

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x						

APPENDICE No. 1,

DU

QUATORZIÈME VOLUME.



DON DE LA BIBLIOTHÈQUE DE
LA LÉGISLATURE DU QUÉBEC

APPENDICE
DU
QUATORZIÈME VOLUME
DES
JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE LA
PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 15 fevrier jusqu'au 1er juillet 1856, ces deux jours inclus,
DANS LA DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME ANNÉES DU RÉGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA
REINE VICTORIA.

Etant la 2^{me} Session du 5^{me} Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1856.

Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.

LISTE

DES

APPENDICES.

LISTE DES APPENDICES.

VOL. XIV.—SESS. 1856.

TITRES DES APPENDICES, ARRANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Académie de Berthier.....	(No. 20.)
Actes de la tenure seigneuriale.....	(Nos. 41. et 49.)
Acton et Durham, townships d'.....	(No. 40.)
Agents des terres de la couronne.....	(No. 40.)
Aliénés.....	(No. 2.)
Asile des aliénés.....	(No. 2.)
Auditeur des comptes.....	(No. 68.)
Banques.....	(No. 5.)
Banques d'épargne.....	(No. 5.)
Baptêmes, mariages et sépultures.....	(No. 19.)
Belle, Charles E.....	(No. 36.)
Biens des jésuites.....	(No. 15.)
Boutillier, Thomas.....	(No. 38.)
Brown, George, écuyer.....	(No. 18.)
Buffalo et lac Huron, compagnie du chemin de fer de.....	(No. 13.)
Canal Welland.....	(No. 13.)
Canal du lac Champlain.....	(No. 13.)
Cautionnements.....	(No. 12.)
Chemins de Toronto.....	(No. 32.)
Chemins dans le Canada-Ouest.....	(No. 50.)
Chemins du gouvernement.....	(No. 56.)
Chemin de fer du grand tronc.....	(No. 13.)
Chemins à barrières de Montréal.....	(No. 9.)
Cimon, C.....	(No. 16.)
Colléges dans le Haut-Canada.....	(No. 11.)
Collége du Haut-Canada.....	(Nos. 6 et 11.)
Commerce et Navigation.....	(No. 29.)
Commutations de la tenure des terres.....	(No. 15.)
Compagnies d'assurance.....	(No. 5.)
Compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown.....	(No. 66.)

Compagnies de chemins de fer.....	(No. 13.)
Conseils Municipaux	(No. 59.)
Contrée située sur la rive nord du lac Huron	(No. 87.)
Comptes publics.....	(No. 30.)
Commission du pénitencier.....	(No. 18.)
Daly, Alexander	(No. 33.)
Dangers du feu	(No. 30.)
De Rotterdam, comte.....	(No. 37.)
Distribution des statuts.....	(No. 43.)
Débitures des chemins à barrières de Montréal.....	(No. 30.)
Département du bureau de poste.....	(No. 27.)
Droits sur le bois de construction.....	(No. 36.)
Edifices publics.....	(Nos. 2 et 69.)
Education	(Nos. 16 et 24.)
Emigration.....	(No. 44.)
Estimés pour 1856.....	(No. 30.)
Explorations et arpentages.....	(No. 57.)
Ecoles communes.....	(Nos. 24 et 35.)
Exposition de Paris.....	(No. 46.)
Fonds d'honoraires	(Nos. 26 et 54.)
Felton, honorable W. B.....	(No. 51.)
Fonds des réserves du clergé.....	(No. 35.)
Fonds du revenu consolidé.....	(No. 30.)
Fonds patriotique	(No. 39.)
Gouvernement civil.....	(No. 30.)
Goëlette du gouvernement.....	(No. 25.)
Grand jury à Montréal	(No. 65.)
Haut-Canada.....	(No. 64.)
Honoraires reçus par les registrateurs de comtés dans le Haut-Canada. (No. 3.)	(No. 3.)
Hôpitaux	(No. 4.)
Ivrogneries.....	(No. 62.)
Institutions d'éducation	(No. 16.)
Inspecteurs de bois.....	(No. 36.)
Juges des cours de comté	(No. 64.)
L'Académie industrielle de St. Laurent.....	(No. 20.)
Lacs Supérieur et Huron.....	(No. 37.)
Ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick	(No. 63.)
Limites de bois de construction	(No. 55.)
Lots de grève et eau.....	(No. 61.)

19 Victoria. Liste des Appendices. 1856.

Maguire, John	(No. 52.)
Membres de l'assemblée législative.....	(No. 54.)
Municipalités	(Nos. 14 et 22.)
Maisons de la Trinité de Québec et de Montréal.....	(No. 1.)
Observatoires.....	(No. 53.)
Officiers publics	(Nos. 58 et 60.)
Pénitencier.....	(No. 10.)
Police riveraine de Montréal.....	(No. 42.)
Prisons	(No. 34.)
Quint	(Nos. 15 et 49.)
Représentations des grands jurés.....	(Nos. 34 et 65.)
Réserves du clergé	(No. 35.)
Règlement municipal du township de Cornwall.....	(No. 67.)
Relations commerciales	(No. 28.)
Réserves des terres des sauvages à Saugeen, etc.....	(Nos. 7 et 8.)
St. Sylvestre de Lotbinière.....	(No. 42.)
Salter, Albert Pellew	(No. 37.)
Seigneuries	(No. 15.)
Statuts du Canada.....	(No. 43.)
Saisies de la douane.....	(No. 48.)
Service des bateaux remorqueurs	(No. 47.)
Soldats de la milice.....	(No. 45.)
Terrebonne, comté de.....	(No. 23.)
Townships du Bas-Canada.....	(No. 38.)
Terres et autres propriétés de l'ordonnance	(No. 17.)
Travaux publics	(Nos. 30 et 31.)
Translation du siège du gouvernement.....	(No. 22.)
Université de Toronto.....	(No. 11.)

LISTE DES APPENDICES.

CONTENU DU VOLUME NO. 1.	
No. 1.....	MAISONS de la TRINITÉ de QUÉBEC et MONTRÉAL :— Comptes des, pour l'année 1855. Etats indiquant les noms des syndics et autres, des maisons de la trinité de Québec et de Mont- réal, et leurs salaires ; et autres informations relatives aux fonds des pilotes.
No. 2.....	ASILE des ALIÉNÉS et BATISSES PUBLIQUES :—Etat du montant payé par chaque municipalité dans le Haut-Canada, en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 68, pour fournir des fonds pour l'érection de telles bâtisses. ASILE des ALIÉNÉS de BEAUPORT :—Rapport des com- missaires pour l'année 1855. ASILE des ALIÉNÉS de TORONTO :—Rapport du surin- tendant médical. ALIÉNÉS :—Etat des divers aliénés dans les asiles et prisons en Canada.
No. 3.....	HONORAIRES reçus par les régistateurs de comtés dans le Haut-Canada, pour l'année 1855.
No. 4.....	L'HOSPICE ST. JOSEPH de la maternité de QUÉBEC :— Rapport annuel pour l'année 1855. HOPITAL GÉNÉRAL de KINGSTON :—Etat des déboursés pour l'année 1855. HOPITAL GÉNÉRAL de TORONTO :—Terres originaire- ment possédées par l'hôpital.—Lots vendus de 1829 à 1849.—Recettes et dépenses de l'hôpital de 1841 à 1856.—Etats des maladies et de leur résultat de 1847 à 1855.—Endroit natal des patients.—Source de revenu de l'hôpital.
No. 5.....	BANQUES } BANQUES D'EPARGNE..... } Rapports et documents COMPAGNIES D'ASSURANCE : } des, pour partie des années 1854, 1855 et 1856.—Voir la liste dans l'appendice.
No. 6.....	COLLÈGE du HAUT-CANADA :—Rapport du sénat de l'université de Toronto, sur les plaintes portées contre le principal et le maître de mathémati- ques du Collège du Haut-Canada.

No. 7 et 8.....	RÉSERVE de TERRES des SAUVAGES à SAUGÉEN, etc. :—Correspondance et autres documents relatifs à la vente de certaines terres dans le comté de Grey et Bruce, annoncées en vente le 17 octobre 1855.
No. 9.....	CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL :—Comptes des syndics depuis le 1er janvier au 31 décembre 1855.
No. 10.....	PÉNITENCIER :—Rapport annuel des inspecteurs sur l'état du pénitencier, avec des remarques générales sur l'administration et la discipline des prisons.
6 No. 11.....	UNIVERSITÉ de TORONTO :—Rapports du sénat, relatifs au collège du Haut-Canada pour 1854, et aux affaires de l'université pour 1855.
	UNIVERSITÉ et COLLÈGES à TORONTO :—Rapports et comptes du boursier pour 1855, et aperçu du revenu pour 1856.
	COLLÈGE du HAUT-CANADA :—Rapport et comptes du boursier pour 1855 ; aussi aperçu du revenu pour 1856.
	UNIVERSITÉ et COLLÈGES à TORONTO :—Divers informations y relatives.
	COLLÈGE de l'UNIVERSITÉ :—Rapport annuel pour 1855.
	COLLÈGES dans le HAUT-CANADA :—Rapports indiquant leurs dépenses annuelles, leurs sources de revenu, le nombre de professeurs, le cours d'étude suivi, le nombre de gradués immatriculés, ainsi que des autres étudiants, etc.
No. 12.....	CAUTIONNEMENTS :—Etats des, enregistrés entre le 6 septembre 1854, et le 15 février 1856.
No. 13.....	GRAND TRONC de CHEMIN de FER :—Comptes et états du, le 31 décembre 1855.
	———Copies des contrats pour la construction du.
	———Liste des "ingénieurs habiles" nommés en vertu de l'acte pour accorder une aide additionnelle à la compagnie, avec copie de leurs instructions et rapport.
	———Documents et correspondance relative aux demandes de débentures faites par la compagnie du grand tronç.
	COMPAGNIES de CHEMIN de FER :—Rapports et états des.—Voir la liste des Appendices.

No. 13..... **COMPAGNIE** du **CHEMIN** de **FER** de **BUFFALO** et du **LAC HURON**:—Procédés du comité permanent sur les chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, sur le bill pour incorporer la dite compagnie.

CANAUX du **LAC CHAMPLAIN** et **WELLAND**:—Correspondance durant la présente année, relative à la construction du canal Champlain, et à l'élargissement du canal Welland.

No. 14..... **MUNICIPALITÉS**:—Etats des sommes obtenues par les municipalités dans le Haut et le Bas-Canada, en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal 16 Vic., ch. 22, avec certaines informations y ayant rapport.

No. 15..... **BIENS** des **JÉSUITES**:—Etat relatif aux biens des jésuites, au 31 janvier 1856, tel que requis par l'acte 16 Vic., ch. 168, sec. 5.

COMMUTATION de la **TENURE**:—Rapport des commutations effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon; dans celle de Québec—et dans les censives du ci-devant ordre des jésuites, dans les districts de Québec et des Trois-Rivières, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

QUINT:—Réponse à une adresse pour un état de la vente des seigneuries sur lesquelles le droit de quint était payable; le montant du dit droit et si pas payé, la raison pourquoi.

CONTENU DU VOLUME No. 2.

No. 16..... **EDUCATION**:—Rapport du surintendant d'éducation pour le Bas-Canada, pour 1855.

— Rapport annuel des écoles normale, modèle, de grammaire, et communes dans le Haut-Canada, pour 1855.

INSTITUTIONS d'**ÉDUCATION**:—Rapports des institutions d'éducation recevant aide du gouvernement en 1855.

CACIMON:—Copies des plaintes portées contre lui comme inspecteur d'école pour le comté de Charlevoix.

- CONTENU DU VOLUME No. 3.
- No. 17..... TERRAINS de l'ORDONNANCE et autres PROPRIÉTÉS :
—Correspondance entre les gouvernements impé-
rial et provincial au sujet du transport des
dits terrains à cette province, etc.
- No. 18..... BROWN, GEORGE, écuyer :—Copie des recommandations
faites au gouvernement par lui, comme secré-
taire de la commission nommée en 1848, pour
s'enquérir de l'administration du pénitencier
provincial, pour le pardon des prisonniers ren-
fermés alors au pénitencier.
- COMMISSION du PÉNITENCIER :—Copie de la corres-
pondance et autres documents au sujet des procé-
dés de la commission du pénitencier.
- No. 19..... BAPTÊMES, MARIAGES et SÉPULTURES :—Etats gé-
néraux et rapports des, pour les districts de
Québec, Montréal, Trois-Rivières, St. François
et Gaspé, pour 1855, et état supplémentaire
pour le district de Montréal, pour les années
1852 et 1854.
- Réponse à une adresse pour l'état des mariages,
naissances et décès, dans le Haut et le Bas-
Canada, depuis 1852 à 1856, chaque année in-
clusivement.
- No. 20..... ACADÉMIE de BERTHIER :—Montant des recettes et dé-
penses de l'académie depuis le 30 août 1854, à
même date 1855.
- L'ACADÉMIE INDUSTRIELLE de ST. LAURENT :—
Rapport de la corporation.
- No. 21..... TRANSLATION du SIÈGE du GOUVERNEMENT :—
Etats indiquant les dépenses occasionnées par
le transport du siège du gouvernement de Qué-
bec à Toronto, 1855.
- No. 22..... MUNICIPALITÉS :—Etats des rôles de cotisation des muni-
cipalités qui ont effectué des emprunts muni-
cipaux.
- No. 23..... TERREBONNE, COMTÉ de :—Documents relatifs à l'é-
change de certaines débentures municipales du
dit comté contre des débentures émises en vertu
de l'acte du fonds consolidé d'emprunt muni-
cipal du Bas-Canada, 18 Vic., ch. 13.
- No. 24..... ÉCOLES COMMUNES :—Etat des sommes appropriées
pour le soutien des écoles communes en Ca-
nada, pour l'année 1855, et leur emploi.

	Etat des terres d'écoles et de la couronne vendues, et montant reçu à compte, approprié pour les écoles communes.
	Etat des sommes payées pour le soutien des écoles communes en Canada, en 1855.
	Correspondance au sujet de la part du Haut-Canada des octrois d'écoles communes.
No. 24.....	EDUCATION :—Rapport spécial du surintendant d'éducation pour le Bas-Canada, relativement aux finances de son département, et autres documents.
No. 25.....	GOËLETTE du GOVERNEMENT :—Rapport du magistrat commandant la dite goëlette (La Canadienne), dans le golfe St. Laurent, durant 1855.
No. 26.....	FONDS D'HONORAIRES :—Etat du montant brut reçu du fonds d'honoraires dans le Haut-Canada et des frais de l'administration de la justice payés à même le fonds, durant 1855.
No. 27.....	DÉPARTEMENT des POSTES :—Rapport annuel du maître général des postes, pour l'année expirée le 31 mars 1855.
No. 28.....	RELATIONS COMMERCIALES :—Correspondance et autres documents au sujet du commerce réciproque entre le Canada et les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et autres lieux.
No. 29.....	TABLEAUX du COMMERCE et de la NAVIGATION , pour l'année 1855.
	CONTENU DU VOLUME No. 4.
No. 30.....	DANGERS du FEU :—Premier rapport du comité permanent des comptes publics, relativement à la sûreté des archives et des comptes de la province.
	DÉBENTURES de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTREAL :—Second rapport du comité permanent des comptes publics, relativement au dites débentures.
	COMPTES PUBLICS :—Troisième rapport du comité permanent des comptes publics, relativement à la révision et audition des dits comptes.
	—Quatrième rapport du comité permanent des comptes publics, relativement à l'examen des dits comptes, pour 1854.
	—Pour l'année 1855.

- | | |
|-------------|--|
| No. 30..... | <p>GOUVERNEMENT CIVIL :—Aperçu des dépenses pour 1856, pour lesquelles des subsides sont demandés.</p> <p>FONDS du REVENU CONSOLIDÉ :—Aperçu général du montant probable de la dépense publique et du revenu brut, pour 1856.</p> <p>TRAVAUX PUBLICS :—Aperçu des montants requis pour le parachèvement de travaux en progrès, et pour nouveaux travaux projetés.</p> |
| No. 31..... | <p>TRAVAUX PUBLICS :—Rapport des commissaires pour 1855.</p> |
| No. 32..... | <p>CHEMINS de TORONTO :—Contrats relatifs à l'achat de ces chemins.</p> |
| No. 33..... | <p>DALY, ALEXANDER :—Documents renfermant des accusations contre lui, en qualité d'agent des terres de la couronne, avec la correspondance et les autres papiers qui s'y rattachent.</p> |
| No. 34..... | <p>PRISONS :—Copies des rapports des juges des cours supérieures du Haut-Canada, et des représentations des grands jurés, et d'autres documents se rattachant aux prisons.</p> |
| — | |
| No. 35..... | <p style="text-align: center;">CONTENU DU VOLUME No. 5.</p> <p>FONDS des RÉSERVES du CLERGÉ :—Correspondance au sujet de la commutation des droits des ministres au dit fonds.</p> <p>—Aperçus indiquant la commutation effectuée avec les ministres de l'église d'Angleterre et des églises presbytériennes.</p> <p>RÉSERVES du CLERGÉ :—Aperçus des recettes et des dépenses à compte des réserves du clergé, aperçu des réserves non encore vendues, et des montants dus le 31 décembre 1855, sur celles vendues.</p> <p>—Aperçu de toutes les sommes payées à même les revenus des réserves depuis 1855.</p> <p>ECOLES COMMUNES :—Rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir du montant et des ressources applicables au fonds pour le soutien des écoles, etc., et de constater quelles autres sources de revenu peuvent être disponibles pour cet objet.</p> |
| No. 36..... | <p>BELLE, CHRALES E. :—Aperçu des droits par lui perçus comme agent du Bas Ottawa, et autres informations qui s'y rattachent.</p> |

- No. 36..... MESUREURS de BOIS :—Comptes de l'inspecteur des mesureurs de bois à Québec pour l'année 1855.
- No. 37..... SALTER, ALBERT PELLEW:—Son rapport sur la contrée située sur la rive nord du lac Huron, récemment explorée par lui.
- DE ROTTERMUND, COMTE :—Rapport de son exploration des lacs Supérieur et Huron.
- No. 38..... BOUTILLIER, T.:—Son rapport, comme inspecteur des agences, du progrès de la colonisation dans les townships du Bas Canada, durant l'année 1855.
- No. 39..... FONDS PATRIOTIQUE :—Aperçu des montants reçus de cette Province comme contributions au fonds, et reçus par le secrétaire.
- No. 40..... AGENTS des TERRES de la COURONNE :—Etat de ceux qui ont négligé de faire les rapports requis par la loi et qui ont actuellement des arrérages.
- ACTON et DURHAM townships d':—Réponse à une adresse pour copies de toutes licences octroyées pour couper du bois dans ces townships, et de toute la correspondance échangée relativement à ces licences durant les deux dernières années.
- No. 41..... ACTE SEIGNEURIAL :—Copie de la décision des juges en vertu du dit acte.
- No. 42..... ST. SYLVESTRE DE LOTBINIÈRE :—Réponse à une adresse pour un aperçu des dépenses encourues pour l'arrestation de diverses personnes qui ont dernièrement subi leur procès pour le meurtre de St. Sylvestre, et autres informations relatives à la POLICE RIVERAINE de MONT-RÉAL, et aux circonstances sous lesquelles les troupes ont été employées dans ces arrestations.
- No. 43..... STATUTS du CANADA :—Aperçu de la distribution des statuts de 1854-55.
- No. 44..... EMIGRATION :—Rapport de l'agent en chef de Sa Majesté, pour 1855.
- No. 45..... MILICIENS :—Liste des requêtes pour pensions de milice dans le Bas-Canada, depuis le 1er mars 1850,
 —Liste de toutes réclamations faites par les miliciens dans le Bas-Canada, pour scrip ou pensions, de record au département des terres de la couronne, depuis le 1er mars 1850.

- No. 46..... EXPOSITION de PARIS:—Rapport du comité exécutif du Canada.
-
- CONTENU DU VOLUME No. 6.
- No. 47..... REMORQUEURS:—Aperçu du nombre de voyages faits par les bateaux à vapeur au service du remorquage en bas de Québec, durant les saisons de 1854 et 1855.
- No. 48..... SAISIES de la DOUANE:—Aperçu des saisies et confiscations opérées par la douane au port de Montréal, depuis le 1er janvier 1854, jusqu'au 1er janvier 1856.
- No. 49..... ACTES de la TENURE SEIGNEURIALE de 1854 et 1855:—Aperçu des recettes en caisse provenant des diverses sources de revenu pour venir en aide aux censitaires.
-
- Compte courant, et compte d'intérêt du dit acte, avec la province du Canada.
-
- Aperçu des dépenses de la commission de la tenure seigneuriale, et de la branche de cette commission à Montréal.
-
- Aperçu du montant réclamé par les seigneurs pour quint et lods et ventes, avec ensemble copie des instructions données aux commissaires seigneuriaux, et autres informations relatives à leurs procédés.
- No. 50..... CHEMINS dans le CANADA OUEST:—Rapports et documents relatifs à l'état des chemins de colonisation.
- No. 51..... FELTON, W. B., l'honorable:—Copies de certains documents relatifs aux lots de terre accordés à ses héritiers. [*Pas imprimé.*]
- No. 52..... MAGUIRE, JOHN, écuyer:—Copies des accusations contre lui, comme inspecteur et surintendant de police, Québec.
- No. 53..... OBSERVATOIRES:—Rapports des observatoires de Toronto Québec, pour 1855.
- No. 54..... MEMBRES de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—Rapport relatif à ceux qui ont été employés par le gouvernement, depuis les dernières élections générales, indiquant les sommes payées à chacun d'eux pour leurs services.

- No. 55..... LIMITES de BOIS de CONSTRUCTION:—Aperçu de toutes les limites de bois de construction vendues à divers individus le long des eaux qui coulent dans les lacs Huron et Supérieur,—avec copie des réglemens pour le bois de construction.
- No. 56..... CHEMINS du GOUVERNEMENT:—Aperçu des montants dus dans chaque année depuis la vente des chemins du gouvernement, la date des divers paiements à compte, et les montants dus et non payés.
- No. 57..... EXPLORATIONS et ARPENTAGES:—Rapports de progrès des arpenteurs des explorations et arpentages faits sur le territoire situé au nord des comtés de Peterborough et Victoria.
- No. 58..... OFFICIERS PUBLICS:—Noms de ceux à qui une avance de deux mois de salaire a été faite, à l'occasion du déménagement de Québec à Toronto, et montant de l'avance.
- No. 59..... CONSEILS MUNICIPAUX:—Tableau compilé sur les rapports des greffiers de conseils dans le Haut-Canada, en vertu de 16 Vic., ch. 163.
- No. 60..... OFFICIERS PUBLICS:—Noms, office et montant de salaire de chaque individu formant partie du personnel permanent des départements du service public.
- No. 61..... LOTS de GRÈVE et d'EAU:—Correspondance, rapports et ordres en conseil relativement à la vente et acquisition de certains lots de grève et d'eau dans le fief Sillery près Québec.
- No. 62..... IVROGNERIE:—Rapport du comité spécial nommé pour rechercher les moyens les plus efficaces de supprimer ce vice.
- No. 63..... LIGNE FRONTIÈRE entre le CANADA et le NOUVEAU-BRUNSWICK:—Copies de la correspondance et autres documents, plans, cartes, etc., relativement à la dite ligne frontière.
- No. 64..... JUGES des COURS de COMTÉ:—Noms de ces juges dans le Haut-Canada, date de leur nomination, et population dans leurs juridictions respectives.
- HAUT-CANADA:—Liste des différentes cités, villes et villages, indiquant les comtés dans lesquels ils sont situés, et la population de chaque.

No. 64.....	HONORAIRES :—Aperçu du montant des honoraires payés par les divers comtés du Haut-Canada au fonds d'honoraires en 1853, 1854, 1855.
No. 65.....	GRANDS JURÉS :—Copies des représentations faites par les grands jurés à Montréal, en mars 1856.
No. 66.....	COMPAGNIE du CHEMIN de FER de MONTRÉAL et BYTOWN :—Rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des transactions de la dite compagnie, ainsi que de l'échange des débentures municipales du comté de Terrebonne.
No. 67.....	RÉGLEMENT MUNICIPAL de CORNWALL :—Rapport du comité des bills privés, sur le bill pour légaliser un certain règlement de la municipalité du township de Cornwall, (relativement à un hôtel de ville.)
No. 68.....	AUDITEUR des COMPTES PUBLICS :—Correspondance relative à une accusation portée par le commissaire des terres de la couronne, contre l'auditeur des comptes.
No. 69.....	EDIFICES PUBLICS :—Aperçu indiquant les dépenses faites à Toronto sur les édifices publics, en 1854 et 1855.

COMPTES

DE LA

MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

LA MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier.

Dt.		£	s.	d.	£	s.	d.
1855.	Payé au maître du havre, à compte des dépenses encourues pour transporter des ancres et chaînes trouvées dans le fleuve St. Laurent.....				5	0	0
	do C. T. Lafleur, allocation à lui faite par le bureau.....				37	10	0
Montant des extraits suivants:—							
	No. 1.—Dépenses contingents.....	561	11	8			
	2.—Bureau du havre.....	383	10	1			
	3.—Bouées.....	167	14	4			
	4.—Balises.....	16	19	3			
	5.—Compte d'huile.....	803	5	1			
	6.—Quarantaine.....	3	7	6			
	7.—Dépôts de provision.....	279	14	4			
	8.—Phare flottant.....	680	5	5			
	9.—Steamer "Doris".....	89	15	7			
	10.—Phare des Piliers sud.....	51	0	4			
	11.— do de l'Île Rouge.....	19	17	6			
	12.— do de l'Île Verte.....	12	7	1			
	13.— do Biquet.....	24	10	2			
	14.— do de la Pointe des Monts.....	44	12	6			
	15.— do de la Pointe sud-ouest d'Anticosti.....	10	7	7			
	16.— do de l'extrémité est d'Anticosti.....	67	11	1			
	17.— do de Portneuf.....	7	13	0			
	18.— do de Ste. Croix.....	222	5	7			
	19.— do de St. Antoine.....	97	9	7			
	20.—Intérêts et obligations.....	9893	19	6			
	21.—Salaires des officiers de la maison de la Trinité.....	2301	18	6			
	22.— do des gardiens des phares.....	1287	13	4			
	23.—Pensions.....	554	10	10			
	24.—Magasins.....	73	10	6			
	Balance.....				17665	10	4
					1327	6	5
					£	19025	6 9

LA MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier.—(Continuation.)

Av.		£	s.	d.	£	s.	d.
1855.	Balance entre les mains du trésorier le 30 décembre 1854, suivant compte de cette date				95	5	10
	Reçu de P. X. Bergeron, la moitié du montant payé aux arbitres pour évaluer le terrain sur lequel il a été érigé un phare à St. Antoine				6	11	1
	Reçu d'A. Leary, écuyer, par la banque du Haut-Canada, montant à être reçu des compagnies d'assurance à New-York, en paiement des dommages soufferts par le steamer "Doris," durant son voyage au Détroit de Belle Isle, durant la dernière saison de navigation, savoir:—	1500	0	0			
	Moins—2½ par cent, de commission à M. Leary.....	37	10	0			
		£					
	A DÉBITER—½ par cent de commission à la banque...	1462	10	0			
		7	6	3	1455	3	9
	Reçu du maître du havre, produit nets de la vente de vieux gréments appartenant au "Anchor Hoy," et de deux vieux bateaux.....				14	12	6
	do do do produits net de la vente des ancres et chaînes, et bois de construction trouvés dans le fleuve St. Laurent.				29	10	2
	do Dr. Parent, médecin visiteur à Québec, montant des dépenses encourues par cette corporation pour mettre en force les réglemens de la Quarantaine durant les années 1853 et 1854.				4	10	0
	do E. B. Lindsay, montant des honoraires reçus par lui durant l'année 1854.				21	14	9
	do produits de la vente de l'huile refusée				2	16	0
	Reçu, montant du warrant de Sir Edmund Head, No. 5.....	1500	0	0			
	do do do No. 1253	2350	0	0			
	do do do do 2428	3000	0	0			
	do do do do 3347	712	0	0			
	do do do do 3621	3500	0	0			
	do do do do 4129	638	0	0			
	do do do do 4130	5654	16	3			
					17395	2	8
					£	19025	6 9

F. E.

A. LEMOINE,
Trésorier.

QUÉBEC, 31 décembre 1855.

Assermenté comme étant correct, à Québec,
ce 15 janvier 1856.

A. LEMESURIER, J. P.

Examiné; la balance entre les mains du trésorier étant de mille trois cent vingt-sept louis six chelins et cinq deniers courant.

H. LEMESURIER, Maître.

EXTRAIT No. 1.—(Continuation.)

		£	s.	d.
31 décembre 1855..	Payé à A. Martel, 1 année de salaire comme messager, jusqu'au 31 décembre 1855, savoir :—I mois à £4 et 11 mois à £5.....£59 0 0	318	11	8
	Et 12 mois d'allocation pour laver les bureaux, à 15s. par mois..... 9 0 0			
do do do ..	do J. McKenzie, 1 année de loyer de la Maison de la Trinité et ses dépendances.....	68	0	0
		175	0	0
	£	561	11	8

Extrait No. 2.

COMPTE des DÉPENSES du BUREAU du HAVRE, durant l'année 1855.

		£	s.	d.
11 mai 1855..	Payé à J. Ferguson, son compte pour une chaloupe.....	35	0	0
do juin do ..	do E. Pardy, son compte pour un joug en cuivre.....	2	0	0
25 do do ..	do F. Inffeur, son compte pour réparer les chaises et les tables du bureau.....	6	10	0
13 décembre do ..	do W. Hunt, compte de voilier.....	9	3	0
22 do do ..	do C. St. Michel, compte d'impression.....	1	2	6
27 do do ..	do Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets, de quincaillerie.....	1	17	1
31 do do ..	do R. Middleton, son compte pour impression d'avis....	6	0	0
do do do ..	do Alexander Lindsay, son salaire comme clerc du maître du havre jusqu'au 30 sept. 1855, savoir : 3 mois à £50 par année, et 9 mois à £62 10s.....	59	7	6
do do do ..	do C. Sullivan et autres, leurs gages comme chaloupiers, depuis avril jusqu'à décembre 1855.....	262	10	0
	£	383	10	1

Extrait No. 3.

COMPTE des DÉPENSES encourues pour les BOUÉES, durant l'année 1855.

		£	s.	d.
4 mai 1855..	Payé à J. McManus, son compte pour nettoyer les bouées.....	3	2	0
14 do do ..	do F. Grénier, do pour trois nouvelles bouées.....	67	10	0
4 juin do ..	do George Bissett, do pour grappins.....	13	12	8
13 do do ..	do J. Reilly, do pour peindre les bouées.....	14	8	9
23 août do ..	do George Bissett, do pour grappins.....	13	2	1
8 octobre do ..	do E. G. Warren, do pour sauvetage d'une bouée....	7	10	0
26 do do ..	do Capitaine Boucher, do pour sauvetage d'un grappin et d'une chaîne.....	5	0	0
27 novembre do ..	do J. McManus, do pour travaux.....	1	10	0
4 décembre do ..	do R. Swindle, do comme forgeron.....	17	4	4
22 do do ..	do Thomas Haram, do pour charroyage.....	4	8	3
27 do do ..	do Chinic, Simard et Cie, compte pour divers objets de quincaillerie.....	0	13	9
31 do do ..	do F. Grénier, compte pour ouvrage de tonnelier.....	19	12	6
	£	167	14	4

Extrait No. 4.

COMPTE des DÉBOURSÉS pour les PHARES, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
17 juillet	1855..	Payé à Ant. J. Verreault, son compte pour répar. un phare.	5	10	0
1er août	do ..	do M. Vézina, do pour rebâtir le phare sur sa terre dans l'Île-aux-Grues.....	5	0	0
24 décembre	do ..	do J. Smith, son compte de déboursés pour l'érection d'un phare à St. Vallier.....	6	9	3
			£	16	19 3

Extrait No. 5.

COMPTE des DÉBOURSÉS pour le DÉPARTEMENT de l'HUILE, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
26 janvier	1855..	Payé à O. Maclure, son compte, pour 179½ gallons d'huile de marsouin, à 2s. 9d.....	33	13	1
30 juin	do ..	do U. Chabot, do pour 379½ gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	94	17	6
3 juillet	do ..	do J. Collard, do pour 77 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.....	17	6	6
do do	do ..	do J. Hoffinan, do pour 52½ gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	13	2	6
7 do	do ..	do J. Maclure, do pour 119½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	22	6	8
10 do	do ..	do J. Rouleau, do pour 87½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	16	8	1
14 do	do ..	do J. Bellisle, do pour 32½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	6	2	9
17 do	do ..	do J. Collard, do pour 307 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.....	69	1	6
21 do	do ..	do E. Callaghan, do pour 54 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 4d.....	11	14	0
do do	do ..	do P. Côté, do pour 29½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	5	9	2
23 do	do ..	do L. Harvey, do pour 373 gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	93	5	0
24 do	do ..	do M. Boucher, do pour 80½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	15	1	3
25 do	do ..	do George Leclair do pour 68 gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	12	15	0
26 do	do ..	do A. Leclair do pour 70 gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	13	2	6
27 do	do ..	do J. Maclure, do pour 67½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	12	12	2
2 août	do ..	do B. Tremblay, do pour 111 gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	27	15	0
6 do	do ..	do P. J. Harbour, do pour 287 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.....	64	11	6
13 do	do ..	do J. Collard, do pour 83 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.....	18	13	6
		Porté en l'autre part.....	£	547	17 8

EXTRAIT No. 5.—(Continuation.)

			£	s	d.
<i>Montant rapporté</i>			547	17	8
27 août	1855..	Payé à R. Tremblay, son compte pour 179½ gallons d'huile de marsouin, à 4s. 2s.....	36	19	7
1er septembre	do ..	do L. Harvey, do pour 306 gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	76	10	0
5	do ..	do R. Lemieux, do pour 57½ gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	10	15	7
6 octobre	do ..	do L. Dion, do pour 116 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 6d.....	26	2	0
do	do ..	do B. Tremblay, do pour 33½ gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	8	7	6
10 novembre	do ..	do O. Maclure, do pour 116 gallons d'huile de marsouin, à 3s. 9d.....	21	15	0
15	do ..	do J. Dutremble, do pour 69 gallons d'huile de marsouin, à 4s. 7d.....	15	16	3
17	do ..	do P. Dion, do pour 32 gallons d'huile de marsouin, à 5s.....	8	0	0
19	do ..	do R. N. Lindsay, commission sur 725 gallons d'huile achetés par lui pour cette corporation.....	6	15	11
22 décembre	do ..	do Thomas Haram, son compte pour charroyage.....	3	17	3
31	da ..	do F. Grenier, son compte pour barils et tonnellerie.....	40	8	4
£			803	5	1

Extrait No. 6.

COMPTE des DÉBOURSÉS encourus par la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, pour mettre en force les RÉGLEMENTS de la QUARANTAINE, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
13 juin	1855..	Payé à J. Reily, son compte pour avoir peinturé des bouées.....	1	2	6
3 novembre	do ..	do T. Cary, son compte pour impression d'instructions aux pilotes.....	2	5	0
£			3	7	6

Extrait No. 7.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour les DÉPÔTS de PROVISIONS, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
14 juin	1855..	Payé à Babineau et Gaudry, son compte pour provisions....	98	9	0
10 juillet	do ..	do Dr. Dubord, son compte pour avoir descendu à l'extrémité Est d'Auticosti, pour secourir une partie de l'équipage de "l'Odessa," suivant arrangement....	42	10	4
27 août	do ..	do J. Blumhart, son compte pour étiqueter les boîtes de médecine pour chaque dépôt.....	1	2	6
19 septembre	do ..	do Gibb et Ross, son compte pour provisions.....	94	16	0
10 octobre	do ..	do J. Musson, son compte pour boîtes de médecine....	25	0	0
19 décembre	do ..	do F. DeFoy, son compte pour poêles.....	12	10	0
22	do ..	do Thomas Haram, son compte pour charroyage.....	0	6	0
26	do ..	do J. Kane, son compte pour ferblanterie.....	0	13	6
27	do ..	do Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	4	7	0
£			279	14	4

Extrait No. 8.

A COMPTE des DÉPENSES pour le PHARE FLOTTANT, durant l'année 1855.

		£	s.	d.
27 novembre 1855..	Payé à J. Chabot son compte, pour louer ce vaisseau jusqu'à la Pointe Lévi	5	0	0
7 décembre do ..	do C. Brocklesby, marchand marinier, son compte	25	1	7
10 do do ..	do George et A. Davie, constructeurs de vaisseaux, leur compte pour réparations et hivernage	82	1	4
13 do do ..	do W. Hunt, son compte, pour voiles	8	10	0
26 do do ..	do J. Kane, compte de ferblanterie	8	15	3
27 do do ..	do Clinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie	5	5	7
31 do do ..	do E. B. Lindsay, pour contrat par devant notaire	6	5	0
do do do ..	do François Grenier, son compte pour quatre seaux	0	16	0
do do do ..	do George et A. Davie, constructeurs de vaisseaux, pour son hivernage durant la présente saison, et pour divers ouvrages à ce vaisseau	81	0	8
do do do ..	do George et A. Davie, pour louer ce vaisseau en mai dernier	2	10	0
do do do ..	do J. Bankier, pour naviguer ce vaisseau durant la présente année, suivant contrat	455	0	0
		£	680	5 5

Extrait No. 9.

A COMPTE des DÉBOURSÉS pour le Steamer "DORIS," durant l'année 1855.

		£	s.	d.
11 mai 1855..	Payé à la banque du Haut-Canada pour une traite sur New-York pour £75 8s. 9d. courant, à 1 par cent, étant la prime d'assurance effectuée sur le "Doris," en conséquence de son voyage à Belle Isle l'année dernière	76	3	11
9 juin do ..	do MM. Jamieson et Davie, leurs honoraires pour inspecter ce vaisseau l'automne dernier	5	0	0
31 décembre do ..	do E. B. Lindsay, compte de notaire, pour protêts, rapports sur arpentage et autres documents	8	11	8
		£	89	15 7

Extrait No. 10.

A COMPTE des DÉPENSES pour le PHARE du PILIER, durant l'année 1855.

		£	s.	d.
5 janvier 1855..	Payé à A. Bélanger son compte pour 3½ cordes de bois de chauffage, pour chauffer la lanterne	5	13	9
5 mai do ..	do H. Bandar, son compte pour une chaloupe	22	0	0
14 novembre do ..	do Thomas Roche, son compte pour 6 cordes de bois de chauffage pour chauffer la chambre à l'huile	7	10	0
	<i>Porté en l'autre part</i>	£	35	3 9

EXTRAIT No. 10.—(Continuation.)

			£	s.	d.
			<i>Montant rapporté</i>		
7 décembre	1855..	Payé à C. Brocklesby et Cie., compte de magasin de marine	35	3	9
13 do	do ..	do W. Hunt, son compte pour cable	1	4	4
26 do	do ..	do J. B. Fréchette, son compte pour flanelle	2	7	6
do	do ..	do J. Kane, ferblantier, son compte	0	8	2
27 do	do ..	do J. Kane, ferblantier, son compte	2	5	1
27 do	do ..	do Chinic, Simard et Cie., quincaillers, pour divers...	9	1	6
31 do	do ..	do François Grénier, son compte pour un baril de chaux	0	10	0
			£	51	0
					4

Extrait No. 11.

A COMPTE de DÉBOURSÉS pour le PHARE de L'ISLE ROUGE, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
2 octobre	1855..	Payé R. Dubé, son compte pour ériger un abri à cette station	11	0	0
29 do	do ..	do H. Fraser, son compte pour un Flate	2	10	0
3 novembre	do ..	do H. Fraser, do pour tuyaux et balais	0	18	4
7 décembre	do ..	do C. Brocklesby et Cie., do de mag. de marine, savon.	1	3	9
26 do	do ..	do J. B. Fréchette, do pour de la toile	0	13	0
27 do	do ..	do Chinic, Simard et Cie., quincaillers, pour divers...	3	2	5
31 do	do ..	do François Grénier, do pour un baril de chaux.....	0	10	0
			£	19	17
					6

Extrait No. 12.

A COMPTE de DÉBOURSÉS pour le PHARE de L'ISLE VERTE, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
2 juillet	1855..	Payé à R. N. Lindsay, gardien, son compte pour un Flate.	2	7	6
17 novembre	do ..	do J. Archer, son compte pour trois galons d'huile de lin	0	16	6
7 décembre	do ..	do C. Brocklesby et Cie., do magasin de marine, pour savon	0	15	10
14 do	do ..	do F. Baby, do pour deux chaudrons de charbons...	4	0	0
26 do	do ..	do J. Kane, do ferblanterie	0	11	0
27 do	do ..	do Chinic, Simard et Cie., do compte pour divers objets de quincaillerie	3	6	3
31 do	do ..	do F. Grénier, do pour un baril de chaux	0	10	0
			£	12	7
					1

Extrait No. 13.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de l'ILE BIQUET, durant l'année 1855.

			£	s.	d.	
7 mars	1855..	Payé à J. E. Hammond, son compte pour bois de chauffage pour chauffer la lanterne et pour autres déboursés.	4	2	0	
3 octobre	do .. do	R. Cummings, pour sauvetage de la chaloup. du gard.	2	0	0	
13 novembre	do .. do	C. Lefrançois, pour un grappin.....	0	19	0	
7 décembre	do .. do	C. Brocklesby et Cie., marchands mariniere, leur compte pour savon.....	0	15	10	
13 do	do .. do	W. Hunt, pour savon.....	1	7	10	
22 do	do .. do	Thomas Haram, pour charroyage.....	0	18	0	
26 do	do .. do	J. B. Fréchette, pour flanelle et toile.....	7	14	6	
do do	do .. do	J. Kane, pour ferblanterie.....	0	17	10	
27 do	do .. do	Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	5	5	2	
31 do	do .. do	François Gronier, pour un baril de chaux.....	0	10	0	
			£	24	10	2

Extrait No. 14.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de la POINTE DES MONTS, durant l'année 1855.

			£	s.	d.	
22 juin	1855..	Payé à M. Poitras, son compte pour planches.....	4	7	6	
27 août	do .. do	F. Poutré, pour 36 minots d'avoine, à 3s. 3d.....	5	17	0	
3 septembre	do .. do	J. Belleau, pour un traîneau.....	2	0	0	
6 do	do .. do	Z. Bedard, allocation du gardien pour foin, durant la présente année.....	6	5	0	
do do	do .. do	Wm. Mann, pour sauvetage de la chaloup. du gardien.	7	10	0	
13 novembre	do .. do	C. Lefrançois, pour un grappin.....	0	19	0	
7 décembre	do .. do	C. Brocklesby et Cie., march. mariniere, leur compte.	0	15	10	
10 do	do .. do	C. Poston et frères, pour un chaudron de charbon...	1	6	3	
13 do	do .. do	W. Hunt, pour savon.....	8	13	4	
26 do	do .. do	J. Kane, pour ferblanterie.....	1	16	6	
27 do	do .. do	Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	3	12	1	
31 do	do .. do	Frs. Grenier, pour trois barils de chaux.....	1	10	0	
			£	44	12	6

Extrait No. 15.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de la POINTE SUD-OUEST d'ANTICOSTI, durant l'année 1855.

			£	s.	d.	
27 août	1855..	Payé à F. Poutré, pour 36 minots d'avoine, à 3s. 3d.....	5	17	0	
3 septembre	do .. do	J. Belleau, pour des patins de sleigh en fer.....	0	15	0	
7 décembre	do .. do	C. Brocklesby et Cie., marchands mariniere, leur compte pour savon.....	0	15	10	
26 do	do .. do	J. Kane, pour ferblanterie.....	2	1	0	
27 do	do .. do	Chinic, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	0	18	0	
			£	10	7	7

Extrait No. 16.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE à PENTRÉMITE EST
d'ANTICOSTI, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
22 juin	1855..	Payé à M. Poitras, son compte pour planches.....	21	13	9
27 août	do ..	do P. Poutré, pour 36 minots d'avoine à 3s. 3d.....	5	17	0
3 septembre	do ..	do J. Belleau, pour une charrette.....	3	3	0
5 do	do ..	do P. Déry, pour cuir à harnais.....	2	3	3
do do	do ..	do B. Bennett, pour madriers.....	5	8	0
7 décembre	do ..	do C. Brocklesby et Cie., marchands marinière, pour savon et huile.....	0	18	4
26 do	do ..	do J. B. Fréchette, pour flanelle et toile.....	1	8	8
do do	do ..	do J. Kane, pour ferblanterie.....	0	11	0
27 do	do ..	do Chinié, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	25	3	1
do do	do ..	do E. B. Lindsay, pour contrat notarié.....	1	5	0
			£	69	11
					1

Extrait No. 17.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour les PHARES à PORTNEUF, durant
l'année 1855.

			£	s.	d.
4 janvier	1855..	Payé à F. Rodrigue, déboursés pour bois de chauffage....	1	17	0
do do	do ..	do P. X. Germain, loyer de terrain pour 1854.....	1	7	6
6 octobre	do ..	do L. Langlois, pour ferblanterie.....	0	5	0
26 décembre	do ..	do J. B. Fréchette, pour toile.....	0	12	10
27 do	do ..	do Chinié, Simard et Cie., compte pour divers objets de quincaillerie.....	2	8	6
31 do	do ..	do Babineau et Gaudry, pour savon et chandelles.....	1	2	2
			£	7	13
					0

Extrait No. 18.

COMPTE des DÉBOURSÉS faits pour le PHARE de SAINTE CROIX, durant
l'année 1855.

			£	s.	d.
1er juin	1855..	Payé à M. Poitras, à compte de son contrat pour l'érection d'une nouvelle tour.....	50	0	0
7 juillet	do ..	do M. Poitras, balance à lui due sur son contrat pour bâtir la tour, et aussi pour ouvrages de surcroît....	166	4	6
7 août	do ..	do F. Boisvert, pour dommage.....	1	0	0
27 novembre	do ..	do J. Herber, pour divers objets.....	3	17	9
11 décembre	do ..	do E. B. Lindsay, pour contrat notarié.....	1	3	4
			£	222	5
					7

Extrait No. 19.

A COMPTE de DÉBOURSÉS pour le PHARE ST. ANTOINE, durant l'année 1855.

			£	s.	d.
12 janvier	1855..	Payé à P. Bergeron, pour surveiller le phare jusqu'à la clôture de la navig. pend. la saison dern. et déboursés	6	8	0
do	do	do F. X. Bergeron, prix d'un lot de terre sur lequel le phare est construit	62	10	0
13	do	do Joseph Méthot, ses honoraires comme un des arbitres qui ont fait l'évaluat. du terr. sur leq. le phare est const.	3	7	3
22 mars	do	do R. S. Noël, ses honoraires comme do do ..	4	13	6
30 juin	do	do C. Laercix, son compte pour réparer les chassis....	2	10	0
25 août	do	do P. Bergeron, do de son salaire, pour ce phare, durant cette saison.....	12	0	0
31 décembre	do	do E. P. Lindsay, do pour contrats notariés et actes de vente.....	6	0	10
			£	97	9 7

Extrait No. 20.

A COMPTE des DENIERS PAYÉS durant l'année 1855, sur des OBLIGATIONS dues par la MAISON de la TRINITE de QUÉBEC.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Banque d'épargne et de prévoyance de Québec:—						
1o. Montant de l'obligation ou certificat No. 2, daté le 31 mars 1841, en faveur de Patrick Lawler, et transféré à la dite banque	500	0	0			
2o. Montant de l'obligation ou certificat No. 7, daté le 17 mai 1850, en faveur de Robert Rankin, et transféré à la dite banque, £1300 sterling, suivant arrangement	1500	0	0			
3o. Montant de l'obligation ou certificat No. 8, de la même date, aussi en fav. de Robert Rankin, pour la même somme	1500	0	0			
4o. Montant de l'obligation ou certificat No. 13, daté 3 septembre 1850, en faveur des syndics de la dite banque..	2000	0	0			
5o. Montant de l'obligation ou certificat No. 14, de la même date, et aussi en faveur des syndics de la dite banque.	1000	0	0			
	£	6500	0			
Intérêt sur ces somme depuis le 3 septembre 1854, jusqu'au 1er octobre 1855	419	18	4	6919	18	4
Succession de S. Scott, montant de l'obligation ou certificat No. 1, daté le 31 mars 1841, en faveur du dit feu S. Scott	500	0	0			
Une année d'intérêt sur icelle, jusqu'au 1er octobre 1855	30	0	0	530	0	0
Aux curateurs de George Taylor, montant de l'obligation ou certificat No. 3, daté le 8 octobre 1841, en faveur du dit George Taylor.....	638	0	0			
Une année d'intérêt sur icelle, jusqu'au 1er octobre 1855.....	38	5	7	676	5	7
				£	8126	3 11
Porté en l'autre part						

EXTRAIT No. 20.—(Continuation.)

	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté</i>				8126	3	11
A Josephte Guéroul, montant de l'obligation ou certificat No. 4, daté 15 décembre 1841, en faveur de la veuve P. Guéroul	500	0	0			
Et aussi, montant de l'obligation ou certificat No. 6, daté 21 octobre 1842, en faveur d'A. J. Duchesnay	500	0	0			
30. Montant de l'obligation ou certificat No. 9, daté 8 août 1850, en faveur de Sophie Duchesnay	150	0	0			
40. Montant de l'obligation ou certificat No. 5, daté 15 décembre 1841, en faveur de Richard Burke	200	0	0			
	£ 1350	0	0			
Intérêt sur £1350, du 1er octobre au 1er avril 1855.....	40	10	0			
do sur £1000, du 1er avril au 2 juin 1855.....	10	7	1			
do sur £150, du 1er avril au 20 juin 1855	2	19	11			
do sur £200, du 1er avril au 15 décembre 1855.....	8	10	0			
				1412	7	0
A Lucie Guéroul, montant de l'obligation ou certificat No. 12, en sa faveur, daté 24 août 1850.....	300	0	0			
Intérêt sur ces sommes depuis le 24 août 1854, jusqu'au 31 décembre 1855	24	7	0			
Aussi, une année d'intérêt sur £370, jusqu'au 15 mai 1855.	22	4	0			
Une année d'intérêt sur £148, jusqu'au 10 août 1855.....	8	17	7			
				355	8	7
				£ 9893	19	6

Extrait No. 21.

COMPTE des SALAIRES payés aux OFFICIERS de la MAISON de la TRINITE durant l'année 1855.

	£	s.	d.
A Henry LeMesurier, une année de salaire comme maître de la corporation jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £250 par année, et neuf mois à £300.....	287	10	0
A J. D. Armstrong, une année de salaire comme maître du havre, jusqu'au 30 sept. 1855, savoir:—3 mois à £400 par année, et 9 neuf mois à £460..	445	0	0
A R. Julyan, une année de salaire comme assistant maître du havre, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £111 2s. 2d., par année, et neuf mois à £138 17s. 8d.....	131	18	6
A F. Gourdeau, une année de salaire comme premier surintendant des pilotes, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £175 par année, et neuf mois à £300	268	15	0
A J. Smith, une année de salaire comme second surintendant des pilotes jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £175 par année, et neuf mois à £300	268	15	0
A A. LeMoine, une année de salaire comme trésorier, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £350 par année, et neuf mois à £402 10s. 0d.	389	7	6
A E. B. Lindsay, une année de salaire comme clerc, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £300 par année, et neuf mois à £360.....	345	0	0
A B. S. Lafleur, une année de salaire comme huissier, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir:—trois mois à £100 par année, et neuf mois à £187 10s. 0d.	165	12	6
	£ 2301	18	6

Extrait No. 22.

COMPTE des SALAIRES et ALLOCATIONS payés aux GARDIENS de PHARES, durant l'année 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
A Thomas Roche, une année de salaire et allocations comme gardien du phare du Pilier, jusqu'au 30 septembre 1855.....				165	0	0
A H. Frazier, une année de salaire et allocations comme gardien de phare sur l'île Rouge, jusqu'au 30 septembre 1855.....				140	0	0
A R. N. Lindsay, une année de salaire et allocations comme gardien de phare sur l'île Verte, jusqu'au 30 septembre 1855.....	140	0	0			
Trois mois de salaire payés d'avance.....	35	0	0			
				175	0	0
A J. E. Hammond, une année de salaire et allocations comme gardien de phare sur l'île Biquet, jusqu'au 30 septembre 1855.....				165	0	0
A J. Mitchell, une année de salaire comme canonier au phare sur l'île Biquet, jusqu'au 30 septembre 1855.....				40	0	0
A Z. Bédard, une année de salaire et allocations comme gardien de phare à la Pointe des Monts, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir :—trois mois à £120, et neuf mois à £140 par année.....				135	0	0
A E. Pope, une année de salaire et allocations comme gardien de phare à l'extrémité ouest de la Pointe d'Anticosti, jusqu'au 30 septembre 1855.....				200	0	0
A Charles Julyan, une année de salaire et allocations comme gardien de phare à l'extrémité est d'Anticosti, jusqu'au 30 septembre 1855, savoir :—six mois à £166 6s. 8d., et six mois à £200 par année.....				182	13	4
A F. Rodrigue, une année de salaire comme gardien de phare à Portneuf, jusqu'au 30 septembre 1855.....				50	0	0
A J. Thurber, pour prendre soin du phare à Ste. Croix, durant la présente année.....				35	0	0
£				1287	13	4

Extrait No. 23.

COMPTE des DENIERS payés aux OFFICIERS PENSIONNAIRES de la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC, durant l'année 1855.

	£	s.	d.
A l'honorable John Stewart, une année de pension, comme ci-devant maître de la corporation, jusqu'au 30 septembre 1855.....	250	0	0
A John Lambly, une année de pension comme ci-devant maître du havre, jusqu'au 30 septembre 1855.....	275	0	0
A l'exécutrice de feu Robert Young, sa pension depuis le 1er octobre au 2 décembre 1854, comme ci-devant surintendant des pilotes.....	29	10	10
£	554	10	10

Extrait No. 24.

COMPTE des APPROVISIONNEMENTS en 1855.

		£	s.	d.	
8 mai	1855..	Payé aux douanes de Sa Majesté, droit provincial sur des cylindres de lampe, etc., importés par "Great Britain."	6	9	6
11 do	do ..	do Banque du Haut-Canada, une lettre de change sur Londres, de £53 17s. 5d. sterling, à 12 par cent de prime, à remettre à M. Markland pour des cylindres de lampe etc., importés par "Great Britain.".....	67	1	0
		£	73	10	6

FONDS des PILOTES INFIRMES de QUÉBEC, en compte avec ALEXANDRE LEMOINE, TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de QUÉBEC.

Dt.		£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Sommes et pensions suivantes payées durant l'année 1855 :—</i>							
Arrrages de pensions, jusqu'au 31 déc. 1854, suivant liste...		43	10	1			
Montant de la liste de pension, pour le trimestre expiré le 31 janvier 1855.....		475	13	8			
do do do 30 avril 1855.....		489	2	7			
do do do 31 juillet do		483	10	9			
do do do 31 octobre do		480	9	4			
do accordé comme secours.....		96	0	0	2068	6	5
<i>Placement des sommes suivantes :—</i>							
Payé pour £500 de débentures aux syndics des chemins à barrières de Québec, et intérêt sur iceux.....					517	10	0
Prêt à P. Rodrigue, suivant obligation passée devant Errol Boyd Lindsay, notaire, le 28 juillet 1855.....					50	0	0
<i>Sommes suivantes payées :—</i>							
A Charles Lespérance, aide au trésorier dans la perception du fonds des pilotes, durant l'année 1855.....		80	0	0			
A F. R. Fréchette, pour publier dans le "Canadien" l'état annuel du fonds.....		3	0	0			
A R. Middleton, pour publier l'état annuel du fonds dans le "Québec Gazette".....		2	19	4			
A A. Côté et Cie., pour publier l'état annuel du fonds dans le "Journal de Québec," et pour impression de blancs..		8	18	10			
A MM. H. et E. Burstall, montant du pondage qui leur a été payé de trop en l'année 1854.....		6	7	2	101	5	4
Balance.....					518	0	8
		£	3255	2	5		

LE FONDS des PILOTES INFIRMES de QUÉBEC, etc.—(Continuation.)

Av.	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance entre les mains du trésorier le 30 décembre 1854.	1531	10	5
<i>Capital et Intérêt reçus durant l'année 1855 :—</i>						
Des syndics des chemins à barrières de Québec, sur £5700, jusqu'au 1er juillet 1855.	342	0	0			
D'A. C. Taschereau, une année d'intérêt sur £200, jusqu'au 13 octobre 1854.	12	0	0			
Des ministres et syndics de l'église St. André, une année d'intérêt sur £500, jusqu'au 18 novembre 1854.	30	0	0			
De George Bissott, une année d'intérêt sur £200, jusqu'au 4 octobre 1854.	12	0	0			
De John Jones, une année d'intérêt sur £500, jusqu'au 16 mai 1854.	30	0	0			
De P. Boisseau, une année d'intérêt sur £875, jusqu'au 26 janvier 1855.	52	10	0			
De la corporation de la cité de Québec, une année d'intérêt sur £2000, jusqu'au 1er novembre 1855.	136	10	0			
Du gouvernement provincial, une année d'intérêt sur £400, jusqu'au 1er octobre 1855.	24	0	0			
De Sir James Stuart, une année d'intérêt sur £1000, jusqu'au 9 mai 1855.	60	0	0			
De C. H. Tétu, une année d'intérêt sur £400, jusqu'au 17 mars 1855.	24	0	0			
De Joseph Cary, une année d'intérêt sur £300, jusqu'au 20 mai 1855.	18	0	0			
De la succession de P. Bouchard, arrérages d'intérêt dus sur le montant de son obligation.	3	0	0			
De F. Rodrigue, à compte de son obligation.	6	0	0			
<i>Pondage.</i>						
Montant reçu durant l'année 1855.	973	12	0	1723	12	0
				£ 3255	2	5

E. E.

A. LEMOINE,
Trésorier.

QUÉBEC, 31 décembre 1855.

Assermenté devant moi, comme étant vrai et
correct, à Québec, ce 22 janvier 1856,H. LEMESURIER, *J. P.*Examiné ; balance en mains, cinq cent dix-huit louis et huit deniers cour-
rant.H. LEMESURIER,
Maître.

COMPTES

DE LA

MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, en compte avec le GOUVERNEMENT de SA MAJESTÉ.

		Dr.	Pièces justific.	£	s.	d.
4 janvier	1855.	John Long, gages comme gardien de phare	1	36	12	0
do do	do . .	Charles Rivet, do do	2	7	7	6
16 do	do . .	Trésorier, déboursés	3	13	2	11
do do	do . .	Frothingham et Workman, ferblanc, etc., pour le phare	4	14	16	1
do do	do . .	Corse et Mays, peinture, huile, etc	5	18	8	6
23 do	do . .	Héritiers Lanaudière, deux années de reute de terre à Lavallée	6	15	0	0
29 do	do . .	P. Monplaisir, gages comme gardien de phare	7	20	14	2
31 do	do . .	H. N. Hooper et Cie., appareils de lampe	8	27	12	0
do do	do . .	Handyside et Cie., droit, etc., sur l'huile	9	4	2	5
1 février	do . .	Lyman et Cie., huile pour les phares	10	29	10	0
5 do	do . .	Lamothe et Frère, un trimestre de loyer des bâtisses	11	12	10	0
6 do	do . .	Louis Marcotte, gag., etc., pour phares à Lotbinière	12	69	1	7
10 do	do . .	Compagnie Richelieu, fret d'huile, etc	13	2	1	3
do do	do . .	Trésorier, déboursés	14	21	0	10
12 do	do . .	J. E. Lannonette, gages comme gardien de phare	15	17	5	2
do do	do . .	John Lovell, impression de formules	16	14	18	6
16 do	do . .	Louis Marcotte, répar. aux phares à Lotbinière	17	25	11	4
17 do	do . .	N. L. Duplessis, approvis. les phares de Lavallée	18	2	10	0
27 do	do . .	Paul Manuel, gages comme gardien de phare	19	17	12	0
10 mars	do . .	F. F. Mullins, articles de marine	20	4	9	7
19 do	do . .	Joseph Mondor, bois de corde pour phares flottants	21	11	8	0
do do	do . .	Trésorier, déboursés	22	12	1	3
2 avril	do . .	R. Armour, un trimestre de salaire comme maître	23	31	5	0
do do	do . .	J. Holmes, do do comme registrateur	24	46	5	0
do do	do . .	C. Curran, do do comme huissier	25	20	0	0
3 do	do . .	F. Baby, phare à St. Pierre	26	28	0	0
13 do	do . .	Trésorier, déboursés	27	13	8	9
5 mai	do . .	W. et F. H. Whittemore et Cie., envoi d'huile de baleine	28	51	1	0
8 do	do . .	Handyside et Cie., fret d'huile, etc	29	2	8	9
do do	do . .	Lamothe et Frère, loyer de bureau	30	12	10	0
do do	do . .	L. St. Louis, placer des phares flottants sur le lac	31	12	10	0
do do	do . .	Trésorier, déboursés	32	15	17	0
18 do	do . .	W. et F. H. Whittemore et Cie., huile de baleine	33	39	5	11
22 do	do . .	D. et J. McCarthy, réparations aux phares flottants	34	25	2	7
23 do	do . .	Trésorier, déboursés	35	11	16	5
30 do	do . .	W. et F. H. Whittemore et Cie., env. d'huile de baleine	36	49	11	6
<i>Porté en l'autre part</i>			£	756	17	0

TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, etc.—
(Continuation.)

		Dr.—(Continuation.)	Pièces justifi.	£	s.	d.
		Montant rapporté.....	756	17	0	
5 juin	1855.	Trésorier, déboursés.....	37	12	4	7
8 do	do ..	Steamer " Voyageur " services sur le Lac.....	38	10	0	0
22 do	do ..	W. et F. H. Whittemore et Cie, huile de baleine.	39	45	13	2
do do	do ..	Hearle et Date, ouvrage de plombier aux lampes..	40	19	9	0
2 juillet	do ..	Huissier, trimestre de salaire.....	41	20	0	0
do do	do ..	Maître, do	42	31	5	0
do do	do ..	Régistrateur, do	43	46	5	0
9 do	do ..	J. B. Bronsdon, réparation des phares de l'Île	44	26	4	9
16 do	do ..	Trésorier, déboursés.....	45	15	14	10
26 do	do ..	Lyman et Cie., huile de baleine pour lampes.....	46	12	10	0
30 do	do ..	C. Rivet, gages de gardien du phare.....	47	3	15	0
do do	do ..	Whittemore et Cie., huile de baleine pour lampes..	48	49	1	8
do do	do ..	D. Borrellie, gages de gardien de phare	49	36	0	0
2 août	do ..	J. B. Lachapelle, do do	50	3	15	0
3 do	do ..	A. Caron, do do	51	7	17	6
do do	do ..	N. L. Duplessis, do do	52	15	0	0
11 do	do ..	Charles Bourgeois, usage du Steamer " T. Rivières " ..	53	9	7	6
14 do	do ..	John Long, gages de gardien de phare.....	54	36	0	0
do do	do ..	Trésorier, déboursés.....	55	13	4	6
15 do	do ..	Fugères et Marchand, gages de gardiens de phares.	56	12	2	6
17 do	do ..	Joseph Ethier, do do	57	15	0	0
do do	do ..	J. B. Lamoureux, do do	58	8	7	3
22 do	do ..	W. et F. H. Whittemore et Cie., huile de baleine..	59	55	18	11
23 do	do ..	Régistrateur, salaire.....	60	23	2	6
do do	do ..	Huissier, do	61	10	0	0
29 do	do ..	Louis Marcotte, gages de gardien de phare.....	62	32	10	0
do do	do ..	Trésorier, déboursés.....	63	17	9	9
do do	do ..	Daniel Rooney, gages de gardien de phare.....	64	12	10	0
31 do	do ..	Lamothe et Frère, loyer de bâtisses.....	65	12	10	0
12 septembre	do ..	H. G. Thompson, dépenses pour le phare à Cap Charles	66	28	10	7
do do	do ..	Z. Boudreau, services pour fixer les sites de phares.	67	15	0	0
20 do	do ..	Trésorier, déboursés.....	68	16	4	10
24 do	do ..	C. Curran, érection de nouveaux phares.....	69	32	8	0
28 do	do ..	do do do do	70	27	3	8
29 do	do ..	Whittemore et Cie., huile de baleine.....	71	46	13	1
1er octobre	do ..	Maître, salaire.....	72	54	13	9
do do	do ..	Régistrateur, do	73	57	16	3
do do	do ..	Huissier, do	74	25	0	0
8 do	do ..	C. Curran, dépenses pour l'érection de phares.....	75	10	8	4
9 do	do ..	S. Belisle, services pour fixer les sites do	76	10	0	0
13 do	do ..	Whittemore et Cie., huile.....	77	50	1	5
do do	do ..	J. Marchildon, ouvrage aux phares, etc.....	78	13	1	5
do do	do ..	J. Holmes, érection de phares.....	79	11	19	2
do do	do ..	P. Jordan, bois pour Lavaltrie	80	13	15	1
17 do	do ..	S. Lefèvre, ouvrage au Pilier à St. Pierre.....	81	8	12	3
do do	do ..	Trésorier, déboursés.....	82	28	16	5
26 do	do ..	Whittemore et Cie., envoi d'huile	83	53	10	0
do do	do ..	C. Chandomais, ouvrage aux phares de Cap Charles.	84	5	5	3
do do	do ..	William North, ouvrage aux quais de Lavaltrie ...	85	7	1	9
do do	do ..	H. Fache, une chaloupe pour le phare de Lavaltrie.	86	3	7	6
27 do	do ..	S. Lefèvre, ouvrage au Pilier à St. Pierre.....	87	3	0	10
30 do	do ..	P. Fugère, ouvrage de forgeron au Pilier à St. Pierre	88	26	7	4
2 novembre	do ..	N. L. Duplessis, réparations aux quais de Lavaltrie.	89	5	7	6
3 do	do ..	Compagnie d'Express National, verres de lampe ...	90	21	6	6
		Porté en l'autre part.....	£	1945	6	4

TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, etc.—
(Continuation.)

			Dr.—(Continuation.)			
			Pièces justifi.	£	s.	d.
			<i>Montant rapporté.</i>			
15 novembre 1055.		Whittemore et Cie., envoi d'huile de baleine.....	91	1945	6	4
17 do do		Lamothe et Frère, loyer de bureau, etc.....	92	51	10	10
20 do do		Louis Marcotte, dépenses à Lotbinière.....	93	13	5	0
22 do do		Trésorier, bois pour le bureau.....	94	16	9	4
26 do do		John Long, gages de gardien de phare.....	95	50	9	0
do do		C. Curran, dépenses à St. Pierre.....	96	5	10	0
27 do do		Hearle et Date, placer les lampes, réflecteurs, etc..	97	10	11	9
do do		John Mondor, salaire comme agent à Sorel.....	98	36	9	0
do do		David Boyer, gages comme gardien de phare.....	99	49	14	0
do do		Grant, Hall et Cie., bois pour phares.....	100	10	0	8
28 do do		Olivier Letendre, gages comme gardien de phare..	101	25	15	0
do do		Trésorier, déboursés.....	102	16	11	0
4 décembre do		J. Lovell, impression.....	103	3	19	9
8 do do		A. Caron, gages comme gardien de phare.....	104	9	16	8
do do		Fugères et Marchand, do do.....	105	12	13	4
do do		N. L. Duplessis, do do.....	106	24	16	8
do do		Steam. Champlain, touage d'un phare flot, sur le lac.	107	12	10	0
10 do do		T. Peck et Cie., carvelles et clous.....	108	4	6	0
11 do do		George Hagar, poêles, etc., pour phares.....	109	4	1	0
14 do do		J. C. Simmons, gages de gardien de phare.....	110	28	12	11
do do		Paul Manuel do do.....	111	17	7	4
15 do do		P. Montplaisir, do do.....	112	20	5	10
17 do do		H. N. Harper et Cie., appareils de lampe.....	113	14	16	6
do do		W. et F. H. Whittemore et Cie., huile de balcine..	114	55	7	5
20 do do		Lyman, Savage et Cie., do.....	115	6	17	6
22 do do		A. Lamoureux, gages de gardien de phare.....	116	11	15	10
do do		E. Boisvert, do do.....	117	5	16	6
24 do do		Trésorier, déboursés.....	118	24	15	6
31 do do		Balance due, per centra.....	119	410	0	6
			£	2913	11	2
			Av.			
31 décembre 1854.		Balance entre les mains du trésorier ce jour.....		411	8	8
19 mars 1855.		Par warrant.....		500	0	0
13 juin do		Par warrant.....		500	0	0
27 juillet do		Reçu de McDonald et frères, pour quarts vides.....		1	0	0
5 septembre do		Reçu par warrant.....		500	0	0
19 novembre do		Par warrant.....		500	0	0
23 do do		Reçu de Lyman et Cie., pour quarts d'huile vides.....		1	2	6
21 décembre do		Par warrant.....		500	0	0
			£	2913	11	2
31 décembre 1855.		Balance entre les mains du trésorier.....	£	410	0	6

Erreurs exceptées.

MONTRÉAL, 21 décembre 1855.

JAMES HOLMES,
Trésorier.

Examiné et trouvé correct,—Balance entre les mains du trésorier le 31 décembre dernier, quatre cent dix louis et six deniers.

WILLIAM EDMONSTONE, }
J. L. BEAUDRY, } *Auditeurs.*

9 janvier 1856.

LE FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL, en compte avec le
TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITE, MONTRÉAL.

		Dr.	Pièces justific.	£	s.	d.
2 janvier	1855.	Payé à la veuve Lacoursière, 1 année de pension jusqu'au 1er du courant	1	6	0	0
1 février	do ..	do à la veuve C Hamelin, 1 trim. do jusq. 1er do.	2	3	15	0
do do	do ..	do A. Belisle, 1 do do, jusqu'au 1er do . . .	3	4	10	0
2 do	do ..	do veuve Sans-souci, 1 do do, jusq. 1er do ..	4	2	5	0
3 do	do ..	do do Rémond, 1 do do, jusqu'au do ..	5	3	15	0
do do	do ..	do do Boyer, 1 do do, jusqu'au 1er do ..	6	3	15	0
6 do	do ..	do Joseph Morin, 1 do do, jusqu'au 1er do ..	7	5	0	0
8 do	do ..	do veuve Belcourt, 1 do do, jusqu'au 1er do..	8	3	15	0
14 do	do ..	do Pierre Pagé, 6 mois do, jusqu'au 1er do ..	9	6	0	0
20 do	do ..	do débenture du gouvernement— No. 491, datée 1er décembre 1847, Bruncau, receveur général £100 0 0 1½ par cent de prime 2 10 0 Intérêt depuis le 1er décembre, 81 jours 1 6 7				
				103	16	7
21 do	do ..	Payé à Joseph Pleau, 1 année de pension, jusqu'au 1er janvier	10	7	10	0
14 avril	do ..	do veuve Gauthier, 6 mois do jusqu'au 1er février	11	4	10	0
1 mai	do ..	do veuve C. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er mai.	12	3	15	0
do do	do ..	do Antoine Belisle, 3 do do, jusqu'au 1er do.	13	4	10	0
3 do	do ..	do veuve A. Hamelin, 6 do do, jusqu'au 1er do.	14	7	10	0
do do	do ..	do do Joseph Boyer, 3 do do, jusq. 1er do..	15	3	15	0
5 do	do ..	do do Belcourt, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	16	3	15	0
7 do	do ..	do do Reymond, 3 do do jusqu'au 1er do ..	17	3	15	0
8 do	do ..	do do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	18	2	5	0
do do	do ..	do do Gauthier, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	19	2	5	0
do do	do ..	do Joseph Morin, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	19	5	0	0
10 do	do ..	do veuve Paquet, 6 do do, jusqu'au 1er do . . .	20	7	10	0
11 do	do ..	do do Pampalon, 6 do do, jusqu'au 1er do..	21	4	10	0
5 juin	do ..	do do Boudreau, 6 do do, jusqu'au 1er do ..	22	3	15	0
1 août	do ..	do do A. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er août.	23	3	15	0
do do	do ..	do A Belisle, 2 do do, jusqu'au 1er do . . .	24	4	10	0
do do	do ..	do veuve C. Hamelin, 3 do do, jusq. 1er do ..	25	3	15	0
3 do	do ..	do Joseph Morin, 3 do do, jusqu'au 1er do . . .	26	5	0	0
do do	do ..	do veuve Gauthier, 3 do do, jusq. 1er do . . .	26	2	5	0
4 do	do ..	do do J. Boyer, 3 do do jusqu'au 1er do ..	27	3	15	0
do do	do ..	do do Bellecour, 3 do do jusqu'au 1er do ..	28	3	15	0
6 do	do ..	do do Reymond, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	29	3	15	0
8 do	do ..	do do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au 1er do..	30	2	5	0
16 do	do ..	do do Dusseault, 9 do do, jusqu'au 1er do..	31	6	15	0
29 do	do ..	do Pierre Pagé, 6 do do, jusqu'au 1er do . . .	32	6	0	0
21 septembre	do ..	do veuve Paquet, 3 do do, jusqu'au 1er do . . .	33	3	15	0
1 novembre	do ..	do do A. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er novembre	34	3	15	0
2 do	do ..	do do Belcourt, 3 do do, jusqu'au 1er do..	35	3	15	0
do do	do ..	do do C. Hamelin, 3 do do, jusqu'au 1er do.	36	3	15	0
do do	do ..	do A. Belisle, 3 do do, jusqu'au 1er do	37	4	10	0
3 do	do ..	do veuve Boyer, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	38	3	15	0
5 do	do ..	do do Sans-souci, 3 do do, jusqu'au 1er do ..	39	2	5	0
do do	do ..	do Charles Beaudry, 3 do do, jusq. 1er do ..	40	3	0	0
do do	do ..	do veuve Reymond, 3 do do, jusq. 1er do ..	41	3	15	0
6 do	do ..	do do Boudreau, 6 do do, jusqu'au 1er do ..	42	3	15	0
<i>Porté en l'autre part</i>				£	288	6 7

LE FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL.—(Continuation.)

		Dr.—(Continuation.)	Pièces justific.	£	s.	d.
		Montant rapporté.....	...	288	0	7
7 novembre 1855..		Payé à Joseph Morin, 3 mois de pension, jusqu'au 1er novembre	43	5	0	0
do do do ..	do	veuve Gauthier, 3 mois do do, jusq. 1er do.	43	2	5	0
10 do do ..	do	do Pampalon, 6 do do, jusqu'au 1er do..	44	4	10	0
23 do do ..	do	do Paquet, 3 do do, jusqu'au 1er do ...	45	3	15	0
31 do do ..	do	Balance due per contra.....	...	146	15	11
			£	450	12	6
		Av.		£	s.	d.
31 décembre 1854..		Balance entre les mains du trésorier ce jour		185	0	8
15 janvier 1855..		Reçu 6 mois d'intérêt sur £600, débiteures du gouvernement	£18 0 0			
do do do ..	do	12 mois d'intérêt sur £100, débiteures du gouvernement.....	6 0 0	24	0	0
do do do ..	do	6 mois d'intérêt sur £300, débiteures du havre, à 5 par cent		7	10	0
9 mai do ..	do	6 mois d'intérêt sur £900, débiteures de l'acqueduc.....		27	0	0
11 juillet do ..	do	6 mois d'intérêt sur £300, débiteures du havre, à 5 par cent		7	10	0
do do do ..	do	intérêt sur débiteures provinciales, jusqu'au 1er du courant		18	0	0
do do do ..	do	pondage sur pilotage depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 30 ultimo, du collecteur des douanes		30	5	9
13 août do ..	do	du collecteur des douanes, pondage pour juillet....		12	6	11
17 do do ..	do	du collecteur des douanes, pondage pour août....		10	4	6
do do do ..	do	honoraires sur sommations, etc., Dubord vs. Lise....		0	6	3
do do do ..	do	pour copie du jugement contre Lise.....		0	1	3
4 octobre do ..	do	du collecteur des douanes, pondage pour septembre.		12	16	6
2 novembre do ..	do	de H. Hamelin, pour sommations et subpoena et leur signification		0	7	6
7 do do ..	do	du collecteur des douanes, pondage pour octobre....		23	1	2
7 décembre do ..	do	du collecteur des douanes, pondage pour novembre		10	2	2
do do do ..		Montant reçu de divers pilotes, le pondage sur leurs pilotage de steamers, goëlette, etc., durant la saison de 1855, suivant état		18	19	10
do do do ..		Reçu une année d'intérêt sur hypothèque sur propriété, grande rue St. Jacques		36	0	0
do do do ..	do	6 mois d'intérêt sur £900, débiteures de l'acqueduc, jusqu'au 1er novembre		27	0	0
			£	450	12	6
31 décembre 1855..		Balance entre les mains du trésorier ce jour.....	£	146	15	11

FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTRÉAL.—(Continuation.)

ÉTAT DU FONDS.

	£	s.	d.
Débitures de Paqueduc de Montréal.....	900	0	0
Débitures du havre de Montréal.....	300	0	0
Baillieur de Fonds.....	600	0	0
Débitures du gouvernement.....	600	0	0
Débitures du fonds d'emprunt municipal.....	200	0	0
Argent entre les mains du trésorier.....	146	15	11
	£ 2746	15	11

Erreurs exceptées.

JAMES HOLMES,
Trésorier.

MONTRÉAL, 31 décembre 1855.

Examiné et trouvé correct.—Balance entre les mains du trésorier le 31 décembre dernier, cent quarante-six livres quinze chelins et onze deniers.

J. L. BEAUDRY,
WM. EDMONSTONE, } *Auditeurs.*

9 janvier 1856.

ÉTAT du montant du PONDAGE sur le PILOTAGE et les GAGES des PILOTES employés à piloter les Steamers, Goëlettes, etc., allant à ou partant de QUÉBEC, reçu durant la saison de 1855.

	£	s.	d.
31 mai 1855.. Reçu de J. Beaudry, balance depuis 1854, de ses gages pour piloter le Steamer "John Munn".....	1	0	0
4 juillet do .. Reçu pondage sur pilotage de la goëlette "Indépendance".....	0	7	6
20 do do .. do do do brig "Reliance".....	0	4	5
2 août do .. do balance do barque "Onda".....	0	5	4
15 do do .. do do do do "Roxana".....	0	5	4
20 do do .. do pondage do goëlette "Halifax".....	0	3	9
6 novembre do .. do do do do "Marie Henriette".....	0	11	3
7 do do .. do do do do "Sago".....	0	3	9
13 do do .. do de J. Beaudry, pondage sur gages, steamer "John Munn".....	6	5	0
16 do do .. Reçu de Z. Borrillie, pondage sur gages, £36.....	1	16	0
23 do do .. do de C. Paquet, do do £150.....	7	10	0
do do do .. do pondage sur le pilotage du brigantin "Zillah".....	0	7	6
	£ 18	10	10

JAMES HOLMES,
Trésorier.

MONTRÉAL, 31 décembre 1855.

R É P O N S E

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 26 ultimo, demandant un Etat indiquant les Noms des Syndics et autres, de la Maison de la Trinité de Québec et de Montréal, et leurs Salaires, ainsi que tout autre renseignement demandé par l'Adresse.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Toronto, 11 Avril 1856.

MAISON DE LA TRINITÉ,

Québec, 4 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états du fonds des pilotes infirmes et des officiers de cette corporation, et leurs salaires, conformément à votre lettre du 27 mars dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. B. LINDSAY,

Greffier, Maison de la Trinité, Québec.

L'honorable G. E. CARTIER,

Secrétaire Provincial, etc.

Toronto.

ÉTAT indiquant le noms des gardiens, officiers et serviteurs de la maison de Trinité de Québec, les salaires qu'ils reçoivent annuellement, le fonds à même lequel ils sont payés et en vertu de quelle autorité.

Noms.	Emploi.	Salaires.		Fonds à même lequel les salaires sont payés.	En vertu de quelle autorité.
		£	s. d.		
Henry LeMesurier	Maitre	300	0 0	Fonds provincial	Acte provincial 12 Vic., chap. 114, et par ordre du conseil exécutif, en vertu des dispositions de l'acte provincial 18 Vic., chap. 89.
Edward B. Lindsay	Greffier	360	0 0	do	do
Alexander LeVoine	Trésorier	402	10 0	do	do
Jesse D. Armstrong	Maître du havre	460	0 0	do	do
François Gourdeau	Premier surintendant des pilotes	300	0 0	do	do
John Smith	Second surintendant des Pilotes	300	0 0	do	do et en vertu de l'acte 18 Vic., c. 161.
B. S. Lafleur	Huissier	187	10 0	do	do
Augustine Martel	Messager	60	0 0	do	do
				do	Maison de la Trinité.

E. B. LINDSAY,
Greffier, Maison de la Trinité, Québec.

MAISON DE LA TRINITÉ,
Québec, 2 avril 1856.

ÉTAT des deniers reçus et payés par la Maison de la Trinité de Québec, à compte du fonds des pilotes infirmes de Québec, durant l'année 1855.

RECETTES.	£	s.	d.	DÉPENSES.	£	s.	d.		
Percentage ou contribution des pilotes.....	973	12	0	Pensions.....	1972	6	5		
Capital payé et intérêt sur les prêts remis.....	750	0	0	Secours.....	96	0	0		
				Argent placé.....	567	10	0		
				Dépenses contingentes.....	101	5	4		
	£	1723	12	0		£	2737	1	9

PERSONNES SECOURUES à même le FONDS.

	£	s.	d.		£	s.	d.	
Ives Sylvestre, pilote.....	10	0	0	<i>Montant rapporté.....</i>	80	0	0	
Louis Lemieux, do.....	10	0	0	Veuve de V. Goudeau, pilote..	2	0	0	
François Côté, do.....	24	0	0	do de F. Bassinet, do...	3	0	0	
Thomas Dick, do.....	21	0	0	Epouse de F. Thivierge, do ...	1	0	0	
F. X. Corriveau, do.....	12	0	0	Julie Préjens, fille de B. Préjens, pilote.....	10	0	0	
<i>Porté ci-contre.....</i> £	80	0	0		£	96	0	0

PENSIONNAIRES.

PILOTES INFIRMES.	£	s.	d.	VEUVES DES PILOTES.—(Continuation.)	£	s.	d.
Boucher, A.....	336	0	0	<i>Montant rapporté.....</i>	460	0	0
Boutin, T.....				Veuve Chassé, Z.....			
Carodeau, P.....				do Cinq-Mars, F.....			
Côté, Z.....				do Côté, C.....			
Dumas, F.....				do Crépeau, P.....			
Dumas, J.....				do Desrosiers, J.....			
Dumas, A.....				do Dick, J.....			
Fournier, J.....				do Dumas, J.....			
Fortin, C.....				do Dumas, Christ.....			
Lachance, B.....				do Dumas, Charles.....			
Lapierre, Denis J.....				do Danduraud, J.....			
Pouliot, J.....				do Dorion, A.....			
Pouliot, B.....				do Dutremble, P.....			
St. Amand, G.....				do Fortier, A.....			
	do Fortin, N.....						
	do Gourdeau, J.....						
	do Itzroaire, J.....						
	do Keable, A.....						
	do Lachance, P. P.....						
	do Lachance, G.....						
	do Lachance, F. (C. Pouliot).....						
	do Lachance, F. (J. Deruisseau)....						
	do Lavoie, A.....						
	do Levesque, F.....						
<i>Porté ci-contre.....</i> £	516	0	0	<i>Porté en l'autre part.....</i> £	976	0	0

PENSIONNAIRES.—(Continuation.)

VEUVES DES PILOTES.—(Continuation.)			£	s.	d.	MONTANT RAPPORTÉ.....														
Rapporté de l'autre part....			976	0	0	1804 0 0														
Veuve Lapointe, P..... do Lapointe, A..... do Laroche, J. B..... do Leclerc, L..... do Leclerc, F..... do Mettayer, P. P..... do Michaud, P..... do Michaud, A..... do Paquet, A..... do Petit, A..... do Petitgrew, D..... do Plante, G..... do Pouliot, P..... do Raimond, Ant..... do Rioux, M..... do Royer, A..... do Royer, F..... do Roy Desjardins, J.. do Rouleau, P..... do Smith, J..... do Thivierge, J.....			} 21 à £20 chaque.	420	0	0	ENFANTS DES PILOTES. Abraham Chasseur, (aliéné)... 24 0 0 Enfants de J. Gourdeau, infirme, 1 à 10 0 0 Enfants de D. Charest, infirme, 2 à £9 chaque..... 18 0 0 Enfants de A. Lapointe, } infirme, 2..... } do do P. Forbes, } infirme, 1..... } do do P. Bineau, } infirme, 1..... } do do P. Dupuis, 1 } malade 1 infirme, 2 } 72 0 0 do do J. Sahau, } infirme, 1..... } do do S. Forgues, } 1..... } do do L. Rioux, 1, } do do D. Pichette, } 3..... }													
Veuve Amiot, W..... do Bélanger, G..... do Blouin, J..... do Blouin, B..... do Bossinot, F..... do Curodeau, F..... do Descombe, P..... do Desnoyers, F..... do Fortin, J..... do Gagnon, J..... do Goudreau, V..... do Langlois, L..... do Larivée, C..... do McKenzie, H..... do Morency, G..... do Pelletier, M..... do Petitgrew, W..... do St. Pierre, G..... do Soucy, G..... do Servant, J. B..... do Verreault, H.....							} 21 à £16 chaque.	336	0	0	Enfants de J. Morency, 1 à 5 0 0 Enfants de H. Fortin, 2.. } do de F. Couillard, } 2..... } do de A. Paquet, } infirme, 1..... } 36 0 0 do de P. Goudreau, } 1..... } do de E. Gourdeau, } 2..... }									
Veuve Bernier, E..... do Bonneau, Joseph.. do Caron, F..... do Côté, M..... do Lachance, — do Lapointe, Joseph..											} 6 à £12 chaque.	72	0	0	Enfants de P. Bowes, 1 à..... 3 10 0 Enfants de W. Lebel, 3.. } do de H. Chassé, 3. } 15 0 0 } 6 à £2 10s. chaque.					
Porté ci-contre.... £															1804	0	0	£ 1987 10 0		

ÉTAT DU FONDS.

	£	s.	d.
Argent prêté.....	13086	8	3
Intérêt dû par diverses personnes.....	167	10	0
Argent entre les mains du trésorier.....	518	0	8
	£ 13771	18	11
Retranchez—arrérages de pension dus aujourd'hui.....	79	13	0
	£ 13692	5	11

E. E.

A. LEMOINE,
*Trésorier.*MAISON DE LA TRINITÉ,
Québec, 31 décembre 1855.

MAISON DE LA TRINITÉ.

MONTRÉAL, 2 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 ultimo, demandant que les noms des membres de ce bureau, des officiers et serviteurs de la corporation, les salaires qu'ils reçoivent annuellement, le fonds à même lequel ils sont payés, et en vertu de quelle autorité ils le sont ; aussi, un état détaillé des comptes du fonds des pilotes pilotant au-dessus du havre de Québec.

Conformément à icelle, je transmets sous enveloppe un état et un compte détaillé depuis le 1er janvier jusqu'au 1er du courant.

Le compte détaillé du fonds des pilotes pour l'année 1855 a été transmis au greffier de l'assemblée législative le 15 février.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JAMES HOLMES,
*Régistrateur.*A l'honorable Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.,
Toronto.

ÉTAT indiquant les noms du Maître, Député-Maîtreet Gardiens, Officiers et Serviteurs de la Maison de la Trinité de Montréal, leurs Salaires annuels, le fonds à même lequel ils sont payés, et en vertu de quelle autorité ils le sont.

Noms.	Emploi.	Salaires.			—	—
		£	s.	d.		
R. Armour.....	Maître.....	156	5	0	Payé à même le fonds consolidé, par autorité de la législature.....	Par autorité du gouvernement provincial et de la législature.....
W. Bristow.....	Député-maître.....		au cun.	
William Edmonstone.....	Gardien.....		au cun.	
A. Shaw.....	do.....		au cun.	
H. Starnes.....	do.....		au cun.	
J. L. Beaudry.....	do.....		au cun.	
James Holmes.....	Régistrateur.....	231	5	0	Payé à même le fonds consolidé, par autorité de la législature.....	Par autorité du gouvernement provincial et de la législature.....
Charles Curran.....	Huissier.....	100	0	0	do do do do	do do do do
Daniel Rooney.....	Messageur et gard. de phares.....	93	15	0	do do do do	do do do do

Certifié,

JAMES HOLMES,
Régistrateur, Maison de la Trinité de Montréal.

MONTRÉAL, 2 avril 1855.

LE FONDS des PILOTES INFIRMES en compte avec le TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL.

Dr.		Pes. just.		£ s. d.		Av.		£ s. d.			
2 janvier 1856..	Payé à la Vve Lacoursière, 1 an. de pension, jusq. 1er janv. jusqu'au 1er février.	1	6	0	0	31 décembre 1855.	Balance entre les mains du trésorier, ce jour	146	15	11	
do	do A. Belisle, 3 mois do jusqu'au 1er février.	2	4	10	0	21 janvier 1856.	Reçu 12 mois d'intérêt sur les débetures du gouvernement, £100	£	6	0	
do	do do Veuve C. Hamelin, 3 do jusqu'au do ..	3	2	15	0	do	Reçu 6 mois d'intérêt sur £600	£	18	0	
do	do do Veuve Dubord, 3 do jusqu'au do ..	4	3	15	0	do	do				
do	do do Veuve Boyer, 3 do jusqu'au do ..	5	3	15	0						
do	do do Veuve Belcourt, 3 do jusqu'au do ..	6	3	15	0						
do	do do Veuve Sans-souci, 3 do jusqu'au do ..	7	2	5	0						
do	do do Joseph Morin, 3 do jusqu'au do ..	8	5	0	0						
do	do do Veuve Gauthier, 3 do jusqu'au do ..	8	2	5	0						
do	do do Joseph Plean, 1 année do jusqu'au 1er janvier.	9	7	10	0	do	Reçu 6 mois d'intérêt sur do				
do	do do Veuve Raymond, 3 m. do jusqu'au 1er février.	10	3	15	0	do	do débetures du				
do	do do Héritiers de P. Pagé, jusqu'à la date de son décès.	11	6	11	3	do	do				
do	do Balance rapportée	11	127	2	8		do				
			£	178	5	11		£	178	5	11

ÉTAT DU FONDS.

Débetures de l'aqueduc de Montréal.....	900	0	0	
Débetures du havre de Montréal.....	300	0	0	
Bailleur de fonds	600	0	0	
Débetures du gouvernement	600	0	0	
Débetures du fonds d'emprunt municipal.....	200	0	0	
Argent entre les mains du trésorier.....	127	2	8	
	£	2727	2	8

Ereurs exceptées.

MONTRÉAL, 1er avril 1856.

JAMES HOLMES,
Régistrateur et Trésorier de la Maison de la Trinité, Montréal.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 7 courant, demandant à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, " Un État indiquant en détail le montant payé au Receveur Général dans les années 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855, par chaque municipalité dans le Haut-Canada, en vertu de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'Asile des Aliénés et autres Edifices Publics dans le Haut-Canada," spécifiant le nom de toute Municipalité qui n'a point payé cette taxe, dans aucune année."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 21 avril 1856.

(No. 70.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 17 avril 1856.

Monsieur,—Conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur Général du 14 du courant, je me fais l'honneur de transmettre un Etat indiquant en détail le montant payé au Receveur Général dans les années 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855, par chaque Municipalité dans le Haut-Canada, en vertu de l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 68, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'Asile des Aliénés et autres édifices publics dans le Haut-Canada," spécifiant le nom de toute municipalité qui n'a point payé cette taxe, dans aucune année. Cet état ne contient pas tous les renseignements demandés, parce qu'il s'en suivrait nécessairement de grands retards ; mais il a rencontré l'approbation du Moteur—l'Honorable membre pour Halton.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM DICKINSON,
Dép. Insp. Gén. *Pro tem.*

L'honorable SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
etc., etc., etc.

MONTANT des deniers PAYÉS par les divers TRÉSORIERS et CHAMBERLAINS de COMTÉ, CANADA OUEST, durant les années 1851, 52, 53, 54 et 55, conformément à l'Acte 13 et 14 Vic., chap. 68 intitulé : "Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'Asile des Aliénés et autres édifices publics dans le H.-C."

COMTÉS ET CITÉS.	1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			REMARQUES.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
	Carleton.....	129	5	9	53	13	0	143	18	0	137	9	6	136	16	
Essex et Lambton.....				115	18	8	1232	15	8	281	10	7	155	19	2	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £216 3s. 6d.
Essex.....													185	4	2	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £144 3s. 10d.
Lambton.....																
Keat.....				226	19	0	161	17	8	204	18	2	121	5	10	
Frontena, Lenox et Addington.....				233	1	11	483	6	5	446	10	8				
Hastings.....				254	11	1	417	1	5	278	13	0	135	17	10	
Huron, Perth et Bruce.....	101	0	4	374	15	8	296	14	2	235	7	8	234	13	10	
Huron et Bruce.....																
Perth.....				832	11	7	733	12	10	663	19	0	731	14	5	
Lincoln et Welland.....				200	9	3	206	19	11	207	13	8	243	1	7	
Faldimand.....				235	7	11	221	11	7	595	9	0				Reçu depuis le 31 janvier 1856, £343 13s. 9d.
Leeds et Grenville.....	157	19	0													
Lanark et Renfrew.....	152	3	7	336	0	10	194	15	3	192	0	7	227	2	1	
Middlesex et Elgin.....				1007	8	11	742	4	2	517	0	9	502	8	10	
Middlesex.....																
Elgin.....																
Northumberland et Durham.....	85	15	7	1245	0	2	215	16	1	620	8	6	612	17	7	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £771 18s. 0d.
Norfolk.....				241	12	11	266	12	3	261	13	2	294	5	2	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £286 0s. 11d.
Oxford.....	224	10	1	454	9	4	370	19	10	415	4	5	493	1	7	
Prince Edward.....				477	19	7							731	15	4	
Peterborough.....	99	15	0	208	2	8							244	18	6	
Peterborough et Victoria.....							354	0	8	244	18	6				
Prescott et Russell.....	74	9	0	125	1	2	4	5	0	160	11	0	87	4	0	

Stormont, Dundas et Glengarry.....				424	7	2	448	14	2	359	2	0	258	2	0	Reçu pour Wentworth, depuis le 31 janvier 1856, £399 5s. 8d.
Simcoe.....	112	4	3	236	2	9	220	7	9	209	4	9	209	11	0	
Wentworth et Halton.....	384	13	2	935	16	4	955	9	8	612	5	10	674	9	0	Reçu pour Halton, depuis le 31 janvier 1856 £254 0s. 11d.
Brant.....																
Wellington, Waterloo et Grey.....				269	9	2										Reçu depuis le 31 janvier 1856, £459 11s. 6d.
Waterloo.....							261	2	2				394	13	0	
Wellington et Grey.....							459	16	6	1002	11	7				Reçu pour Wellington, depuis le 31 janvier 1856, £287 17s. 2d.
York.....																
York, Ontario et Peel.....	472	8	2	1145	15	3										Reçu pour Grey, depuis le 31 janvier 1856, £59 11s. 3d.
York et Peel.....							1537	5	5	1266	2	1	1286	0	9	
Ontario.....																Reçu depuis le 31 janvier 1856, £128 1s. 0d.
Cité d'Hamilton.....				306	9	11	215	17	1	733	7	5	51	13	0	
do de Kingston.....				149	16	2	268	8	11	162	2	3	301	3	9	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £716 3s. 3d.
do de Toronto.....				475	0	0	937	0	6	967	3	0	1950	0	0	
do d'Ottawa.....													190	0	0	Reçu depuis le 31 janvier 1856, £377 17s. 10d.
Total.....	£	1995	3	11	10675	11	3	11413	13	1	11272	19	5	11944	2	

WILLIAM DICKINSON,
Député Inspecteur Général, pro temp.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 17 avril 1856.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

COPIE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES NOMMÉS POUR
SURVEILLER L'ASILE DES ALIÉNÉS DE BEAUPORT,
pour l'année 1855.

(Copie.)

QUÉBEC, 29 Février 1856.

Monsieur,—J'ai ordre de vous transmettre les rapports ci-inclus et de vous prier de vouloir bien les soumettre à son excellence le gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé.)

A. LEMOINE.

Secrétaire, C.L.A.

A l'honorable GEO. CARTIER,
Secrétaire Provincial, etc., etc.

A Son Excellence Sir EDMUND HEAD, Gouverneur Général de la Province du
Canada, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les commissaires nommés pour surveiller l'asile des aliénés de Beauport prennent la liberté de soumettre à votre excellence le présent rapport des propriétaires et directeurs-médecins de cette institution.

Les commissaires ont lu ce rapport avec la plus grande attention et demandent respectueusement qu'il leur soit permis de soumettre à ce sujet les observations et recommandations suivantes :—

La perspective alarmante à laquelle il a été fait allusion par les directeurs, que l'asile sera bientôt rempli de patients incurables, mérite une considération immédiate.

Le principal objet en établissant des asiles pour les aliénés étant de ramener à la raison et à la société les infortunés qui sont affligés de cette affreuse maladie—la folie—il devient d'une nécessité urgente de remettre l'institution actuellement sous considération, en état d'apporter tout le soulagement possible.

Quand l'asile actuel sera rempli de fous incurables, il ne sera plus possible d'y admettre de nouveaux patients que dans le cas de places devenues vacantes par mort ou guérison.

Les places vacantes dans chaque année seront en petit nombre et seront probablement remplies par les aliénés, envoyés des Prisons—aliénés qui, il semble, doivent être admis préférablement à tous autres, par cette raison qu'ils ne peuvent rester dans les prisons.

Quand bien même il n'en serait pas ainsi le système serait encore vicieux vu qu'il serait impossible de prévoir quand il y aurait des places vacantes et de fixer un jour pour l'admission d'un patient, même dans les circonstances les plus pressantes.

L'expérience a prouvé que les cas récents s'ils sont soignés sans retard sont guéris en peu de temps, pour la plupart. Cette classe de patients devrait en conséquence trouver moyen d'être admise en tous temps à l'asile.

Pour atteindre un but aussi important, les commissaires recommanderaient qu'à l'avenir les idiots, les épileptiques, les paralytiques et les sujets attaqués depuis plus de quatre ans ne fussent pas admis dans l'institution. Ces êtres infortunés, n'ayant plus besoin de traitement médical, seraient laissés aux soins de leurs parents ou des municipalités où ils résident. Par ce moyen on pourrait réserver des places pour les cas récents et guérissables ; mais si on ne trouve pas à propos d'adopter ce système, les commissaires recommandent à votre excellence de considérer favorablement la suggestion des directeurs-médecins et propriétaires—d'avoir un hôpital séparé où les idiots, les épileptiques, les paralytiques et autres patients qui, sur la déclaration des médecins, seraient

regardés comme sans espoir de guérison, pourraient recevoir le traitement approprié à leur état.

Les commissaires ont la satisfaction de faire rapport que la destruction malheureuse de l'aile ouest de l'asile par l'incendie qui eut lieu le matin du 2 février 1855, n'a été accompagné d'aucun accident. Les personnes qui étaient alors dans l'asile, toutes du sexe féminin, furent immédiatement transportées en sûreté dans les autres parties de l'édifice et subséquemment transférées à l'hôpital de la marine qui, en partie, fut généreusement mise à la disposition des directeurs par les commissaires de cette institution qui leur offrirent toute l'aide nécessaire avec une attention particulière.

Dans le mois de mai les patients furent transportés de là à une bâtisse qui est dans le voisinage de l'asile et où ils demeurèrent jusqu'au mois de novembre dernier, temps auquel on les plaça dans l'aile nouvelle.

Cette aile a été reconstruite avec beaucoup de soin, elle est beaucoup plus convenable que la première, mieux aérée et plus à l'épreuve des accidents du feu.

Dans leurs visites à l'asile les commissaires ont toujours vu avec plaisir et satisfaction que l'on donne toute l'attention et le soin possible, au bien-être et aux bons traitements des patients. Les salles, les dortoirs et les cellules sont constamment tenus dans un état parfait de propreté, la nourriture est d'une bonne qualité et donnée en quantité tout-à-fait suffisante.

Les commissaires accomplissent un devoir agréable en exprimant leur approbation de la manière dont les directeurs ont conduit l'institution depuis sa fondation. C'est à leurs efforts persévérants et au soin particulier qu'ils ont eu de choisir des assistants capables surtout pour les situations difficiles de gardien et de matrone que l'on doit attribuer le rang élevé et honorable qu'occupe aujourd'hui l'asile des aliénés de Beauport.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

“

“

“

L. MASSUE,
JOS. PAINCHAUD,
JAS. GIBB,
E. B. LINDSAY.

QUÉBEC, 27 février 1856.

RAPPORT FAIT AUX COMMISSAIRES DE L'ASILE DES ALIÉNÉS DE QUÉBEC.

Messieurs,—Quoique l'année dernière ait été pour nous un temps d'épreuve et de difficultés sans exemple, nous sommes heureux de pouvoir dire, que le bien-être et l'aise des patients n'ont été diminués en aucune façon et que l'établissement n'a rien perdu de son utilité générale.

En consultant les statistiques, on verra que le nombre des patients augmente rapidement. On ne doit cependant pas conclure de cette circonstance, que la folie, comme maladie augmente beaucoup plus qu'en raison de l'accroissement ordinaire et naturel de la population. Il y a très peu d'années il n'y avait dans cette province aucun logement convenable pour les aliénés ; dans les institutions qui existaient, ils étaient enfermés dans des cellules étroites, lugubres et repoussantes, et en conséquence les amis manifestaient la plus grande répugnance à placer des patients dans ces réceptacles ; cette répugnance disparaît par degrés à mesure que les bienfaits du système actuel deviennent plus généralement connus, et les fous et les idiots qui ont été jusqu'à présent la terreur de leurs voisins, ou qui ont été enfermés par leurs parents, comme le seul moyen de protection et de sûreté contre eux, sont maintenant admis dans une institution où ils échangent leurs chaînes, leur sombre tristesse et leur malpropreté contre la liberté, la gaieté et la propreté, où ils sont soumis aux puissants remèdes des influences morales et à un mode de traitement conforme aux principes modernes

les plus perfectionnés. Les aliénés et les idiots, qui sont maintenant mis en grand nombre dans l'asile, s'ils ne sont pas rendus à la santé ou à la raison, sont au moins élevés dans leur esprit et condition, et sont rendus inoffensifs à eux-mêmes et aux autres, et sont aussi heureux qu'ils peuvent l'être. Notre expérience pendant l'année dernière et l'histoire d'un grand nombre de cas individuels, nous ont convaincu, que cette répugnance à placer les personnes idiotes et aliénées dans un asile doit être attribuée aussi en partie aux sentiments puissants de la parenté et aux liens domestiques si forts chez les habitants ; comme ces liens s'affaiblissent ou se brisent par la mort, ils trouvent moins de répugnance à transporter leurs amis dans une institution.

Nous sommes fortement d'opinion que les dispositions prises pour le soutien et le soin des aliénés et des idiots en cette province sont encore très défectueuses.

Les rapports les plus importants des autres pays font voir qu'il y a une personne aliénée par chaque huit cents personnes de la population fixe. Il a été maintenant pourvu pour 300 dans le Canada Est. Dans notre premier rapport nous avons établi que " l'on doit s'attendre que la majorité des sujets qui seront admis d'ici à quelque temps seront des sujets attaqués depuis bien longtemps, et dont un petit nombre, comme de raison, sera guéri. Les amis des personnes aliénées ont manifesté une répugnance extrême à les envoyer aux réceptacles qu'il y avait il y a quelques années ; cette répugnance existe encore. On se représente encore un asile avec des cellules sombres, la folie furieuse, les chaînes, de la paille, la malpropreté et la nudité. Il s'écoulera encore quelque temps avant que les amis des personnes aliénées en Canada, les envoient dans un asile dans le seul but d'obtenir leur guérison, avec la certitude qu'il existe autant de repos, de propreté, d'ordre et de subordination, que dans aucun hôpital établi pour le soulagement d'aucun autre malade. Cette opinion a été très pleinement justifiée par notre expérience depuis ce temps. Des 181 sujets admis depuis octobre 1848, au mois de mai 1851, 51 peuvent être considérés comme attaqués depuis peu de temps, et comme donnant une bonne espérance de revenir à la raison. Le reste était des sujets attaqués depuis longtemps et dans lesquels le corps et l'âme étaient également abattus. Quelques-uns étaient idiots ; quelques-uns paralytiques, et un grand nombre épileptiques. La majorité des sujets fut envoyée à l'asile après avoir épuisé les sympathies et la patience de leurs amis et leur avoir enlevé l'espérance de les voir mourir. Un de ces malades, âgé de 82 ans et paralytique, fut porté à une distance de 180 milles pour mourir en deux heures. Pendant cette période, on en admit cinq autres âgés de 70 à 79 ans.

" D'après ce qui précède on remarquera que les patients actuellement dans l'asile sont presque tous incurables, et nous désirons particulièrement attirer l'attention sur ce fait, que le temps viendra bientôt où ces derniers occuperont entièrement l'asile, à l'exclusion des cas récents et curables."

Nous regrettons d'avoir à remarquer que l'état et la condition des patients admis pendant l'année dernière, ont complètement justifié ces opinions, et que le temps est arrivé où l'asile est occupé par des sujets attaqués de maladies incurables, à l'exclusion de cas récents et susceptibles de guérison. En attirant votre attention sur cet important sujet, nous insistons fortement sur la nécessité d'un hôpital séparé pour le soulagement et le soutien des idiots et d'une certaine classe d'aliénés pour lesquels il n'y a plus d'espoir de guérison.

Pendant l'année dernière, savoir :—depuis le 1er décembre 1854 jusqu'au 1er du mois courant, 117 patients ont été admis ; de ce nombre 30 étaient des cas récents pour lesquels il y avait quelque espérance de guérison ; sur ce qui restait, 19 étaient idiots et épileptiques.

Premier décembre 1854 : Patients sous traitement comme suit :—	
	{ Du sexe masculin.....108
	{ do féminin.....138
	—246
Admis depuis.....	{ Du sexe masculin..... 52
	{ do féminin..... 65
	—117
Sous traitement.....	{ Du sexe masculin.....160
	{ do féminin.....203
	—363
Renvoyés.....	{ Du sexe masculin..... 26
	{ do féminin..... 17
	—43
Décédés.....	{ Du sexe masculin..... 14
	{ do féminin..... 14
	—28
Ce qu'il en restait dans l'a- sile, le 1er décembre 1855.	{ Du sexe masculin.....121
	{ do féminin.....171
	—292
Des 43 renvoyés, il en a été de guéri.....	22
Amélioré.....	14
Enlevé par des amis.....	5
Echappés.....	2
	—43
Sur les 117 admissions, il y avait en cas nouveaux.....	43
Idiots et épileptiques.....	19
Agés, paralytiques et sans espoir de guérison.....	55
	—117

Parmi les patients qui sont actuellement dans l'asile, il n'y en a que peu qui font concevoir quelque espoir de guérison. La plupart sont atteints de maladies anciennes et chroniques et auxquelles la mort seule apportera du soulagement.

Nous ferons remarquer aussi que beaucoup d'institutions pour les aliénés ne reçoivent que les cas nouveaux et curables et refusent entièrement les patients affligés d'épilepsie et de paralysie ; ces institutions renvoient dans des asiles spécialement adaptés à ce but, tous les cas qui sont restés incurables pendant un certain temps. En conséquence, les statistiques de ces institutions font voir un grand nombre de guérisons et peu de morts.

Dans l'asile dont nous avons la direction le gouvernement a pourvu à l'admission indistincte des cas de folie anciens et nouveaux et de ceux d'imbécillité et d'idiotisme. Pour cette cause et les autres que nous avons fait remarquer, on doit s'attendre, que la proportion du décès excédera celle des autres asiles qui n'admettent pas les incurables.

Le terme moyen des morts dans les institutions qui ne rejettent pas les incurables est d'environ 12 pour cent. On verra qu'il mort 28 des patients sous traitement. Ceci est bien au-delà du terme moyen et à notre avis doit être attribué en partie au choléra qui, il y a deux ans, enleva plusieurs personnes qui, suivant le cours ordinaire des choses, ne seraient mortes que pendant l'année dernière.

Le 2 de février dernier, l'aile ouest de l'édifice fut détruite par le feu. La providence permit que l'accident arriva le matin d'un jour extrêmement doux pour la saison, et les patients furent transportés sans perte de vie et sans le moindre mal ; par la bienveillance du gouvernement, les malades du sexe féminin, au nombre de 98, furent toutes ensemble logées dans une partie de l'hôpital de marine, jusqu'à ce qu'on put faire d'autres dispositions pour elles, et nous profitons de cette circonstance pour exprimer notre reconnaissance aux commissaires

res et employés de l'hôpital, pour l'assistance prompte et précieuse qu'ils ont donnée aux patients pendant qu'ils étaient les hôtes de cette institution.

Dans le mois de mai, les patients furent transportés de l'hôpital de marine à la bâtisse joignant l'asile, et louée dans ce but, et subséquemment achetée de O. L. Richardson, écuyer. Pendant ce temps un marché avait été passé pour la reconstruction de l'aile incendiée. Ce contrat a été très fidèlement exécuté par les MM. Peters dont les travaux ont donné la plus entière satisfaction, mais auxquels nous sommes grandement redevables pour le grand service qu'ils nous ont rendu, en exécutant des plans pour des améliorations importantes à la nouvelle aile.

Nous ne pouvons manquer d'appeler votre attention spéciale sur les qualités de monsieur et madame Wakeham, qualités qui les rendent si éminemment propres à l'accomplissement de devoirs difficiles et pleins de responsabilité. C'est à eux et au personnel nombreux des gardes et serveurs fidèles et intelligents qui sont sous leur direction immédiate, que l'on doit attribuer l'ordre, la propreté, la discipline et la haute moralité maintenues dans l'établissement.

Nous devons vous offrir ainsi qu'à votre secrétaire, M. Lemoine, nos meilleurs remerciements pour votre attention constante à pourvoir aux besoins et aux intérêts de l'institution. Nous sentons que comme commissaires nous avons eu constamment votre confiance et votre appui. Ce sentiment et la conviction que vous avez apprécié notre plan et nos meilleurs efforts pour mettre à exécution les intentions bienveillantes du gouvernement à l'égard des aliénés, nous ont soutenus dans les difficultés et les épreuves de l'année dernière.

(Signé)

J. DOUGLAS, M.D.

JOSEPH MORRIN, M.D.

C. FREMONT, M.D.

13 décembre 1855.

RAPPORT DU SURINTENDANT MÉDICAL DE L'ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS A TORONTO.

A L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DU CANADA.

Qu'il plaise à votre honorable chambre,

Conformément aux dispositions du statut qui s'y rattachent, j'ai l'honneur de soumettre à votre honorable chambre le rapport suivant sur l'état de l'asile provincial des aliénés à Toronto.

Ayant, dans un grand nombre de rapports antérieurs faits aux commissaires visiteurs et à son excellence le gouverneur général pour le temps d'alors (lesquels sont tous aujourd'hui en la possession du gouvernement), démontré au long les divers besoins de cet asile, il n'est peut-être pas nécessaire en cette occasion de reproduire plusieurs des états qui ont été déjà soumis à l'attention de son excellence et de ses prédécesseurs, et qui ont été par eux pris en considération.

La mesure que son excellence a adoptée au commencement de l'été dernier, en retirant de cet asile pour les renvoyer à Kingston les aliénés criminels qui y étaient détenus en vertu d'un warrant émis en conformité du statut relatif à ces cas, a été pour cette institution un bienfait dont la valeur ne peut être appréciée que par ceux qui ont été témoins des maux auxquels donnait lieu leur présence ici. Cependant, à part le confort que l'on a ainsi procuré aux autres patients de l'institution, il est un fait très important qu'il faut mentionner, c'est que par suite du déplacement des patients ci-dessus, il a été possible d'admettre promptement presque tous les aliénés pour lesquels l'entrée de l'asile a été depuis demandée. Lorsque l'on aura bien considéré la haute importance de soumettre les aliénés à un traitement convenable dès la première période de leur maladie, les avantages dus à la sage décision de son excellence en établissant un asile

séparé pour les criminels aliénés dans la province ne seront méconnus de personne.

Le nombre de patients qui sont actuellement dans cet asile est de 370,—dont 183 du sexe masculin et 187 du sexe féminin. La grande majorité d'entre eux sont des incurables invétérés ; l'accumulation de ces cas incurables date de 15 ans. Un grand nombre de ces malheureux sont parfaitement inoffensifs, et il en est un assez grand nombre qui sont très industriels ; mais ils sont sans amis et sans asile, et dans l'absence de tout secours publics pour les recevoir et entretenir ailleurs, leur détention dans l'asile est non seulement une nécessité mais bien une œuvre de charité chrétienne. Il est bien douteux si l'aliéné incurable, quelque légère que soit la teinte d'intelligence qui lui reste ou quelque docile et utile qu'on le trouve sous la discipline bénigne et particulière d'un asile, doit être jamais renvoyé des établissements dans lesquels s'est opéré un changement si heureux dans sa tendance et condition. Dans plusieurs des états voisins où, malgré tout ce qui se dit sur la munificence du traitement que l'on fait aux aliénés, l'étendue des bienfaits qu'offrent leurs asiles est loin de suffire aux besoins de la population et est certainement inférieure dans son ensemble aux asiles du Canada, il a été établi des dispositions légales en vertu desquelles les autorités et les surintendants médicaux des asiles peuvent élargir et renvoyer aux endroits d'où ils peuvent être venus les patients qui, après une certaine période qu'ils auront passé sous traitement, ne seront pas guéris. L'on a eu recours à cette mesure rigoureuse sous le prétexte que les asiles d'aliénés doivent être considérés comme des hôpitaux consacrés à la guérison de l'aliénation mentale, et non comme des maisons de refuge pour le soutien permanent de ses victimes. Je n'ai pas rencontré un seul surintendant médical d'un asile dans les Etats-Unis qui n'ait déploré la nécessité d'avoir recours à cette mesure. La société ou la législature qui permet l'existence d'une telle nécessité est coupable d'une infraction odieuse aux lois du divin maître du monde et fait preuve d'un mépris téméraire des devoirs moraux que le christianisme impose. Il faut espérer qu'en Canada, pour l'honneur de l'humanité et de la réputation honorable que nous avons déjà justement acquise à tant d'égards sous le rapport de notre caractère public, nous ne permettrons jamais qu'un pareil acte vienne ternir notre réputation. Je ne saurais conseiller le renvoi d'un seul de ces aliénés incurables qui a résidé pendant quelque temps dans cet asile. Ici, ils sont aussi heureux qu'il est possible de l'être en cette vie ; et c'est ici seulement qu'ils peuvent trouver ce bonheur. Il est vrai que l'asile est rempli—encombré, et qu'il ne peut recevoir tous ceux qui demandent ou qui ont besoin d'y être admis ; mais c'est là une question d'argent contre une question d'humanité ; une question de charité publique contre une question d'apathie publique ; une question de charité divine contre une question d'avarice dans l'homme. Est-ce que notre pays n'est pas un pays riche ? Est-ce que notre revenu public n'est pas surabondant ? Que nous manque-t-il donc ? Rien autre chose qu'un peu de sympathie, une simple pensée, un moment de réflexion ; et malheureusement ces sentiments de sympathie on ne les voit point surabonder en faveur des aliénés au moins.

Ceux qui, en Canada, ont la réputation d'hommes sensés sont tous tellement occupés de leurs propres affaires, sont tous engagés d'une telle ardeur à chercher cette fortune qui en ce pays leur fait rarement défaut, mais qui ne leur procure pas toujours le bonheur,—qu'ils ne peuvent se donner le plus petit loisir d'étendre leurs observations sur l'état de la société au-delà de leur foyer. Beaucoup de personnes en cette province ont atteint l'âge de cinquante ans sans avoir vu un seul homme attaqué d'aliénation mentale. Quelques-unes ont entendu dire qu'il y en avait un dans la partie reculée de leur township. Les citoyens des villes sont sous l'impression qu'il y en a quelques-uns dans le pays. Lorsqu'un aliéné de Toronto n'est pas admis dans l'asile aussitôt que la demande en est faite, les journaux s'excitent et s'animent, et montrent beaucoup de sagesse avec la

somme ordinaire de vérité. Il n'y a seulement que quinze ans que le Haut-Canada possède un asile d'aliénés, et déjà le public semble avoir oublié qu'avant cette époque il existait un grand nombre de ces malheureux. Il a aussi oublié que la population a augmenté de beaucoup depuis ce temps, et que le besoin d'asile pour les aliénés doit se faire plus sentir aujourd'hui qu'il y a 15 ans ; c'est-à-dire qu'il y a actuellement dans le pays un plus grand nombre de personnes insensées, pour lesquelles il n'y a pas de place dans les asiles, qu'il n'y en avait en l'année 1840.

La richesse du Canada a augmenté avec plus de rapidité que cette partie de la population qui est atteinte d'aliénation mentale. Que le riche qui a ses privilèges fasse son devoir, et ni les aliénés ni aucune autre classe d'affligés ne seront laissés sans qu'il soit pourvu à leurs besoins—chose à laquelle, comme êtres humains, ils ont droit en vertu de tout principe de saine politique, d'économie, de décence ordinaire et de charité chrétienne.

Ceux qui visitent cet asile manquent rarement d'en admirer la beauté d'architecture et l'ampleur de dimensions. C'est un édifice spacieux, conséquemment, il doit pouvoir contenir beaucoup de monde. Mais pour les fous il faut un plus grand espace que pour d'autres personnes, et le plus grand édifice a des limites à ses logements. Les asiles d'aliénés peuvent bien être encombrés, mais le bon ordre dans une multitude n'a jamais été proverbial, et l'on ne doit pas s'attendre qu'une foule d'hommes ou de femmes insensées fassent exception à la règle. Jeter pêle-mêle dans une maison, sans ces moyens de subdivision et de classification qui sont essentiels au bon ordre et à la discipline, une foule d'aliénés dont chacun d'eux en particulier, avant son admission, avait besoin d'être guidé ou contrôlé par une ou plusieurs personnes, ce n'est certainement pas un fait qui peut faire bien augurer des résultats du traitement qui veut que les passions soient calmées, que la tranquillité et le confort règnent pour amener la raison. Cet édifice est spacieux, et la moitié de toute la maison qui est très grande l'est aussi,—mais ce n'est après tout que la moitié d'un asile d'aliénés. Les trois grandes salles, dans chaque division, pour les aliénés des deux sexes, avec leurs chambres et dortoirs, n'étaient pas destinées pour toute sorte de patients—elles étaient pour les trois premières catégories, tandis que les ailes, qui ne sont pas encore construites, doivent être employées au logement des classes les plus désespérées. Aujourd'hui, toute classification est absolument impossible,—le trop grand nombre y met obstacle. Lorsqu'un patient de la première catégorie devient turbulent ou qu'il se porte à la violence, il est souvent impossible de le changer de place, et la conséquence est que la salle entière devient turbulente. Les fous les plus désespérés même, ne sont pas tous bruyants ni violents. Sur 60 ou 70 patients, il peut s'en trouver 8 ou 10 qui soient fréquemment incommodes ou deux ou trois qui le sont toujours.

Il suffit de ceux-là par exemple, surtout dans la division des femmes, pour jeter le désordre parmi les autres ; et lorsque toute une salle de femmes insensées commence à faire du bruit la tâche de les réduire au silence est certainement loin d'être facile. Si l'asile était achevé et qu'il y fut fait des divisions convenables pour la réception des patients bruyants, violents, obscènes et malpropres, l'on pourrait s'attendre que l'ordre et la discipline générale de l'institution seraient meilleurs qu'aujourd'hui, et le traitement serait aussi sans doute plus efficace.

Il semble, dans l'opinion de quelques-uns qui, peut-être, n'ont pas donné au sujet toute l'attention qu'il mérite, qu'il serait préférable de construire un nouvel asile dans quelque autre localité, plutôt que d'achever celui-ci ; mais le pays exige que ces deux choses se fassent, et cela prendra plusieurs années avant qu'un nouvel asile soit construit et celui-ci achevé.

Sous le rapport de l'architecture, de la solidité des travaux et de la convenance de ses subdivisions intérieures, l'asile de Toronto n'est inférieur à aucun autre sur ce continent. Son site, tout en faisant la part des circonstances qui ont pré-

sidé à son choix, est peut être le plus propice qu'il ait été possible de choisir lors de sa fondation.

S'il est décidé qu'un nouvel asile doit être érigé, je recommande fortement que le choix d'un architecte soit fait en même temps que celui du surintendant médical. Ce mode a été adopté pour la construction dernièrement faite de quelques-uns des meilleurs asiles, tant en Angleterre qu'en Amérique. L'architecture d'un semblable édifice, de même que la régie d'un asile et le traitement dans le cas de l'aliénation mentale, est une spécialité : et le surintendant médical, dont le devoir est de gérer avec efficacité et satisfaction toutes les affaires d'un asile, ne peut jamais trop approfondir les plans et les intentions de l'architecte, tandis que ce dernier ne peut manquer de recevoir une foule de renseignements utiles d'un surintendant médical compétent. C'est une erreur grossière de supposer que les devoirs du médecin chef d'un asile doivent se borner à ses relations avec les patients,—comme ministre des maladies du corps et de l'esprit. Il doit pouvoir remplir efficacement ces deux devoirs, qui ne constituent qu'une faible partie de ses travaux. Depuis les fondations jusqu'à la coupole, il doit connaître toutes les subdivisions de son établissement, et être prêt et compétent à remettre promptement en ordre ce qui a pu cesser de l'être.

Comme quelques personnes semblent porter beaucoup d'intérêt à ce que l'on appelle les statistiques de la folie, et qui semblent former leur opinion sur l'utilité des institutions fondées pour la guérison ou le soulagement de cette maladie plutôt sur des résultats arithmétiques que d'après un profond sentiment des devoirs du chrétien, il a été d'habitude d'introduire dans la rédaction des rapports d'asile de nombreux états statistiques dans le seul but peut être de satisfaire aux désirs de cette classe de philanthropes. Les membres les plus éminents de la faculté de psychologie font peu de cas aujourd'hui de ces statistiques ; et en Amérique, quelques-unes des meilleures institutions, y compris celles sous la direction de Luther V. Bell, près de Boston, ont presque toutes cessé de leur donner place dans leurs rapports annuels.

Les archives de cette institution ne contiennent pas de données numériques certaines sur lesquelles on puisse tirer de justes conclusions, soit quant à son efficacité en comparaison des autres asiles, soit à l'égard des progrès qu'elle a fait en ce genre, à diverses époques de son existence.

Dans les premières années de l'institution, le nombre d'aliénés renvoyés sur le total des admissions, semble avoir donné lieu à de grandes espérances, et la durée du traitement, comparée dans ses résultats à celle des dernières années, paraît avoir été très courte ; mais il a suffi d'un examen minutieux pour dissiper entièrement cette supposition.

Dans les dix premières années, par exemple, le nombre total des admissions fut de 1006, et le nombre total de ceux qui furent renvoyés, 615 :—ou, disons que le nombre de ceux qui ont été renvoyés est de 61 pour cent sur le nombre des admissions. Il est en outre prouvé que sur les 615 patients renvoyés, pas moins de 230, dans le cours de ces dix ans ont été admis de nouveau pour cause de rechute qui, sans doute était principalement due à ce que le renvoi de ces patients avait été prématuré. En conséquence, le nombre de personnes admises ne s'élevait pas à 1006 mais bien à 776, et une grande partie de celles renvoyées représente les cas dont la guérison a été manquée.

Dans les deux années et demie de la surintendance du Dr. Scott qui suivirent les dix premières années et précédèrent immédiatement ma nomination, le nombre des patients renvoyés sur ceux qui avaient été admis semblent ne s'être élevé que de 47½ à 100 ; mais le Dr. Scott n'avait alors que 14 rechutes sur le nombre de patients admis et renvoyés par lui-même dans ces dites deux années et demie ; et il a admis de nouveau 40 des patients de ses prédécesseurs lesquels avaient fait une rechute.

Ces 40, ajoutés au 230 ci-dessus, opèrent une diminution considérable dans le nombre des personnes renvoyées ou des guérisons enregistrées pour les dix

premières années et changent de beaucoup la proportion entre les renvois et les admissions.

Les patients admis de nouveau après rechute comme ci-dessus, (284 cas de rechute) jusqu'à l'expiration des 12½ premières années, étaient au nombre de 188, et sur ce nombre il y en a aujourd'hui 57 qui vivent dans l'asile.

Dans les deux ans et 7½ mois qui se sont écoulés depuis le 1er juillet 1853, date à laquelle j'entrai dans les fonctions de surintendant médical, 45 patients qui ont fait rechute ont été admis de nouveau et la majorité d'entre eux l'était pour la première, et quelques uns pour la deuxième et troisième rechute. La totalité des ré-admissions s'élève à 66.

Sur ces 45 patients, 12 ont été admis et renvoyés par moi pour la première fois, et 33 faisaient partie du nombre de ceux renvoyés antérieurement à ma nomination. Sur les 45 patients ci-dessus qui ont fait rechute, 20 sont maintenant dans l'asile ; 17 dans leur famille ; 3 dans l'asile des criminels aliénés à Kingston et 5 sont décédés. La diminution dans le nombre de patients ré-admis dans ces dernières années, comparé à celui des premiers temps de l'existence de l'institution, doit être attribuée à la grande circonspection que l'on a apportée en s'abstenant de renvoyer les patients avant qu'il y eut certitude qu'ils avaient recouvré la raison. L'on rencontrera toujours des cas périodiques ; mais il est plus que probable que ces rechutes qui ont eu lieu dans les premières dix années auraient pu être évitées si les patients eussent été tenus plus longtemps sous le traitement après leur première admission.

Depuis la date de mon dernier rapport, fait en triplicata, à son excellence le gouverneur général, à l'honorable conseil législatif et à votre honorable chambre, le 17 juin 1854, et qui comprend une période d'un an et huit mois, 167 patients ont été admis dans l'asile ; 97 du sexe masculin et 70 du sexe féminin.

Le nombre de ceux qui ont été renvoyés (y compris ceux qui se sont échappés) pour la même période, a été de 129, dont 84 du sexe masculin et 45 du sexe féminin.

Les décès ont atteint le chiffre de 40 : 27 parmi les hommes et 13 parmi les femmes.

L'état sanitaire dans l'établissement a été uniformément bon. Dans les mois de juillet, août et septembre de 1854, époque où le choléra a sévi avec tant de rigueur à Toronto et dans presque toutes les villes de cette province, l'asile a entièrement échappé au fléau, grâce aux bienfaits de la divine providence envers laquelle les habitants de l'asile et leurs amis ne sauraient être trop reconnaissants.

Des demandes d'admission pour environ 60 femmes insensées ont été faites, et l'on attend pour les admettre que des vacances aient lieu ; mais à en juger par l'encombrement actuel des salles destinées aux pauvres, le grand nombre d'incurables qu'elles contiennent et le peu d'espoir de guérison qu'il y a pour celles qui ont été admises il y a quelque temps, il est très à craindre qu'une augmentation considérable dans l'accumulation ci-dessus aura lieu dans le courant de l'année.

L'asile a besoin de bien des petites améliorations pour pouvoir mieux répondre qu'il ne l'a fait jusqu'ici aux fins de guérisons auxquelles il est consacré. Le manque d'emploi et d'amusement dans la saison d'hiver fait faire un pas rétrograde à la guérison du patient du sexe masculin, et l'on pourrait y remédier jusqu'à un certain point, en construisant des galeries détachées du corps principal de l'édifice, dans lesquelles les aliénés pourraient se donner de l'exercice en se livrant à des jeux propres à les distraire.

Dans les états voisins, il n'y a pas un asile qui n'ait sa bibliothèque, et il en est quelques uns qui ont une collection considérable et excellente de livres qui leur ont été donnés par des personnes charitables qui s'intéressent au sort malheureux des insensés.

Sous ce rapport comme sous tout autre, l'asile de Toronto n'est dans les obligations d'aucun de nos citoyens philanthropes, et cet oubli de leur part est dû sans doute au manque d'informations sur l'utilité des livres pour aider au confort ou à l'amélioration des patients.

Le service divin a été régulièrement célébré tous les dimanches dans l'après-midi, à tour de rôle par les divers membres du clergé de la cité, et les patients qui en ont manifesté le désir ou qui, par leur condition mentale, ont pu y assister s'y sont joints. Les révérends messieurs qui ont officié gratuitement ont droit aux remerciements du public, et j'ai la certitude que les membres de leur congrégation leur savent le meilleur gré possible pour cette bonne œuvre. En affirmant que le décorum dans aucune église n'est mieux gardé que dans l'asile, c'est avancer un fait en tout point véridique.

Les patients sont redevables à la presse canadienne, depuis que les frais de port sur les journaux sont abolis, de l'envoi libéral, durant l'année qui vient de finir, d'un nombre considérable de journaux. Environ 60 publications tant quotidiennes qu'hebdomadaires, etc., sont reçues et distribuées.

L'été dernier, la grande salle au centre de l'édifice, employée autrefois comme salle de danse, a été à peu de frais transformée en un appartement pour la couture. Les murs de cet appartement sont ornés d'un grand nombre de jolies images instructives et de plusieurs cartes géographiques obtenues du département de l'instruction publique. Cette salle est aérée, gaie et domine un beau point de vue. Entre vingt et trente patientes s'y rassemblent chaque jour pour y travailler, à diverses espèces de couture, sous la direction d'une maîtresse couturière.

Les habits des patients du sexe masculin seulement ont été fait en dehors de l'asile l'année dernière. Tous les autres ouvrages en couture ont été faits dans l'établissement par les femmes et par quelques uns des aliénés sous la direction d'un tailleur travaillant à l'entreprise.

L'introduction de l'éclairage au gaz l'année dernière a ajouté de beaucoup au confort, à la gaieté et à la sûreté de l'établissement.

Rien ne contribue d'avantage à l'amélioration et à la guérison des aliénés du sexe masculin que les travaux qu'ils ont à faire sur la ferme de l'asile, dont les produits de la dernière récolte, sous le point de vue pécuniaire, ont été d'une grande valeur. Environ 1750 boisseaux de pommes de terre, très supérieures à celles que l'on achetait ordinairement pour l'asile, ont été récoltées et mises en cave avec soin. Une très grande quantité de bettes-raves, de mangewurtzel, de navets, de carottes et de panais a aussi été récoltée et a épargné bien des déboursés à faire pour la nourriture des vaches à lait. La récolte de l'avoine et des vesces comme fourrage vert a été excellente. Le foin seul a été peu abondant. Les produits du jardin ont été considérables et abondants.

Je suis persuadé que l'année dernière aucune ferme dans ce district n'a été mieux cultivée et n'a produit une récolte plus abondante que celle de l'asile, eu égard à son étendue.

JOSEPH WORKMAN, M.D.,
Surintendant Médical, A.P.A.

TORONTO, 18 février 1856.

ETAT des REVENU et DÉPENSES du TRÉSORIER de l'ASILE PROVINCIAL des ALIÉNÉS à TORONTO.

A L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA.

Qu'il plaise à Votre honorable Chambre.

Le soussigné a l'honneur de soumettre, conformément à l'acte 16 Vic., ch. 188, sec. 3, le compte courant des revenus et dépenses de l'asile provincial des aliénés à Toronto, pour une période d'un an et neuf mois, depuis le premier jour d'avril

mil huit cent cinquante-quatre, jusqu'au trente-et-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq ; et aussi le compte des revenu et dépenses pour les améliorations permanentes qui se rattachent à l'octroi parlementaire de quinze mille louis votés dans la session de mil huit cent cinquante, depuis le premier jour de juin mil huit cent cinquante-quatre, jusqu'au trente-et-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES McKIRDY,
Trésorier, A.P.A.

ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS,
Toronto, 20 février 1856.

ÉTAT de compte courant des revenu et dépenses de l'asile provincial des aliénés à Toronto, depuis le 1er jour d'avril 1854, jusqu'au 31me jour de décembre 1855. (Un an et neuf mois.)

REVENU.			£	s.	d.
Balance en main le 1er avril 1854			17	2	11
Escomptes			0	5	8
Deniers déposés par un patient aujourd'hui décédé			1	0	0
Domages des patients payants			2	16	3
Rabais sur le charbon			12	17	2
Articles vendus			138	16	7
Patients payants			1242	16	4
Warrants du gouvernement			21763	17	9
			£ 23179	12	8
DEPENSES.			£	s.	d.
Département médical :—					
Médicaments	63	3	6		
Bière, vins et spiritueux	564	13	6		
			627	17	0
Dépense de l'établissement (nourriture) :—					
Viande de bouchers	2389	17	4		
Pain	2717	16	7		
Beurre	782	13	9		
Orge, riz, fleur et gruau	319	15	5		
Pommes	28	10	0		
Café	119	12	3		
Œufs	45	0	8		
Fromage	2	9	6		
Poisson	73	10	5		
Méclasse	17	10	0		
Pommes de terres	288	11	3		
Sel, poivre, moutarde et vinaigre	44	2	0		
Sucre	448	8	4		
Thé	523	9	4		
			7801	6	10
Literie et habillements :—					
Literie	552	11	5		
Habits	940	18	0		
Chaussures	245	6	8		
			1738	16	1
Combustible, éclairage, lavage et nettoyage :—					
Combustible	3592	8	11		
Chandelles	80	15	1		
Huile	97	2	4		
Porté en l'autre part	£ 3770	6	4	10167	19 11

Compte courant des Revenu et Dépenses, etc.—(Continuation.)

D É P E N S E S .			£	s.	d.	£	s.	d.
Combustible, éclairage, lavage et nettoyage.—(Continuation.)								
<i>Montant rapporté.....</i>								
Gaz.....	3770	6	4	10167	19	11		
Savon.....	72	19	0					
Empois et pierre bleue.....	549	13	2					
Brosses et balais.....	24	9	7					
	113	14	0	4531	2	1		
Items divers :—								
Réparations.....	818	5	5					
Amueblement.....	307	2	4					
Assurance.....	185	19	6					
Annonces.....	65	3	10					
Papeterie et impressions.....	61	3	10					
Paille.....	176	19	4					
Forme.....	643	15	7					
Dépenses incidentes.....	324	1	6					
Enterrements.....	63	7	6					
Transport des aliénés au pénitencier provincial.....	32	19	2					
Commissaires.....	424	3	9					
Soins médicaux extra, de novembre 1853 à avril 1854.....	125	0	0					
Salaires et gages.....	5253	8	11	8480	10	8		
				£	23179	12	8	

JAMES McKIRDY,
Trésorier, A. P. A.

ÉTAT des revenu et dépenses pour les améliorations permanentes de l'asile provincial des aliénés à Toronto, depuis le 1er jour de juin 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

R E V E N U .			£	s.	d.	£	s.	d.
Warrants du gouvernement.....						1057	4	1
D É P E N S E S .								
Terrains plantés d'arbres.....	103	4	0					
Drainage, ventilation et planchers.....	159	15	9					
Appareils au principal édifice.....	794	4	4	1057	4	1		

JAMES McKIRDY,
Trésorier, A. P. A.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 28 février dernier, priant son excellence de faire mettre devant la chambre " Un état du nombre de demandes qui ont été faites pour l'admission de patients dans l'asile des aliénés à Toronto,—du nombre qui a été refusé par suite du manque de logement,—le dit état devant comprendre les trois dernières années et indiquer le nombre d'aliénés qu'il y a dans les différentes prisons en Canada

Lettre de Joseph Workman, écuyer, M. D., surintendant médical de l'asile provincial des aliénés.

ASILE PROVINCIAL DES ALIÉNÉS,

TORONTO, 4 mars 1856.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre communication datée d'hier, me priant de vous fournir un " état du nombre de demandes faites pour l'admission des patients dans l'asile des aliénés à Toronto, du nombre qui a été refusé par suite du manque de logement nécessaire, durant les trois dernières années," et en réponse, je prends la liberté de vous soumettre l'état suivant :

Le refus d'admettre immédiatement des aliénés dans l'asile n'a jamais eu lieu durant les trois dernières années, que le 23 juin 1854, lorsque le trop grand encombrement de l'édifice exigeait que l'on attendit qu'il eut des vacances. Avant cette date, tous les aliénés qui se sont présentés ont été admis dans l'asile à leur arrivée.

Dans les trois années écoulées du 1er mars 1853 au 1er mars 1856, le nombre d'aliénés admis dans l'asile a été de 413 ;—249 furent admis avant le 23 juin 1854, et 164 depuis cette date.

Du 23 juin 1854 au 1er du courant il a été fait 343 demandes d'admission pour de prétendus aliénés. Sur ce nombre 164 ont été admis. Des avis de vacance ont été envoyés aux amis de 112 de ces infortunés, mais ils ont refusé de s'en prévaloir ou fait peu de cas des lettres qui leur ont été adressées

Des avis de vacance ont été envoyés aux amis de quatre aliénés du sexe masculin, pour lesquels il a été récemment demandé admission, et ils sont attendus d'heure en heure.

Il n'y a maintenant qu'un seul aliéné sur la liste qui attend un avis de vacance pour être admis.

Soixante-deux femmes, pour lesquelles demandes d'admission ont été faites entre le 20 juin et cette date, attendent qu'il y ait vacance ; et je regrette d'avoir à dire qu'en conséquence du grand nombre de patients incurables du sexe féminin

RÉGISTRATEURS DE COMTÉS, H.C.

RAPPORTS des HONORAIRES et EMOLUMENTS reçus par les
Régistrateurs de Comtés dans le Haut-Canada, conformément à
l'Acte 16 Vict. ch. 187, sect. 9, pour l'année 1855.

- No. 1.—COMTÉ de DURHAM.
 - 2.—COMTÉ d'ELGIN.
 - 3.—COMTÉ d'ESSEX.
 - 4.—COMTÉ de FRONTENAC.
 - 5.—COMTÉ d'HALDIMAND.
 - 6.—COMTÉ de LANARK.
 - 7.—COMTÉ de LEEDS.
 - 8.—COMTÉS de LENOX et ADDINGTON.
 - 9.—COMTÉ de LINCOLN.
 - 10.—COMTÉ de MIDDLESEX.
 - 11.—COMTÉS de PETERBOROUGH et VICTORIA.
 - 12.—COMTÉ de PRINCE EDWARD.
 - 13.—COMTÉ de RENFREW.
 - 14.—COMTÉ de SIMCOE.
 - 15.—COMTÉ de WELLAND.
 - 16.—COMTÉ de WELLINGTON.
 - 17.—COMTÉ de YORK.
-
-

No. 1.

ÉTAT des Recettes et des Emoluments du Bureau d'Enregistrement du Comté de Durham, entre le trente-unième jour de Décembre mil huit cent cinquante-quatre, et le trente-unième jour de Décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Actes et Testaments.		Hypothèques et Transports.		Certificats.		Recherches.		Sommaires.		Affidavits.		Total.		Depenses.		Revenu net.							
£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.						
340	19	1	120	9	3	34	3	0	83	8	3½	32	7	2	626	13	0½	218	7	6	408	5	6

RÉCAPITULATION.

Montant total des recettes du bureau	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	150	0	0	25	0	0	5	0	0
Deductions	7	10	0	30	17	6			
	626	13	0	218	7	6	408	5	6
Revenu net	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	408	5	6	408	5	6	408	5	6

GEORGE D. WARD,
Régistrateur, Comté de Durham.

No. 2.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ D'ELGIN,
SAINT THOMAS, 8 Mars 1856.

ÉTAT pour la Chambre d'Assemblée, préparé conformément à la 16me Vic., chap. 187, sec. 9; "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada," depuis le 1er janvier, jusqu'au 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Sommes reçues pour enregistrer des sommaires.....				377	3	0
do pour certificats et autres documents.....				57	6	3
do recherches.....				16	14	6
	£		£	451	3	9
Moins les déboursés, savoir :—						
Payé aux commis.....	115	0	0			
Depenses contingentes, bois de chauffage, papeterie.....	20	0	0			
				135	0	0
Recettes nettes.....			£	316	3	9

Certifié,

JOHN McKAY,
Régistrateur, Elgin.

No. 3.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ D'ESSEX.
SANDWICH, 28 janvier 1856.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état des émoluments du régistrateur du comté d'Essex, conformément à la 9me section de l'acte d'enregistrement, pour l'année 1855, comme suit :—

	£	s.	d.	£	s.	d.
503 actes, se montant à.....				181	14	7½
153 hypothèques.....				55	5	5
37 décharges d'hypothèques.....				4	12	6
39 jugements.....				4	17	6
4 cautionnements.....				1	5	0
3 quittances.....				0	7	6
3 testaments.....				1	3	9
2 procurations.....				0	17	6
1 abandon de douaire.....				0	6	3
Recherches durant l'année.....				20	0	0
			£	270	10	9
Salaire de commis.....	25	0	0			
Payé pour bois de chauffage.....	3	10	0			
do pour papeterie.....	2	10	0			
				30	0	0
Net.....			£	240	10	9

Je certifie par le présent que l'état ci-dessus est un état fidèle du montant des émoluments du bureau d'enregistrement, durant l'année 1855.

JAMES ASKIN,
Régistrateur, Comté d'Essex.

No. 4.

ÉTAT des HONORAIRES reçus par le régistrateur du comté de Frontenac, préparé pour l'assemblée législative, conformément à l'acte d'enregistrement amendé de la 16^{me} Vict., sec. 9, étant les émoluments de son bureau d'enregistrement pour l'année 1855, expirant le 31 décembre dernier, comme suit, savoir :—

	£	s.	d.
Enregistré 477 actes de transport, etc., à 6s. 3d.	149	3	9
do 205 hypothèques et transport do, à 6s. 3d.	64	1	3
do 106 décharges d'hypothèques, à 2s. 6d.	13	5	0
do 100 certificats de jugements, à 2s. 6d.	12	10	0
do 11 testaments, à 6s. 3d.	3	8	9
do 4 procurations, à 6s. 3d.	1	5	0
do 3 certificats en chancellerie, à 2s. 6d.	0	7	6
Honoraires reçus pour recherches, y compris des extraits, sommaires de titres, certificats et copie de divers documents, etc.	36	12	6
Honoraires reçus pour recherches, certificats, extraits et sommaires, etc., pour la compagnie du G. T. C. F.	9	17	6
Montant des honorair. reçus comme charges additionnelles sur différents transports, y compris des affidavits, la production de cartes, documents de compagnie à fonds social, etc., etc., montant ensemble à	11	15	0
Montant total reçu £	302	6	3
Moins—Déboursés pour un assistant, combustible, papeterie, etc., etc.	96	5	0
Revenu net pour l'année A.D. 1855 £	206	1	3

JAMES DURAND,
Régistrateur,

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ DE FRONTENAC,
Kingston, 6 mars 1856.

No. 5

ÉTAT des HONORAIRES et ÉMOLUMENTS, reçus par Agnew P. Farrell, régistrateur du comté d'Haldimand, dans l'année 1855.

	£	s.	d.
Montant total reçu pour enregistrer des sommaires	252	7	4
Montant total reçu pour enregistrer des certificats, etc.	25	1	0
Montant total reçu pour recherches et extraits, etc.	26	16	6
Total reçu en 1855 £	304	4	10

AGNEW P. FARRELL,
Régistrateur, Comté d'Haldimand.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, CAYUGA.

No. 6.

ÉTAT des actes et autres documents enregistrés et des honoraires reçus par le régistrateur du comté de Lanark, pour l'année 1855. Préparé conformément au statut provincial, 16 Vict., ch. 187.

	£	s.	d.
436 actes enregistrés, affidavits préparés et témoins assermentés ensuite.....	169	7	6
140 hypothèques do do do do	56	10	8
27 testaments do do do do	12	5	5
79 décharges d'hypothèques do do do do	14	12	6
3 actes du shérif do do do do	0	7	6
57 certificats de jugements	7	2	6
4 quittances	0	10	0
3 procurations et cautionnements	1	0	0
Production de plans de villages	0	6	3
Production d'affidavits d'arpenteurs	0	7	6
Recherches, extraits et certificats	19	3	11
Recherches, extraits et certificats pour compagnie de chemin de fer	15	7	2
	£	297	0 11

JAMES BELL,
Régistrateur, Comté de Lanark.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR,
Perth, 15 février 1856.

No. 7.

ÉTAT des HONORAIRES et ÉMOLUMENTS du bureau d'enregistrement pour le comté de Leeds, pour l'année expirant le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.
Enregistrement de sommaires	208	2	6
Enregistrement de certificats et autres documents	12	7	6
Recherches	37	10	0
	£	258	0 0

DAVID JONES,
Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, Comté de LEEDS.

No. 8.

RAPPORT ANNUEL qui doit être, en vertu du statut, soumis à l'Assemblée législative, donnant un état détaillé des honoraires reçus dans le bureau du registraire des comtés de Lennox et Addington, dans l'année 1855, comme suit, savoir :—

Actes enregistrés.....	456
Hypothèques do	157
Testaments do	15
Décharges et hypothèques.....	67
Serments administrés.....	161
Jugements enregistrés.....	93
Certificats	104
Recherches.....	302
Copies et extraits.....	31

Se montant en tout à..... £269 11s. 9d.

Je certifie que l'état ci-dessus est un état correct et fidèle, au meilleur de mon jugement et de ma connaissance.

ISAAC FRAZER,
Registraire, Comtés de Lennox et Addington.

5 janvier 1856.

No. 9.

ÉTAT des HONORAIRES reçus par le registraire du comté de Lincoln, pour l'année 1855, tel que requis par le statut 16 Vict., ch. 187.

MOIS.	Actes et hypothèques, etc.			Jugements.			Décharges et hypothèques.			Recherches.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier.....	23	10	9	0	5	0	1	10	0	0	0	0
Février.....	19	3	6	0	7	6	1	2	6	0	0	0
Mars.....	18	5	0	0	10	0	0	5	0	0	6	3
Avril.....	26	5	9	0	12	6	0	2	6	1	8	9
Mai.....	31	7	3	0	5	0	0	17	6	3	7	0
Juin.....	17	7	6	0	2	6	1	0	0	1	17	6
Juillet.....	29	3	6	0	12	6	1	10	0	1	13	9
Août.....	31	13	6	0	15	0	1	17	6	0	2	9
Septembre.....	15	1	3	0	2	6	0	10	0	0	13	9
Octobre.....	21	1	3	0	5	0	0	12	6	0	12	6
Novembre.....	37	7	6	0	2	6	1	7	6	2	7	6
Décembre.....	34	4	3	1	0	0	1	0	0	1	2	0
£	304	11	0	5	0	0	11	15	0	13	12	9

TOTAL—Trois cent trente-quatre louis, treize chelins et neuf deniers.

Certifié,

Février, 1856.

JOHN POWELL,
Registraire, Lincoln.

No. 10.

ÉTAT des honoraires et émoluments du bureau d'enregistrement pour le comté de Middlesex, pour l'année 1855, préparé pour l'honorable assemblée législative, conformément à la 16me Vict., chap. 187, section 9.

	—		Sommaires.		Certificats.		Recherches.		Autres documents.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Montant brut.....										
Morss—payé à William C. L. Gill, député registrateur.....			1284	2 6	10	14 2	66	11 3	33	4 0
do R. Moore, ci-devant commis.....			1394	11 11	504	14 2				
do F. Templeton.....					10	8 4				
do William B. Barnard, commis.....					43	7 8				
do T. R. Wescott, ci-devant commis.....					77	19 6				
do Dépenses de bureau.....					40	15 1				
					19	9 0				
Montant brut.....	1394	11 11			696	13 9				
Déductions.....	696	13 9								
Revenu net, courant.....	607	18 2								

H. BURWELL,
Régistrateur Middlesex.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ DE MIDDLESEX,
London, 22 mars 1856.

No. II.

ÉTAT des Honoraires et Émoluments reçus par Charles Rubidge, régistrateur des comtés-unis de Peterborough et Victoria, depuis le 1er de janvier 1855, jusqu'au 31 décembre 1855, inclusivement.

Nombre de sommaires enregistrés.	Montant.		Recherches, extraits, et certificats.	Montant.		Jugemens et quittances.	Montant.		Décharges d'hypothèques et affidavits.	Montant.		Montant total des honoraires.		Montant.		
	£	s. d.		£	s. d.		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
1426.....	454	13 0½	88	2 6	110	13	15 0	148	19	15 5	1426 sommaires.....	454	13 0½
												Recherches, extraits et certificats.....	88	2 6		
												Jugemens, etc.....	13	15 0		
												Décharges d'hypothè- ques, affidavits, etc.	19	15 0		
													£	576	5 6½	

CHAS. RUBIDGE,
Régistrateur.

No. 12.

ÉTAT des HONORAIRES et ÉMOLUMENTS reçus par le régistrateur du comté de Prince Edward, pour l'année 1855, comme suit :—

	£	s.	d.
Sommaires.....	181	8	0½
Jugements.....	6	0	0
Décharges d'hypothèques.....	9	0	0
Recherchos.....	6	12	0½
Montant total.....£	203	0	1

JOHN P. ROBLIN,

Régistrateur, Comté de Prince Edward.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, 1er mars 1856.

No. 13.

ÉTAT des ACTES et autres DOCUMENTS enregistrés et des HONORAIRES reçus par le régistrateur du comté de Renfrew, pour l'année 1855, conformément au statut provincial, 16me Vict. chap. 187.

	£	s.	d.
Actes enregistrés, y compris la préparation d'affidavits.....	59	1	1
Hypothèques do do do.....	6	8	9
Quittances do do do.....	0	6	3
Testaments do do do.....	1	6	9
Décharges d'hypothèques.....	0	15	0
Certificats de jugements.....	1	15	0
Recherches, extraits et certificats.....	7	10	0
Montant brut d'honoraires.....£	77	2	10

JAMES MORRIS,

Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ DE RENFREW,

20 février 1856.

No. 14.

ÉTAT indiquant les sommes reçues dans et pour l'année 1855, pour l'enregistrement des sommaires, certificats et autres documents, et pour recherches dans le bureau d'enregistrement pour le comté de Simcoe, conformément à l'acte de la législature 16 Vict., chap. 187, sec. 9.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Reçu pour enregistrement de sommaires, certificats et autres documents				767	11	6
Reçu pour recherches et certificats				73	15	1
Total			£	841	6	7
Payé au député	125	0	0			
Payé à un copiste	125	0	0			
Dépenses contingentes	9	0	11½	259	0	11½
Balance des profits			£	582	5	7½

Je certifie que le compte ci-dessus est un compte correct des honoraires et émoluments de mon bureau pour l'année 1855.

GEORGE LOUNT,
Régistrateur, Comté de Simcoe.

BARRIE, 2 janvier 1856.

No. 15.

ÉTAT des HONORAIRES reçus par le régistrateur du comté de Welland, pour l'année 1855, préparé conformément aux dispositions de l'acte 16me Vict., chap. 187.

	£	s.	d.
Enregistrement d'actes, hypothèques, etc	337	6	4
do décharges d'hypothèques et jugements	8	0	0
do certificats de jugements	6	7	6
Recherches et extraits	15	18	9
	£	367	13 7

D. D. EVERARDS,
Régistrateur.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, WELLAND,
Fonthill, 1er mars 1856.

No. 16.

BUREAU DU RÉGISTRATEUR, COMTÉ DE WELLINGTON.

GUELPH, 8 janvier 1856.

ÉTAT des HONORAIRES et ÉMOLUMENTS reçus par le régistrateur du comté de Wellington, dans son bureau, depuis le 1er jour de janvier 1855, jusqu'au 31 décembre de la même année inclusivement, tel qu'il appert dans le livre d'honoraires tenu par lui. Le dit état est préparé conformément aux exigences de la 9me sec. du chap. 187, 16 Vict. "Acte pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada."

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reçu pour enregistrer 1377 sommaires d'actes, hypothèques, etc.....				373	3	8
Montant pour enregistrer 111 certificats de décharges d'hypothèques.....				19	10	0
Montant pour enregistrer 51 certificats de jugement.....				6	7	6
Montant pour enregistrer 11 quittances.....				1	7	6
Montant reçu pour recherches et certificats.....				46	16	3
Total.....			£	447	4	11
Déboursés:—						
Au député.....	125	0	0			
Aux commis.....	125	0	0			
Papeterie et combustible.....	10	0	0			
				260	0	0
Montant net des honoraires, etc.....			£	187	4	11

H. W. PETERSON,
Régistrateur.

No. 17.

ÉTAT préparé pour la législature conformément à l'acte 16 Vict., ch. 187, sec. 9, de tous les honoraires et émoluments reçus par le régistrateur du comté d'York, entre le 1er janvier 1855 et le 1er janvier 1856.

	£	s.	d.
Montant des honoraires reçus par le régistrateur pour enregistrer 3,591 sommaires.....	1197	18	0
do pour enregistrer 912 certificats et autres documents.....	116	1	3
do pour recherches dans 1,587 titres, y compris des extraits certifiés.....	184	1	3
do pour extraits fournis au régistrateur du comté de Peel.....	81	9	6
	£	1579	10 0

JOHN RIDOUT,
Régistrateur, Comté d'York.

Daté 27 mars 1856.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

RAPPORT ANNUEL

DE

L'HOSPICE ST. JOSEPH DE LA MATERNITÉ DE QUÉBEC.

Incorporé en vertu de l'Acte 18 Vict., chap. 226, pour l'année
expirée le 31 décembre 1855.

I. NOMBRES DES MEMBRES.

MAD. L. C. PANET.
MAD. H. O. TASCHEREAU.
MAD. V. H. TETU.
MAD. E. M. PELLETIER.
MAD. H. M. CARRIER.
MAD. T. P. BILODEAU.
MAD. A. D. TASCHEREAU.
MAD. M. METIVIER.
MAD. E. M. LANGEVIN.

II. NOMBRE DES PERSONNES ADMISES ET SOIGNÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT.—
DIX-HUIT.

III. DOTATION.—NULLE.

IV. ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE LA CORPORATION :

La corporation a acheté un lot de terre et une maison.

(Désignation).—Un lot de terre situé dans la Haute-Ville de Québec, contenant quatre-vingt cinq pieds de front sur la rue St. François, sur cinquante-trois pieds et un pouce et demi en profondeur ; borné en front, au nord-est, par la dite rue St. François, et en profondeur, au sud-ouest, à l'extrémité de la dite profondeur, par les représentants de Joseph Mailloux ; du côté du sud, par la rue St. Joachim ; et du côté du nord par Mad. veuve Mirand, représentant Rosa ; ensemble avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, pour et en considération de la somme de onze cent soixante et quinze louis, courant,—qui n'est pas payée,—la dite somme portant intérêt.

Les revenus de la dite corporation viennent entièrement des souscriptions des membres qui la composent, et de dons, joints à l'allocation de la législature ; lesquels ont été comme suit :—

Souscriptions.....	£85	15	11
Dons.....	nuls	0	0
Allocation.....	75	0	0

£160 15 11

Les dépenses ont été de £202 3s. 5d., y compris £112 payés pour réparations à la propriété, laissant une balance de £41 7s. 5d. au débit de l'institution.

M. L. C. PANET, Présidente.
E. M. LANGEVIN, Secrétaire.

L'Honorable ORATEUR
de l'Assemblée Législative.
Québec, 8 février 1856.

Dr.

HOPITAL DE KINGSTON PAR CONTRA.—(Continuation.)

Av.

Rapporté		£	s.	d.	Rapporté		£	s.	d.			
		1873	7	10			1623	8	3			
					31 décembre 1855..		Payé à Wm. Wilson, marchand. sèches.					
					do	do	5	16	3			
					do	do	16	14	7			
					do	do	0	8	9			
					do	do	2	12	8			
					do	do	15	6	2			
					do	do	1	8	0			
					do	do	33	6	8			
					do	do	66	0	0			
					do	do	36	0	0			
					do	do	15	0	0			
					do	do	30	0	0			
					do	do	12	0	0			
					do	do	15	6	6			
		£	1873	7	10			£	1873	7	10	
					1er janvier 1856...		Balance du 31 décembre 1855.....£			162	9	7

HORATIO YATES, M.D.,

Président et Trésorier, Pro. tem.

M. FLANAGAN,

Secrétaire, Hôpital Général, Kingston.

KINGSTON, 13 mars 1856.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 1er du mois dernier, demandant à son excellence de mettre devant la chambre " Un état indiquant les terrains primitivement en la possession de l'hôpital-général de Toronto, pour le bénéfice de cette institution, les terrains qui ont été vendus, leur valeur, les dates des ventes, à qui ces ventes ont été faites, les recettes et les dépenses de l'institution depuis l'union, les sources de revenu, y compris le montant de la paie des patients, et le montant reçu de ces patients, le nombre de patients admis annuellement, la classification ou la nature de leurs maladies, le nombre de convalescents renvoyés, le nombre d'incurables renvoyés, ainsi que le nombre des décès, le lieu de naissance des patients, en autant que le fait peut être constaté ; et aussi, copie de toute la correspondance échangée entre les gouvernements d'autrefois ou le gouvernement actuel et les syndics de l'hôpital relativement au transport du dit hôpital à l'endroit malsain où il est actuellement situé, ainsi que de toute correspondance qui a pu être échangée entre eux au sujet de la vente de ces terrains."

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 21 mai 1856.

BUREAU DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE TORONTO,
16 Mai 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes les diverses informations demandées par l'assemblée législative, conformément à la requisition exprimée dans votre lettre du 3 du mois dernier. Les terrains que possédait primitivement l'hôpital peuvent être rangés comme suit :—

1. Six acres sur le côté ouest de la rue Church et sur le côté nord de la rue Newgate.

2. Six acres composés des lots numéros onze et douze sur le côté nord de la rue King, onze et douze sur le côté sud de la rue Newgate, et quatorze, quinze, seize et dix-sept sur le côté ouest de la rue John.

3. Un acre au coin des rues King et York.

4. Le morceau de terre connu sous le nom de la réserve du parc, borné au sud et à l'est par la rivière Don, à l'ouest par la rue du parlement, et au nord par la rue Elm, et contenant environ 380 acres.

5. Un lot de terre acheté par les syndics sur la réserve de la garnison ou la réserve militaire, contenant environ 6 acres. En l'année 1819 l'hôpital fut érigé sur le lot décrit dans la clause No. 2, au lieu du lot en premier lieu mentionné qui a été vendu. Avant 1840 les dépenses annuelles de l'hôpital excédaient ses revenus, en conséquence de quoi le capital fut de beaucoup diminué et c'est ce qui servira à expliquer le fait que les syndics avaient des moyens très limités pour le soutien de l'institution, et la nécessité d'obtenir un octroi annuel considérable du parlement. Les documents transmis sont :

No. 1. Tableau des lots vendus, le prix auquel ils ont été vendus, la date de la vente, avec le nom de l'acquéreur.

No. 2. Etat des recettes et des dépenses, sous les différents chefs, depuis janvier 1841, jusqu'à avril 1856.

No. 3. Tableau annuel des patients admis, de la nature de leurs maladies ainsi que les résultats, avec le lieu de naissance de ces patients. Vu l'absence de documents antérieurs à novembre 1847, je me trouve dans l'impossibilité de fournir l'état requis antérieurement à cette date. Les comptes sont maintenant tenus d'une manière régulière, et tous balancés jusqu'au premier mai de chaque année, mais vu la maladie du chirurgien résidant, je ne puis transmettre celui qui expire le premier du présent mois.

No. 4. Indique les ressources de l'hôpital.

Quant au transport de l'hôpital à l'endroit où il est actuellement situé, les syndics en sont seuls responsables, vû qu'il fut effectué par eux. Il n'y a pas eu de correspondance d'échangée à ce sujet avec le gouvernement; j'ignore de plus s'il y a eu des correspondances échangées relativement à la vente des terrains, à part l'autorité nécessaire donnée de temps en temps par le gouverneur en conseil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. W. BRENT,
Secrétaire.

L'honorable G. E. Cartier,
Secrétaire provincial.

No. 1—MEMORANDUM sur les lots de l'hôpital vendus depuis 1819 jusqu'à 1849.

RÉSERVE DES LOTS DE PARC.

Date.	Nom.	Lots.	Montant.
1830.			£ s. d.
Septembre 30.	W. Dallemore.....	No. 4 sud de Palace street.....	50 0 0
Septembre 30.	Thomas Bright.....	Nos. 5 et 6 sud de Palace street.....	100 0 0
Septembre 30.	L. Rogers.....	No. 7 nord de Palace street.....	50 0 0
Septembre 30.	Thomas Moore.....	Nos. 20, 21 et 22, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.....	140 0 0
Octobre 4....	James Lesslie.....	Nos. 10 et 11, nord de King street.....	90 0 0
Septembre 30.	Thomas Summers.....	Nos. 26 et 27, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.....	35 0 0
1829.			
Jun 20.....	John Wilmot.....	No. 2, nord de King street.....	40 0 0
1830.			
Septembre 30.	Thomas Stowe.....	Nos. 25, 26 et 27, 1er et 2nd rangs, nord de Palace street.....	45 0 0
Octobre 4....	F. Langrell.....	No. 7, sud de Palace street.....	50 0 0
Octobre 4....	W. Laugrell.....	No. 11, nord de Palace street.....	25 0 0
Octobre 4....	J. Latham.....	No. 5 et 6 dans le 2nd rang, No. 4 et 5 dans le 3me rang, sud de Palace street.....	166 13 4
Octobre 5....	J. Beaty et W. Armstrong.	Nos. 10 et 11, sud de King street.....	90 0 0
Octobre 5....	R. Meighan.....	Nos. 8 et 9, sud de King street.....	90 0 0
Octobre 5....	Thomas Moore.....	Nos. 13 et 14, nord de King street.....	80 0 0
Octobre 5....	Charles Stowe.....	No. 26, nord de Palace street.....	10 0 0
Octobre 7....	W. Atkinson.....	Nos. 23, 24 et 25, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.....	100 0 0
Octobre 7....	C. et G. Nunan.....	No. 10 et Est de No. 9, sud de Palace street.....	75 0 0
Octobre 7....	J. Coffee.....	No. 8 et ouest de No. 9, sud de Palace street.....	75 0 0
Octobre 11....	J. Milburne.....	No. 15 nord et 15 sud de King street.....	70 0 0
Octobre 11....	J. Mosley.....	Nos. 16 et 17 nord, Nos. 17 et 18 sud de King street.....	140 0 0
Octobre 11....	H. Mosley.....	No. 16, sud de King street, et 15 et 16, 2nd rang, sud de King street.....	95 0 0
Octobre 12....	R. Gortson.....	No. 12, sud de King street.....	40 0 0
Octobre 15....	C. Elliott.....	Nos. 13 et 14, sud de King street.....	80 0 0
Octobre 15....	F. Collins.....	Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.....	175 0 0
Octobre 15....	J. Collins.....	Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street.....	325 0 0
Octobre 20....	J. Johnston.....	Nos. 18 et 19, sud de Palace street.....	60 0 0
Novembre 15.	W. Hunter.....	Nord Est $\frac{1}{2}$ No. 12, sud de Palace street.....	25 0 0
Novembre 15.	P. Johnston.....	Sud ouest $\frac{1}{2}$ No. 12, sud de Palace street.....	25 0 0
Novembre 16.	J. Mosley.....	No. 19, sud de King street.....	35 0 0
Decembre 3....	G. Paterson.....	No. 8, nord de Park street sud.....	40 0 0
1831.			
Janvier 20....	W. Paramore.....	No. 6, sud de Front street.....	52 10 0
Janvier 31....	F. Langrell.....	No. 12, sud de South Park street.....	30 0 0
Mars 1.....	P. Carroll.....	No. 20, sud of Park street.....	25 0 0
Mars 10....	P. Papineau.....	No. 8, nord de Palace street.....	50 0 0
Mars 21....	A. McNab.....	No. 20, nord de King street.....	45 0 0
Mars 21....	J. Latham.....	Nos. 1, 2, 3, et 4, 2nd rang, Nos. 2 et 3, 3me rang, sud de Palace street.....	133 6 8
Avril 4.....	J. F. Taylor.....	Sud ouest $\frac{1}{2}$ No. 10, Est de Parliament street....	37 10 0
Avril 25....	J. Lumsden.....	Nos. 17 et 18, nord de Front street.....	60 0 0
Mai 19....	Scheldon et Snyder.....	No. 7, nord de Front street.....	50 0 0
Octobre 11....	G. Hamilton.....	No. 1, nord de King street.....	37 10 0
Octobre 21....	J. Lesslie.....	No. 12, nord de King street.....	40 0 0
Juillet 12....	Rev'd. J. O'Grady.....	Nos. 19 et 20, nord de King street et lot en arrière.....	110 0 0
Novembre 18.	W. Russell.....	No. 20, sud de King street.....	32 10 0
Juillet 12....	P. Carroll.....	No. 21, sud de sud Park street.....	25 0 0
Novembre 18.	J. Carey.....	No. 24, 2nd rang, nord de Palace street.....	15 0 0
Novembre 18.	J. Carey.....	No. 24, 1er rang, nord de Palace street.....	10 0 0

RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Montant.		
			£	s	d.
Juillet 11.....	E. Turner	Lot A., sud de Palace street.....	50	0	0
Juillet 11.....	J. Johnston	No. 17, sud de Palace street.....	30	0	0
Décembre 31.	W. Birk	No. 1, sud de Palace street.....	100	0	0
Décembre 31.	W. Birk	Nos. 9 et 10, sud de South Parks trect.....	25	0	0
1832.					
Janvier 1.....	A. Reynolds	No. 21, sud de King street.....	75	0	0
Juin 11.....	D. Frazer	Nos. 11, 12, 13, 14, 15 et 16, nord de Palace street..	240	0	0
Avril 13.....	John Carey.....	Marsh, Est de 1er et 2nd rang, nord et sud de Palace street	35	0	0
Avril 24.....	Scheldon et Cie.....	Nos. 8 et 9, nord de Front street.....	100	0	0
Décembre 9..	George Paterson.....	East $\frac{1}{2}$ No. 9, nord de King street.....	12	10	0
Août 6.....	W. Young	Sud $\frac{1}{2}$ Nos. 1 et 2, Est de Parliament street.....	75	0	0
Octobre 3.....	D. Shepherd	No. 11, sud de Parliament street.....	50	0	0
1833.					
Janvier 5.....	J. Richardson.....	No. 14, nord de South Parks trect.....	35	0	0
Mars 25.....	L. Rogers	Nos. 18 et 19, sud de South Park street	55	0	0
Avril 22.....	E. Turner	No. 2, Est de Parliament et sud de Palace street..	75	0	0
Mai 1.....	J. Bailey	o. 9, nord de Palace street.....	50	0	0
Juillet 26.....	J. Fitzmorris	No. 11, nord de South Park street.....	40	3	0
Septembre 2.	W. Hunter	Nos. 22 et 23, sud de South Park street	40	0	0
Octobre 1.....	W. Davis	No. 10, nord de Palace street.....	50	0	0
Octobre 18..	D. MacLaughlin	No. 9, nord de South Park street.....	40	0	0
Novembre 25.	J. Coffee	No. 13, sud de Palace street.....	40	0	0
Décembre 2..	W. C. Cook	No. 34, nord de King street	75	0	0
Décembre 20.	J. McGinn	No. 30, sud de King street	60	0	0
Décembre 10.	G. Carroll	No. 5, nord de Lot street et lot en arrière.....	90	0	0
Décembre 23.	L. Radford	No. 24, nord de King street.....	25	0	0
Décembre 2 ^e .	S. Secord	No. 31, sud de King street.....	50	0	0
Avril 29.....	O. Connell	No. 10, nord de South Park street.....	40	0	0
1834.					
Mars 6.....	P. Coxwell.....	No. 4, nord de Lot street et lot en arrière.....	90	0	0
Janvier 7.....	Mrs. Andrus	No. 33, sud de King street.....	50	0	0
Janvier 25.....	Mrs. Chapman.....	No. 32, nord de King street.....	50	0	0
Février 4.....	J. Eastwood	No. 36, sud de King street.....	50	0	0
Février 7.....	W. Lafferty	No. 26, sud de King street.....	50	0	0
Février 8.....	J. Bright.....	Nos. 22 et 23, nord de Lot street et marais jus-qu'au Don.....	112	10	0
Mars 6.....	J. Ashbridge	No. 24, sud de King street.....	75	0	0
Mars 19.....	W. Quigley	No. 26, nord de King street.....	50	0	0
Avril 25.....	J. Meredith	No. 6, nord de Lot street.....	50	0	0
Avril 29.....	J. McKinney	Nos. 15 et 16, sud de Palace street.....	60	0	0
Avril 30.....	J. Ashbridge	No. 2, Est de Sunach street.....	50	0	0
Mai 19.....	E. Cooner	No. 7, sud de nord Park street.....	40	0	0
Juin 10.....	J. Willis	No. 9, nord de Lotstreet.....	60	0	0
Juin 17.....	L. Welsh.....	No. 27, sud de King street.....	50	0	0
Juin 30.....	D. Donovan	No. 1, ouest de River street.....	50	0	0
Juillet 1.....	M. Davis (confisqué).....	No. 16, nord de South Park street.....	50	0	0
Juillet 15.....	J. Radenhurst.....	Nos. 1 et 2, nord de Lot street et lots en arrière ..	200	0	0
Juillet 23.....	J. Eastwood	Nos. 34 et 35, sud de King street.....	100	0	0
Juillet 29.....	W. Rouen	No. 20, nord de Lot street.....	50	0	0
Juillet 30.....	J. Carr.....	No. 33, nord de King street.....	60	0	0
Août 5.....	D. Laskey	No. 27, nord de King street.....	50	0	0
Septembre 1.	J. Radford	No. 25, nord de King street.....	50	0	0
Septembre 10	J. Shepherd.....	No. 16, nord de sud Park street.....	45	0	0
Octobre 6.....	W. Davis	No. 31, nord de King street.....	50	0	0
Octobre 9.....	W. Ernest	No. 17, nord de South Park street.....	40	0	0
Octobre 15.....	W. H. Coxwell.....	No. 3, nord de Lot street et lot en arrière.....	90	0	0
Octobre 15.....	G. Tapscott.....	No. 19, sud de Lot street.....	35	0	0
Octobre 15.....	H. Fox	No. 3, ouest de River street.....	50	0	0
Novembre 1.	W. Rouen	No. 20, nord de Lot street.....	60	0	0
Novembre 1.	G. Tapscott.....	No. 18, sud de Lot street.....	20	0	0
1835.					
Janvier 4.....	J. Beamish	No. 13, nord de South Park street.....	40	0	0

RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Montant
			£ s d
Janvier 9.....	J. Turner	No. 9, sud de Nord Park street.....	50 0 0
Janvier 12.....	J. Sierson	No. 13, nord de South Park street.....	40 0 0
Mars 26.....	J. Waite.....	No. 19 nord de South Park street.....	40 0 0
Juin 2.....	J. Sparks	Nos. 7 et 8, sud de Front street.....	93 15 0
Juin 8.....	J. Corrigan.....	No. 1, Est de Sumach street.....	50 0 0
Juin 25.....	G. Tinscott.....	Nos. 16 et 17, sud de Lot street et, Nos. 28 et 29, nord de King street.....	120 0 0
Juillet 10.....	J. Radenhurst	Nos. 6 et 7, est de River street.....	100 0 0
Août 11.....	G. Mills	No. 8, nord de Lot Street.....	60 0 0
Août 31.....	S. Ridout.....	Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 19, nord de Lot street.....	400 0 0
Septembre 12.....	J. Busby.....	No. 29, sud de King street.....	30 0 0
Septembre 12.....	Edward Wallace	No. 32, sud de King street.....	50 0 0
Septembre 16.....	B. Fox.....	No. 2, ouest de River street.....	50 0 0
Octobre 16.....	J. Coffee.....	No. 12, nord de Front street.....	40 0 0
Octobre 19.....	J. Carroll.....	No. 18, nord de Lot street.....	50 0 0
Octobre 26.....	P. Phillips.....	No. 18, nord de South Park street.....	40 0 0
Novembre 9.....	J. Beatty.....	No. 17, nord de Lot street.....	50 0 0
Novembre 17.....	J. Gorman.....	No. 15, nord de Front street.....	40 0 0
Novembre 23.....	J. Coolaghan.....	No. 1, Est de Sumach street.....	50 0 0
1836.			
Octobre 5.....	G. H. Markland.....	Nos. 1, 2 et 3, Est de River street.....	150 0 0
Novembre 4.....	T. Bright.....	Nos. 12, 13 et 14, nord de King street.....	105 0 0
Décembre 20.....	W. Raion et H. Defries	No. 11, Est de River street.....	50 0 0
Août 10.....	P. Fry.....	No 16, nord de Front street.....	30 0 0
Janvier 13.....	M. Flanighan.....	No. 28, sud de King street.....	40 0 0
Février 22.....	W. Gooderham.....	Lot en arrière de Nos. 7 et 8, sud de Front street	80 0 0
Février 26.....	J. Harper.....	Nos. 20, 21, 22 et 23, nord de Palace street.....	50 0 0
Février 15.....	A. Whiteside.....	No. 2, Est de Sumach street.....	50 0 0
Mai 2.....	J. Meredith.....	No. 6, sud de North Park street.....	40 0 0
Juin 21.....	F. Thornton.....	No. 11, sud de North Park street.....	40 0 0
Juillet 4.....	J. Crothers.....	No. 21, nord de South Park street.....	40 0 0
Juillet 27.....	M. McGrath.....	No. 10, sud de North Park street.....	40 0 0
Août 8.....	T. McKenney.....	No. 14, sud de Palace street.....	30 0 0
Août 22.....	M. Mason.....	No. 15, nord de North Park street.....	40 0 0
Août 30.....	J. Parr.....	No. 2, sud de Market street.....	40 0 0
Octobre 10.....	J. Waite.....	No. 20, nord de South Park street.....	40 0 0
Octobre 18.....	J. Sierson.....	No. 3, sud de Market street.....	40 0 0
Octobre 26.....	J. Cruthers.....	No. 4, sud de Market street.....	40 0 0
Novembre 4.....	W. Coolaghan.....	No. 10, nord de North Park street.....	35 0 0
Novembre 7.....	D. Dyer.....	No. 12, Est de River street.....	50 0 0
Novembre 9.....	B. Hennar Jr.....	No. 13, nord de North Park street et lot en arrière	70 0 0
Novembre 9.....	B. Hennar Sr.....	No. 12, nord de North Park street et lot en arrière.	70 0 0
Novembre 21.....	J. Mulligan.....	No. 3, Est de Sumach street.....	50 0 0
Novembre 30.....	P. Coolighan.....	No. 9, nord de North Park street.....	40 0 0
Décembre 17.....	J. Scanlan.....	No. 7, nord de Lot street.....	50 0 0
Décembre 27.....	W. Raion.....	No. 8, Est de River street.....	50 0 0
1837.			
Décembre 26.....	J. Burke.....	No. 4, Est de Sumach street.....	50 0 0
Juin 23.....	J. Orford.....	No. 2, Est de Parliament street et un acre en arrière	85 0 0
Novembre 27.....	W. Foley.....	No. 9, sud de James street.....	40 0 0
Novembre 17.....	J. Monro.....	No. 15, nord de James street.....	35 0 0
Mars 25.....	M. Scanlan.....	No. 8, sud de North Park street.....	50 0 0
Juillet 28.....	J. Davey.....	No. 12, sud de North Park street.....	40 0 0
Juin 4.....	J. Schofield.....	Nos. 7 et 8, Est de Parliament street et un acre en arrière.....	110 0 0
Janvier 14.....	G. Hamilton.....	Lot A, nord de King street.....	67 10 0
Juillet 26.....	J. Sampson.....	No. 11, nord de Front street.....	40 0 0
Janvier 16.....	A. Ralston.....	No. 20, nord de South Park street.....	35 0 0
Janvier 16.....	W. Oxley.....	Nos. 17, 18 et 19, nord de Palace street.....	50 0 0
Avril 14.....	P. McCarrick.....	No. 4, ouest de River street.....	50 0 0
Août 5.....	W. Andrews.....	Nos. 13, 14, 15 et 16, Est de Parliament street et deux acres en arrière.....	220 0 0

RÉSERVE DE LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Montant.
			£ s. d.
Août 11	P. Phillips	No. 13, sud de North Park street	40 0 0
Août 28	W. Morin	Nos. 9 et 10 Est de River street	100 0 0
Septembre 4	F. Langrell	Nos. 9, 10, 11 et 12, Est de Parliament street et quatre acres en arrière	320 0 0
Septembre 27	W. Hamelin	No. 22, Est de River street	75 0 0
Septembre 29	J. Chambers	No. 6, Est de Sumach street	50 0 0
Octobre 2	L. Thornton	No. 11, nord de North Park street	40 0 0
Octobre 2	J. Dempsey	Nos. 3 et 4, Est de Parliament street et un acre en arrière	110 0 0
Octobre 9	J. Hilliard	No. 8, Est de Sumach street	45 0 0
Octobre 9	W. Andrews	Nos. 5 et 6, Est de Parliament street, Nos. 1 et 2, nord de Oak street	160 0 0
Octobre 18	J. S. Hamlin	No. 23, Est de River street	75 0 0
Novembre 6	P. Lawe	No. 5, Est de Sumach street	40 0 0
Novembre 6	W. Foley	No. 9, nord de James street	35 0 0
1832.			
Juillet 18	Recteur et Syndics de St. James' Church	Un lot de 15 acres, borné par les rues Parliament, nord Park, Beech et Pine	522 15 0
1833.			
Juin 8	P. Phillips	No. 11, sud de Beach street	30 0 0
Août 16	J. Sierson	No. 1, sud de market street	40 0 0
Août 15	H. Watson	No. 10, nord de Front street	40 0 0
Juin 1	Révd. H. J. Grasset	No. 3, north of Beach street	60 0 0
Juin 1	J. Shuter	No. 14, sud of James street	20 0 0
Août 28	G. Reid	Ouest $\frac{1}{2}$ No. 3, nord de Oak street	25 0 0
Août 8	J. O. Hern	No. 7, ouest de River street	40 0 0
Août 14	W. Coolaghan	No. 10, sud de James street	20 0 0
Avril 5	M. Rigney	No. 11, nord de James street	30 0 0
Mai 1	J. Stewart	No. 7, Est de Sumach street	45 0 0
Avril 5	J. Mulligan	No. 14, nord de North Park street	20 0 0
Août 3	J. Dawson	No. 2, sud de Elm street	50 0 0
Avril 4	J. W. Dempsey	No. 2, sud de Oak street	50 0 0
Avril 2	A. Whiteside	No. 15, sud de North Park street	25 0 0
Juillet 30	J. Mulligan	No. 10, Est de Sumach street	40 0 0
Avril 4	B. Shanahan	No. 12, sud de Beach street	30 0 0
Juillet 4	J. Sullivan	No. 3, Est de Cross street	60 0 0
Mars 7	Révd. H. J. Grasset	No. 2, nord de Beach street	50 0 0
Juin 5	E. Turner	Marnis en arrière de Nos. 1, 2, 3, A et 4, sud de Palace street	40 0 0
Septembre 1	J. Connolly	Nos. 8 et 9, ouest de River street	80 0 0
Septembre 6	D. Hepburne	No. 3, nord de Don street	60 0 0
Juillet 30	J. Donaldson	No. 3, sud de Oak street	60 0 0
Juillet 11	P. Donellan	No. 10, sud de Beach street	30 0 0
Juillet 6	M. Murran	No. 2, sud de Don street	50 0 0
Août 16	J. Thomas	No. 2, nord de Spruce street	50 0 0
Août 27	E. Cooner	No. 4, nord de Beech street	60 0 0
Juillet 3	T. Reid	Nos. 14 et 15, sud de Beach street	60 0 0
Juillet 30	Ed. Mahar	No. 13, nord de Front street	30 0 0
1839.			
Mai 16	Thomas Neil	No. 12, Est de Sumach street	45 0 0
Avril 25	Thomas Morrison	Ouest $\frac{1}{2}$ de No. 6, nord de Beach street	25 0 0
Mai 24	M. Rigney	No. 13, nord de James street	30 0 0
Juin 21	G. Finn	No. 3, sud de Elm street	60 0 0
Mai 9	P. Smith	No. 9, nord de Beach street	50 0 0
Juillet 16	W. M. Casland	No. 3, nord de Spruce street	60 0 0
Avril 19	J. Shuter	No. 15, sud de James street	30 0 0
Avril 22	H. Bennett	No. 3, sud de Spruce street, Est $\frac{1}{2}$ de No. 3, nord de Oak street, et No. 3, sud de Don street	150 0 0
Avril 7	J. Acheson et Cie	No. 39, sud de King street	40 0 0
Mars 25	W. McMullen	No. 12, ouest de River street	45 0 0
Avril 4	T. Cowan	No. 7 et Est $\frac{1}{2}$ de No. 6, nord de Beach street	60 0 0

RÉSERVE DES LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Montant.
			£ s. d.
Octobre 12 ...	D. Gorman	No. 14, nord de Front street.....	20 0 0
Août 28 ...	S. Looney	No. 9, sud de Beach street	30 0 0
Février 4 ...	D. Ross	No. 14, nord de James street.....	25 0 0
Août 28 ...	J. Carroll.....	Est $\frac{1}{2}$ de No. 5, et ouest $\frac{1}{2}$ de No. 6, nord de Oak street	50 0 0
Janvier 21 ...	J. Beatty.....	No. 9, est de Sumach street	40 0 0
Octobre 24 ...	J. Townsend	Nos. 5 et 6, ouest de River street.....	80 0 0
Septembre 15. 1840.	W. Patterson	No. 4, sud de Oak street.....	55 0 0
Septembre 9...	W. Gooderham	No. 9, sud de Front street... ..	95 0 0
Novembre 13.	L. W. Jones	Nos. 10, 11 et 12, sud de Front street.....	800 0 0
Mai 27 ...	R. Charlton	No. 4, est de River street... ..	50 0 0
1841.			
Novembre 15.	A. Craig	No. 12, nord de James street.....	30 0 0
Novembre 15.	J. Corrigan	No. 14, sud de north Park street.....	20 0 0
Septembre 13. 1842.	J. McIntyre	No. 11, est de Sumach street.....	40 0 0
Février 21...	D. Sands	No. 7 et est $\frac{1}{2}$ de No. 6, sud de Oak street.....	60 0 0
Août 8	G. Read	{ Ouest $\frac{1}{2}$ de No. 4, nord de Oak street.....	30 0 0
		{ Est $\frac{1}{2}$ de No. 4, nord de Oak street.....	20 0 0
Novembre 1... 1843.	R. Charlton.....	No. 5, est de River street	60 0 0
Janvier 14 ...	J. Orford.....	No. 1, est de Parliament street	40 0 0
Février 24...	S. Langan	Nos. 7 et 8 est de Parliament street.	60 0 0
Mars 6	L. Rogers	No. 25, sud de King street.	50 0 0
Mai 8	L. Hamilton	No. 15, nord de south Park street	52 18 0
Avril 17	L'évêque de Toronto	Lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sud de King street, Nos. 9, 10, 11 et 12, ouest de Mill street, et Nos. 13, 1, 2 et 3, est de Parliament street	650 0 0
Juillet 17.	R. Bowles	Nos. 8 et 9, sud de Oak street	110 0 0
Mai 2	G. Forbes	No. 10, nord de Beach street.....	60 0 0
Février 27...	J. Orford.....	No. 1, sud de Don street.	50 0 0
Mai 5	J. Walsh.....	No. 32, sud de King street.	50 0 0
Juillet 1	M. Baines	Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, 3me et 4me rangs, sud de Palace street	350 0 0
Octobre 16 ...	J. Cornwall.....	No. 15, est de River street	50 0 0
Septembre 18.	W. Smith et Cie	Nos. 17, 18 et 19 nord de South Park street	120 0 0
Octobre 31 ... 1844.	J. Cornwall.....	No. 16, est de River street.	50 0 0
Novembre 4...	R. Milley.....	Nos. 17 et 18, est de River street.....	100 0 0
Novembre 4...	R. Milley.....	No. 19, est de River street.....	50 0 0
Juillet 22 ...	J. James	Ouest $\frac{1}{2}$ No. 5, sud de Don street.....	25 0 0
Août 5	W. Oxleg.....	Nos. 3, 4, 5 et 6, ouest de Cross street	50 0 0
Novembre 1...	S. Nelson.....	Nos. 20 et 21, est de River street.....	100 0 0
Novembre 4...	G. Reid	West $\frac{1}{2}$ No. 5, nord de Oak street	25 0 0
Août 19.....	H. Streeter.....	No. 14, est de River street.	50 0 0
Juillet 8	T. Collier	No. 4, sud de Don street.....	60 0 0
Octobre 1.....	J. R. Mountjoy	No. 5, sud de Elm street, et No. 5. nord de Spruce street	100 0 0
Juillet 23.....	T. Kenney	Ouest $\frac{1}{2}$ No. 6, nord de Oak street.	25 0 0
Novembre 1...	J. Coolaghan	Ouest $\frac{1}{2}$ No. 5, nord de Beach street.....	25 0 0
Janvier 15 ...	S. Cockburn	No. 4, sud de Spruce street.	60 0 0
Mars 13	J. Crothers	No. 5, est de Cross street	50 0 0
Avril 1	J. Frances	Nos. 10 et 11, Ouest de River street.....	90 0 0
Avril 18	Margaret Woods	No. 13, sud de Beach street.	25 0 0
Avril 22	J. Sierson	Nos. 20, 21, 22, 23, 24 et 25, 3me et 4me rangs, côté sud de Palace street.....	175 0 0
Avril 22	J. Beard	Nos. 20, 21 et 22, 1er et 2nd rangs, sud de Palace street.....	177 14 3
Avril 27	J. Cruthers	Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, côté est de Cross street ...	200 0 0
Avril 15	J. Lang	No. 19, nord de Front street.....	40 0 0
Juillet 1	Metcalf et Cie.....	Est $\frac{1}{2}$ No. 5, sud de Don street.....	25 0 0
Juin 16.....	J. James	West $\frac{1}{2}$ No. 6, sud de Don street.....	25 0 0

RÉSERVE DES LOTS DE PARC.—(Continuation.)

Date.	Nom.	Lots.	Montant.
			£ s. d.
Juin 24.....	J. Groves.....	No. 4, nord de Don street	60 0 0
Juin 24.....	J. Hamilton.....	No. 13, est de River street	50 0 0
Juin 3	T. Kenney	No. 7 et est $\frac{1}{2}$ No. 6, nord de Oak street... ..	60 0 0
Juin 3	J. McGarr	No. 7 et est $\frac{1}{2}$ No. 6, sud de Don street	60 0 0
1849.			
Novembre 26.	J. Bell.....	Nos. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, côté est de River street	525 0 0
			£ 18549 13 0
		Montant de la vente des lots sur le bloc de l'hôpital	2900 0 0
		Do. Réserve de Park.....	18549 13 0
		Total.....	£ 21449 13 0

RECETTES et DÉPENSES de l'hôpital-général

		<i>Recettes.</i>	£	s.	d.	£	s.	d.
1841.....	Donations	74	10	0			
	Octroi provincial	500	0	0			
	Dividendes sur les fonds de banque	193	0	0			
	Paie des patients	18	15	6			
	Revenu et intérêt	48	0	0			
						834	5	6
1842.....	Octroi provincial	500	0	0			
	Revenu et intérêt	54	0	0			
	Paie des patients	81	11	6			
	Dividendes sur les fonds de banque	206	0	0			
						841	11	6
1843.....	Revenu et intérêt	84	17	5			
	Paie des patients	243	10	11			
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	540	17	6			
						869	5	10
1844.....	Octroi provincial	500	0	0			
	Dividendes sur les fonds de banque	213	5	0			
	Paie des patients	161	15	9			
						875	0	9
1845.....	Octroi provincial	1000	0	0			
	Paie des patients	109	16	0			
	Dividendes sur les fonds de banque	247	12	6			
	King's College	550	0	0			
						1907	8	6
1846.....	Octroi provincial	500	0	0			
	Paie des patients	64	6	1			
	King's College	687	10	0			
	Dividendes sur les fonds de banque	166	6	3			
	Honoraires d'admission	12	10	0			
	Syndics du fonds des ventes, revenu et intérêt	3232	12	5			
						4663	4	9
1847.....	Compte des ventes	994	17	1			
	Revenu et intérêt	842	18	4			
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	356	11	3			
	Paie des patients	105	7	0			
	Honoraires d'admission	9	10	0			
						2309	3	8
1848.....	Octroi provincial, 1847, 1848	1500	0	0			
	Dividendes sur les fonds de banque	309	17	6			
	Comptes des ventes	132	8	10			
	Revenu et intérêt	709	14	5			
	Honoraires d'admission	49	10	0			
	Paie des patients	632	0	10			
						3833	11	7
	Reçu du ci-devant trésorier, cette somme, le montant d'une surcharge des dépenses de l'hôpital				14	10	1
1849.....	Octroi provincial	750	0	0			
	Comptes des ventes	239	7	5			
	Revenu et intérêt	596	1	7			
	Paie des patients	84	16	1			
	Honoraires d'admission	41	15	3			
	Dividendes sur les fonds de banque	150	0	0			
						1862	0	4
1850.....	Octroi provincial	750	0	0			
	Comptes des ventes	930	2	6			
	Revenu et intérêt	978	7	8			
	Paie des patients	16	1	6			

RECETTES et DÉPENSES de l'hôpital-général

		Recettes.		£ s. d.	£ s. d.
1841.....	Donations	74	10	0	
	Octroi provincial	500	0	0	
	Dividendes sur les fonds de banque	193	0	0	
	Paie des patients	18	15	6	
	Revenu et intérêt	48	0	0	
					834 5 6
1842.....	Octroi provincial	500	0	0	
	Revenu et intérêt	54	0	0	
	Paie des patients	81	11	6	
	Dividendes sur les fonds de banque	206	0	0	
					841 11 6
1843.....	Revenu et intérêt	84	17	5	
	Paie des patients	243	10	11	
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	540	17	6	
					869 5 10
1844.....	Octroi provincial	500	0	0	
	Dividendes sur les fonds de banque	213	5	0	
	Paie des patients	161	15	9	
					875 0 9
1845.....	Octroi provincial	1000	0	0	
	Paie des patients	109	16	0	
	Dividendes sur les fonds de banque	247	12	6	
	King's College	550	0	0	
					1907 8 6
1846.....	Octroi provincial	500	0	0	
	Paie des patients	64	6	1	
	King's College	687	10	0	
	Dividendes sur les fonds de banque	166	6	3	
	Honoraires d'admission	12	10	0	
	Syndics du fonds des ventes, revenu et intérêt	3232	12	5	
					4663 4 9
1847.....	Compte des ventes	994	17	1	
	Revenu et intérêt	842	18	4	
	Dividendes et bonus sur les fonds de banque	356	11	3	
	Paie des patients	105	7	0	
	Honoraires d'admission	9	10	0	
					2309 3 8
1848.....	Octroi provincial, 1847, 1848	1500	0	0	
	Dividendes sur les fonds de banque	309	17	6	
	Comptes des ventes	132	8	10	
	Revenu et intérêt	709	14	5	
	Honoraires d'admission	49	10	0	
	Paie des patients	632	0	10	
					3333 11 7
	Reçu du ci-devant trésorier, cette somme, le montant d'une surcharge des dépenses de l'hôpital				14 10 1
1849.....	Octroi provincial	750	0	0	
	Comptes des ventes	239	7	5	
	Revenu et intérêt	596	1	7	
	Paie des patients	84	16	1	
	Honoraires d'admission	41	15	3	
	Dividendes sur les fonds de banque	150	0	0	
					1862 0 4
1850.....	Octroi provincial	750	0	0	
	Comptes des ventes	930	2	6	
	Revenu et intérêt	978	7	8	
	Paie des patients	16	1	6	

de Toronto, depuis janvier 1841, jusqu'au 31 mars 1856.

		Dépenses.		£ s. d.	£ s. d.
1841.....	Dépenses de l'hôpital	836	19	3	
	Capital de banque	277	15	0	
	Commission sur ventes et salaire	406	17	3	
					1520 11 6
1842.....	Dépenses de l'hôpital	755	17	2	
	Capital de banque	560	2	6	
	Commission sur ventes et salaire	67	15	11	
	Dépenses contingentes	1	4	2	
					1884 19 9
1843.....	Dépenses de l'hôpital	1079	0	5	
	Meubles	25	0	0	
	Capital de banque	361	7	11	
	Commission sur ventes et salaire	44	16	11	
	Dépenses contingentes	45	0	0	
					1555 5 3
1844.....	Dépenses de l'hôpital	751	15	7	
	Commission et salaire	40	4	10	
	Dépenses contingentes	23	2	6	
					815 2 11
1845.....	Dépenses de l'hôpital	1931	18	7	
	Meubles	11	17	1	
	Instruments de chirurgie	15	0	0	
	Commission et salaire	38	14	6	
	Dépenses contingentes	13	16	1	
					2011 1 3
1846.....	Dépenses de l'hôpital	2182	5	10	
	Médecines	96	18	11	
	Instruments de chirurgie	5	6	6	
	Salaires du secrétaire	42	12	8	
	Intérêt sur hypothèque	54	0	0	
	Dépenses contingentes	75	16	11	
					2457 0 10
1847.....	Dépenses de l'hôpital	1085	17	9	
	Biens-fonds	1013	1	8	
	Salaires et commission	104	18	9	
	Intérêt sur hypothèque	85	0	0	
	Médecines	7	14	9	
	Dépenses contingentes	119	2	3	
					2415 15 2
1848.....	Dépenses de l'hôpital	1684	9	7	
	Médecines	44	15	2	
	Biens-fonds	60	9	4	
	Meubles	25	4	8	
	Salaires et gages	460	9	6	
	Dépenses contingentes	199	13	5	
	Intérêt	116	8	5	
					2591 10 1
1849.....	Dépenses de l'hôpital	943	9	9	
	Salaires et gages	548	9	0	
	Intérêt sur hypothèque, etc	55	13	10	
	Médecines	87	0	5	
	Meubles	55	13	10	
	Comptes des ventes	121	0	0	
	Dépenses contingentes	134	7	0	
					1945 13 10
1850.....	Dépenses de l'hôpital	773	13	6	
	Salaires et gages	526	15	0	
	Intérêt	55	15	4	
	Biens-fonds	60	11	1	

ADMISSIONS à l'hôpital-général de Toronto depuis le 25 novembre 1847, jusqu'au 1er mai 1848.

MALADIE.	Admis.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er mai, 48.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Canada.	TOTAL.
Anasarque.....	1	1
Bronchite.....	1
Pleurésie.....	8	6	1	7	1	1	6	7
Phthisie.....	9	3	3	6	1	1	5	6
Conjunctivitis.....	7	7	1	8	1	5	3	8
Ophthalmie.....	1	1	1
Diarrhée.....	5	2	1	1	4	1	3	1	4
Ulcères.....	15	7	1	2	10	5	3	2	4	1	10
Bruitures.....	5	2	1	3	2	3	3	3
Contract. de la jointu. du genou	1	1	1
Morbus Coxæ.....	3	1	1	2	1	1
Maladie de l'Uterus.....	2	2	2
Prolapsus Uteri.....	1	1	1
Necrosis.....	2	1	1	1	1	1
Gorge coupée.....	1	1
Obstetrique.....	7	4	4	3	4	4
Rhumatisme.....	7	5	1	6	1	1	2	1	2	6
Talipus Varus.....	1	1
Fièvre Continue.....	14	12	1	13	1	1	12	13
Fièvre Intermittente.....	9	6	1	7	2	6	1	7
Prurigo.....	1	1
Dislocation.....	3	2	2	1	1	1	2
Morbus Cordis.....	2	1	1	1	1	1
Disloc. de la join. du coude..	1	1
Concussion.....	2	1	1	1	1	1
Variole.....	8	6	1	7	1	3	4	7
Débilite.....	7	2	2	2	6	1	6	6
Rougeole.....	2	2	2	2	2
Nebula.....	2	2	2	2	2
Dysenterie.....	1	1	1	1	1
Scarlatine.....	4	4	4	4	4
Syphilis.....	4	4	4	1	3	4
Fracture.....	5	3	1	1	5	1	2	1	1	5
Blessure.....	3	3	3	1	2	3
Fistula in Ano.....	2	1	1	2	1	1	2
Tubes Mesent.....	1	1	1	1
Delirium Tremens.....	2	2	2	2	2
Laryngite.....	1	1	1	1	1
Pneumonie.....	6	3	3	6	5	1	6
Catarrhe.....	3	2	1	3	3	3
Onanisme.....	1	1	1	1	1
Hysterie.....	1	1	1	1	1
Polypus Nasi.....	1	1	1	1	1
Contusion.....	5	5	5	5	5
Amaurose.....	2	2	2	2	2
Engelure.....	1	1	1	1	1
Ascites.....	1	1	1	1	1
Stricture.....	2	2	2	1	2
Tumeur.....	1	1	1	1	1
Dyspepsie.....	3	1	1	1	3	2	1	3
Echaudé.....	2	2	2	2	2
Cataracte.....	1	1	1	1	1
Paralyse.....	3	1	2	3	2	1	3
Sciatique.....	2	2	2	2	2
Irritation Spinale.....	1	1	1	1	1
Abscès.....	2	2	2	2	2
Fungus Hæmätid.....	1	1	1	1	1
Herpes.....	1	1	1	1	1
Chlorosie.....	2	2	2	1	2
Calculus Vesicæ.....	1	1	1	1	1
Maladie des Testicules.....	1	1	1	1	1
Maladie du Tars.....	1	1	1	1	1
Epilepsie.....	1	1	1	1	1
Blessure par arme à feu.....	1	1	1	1	1
198	118	3	2	18	4	16	161	37	18	115	7	21	161	

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.

MALADIE.	Admissions depuis le 1 mai 1848, jusqu'au 1er mai 1849.		RENOVIS.							LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.							TOTAL.			
	Restant le 1 mai, '48.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.	Total renvoyé.	Restant le 1er mai 1849.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	États U.		Canada.	Allemagne.	Indes O.
Anasarque.....	1	7	8	4					4	8			6		1	1				8
Ascites.....		3	3	3						3			2							3
Bronchite.....	1	1	2	1					1	2			1	1						2
Pleurisic.....	1	11	12	9						11	1		9							11
Pneumonie.....		2	2	2						2			2							2
Pleurodynie.....		2	2	2						2			2							2
Phtisie.....	1	15	16	2					10	12	4		7	1			4			12
Catarrhe.....		7	7	5					2	7			7							7
Amaurose.....		2	2		1	1				2			2							2
Conjunctivitis.....	1	14	15	14						14	1	1	9	1						14
Cataracte.....		7	7	1	2	2				5	2	3				1	1			5
Glaucoma.....		3	3	1						3			3							3
Ophthalmie.....	1	10	11	7	1	2				10	1	2	7				1			10
Iritis.....		2	2	2						2			2							2
Ulcère de la Cornée.....		2	2	2						2			1							2
Ptoxis.....	1	1	1	1						1			1							1
Staphyloma.....		1	1			1							1							1
Ophthalmie Syphilitique.....		1	1	1						1			1							1
Fistula Lachryma.....		1	1	1						1			1							1
Diarrhée.....	1	32	33	28					5	33		1	31	1						33
Dysenterie.....		30	30	21					8	29	1	1	25							29
Ulcères.....	5	42	47	39					4	43	4	5	37				1			43
Brulures.....	2	7	9	7					1	8	1	1	5				2			8
Contract. de la joint. du gen.....	1		1						1	1										1
Morbus Coxæ.....	2	2	4	4						4		1	3							4
Maladie de l'Uterus.....	2		2	1					1	2			2							2
Prolapsus Uteri.....	1		1		1					1			1							1
Menorrhægie.....		2	2	1						1	1		1							1
Amenorrhée.....		3	3	3						3			1				2			3
Fistula in Ano.....		4	4	3						3			1	1			1			3
Vesico Vagin. Fistula.....	1	1	1							1										1
Lacération du Périnée.....	1	1	1	1						1			1							1
Icterus.....	3	3	3	1					2	3		1	2							3
Amputation.....	2	2	2	2						2			2							2
Otitis.....	1	1	1	1						1			1							1
Tumeurs.....	3	3	3	3						3			3							3
Tumeurs éruptives.....	2	2	1						1	2			2							2
Calculus Vesicæ.....	1	1	1	1						1			1							1
Strictures.....	2	2	1							1	1		1							1
Delirium Tremens.....	6	6	2						3	5	1		4							5
Necrosis.....	1	8	9	6		2				1	9	2	7							9
Carie.....		3	3						1	1	2		1							1
Gorge coupée.....	1		1							1			1							1
Obstétrique.....	8	4	7	5					2	7		1	4							7
Avortement.....		1	1	1						1			1							1
Rhumatisme.....	1	16	17	12						12	5		11				1			12
Talipus Varus.....	1	1	2	1						1	2		2							2
Fièvre Com.....	1	114	115	111					3	114	1	2	107	4			1			114
Typhus.....		17	17	14						3	17		17							17
Fièvre Intermitente.....	2	47	49	49						49		4	42	1			2			49
Prurigo.....	1		1	1						1			1							1
Echyme.....		1	1		1					1			1							1
Psoriasis.....		3	3	3						3			2				1			3
Porrigo.....		1	1	1	1					1		1								1
Dislocation.....	1	2	3	3						3			2	1						3
Fractures.....		17	17	14						14	3	4	9	1						14
Morbus Cordis.....	1	4	5	2	1				2	5		1	3	1						5
Pericardite.....		1	1	1						1										1
Mala. de la joint. du coude.....	1		1	1						1			1							1

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1848, jusqu'au 1 mai 1849.			RENOYES.						LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.							TOTAL.				
	Restant le 1 mai '48.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.	Total Renvoyés.	Restant le 1er mai, 1849.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.									
												Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.		Canada.	Allemagne.	Indes O.	
Concussion	1	4	5	5						5		5								5	
Meningite		1	1	1						1										1	
Hémiplégie		1	1	1						1										1	
Céphalalgie		1	1	1						1										1	
Paralysie		6	6				4			2		6								6	
Paraplegia		1	1	1						1		1								1	
Varicelle	1	9	10	7						3		10								10	
Débilité	1	32	33	31						2		33								33	
Maladie de l'épine du dos		3	3	1			1			2		1								2	
Epistaxis		1	1	1						1										1	
Hémoptysis		2	2	2						2										2	
Anthrax		1	1	1						1										1	
Paronychia		1	1	1						1										1	
Entéritis		2	2	1						1		1								1	
Synovitis		1	1	1						1										1	
Scarlatine		12	12	12						12										12	
Tinea Capitis		1	1	1						1										1	
Diabète		1	1	1			1			1										1	
Néphritis		2	2	1						1		1								1	
Irritation de la vessie		2	2	2						2										2	
Incontinence d'urine		1	1	1						1										1	
Retention d'urine		2	2	2						2										2	
Rupia		2	2	1						1		1								1	
Syphilis		13	13	5						4		9								9	
Gonorrhée		7	7	6						6		4								6	
Orchitis		1	1	1						1		1								1	
Abcès		13	13	9						2		11								11	
Empoisonnement		1	1	1						1		1								1	
Blessure		15	15	13						13		2								13	
Laryngitis		5	5	5						5										5	
Diphthérie		3	3	2						1		3								3	
Tumeurs aux amygdales		2	2	2						2										2	
Blessure par arme à feu		1	1	1						1										1	
Engelure		7	7	5						1		6								6	
Neuralgie		3	3	2			1			3										3	
Sciaticque		4	4	4						4										4	
Hystérie		1	1	1						1										1	
Abcès du Lombaire		3	3	3						3		3								3	
Serofule		6	6	4						4		2								4	
Erysipèle		1	1	1						1										1	
Contusion		7	7	6						1		7								7	
Mala. à la joint. du genou		2	2	1						1		1								1	
Polypus Nasi		2	2				1			1		1								1	
Cholera Mitior		1	1	1						1										1	
Cancer		8	8	7						1		8								8	
Dyspepsie		7	7	6						6		1								6	
Brûlure		1	1	1						1										1	
Gangrene		1	1	1						1										1	
Chlorosis		1	1	1						1										1	
Fistule in Perinœa		2	2	2						2										2	
Hémorrhoides		1	1	1						1										1	
Serrement des mâchoires		3	3	2			1			3										3	
Pertussis		4	4	4						4										4	
	37	691	728	569	9	17		1		82	673	50	53	545	28	1	8	41	1	1	678

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1849, jusqu'au 1 mai 1850.			RENOVÉS.						Restant le 1er mai 1850.	LIEU DE NAIS. DES PATIÉS.						TOTAL.			
	Restant le 1 Mai '49.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande	Objets impropres.	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.		Canada.	Allemagne.	Indes O.
Abscès.....	2	15	17	13	4	17	...	1	14	1	...	1	17	
Empoisonnement.....	2	2	2	1	1	2	...	1	1	2	
Blessure.....	2	11	13	11	11	11	2	1	8	1	1	...	11	
Tumeurs aux amygdales.....	2	2	2	2	2	2	...	2	2	2	
Tumeurs Malig.....	3	3	2	2	1	3	...	3	3	3	
Engelure.....	1	7	8	6	6	6	2	6	6	6	
Blessure par arme à feu.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1	1	
Abcès du Lombaire.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1	1	
Scrofule.....	2	6	8	5	1	6	2	2	3	1	6		
Erysipele.....	6	6	4	4	4	2	2	3	1	4		
Contusion.....	10	10	8	1	1	...	10	2	1	6	...	1	2	10		
Polypus Nasi.....	1	1	2	2	2	2	...	1	1	2		
Cholérine.....	2	2	1	1	2	2	2	2	2		
Cholera.....	2	2	1	1	2	2	2	2	2		
Cancer.....	10	10	3	1	4	1	9	1	3	4	1	...	1	...	9		
Dyspepsie.....	1	7	8	6	2	8	1	6	1	8		
Brûlure.....	5	5	3	2	5	1	4	5		
Fistula in Perinaeo.....	1	1	1	1	1	1	1	1		
Hémorrhagie.....	2	2	2	2	2	2	...	1	1	2		
Prolapsus Recti.....	3	3	3	3	3	3	...	3	3		
Periostitis.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Epistaxis.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1	1		
Malingering.....	2	2	2	2	2	2	2	2		
Epilepsie.....	1	1	1	...	1	1	1	...	1	1		
Nebula.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1		
Osteo, Sarcoma.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1		
Insanié.....	1	1	1	1	...	1	1	1	1	1		
Impetigo.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1		
Hepatitis.....	3	3	2	1	3	3	3	3	3		
Hernie.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Entropium.....	2	2	2	2	3	3	2	2	2		
Procidencia Uteri.....	1	1	1	1	1	1	...	1	1	1		
Constipation.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Paraphymosis.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Tumeurs Parotide.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Hydrocele.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Leucorrhée.....	1	1	1	1	1	1	1	1		
Cerebritis.....	1	1	1	1	1	1	1	1		
Retention d'Urine.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
Scabies.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Exostosis.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Maladie des yeux.....	1	1	1	1	...	1	1	1	1	1	1		
Rougeole.....	8	8	7	7	1	8	8	8	8		
	50	811	861	707	17	8	6	85	823	38	53	722	11	7	29	1	823			

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissus depuis le 1 mai 1850 jusqu'au 1 mai 1851.			REVOYES.						Restant le 1er mai 1851	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.						TOTAL			
	Restant le 1er Mai, '50.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande	Objets Impropres	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.		Canada.	Allemagne.	Indes O.
Vermees		2	2	2						2			2						2	
Dysenterie		30	30	30						30		3	26	1					30	
Diarrhée	1	39	40	35			1		4	40		2	33	2					40	
Serofule	2	1	3	3						3			3						3	
Psoriasis	1	8	9	5						5	4		4				1		5	
Porrigo		4	4	4						4			4						4	
Scabies		1	1	1						1			1						1	
Cancer	1	10	11	8					2	10	1	1	8	1					10	
Rhumatisme	2	35	37	35						35	2	6	27	1	1				35	
Apoplexie		1	1	1						1	1		1						1	
Epilepsie		3	3			3				3		1	2						3	
Meningitis		1	1	1						1	1		1						1	
Hysterie		3	3	2	1					3			3						3	
Cerebritis	1		1							1	1		1						1	
Hemiplegia	1		1			1				1	1		1						1	
Paralyse		3	3								3									
Fistula in Perineo	1	3	4		1		1		2	4		1	3						4	
Fistula, Vesic Vagin		1	1				1			1		1							1	
Prolapsus Ani		1	1	1						1		1							1	
Colitis		2	2	1				1		2		2							2	
Hernie		1	1	1						1		1							1	
Exostosis		1	1	1						1		1							1	
Tumeur		6	6	3			3			6		1	5						6	
Epistaxis		1	1	1						1		1							1	
Leucorrhée	1	2	3	1	2					3			3						3	
Chlorosis		1	1	1						1					1				1	
Prolapsus Uteri		1	1	1						1		1							1	
Amenorrhée		1	1								1									
Menorrhagie	1		1	1						1		1							1	
Diabetes		1	1			1				1		1							1	
Blessure par arme à feu.		1	1	1						1		1							1	
Hemierania		1	1	1						1		1							1	
Aphonia		1	1	1						1		1							1	
Varicose Veins		1	1	1						1		1							1	
Paronychia		3	3	2						2	1	2							2	
Anthrax		2	2	1						1	2		2						2	
Engéclure	2	11	13	11				1		12	1	3	7						12	
Talipes Varus		1	1	1						1		1							1	
Hæmoptysis		1	1	1						1		1							1	
Ulceration de la gorge.		2	2					1		1	1	1							1	
Maladie de l'épine dorsale		1	1	1						1		1							1	
Necrosis	2	5	7	5			1			6	1	6							6	
Brûlure		8	8	7						1	8	2	5	1					8	
Nevralgie		3	3	3						3		3							3	
Synovitis		4	4	4						4		4							4	
	38	898	936	745	6	6	36			80	873	63	82	718	31	3	12	27		878

Tableau des maladies et de leur résultat de l'hôpital général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1851, jusqu'au 1 mai 1852.		RENVoyÉS.						Restant le 1er mai, 1852.	LIEU DE NAISS. DES PATIENS.						TOTAL.			
	Restant le 1 Mai, '51.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande	Objets impropres.		D. et dés.	Total renvoyés.	Angleterre	Irlande.	Ecosse.	Galles.		Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.
Orneitis	1	...	1	1	1	1	1
Ophthalmie	1	38	39	33	2	1	36	3	3	30	1	..	1	36
Paralytie	3	10	13	5	1	2	2	..	2	12	1	1	8	1	..	12	
Rupia	2	5	7	4	1	6	1	..	5	6	
Abscès	4	31	35	29	..	1	..	1	..	31	4	4	27	31	
Blessure	3	12	15	14	1	..	15	1	1	13	15	
Phthisie	4	21	25	5	2	4	4	..	9	24	1	3	18	1	1	1	..	24	
Ulcères	6	46	52	44	..	1	..	1	..	46	6	7	36	3	46	
Engelure	1	14	15	11	1	..	2	14	1	3	7	1	3	14	
Psoriasis	4	3	7	5	5	2	..	5	5	
Debilité	4	24	28	21	1	..	2	24	4	..	18	2	2	2	..	24	
Bronchite	6	22	38	25	4	..	1	1	4	35	3	6	28	..	1	35	
Morbus Coxæ	1	..	1	1	1	1	1	
Catarrh Vesicæ	1	..	1	1	1	1	1	
Anasarque	1	10	11	9	1	10	1	2	7	1	..	10	
Cancer	1	5	6	1	..	2	1	4	2	1	2	1	..	4	
Variolæ	1	13	14	9	4	13	1	..	11	1	..	1	..	13	
Prolapsus Iridis	1	..	1	1	1	1	1	
Contusion	5	20	25	21	1	..	1	23	2	1	21	1	..	23	
Rhumatisme	2	23	25	22	3	25	22	..	1	2	..	25	
Stricture	1	5	6	6	6	..	2	4	6	
Conjunctivitis	2	5	7	7	7	..	1	6	7	
Amenorrhée	1	1	2	2	2	1	1	..	2	
Erysipelo	2	8	10	6	2	8	2	2	5	1	8	
Fracture	1	16	17	14	2	..	1	17	14	1	1	1	..	17	
Paronychia	1	1	2	2	2	2	2	
Ulcération de la gorge	1	1	1	1	1	1	1	
Trecrosis	1	7	8	3	1	1	..	1	..	6	2	2	4	6	
Typhus	1	7	8	5	3	8	6	2	8	
Pièvre communes	100	100	95	4	99	1	3	90	2	1	3	..	99	
Pièvre intermittentes	38	38	35	1	..	36	36	2	6	26	1	2	1	..	36	
Pneumonie	5	5	3	2	..	5	..	2	5	5	
Anthrax	2	2	2	2	2	..	2	2	
Mal. de la joint. du genou	3	3	1	1	1	2	..	1	1	
Porriço	11	11	11	11	11	..	1	9	..	1	1	..	11	
Oedema	3	3	2	2	2	1	1	1	2	
Dyspepsie	13	14	10	1	12	12	1	1	9	..	1	1	..	12	
Néphritis	2	2	2	2	..	2	2	
Pleuritis	7	7	5	1	6	6	1	..	6	6	
Diarrhée	33	36	23	1	..	11	35	35	1	4	25	1	5	35	
Amaurosis	3	3	1	..	1	3	3	..	1	3	3	
Schirrus Uteri	2	2	2	2	2	..	1	1	2	
Iritis	8	3	8	8	8	..	1	7	8	
Diabetes	2	2	2	2	2	2	..	2	2	
Tumeur	7	7	4	2	7	7	..	1	5	1	7	
Scarlatine	11	11	11	11	11	..	1	10	11	
Entropium	4	4	4	4	4	4	4	
Epilepsie	1	1	1	1	1	1	1	
Polypus Nasi	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Serofule	8	8	6	1	..	7	7	..	1	5	7	
Gastrite	1	1	1	1	1	1	1	
Paraphymosis	1	1	1	1	1	1	1	
Retention d'Urine	1	1	1	1	1	1	1	
Calculus Vesicæ	4	4	2	..	1	3	3	1	1	1	1	..	3	
Brûlure	4	4	3	1	4	4	4	4	
Rongeole	7	7	7	7	7	..	1	6	7	
Cataracte	8	8	2	1	1	3	7	7	1	1	4	2	..	7	
Strabismus	1	1	1	1	1	1	1	
Delirium Tremens	10	10	6	1	..	1	..	2	10	10	..	1	9	10	

Tableau des maladies et de leur résultat de l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1851, jusqu'au 1 mai 1852.		RENOVYES.							Restant le 1er mai 1852.	LIEU DE NAIS. DES PATIENTS.									
	Restant le 1 Mai, '51.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.	TOTAL.
Vermes		1	1	1						1			1							1
Icterus		7	7	4					3	7										7
Orchitis		3	3	3						3										3
Ascites		6	6					1		6										6
Fistula Lacrym.		2	2	1			1			2										2
Fistula Vesic Vagin		1	1			1				1										1
Stytlism.		1	1	1						1										1
Compression		1	1		1					1										1
Chlorose		2	2	2						2										2
Dissenterie		11	11	10					1	11			10							11
Variose Veins.		1	1		1					1			1							1
Psora		2	2	2						2			1							2
Syphilis		11	11	9				2		11			11							11
Fracture		5	5	3				1	4	4		1	2				1			4
Concussion		1	1	1						1										1
Hæmoptysie		1	1	1						1			1							1
Sonillitis		6	6	6						6			2							6
Coupure à la gorge.		1	1	1						1			1							1
Carditis		1	1	1					1	1			1							1
Tumeurs Malign		2	2	1				1	1	2			1							2
Ophthalm Syphil		1	1			1				1			1							1
Cholera		6	6						6	6									6	6
Hepatitis		1	1		1					1			1							1
Aneuvrisme.		1	1			1				1										1
Enteritis		1	1	1						1										1
Dislocation.		2	2	2						2			1		1					2
Varicelle.		1	1	1						1				1						1
Synovitis		2	2	2						2			2							2
Herpes		1	1	1						1			1							1
Gonorrhée.		1	1	1						1			1							1
Blessure par arme à feu.		2	2	2						2			1							2
Irrita. de l'épine dorsale.		2	2	1					1	2			1		1					2
Amputation		1	1	1						1			1							1
Pleurodynie		1	1	1						1			1							1
Brdure.		3	3	3						3			2		1					3
Erythema Nodos		1	1	1						1										1
Tumeurs Parotide.		1	1	1						1			1							1
Noma		1	1						1	1			1							1
Influenza		6	6	6						6			6							6
Morbus Cordis		2	2						1	1			1							1
Laryngitis		1	1	1						1			1							1
Peripneumonie		1	1	1						1			1							1
Hydrocele		1	1	1						1			1							1
Melanosis		1	1										1							1
	63	768	831	627	17	21	26	10	78	779	52	81	611	24	3	21	28	11		779

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto. — (Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1852, jusqu'au 1 mai 1853.			RENOVYES.							LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.							TOTAL.
	Restant le 1 mai, 52.	Admis.	Total	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er mai 1853.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.						
												Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	
Ophthalmie	3	64	67	47	3	1	3	2	..	56	11	5	43	2	3	3	..	56
Paralytic	1	6	7	2	1	2	7	6	1	7
Rupia	1	4	5	3	1	1	1	5	..	1	2	5
Abscès	4	25	29	23	1	1	1	25	4	5	19	1	25
Phthisic	1	21	22	3	4	..	5	..	9	21	1	4	15	1	..	1	..	21
Ulcères	6	44	50	41	3	..	1	45	5	5	36	2	..	2	..	45
Engelure	1	8	9	6	6	3	..	6	6
Psoriasis	2	8	10	9	1	10	..	1	7	2	10
Debilité.	4	22	26	22	1	..	2	24	2	3	19	1	1	24
Bronchite	3	22	25	21	1	..	2	24	1	3	19	..	1	1	..	24
Anasarque	1	13	14	8	1	..	4	13	1	1	9	2	..	1	..	13
Cancer	2	4	6	4	..	1	1	6	..	1	4	1	6
Variole	1	9	10	10	10	..	1	2	4	..	3	..	10
Contusion.	2	19	21	20	1	21	..	4	16	..	1	21
Erysipèle	2	11	13	9	9	4	3	4	2	9
Necrosis	2	2	4	3	1	4	4	4
Fièvre continue.	1	72	73	67	1	5	73	..	3	58	6	..	2	3	73
Fièvre Intermittente.	2	35	37	36	1	37	..	5	29	2	1	37
Mala. de la joint. du genou	2	6	8	8	8	..	1	6	1	8
Odema	2	3	2	2	1	3	..	1	2	3
Dyspepsie	1	14	15	10	1	..	2	..	1	14	1	3	10	1	14
Pleurisie.	1	12	13	13	13	..	1	11	1	13
Diarrhée.	1	38	39	31	3	..	5	39	..	5	30	2	..	2	..	39
Serofule	1	1	2	1	1	1	1	1	1
Calculus Vesico	1	3	4	3	1	4	..	1	2	1	..	4
Cataracte	1	6	7	4	3	7	..	6	1	7
Ascites	1	7	8	2	2	..	1	5	3	2	2	1	5
Fracture Comp.	1	7	8	3	..	1	3	7	1	..	7	7
Morbus Cordis	1	1	2	2	2	..	2	2	2
Melanosis	1	..	1	1	1	..	1	1	1
Rhumatisme	..	26	26	20	1	..	21	5	4	16	1	21
Pneumonie.	14	14	11	3	14	..	14	14
Anthrax	2	2	2	2	2	1	2
Porrigo	12	12	6	2	..	1	..	1	10	2	..	9	1	10
Fracture Simple	15	15	10	1	1	12	3	1	9	1	..	1	..	12
Typhus.	22	22	18	3	21	1	1	19	1	..	21
Nephritis	2	2	1	1	2	..	2	2	2
Blessure.	21	21	18	1	..	1	20	1	2	14	2	2	20
Pertussis	2	2	2	2	2	..	2	2	2
Retention d'Urine.	2	2	2	2	..	1	2
Malingering	1	1	1	1	1	..	1	1
Rongéole.	5	5	4	1	5	3	2	5
Enteritis.	2	2	1	1	2	2	2
Fistula in Ano	1	1	1	1	1	1	1
Do. Lachrym.	1	1	1	1	1	1	..	1	1
Do. Vesic Vagin.	1	1	1	1	1
Dislocations	3	3	2	1	3	..	1	1	1	3
Elephantiasis.	2	2	1	2	1	1	1	2
Asthme	1	1	1	..	1	1	1	1	1
Delirium Tremens	13	13	7	..	2	1	3	..	13	..	2	11	13
Brûlure.	6	6	3	..	1	..	2	..	6	..	2	3	..	1	6
Morbus Coxæ.	9	9	6	1	1	..	8	1	..	7	..	1	..	1	..	8
Cystitis	1	1	1	1	..	1	..	1	1
Iritis	4	4	3	3	1	..	2	1	3
Concussion	2	2	2	1	2	2	2
Icterus	4	4	3	1	4	4	4
Hysteria	4	4	4	4	..	2	1	1	4
Cholera	8	8	3	5	8	7	1	8
Syphilis	6	6	3	3	3	1	2	3

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1852, jusqu'au 1 mai 1853.		REVOYIS.						Restant le 1er mai 1853.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.						TOTAL				
	Restant le 1 mai, '52	Admis.	Total	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.		Décédés.	Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.		Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	Indes O.
Hepatitis.....		2	2	1					1	2		1	1							2
Styalsime.....		1	1	1						1		1	1							1
Brûlure.....		6	6	6						6		5	1							6
Ophthalm. Purul		1	1	1						1		1	1							1
Dysenterie.....		4	4	3						3	1	2	1							3
Tonsillitis.....		3	3	3						3		2	2				1			3
Peripneumonie..		2	2	2						2										2
Corneitis.....		4	4	2	1					3	1		3							3
Constipation ..		1	1	1						1		1	1							1
Laryngite.....		4	4	2					1	3	1		2			1				3
Colica Piet.....		1	1	1						1					1					1
Paronychia.....		1	1	1						1										1
Paraphymosis..		2	2	2						2		2								2
Hæmoptysis.....		2	2						1	2		1	1							2
Maladie de la Tarse		1	1	1		1				1		1	1							1
Tumeurs.....		5	5	2		1			2	5		1	2	2						5
Noma.....		1	1	1						1							1			1
Amenorrhée.....		1	1	1						1			1							1
Incontinence d'Urine..		1	1	1					1	1			1							1
Scarlatina.....		5	5	5						5		2	2			1				5
Hemiplegia.....		1	1	1						1		1								1
Hydrocele.....		2	2	2						2				2						2
Coma.....		1	1	1					1	1			1							1
Influenza.....		1	1	1						1			1							1
Hæmatocele.....		1	1	1						1				1						1
Albumenaria.....		1	1						1	1		1								1
Grossesse.....		1	1						1	1			1							1
Orethritis.....		1	1	1						1							1			1
Synovitis.....		1	1					1		1			1							1
Stricture.....		1	1						1	1			1							1
Maladie des testicules...		1	1								1									
Coupure à la gorge.....		1	1								1									
	52	739	791	588	23	736	7	70	731	60	87	550	49	14	27	4				731

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 ^{er} mai 1853, jusqu'au 1 ^{er} mai 1854.			RENOVÉS.							Restant le 1 ^{er} mai 1854.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S							TOTAL.
	Restant le 1 ^{er} mai '53	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.	Total renvoyés.		Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Gales.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.	
Fracture Comp.	1	7	8	5	3	8	...	6	...	1	8	
Serofule	1	3	4	2	2	2	...	1	...	1	15	
Ophthalmie	11	77	88	68	4	2	1	1	76	12	2	71	2	...	1	...	76		
Phthisie	1	31	32	2	6	5	4	1	31	1	3	12	1	...	6	5	31		
Erysipeles	4	10	14	13	14	16	1	...	1	...	14		
Fracture Simple	3	23	26	19	1	...	2	1	24	2	6	16	2	24		
Iritis	1	...	1	1	1	1	1		
Ulcères	5	38	43	34	1	35	8	3	30	2	35		
Maladie des Testicules	1	...	1	1	1	1	1		
Absces	4	9	13	7	...	1	3	11	2	3	5	11		
Dysenterie	1	19	20	18	2	20	...	1	19	20		
Porriço	2	2	4	3	3	...	1	3	3		
Debilité	2	15	17	13	1	2	16	1	16	16		
Rhumatisme	5	33	38	34	34	4	...	30	1	...	1	2	34		
Blessure	1	17	18	16	1	...	17	1	3	12	1	...	1	...	17		
Ascites	3	3	6	4	1	...	1	6	...	6	6		
Coupure à la gorge	1	1	2	2	2	1	1	2		
Engelure	3	8	11	9	9	2	1	8	9		
Laryngite	1	9	10	7	1	8	2	8	8		
Anasarque	1	14	15	8	1	5	14	1	11	2	...	1	...	14		
Typhus	1	9	10	10	10	9	10		
Dyspepsie	1	3	4	3	3	1	...	3	3		
Morbus Coxæ	1	2	3	2	2	1	...	2	2		
Bronchites	1	23	24	21	2	1	...	19	3	...	1	...	23		
Cornéitis	1	...	1	1	1	1	1		
Syphilis	3	13	16	12	2	1	16	13	1	...	2	...	16		
Fièvre Intermittente	...	62	62	57	1	58	4	6	50	...	1	1	...	58		
Pleurisie	...	15	15	12	1	1	15	13	1	...	15		
Rupia	...	1	1	1	1	1	1		
Contusion	...	15	15	9	1	2	14	1	1	13	14		
Paralyse	...	8	8	1	2	2	2	7	1	4	3	7		
Gangrene	...	3	3	2	1	3	...	1	1	3		
Cancer	...	9	9	3	...	2	1	...	2	8	1	4	2	...	1	...	8		
Fièvre Contin.	...	40	40	39	1	40	...	2	34	3	...	1	40		
Cataracte	...	9	9	3	3	2	8	1	1	6	3	...	1	...	8		
Pneumonie	...	19	19	11	5	16	3	5	10	1	16		
Hemiterania	...	5	5	4	4	1	...	4	4		
Mala' de l'épine dorsale.	...	5	5	2	1	1	1	5	1	3	1	5		
Icterus	...	3	3	1	1	1	3	...	1	2	3		
Rougeole	...	1	1	1	1	1	1		
Psoriasis	...	2	2	1	1	1	...	1	1		
Delirium Tremens	...	6	6	3	...	1	2	6	6	6	6		
Tumeur	...	4	4	3	...	1	4	...	1	1	4		
Tumeur Maligne	...	3	3	1	1	2	1	2	2		
Scarlatine	...	8	8	5	8	8	5	...	8		
Synovitis	...	7	7	5	1	...	6	1	...	6	6		
Chorée	...	2	2	1	1	1	1	1		
Enteritis	...	2	2	2	2	2	2		
Fistula in Ano	...	4	4	3	3	1	1	...	2	3		
Necrosis	...	5	5	2	...	1	1	...	1	5	1	4	5		
Brûlure	...	2	2	1	1	2	...	1	1	2		
Fungus Hæmated.	...	2	2	...	2	2	2	2		
Calculus Vesicæ.	...	4	4	2	...	1	1	4	...	4	4		
Diarrhée	...	13	13	9	4	13	...	8	2	13		
Varicose Veins	...	1	1	1	1	1	1		
Dislocations	...	3	3	3	3	2	1	3		
Hæmatemisis	...	2	2	2	2	2	2		
Mala de la joint. du genou	...	3	3	2	2	1	...	2	2		
Hæmoptysie	...	2	2	2	2	2	2		

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1853, jusqu'au 1 mai 1854.			RENOYES.						Restant le 1er mai 1854.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.							TOTAL.	
	Restant le 1 mai, '53.	Admis.	Total.	Gue'ris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets impropres.	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.		Allemagne.
Paronychia.....	4	4	4	4	..	4	4
Hydrothorax.....	1	1	1	1	..	1	1
Fistula in Perinas.....	3	3	1	1	2	..	1	1
Colica, Pict.....	1	1	1	1	1	..	1	1
Hydrocele.....	2	2	2	2	..	2	2
Peritonitis.....	1	1	1	1	1	1	1
Phymosis.....	1	1	1	1	1	1	1
Otitis.....	1	1	1	1	1	1	1
Asthme.....	4	4	3	1	4	..	4	4
Lupus Simp.....	2	2	1	1	2	2	2	2
Tumeurs Parot.....	1	1	1	1	1	1	1
Albumenaria.....	3	3	3	3	3	3	3
Hepatitis.....	1	1	1	1	1	1	1
Anthrax.....	2	2	2	2	..	2	2
Impetigo.....	1	1	1	1	1	1	1
Maladie de la Tarse.....	2	2	2	2	..	1	1	2
Stricture Osophay.....	1	1	1	..	1	1	1	1
Gastritic.....	2	2	2	2	2	1	1	2
Styalism.....	1	1	1	..	1	1	1	1
Diabetes.....	1	1	1	..	1	..	1	1
Aczerna.....	2	2	2	2	2	1	1	2
Glossitis.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Caries.....	1	1	1	1	1	1
Brûlure.....	5	5	4	4	1	4	..	4	4
Peora.....	1	1	1	1	1	1	1
Morbus Cordis.....	5	5	1	1	3	5	..	1	3	1	5
Periostitis.....	1	1	1	1	1	1	1
Anevrisme.....	1	1	1	1	1	1	1
Vaginitis.....	1	1	1	1	..	1	1
Singultus.....	1	1	1	1	1	1	1
Orethritis.....	1	1	1	1	1	1	1
Stricture Urethia.....	1	1	1	1	..	1	1
Epilepsie.....	3	3	1	1	2	1	2	2
Leucorrhée.....	1	1	1	1	1	1	1
Polypus Nasi.....	1	1	1
	60	700	700	552	25	17	24	10	67	695	65	58	551	42	13	31	695

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1854, jusqu'au 1 mai 1855.			RENOYES.						Restant le 1er mai, 1855.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.						TOTAL.			
	Restant le 1 mai, '54.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.		Canada.	Allemagne.	Indes O.
Scrofule	2	2	4	4						4			4						4	
Ophthalmic	12	44	56	41	3					49	7	3	44						49	
Phthisis	1	17	18	4	5	2	5	1	1	18		3	9	1					18	
Simple Fracture	2	32	34	27		1	1			32	2	3	28				1		32	
Ulcères	8	56	64	55			3			61	3	3	50	5					61	
Abscès	2	31	33	29						31	2	3	23		1		2		31	
Porriço	1	5	6	5						5	1	1	4						5	
Debilité	1	22	23	15	1		3		3	22	1	3	17	2					22	
Rhumatisme	4	46	50	40	2		5			47	3	5	35	3	2	1	1		47	
Blessure	1	15	16	12		1			2	15	1	4	11						15	
Engelure	2	9	11	7			1		1	9	2	2	6	1					9	
Laryngite	2	5	7	6			1			7		1	6						7	
Anasarque	1	10	11	4					7	11		3	6	1		1			11	
Dyspepsie	1	2	3	3						3			3						3	
Morbus Coxæ	1	4	5	3						3	2	1	1	1					3	
Bronchite	1	16	17	13						13	4	3	8	1	1				18	
Fièvre Intermittente	4	92	96	88			2			90	6	8	78	3		1			96	
Contusion	1	21	22	18	1		1	1		21	1	2	17	1	1				21	
Paralysie	1		1	1						1			1						1	
Cancer	1	8	9	7	1	1				9			9						9	
Cataracte	1	7	8	2	2	1				5	3	1	1	1	1				5	
Pneumonie	3	28	31	20	1				7	28	3	4	20	4					28	
Hemicrania	1		1	1						1			1						1	
Psoriasis	1	1	2	1		1				2		1	1						2	
Tumeurs Malig.	1	1	2	2						2			2						2	
Synovitis	1	4	5	4	1					5		1	2	1		1			5	
Chorée	1	1	2	2						2			1	1					2	
Fistula in Ano	1	2	3				2		1	3			1	1		1			3	
Mal. de la joint. du genou	1	4	5	1					1	2	3		2						2	
Fistula in Perinaeo	2	3	5	4			1			5			5						5	
Brûlure	1	3	4	3					1	4			3	1					4	
Epilepsie	1	4	5	4	1					5			2		3				5	
Polypus Nasi	1		1	1						1			1						1	
Malad de l'épine dorsale		1	1								1									
Parouychia		1	1	1						1			1						1	
Hypopion		1	1	1						1			1						1	
Cystitis		2	2	2						2			2						2	
Tumeur		4	4	1	1		1			3	1		1		1	1			3	
Gangrene		1	1							1			1						1	
Fracture Comp.		11	11	8					2	10	1		10						10	
Erysipele		3	3	3						3		1	1						3	
Pleurodynie		2	2	1			1			2			2						2	
Scabies		1	1	1						1			1						1	
Ovaritis		1	1	1						1			1						1	
Purpura		1	1	1						1			1						1	
Fièvre Continue		57	57	49					6	55	2	3	48	2	1	1			55	
Fièvre Typhus		10	10	6					3	9	1	1	8						9	
Gastrite		4	4	2			1		1	4			4						4	
Brûlure		3	3	1				2		3			3						3	
Ascites		9	9	4	3				2	9		2	6	1					9	
Fistula Lachrym		1	1	1						1			1		1				1	
Menorrhagie		1	1	1						1			1						1	
Oedema		2	2	1						1	1		1						1	
Sycosis		1	1	1		1				1			1						1	
Stricture		7	7	3			1	1		5	2		3	2					6	
Anthrax		3	3	3						3			1				1		3	
Oleurisie		6	5	3					1	4	1	1	3						4	
Pnychia		1	1								1									
Carlatina		7	7	4					3	7			6	1					7	

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1854, jusqu'au 1 mai 1855.			REVOYES.						Restant le 1er mai 1855.	LIEU DENAIS. DES PATIE'S.						TOTAL.		
	Restant le 1 mai '54.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.	Décédés.		Total renvoyés.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Glaces.	Etats-Unis.		Canada.	Allemagne.
Mortens		4	4						4	4									4
Diarrhée	15	15	15	12					3	15	4	11							15
Cholera	44	44	44	23					21	44	5	35	3	1					44
Paraphymosis	2	2	2	2						2		2							2
Pneumonia	1	1	1	1						1		1							1
Di-sen erie	10	10	10	8			1		1	10	5	5							10
Variole	2	2	2	2						2		2							2
Delirium Tremens	4	4	4	2					2	4	2	2							4
Con-gestion cérébrale.	1	1	1	1						1		1							1
Causa essent du Choléra.	12	12	12	12						12		12							12
Epistaxis	2	2	2	2						2	1	1							2
Con-tusion	2	2	2	2						2		2							2
Othra-nie syphil	1	1	1	1						1		1							1
Hepatitis	1	1	1	1						1			1						1
Rupia	1	1	1	1						1		1							1
Gonor-rhée.	1	1	1	1						1		1							1
Impetigo.	2	2	2	2						2	1	1							2
Aneurysme.	1	1	1	1						1							1		1
Rougeole	4	4	4	4						4	1	3							4
Irritation Spinal	1	1	1	1						1		1							1
Syphilis	4	4	4	1		1		2		4		4							4
Nephritis	2	2	2	1						1	1	1							1
Necrosis	4	4	4	2			2			4	1	2			1				4
Lupus	1	1	1	1						1		1							1
Sciatique	1	1	1	1						1		1							1
Dislocation.	4	4	4	1						1	3	1							1
Amaurose	4	4	4	2		1				3	1		3						3
Blessure par arme à feu.	2	2	2	1						1	1	1							1
Tonsillitis	1	1	1	1						1		1							1
Inebriatis	1	1	1	1						1		1							1
Gonocitis.	1	1	1	1						1		1							1
Anemia	1	1	1	1						1		1							1
Influenza	1	1	1	1							1								1
Infis		2	2	1						1	1	1							1
Styulism.		1	1	1						1		1							1
	65	776	841	619	24	8	38	8	81	778	63	91	611	41	19	10	6	..	778

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1854, jusqu'au 1 mai 1855.			RENOYES.							Total renvoyés.	Restant le 1er mai, 1855.	LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.						TOTAL.	
	Restant le 1 mai, '54.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.	Décédés.	Angleterre.			Irlande.	Ecosse.	Galles.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.		Indes O.
Serofule	2	2	4	4	4	4	4		
Ophthalmie	12	44	56	41	3	..	4	1	..	49	7	3	44	49		
Phthisie	1	17	18	4	5	2	5	1	1	18	..	3	9	1	..	5	..	18		
Simple Fracture	2	32	34	27	..	1	1	..	3	32	2	3	28	1	..	32		
Ulcères	8	56	64	55	3	..	3	61	2	3	50	5	..	1	..	61		
Abscès	2	31	33	29	1	..	1	31	2	8	23	2	..	31		
Porriço	1	5	6	5	5	1	1	4	6		
Debilité	1	22	23	15	1	..	3	..	3	22	1	3	17	2	22		
Rhumatisme	4	46	50	40	2	..	5	47	3	5	35	3	..	2	1	47		
Blessure	1	15	16	12	..	1	2	15	1	4	11	15		
Engelure	2	9	11	7	1	..	1	9	2	2	6	1	9		
Laryngite	2	5	7	6	1	7	..	1	6	7		
Anasarque	1	10	11	4	7	11	..	3	6	1	..	1	..	11		
Dyspepsie	1	2	3	3	3	3	3		
Morbus Coxæ	1	4	5	3	3	2	1	1	1	3		
Bronchite	1	16	17	13	13	4	3	8	1	..	1	..	13		
Fièvre Intermittente	4	92	96	88	2	90	6	8	78	3	..	1	..	96		
Contusion	1	21	22	18	1	..	1	1	..	21	1	2	17	1	..	1	..	21		
Paralysie	1	..	1	1	1	1	1		
Cancer	1	8	9	7	1	1	9	9	9		
Cataracte	1	7	8	2	2	1	5	3	1	1	1	..	1	..	5		
Pneumonie	3	28	31	20	1	7	28	3	4	20	4	28		
Hemicrania	1	..	1	1	1	1	1		
Psoriasis	1	1	2	1	..	1	2	..	1	1	2		
Tumeurs Malig.	1	1	2	2	2	..	2	2	2		
Synovitis	1	4	5	4	1	5	..	1	2	1	..	1	..	5		
Chorée	1	1	2	2	2	1	1	2		
Fistula in Ano	1	2	3	2	1	3	1	1	..	1	..	3		
Mala. de la joint. du genou	1	4	5	1	1	2	3	..	2	2		
Fistula in Perinaeo	2	3	5	4	1	5	5	5		
Brûlure	1	3	4	3	1	4	3	1	4		
Epilepsie	1	4	5	4	1	5	2	..	3	5		
Polypus Nasi	1	..	1	1	1	1	1		
Malad de l'épine dorsale.	..	1	1	1	1		
Paronychia	..	1	1	1	1	1	1		
Hypopion	..	1	1	1	1	1	1		
Cystitis	..	2	2	2	2	2	2		
Tumeur	..	4	4	1	1	..	1	3	1	..	1	1	1	1	..	3		
Gangrene	..	1	1	1	1	1	1		
Fracture Comp.	..	11	11	8	2	10	1	..	10	10		
Erysipele	..	3	3	3	3	..	1	1	3		
Pleurodynne	..	2	2	1	1	2	2	2		
Scabies	..	1	1	1	1	1	1		
Ovaritis	..	1	1	1	1	1	1		
Purpura	..	1	1	1	1	1	1		
Fièvre Continue	..	57	57	49	6	55	2	3	48	2	..	1	1	55		
Fièvre Typhus.	..	10	10	6	3	9	1	1	8	9		
Gastrite	..	4	4	2	1	..	1	4	4	4		
Brûlure	..	3	3	1	2	..	3	3	3		
Ascites	..	9	9	4	3	2	9	..	2	6	1	9		
Fistula Lachrym	..	1	1	1	1	1	1		
Menorrhagie	..	1	1	1	1	1	1		
Oedema	..	2	2	1	1	1	..	1	1		
Sycosis	..	1	1	1	..	1	1	1	1		
Stricture	..	7	7	3	1	1	..	5	2	..	3	2	6		
Anthrax	..	3	3	3	3	1	1	..	1	..	3		
Oleuriè	..	5	5	3	1	4	1	1	3	4		
Psychia	..	1	1	1	1		
Carlatina	..	7	7	4	3	7	6	1	7		

Tableau des maladies et de leur résultat à l'hôpital-général de Toronto.—(Contin.)

MALADIES.	Admissions depuis le 1 mai 1854, jusqu'au 1 mai 1855.			REVOYES.							LIEU DE NAIS. DES PATIE'S.								TOTAL.		
	Restant le 1 mai, '54.	Admis.	Total.	Guéris.	Soulagés.	Incurables.	Par demande.	Objets Impropres.	Décédés.	Total renvoyés.	Restant le 1er mai 1855.	Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Glares.	Etats-Unis.	Canada.	Allemagne.		Indes O.	
Morions	4	4	4						4												4
Diarrhée	15	15	12						3												15
Cholera	44	44	23						21					5	35	3					44
Paraphymosis	2	2	2						2					2							2
Paronychia	1	1	1						1					1							1
Di-sen erie	10	10	8				1		1				5	5							10
Varicelle	2	2	2						2					2							2
Bolirium Tremens	4	4	2						2				2	2							4
Congestion cérébrale	1	1	1						1					1							1
Cara escout du Choléra	12	12	12						12					12							12
Epistaxis	2	2	2						2					1							2
Constipation	2	2	2						2					2							2
Ophthalme syphil	1	1	1						1					1							1
Hepatitis	1	1	1						1					1							1
Rupia	1	1	1						1					1							1
Gonor hée	1	1	1						1					1							1
Impetigo	2	2	2						2				1	1							2
Aneurisme	1	1	1						1											1	1
Rougeole	4	4	4						4				1	3							4
Irritation Spinal	1	1	1						1					1							1
Syphilis	4	4	1			1		2	4					4							4
Nephritis	2	2	2						1		1			1							1
Necrosis	4	4	2				2		4				1	2				1			4
Lupus	1	1	1						1					1							1
Sciatique	1	1	1						1					1							1
Dislocation	4	4	1						1		3		1								1
Anaurose	4	4	2			1			3		1			3							3
Blessure par arme à feu	2	2	1						1		1			1							1
Tonsillitis	1	1	1						1					1							1
Inebriatis	1	1	1						1					1							1
Cornectis	1	1	1						1					1							1
Anemia	1	1	1						1					1							1
Influenza	1	1	1								1										1
Trich	2	2	1						1		1			1							1
Stytlism	1	1	1						1				1								1
	65	776	841	619	24	8	38	8	81	778	63	91	611	41	19	10	6				778

ADMISSIONS.

	Depuis le 25 Nov. 1847, au 1er mai 1848.	Depuis le 1 mai 1848, au 1er mai 1849.	Depuis le 1 mai 1849, au 1er mai 1850.	Depuis le 1 mai 1850, au 1er mai 1851.	Depuis le 1 mai 1851, au 1er mai 1852.	Depuis le 1 mai 1852, au 1er mai 1853.	Depuis le 1 mai 1853, au 1er mai 1854.	Depuis le 1 mai 1854, au 1er mai 1855.	Total des personnes renvoyées.
	198	691	811	898	768	739	700	776	5581
Restant.	37	50	38	63	52	60	65	63	
Guéris.....	118	569	707	745	627	588	552	619	4525
Soulagés.....	3	9	17	6	17	23	23	24	122
Incurables.....	2	17	8	6	21	7	19	8	88
Par demande.....	18	36	26	36	24	8	148
Objets impropres.....	4	1	6	10	7	10	38	76
Décédés.....	16	82	85	80	78	70	67	81	559
	161	678	823	873	779	731	695	778	5518

Total des personnes renvoyées depuis le 25 novembre 1847, au 1er mai 1855, 5518.
Restant le 1er mai 1855

5518.

LIEUX DE NAISSANCE DES PATIENTS.

Angleterre.	Irlande.	Ecosse.	Galles.	Canada.	Etats-Unis.	Allemagne.	Indes O.	Total.
519	4428	233	7	213	94	22	2	5518

Source de revenu de l'hôpital-général de Toronto.

Revenu des lots loués.....	£	s.	d.
Loyer de maisons.....	967	18	6
Intérêt sur lo s vendus.....	340	0	0
Intérêt sur débetures de la cité.....	146	17	2
Intérêt sur hypothèques.....	46	16	8
Recettes de la paie des patients et des honoraires d'admission.....	27	0	0
	150	0	0
	£	1,678	12 4

Les déboursés actuels excèdent environ £2,500 par année.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

ETATS des AFFAIRES des Banques incorporees, Banques d'Epargne, et
Compagnies d'Assurance.

BANQUES INCORPORÉES.

- No. 1.—Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à l'expiration de l'année 1844, et ses succursales et agences canadiennes, au 31 mars 1856.
- No. 2.—Banque de Montréal, au 29 février 1856.
- No. 3.—Banque du Haut-Canada, au 31 mars 1856.
- No. 4.—Banque de la Cité (Montréal), au 31 mars 1856.
- No. 5.—Banque Commerciale du District de Midland, au 1er avril 1856.
- No. 6.—Banque de Gore, au 31 mars 1856.
- No. 7.—La Banque du Peuple, au 1er mars 1856.
- No. 8.—Banque de Molson, au 31 mars 1856.
- No. 9.—Banque de Québec, au 31 mars 1856.
- No. 10.—Banque de Zimmerman, au 31 mars 1856.

BANQUES D'ÉPARGNE.

- No. 11.—Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, au 31 mars 1856.
- No. 12.—Banque d'Epargne d'Hamilton et du District de Gore, au 31 décembre 1855.
- No. 13.—Banque d'Epargne de London, au 29 février 1856.
- No. 14.—Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, au 31 décembre 1855.
- No. 15.—Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal, au 1er mars 1856.
- No. 16.—Banque d'Epargne de Northumberland et de Durham, au 23 février 1856.
- No. 17.—Banque d'Epargne et de Prévoyance de Québec, au 1er mars 1855.
- No. 18.—Banque d'Epargne de Toronto, au 29 février 1856.

COMPAGNIES D'ASSURANCE.

- No. 19.—Compagnie d'Assurance sur la Vie, du Canada, Hamilton, au 30 avril 1856.
- No. 20.—Compagnie d'Assurance Mutuelle et à Fonds Social des Cultivateurs du Haut-Canada, au 17 novembre 1855.
-

No. 1.

ÉTAT du montant total de l'ACTIF et du PASSIF des SUCCURSALES et AGENCES CANADIENNES de la BANQUE de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE du NORD, le 31 mars 1856 ; avec le montant des BILLETS en circulation et d'ESPECES encaisse. Produit conformément à l'ordre de la Chambre d'Assemblée.

PASSIF.	Courant.			ACTIF.	Courant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Billets en circulation	560728	0	0	Espèces	177699	7	11
Balance due aux banques..	10854	19	5	Billets et chèques d'autres banques.....	50129	13	1
Dépôts.....	411808	14	2	Balance due par les banques. Billets escomptés, et autres dettes actives	23939	15	8
Total du passif.....£	982591	13	7	Total de l'actif.....£	1828688	19	10
					2080457	16	6

JH. PATON,
Inspecteur.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,
Montréal, 12 avril 1856.

ÉTAT indiquant le montant total de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de l'AMÉRIQUE BRITANNIQUE du NORD, à l'expiration de l'année 1854, et indiquant aussi le montant de ses BILLETS payables à demande qui ont été en circulation durant chaque mois de l'année ; et aussi le montant des ESPECES et autres DETTES ACTIVES avec la distinction de chaque espèce de valeur disponible à chaque tel mois pour le remboursement de ces billets. Publié conformément à la charte royale d'incorporation.

PASSIF.	Sterling.			ACTIF.	Sterling.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Billets en circulation.....	702578	3	7	Espèces.....	427919	7	8
Autres obligations.....	1375502	6	6	Autres dettes actives.....	2820202	9	7
Total.....£	2078080	10	1	Total.....£	3248121	17	3

No. 1.—(Continuation.)

1854.	BILLETS EN CIRCULATION.			ESPÈCES.			BILLETS D'AUTRES BANQUES.		
	Cours d'Halifax.			Cours d'Halifax.			Cours d'Halifax.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier.....	852191	10	0	296631	5	10	55747	19	9
Février.....	864370	15	0	291997	7	1	57947	6	6
Mars.....	851596	0	0	304724	3	9	49868	18	11
Avril.....	828899	5	0	288090	14	10	53416	11	4
Mai.....	827492	5	0	281475	10	1	54290	8	7
Juin.....	802682	10	0	270893	18	11	59099	7	1
Juillet.....	814576	5	0	272850	9	0	58710	7	4
Août.....	833691	5	0	288163	19	9	50992	3	10
Septembre.....	882329	15	0	268640	0	10	56428	5	1
Octobre.....	959796	0	0	275305	1	8	53724	10	6
Novembre.....	968912	5	0	303177	13	2	67717	0	9
Décembre.....	934808	0	0	381612	5	1	63238	10	10

Par ordre de la Chambre des Directeurs,

(Signé,)

C. McNAB,

Premier Commis.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,

London, 31 mai 1855.

No. 2.

ACTIF et PASSIF de la BANQUE de MONTRÉAL, depuis le 1er septembre 1855, jusqu'au 29 février 1856.

	30 septembre 1855.		31 octobre 1855.		30 novembre 1855.		31 décembre 1855.		31 janvier 1856.		29 février 1856.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
PASSIF.												
Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt.....	1038678	10 0	1196033	10 0	1143247	10 0	1078982	5 0	1064611	5 0	1028133	5 0
Letres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....
Letres de change et billets en circulation, portant intérêt.....	29779	17 6	25519	18 6	17951	9 11	8654	18 3	26555	2 1	64983	13 11
Balances dues à d'autres banques.....	464133	3 11	484690	16 9	455735	0 3	461368	8 4	432229	3 7	436000	19 1
Dépôts d'argent.....	89305	7 1	130395	8 1	143785	11 0	149667	8 10	115612	14 6	116516	13 9
do portant intérêt.....
Total du passif.....	£ 1621896	18 6	£ 1836689	13 4	£ 1730669	11 2	£ 1688673	0 5	£ 1639008	5 2	£ 1645634	11 9
ACTIF.												
Espèces et lingots.....	187625	15 9	171123	16 2	178758	8 8	232774	19 2	210325	4 0	182219	16 10
Propriétés foncières et autres de la banque.....	63434	12 0	86178	5 10	88323	6 3	88323	6 3	88323	6 3	88323	6 3
Garanties du gouvernement.....	140700	0 0	140700	0 0	140700	0 0	140700	0 0	140700	0 0	140700	0 0
Billets promissaires ou billets d'autres banques.....	51005	15 5	57446	19 7	60519	12 7	74165	18 3	61960	7 1	67072	17 11
Balances dues par l'autres banques.....	186874	10 10	285759	7 10	240557	8 10	150674	9 6	91048	10 2	67704	15 9
Billets escomptés et autres dettes dues à la banque et non comprises sous les titres ci-dessus.....	2452299	14 9	2561401	7 0	2558997	0 8	2544273	19 1	2586102	5 5	2554377	14 3
Total de l'actif.....	£ 3081940	8 9	£ 3303609	16 5	£ 3217855	17 0	£ 3220912	12 3	£ 3178459	12 11	£ 3107844	7 3

D. DAVIDSON, *Cassier.*
 J. READ, *Comptable.*
 BANQUE DE MONTRÉAL,
 Montréal, 28 avril 1856.

No. 3.

ÉTAT GÉNÉRAL des affaires de la BANQUE du HAUT-CANADA, le 31 mars 1856; produit par ordre de l'honorable Assemblée Législative.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital renté.....	638052	10	0	83595	10	5
Montant des billets en circulation, de la valeur de cinq piastres et au-dessus, ne portant pas intérêt, £504857 10 0				24032	1	9
do au-dessous de cinq piastres..... 233901 7 6	738758	17	6	78790	19	2
Lettrés de charges et billets en circulation, portant intérêt	Point.			22055	3	4
Balances dues à d'autres banques et à des agents étrangers	171509	18	3			
Argent déposé, y compris toutes sommes dues par la banque, ne portant pas intérêt, moins ses lettres de change en circulation et les balances dues à d'autres banques	400016	1	5			
Argent déposé, portant intérêt.....	64205	13	4	1794149	5	10
Total.....	2002623	0	6	2002623	0	6

ÉTATS DIVERS.

Taux et montant du dernier dividende, étant pour les six mois finissant le 31 décembre 1855 : —
 Taux..... Quatre pour cent
 Montant..... £ 24370 2 3
 Montant des profits en réserve après le dernier dividende déclaré..... £ 76438 13 8

Nous, les soussignés, déclarons sous serment, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état qui précède est correct.
 WM. PROUDFOOT, *Président.*
 THOS. G. RIDOUT, *Cassier.*

Assermenté par-devant moi, à Toronto,
 ce 9me jour d'avril 1856.
 GEO. GURNET,
Magistrat de Police, Toronto.

No. 4.

ÉTAT du MONTANT en moyenne de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de la CITÉ, le 31 mars 1856, fait en conformité des Actes 4 et 5 Vic., chap. 97, et 18 Vic., chap. 41.

P A S S I F .	Montant.		
	£	s.	d.
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt.....	208769	10	0
Lettres de change			
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....			
Balances dues à d'autres banques	37163	14	9
Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt	99800	3	7
Dépôts d'argent, portant intérêt.....	65612	10	8
Moyenne totale du passif.....£	411345	19	0
A C T I F .			
Espèces et Lingots	30337	2	8
Propriétés foncières et autres de la banque	8500	0	0
Garanties du gouvernement.....	30400	0	0
Billets promissoires ou lettres de change d'autres banques	39663	8	7
Balances dues par d'autres banques	11362	1	8
Billets et lettres de change escomptés et autres dettes non comprises ci-dessus.	578269	10	9
Moyenne totale de l'actif.....	698532	3	3

J. MACCULLOCH,

Caissier.

MONTREAL, 7 avril 1856.

No. 5.

ÉTAT GÉNÉRAL des AFFAIRES de la BANQUE COMMERCIALE du DISTRICT de MIDLAND, le 1er Avril 1856.

Dt.	Montant.		Av.		Montant.	
	£	d.	£	d.	£	d.
Actions payées	662540	0	94613	12	3	
Billets de banque en circulation	424420	10	53920	15	4	
Fonds de réserve	101116	17	91250	0	0	
Profit et perte	34963	1				7
Balances dues à d'autres banques et à des agents étrangers	170691	5				5
Dividendes non réclamés	1592	5				0
Dépôts ne portant pas intérêt	159332	15				11
Dépôts portant intérêt	186166	5				8
Total	£ 1741830	0	£ 1741830	0	8	

Je, Charles Smith Ross, Caissier de la Banque Commerciale du District de Midland, déclare sous serment, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, l'état ci-dessus est fidèle.

C. S. ROSS, *Caissier.*

W. GEO. DRAPER,
*Commissaire du Banc de la Reine et des Plaids Communs,
pour les Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington.*

Je, l'Honorable John Hamilton, Président de la Banque Commerciale du District de Midland, déclare sous serment, qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, l'état ci-dessus est fidèle.

JNO. HAMILTON, *Président.*

Assermenté devant moi, en la Cité de Toronto,
ce 17me jour d'Avril 1856.

SECKER BROUËR,
Commissaire de la Cour du Banc de la Reine, dans et pour le Comté d'York.

No. 7.

ÉTAT du Capital moyen de l'ACTIF et du PASSIF de LA BANQUE DU PEUPLE, durant la période du 1er Septembre 1855, au 1er Mars 1856.

	30 septembre 1855.			31 octobre 1855.			30 novembre 1855.			31 décembre 1855.			31 janvier 1856.			29 février 1856.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
	PASSIF.																	
Billets promissaires en circulation, ne portant pas intérêt...	106736	0	0	129993	10	0	131126	10	0	120377	10	0	109139	10	0	108337	10	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt...																		
Billets et lettres de change en circulation, portant intérêt...																		
Balances dues à d'autres banques et banquiers...	6788	1	9	9978	14	1	7642	15	5	16042	18	1	16592	1	11	16734	0	3
Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt...	50436	14	0	61073	0	5	73003	16	1	67552	1	9	71429	17	9	72268	2	0
Dépôts d'argent, portant intérêt	111379	17	8	106577	17	3	108050	3	6	103069	5	6	10744	16	11	106881	15	10
Moyenne totale du passif.....	£275340	13	5	307623	1	9	319823	5	0	309941	15	4	304603	6	7	304221	8	1
ACTIF.																		
Espèces et lingots.....	23574	13	7	31837	16	7	36746	16	2	21021	16	8	28547	18	1	36677	11	2
Propriétés foncières et autres de la banque	13911	9	10	13911	9	10	20708	14	4	20394	14	1	20394	14	1	20394	14	1
Garanties du gouvernement.....																		
Billets promis, ou lettres de change et chèques d'autres banq.	7076	6	8	8569	15	6	10416	3	6	10952	6	9	6053	13	8	4737	9	3
Balances dues par d'autres banques et banquiers	18078	0	3	20052	9	10	14458	10	11	11999	0	7	30128	12	9	29998	11	9
Lettres de change et billets escomptés, ou autres dettes dues à la banque non comprises sous les titres ci-dessus..	440013	15	4	461992	13	3	469639	18	3	480329	3	0	456843	3	2	452072	11	0
Moyenne totale de l'actif.....	£502654	5	8	536364	5	0	551970	3	2	544697	1	1	54968	1	9	548880	17	3

B. H. LEMOINE,
Caisier.

LA BANQUE DU PEUPLE,
Montréal, 1er mars 1856.

No. 8.

ÉTAT du montant en moyenne de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de MOLSON, depuis le 1er Octobre 1855, jusqu'au 31 mars 1856.

	MOIS FINISSANT.											
	31 octobre		30 novembre		31 décembre		31 janvier		29 février		31 mars	
	1855.		1855.		1855.		1856.		1856.		1856.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
PASSIF.												
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt.....	16815	15	0	23600	0	0	34160	0	0	39154	0	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....
Billets et lettres de change en circulation, portant intérêt.....
Balances dues à d'autres banques et banquiers.....	5572	19	3	55	5	5	506	9	8	2859	12	3
Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt.....	17866	3	0	27482	17	9	27724	19	1	29871	13	0
Dépôts d'argent, portant intérêt.....	3768	2	0	4583	1	2	5719	10	5	7797	12	5
Moyenne totale du passif.....	£			55721	5	4	68110	19	2	79682	17	8
ACTIF.												
Espèces et lingots.....	5613	12	2	12839	3	0	11013	16	2	9911	7	2
Propriétés foncières et autres de la banque.....	561	5	8	561	5	8	561	5	8	565	8	2
Garanties du gouvernement.....	50000	0	0	50000	0	0	50000	0	0	50000	0	0
Billets promis, ou lettres de change et chèques d'autres banq.....	7454	19	10	2502	8	10	3989	7	3	4906	17	0
Balances dues par d'autres banques et banquiers.....	1277	13	10	5137	8	2	3842	6	5	4615	10	0
Lettres de change et billets escomptés, ou autres dettes dues à la banque non comprises sous les titres ci-dessus.....	39607	17	9	55722	13	0	77560	17	7	90899	1	4
Moyenne totale de l'actif.....	£			126762	19	5	146967	13	1	160898	3	8

WILLIAM SACHE,
Cassier.

BANQUE DE MOLSON,
Montréal, 10 avril 1856.

No. 9.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de QUÉBEC, le 31 mars 1856 ; en conformité de l'Acte 18 Vic., chap. 38.

P A S S I F .	Montant.		
	£	s.	d.
Billets promissoires en circulation, ne portant pas intérêt.....	154354	5	0
Lettres de change en circulation, ne portant pas intérêt.....
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....
Balances dues à d'autres banques	1027	12	5
Dépôts d'argent, ne portant pas intérêt.....	68640	4	1
Dépôts d'argent, portant intérêt.....	42567	6	11
Total du passif..... £	266589	8	5
A C T I F .			
Espèces et Lingots	34044	2	6
Propriétés foncières et autres de la banque.....	3500	0	0
Garanties du gouvernement
Billets promissoires et lettres de change d'autres banques.....	2074	10	0
Balances dues par d'autres banques	20588	14	0
Billets et lettres de change escomptés et autres dettes dues à la banque et non comprises sous les titres ci-dessus	464432	17	2
Total de l'actif..... £	524640	3	8

C. GETTINGS,

Caissier.

BANQUE DE QUÉBEC,

Québec, 10 avril 1856.

No. 10.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE de ZIMMERMAN, (tel que requis par les Actes provinciaux 13 et 14 Vic., chap. 21, et 14 et 15 Vic., chap. 69,) fait jusqu'au et pour le 31 mars 1856.

	\$	cts.	\$	cts.	£	s.	d.
Premier. Capital investi et garanti par dépôts de débiteures.....	\$160,000.	Cent soixante piastres					
Second.. Valeur en biens-fonds, etc.....							
Troisième.. Capital possédé par un seul banquier.....							
Quatrième. Les dettes dues à la banque sont, savoir :—							
Billets escomptés.....	184119.	73					
Balances dues par d'autres banques et individus.....	94359.	99					
			278479.	72			
Total.....			\$				
Cinquième. Les dettes dues par la banque sont, savoir :—							
Dépôts.....	84703.	28					
Dû à d'autres banques.....	44862.	36					
			129565.	59			
Total.....			\$				
Sixième. Réclamations non reconnues comme dettes, etc.....							
Septième. Montant pour lequel le banquier est responsable comme caution, etc.....							
Huitième. Billets en circulation.....							
do lors du dernier état.....	160000.	0					
do.....							
Dixième. Pertes souffertes.....							
Onzième. Montant des débiteures déposées chez le Receveur Général.....					40000.	0	0

Je, Gilbert McMicken, écuyer, d'Elgin, fais serment que je suis caissier de la banque de Zimmerman, et procureur de Samuel Zimmerman, écuyer, qui en est le seul propriétaire, et que l'état ci-dessus des affaires de la dite banque, dont j'ai l'administration, est en tout fidèle et correct.

Assermenté devant moi, à Elgin,
ce 16me jour d'avril 1856.

ROBT. HOBSON, J. P.

Je, Robert Gore Elliott Duff, d'Elgin, fais serment que je suis employé à la banque de Zimmerman comme compteur, que j'ai les moyens de vérifier et que j'ai vérifié l'état ci-dessus, et le trouve en tout exact et fidèle.

Assermenté devant moi, à Elgin,
ce 16me jour d'avril 1856.

ROBT. HOBSON, J. P.

G. McMIKEN.

R. G. E. DUFF.

No. 11.—(Continuation.)

		1 mars 1856.				Rapporté			
£	s.	£	s.	£	s.	£	s.	£	d.
		37251	15	10		36652	12	3	
Total.....		£				Rapporté			
Total.....		£	37251	15	10	Prêts à courttes dates, garantie par hypothèques sur propriété immobilière			
						Interêt dû, et non reçu			
						Argent en caisse.....			
						Amueblement de bureau			
Total.....		£	73251	15	10				

Certifié correct et conforme aux livres de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

F. VÉZINA,
Secrétaire Trésorier.

Québec, 1er mars 1856.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 10me mars 1856.

M. TESSIER, J. P.

Au meilleur de notre connaissance, nous certifions que le présent état est conforme aux livres de la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec.

- O. L. ROBITAILLE, *Président.*
- A. B. SIROIS, *Vice-Président.*
- G. H. SIMARD, *Vice-Président.*
- E. CHINIC, *Directeur.*
- D. DUSSAULT, *Directeur.*
- CHS. CINQ MARS, *Directeur.*

Québec, 1er mars 1856.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 10me mars 1856.

M. TESSIER, J. P.

No. 12.

ÉTAT des Affaires de la BANQUE d'ÉPARGNE d'HAMILTON et du DISTRICT de GORE, Lundi, le 31me jour de Décembre. Préparé pour l'information de l'Honorable Assemblée Législative.

PASSIF.	Montant.		ACTIF.	—		Montant.	
	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Dépôts.....	33048	5 8	Débetures municipales.....	3730	0 0	22319	8 3
Fonds de surplus.....	5110	12 2	Actions de la banque de Gore.....	762	10 0		
			Do du Haut-Canada.....	275	0 0		
			Do Commerciale.....				
			Hypothèques.....			4767	10 0
			Propriétés foncières.....			2138	0 0
			Amenblement.....			540	0 0
			Intérêt dû sur débetures, etc.....			90	0 0
			Dividendes dus sur actions de banques.....			730	10 11
			Argent, ne portant pas intérêt.....	3334	14 8	190	14 0
			Argent, portant intérêt.....	3848	0 0		
Total.....	£ 38158	17 10	Total.....			£ 7382	14 8
						38158	17 10

Nombre actuel de déposants..... 859 | Montant total de l'intérêt payé aux déposants durant 1855..... £1249 9 9
 Montant à eux dû, 31 décembre 1855..... £33048 5 8 | Dépenses courantes d'administration, pour l'année 1855..... 417 1 6

Nous, soussignés, directeurs de la Banque d'Épargne d'Hamilton et du district de Gore, déclarons par le présent que l'état ci-dessus, au meilleur de notre connaissance et croyance, est fidèle et correct.

Signé et reconnu devant moi,
 ce cinquième jour d'avril 1856.

J. D. PRINGE, *Commissaire du Banc de la Reine, Comté de Wentworth.*

WM. P. McLAREN,
 C. V. COUNSELL,
 JOHN YOUNG,
 RICHD. P. STREET, *Gérants.*

No. 13.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LONDON.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF, le 29 Février 1856.

ACTIF.	Montant.		
	£	s.	d.
Argent déposé dans la banque de Montréal, portant intérêt à 4 pour cent par an	5821	15	8
Argent déposé dans la banque de Montréal, sans intérêt.....	868	15	3
Placé ou garanti, en et sur actions de banques.
Débitures de la ville de London.....	2243	0	0
do du comté de Middlesex.....	13650	11	6
do du township de Blanchard.....	1689	0	0
do du township de Delaware.....	295	0	0
do du township de Westminster.....	175	0	0
do du township de Dorchester, sud.....	501	0	0
do de la cité d'Hamilton.....	1100	0	0
do du village de St. Thomas.....	2800	0	0
Intérêt reçu à ce jour, sur placements, mais non encore payable.....	329	18	4
Total de l'actif.....	29482	0	9
P A S S I F.			
Dû à 44 déposants, y compris l'intérêt échu ce jour.....	25509	8	4
Excédant de l'actif sur le passif.....£	3972	12	5
A U T R E S D É T A I L S.			
Total accru de l'intérêt pour l'année finissant le 29 février 1856.....	479	11	4
Dépenses de l'institution pour la même période.....	202	6	3
Profits ou intérêt pour l'année courante, non compris le bonus sur les débiteures achetées au-dessous du pair.....£	277	5	1

William Warren Street, gentilhomme, de la cité de London, gérant et trésorier de la Banque d'Épargne de London, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct et fidèle.

WM. W. STREET.

Assermenté devant moi, à London,
ce 9me jour d'avril 1856.

LIONEL RIDOUT, J.P.

Nous, les soussignés, formant la majorité des syndics de la Banque d'Épargne de London, déclarons sous serment, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, le rapport ou état des affaires de la dite banque, tel que ci-dessus, est correct.

ADAM HOPE,
LIONEL RIDOUT,
L. LAWRASON,
CHAS. MONSERRAT,
WILLIAM BEGG,
ALEXR. ANDERSON.

Assermenté devant moi, à London,
ce 10me jour d'avril 1856.

GEO. J. GOODHUE, J.P.

No. 14.

ÉTAT fourni à la législature provinciale, par les SYNDICS de la BANQUE D'ÉPARGNE de la CITÉ et du DISTRICT de MONTREAL, conformément à la 4me et 5me Vict., chap. 32, sect. 13, pour l'année finissant le 1er jour de janvier 1856, le dit 1er jour de janvier étant le jour fixé par les réglemens de la dite Banque d'Épargne pour faire l'état annuel.

P A S S I F.	—			N'ontant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant dû aux déposants.....				114327	12	0
Montant dû pour loyer de bureau.....				25	0	0
Montant dû à la banque du Haut-Canada.....				1500	0	0
Total.....			£	115852	12	0
A C T I F.						
Montant prêté sur billets promissoires endossés, avec assurance de garantie publique.....				19055	0	10
Montant placé en actions de banques, savoir:—						
La Banque du Peuple.....	8967	10	8			
La Banque de la Cité.....	4186	9	0			
La Banque de Montréal.....	1117	9	4			
La Banque Commerciale, D. M.....	650	0	0			
				14921	9	0
Montant placé sur garanties publiques, savoir:—						
Débentures du palais de justice de Montréal.....	4274	11	1			
Débentures de la cité et de l'aqueduc de Montréal..	64076	9	9			
Débentures du fonds consolidé d'emprunt municipal.	2055	0	0			
Bons privilégiés du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent.....	10125	17	10			
Bons à sept pour cent du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent.....	6614	11	8			
				87146	10	4
Montant garanti sur biens-fonds, par jugement et hypothèque.				1395	7	7
Ameublement de bureau.....				181	17	7
Argent à la Banque de la Cité.....				2940	2	1
Total.....			£	125640	7	5
Montant d'intérêt accru durant l'année.....	£9474	16	4			
Dépenses de la banque pour l'année.....	884	2	1			
Nombre de déposants.....	1927.					

Nous, soussignés, gérant et syndics, faisons serment qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct.

E. J. BARBEAU. *Gérant.*
 JOS. BOURRET,
 HENRY JUDAH,
 WFLD. NELSON,
 HENRY MULHOLLAND,
 N. DUMAS,
 A. M. DELISLE,

Syndics.

Assermenté devant moi,
 ce 16me jour de février 1856.

B. H. LEMOINE, J.P.

No. 15.

ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE d'ÉPARGNE et de PRÉVOYANCE de MONTRÉAL, le 1er mars 1856.

PASSIF.	—			Montant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant dû aux déposants suivant l'état rendu à la législature le 1er septembre 1854.....				15286	11	9
Déduire—un chelin et dix deniers dans le louis, non déclaré, pour le montant des pertes.....	13976	10	6			
Moins—divers dépôts payés.....	29	4	9			
				13947	5	9
			£	1339	6	0
Déduire—payé depuis le 1er septembre 1854, à compte de dividendes.....	107	5	2			
Divers dépôts.....	29	4	9			
				136	9	11
Montant encore dû à compte des dividendes déclarés.....			£	1202	16	1
ACTIF.						
Prêts sur garanties réel et person. considérés bons, encore dûs	886	3	9			
Débiture municipale consolidée, £500 sterling, prix courant.....	596	3	4			
Argent dans la banque de Montréal.....	£69	7	3			
Do en caisse.....	13	8	7			
	82	15	10			
				1565	2	11
Surplus probables après qu'on aura payé dix-huit chelins et deux deniers dans le louis, pour payer les dépenses de bureau, etc.....			£	362	6	10

Nous, John Redpath, James Ferrier, et John Torrance, Syndics, et James Court, Gérant, de la Banque d'Épargne et de Prévoyance de Montréal, certifions par le présent, séparément, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'état ci-dessus est correct et fidèle.

J. REDPATH, }
 J. FERRIER, } *Syndics de la Banque*
 J. TORRANCE, } *d'Épargne et de Pré-*
voyance de Montréal.

JAMES COURT,
Gérant.

MONTRÉAL, 1er mars 1856.

No. 16.

ÉTAT de la BANQUE d'ÉPARGNE de NORTHUMBERLAND et de DURHAM, pour l'année finissant le 23 février 1856.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Total des dépôts (de 206 déposants), y compris l'intérêt au 1er décembre 1855, à 4 pour cent				7267	0	11
PLACEMENT DES FONDS.						
Argent à la banque de Montréal, succursale de Cobourg....	505	18	8			
Actions dans la banque de Montréal.....	1931	18	0			
Fonds d'emprunt municipal.....	1000	0	0			
Billets de la cité d'Hamilton.....	22	10	0			
Billets de la cité de Toronto.....	2	15	0			
Débitures de la ville de Peterborough.....	300	0	0			
Do do Port Hope.....	25	0	0			
Do du Havre de Cobourg.....	3706	8	3			
				7494	9	11
Surplus disponible comme fonds d'amortissement.....				227	9	0
Total de l'intérêt accru sur placements pour l'année finissant le 23 février 1856				510	0	0
Salaire du gérant pour l'année.....				150	0	0
Dépenses de bureau, loyer et taxes.....				30	0	0
			£	180	0	0

DAVID BURN,

Gérant.

COBOURG, 4 avril 1856.

David Burn, Gérant et Trésorier de la Banque d'Épargne de Northumberland et de Durham, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, l'état qui précède est fidèle et correct.

DAVID BURN.

Assermenté devant moi, à Cobourg,
ce quatrième jour d'avril 1856.
BN. CALLUM, J. P.

André Jeffrey, écuyer, Président de la Banque d'Épargne de Northumberland et de Durham, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, l'état qui précède est fidèle et correct.

A. JEFFREY.

Assermenté devant moi, à Cobourg,
ce quatrième jour d'avril 1856.

BN. CALLUM, J. P.

No. 17.

ETAT fourni par les SYNDICS de la BANQUE d'EPARGNE et de PRÉVOYANCE de QUÉBEC, à la Législature Provinciale, en vertu des dispositions de la 4me et 5me Vic., chap. 32, sect. 13, pour l'année finissant le 1er jour de mars 1855, ce jour étant le jour fixé par les règlements pour l'état annuel.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Placé en actions de banque, savoir :—						
Banque de Québec.....	6575	0	0			
Banque de la Cité.....	3840	0	0			
				10415	0	0
Déposé à intérêt dans la banque de Québec				16450	4	0
Garanties sur actions de banque, savoir :—						
Banque de Montréal, banque de la Cité, banque du Peuple, et banque de Québec.....				4746	14	0
Placé ou prêté sur garanties publiques, savoir :—						
Débentures de l'aqueduc de la corporation de Mon.	11959	2	7			
Débentures de la corporation de Québec.....	15650	0	0			
Débentures des incendies de Québec.....	19050	0	0			
Débentures provinciales.....	13352	4	6			
Certificats de la maison de la Trinité.....	6500	0	0			
Débentures du havre de Montréal.....	850	0	0			
Débentures de la cité d'Hamilton.....	20000	0	0			
Débentures de la ville de London.....	14000	0	0			
Débentures de la ville de Woodstock.....	3500	0	0			
Débentures du comté d'Oxford.....	5000	0	0			
Dében. de la comm. des chem. à barri. de Québ.	2800	0	0			
				116661	7	1
Nombre de déposants.....	2751					
Montant total des dépôts.....				157122	7	5
Intérêt accru pour l'année.....				5262	18	8
Dépenses de la banque pour l'année, y compris les changements faits à la banque, l'érection d'une voûte à l'épreuve du feu, etc.....				1446	14	2

Nous, soussignés, déclarons sous serment que l'état ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance et croyance, correct et fidèle.

GEO. VEASEY, *Cassier*.
 CHRISTIAN WURTELE,
 A. C. BUCHANAN,
 L. MASSUE,
 HENRY S. SCOTT,
 DANIEL MCGIE,
 A. FRASER,
 JOHN S. FRY,
 JOS. MORRIN,
 JOS. AULD.

} *Syndics.*

Assermenté devant moi, ce dix-huitième
 jour de février, dans l'année de Notre Seigneur,
 mil huit cent cinquante-six.

CHS. M. DEFOY, *J.P.*

No. 18.—(Continuation.)

29 février 1855..		29 février 1856 ..		18079		18021 16 10	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Rapporté... £662 10 8		Rapporté.....		
Intérêt ajouté aux comptes, depuis le 1er juillet... 67 9 0		Intérêt accru sur dépenses de Middlesex £2,350, 2 mois.....		22 10 0		
Valeur probable de l'intérêt dû aux déposants, à ce j. 391 19 11		do do, Grey, £1,550, 2 mois.....		15 10 0		
£1121 17 9		do do, Yorkville, £1,000, 11 jours.....		1 16 2		
Courant.....		do do, Waterloo, £175, 1 mois.....		0 17 6		
.....		Courant.....			57 7 8	
.....			£ 18079 4 6		£ 18079 4 6	

Je, soussigné, Dennis Kelly Feehan, trésorier de la Banque d'Épargne de Toronto, déclare solennellement sous serment, que l'état ci-dessus de ses affaires est correct. Ainsi Dieu me soit en aide.

D. K. FEEHAN.

Assermenté devant moi, en la cité de Toronto, dans le comté d'York, ce dixième jour d'avril 1856.

THOMAS BELL, J.P.

Nous, les soussignés, Peter J. O'Neill, vice-président, James John Hayes, M.D., et Samuel Goodenough Lynn, Syndics formant la majorité du bureau des syndics et des directeurs de la Banque d'Épargne de Toronto, déclarons séparément sous serment, que nous avons examiné l'état ci-joint et l'avons comparé avec les livres de comptes et autres pièces justificatives, et le trouvons, au meilleur de notre jugement, connaissance et croyance, correct. Ainsi Dieu nous soit en aide.

P. J. O'NEILL,
JAS. JNO. HAYES, M.D.,
S. G. LYNN.

Assermenté devant moi, dans la cité de Toronto, dans le comté d'York, ce dixième jour de février 1856.

THOMAS BELL, J.P.

No. 19.

ÉTAT GÉNÉRAL des COMPTES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE sur la VIE, du CANADA, HAMILTON, HAUT-CANADA, pour l'année finissant le 30 avril 1855.

RECETTES.	Montant.			DÉPENSES.	Montant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes sur 247 nouvelles polices et polices renouvelées.....	16099	9	11	Compte de dépenses.....	3763	14	0
Risques de mer et de terre, extrà.....	25	10	0	Vote pour le bureau.....	260	0	0
Annuités.....	87	6	4	Ré-assurance.....	61	9	2
Reçu pour accumulation.....	17586	11	7	Réclamations payées.....	3607	4	8
Intérêt sur placements.....	4751	14	11	Annuités.....	110	11	8
Honoraires d'entrées.....	14	6	3	Dépôts retirés.....	19054	4	2
Amendes, honoraires, etc., de polices.....	88	11	2	Intérêt payé sur dépôts.....	683	15	2
Balance en caisse, suivant état du 20 avril 1854.....	44193	4	10	Profits de la branche mutuelle, payés:			
				Comme bonus de réversion.....	28	17	8
				Argent.....	183	10	2
				Diminution de primes.....	47	11	4
				Primes sur polices discontinuées, biffées.....	473	14	0
				Honoraires d'entrées, et intérêt remboursé.....	1	1	4
				Polices annuées ou achetées.....	131	13	8
				Balance en caisse, telle qu'à cette date, (distri. comme ci-dessous.)			
Total.....	82846	15	0	Total.....	82846	15	0

No. 19.—(Continuation.)

ÉTAT GÉNÉRAL des COMPTES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE du CANADA sur la VIE, HAMILTON, HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)

STATISTIQUE DES ASSURÉS.		ÉTAT DE LA BALANCE.				£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Somme totale assurée	£587402 2 5	Argent dans la banque	1698	15	3									
Trois bons d'annuités	210 11 8	do entre les mains de l'agent	848	6	9	25	17	2	0					
Nombre de vies assurées	1148	Placements, la valeur au pair étant de...£47,994 13 0				433	22	2	3					
Nombre de polices en force	1307	Intérêt sur iceux, au 30 avril 1855..				408	5	8						
		Demi-paiements différés sur polices de demi-crédit				2634	12	6						
		Versements semestriels et trimestriels de primes sur polices, payables en neuf mois				4680	5	6						
		Biens-fonds				1441	5	5						
		Ameublement de bureau				205	17	3				54439	10	7

No. 19.—(Continuation.)

ÉTAT GÉNÉRAL de l'ACTIF et du PASSIF PROBABLES de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA sur la VIE, HAMILTON, HAUT-CANADA, etc.—(Continuation.)

PASSIF.	—		Montant.		ACTIF.	—		Montant.		
	£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	
<i>Rapporté</i>			168442	17	0			54525	18	7
Valeur actuelle de sommes capitales assurées sur 28 polices d'une période limitée, y compris les paiements d'augmentation, disons £7426 14s. 10d.....								4680	5	6
Valeur actuelle de deux annuités à vie de £110 11s. 8d. et d'une annuité différée de £100.....			1845	18	3			205	17	3
Balance formant un surplus de.....			173186	7	6			59412	1	4
			71843	12	3			179012	1	6
								5605	16	11
Total.....			244029	19	9			244029	19	9

HUGH. C. BAKER, *Président.*
THOMAS M. SIMONS, *Secrétaire.*

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE,
Hamilton, 16 octobre 1855.

RAPPORT DU SÉNAT
DE
L'UNIVERSITÉ DE TORONTO,
SUR LES PLAINTES PORTÉES CONTRE LE
PRINCIPAL ET LE MAITRE DE MATHÉMATIQUES
DU
COLLÈGE DU HAUT-CANADA.

Soumis pour l'information de l'Assemblée Législative, conformément à la 45me section de l'Acte 16 Vict., ch. 89.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 28 février 1856.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Visiteur de l'Université de Toronto.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le prédécesseur de votre excellence ayant consacré beaucoup de temps à s'enquérir des accusations portées contre le principal du Collège du Haut-Canada,

ainsi que contre le maître de mathématiques de cette institution, et l'affaire ayant été par lui renvoyée au sénat, le sénat prend la liberté de transmettre ci-joint, pour l'information de votre excellence, l'exposé par écrit des parties intéressées ainsi que les témoignages qu'elles ont produits.

Ce serait avec plaisir que le sénat voudrait s'abstenir d'exprimer aucune opinion sur ces documents, mais il considère que cette manière d'agir ne serait pas compatible avec les devoirs qui l'obligent envers votre excellence comme envers l'institution, et il se sent donc tenu d'exposer, en peu de mots, la conclusion à laquelle il en est venu sur les exposés et les témoignages qui lui ont été soumis.

Quant aux accusations portées par MM. Denison et Robarts contre le maître de mathématiques, et par M. Stayner contre le principal, le sénat a cru qu'il était juste de restreindre les parties aux sujets particuliers de plainte qui ont été soumis à son excellence et que son excellence a bien voulu renvoyer à son examen. Avoir permis que la preuve prît une plus grande extension n'aurait pas été, dans l'opinion du sénat, justifié par l'ordre de renvoi, et aurait été injuste à l'égard des accusés ; en conséquence les parties ont été restreintes aux points particuliers qui étaient devenus sujets de plainte.

Dans les témoignages qui ont rapport à ces accusations le sénat ne voit rien qui justifierait la destitution d'aucun de ces messieurs ; l'expulsion du fils de M. Stayner, sous les circonstances, était justifiable dans l'opinion du sénat. Il est plus difficile de disposer des accusations portées contre le maître de mathématiques. Plusieurs de ses allégués, dans sa défense écrite, souffrent de grandes objections, et tout le document est conçu dans un esprit peu convenable, pour ne pas dire plus, et mérite le blâme à juste titre. Mais quant aux accusations portées contre lui, si l'on considère de combien loin datent quelques-unes d'entre elles, combien se contredisent les témoignages qui ont rapport à d'autres, et combien profonds sont les sentiments d'animosité personnelle qu'elles révèlent contre lui—animosité qui chez quelques-unes des parties, au moins, s'est trahie d'une manière si péniblement évidente et depuis si longue date,—le sénat ne pense pas que la preuve soit suffisante pour le justifier à recommander sa destitution.

Les accusations portées par le principal contre M. Maynard, et par celui-ci contre le principal, ont été, dans l'opinion du sénat, susceptibles d'une considération différente. Ces accusations, et les faits dont elles ressortent, entraînaient nécessairement la grande question quant à la compétence ou l'incompétence des messieurs intéressés à remplir leurs charges respectives, et l'enquête dût prendre en conséquence une sphère plus étendue.

Dans l'opinion du sénat, la preuve est absolument insuffisante pour justifier les assertions du principal, lors de son interrogatoire devant le magistrat de police, au sujet de M. Maynard. Mais bien que, dans son opinion, les faits ne suffisent point pour justifier une accusation aussi grave, une accusation si dérogaire au caractère du maître de mathématiques, et si dommageable à l'institution, cependant, il n'est pas prêt à en venir à la conclusion que le principal, en la formulant, ait été animé d'aucun motif indigne.

Son opinion était basée sur des circonstances qui, quelque peu satisfaisantes qu'elles soient, paraissent avoir induit d'autres messieurs à en venir honnêtement à la même conclusion. Le sénat justifie donc le principal de l'accusation d'avoir agi sous l'empire de motifs deshonnêtes, bien qu'il pense qu'il est tombé dans une grave erreur de jugement.

Relativement aux autres accusations d'incompétence pour sa charge de maître de mathématiques, les témoignages sont bien contradictoires : plusieurs cas de rigueur malentendue et de conduite, sous d'autres rapports, inconvenante à sa position, ont été établis d'une manière satisfaisante, et le sénat penche à croire

que la manière d'enseigner de M. Maynard ne convenait pas à la masse de ses élèves, bien qu'il croie qu'il a parfaitement réussi avec les élèves qui ont manifesté une aptitude toute particulière pour l'étude des sciences. Mais sur ce point il y a beaucoup de contradiction dans les témoignages, pendant que les cas de rigueur malentendue et de conduite inconvenante sont pour la plupart d'ancienne date ; et le sénat, considérant la matière sous toutes ses faces, aurait été d'opinion qu'il n'y avait pas cause suffisante pour destituer le maître de mathématiques, sans les considérations développées plus loin.

Quant aux accusations portées par M. Maynard contre le principal, les assertions des témoins sont quelque peu contradictoires ; mais, somme toute, le sénat regrette d'avoir à dire que le reproche de négligence à remplir ses devoirs a été, dans son opinion, établie en grande partie. Il est prétendu que M. Barron consacre une grande partie de son temps aux devoirs qui lui sont dévolus comme principal, et que l'accomplissement de ces devoirs nécessaires le met dans l'impossibilité de suivre régulièrement ses classes, ainsi que les autres maîtres y sont tenus. Le sénat éprouve beaucoup de plaisir à dire que la défense a été, sur des points importants, établie d'une manière satisfaisante. Il n'a point raison de douter que le temps du principal a été bien employé, et l'instruction de ses classes bien interrompue par des affaires qui se rattachent à l'institution ; mais quelques-unes de ces affaires n'étaient point, dans l'opinion du sénat, du ressort de M. Barron, comme principal, et d'autres de ces devoirs auraient pu être remplis de manière à ne pas intervenir dans l'accomplissement de son devoir principal, l'enseignement de sa classe. Il n'était ni nécessaire ni convenable que le principal acceptât la charge de secrétaire du ci-devant conseil du collège qui paraît avoir si gravement nui à l'accomplissement de ses propres devoirs. Et il n'est pas non plus nécessaire qu'il soit encore actuellement chargé de la place de caissier du pensionnat du collège—devoirs qui, dans l'opinion du sénat, pourraient fort bien et devraient être remplis par le trésorier ; et il ne saurait se figurer pour quelles raisons les reçus d'honoraires trimestriels, donnés aux élèves par l'officier nommé à cette fin, devraient être contre-signés par le principal—devoir qui, dit-on, lui prend bien du temps. Ces occupations, sur lesquelles on a tant insisté auprès du sénat, n'ont point de rapports bien nécessaires ou même légitimes avec la charge de principal ; il pense que tous les devoirs convenablement attachés à M. Barron, comme principal, relativement aux parents, aux élèves ou aux maîtres, pourraient être très bien remplis sans intervenir aucunement dans les heures réservées pour l'instruction, et il espère qu'à l'avenir ce monsieur, par des arrangements plus judicieux, pourra éviter ces irrégularités dans l'exécution de ses devoirs envers sa classe, irrégularités que le sénat ne peut considérer autrement que comme très blâmables.

Passant des sujets particuliers de plainte à la régie et discipline générale de l'institution, le sénat regrette d'avoir remarqué qu'il existe depuis longtemps, entre le principal et le maître de mathématiques, un antagonisme bien prononcé et qui a déjà, il le craint, produit des conséquences désastreuses. Si cet antagonisme eut été d'une nature différente, ou d'une date plus récente, il y aurait eu lieu d'espérer un changement ; mais malheureusement les querelles entre ces deux messieurs datent de loin, et l'amertume de leurs animosités s'est dernièrement manifestée d'une manière trop propre à renverser toute discipline dans le collège, et à ruiner le crédit de l'institution dans le public. Le sénat n'a pu remonter à l'origine de ces malheureux différends, mais quelle qu'elle puisse être, il trouve que la conduite que le maître de mathématiques a depuis quelque temps tenue à l'égard du principal, a été indigne de sa position et tout-à-fait dérogoire au respect qu'il doit au chef de l'institution, et il est persuadé, non seulement d'après les témoignages produits par les deux parties, mais surtout

d'après l'exposé écrit de M. Maynard lui-même, qu'il ne peut plus espérer voir régner chez le principal cette coopération cordiale si absolument nécessaire au succès de l'institution. Le sénat aurait eu beaucoup de plaisir à s'abstenir de toute expression qui soit de nature à amener la destitution du maître de mathématiques, mais cette pénible enquête a produit dans son esprit une conviction évidente sur la nécessité d'effectuer un changement qu'il n'est pas libre d'empêcher ; cependant, vu les circonstances de l'affaire et les longs services du professeur, il recommande respectueusement qu'il soit permis à M. Maynard de se retirer sur une pension de retraite.

Le sénat est porté à croire que les abus qui se sont introduits dans l'institution viennent surtout de l'absence de tout contrôle suffisant du dehors, du manque de toute émulation chez les maîtres, et dans le but de remédier à ces abus, il a préparé un statut au sujet duquel il sollicite l'approbation de votre excellence.

En terminant, le sénat prend la liberté de dire que ce rapport a été adopté à l'unanimité, après une enquête qui a eu quarante-deux séances, et dans laquelle pas moins de cent huit témoins ont été interrogés.

(Signé,)

WM. HUME BLAKE,
Chancelier.

CHAMBRE DU SÉNAT, UNIVERSITÉ DE TORONTO,

3 juin 1855.

IMPRIMÉ PAR LOUIS FERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 19 du courant, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre " Copie de la correspondance et autres documents relatifs à la suspension de la vente de certaines terres, situées dans le comté de Grey et Bruce, lesquelles avaient été annoncées comme devant être vendues le 17 octobre dernier; aussi, le rapport du surintendant des affaires des Sauvages."

Par ordre,

GEO. E. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 28 février 1856.

(No. 1.)

[Lettre de Lord Bury, surintendant des affaires des Sauvages, à Charles Rankin, écuyer, arpenteur de la province, datée le 26 avril 1855, transmettant instructions quant à l'arpentage d'une partie de la réserve des Sauvages, au nord-ouest d'Owen Sound.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 2.)

[Instructions mentionnées dans la lettre précédente.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 3.)

(Copie.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,
Québec, 4 août 1855.

MONSIEUR,—Son excellence le gouverneur-général prie M. Rankin de lui dire quand sera fait l'arpentage des deux premiers townships. S'il ne peut le

dire, quand sera fait celui du premier township. Son excellence demande une réponse immédiate.

J'ai, etc.,

(Signé)

S. T. CHESLEY.

C. Rankin, écuyer,
Owen Sound.

(No. 4.)

(Copie.)

OWEN SOUND, 8 août 1855.

MONSIEUR,—Je viens de recevoir dans le moment, par M. May, hôtelier de l'endroit, une lettre de M. Chesley, en date du 4 du courant, qui désire que je fasse connaître, pour l'information du gouverneur-général, l'époque probable où je pourrai avoir terminé l'arpentage de l'un ou de l'autre ou des deux townships sud, et en réponse j'ai à dire que je pense que Keppel sera prêt dans environ six semaines. Amabel, qui est beaucoup plus étendu, et dans lequel, je regrette de le dire, nous avons été beaucoup retardés par suite des grands marais que nous avons rencontrés et par suite d'accidents arrivés aux hommes, exigera beaucoup plus de temps, bien qu'avec l'aide des trois parties d'hommes qui y sont actuellement engagés, j'espère pouvoir compléter tout le service dans le cours de la saison actuelle, bien qu'à une époque avancée.

Le lot de ville à Saugeen est complété, et j'en suis maintenant à en préparer le plan, que j'enverrai à votre bureau. Le lot de ville de Fishing Islands est à peu près terminé.

Je saisis cette occasion pour suggérer que les parties sud d'Amabel et de Keppel doivent comprendre 7,000 acres avec le lot de ville à Saugeen et le site d'un moulin, et environ 1,000 acres contigus aux chutes de la Rivière au Sable à être annoncés en vente, aussitôt que le permettront les avis ordinairement publiés dans les papiers-nouvelles, et ce qui se fera probablement dans le mois de septembre ou au commencement d'octobre. Si son excellence le gouverneur-général se décide à agir suivant cette suggestion, je vous transmettrai, aussitôt que je serai au fait de sa détermination, les plans de ces terrains.

J'ai, etc.,

(Signé.)

C. RANKIN.

A Lord Bury,
Sur-général des affaires des Sauvages.

No. 5.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 13 août 1855.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant, et de vous informer en réponse que le gouverneur-général approuve votre suggestion d'annoncer prochainement la vente des sections sud d'Amabel et de Keppel, ensemble avec le lot de ville de Saugeen; vous voudrez bien cependant

retarder les plans que vous vous proposez de faire à cette fin jusqu'à ce que je puisse vous préparer et envoyer une esquisse des légers changements qu'entraîne une réserve de chemin à peu près parallèle au chemin actuel et conduisant de Saugeen à Owen-Sound, et dont nous avons discuté le mérite sur les lieux mêmes.

J'ai, etc.,

(Signé,) BURY.
Surintendant-général.

C. Rankin écuyer,
Owen-Sound.

(No. 6.)

[Lettre de C. Rankin, écuyer, à Lord Bury, transmettant un plan de la ville, à l'embouchure du Saugeen (côté des Sauvages,) et donnant des détails topographiques quant au site, etc.]

Le comité permanent des impressions recommande que ce document ne soit pas imprimé.

(No. 7.)

(Copie.)

Owen-Sound, 13 août 1855.

MILORD,—Les procès verbaux complets de cet arpentage seront prêts et vous seront transmis aussitôt que les circonstances le permettront ; dans l'intervalle, je vous transmets les plans et rapports ci-inclus qui contiennent tous les détails à donner, et ils seront considérés satisfaisants, vu qu'ils vous mettront en état d'annoncer le jour et les termes de la vente, etc.,

J'ai, etc.,

(Signé,) C. RANKIN.

(No. 8.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,
Québec, 25 août 1855.

MONSIEUR,—Relativement à vos lettres des 8, 11 et 13 courant, me transmettant des plans du lot de ville à Saugeen et des parties sud des townships de Keppel et Amabel, préparatoirement à la vente qui doit s'en faire prochainement, offrant aussi des suggestions quant au régleme du malentendu qui existe au sujet de la direction de la ligne qui borne la réserve nord de Saugeen.

J'ai à vous exprimer mon entière approbation, sujet néanmoins au changement mentionné dans ma lettre du 13, de tracer une ligne de chemin menant de Saugeen à Owen Sound, conformément aux plans et instructions ci-joints.

Je vous remets le plan du lot de ville, avec les noms des rues, et vous prie d'user de tous les moyens que vous avez pour terminer et transmettre à ce bureau

les cartes nécessaires, l'évaluation des terrains et tous autres renseignements qui se trouveront nécessaires pour que la route se fasse à Owen Sound le 17 octobre prochain ; et à cette fin des annonces vont paraître immédiatement.

Dans le but de terminer en même temps que M. Dennis votre partie de l'arpentage, je vous recommande d'augmenter le personnel de votre parti, si le nombre d'hommes que vous avez n'est pas suffisant pour le faire.

Les deniers que vous demandez en à compte vous seront transmis par la poste à l'arrivée du gouverneur-général au siège du gouvernement, ce qui sera probablement vers le milieu de la semaine prochaine.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY,
Surintendant-général.

C. Rankin, écuyer,
Owen Sound.

(No. 9.)

(Copie.)

SYDENHAM, 1er octobre 1855.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous faire rapport de mon arrivée ici ce jour. Je suis immédiatement allé voir M. Rankin, qui, ainsi que je le craignais en laissant Québec, m'a dit que les plans n'étaient point prêts. Je lui ai demandé quand ils le seraient, pour en informer votre seigneurie. Il ne m'a pas donné les raisons pour lesquelles il ne les avait pas terminés, mais il m'a dit avoir écrit au département quelques jours avant. Il espérait qu'ils seraient complétés sous peu de jours, de manière qu'il pourrait en envoyer une copie sur papier à tracer, ce qui me donnerait moyen d'en avoir une copie. Dans l'intervalle, les gens sont désappointés de ce que je n'ai ni les plans ni les renseignements qui étaient annoncés. Je lui ai parlé des inconvénients qui en résultaient, et il m'a dit qu'il me laisserait voir ses projets originaux. Je me flatte que les retards qu'il cause n'empêcheront pas que la vente se fasse au jour marqué, car le désappointement serait incalculable, et ruinerait la vente des terres, car les gens s'en iraient et ne reviendraient plus, vu qu'ils auraient perdu toute confiance dans les promesses du département. Il m'a paru être bien désappointé de n'avoir pas eu l'agence, et je crains qu'il soit indifférent au sujet des plans et de la vente. Je lui ai écrit à mon arrivée à Toronto, mais il ne m'a pas répondu.

J'ai, etc.,

(Signé)

W. R. BARTLETT.

(No. 10.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,
Québec, 12 septembre 1855.

MONSIEUR,—Je suis chargé par son excellence le gouverneur-général de vous informer que M. W. R. Bartlett, l'agent en charge des terres dernièrement cédées dans la péninsule de Saugeen, a reçu instruction de se rendre à Sydenham, pour y faire la première vente par encan. Vous aurez donc la bonté, comme

l'un des arpenteurs de ce territoire, de donner en toutes les occasions à M. Bartlett tous les renseignements en votre pouvoir relativement à cette partie du pays que vous avez arpentée.

J'ai etc.,

(Signé)

BURY,
Surintendant-général.

C. Ranking, écuyer,
Owen Sound.

(No. 11.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 29 septembre 1855.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous transmettre la copie ci-jointe d'un ordre en conseil passé le 27 du courant et approuvant les changements proposés relativement aux réserves de Saugeen et du Cap Crocker, et de vous prier de diriger votre arpentage en conséquence dans le premier de ces deux endroits.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY,
Surintendant-général.

C. Rankin, écuyer.

P. S. Veuillez envoyer les cartes directement à M. Bartlett, vu qu'il n'y a pas assez de temps pour les transmettre pour les examiner et corriger.

(No. 12.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 5 octobre 1855.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous informer que son excellence espère que les plans seront terminés en temps opportun. Que s'ils ne sont point prêts et que le gouvernement se trouve dans la nécessité d'indemniser quelqu'un pour trouble et frais encourus pour se rendre à la vente sur la foi de l'annonce, il vous tiendra responsable pour le remboursement de ces dommages et procédera en conséquence.

J'ai, etc.,

(Signé)

BURY,
Surintendant-général.

C. Rankin, écr.

(No. 13.)

MAISON DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 29 décembre 1855.

A son excellence Sir Edmund W. Head, Bart., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A SON EXCELLENCE :

Une partie des terres des Sauvages, dans la péninsule de Saugeen, dernièrement cédée à la couronne, a été arpentée durant la présente année par M. Rankin, arpenteur provincial. En réponse à ma demande, quand les parties du territoire qu'il arpentait serait prêtes à être vendues, ce monsieur répondit qu'elles le seraient le 1er octobre.

Le 17e jour d'octobre fut définitivement fixé, et un officier du département fut expédié pour procéder à la vente. M. Rankin, cependant, n'était pas prêt, la vente fut remise, et bien qu'il se soit bien écoulé dix semaines depuis, je n'en ai pas encore reçu les plans. Je crains que le département ne puisse procéder à la vente au printemps, si les plans sont retardés plus longtemps.

Depuis le 25 août dernier, lorsque M. Rankin reçut le pouvoir discrétionnaire d'augmenter le personnel des parties d'exploration et reçut ordre de hâter par tous les moyens possibles l'arpentage, je n'ai pu obtenir de renseignements certains de M. Rankin quant au temps où l'arpentage serait fini. M. Bartlett, l'agent du département, n'a pas été plus heureux dans ses entrevues personnelles.

Sous ces circonstances, la seule démarche que j'aie à faire est de solliciter le plaisir de votre excellence sur le sujet et de vous transmettre le rapport que m'adresse M. Bartlett, dans lequel est citée au long toute la correspondance échangée entre le département et M. Rankin.

Le tout respectueusement soumis.

BURY,
Surintendant-général.

(No. 14.)

TORONTO, 19 octobre 1855.

MILORD,—Comme le département a différé la vente des terres des Sauvages dans la péninsule de Saugeen en conséquence de ce que l'arpenteur n'a pas terminé les plans au temps promis, j'ai l'honneur de vous dire que je suis revenu ce jour dans cette cité et que je demande à soumettre le rapport suivant, pour l'information de votre seigneurie :

Par ordre de son excellence le gouverneur-général, une lettre a été adressée à M. C. Rankin (l'arpenteur d'une partie du territoire susdit) par M. Chesley, du département des Sauvages, le 4 août dernier, demandant à savoir quand serait terminé l'arpentage des deux premiers townships dans le territoire qu'il effectuerait alors, ou s'il était incapable de le faire, quand alors serait prêt le premier township.

A cela, M. Rankin répondit dans une lettre à votre seigneurie du 8 du même mois, suggérant que les parties sud d'Amabel et de Keppel, comprenant environ 70,000 acres avec le lot de ville à Saugeen et le site d'un moulin, et 1,000 acres de terre contigus à la rivière au Sable devraient être annoncés pour être vendus dans le mois de septembre ou vers le premier octobre, et il terminait en disant : " Si

“ son excellence le gouverneur-général se décide à agir suivant cette suggestion, je préparerai aussitôt que je serai au fait de sa détermination les plans de ces parties et les transmettrai à temps à votre bureau.”

Réception de cette lettre de M. Rankin du 8 août fut accusée le 13, et son excellence le gouverneur-général suivit sa suggestion en annonçant immédiatement la vente. Dans cette lettre, on lui demandait de différer les plans jusqu'à ce que l'on put lui envoyer une esquisse d'un léger changement résultant d'une réserve de chemin allant de Saugeen à Owen Sound.

Le 11 août, M. Rankin transmit au département un plan de lot de ville de Saugeen avec évaluation des emplacements et des lots de place publique et un rapport indiquant certaines maisons sauvages sur le plan, vendues à des blancs, etc.,—et le 13 août il écrivit de nouveau à votre seigneurie disant : “ les procès-verbaux complets de cet arpentage seront préparés aussitôt que les circonstances le permettront ; dans l'intervalle je vous transmets les plans et rapports ci-inclus qui contiennent tous les détails à donner, et ils seront considérés comme absolument satisfaisants, vu qu'ils vous mettront en état d'annoncer le jour et les termes de la vente.”

Votre seigneurie, le 25 août, adressa une lettre à M. Rankin, répondant entièrement à ses lettres du 8, 11 et 13 de ce mois, transmettant le plan et les instructions pour la réserve des chemins de Saugeen à Owen Sound (mentionnée dans votre lettre du 13) renvoyant le projet du plan sur papier à tracer du lot de ville de Saugeen, avec les noms des rues, et lui ordonnant d'user de tous les moyens qu'il avait pour terminer et transmettre à ce bureau (à Québec) les cartes nécessaires, l'évaluation des terrains,* et tous autres renseignements qui se trouveront nécessaires pour que la vente se fasse à Owen Sound, le 17 octobre prochain, et pour cela des annonces devraient être immédiatement publiées.”

L'annonce de la vente fut en conséquence publiée le 27 août 1855.

Les plans devaient être envoyés à Québec, afin qu'ils fussent examinés et corrigés par les officiers compétents et certifiés par l'honorable commissaire des terres de la couronne et en faire des documents officiels ; les plans certifiés devaient m'être alors transmis à Owen Sound lesquels m'auraient mis en état de donner les renseignements promis aux personnes qui voulaient acheter, et m'auraient permis en même temps de conduire les ventes.

Cependant les plans ne furent pas envoyés à Québec ; et le 12 septembre je reçus des instructions et ordre de me rendre à Owen Sound, où ils me seraient transmis aussitôt qu'ils seraient prêts.

Grâce aux retards déjà survenus de la part de l'arpenteur, son excellence le gouverneur-général voulut bien m'enjoindre d'écrire une lettre à M. Rankin en arrivant à Toronto, le priant de faire toute diligence possible pour compléter les plans et les transmettre au département à Québec. J'adressai donc la lettre suivante à ce monsieur :

“ TORONTO, 18 septembre 1855.

“ MONSIEUR,—En laissant Québec, son excellence le gouverneur-général m'a chargé de vous informer, à mon arrivée ici, que j'étais nommé agent préposé à la vente des terres de la péninsule de Saugeen, et que je me rends maintenant à Sydenham dans le but d'effectuer la première vente par encan qui est annoncée comme devant se faire le 17 octobre prochain.

“ Que l'avertissement annonce que l'agent sera présent le premier du mois prochain, avec les plans, etc., pour donner des renseignements au public.”

“ Son excellence me charge en outre de dire qu'il n'y aura pas de retard de votre part si vous envoyez à Québec les plans des terres à vendre ce jour là, à

* L'évaluation des lots de ferme n'a jamais été faite par M. Rankin au département. Je l'ai obtenue verbalement de lui.

“ temps pour qu'ils me soient remis ici et que je les aies à Sydenham le jour fixé ;
 “ et que si vous ne les avez pas déjà envoyés, que vous fassiez toute diligence
 “ possible pour le faire. Je dois attendre ici jusqu'au 28 du courant, et je me
 “ flatte que tout ira bien.

“ J'ai, etc.,
 (Signé,)

W. R. BARTLETT.

“ C. RANKIN, écuyer,
 “ Arpenteur, Owen Sound.”

A cette lettre je n'ai point reçu de réponse.

Je partis pour Owen Sound, et y arrivai le 29 septembre pour être prêt à commencer les affaires lundi, le 5 octobre, tel qu'annoncé ; et ce jour-là j'allai chez M. Rankin et lui demandai ses plans. Il me dit qu'ils n'étaient point prêts, mais il espérait qu'ils le seraient sous peu de jours, de manière à en envoyer une copie à Québec sur papier à tracer, ce qui me mettrait en état d'en avoir une ici, j'en fis rapport à votre seigneurie dans ma lettre du premier octobre courant.

Je crois devoir déclarer que M. Rankin me parut indifférent à l'égard du parachèvement des plans et ne me parut pas porté à donner des renseignements jusqu'au moment où je lui remis la lettre de votre seigneurie du 12 septembre, qui lui enjoignait de me donner tous les renseignements en son pouvoir relativement à ses terres. Je lui mentionnai la teneur de cette lettre, mais il la prit et la rejeta sans l'ouvrir.

Je lui rappelai les promesses qu'il avait faites de préparer les plans de manière que la vente put avoir lieu le 1er octobre, et dans le but d'accorder du délai et de donner aux parties l'occasion de prendre des renseignements, le temps de la vente avait été fixé au 17 au lieu de l'être au 1er du mois. Je lui exposai aussi les grands inconvénients et le mécontentement qu'un délai occasionnerait au public. Il répondit qu'il ne pouvait rien y faire et se plaignit de ce que le département avait divisé l'arpentage du territoire entre lui et une autre personne ; qu'il avait espéré avoir et qu'il avait droit d'avoir l'arpentage de toute la péninsule et la choix et la direction de tous les arpenteurs qu'il y avait à nommer pour ce service. Je lui dis qu'un grand nombre de personnes s'étaient adressées à moi pour des renseignements, et qu'il m'était impossible de les leur donner sans plans. Il me dit alors qu'il me permettrait de me servir dans son bureau de ses projets de plans et de ceux qu'il était dans le moment occupé à compléter.

Je n'eus pas d'autre alternative que d'accepter son offre ; car bien qu'incomplets, ces plans suffirent jusqu'à un certain point à indiquer les chemins, les concessions et les lignes latérales.

Dans la soirée du 12 octobre, M. Rankin me remit formellement les plans des townships de Keppel et Amabel, comme il était tenu de le faire, me dit-il, d'après les instructions de votre seigneurie. Je lui remarquai alors que c'était pour éviter de les envoyer à Québec, vu que le bureau des terres de la couronne était fermé et qu'il était inutile de faire monter et descendre les plans par le pays.

En consultant la correspondance dans le bureau, je trouve dans un *postscriptum* de la lettre de votre seigneurie à M. Rankin, du 29 septembre, qu'il avait ordre de m'envoyer directement les plans, “ vu qu'il n'y avait point de temps de les “ transmettre à Québec pour les examiner et corriger.” Ces plans, même quand ils me furent livrés, n'étaient pas encore complétés, vu que le contenu d'un grand nombre d'augmentation et abouts n'y étaient pas indiqués ; et comme la vente ne devait pas avoir lieu, il me demanda de les lui laisser à son retour à Toronto, afin qu'il put y ajouter ces calculs et quelques arpentages additionnels.

Le plan du lot de ville de Saugeen était terminé avant que j'aie laissé Québec, et il avait eu ordre de mettre les noms des diverses rues suivant une liste qui lui avait été envoyée le 25 août dernier. Ceci, il ne l'avait pas fait lorsque j'ai laissé Owen Sound, le 18 octobre ; par conséquent, ce plan ne me fut jamais délivré, et

me fut de bien peu d'utilité pour donner des renseignements. M. Rankin dit qu'il avait reçu la liste des noms de votre seigneurie, mais qu'il l'avait égarée.

Je n'ai point parlé dans ce rapport du désappointement qu'éprouva le public, par suite des retards apportés dans la vente et qui furent indubitablement bien grands. J'espère cependant que tout ce qui a rapport à ces terres sera convenablement mûri et préparé d'ici au printemps prochain qui, je le crains bien, sera la période la plus rapprochée à laquelle on pourra faire les ventes avec quelque succès.

Comme un grand nombre de personnes qui voulaient acheter ces terres demandaient des copies des plans qui ne purent leur être fournis, je suggérerais respectueusement la convenance de les faire lithographier pour les faire distribuer avant la vente.

J'ai l'honneur d'être, milord
de votre seigneurie,
le très humble serviteur,

W. R. BARTLETT,
Agent.

—————
(No. 15.)

[Lettre de Lord Bury à W. R. Bartlett, écuyer, datée le 12 septembre 1855, lui annonçant sa nomination comme agent préposé à la vente des terres de Saugeen, ses devoirs commençant le 1er octobre prochain ; aussi, copie des instructions quant à la vente, aux paiements, versements, etc.]

—————
Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

—————
(No. 16.)

[Lettre de M. C. Rankin au surintendant des affaires des Sauvages, accusant réception de £150, à compte d'arpentages et promettant de transmettre les plans aussitôt qu'ils seront prêts.]

—————
Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

—————
(No. 17.)

[Lettre de S. Y. Chesley, écuyer, à C. Rankin, écuyer, datée le 7 novembre 1855, portant à son attention un article imprimé dans le *Colonist* et signé l'un des arpenteurs du territoire, et le priant de dire s'il en est ou non l'auteur.]

—————
Le comité permanent des impressions a recommandé que ce document ne soit point imprimé.

(No. 18.)

TORONTO, 31 décembre 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien envoyer ici immédiatement les cartes, plans et évaluations qui sont terminés au sujet de vos arpentages et m'informer quand le reste sera fini.

Je suis, etc.,

(Signé)

BURY,

Surintendant-général.

Charles Rankin, écuyer.

(No. 19.)

(Copie.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Toronto, 1er février 1856.

MONSIEUR,—Je suis chargé par son excellence le gouverneur-général de vous informer que M. Charles Rankin, auquel a été confié l'arpentage de la partie sud du territoire Saugeen, ayant d'abord failli à faire aucune partie de ses arpentages dans le temps qu'il avait fait entendre à son excellence, et s'étant d'ailleurs abstenu de faire aucun rapport sur le progrès de ses travaux, depuis le jour où la vente a été remise en octobre dernier, époque à compter de laquelle il a gardé le silence le plus absolu sur ses opérations.

Son excellence croit devoir aux intérêts des sauvages ainsi qu'aux intérêts du public en général de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que le désappointement qui est résulté de la négligence de M. Rankin, l'automne dernier, ne se renouvelle à l'avenir. Dans ce but, son excellence se propose, à moins que le procès-verbal de l'arpentage de M. Rankin ne soit pris entre ses mains le ou avant le 15 mars prochain, de vous employer pour terminer l'arpentage de tout le territoire; et il sera heureux de conférer avec vous sur le sujet aussitôt que l'occasion s'en présentera.

J'ai, etc.

(Signé)

S. Y. CHESLEY.

J. S. Dennis, écuyer.

(No. 20.)

OWEN SOUND, 7 février 1856.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 1er courant, le matin du 5, le lendemain du jour que j'ai mis à la poste ma réponse à la dernière de Lord Bury, que j'ai trouvée ici à mon arrivée de la Baie Colpoy.

Comme votre lettre à M. Dennis, dont vous m'avez transmis copie, contient plusieurs fausses assertions de faits, j'ai cru à propos de les faire remarquer dans une lettre que je lui ai et dont je vous transmets copie.

Je reste, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé)

C. RANKIN.

S. Y. Chesley, etc., etc.

(Copie.)

OWEN SOUND, 6 février 1856.

CHER MONSIEUR,—Je viens justement de recevoir une lettre de M. Chesley, me transmettant copie d'une autre lettre qu'il me dit vous avoir adressée au sujet d'une partie de mon arpentage qui vous sera donnée si je ne la fais pas avant le 15 mars, et je remarquerai qu'il est quelque peu étonnant que le gouverneur-général ait pu concevoir une telle chose ou ait pu être avisé à l'adopter juste au moment où mes arpentages étant à peu près terminés, l'un des messieurs que j'emploie me suggérerait de vous écrire pour vous offrir nos services dans votre ouvrage qui n'est pas encore terminé ou une partie au moins de ces travaux, savoir, le lot du village à la Baie Hope que M. Napier, ainsi que je l'avais compris, avait été forcé d'abandonner inachevé pendant l'hiver, faute de provision. Cependant, je n'ai nullement pensé à suivre cette suggestion et je me suis contenté de ne m'occuper que des choses qui m'avaient été d'abord confiées; et je ne vous écris dans le moment que pour rectifier quelques fausses assertions contenues dans les lettres en question, savoir que je n'en avais pas arpenté une seule partie ou même toute la quantité que j'avais proposé de rendre propre au marché pour le temps que je recommandais pour la vente et pour détruire l'insinuation que ma négligence a causé un grand désappointement au public, en faisant retarder la vente, etc.

C'est pour la seconde fois, je regrette de le dire, que le département des Sauvages lance contre moi cette assertion injurieuse en secret et d'une manière très haineuse. D'abord, cette insinuation parut dans les journaux, et j'eus par conséquent l'occasion de la démentir avec autant de publicité, par la même voie, et c'est ce que je fis. Dans le cas présent, c'est parce que cette insinuation est adressée à un individu (à vous même) que je la contredis auprès de cet individu.

Je reste, monsieur,

Tout à vous,

(Signé)

C. RANKIN.

J. S. Dennis, écuyer.

(No 21.)

(Copie)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Toronto, 19 février 1856.

MONSIEUR,—Il paraît à son excellence le gouverneur-général, après l'entrevue qui a eu lieu hier entre lui et vous, et à laquelle j'étais présent, qu'il ne devrait exister aucun malentendu quant à la position précise que vous occupez.

D'après votre propre admission, le premier octobre 1855 fut l'époque fixée par vous comme celle où tout serait préparé pour la vente de Saugeen. Dans le but de conduire convenablement cette vente il fallait que les plans et notes d'arpentage fussent quelque temps d'avance en la possession du département.

Le 17 octobre fut le jour réellement fixé, mais des plans complets, etc., ne furent pas mis en la possession du département ou de ses officiers même pour ce jour-là et ils n'ont pas même encore été délivrés. Ces faits seront amplement prouvés par les papiers, lorsqu'ils seront demandés.

Lorsque vous êtes venu chez son excellence hier, il vous a franchement exprimé sa conviction basée sur les faits susdits, que la remise de la vente de Saugeen était votre faute.

Il est encore sous cette impression. Sur cela vous reprochâtes à son excellence de vous insulter, et votre conduite, votre ton et votre langage (et j'étais témoin) furent tels qu'il devint évident que l'on ne pouvait en venir à aucune discussion calme et satisfaisante, et qu'il devint encore plus évident que son excellence ne pouvait plus renouveler cette entrevue à l'avenir.

Toutes ces choses étaient cependant peu importantes. Vous dites que vous aviez à payer vos hommes et vous demandez à être mis sur le même pied que M. Denis ou tout autre arpenteur. M. Denis, à mesuré que ses travaux ont progressé, nous a transmis de temps en temps des rapports, des listes de paiements etc., de manière que nous connaissions exactement le progrès de son arpentage. Vous ne nous avez transmis aucune preuve de cette espèce.

Cependant, comme il faut naturellement que vos hommes soient payés, son excellence consent à émettre un warrant pour deux mille louis à compte, étant le montant que vous demandez et étant pour le moins £1,000 de plus que le montant pareillement avancé à M. Dennis; mais il ne peut le faire qu'aux conditions suivantes :

1o. Que les pièces justificatives et listes de paiements lui seront fournies aussitôt que possible.

2o. Qu'un cautionnement avec deux valables cautions sera donné comme celui qui a été exigé de M. Dennis, avec cette autre stipulation que le ou avant le premier avril prochain vous remettrez au département des Sauvages à Toronto, en un état complet, les plans, notes d'arpentage et autres documents nécessaires pour permettre la vente de toutes les terres qui vous ont été confiées, et le tout à la satisfaction du département.

Son excellence ne vous attribue nullement l'intention de retenir ces papiers, mais il croit de son devoir d'insister sur cette condition avant de vous avancer une plus forte somme, et il entend y tenir.

Après que vos plans, etc., seront livrés, vous recevrez la balance qui vous sera due aux termes et en la manière ordinaire.

Ainsi, monsieur, vous devez bien comprendre que si vous ne recevez pas actuellement un montant plus élevé que celui que, sous les mêmes circonstances, M. Dennis a reçu, c'est uniquement de votre faute. Il n'y a rien de bien dur d'exiger le 1er avril 1856 des plans qui en partie étaient promis pour le 1er octobre 1855 et qui ne sont pas même complétés aujourd'hui.

Son excellence refuse de recevoir toute autre chose que les plans et notes d'arpentage complètes, à moins que la partie qui doit rester après le 1er avril ne soit actuellement spécifiée distinctement et approuvée par son excellence, avant que le warrant soit émis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

S. Y. CHESLEY.

C. Rankin, écuyer.

Arpenteur, Toronto.

(No. 22.)

(Copie.)

22 février 1856.

MONSIEUR, — Relativement à la proposition du gouverneur-général d'avancer £2,000, à compte de mon arpentage de la partie sud de la péninsule des Sauvages en par moi donnant cautionnement, etc. Je prendrai la liberté de dire que tout en n'offrant aucune objection à donner un cautionnement, comme c'est la

coutume en pareils cas, je crains que pour l'une des conditions de ce cautionnement particulier, savoir : la condition de m'obliger moi et mes cautions (qui se reposent implicitement en moi pour ne pas entreprendre ce qui est pratiquement impossible) d'avoir le tout complet et entre les mains du gouverneur-général à une époque aussi rapprochée que le 1er avril, environ cinq semaines à compter de ce jour, ce sera entreprendre une affaire qui pourrait amener quelque chose de désagréable.

Je refuse donc de recevoir le montant à ces conditions.

J'ai l'intention, ainsi que je l'ai déjà dit, de terminer, dès mon arrivée à Owen Sound, la petite quantité d'arpentage qui me reste et qui comprend une partie du lot de ville à la baie Colpoy et la traverse des bords de cette baie, et quelques petits lacs à l'intérieur.

Je me propose de mettre un parti d'hommes à chacune de ces divisions de travail, et j'espère avoir terminé l'une et l'autre dans trois semaines, après avoir commencé, ou vers le 1er d'avril déjà fixé, et alors il ne restera plus que les notes d'arpentage et le journal, etc., à copier, ce qui sera fait aussitôt que possible.

Si l'on réfléchit sur les circonstances de la question, et si l'on examine l'état du progrès auquel est parvenu l'arpentage des divisions nord et sud de la péninsule avec le personnel employé sur chaque division respectivement, on verra qu'il n'y a pas eu de temps perdu.

Quant à nommer aucune partie particulière que je ne pourrais n'être point capable de terminer à une époque particulière, je n'aurais pas d'objection à le faire, en me proposant seulement de commencer à la fois aux deux endroits différents avec deux parties d'arpenteurs, je pense que je les finirais sans délai et dans le temps que j'ai fixé, savoir, le 30 d'avril prochain.

Je n'hésite cependant pas à m'obliger de communiquer ce fait à votre bureau avant ce temps, si je remarque en travaillant que je ne pourrai pas en terminer aucune partie particulière dans le temps fixé.

J'ai, etc.,

(Signé)

C. RANKIN.

S. Y. Chesley, écuyer.

(No. 23.)

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Toronto, 22 février 1856.

£2,000

Reçu de S. Y. Chesley, comptable du département des Sauvages, le warrant du gouverneur-général, No. 1,616, sur le receveur-général, pour la somme de deux mille louis courant, étant à compte de l'arpentage dans lequel je suis actuellement engagé dans la partie sud de la péninsule Saugeen, sur le lac Huron.

(Signé)

C. RANKIN.

C⁶

TORONTO:
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

COPIE des COMPTES et du BILAN des SYNDICS des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTREAL, pour le semestre finissant le 30 juin 1855; accompagnés de pièces justificatives. Pièces justificatives transmises à l'Honorable Secrétaire Provincial.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN HAUT de LACHINE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.	
31 janvier	1855..	Payé pour réparations aux herse à neige, etc..	Partie de 6	2	5	8
29 do	do ..	do pour 5 toises de pierre pour le chemin...	38	4	7	6
5 février	do ..	do à H. Cleary, pour casser de la pier. pour do.	47	2	12	6
do do	do ..	do pour une herse à neige pour chem. d'hiver.	Partie de 55	3	0	0
19 do	do ..	do compte de charriage de pier. pour le chem.	do 69	1	17	6
5 mars	do ..	do pour une herse à neige, etc.....	do 91	2	7	6
9 do	do ..	do pour 6 toises de pierre pour le chemin...	103	5	5	0
17 do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	106	5	5	0
22 do	do ..	do pour 5 toises de pierre pour le chemin...	114	4	7	6
2 avril	do ..	do compte pour pierre cassée.....	121	3	18	9
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	124	2	11	3
9 do	do ..	do huile pour les fanaux des barrières.....	136	1	5	0
do do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	142	3	1	3
28 do	do ..	do do do	166	5	5	0
2 mai	do ..	do pour réparer une herse à neige, etc.	177	0	12	6
do do	do ..	do compte pour trav. sur le ch. jusq. 26 avril.	Part. de 184	7	5	6
12 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chemin	199	6	2	6
19 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 10 mai...	Part. de 209	4	6	0
do do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chemin.	210	2	3	9
do do	do ..	do compte de charriage de pierre des dépôts.	Part. de 211	2	10	7
do do	do ..	do services pour empêcher d'éviter les péages	212	2	10	0
do do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 4 mai..	214	7	6	8
31 do	do ..	do do do jusqu'au 18 do ..	223	12	14	1
do do	do ..	do do do jusqu'au 24 do ..	Part. de 229	1	17	0
4 juin	do ..	do pour réparations aux barrières.....	244	3	18	9
16 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 1er juin..	246	5	0	3
do do	do ..	do crépir la maison de péage d'en h. Lachine	Part. de 251	2	12	2
do do	do ..	do do do de Lachine....	do 251	2	14	2
23 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 15 juin...	do 260	5	9	3
do do	do ..	do do do jusqu'au do ...	do 263	4	2	10
28 do	do ..	do forgeron, ferrure des herse à neige, etc..	266	5	9	3
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 22 juin.....	Part. de 270	25	0	3
			37			
			Part. de			
			76			
			Part. de			
			99			
			108			
30 do	do ..	do pour entretien du chemin d'hiver.....	123	110	9	3
			Part. de			
			154			
			156			
			179			
			Part. de			
			63			
		Reporté.....	£	259	14	2

CHEMIN D'EN HAUT de LACHINE.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
<i>Rapporté</i>				259	14	2	
30 juin	1855..	Payé pour entretien du chemin d'hiver.....	95	}			
			105				
			Part.de 120				
			Part.de 126				
			155				
			176				
do	do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....	225	4	8	
				£	484	18	10

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN D'EN BAS de LACHINE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
13 janvier	1855..	Payé pour réparations aux herse à neige, etc..	Partie de 6	0	9	6	
19 février	do ..	do compte de charriage de pierre	do 69	0	7	9	
5 mars	do ..	do pour réparer une herse à neige	do 91	0	12	6	
2 mai	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 26 avril..	175	1	16	0	
12 do	do ..	do do do jusqu'au 10 mai..	202	2	11	4	
19 do	do ..	do do do jusqu'au 11 do ..	Part.de 206	2	6	11	
do do	do ..	do pour charriage de pierre du dépôt au che.	do 211	0	15	0	
31 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 24 mai...	226	2	11	11	
4 juin	do ..	do huile pour les fanaux des barrières.....	239	0	15	6	
23 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 7 juin....	252	2	18	0	
do do	do ..	do pour une nouvelle barrière de péage....	256	2	16	6	
do do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 15 juin...	Part.de 260	1	4	0	
do do	do ..	do pour pierre cassée pour le chemin.....	261	4	6	8	
28 do	do ..	do do do do	269	2	14	2	
do do	do ..	do compte pour trav. sur le ch. jusq. 31 juin.	273	2	12	10	
			Part.de				
			3				
			3½				
			12				
			31				
			39				
			64				
			Part.de				
			76				
			80				
30 do	do ..	do pour entretien du chemin d'hiver.....	Part.de 99	}	114	8	8
			107				
			122				
			147				
			148				
			149				
			187				
			188				
			201				
			213				
220							
225							
do	do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....	337	17	2	
				£	481	4	5

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 31 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
13 janvier	1855..	Payé pour de l'huile pour la barrière.....	2	0	10	7
do do	do ..	do pour réparations aux herses à neige, etc.	Partie de 6	3	1	5
do do	do ..	do pour 6 toises de pierre de carrière cassée pour le chemin	14	8	0	0
24 do	do ..	do pour pierre de carrière cassée pour le ch.	36	7	10	0
5 février	do ..	do réparations à un garde de corps	Partie de 55	0	14	8
10 do	do ..	do pour pierre de carrière cassée pour le ch.	61	8	5	0
23 do	do ..	do do do do ..	77	11	5	0
5 mars	do ..	do pour réparer une herse à neige	Partie de 91	0	4	0
9 do	do ..	do pour pierre de carrière cassée pour le ch.	100	11	5	0
do do	do ..	do do do do ..	102	2	17	6
23 do	do ..	do do do do ..	119	10	10	0
2 avril	do ..	do do do do ..	125	7	10	0
28 do	do ..	do do do do ..	165	5	6	10
2 mai	do ..	do liste de paie jusqu'au 26 avril.....	Part. de 184	4	12	0
9 do	do ..	do pour pierre de carrière cassée pour le ch.	198	9	0	0
19 do	do ..	do liste de paie jusqu'au 10 mai.....	Part. de 209	1	2	0
do do	do ..	do pour pierre de carrière cassée pour le ch.	217	6	15	0
31 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 21 mai..	227	2	7	9
do do	do ..	do do do 24 do ..	Part. de 229	8	2	6
4 juin	do ..	do pour de l'huile pour les fanaux des barr.	236	0	9	0
do do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 1er juin.	Part. de 245	9	2	8
23 do	do ..	do do do 7 do ..	262	18	3	6
do do	do ..	do do do 15 do ..	Part. de 263	4	2	9
28 do	do ..	do do do 22 do ..	do 270	2	5	1
30 do	do ..	do do do 30 do ..	do 275	8	11	9
			(Part. de)			
			1½			
			2½			
			34			
			57			
			Part. de			
			63			
			Part. de			
			76			
			94			
			Part. de			
			99			
do do	do ..	do pour entretien du chemin d'hiver	116	58	16	1
			Part. de			
			120			
			Part. de			
			126			
			Part. de			
			154			
			157			
			Part. de			
			172			
			195			
			134			
			151			
do do	do ..	do proportion du compte des dépenses		136	15	0
			£	348	5	1
			Av.			
23 février	1855..	Reçu de l'entrepreneur de l'aqueduc, montant dépensé pour réparat. au ch. £12 10 3				
do do	do ..	do reçu de la compagnie du gaz, do 1 4 0		13	14	3
			£	334	10	10

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de l'ABORD A PLOUFE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
15 janvier	1855..	Payé pour répar. aux herses à neige pour le ch.	Partie de 6	2	13	11
24 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	26	4	5	0
do do	do ..	do loyer annuel d'un dépôt pour la pierre..	27	0	15	0
do do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	35	6	6	9
5 février	do ..	do à N. Laurin, à compte pour pierre fournie	46	25	0	0
10 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	59	16	5	0
23 do	do ..	do pour pierre pour l'usage du chemin ...	75	10	0	0
do do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	78	12	5	0
27 do	do ..	do pour pierre fournie pour l'usage des che.	86	34	10	7
9 mars	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	96	16	5	0
do do	do ..	do pour de l'huile pour les fanaux des bar.	98	0	18	0
22 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	117	17	10	0
9 avril	do ..	do do do do do ..	138	8	5	0
do do	do ..	do pour pierre fournie pour le chemin	145	18	0	0
18 do	do ..	do compte pour pierre fournie pour le chem.	153	8	15	0
28 do	do ..	do loyer annuel d'un dépôt pour la pierre..	168	0	11	0
2 mai	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	182	13	14	0
do do	do ..	do loyer annuel d'un dépôt pour la pierre ..	183	0	12	6
19 do	do ..	do compte pour travaux jusqu'au 11 mai ..	207	8	7	0
31 do	do ..	do do do do 25 do ..	228	5	18	0
4 juin	do ..	do pour de l'huile pour les fanaux des bar.	234	0	18	0
16 do	do ..	do compte pour travaux jusqu'au 8 juin ..	250	12	19	4
23 do	do ..	do pour faire crépir la maison de péage ...	Part. de 264	2	11	11
28 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 22 juin..	268	9	15	0
			{ 131			
			{ 167			
30 do	do ..	do pour entretenir des chemins d'hiver	{ Part. de 172	88	10	0
			{ 173			
			{ 200			
			{ 208			
do do	do ..	do proportion du compte des dépenses	257	8	2
			£	583	3	2

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de STE. CATHERINE, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
13 janvier	1855..	Payé pour pierre pour le chemin	7	9	15	0	
do do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 4	6	0	0	
15 do	do ..	do do do do do ..	do 17	4	8	9	
do do	do ..	do loyer annuel d'un dépôt pour la pierre ..	19	0	15	0	
5 février,	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 42	4	15	0	
do do	do ..	do pour réparations à une herse à neige...	do 55	0	4	0	
14 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	do 66	4	0	0	
26 do	do ..	do do do do do ..	do 83	4	0	0	
9 mai	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 4 mai...	do 191	11	1	0	
19 do	do ..	do do do do 17 do ..	do 218	10	5	3	
4 juin	do ..	do do do do 1 juin ..	do 245	13	10	3	
		Reporté	£	68	14	3

CHEMIN de STE. CATHERINE.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
		<i>Rapporté</i>		68	14	3
23 juin	1855..	Payé compte pour travaux, jusqu'au 15 juin...	Part. de 263	18	9	0
30 do	do ..	do do do, do 30 do ..	do 275	14	14	8
			Part.de 14			
			Part.de 3			
			Part.de 16			
			Part.de 41			
			Part.de 65			
do do	do ..	do pour entretien du chemin d'hiver.....	Part.de 84	83	17	2
			Part.de 111			
			Part.de 128			
			Part.de 146			
			104			
			152			
			Part.de 158			
			193			
do do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....	144	15	11
				£	330	11 0

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. LAURENT, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
13 janvier	1855..	Payé compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 4	4	10	0
15 do	do ..	do do do do do ..	do 17	5	5	0
24 do	do ..	do pour ferrure des herses à neige.....	28	5	12	4
5 février	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 42	8	18	0
do do	do ..	do réparations aux garde de corps, etc....	do 55	6	0	0
14 do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	do 66	1	15	0
26 do	do ..	do do do do do ..	do 83	1	15	0
17 mars	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	109	4	5	6
do do	do ..	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Part. de 110	3	18	9
23 avril	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 19 avril..	150	6	0	11
28 do	do ..	do pour faire casser de la pierre pour le ch.	164	16	8	1
9 mai	do ..	do compte pour travaux jusqu'au 4 mai....	Part. de 191	8	16	0
do do	do ..	do loyer annuel d'un dépôt pour la pierre ..	194	1	5	0
19 do	do ..	do pour faire casser de la pierre pour le ch.	205	9	4	4
do do	do ..	do compte pour travaux jusqu'au 17 mai ..	Part. de 218	13	6	3
4 juin	do ..	do pour de l'huile pour les fanaux des barr.	232	5	2	2
do do	do ..	do liste de paye jusqu'au 1er juin.....	Part. de 245	3	0	9
23 do	do ..	do pour travaux sur le ch. jusqu'au 15 juin..	do 263	2	5	0
do do	do ..	do pour faire crépir la maison de péage ...	do 264	4	16	4
30 do	do ..	do compte pour travaux jusqu'au 30 juin..	do 275	8	16	8
<i>Reporté</i>				£	121	1 10

CHEMIN de ST. LAURENT.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
<i>Rapporté</i>				121	1	10
28 juin	1855.	Payé à S. Gervais, pour serv. à la barr. de contrôle	265	5	0	0
			Part. de 1½			
			Part. de 3			
			Part. de 16			
			Part. de 41			
			Part. de 65			
30 do	do	do .. do pour entretien du chemin d'hiver	72	110	12	1
			Part. de 84			
			Part. de 111			
			Part. de 128			
			Part. de 146			
			Part. de 158			
do	do	do .. do proportion du compte des dépenses	171	225	4	8
			£	461	18	7

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
13 janvier	1855.	Payé compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 4	2	7	8
15 do	do	do do do do do .. do	do 17	3	3	9
5 février	do	do do do do do .. do	do 42	3	0	0
do do	do	do pour pierre pour le chemin	44	9	5	7
do do	do	do pour de l'huile pour les fanaux des barr.	50	1	7	6
14 do	do	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 66	1	10	0
26 do	do	do pour pierre pour le chemin	81	4	10	0
do do	do	do compte pour pierre cassée pour le chem.	Partie de 83	1	10	0
17 mars	do	do do do do do .. do	do 110	1	10	0
2 avril	do	do do do do do .. do	do 127	0	15	0
18 do	do	do compte pour travaux jusqu'au 13 avril	do 159	1	0	0
28 do	do	do pour pierre pour le chemin	162	2	5	0
2 mai	do	do compte pour travaux jusqu'au 27 avril.	Part. de 178	1	0	0
9 do	do	do do do do 4 mai	do 191	1	9	10
19 do	do	do do do do 17 do	do 218	2	7	0
4 juin	do	do pour de l'huile pour les fanaux des barr.	238	0	11	3
do do	do	do compte pour travaux, jusqu'au 1er juin ..	Part. de 245	0	8	1
23 do	do	do do do do 15 do	do 263	0	18	0
30 do	do	do do do do 30 do	do 275	2	5	4
<i>Rapporté</i>			£	41	4	0

CHEMIN VICTORIA.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
			Rapporté.....	41	4	0	
30 juin	1855..	Payé pour entretien du chemin d'hiver.....	Partie de	34	18	8	
			1½				
			Partie de				
			3				
			Partie de				
			16				
			Partie de				
			41				
Partie de							
65							
Partie de							
84							
Partie de							
111							
Partie de							
128							
Partie de							
146							
Partie de							
158							
do	do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....	40	4	5	
				£	116	7	1

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de QUÉBEC, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
13 janvier	1855..	Payé pour réparations aux herses à neige, etc.	Partie de 6	1	6	11	
15 do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	15	22	10	0	
do do	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin..	Partie de 17	6	7	6	
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	20	10	0	0	
do do	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin..	23	3	1	9	
do do	do ..	do compte pour faire les clôtures.....	24	3	12	0	
24 do	do ..	do à des experts, pour estimer la valeur d'un mûr de pierre.....	32	3	0	0	
do do	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin..	33	5	14	7	
29 do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	40	30	7	6	
5 février	do ..	do liste de paye pour pierre cassée pour le ch.	Partie de 42	6	15	0	
do do	do ..	do tableau de péage pour un nouv. ch. d'hiver	43	2	15	7	
do do	do ..	do aux héritiers Clark, pour dommages....	48	28	6	8	
do do	do ..	do pour ferrure d'une herse à neige.....	52	1	14	2	
do do	do ..	do compte de pierre cassée. etc.....	53	4	18	9	
14 do	do ..	do do do ..	Partie de 66	7	17	6	
do do	do ..	do pour de l'huile pour la barrière.....	67	1	9	0	
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	73	21	7	6	
19 do	do ..	do à A. Gallipeau, pour une sortie au nouveau chemin.....	71	8	0	0	
23 do	do ..	do compte pour travaux et pierre cassée....	74	1	11	6	
26 do	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin..	Partie de 83	9	7	6	
27 do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	85	20	0	0	
5 mars	do ..	do compte pour travaux et pierre cassée....	88	1	15	9	
Rapporté.....				£	201	19	2

CHEMIN DE QUÉBEC.—(Continuation.)

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
		<i>Rapporté</i>	201	19	2
9 mars	1855..	Payé pour pierre pour le chemin..... 92	6	15	0
17 do	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin. Part. de 110	10	0	7
22 do	do ..	do compte pour travaux et pierre cassée ... 113	1	17	0
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin..... 115	6	15	0
2 avril	do ..	do compte de pierre cassée pour le chemin.. Part. de 127	9	3	9
do do	do ..	do compte pour travaux, etc..... 130	1	4	0
9 do	do ..	do pour pierre pour le chemin..... 133	15	0	0
18 do	do ..	do compte pour travaux pour le chemin.... Part. de 150	1	12	0
23 do	do ..	do pour pierre pour le chemin..... 161	7	17	6
2 mai	do ..	do huile pour les fanaux des barrières..... 181	0	10	6
do do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 27 avril.. Part. de 178	7	0	0
9 do	do ..	do à S. Valois, pour des pentures de barrièr. 189	1	0	0
12 do	do ..	do pour réparer la barrière..... 203	3	8	8
19 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 11 mai.... Part. de 206	15	2	1
do do	do ..	do pour réparer une herse à neige 215	0	8	9
31 do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 25 mai... 224	17	12	3
4 juin	do ..	do huile pour les fanaux des barrières..... 242	0	16	0
16 do	do ..	do pour faire crépir la maison de péage.... Part. de 251	3	2	1
23 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 8 juin..... 255	16	1	6
do do	do ..	do la taxe des écoles sur la maison de péage. 257	0	3	4
do do	do ..	do pour pierre pour chemin..... 258	50	0	0
do do	do ..	do faire crépir l'intérieur de la mais. de péage. Part. de 264	2	15	9
28 do	do ..	do pour du cèdre pour les ponts..... 259	4	13	4
do do	do ..	do compte pour travaux, jusqu'au 22 juin ... 267	30	9	0
do do	do ..	do pour pentures, clous, etc., pour les barrièr. Part. de 271	11	3	9
do do	do ..	do à Léon Laporte, balance de compte pour pierre..... 272	10	5	3
		(Part.de) 3			
		9			
		Part.de 41			
		54			
30 do	do ..	do pour entretien du chemin d'hiver..... 79	138	13	6
		Part.de 128			
		160			
		163			
		170			
		174			
do do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....	402	4	2
			£	977	13 11
		<i>Av.</i>			
30 juin	1855..	Reçu pour huit madriers..... £0 14 0			
do do	do ..	do pour deux do 0 4 0			
			0	18	0
			£	976	15 11

DÉBOURSÉS,—MENUS COMPTES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.	
13 janvier	1855..	Payé assurance sur la propriété près Mile End.	11	0	16	6
15 do	do ..	do pour peinture posée aux gardes de corps, etc	21	1	19	0
do do	do ..	do à Bethune et Dunkin, avocats, services professionnels	22	14	8	4
24 do	do ..	do pour peinture posée aux gardes de corps..	29	2	2	9
do do	do ..	do prise d'une barrière à double voie.....	30	0	10	0
5 février	do ..	do dépenses pour obtenir des convictions en vertu de l'ordonnance des sleighs....	51	1	5	0
19 do	do ..	do impression de billets de péages.....	70	8	5	0
17 mars	do ..	do dépenses du secrétaire, aller et revenir de Québec, relativ. à son projet de bill..	112	7	6	1
9 avril	do ..	do dépenses du secrétaire de do, second voyage.....	132	9	1	8
do do	do ..	do publication des avis aux portes des églises	143	0	5	0
12 mai	do ..	do services de la police en vertu de l'ordonnance des sleighs	204	4	0	0
26 do	do ..	do frais d'une poursuite, partie condamnée, mise en prison.....	222	1	10	0
16 juin	do ..	do à C. Bryson, pour papeterie.....	249	1	6	6
28 do	do ..	do pour pelles, etc., pour divers chemins....	Part. de 271	5	2	0
			£	57	17	10

DÉBOURSÉS—COMPTE des DÉPENSES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.	
30 juin	1855..	Payé intérêt sur débetures de chemin, (voir compte d'intérêt).....	1442	7	7	
do do	do ..	Montant du compte intitulé, "menus comptes," transporté	57	17	10	
do do	do ..	Montant payé pour voitures pour les syndics, le secrétaire et l'inspecteur.....	277½	26	18	9
do do	do ..	Payé au secrétaire, son salaire pour six mois..	278	162	10	0
do do	do ..	Payé à l'inspecteur, son salaire pour six mois..	279	80	0	0
			£	1769	14	2

DÉBOURSÉS,—INTÉRÊT sur DÉBENTURES du CHEMIN, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.	
30 juin	1855..	Payé intérêt sur débetures suiv. pièc. justificat.	19 à 24	1519	10	0
Av.						
30 juin	1855..	Par intérêt sur dépôt spécial, en argent, banque de Montréal.....		77	2	5
			£	1442	7	7.

COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		£	s.	d.	£	s.	d.
30 juin	1855..	Montant des péages reçus, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855 :—					
		A la barrière d'En Bas de Lachine.....			76	2	8
		Do d'En Haut de Lachine ...			662	12	9
		Do de St. Antoine			188	19	6
		Do de la Côte-des-Neiges....			385	10	0
		Do de St. Laurent.....			952	18	5
		Do de Victoria.....			148	0	7
		Do de Québec.....			517	17	9
		Do de la Longue Pointe.....			73	11	5
					3005	13	1

COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855.

		£	s.	d.	£	s.	d.	
31 décembre 1854..		Montant suivant bilan à ce jour, étant pour coût et réparations des chemins	54256	19	7
30 juin	1855..	Déboursés et proportion d'intérêt sur débentures, depuis le 31 décembre, à ce jour:—						
		do sur le chem. d'En Haut de Lachine.			484	18	10	
		do do d'En Bas de Lachine.			481	4	5	
		do do de Saint Antoine et Saint Luc.....			334	10	10	
		do do de l'Abord-à-Plouffe..			583	3	2	
		do do de Ste. Catherine....			330	11	0	
		do do de St. Laurent.....			461	18	7	
		do do de Québec.....			976	15	11	
		do do de Victoria.....			116	7	1	
					3769	9	10	
				£	58026	9	5	
30 juin	1855..	Av. Montant des péages collectés aux bar., depuis le 31 déc. dernier, jusqu'à ce jour, suiv. compte génér. des péages.			3005	13	1
				£	55020	16	4	

ÉTAT DÉTAILLÉ des PÉAGES, suivant COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES.—(Continuation.)

	Pièces justificatives.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
BARRIÈRES DE LA CÔTÉ DES NEIGES... <i>Rapporté.</i> Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	5 68 97 139 196 233				425	10	0	927	14	11	
		Mons,—Gages du percepteur des péages				40	0				
		Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	15 56 90 129 192 230 231			1074	11	9			
		Mons,—Gages du percepteur des péages		55	0	0					
BARRIÈRES DEST. LAURENT..... Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	Part. de 169 49 87 144 190 237 274				121	13	4	932	18	5	
		Mons,—Péages du chemin St. Michel, perçus à cette barrière		66	13	4					
		Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855				211	7	3			
		Mons,—Gages du percepteur des péages		30	0	0					
BARRIÈRES VICTORIA. Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	Part. de 169 10 82 221 253										
		Mons,—Péages du chemin de St. Michel, perçus à cette barrière		33	6	8		63	6	8	
		Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855							148	0	7
		Mons,—Gages du percepteur des péages									

	Pièces justificatives.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
BARRIÈRE DE QUÉBEC. Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854 jusqu'au 30 juin 1855	25 89 219 241				564	11	1				
		Mons,—Gages du percepteur des péages				46	13	4			
		Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855							517	17	9
		Mons,—Gages du percepteur des péages									
BARRIÈRES DE LA LONGUE POINTE..... Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855	10 82 221 253				93	11	5				
		Mons,—Gages du percepteur des péages		20	0	0					
		Montant brut des péages perçus depuis le 31 décembre 1854, jusqu'au 30 juin 1855							73	11	5
		Mons,—Gages du percepteur des péages							3005	13	1

**BILAN des LIVRES des SYNDICS des CHEMINS A BARRIÈRES de MONTRÉAL, depuis le 31 décembre 1854, jus-
qu'au 30 juin 1855.**

Dr.

Av.

	£	s.	d.		£	s.	d.	
Chemins à barrières	55020	16	4	Débitures de chem.				
Bureau des Trav. Pu.				Emises pour argent em- prunté	£50750	0	0	
Cette somme dépensée pour plans de ponts et explorations de la rivière au Bout de l'Isle	165	4	8	Avancé pour payer inté- rêt sur débiteures ..	6459	7	11	
En caisse au bureau	108	17	1					
Argent				Balance sur contrat				
Maison et lots près	231	0	3	do	6	1	7	
Mile End	1934	6	10	do	100	0	0	
Banque de Montréal. Dépôts				do	144	15	8	
	£	57460	5	2	£	57460	5	2

Sauf erreurs,

JAMES HOLMES,

Secrétaire.

Montréal, 30 juin 1855.

Examiné et trouvé correct,

**ML. VALOIS,
W. J. KNOX.**

COPIE du BILAN et des COMPTES (accompagnés de pièces justificatives)
de la COMMISSION des CHEMINS à BARRIÈRES de MONTRÉAL,
pour le semestre finissant le 31 décembre 1855.—Mém. original, avec
pièces justificatives, transmises à l'honorable secrétaire provincial.

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN HAUT de
LACHINE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
7 juillet	1855..	Payé taxe des écol. sur la mai. de péag. et le lot.	2	0	12	6
do do	do ..	do pour charriage de pierre au chemin....	Partie de 5	2	2	5
14 do	do ..	do pour pierre cassée	15	6	3	9
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 6 juillet.....	Partie de 16	13	15	10
do do	do ..	do do jusqu'au 29 juin.....	do 17	6	19	0
21 do	do ..	do do jusqu'au 12 juillet	do 19	1	2	6
do do	do ..	do do jusqu'au 13 do	20	9	8	0
do do	do ..	do pour réparations à la barrière.....	22	2	6	9
27 do	do ..	do pour faire casser 92 charges de pierre...	29	6	6	6
do do	do ..	do pour charriage de pierre au chemin....	Partie de 31	0	6	5
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 20 juillet.....	do 32	18	19	6
7 août	do ..	do pour chaux pour le pont des Tanneries..	do 40	1	15	0
9 do	do ..	do pour charriage de pierre des dépôts...	do 44	0	3	2
do do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	46	8	18	9
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 3 août	47	21	8	4
21 do	do ..	do do jusqu'au 27 juillet.....	Partie de 58	8	0	10
28 do	do ..	do do jusqu'au 17 août.....	do 67	20	19	0
do do	do ..	do compte pour pierre cassée	68	10	17	3
do do	do ..	do pour charriage de pierre.....	Partie de 69	0	9	9
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 10 août	do 70	4	6	8
5 septembre	do ..	do pour faire casser de la pierre pour le chem.	86	12	18	6
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 31 août.....	Partie de 87	12	0	9
do do	do ..	do do jusqu'au 24 do.....	do 89	6	6	6
14 do	do ..	do do jusqu'au 7 septembre.....	95	6	10	0
21 do	do ..	do do jusqu'au 14 do	Part. de 102	6	6	9
do do	do ..	do compte de pierre cassée	104	12	11	8
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 21 septembre.....	111	9	12	6
do do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	112	1	7	6
3 octobre	do ..	do 2½ toises de pierre cassée.....	113	4	7	6
do do	do ..	do taxe des écoles sur la maison de péages.	115	0	12	6
do do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	120	17	14	9
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 28 septembre.....	Part. de 121	5	4	0
16 do	do ..	do do jusqu'au 9 octobre.....	128	0	10	5
do do	do ..	do do jusqu'au 5 do	132	2	12	3
22 do	do ..	do do jusqu'au 12 do	Part. de 134	20	17	10
do do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	135	12	8	10
do do	do ..	do pour de la chaux.....	Part. de 140	1	15	0
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 18 octobre.....	do 143	2	16	3
do do	do ..	do do jusqu'au 19 do	do 145	5	17	5
3 novembre	do ..	do compte pour pierre cassée	153	14	18	4
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 26 octobre	Part. de 152	22	2	7
9 do	do ..	do do jusqu'au 2 novembre.....	do 154	1	2	6
do do	do ..	do do jusqu'au 1er do	158	8	16	0
16 do	do ..	do compte pour pierre cassée.....	171	10	18	7
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 9 novembre.....	Part. de 172	14	12	8
<i>Reporté.....</i>			£	360	10	0

CHEMIN D'EN HAUT DE LACHINE.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
			<i>Rapporté</i>	360	10	0	
24 novembre 1855.	Payé	liste de paie, jusqu'au 15 novembre.....	Part. de 174	2	10	4	
do do do ..	do	pour du cèdre pour les canaux souterrains	177	3	6	1	
do do do ..	do	pour des grilles pour do do ..	180	7	11	11	
1er décembre do ..	do	liste de paie, jusqu'au 23 novembre.....	Part. de 185	11	10	7	
do do do ..	do	maisons pour herses à neige l'hiver dernier	188	7	10	0	
8 do do ..	do	à M. Reilly, pour 868 charges de gravois.	204	14	9	4	
do do do ..	do	pour une charge de chaux.....	205	0	17	6	
15 do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 7 décembre.....	211	5	13	9	
do do do ..	do	do jusqu'au 29 novembre.....	213	3	1	3	
22 do do ..	do	pour de l'huile à lampe pour la barrière..	216	0	19	0	
do do do ..	do	pour pierre pour le chemin.....	218	10	0	0	
27 do do ..	do	compte de pierre cassée.....	221	6	7	6	
31 do do ..	do	proportion du compte des dépenses.....	263	19	0	0	
				£	698	5	5
			<i>Av.</i>				
3 novembre 1855.	Reçu	pour pierre prise par les entrepreneurs des travaux publics.....		2	5	0	
				£	696	0	5

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN d'EN BAS de LACHINE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
7 juillet 1855.	Payé	pour charriage de pierre au chemin.....	Partie de 5	0	16	3	
do do do ..	do	pour sciage de cèdre pour canaux souter	8	2	2	0	
14 do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 5 juillet.....	9	4	5	6	
do do do ..	do	do jusqu'au 29 juin.....	Partie de 17	2	0	0	
21 do do ..	do	pour maçonnerie au pont.....	21	5	10	0	
27 do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 17 juillet.....	24	3	0	6	
do do do ..	do	pour charriage de pierre.....	Partie de 31	1	13	9	
do do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 20 juillet.....	do 32	0	16	8	
7 août do ..	do	do jusqu'au 2 août.....	39	2	9	0	
do do do ..	do	pour de la chaux pour le pont.....	Partie de 40	2	12	6	
9 do do ..	do	pour charriage de pierre.....	do 44	1	17	6	
21 do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 27 juillet.....	do 58	0	6	1	
do do do ..	do	do jusqu'au 16 août.....	63	2	3	9	
28 do do ..	do	do jusqu'au 17 do.....	Partie de 67	2	3	11	
do do do ..	do	compte pour charriage de pierre.....	do 69	0	15	0	
do do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 10 août.....	do 70	0	14	1	
5 septembre do ..	do	do jusqu'au 31 do.....	do 87	5	12	2	
do do do ..	do	do jusqu'au 24 do.....	do 89	0	6	3	
8 do do ..	do	do jusqu'au 31 do.....	90	2	4	0	
21 do do ..	do	compte pour charriage de pierre.....	103	3	0	0	
do do do ..	do	compte pour pierre cassée.....	105	3	10	5	
do do do ..	do	pour du cèdre, etc.....	106	1	0	10	
27 do do ..	do	liste de paie, jusqu'au 13 septembre.....	107	2	5	0	
22 octobre do ..	do	do jusqu'au 14 octobre.....	141	2	9	0	
				£	53	14	2
			<i>Reporté</i>				

CHEMIN D'EN BAS DE LACHINE.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
			<i>Rapporté.....</i>	53	14	2
27 octobre	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 25 octobre.....	146	2	1	0
do	do	do do jusqu'au 19 do.....	Part. de 145	0	16	8
9 novembre	do ..	do pour faire enlever du bois du chemin....	162	2	0	0
16 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 9 novembre.....	Part. de 172	8	6	6
24 do	do ..	do do jusqu'au 8 do.....	173	2	4	0
do	do	do do jusqu'au 15 do.....	Part. de 174	4	13	9
1er décembre	do ..	do do jusqu'au 23 do.....	do 185	0	15	0
do	do	do do jusqu'au 22 do.....	190	1	6	0
27 do	do ..	do do jusqu'au 14 décembre.....	220	1	19	0
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....		351	18	8
				£	429	14 9
<i>Av.</i>						
16 août	1855..	Reçu de l'aqueduc de Montréal pour réparations au chemin.....		5	3	0
				£	424	11 9

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur les CHEMINS de ST. ANTOINE et ST. LUC, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
14 juillet	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 6 juillet.....	Partie de 16	10	1	4
27 do	do ..	do pour niveler l'égout de 34 arp. de chemin.	30	8	10	0
31 do	do ..	do pour réparations à la maison de péage...	36	4	0	0
do	do	do liste de paie, jusqu'au 12 juillet.....	Partie de 19	5	0	0
9 août	do ..	do niveler les égouts.....	45	6	15	0
21 septembre	do ..	do liste de paie, jusqu'au 14 septembre.....	Part. de 102	8	15	0
3 octobre	do ..	do do jusqu'au 28 do.....	do 121	13	10	0
22 do	do ..	do do jusqu'au 12 octobre.....	do 134	2	4	6
3 novembre	do ..	do do jusqu'au 26 do.....	do 152	4	1	4
16 do	do ..	do do jusqu'à ce jour.....	164	2	10	0
24 do	do ..	do pour réparer la clôture à la carrière.....	183	1	15	0
1er décembre	do ..	do liste de paie, jusqu'au 23 novembre.....	Part. de 185	3	3	4
do	do	do compte de pierre cassée.....	186	7	6	0
15 do	do ..	do do do.....	212	11	5	0
27 do	do ..	do do do.....	217	19	17	6
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....		149	11	6
				£	258	5 6

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de ST. LAURENT, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
21 juillet	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 12 juillet.....	Partie de 19	15	15	3
31 do	do ..	do pour réparer les herses à neige.....	34	3	11	0
do	do	do liste de paie, jusqu'au 27 juillet.....	Partie de 33	20	9	7
			<i>Rapporté.....</i>	£	39	15 10

CHEMIN de ST. LAURENT.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
<i>Rapporté</i>				39	15	10
16 août	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 10 août.....	Partie de 53	25	5	3
28 do	do ..	do do jusqu'au 24 do	do 73	21	4	4
8 septembre	do ..	do do jusqu'au 5 septembre.....	do 91	24	8	7
27 do	do ..	do do jusqu'au 21 do	do 108	15	14	0
9 octobre	do ..	do do jusqu'au 5 octobre.....	do 125	22	9	2
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	122	22	10	0
16 do	do ..	do taxe des écol. sur les maisons de péag., etc.	131	1	11	3
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 18 octobre.....	Part. de 143	16	14	7
9 novembre	do ..	do do jusqu'au 2 novembre.....	do 154	21	1	3
do do	do ..	do pour loyer d'un dépôt pour la pierre.....	161	0	10	0
24 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 16 novembre.....	Part. de 175	28	9	0
1er décembre	do ..	do loyer de deux dépôts pour la pierre.....	187	0	15	0
8 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 30 novembre.....	Part. de 192	17	8	11
do do	do ..	do loyer de deux dépôts pour la pierre.....	200	0	15	0
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	206	4	7	6
22 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 14 décembre.....	Part. de 214	1	11	9
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....		246	7	0
				£	510	18 5
<i>Av.</i>						
9 octobre	1855..	Reçu pour une vieille barrière.....		0	12	6
				£	510	5 11

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de STE. CATHERINE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
21 juillet	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 12 juillet	Partie de 19	7	9	2
31 do	do ..	do do jusqu'au 27 do	do 33	17	1	6
16 août	do ..	do do jusqu'au 10 août.....	do 53	6	8	2
28 do	do ..	do do jusqu'au 24 do	do 73	1	17	1
5 septembre	do ..	do do jusqu'au 5 septembre.....	do 91	3	18	1
14 do	do ..	do loyer d'un dépôt pour la pierre.....	94	0	15	0
do do	do ..	do pour enlever des nuisances sur le chemin.	98	1	19	0
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 21 septembre.....	Part. de 108	1	10	2
9 octobre	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	123	15	0	0
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 5 octobre.....	Part. de 125	4	9	6
27 do	do ..	do do jusqu'au 18 do	do 143	10	8	9
9 novembre	do ..	do do jusqu'au 2 novembre.....	do 154	9	7	4
24 do	do ..	do do jusqu'au 16 do	do 175	5	8	8
do do	do ..	do pour pierre pour chemin.....	176	4	18	9
8 décembre	do ..	do liste de paie, jusqu'au 30 novembre.....	Part. de 192	2	14	10
do do	do ..	do pour enlever des nuisances du chemin ..	207	1	19	0
22 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 14 décembre.....	Part. de 214	19	14	8
31 do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	228	20	0	0
do do	do ..	do proportion du compte des dépenses		158	7	5
				£	293	7 1

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de l'ABORD A PLOUFFE, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
14 juillet	1855..	Payé loyer d'un dépôt pour la pierre	12	0	7	6
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 6 juillet	14	8	2	0
27 do	do ..	do do jusqu'au 20 do	27	8	10	9
do do	do ..	do réparations aux ponts, etc.	28	3	11	4
16 août	do ..	do liste de paie, jusqu'au 2 août	57	15	2	0
28 do	do ..	do payé pour un garde de corps	64	3	10	0
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 17 août	65	2	13	0
5 septembre	do ..	do do jusqu'au 31 do	83	2	15	6
do do	do ..	do pour de l'huile pour les barrières	84	1	1	0
21 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 14 septembre	101	4	5	0
3 octobre	do ..	do do jusqu'au 28 do	111	8	13	6
22 do	do ..	do do jusqu'au 11 octobre	133	6	16	0
3 novembre	do ..	do do jusqu'au 26 do	149	7	8	3
16 do	do ..	do do jusqu'au 9 novembre	165	11	8	0
1 décembre	do ..	do do jusqu'au 23 do	184	9	12	0
8 do	do ..	do pour de l'huile pour les barrières	199	1	0	0
15 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 7 décembre	210	1	19	0
27 do	do ..	do do jusqu'au 21 do	226	3	5	0
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses		281	10	11
				£	381	10 9

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN VICTORIA, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
21 juillet	1855..	Payé listé de paie, jusqu'au 12 juillet	Partie de 19	1	10	6
31 do	do ..	do do jusqu'au 27 do	do 33	1	12	6
16 août	do ..	do do jusqu'au 10 août	do 53	3	7	9
28 do	do ..	do do jusqu'au 24 do	do 73	4	12	11
5 septembre	do ..	do pour pierre pour le chemin	76	6	1	10
8 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 5 septembre	Partie de 91	2	4	2
27 do	do ..	do do jusqu'au 21 do	do 108	7	11	0
do do	do ..	do pour pierre pour le chemin	109	6	6	6
3 octobre	do ..	do taxes des écoles sur la maison de péa.	117	0	2	1
9 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 5 octobre	Part. de 125	1	5	5
27 do	do ..	do do jusqu'au 18 do	do 143	10	2	2
3 novembre	do ..	do pour pierre pour le chemin	147	4	13	9
24 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 16 novembre	Part. de 175	1	15	5
8 décembre	do ..	do do jusqu'au 30 do	do 192	1	16	0
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses		43	19	11
				£	97	1 11

DÉBOURSÉS pour TRAVAUX, etc., sur le CHEMIN de QUÉBEC, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.
14 juillet	1855..	Payé liste de paie, jusqu'au 6 juillet	11	27	17	1
do do	do ..	do pour du cèdre pour les ponts, etc.	13	3	14	4
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 20 juillet	25	30	8	0
<i>Reporté</i>				£	81	19 5

CHEMIN DE QUÉBEC.—(Continuation.)

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
		<i>Rapporté</i>		61	19	5	
27 juillet	1855..	Payé pour du bois pour les canaux souterrains.	26	2	12	6	
31 do	do ..	do pour maçonnerie aux canaux souterrains	35	10	0	0	
7 août	do ..	do liste de paie, jusqu'au 2 août	43	23	7	9	
16 do	do ..	do pour pierre pour les canaux souterrains.	55	5	5	0	
do do	do ..	do pour bois pour do do ..	54	4	2	10	
21 do	do ..	do pour de l'huile pour les barrières.....	59	0	5	4	
do do	do ..	do pour pierre pour les canaux souterrain.	60	4	2	6	
do do	do ..	do pour maçonnerie aux ponts etc.....	61	18	0	0	
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 17 août.....	62	20	4	6	
5 septembre	do ..	do do jusqu'au 31 do.....	80	19	19	6	
do do	do ..	do pour cèdres pour les ponts, etc.....	81	2	8	8	
14 do	do ..	do pour pierre pour le chemin.....	96	2	1	3	
do do	do ..	do pour do pour do ..	99	15	0	0	
do do	do ..	do à J. Dillon pour dommages.....	100	23	12	1	
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 14 septembre....	110	28	1	0	
9 octobre	do ..	do do jusqu'au 28 do	126	33	16	9	
22 do	do ..	do réparations à la maison de péage.....	137	0	7	6	
do do	do ..	do pour du bois pour les canaux souterrains	138	3	12	8	
do do	do ..	do pour do pour do do ..	139	14	11	5	
do do	do ..	do pour de la chaux pour les ponts.....	140	0	17	0	
27 do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 11 octobre.....	144	31	19	0	
3 novembre	do ..	do do jusqu'au 26 do	148	15	2	6	
9 do	do ..	do do jusqu'au do do	150	8	1	6	
16 do	do ..	do do jusqu'au 9 novembre.....	167	21	17	4	
do do	do ..	do pour pierre pour les ponts, etc	168	11	5	6	
do do	do ..	do pour do do	169	3	0	7	
do do	do ..	do pour dommages à une vache.....	178	1	5	0	
do do	do ..	do pour de l'huile pour les fanaux aux barr.	179	0	7	6	
8 décembre	do ..	do pour du bois pour les ponts, etc.....	194	1	17	6	
do do	do ..	do pour do do	195	1	15	2	
do do	do ..	do liste de paie, jusqu'au 23 novembre	196	13	12	3	
15 do	do ..	do do jusqu'au 7 décembre	208	5	3	6	
27 do	do ..	do do jusqu'au 21 do	225	5	11	0	
31 do	do ..	do proportion du compte des dépenses.....		439	18	2	
				£	861	9	8

MENUS COMPTES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

			Pièces justificatives.	£	s.	d.	
14 juillet	1855..	Payé pour blancs de livres de péages.....	18	1	18	3	
9 août	do ..	do à Bleakly et Monk, avocats, honoraires.	40	4	13	4	
28 do	do ..	do assurance sur maisons de péage	66	11	0	0	
do do	do ..	do pour peindre les barrières	71	23	18	6	
5 septembre	do ..	do escompte sur l'argent anglais.....	74	0	5	3	
do do	do ..	do do do	77	0	6	0	
24 novembre	do ..	do frais de cour sur poursuites, V. Decory.	181	2	2	6	
8 décembre	do ..	do pour du cèdre, des madriers, etc.....	191	17	14	11	
do do	do ..	do impressions de billets pour les barrières.	197	30	13	9	
22 do	do ..	do honoraires de notaires	217	11	0	0	
do do	do ..	do pour carvelles, clous, etc., pour les can.	219	4	17	10	
27 do	do ..	do pour herbes à neige, réparations, etc....	222	12	18	2	
<i>Reporté</i>				£	121	8	6

MENUS COMPTES, etc.—(Continuation.)

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
<i>Rapporté.....</i>			121	8	6
27 décembre 1855..	Payé à L. Compte pour empêcher d'éviter les péages.....	223	30	0	0
do do do ..	do escompte sur les billets de banque du Haut-Canada et de Québec.....	224	0	4	0
		£	151	12	6
<i>Av.</i>					
15 décembre 1855..	Reçu du greffier de la paix, amende pour infraction de l'Ordonnance.....		0	2	6
		£	151	10	0

COMPTES d'INTÉRÊT, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
31 décembre 1855..	Payé intérêt sur débetures de chemins, suivant pièces justificatives d'intérêt.... Nos.	1 à 6	1525	10	0
<i>Av.</i>					
31 décembre 1855..	Reçu de la banque de Montréal, intérêt sur dépôts.....		23	6	5
		£	1502	3	7

COMPTE des DÉPENSES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		Pièces justificatives.	£	s.	d.
31 décembre 1855..	Montant du compte d'intérêt.....		1502	3	7
do do do ..	Montant du compte, intitulé: "Menus comptes".....		151	10	0
do do do ..	Montant payé pour voitures, pour le secrétaire, l'inspecteur, etc.....	233	24	9	0
do do do ..	Salaire du secrétaire, pour le semestre.....	234	162	10	0
do do do ..	do de l'inspecteur pour do	235	80	0	0
do do do ..	Payé messenger et gardien de bureau, pour une année.....	1 et 236	15	0	0
		£	1935	12	7

COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		£	s.	d.	£	s.	d.
31 décembre 1855..	Péages des bar. de Québ. pour le semest	526	5	0			
do do do ..	do de St. Antoine do ..	237	15	6			
do do do ..	do de Victoria do ..	109	4	4			
do do do ..	do de St. Laurent do ..	1243	11	4			
do do do ..	do de la Côte-des-N. do ..	402	5	8			
do do do ..	do d'en Bas de Lachi. do ..	141	0	10			
do do do ..	do d'en Haut de Lachi. do ..	605	2	3			
do do do ..	de la Longue Pointe do ..	190	11	3			
					3455	16	2

COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1855.

		£	s.	d.	£	s.	d.
30 juin 1855..	Coût des chemins et réparations à ce jour, suivant comptes rendus à ce jour.....				55020	16	4
31 décembre do ..	Déboursés et proportion du compte des dépenses, pour le semestre, sur le chemin d'en Bas de Lachine.....	424	11	9			
do	d'en Haut de Lachine....	696	0	5			
do	St. Antoine et St. Luc...	258	5	6			
do	Abord à Plouffe	381	10	9			
do	St. Catherine	298	7	1			
do	St. Laurent.....	510	5	11			
do	Victoria	97	1	11			
do	Québec	861	9	8			
					3522	13	0
				£	58543	9	4
Av.							
31 décembre 1855..	Péages pour le semestre, suivant compte général des péages.....				3455	16	2
				£	55087	13	2

ÉTAT DÉTAILLÉ des PÉAGES des diverses BARRIÈRES de PÉAGE, etc.—(Continuation.)

		Pièces justificatives.		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
BARRIÈRES DE ST. ANTOINE.....	Rapporté.....						746	3	1			
	Montant brut de péages.....	{ 37 82 127 157 182 209 }					270	5	6			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....						32	10	0			
BARRIÈRES DE LA COTE DES NEIGES..	Montant brut des péages.....	{ 6 56 85 119 159 198 229 }					448	19	0			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....						46	13	4			
BARRIÈRES DE SAINT LAURENT.....	Montant brut des péages.....	{ 42 79 116 155 193 }					1343	11	4			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....			33	6	8						
	Proportion des péages perçus pour la compag. du chem. de St. Michel. Partie de 50			66	13	4		100	0	0		
							1243	11	4			

BARRIÈRES VICTORIA.	Montant brut des péages.....	{ 51 78 124 163 189 232 }					172	11	0			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....			30	0	0						
	Proportion des péages perçus pour la comp. du chemin de St. Michel. Part. de 50			33	6	8		63	6	8		
BARRIÈRE DE QUÉBEC.	Montant brut des péages.....	{ 10 93 166 }					566	5	0			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....						40	0	0			
BARRIÈRES DE LA LONGUE PENTE.....	Montant brut des péages.....	{ 7 23 41 72 97 136 170 }					225	11	3			
	Moins,—Gages du percepteur des péages.....						35	0	0			
							190	11	3			
							3455	16	2			

BILAN.

Dr.

Av.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Chemins à barrières	Coût des chemins et réparations	55087	13	2			
Bureau des Trav. Pu.	Cette somme dépensée pour plans de ponts et explorations de la rivière au Bout de l'Isle	165	4	8	Débiteures de chem. Releveur général....		
Maison et lots près Mile End.....	Coût et réparations à ce jour	225	0	3	Thomas Heaven.....		
Argent.....	Dans le bureau.....	36	18	5	Rutherford et Kerr..		
Banque de Montréal.	Dépôts	1945	8	8	William Kerr		
		57460	5	2			
					Balance sur contrat.....	57209	7
					do	6	1
					do	100	0
					do	144	15
					do	57460	5
							2

Sauf erreurs,

JAMES HOLMES,

Secrétaire.

Montréal, 31 décembre 1855.

Examiné et trouvé correct,

(Signé,) H. TAYLOR, }
WM. EVANS, } Syndics.

RAPPORT ANNUEL

DES

INSPECTEURS

DU

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

POUR

L'ANNÉE 1855.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



TORONTO:

JOHN LOVELL, IMPRIMEUR, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

1856.

RAPPORT ANNUEL.

SUR

L'ETAT DU PENITENCIER PROVINCIAL, accompagné de remarques générales sur l'administration et la discipline des prisons.

A son excellence SIR EDMUND WALKER HEAD, baronet, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général, et gouverneur-en-chef dans et pour les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc.

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à présenter leur rapport annuel sur la condition du pénitencier provincial, d'autant plus que les affaires de l'institution ont été aussi prospères que possible, sous les circonstances actuelles, et pareillement, parce qu'il n'est rien survenu qui ait pu créer du trouble dans l'esprit des inspecteurs, ou servir à jeter un blâme sur l'administration et l'économie d'un établissement si vaste et si important, et qui promet tant pour l'avenir du pays.

L'accroissement du nombre des détenus a été moindre qu'on aurait pu s'y attendre à raison de la cherté de tous les articles de consommation, et de toutes les choses nécessaires à la vie, ainsi que de la grande diminution survenue dans la demande pour la main-d'œuvre, due principalement à la rareté de l'argent.

Le nombre des contrevenants aux lois du pays, il y a tout lieu de le croire, serait bien moins considérable si l'économie et la discipline des prisons communes étaient changées, et si un système ou une méthode convenable était adopté pour leur administration. Telles qu'elles sont aujourd'hui, elle servent simplement de vestibules au pénitencier, et trop souvent elles sont la cause de châtimens pires et plus terribles encore qui contribuent à imprimer une tache ineffaçable sur le pays. A cet égard, les inspecteurs croient qu'il est impérativement de leur devoir d'exprimer leurs vues aussi franchement que possible; c'est un sujet sur lequel à raison de leur expérience personnelle, de leur surveillance et de leurs études constantes ils se croient en état de pouvoir formuler des opinions assez correctes.

Tout individu envoyé en prison devrait être isolé, et non pas exposé à une dégradation pire encore, surtout s'il est déjà souillé de quelque crime. Avec combien plus de raison on devrait insister sur cet isolement, si l'accusé est encore innocent. Il ne devrait jamais lui être permis de subir l'influence délétère du vétéran en fait de crime qui a ou mené une longue vie d'iniquité, ou subi des châtimens répétés ou bien encore qui a des penchans naturels ou constitutionnels à commettre le mal. Ces observations se rattachent spécialement à la classification, à propos de laquelle un écrivain français distingué par ses ouvrages sur le crime remarque " que quoiqu'on ait beaucoup parlé de la classification des " prisonniers, c'est un projet parfaitement arbitraire et impraticable, vu qu'il est " impossible de connaître la mesure des dispositions, des caractères ou des pré- " dispositions des hommes. Il n'y en a pas deux de semblables, et le même " individu n'a pas toujours la même tournure d'esprit: tantôt chagrin, tantôt " emporté, tantôt soumis, tantôt opiniâtre; un moment repentant, et le moment " suivant distrait, hardi et décidé au mal."

Quoique lors du procès un individu ne soit pas trouvé coupable—et il n'arrive que trop souvent qu'un grand nombre de ceux qui sont réellement coupables échappent au châtement dû à leurs offenses par le secours ingénieux d'un avocat, par de faux témoignages ou par d'autres influences reprehensibles—cependant, par le fait seul qu'il est fortement soupçonné, et grandement compromis, il est prudent que la période entre son arrestation et son procès ne soit pas sacrifiée pour lui-même et pour la société. Il devrait être employé à quelque occupation manuelle, afin de pouvoir acquérir des habitudes d'industrie, et gagner quelque chose pour défrayer les dépenses de son emprisonnement, s'il était trouvé coupable; et d'un autre côté, s'il était mis en liberté, il devrait recevoir la valeur de son travail en argent, comme indemnité pour sa détention. On devrait exiger la même chose du témoin qui a le malheur de ne pouvoir offrir de caution pour sa comparution à l'instruction d'une offense dont il a quelque connaissance, ou à laquelle il peut avoir participé. Un homme respectable trouve rarement de la difficulté à se procurer des cautions et très fréquemment le témoin est plus ou moins impliqué dans le crime à l'égard duquel son témoignage est requis. Il y a, sans doute, des exceptions, mais, règle générale, les principes qui viennent d'être énoncés, peuvent servir de point de départ pour arriver à quelque remède. L'intérêt de tous semble l'exiger.

Tout en admettant qu'il y a un grand nombre de cas dans lesquels les vrais innocents ont souffert l'emprisonnement et des châtements sans les avoir mérités, ce qui est certainement un fait bien déplorable, on ne peut se cacher qu'il y a des cas sans nombre, d'une occurrence assez fréquente, dans lesquels les vrais coupables échappent sains et saufs, justifiant par là l'ancienne remarque que malgré que la loi déclare que le coupable devra être puni, cependant comme pour éluder son propre objet, elle donne à l'accusé tant de moyens d'éviter la conviction que la probabilité est aussi grande pour son acquittement que pour son châtement.

Les inspecteurs croient à propos de profiter de cette occasion pour réitérer la recommandation qu'ils ont déjà faite d'établir un système uniforme pour la direction et l'administration de nos prisons communes, afin qu'un principe commun de coopération l'embrasse en entier. Les fins de la justice seraient certainement atteintes par ce moyen, et une bien grande économie pécuniaire s'opèrerait annuellement.

Quoiqu'on ait eu recours à des moyens subtils pour vanter les mérites de quelque prison en particulier, comme on l'a fait dans le cas de la prison de Liverpool, cependant en faisant des recherches on pourra dire de la première comme de la dernière "c'est l'institution la plus efficace possible pour apprendre " et propager le crime."

Cependant, il est inutile d'essayer à établir aucun système d'administration, quelque bien adapté qu'il puisse être, tant qu'il existera un mode aussi inconsidéré de construire des prisons généralement dans toute la province, que celui qui prévaut aujourd'hui, particulièrement dans le Canada Ouest, où chaque comté érige sa propre prison suivant ses moyens, et ses idées souvent étranges sur ce que devrait être une prison, et où on veille plutôt aux besoins présents, et à l'économie qu'aux exigences futures. L'état de la plupart des institutions de la province supérieure a été l'objet de plaintes et de condamnations constantes, et semblerait demander un changement immédiat.

L'opinion unanime de tous ceux qui ont étudié le nature des institutions pénales est "qu'un système uniforme de discipline est indispensable tant dans " une prison que dans une maison de correction, pour la répression et la réforme. " Les petites prisons sont bien désavantageuses; là, il n'y a ni surveillance, " ni emploi ni correction."

Discipline des prisons—Traitement des détenus.

Des différences d'opinion sur ce sujet se manifesteront comme sur tous les autres, et moins les personnes connaissent la question, plus elles sont portées à presser l'adoption de leurs notions mal digérées. Une classe d'individus prétendra qu'il est sage de venger les crimes punis par le châtement sévère, d'autres insisteront aussi énergiquement à ce que la discipline soit fondée sur l'amitié afin d'obtenir une réforme plus efficace et empêcher le retour vers le mal. D'autres personnes désireront combiner en un seul les deux modes de châtement sévère et de douceur; employant la force contre le rebelle et le vindicatif, l'admonition et l'encouragement pour le faible et le chancelant, en les excitant tous à bien faire.

Le plan de la réclusion constante et de la solitude parfaite a été suivi de conséquences si fatales tant pour le corps que pour l'esprit, qu'il sera bientôt abandonné. La méthode généralement suivie à l'heure qu'il est, est basée sur des vues plus saines et sur la connaissance plus étendue des dispositions morales et des souffrances physiques. On pourrait avec raison l'appeler le système mixte de la discipline de prison consistant dans le travail en commun, sous la vigilance la plus stricte pour empêcher la conversation, et dans l'isolement dans la cellule, hors des heures de travail et durant la nuit, avec une garde attentive pour qu'on ne parle pas, qu'on ne fasse pas de trouble ou qu'on n'enseigne pas les règlements. Ainsi, dans l'atelier, dans le réfectoire, l'école et la chapelle le plus grand silence est observé. C'est un châtement pénible en soi-même, cependant l'infortuné détenu sent qu'il n'est pas entièrement seul, et qu'il n'est pas tout-à-fait rejeté de la société. Il jouit encore de la compagnie de ses compagnons, quoiqu'il lui soit impossible de converser avec eux. Mais cette société toute limitée qu'elle soit, chasse l'ennui et éloigne l'abattement moral, qui a souvent eu pour effet de produire l'aliénation mentale dans une réclusion entière, et le corps ne souffre pas ou ne s'affaisse pas plus que l'esprit.

Ce plan est strictement observé dans le pénitencier provincial, et les inspecteurs ne craindraient pas de défier la comparaison avec toute autre institution pénale, n'importe où elle est située, ou comment elle est conduite, quant au succès de son administration.

L'incarcération, avec toutes ses privations, l'observance de ses règles les plus strictes, sans parler de l'absence presque entière de toute espérance d'évasion, rend bien vite obéissant, si non docile, l'homme le plus désespéré. Mais tout en mettant la discipline à exécution, il ne faut pas oublier qu'il nous faut venir en contact avec nos semblables, dont quelques-uns peuvent par hasard, être plus accusés que coupables, et se trouver être les victimes de l'éducation la plus pernicieuse depuis le berceau jusqu'à l'âge mûr.

Un grand nombre d'individus sont nés avec un penchant au mal provenant de la conformation physique que la meilleure éducation ne peut pas toujours dompter ou changer. Chez un grand nombre les sentiments bas sont inculqués comme des devoirs à rendre à des parents vicieux, et comme de l'obéissance à des maîtres sans scrupules; les caresses sont prodiguées quand quelques actes de déception et de vilainie ont réussi, tandis que quand le contraire arrive l'on a recours aux châtements sévères. L'ancienne histoire de "l'homme pieux" se reproduit chaque jour: "John, mon garçon, avez-vous mouillé le tabac? "avez-vous mis du sable dans le sucre? de l'eau dans le rum?" "Oui, monsieur!" "Voilà un bon garçon, voyons, prions et couchons-nous!" C'est l'impression de principes aussi vicieux dans l'esprit impressionnable du jeune âge qui est la malédiction de la société et qui peuple nos prisons.

Certainement, les malheureuses victimes de semblables propensités naturelles, et de cette mauvaise éducation, méritent plus la commisération que les châtements cruels et sévères, même le plus vieux et le plus dégradé des cou-

pables est encore susceptible des plus nobles impulsions de l'âme. Il ne peut pas y avoir de diable incarné, si méchant qu'il puisse être, qui ne puisse pas être influencé par le regard, et des paroles de tendresse.

Au lieu de le dégrader encore davantage dans sa propre opinion, et dans celle de ceux qui l'environnent, qu'on lui fasse connaître qu'il est le dispensateur de son propre sort ; que les traitements rigoureux qu'il éprouve lui sont imposés par ses semblables, par des chrétiens qui ressentent sa chute, et qui seraient prêts à lui tendre la main du secours et de l'amitié. Sous cette conviction, les plus endurcis et les plus rebelles deviendraient bientôt insensiblement subjugués. Feu le professeur Johnston, ce profond philosophe, a écrit les mots suivants dans son dernier et plus célèbre ouvrage : " Tout en tendant à la réforme, on trouvera " que le sens moral est plus accessible quand l'âme est tenue dans la plus " grande activité." Quelques-unes des paroles de feu l'excellent juge Talfourd, prononcées du haut de son siège de juge, et au moment d'expirer, peuvent être citées ici avec à propos, et devraient servir de leçon à la société dans tout le monde : " Je crains que nous tous ensemble, nous tenions à une trop grande dis- " tance de ceux qui sont au-dessous de nous, et que nous les encourageons par là à " nous regarder avec soupçon et mépris. J'attribue la fréquence du crime à ce " qu'on refuse cette éducation qui donne la sympathie qui devrait exister entre " la haute et la basse classe, la bonté active et les remontrances polies qui " devraient nous lier aux classes dont nous nous séparons orgueilleusement par " des habitudes de réserve." Un auteur récent très distingué, en traitant de la discipline des prisons, dit : " La tendresse engendre la confiance et la gratitude, " souvent un seul mot fait naître des sentiments longtemps cachés sous la lave " du vice." Un peu plus loin, il remarque, " avant de prendre de l'empire sur " les sentiments ou le jugement du détenu, il faut faire la conquête de sa con- " fiance ; mais d'un autre côté, il ne faut pas oublier la fermeté, la sagacité, le " discernement et la prudence."

L'auxiliaire le plus puissant pour le succès de la discipline des prisons après " l'influence magique de la tendresse " est l'octroi de récompense pour bonne conduite, tel qu'adopté dans les prisons militaires britanniques, par la distribution d'insignes à ceux qui les méritent. Par ces moyens, le prisonnier n'est pas laissé seul à regretter d'être privé de l'espérance qui lui tait tous.

Le colonel Jebb, dans ses rapports annuels des prisons militaires, insiste beaucoup sur l'efficacité des marques de bonne conduite et sur la nécessité de les accorder. On verra donc que le sort du soldat anglais que certains philantropes plaignent tant, est de beaucoup préférable à celui du citoyen avec tous ses privilèges vantés d'homme libre ; car aussitôt que le premier a subi sa sentence, son crime se trouve expié, et il peut réussir aussi bien que les autres. La " rage et la fureur " du fouet qui était toute puissante un jour, et considérée comme indispensable, est une chose presque inouïe aujourd'hui dans l'armée ou la marine anglaise ; et nous n'entendons plus non plus parler aujourd'hui de complots, de violence, et de révolte, qui étaient si fréquents autrefois. Nous avons tout lieu de croire qu'il y aurait moins d'insubordination, moins d'idée de conspirer ou de s'évader, dans quelques institutions pénales, si on respectait plus les sentiments et les véritables droits des misérables prisonniers. Les actes de violence et de meurtre des gardiens seraient moins fréquents si les détenus étaient persuadés qu'il y a tout à gagner par l'obéissance et la soumission. Pour le maintien du bon ordre, et pour la bonne administration des prisons, ainsi que pour le progrès de la réforme, ce qui aurait le même effets que les traitements doux et humains, serait l'exercice de la clémence royale en faveur des détenus qui, par l'observance continue des règles de la prison, et des marques sincères de repentir, pourraient être jugés dignes d'une pareille faveur. L'institution en retirerait un bien grand avantage, même dans le cas où le pardon n'abrègerait la sentence que de quelques mois. Ce serait considéré comme un certificat de

bonne conduite, et servirait de passeport auprès des anciens amis et des parents. Si un système pareil de récompense était établi—tous chercheraient à en profiter—le moral serait toujours tenu en éveil—une douce espérance serait nourrie, et on n'aurait plus recours pour obtenir la liberté qu'à la bonne conduite. D'un autre côté, comme il a déjà été remarqué par une haute autorité en fait de prison, un engagement puissant à respecter la discipline serait la certitude, qu'en la violant, l'emprisonnement serait prolongé pendant un temps proportionné à la mauvaise conduite. Il serait peut-être difficile d'établir une pareille loi, mais dans l'intérêt et pour le succès d'un système efficace de gouvernement pénal, il semble que l'idée mérite quelque attention.

Le pénitencier provincial a fourni plusieurs preuves des bons effets de la tendresse ; un cas, en particulier, mérite d'être relaté, celui d'un homme déchaîné qu'on croyait impossible de réduire, même par les mesures les plus énergiques et les plus coercitives, et qui chaque jour se rendait coupable de quelque acte de violence et d'insubordination. Il avait été à diverses reprises enfermé dans les prisons des Etats-Unis, de l'une desquelles il s'était évadé pour venir en Canada, où on le surprit bientôt en flagrant délit de vol de cheval, ce qui le fit condamner au pénitencier provincial pour sept ans, dans deux occasions il attaqua son gardien avec un couteau de cordonnier, et lui fit de graves blessures. Il était puni presque chaque semaine, soit par l'isolement au pain et à l'eau, ou dans la cellule noire, ou fouetté sans miséricorde. Mais tout cela le rendait de plus en plus déterminé. Lors de la première visite des inspecteurs, cet individu fut amené devant eux, pour avoir détruit six paires de jambes de bottes, sans l'ombre de provocation. Après lui avoir fait des remontrances, dans les termes les plus bienveillants, nous lui dîmes qu'il avait mis les inspecteurs dans une bien pénible position, car au lieu d'inaugurer leur entrée en fonction par quelque acte de clémence, comme ils s'étaient plu à l'anticiper, il leur avait imposé une obligation qui répugnait à leurs sentiments—celle de sanctionner les punitions corporelles. Lors de leur seconde visite, ce même malheureux subissait encore une sévère punition. Un des inspecteurs lui reprocha sa conduite de la manière la plus amicale en terminant par cette remarque : " je suis peut-être le seul homme disposé à prendre votre parole ; promettez-moi de bien vous conduire d'ici à ma prochaine visite, et j'espère que nous deviendrons bons amis." Il répondit avec beaucoup d'émotion et d'emphase " oui, monsieur." Il a tenu fidèlement sa parole, et les officiers de la prison se sont fait un devoir de lui parler dans les termes les plus doux. Il y a maintenant plus de deux ans que cela est arrivé, et à part une faute presque inévitable " regarder ça et là," sa conduite a été irréprochable, et le changement opéré dans la conduite de cet homme endurci, qui semblait encourager les autres à se mal comporter, a donné un exemple très-salutaire. Comme son terme d'emprisonnement tire à sa fin, il manifeste un grand désir de le voir abrégé, ne serait-ce que de quelques mois, par un pardon, " afin (dit-il) que cela m'ontre à mes amis que je ne suis pas tout-à-fait perdu." sa demande sera soumise en bonne et due forme, et les inspecteurs espèrent qu'elle sera exaucée, et que cet homme jusqu'ici égaré saura apprécier cette faveur, et chercher en lui-même la cause de toutes ses misères, et non l'attribuer (comme il était porté à le faire) aux lois, ou à une conspiration de ses concitoyens.

Le pardon toutefois ne devrait être accordé que pour récompenser la bonne conduite, autrement tous les avantages qui pourraient en résulter se trouveraient complètement frustrés ; il ne devrait aussi être obtenu que par l'intermédiaire des officiers de l'institution, ou sur la recommandation des inspecteurs, qui, si on ne leur suscite pas d'embarras, devraient être tenus responsables de tous leurs actes dans le gouvernement des prisons sous leur surveillance, aussi bien que pour toutes les suggestions qu'ils peuvent faire.

Un autre motif très-puissant pour accorder de temps à autre cette faveur est le fait qu'un bon nombre de ces malheureux ont été condamnés pour de longs

termes, dans quelques cas pour la vie, sur de fausses accusations ou de faux témoignages. Le révérend M. Finlay, chapelain du pénitencier de l'Ohio, fait la remarque suivante, qui sera profondément sentie par tous les hommes justes et les amis de l'humanité : " Je n'ai pas le moindre doute qu'il s'en trouve, je pourrais dire peut-être plusieurs, qui ont été envoyés au pénitencier sur de faux témoignages, et par l'inattention des jurés. On ne doit pas oublier non plus, que sous le coup de longues sentences, spécialement chez les hommes âgés, les forces physiques succombent,—la mélancolie, la dépression et la débilité intellectuelle deviennent évidentes. Peu d'entre eux peuvent subir une condamnation de huit ou dix ans, sans devenir mentalement et physiquement impotens." Cependant il serait sage dans tous les cas de faire durer la sentence assez longtemps, pour permettre au prisonnier d'apprendre un bon métier, et d'acquérir de meilleurs principes. " Le pardon sera d'autant plus apprécié que la condamnation sera pour un plus long terme. L'espoir du pardon ou d'une récompense pour l'accomplissement fidèle des devoirs est le bras droit du gouvernement des prisons. L'exercice fréquent du pardon peut être compatible et même nécessaire aux fins de la justice." Mais il ne devait pas être retardé jusqu'au moment où les infirmités corporelles et mentales du pauvre malheureux le rendent incapable de gagner sa vie. Alors le pardon serait une cruauté et non une faveur. (*Prison Reports, publiés par la chambre des communes.*)

De peur qu'on ne suppose que les inspecteurs sont trop disposés à la clémence, ils prendront respectueusement la liberté d'observer qu'ils partagent entièrement les sentiments du colonel Jebb, qui dit avec raison dans son rapport sur les prisons pour 1854, p. 19.

" La répression des crimes par une discipline correctrice repose principalement sur la force de l'exemple, et sur l'effet salutaire qu'elle exerce sur les autres, en leur faisant craindre les conséquences de leur conduite.

" Je suis convaincu de la nécessité de conserver dans tous les cas, le prestige général d'un châtement sévère, soit par la longueur du temps de l'emprisonnement soit par la rigueur de la discipline."

Mais le colonel Jebb tout en maintenant ainsi avec force la nécessité d'infliger des châtements qui ont une influence salutaire, ne manque jamais de dire " qu'on doit s'efforcer d'empêcher la répétition des crimes, en tâchant de réformer le " détenu."

On peut toujours espérer quelque réforme par l'exercice de la douceur et de la bienveillance, lorsqu'il y a une perspective d'éveiller les meilleurs sentiments de notre nature. Mais il faut chercher la seule base véritable dans l'instruction religieuse, car nulle privation ni châtement, quelque ingénieux, sévère ou cruel qu'il soit, n'engendrera ou n'éveillera des impulsions vertueuses chez un délinquant endurci. On le rend au contraire incorrigible et déchaîné. " Autre chose est d'en faire un habile ouvrier, et autre chose d'en faire un homme meilleur, et les intérêts de la société souffrent au lieu d'être protégés, lorsque pour l'amour du gain, les peines de la loi sont affaiblies et les effets moraux de l'emprisonnement supprimés."—(*Crawford's Report p. 24.*)

Il y a beaucoup de vérité dans la remarque que " la prison est un hôpital moral ; " cela admis, le remède ne peut se trouver que dans l'enseignement des principes religieux ; notre législature a donc eu raison de décréter que " chaque chapelain consacra tout son temps et toute son attention à l'instruction religieuse et à l'amélioration morale des prisonniers."

Cette idée a maintenant pris racine dans tout le monde civilisé. On sent si bien en France le besoin de relever le caractère moral des prisonniers, que dans plusieurs des prisons, les gardes et préfets sont choisis parmi les frères de la doctrine chrétienne qui, fidèles au devoir qu'ils se sont imposés, sacrifient tout ce qu'on appelle plaisir et confort dans ce monde pour consacrer leur existence entière à l'édification, l'instruction et la régénération de la population des prisons.

Les chapelains trouvent dans ces hommes excellents les plus puissants auxiliaires de leur œuvre philanthropique.

En France on agit d'après ce principe humain.

“ Si une faute est une chute, la morale veut qu'on relève celui qui tombe et non point qu'on l'humilie jusqu'à le dégrader à ses yeux.

“ Il y a dans la morale des fils mystérieux, à l'aide desquels une main habile opérera des réactions tenant du prodige. Il faut savoir toucher juste, et reconnaître le moment opportun.”

Quelque pervers que soient, jusqu'à un certain point, tous les hommes, et quelque endurcis que soient les vieux délinquants, cependant les nobles sentiments de l'âme ne sont pas tout-à-fait éteints, et comme le remarque avec force un ancien écrivain français sur les prisons, “ le forçat aime la prière quand il aime celui qui lui apprend à prier.”

Parmi les exemples consolantes qu'on pourrait citer des effets bienfaisants qui résultent des enseignements d'un homme bon et dévoué, nous nous contenterons d'en mentionner un des plus récents. Le révérend M. Finlay, (dont il a déjà été parlé) Chapelain du pénitencier de l'Ohio, a publié, il a deux ans (en 1854) un petit ouvrage très intéressant et très instructif, intitulé “ *Memorials of Prison Life.*” Il remarque judicieusement qu'il faut plus que la froide régularité de la coutume: “ Il faut gagner la confiance du prisonnier avant de pouvoir influencer sur ses sentiments et sa raison. “ C'est en touchant les cordes du cœur qu'on peut attendre la réforme et la conversion. Mais pour attendre ce but il faut que le chapelain soit encouragé et aidé dans sa belle et noble tâche. L'excellent pasteur dont nous parlons était si pénétré de l'importance de ses fonctions sacrées et si convaincu de la somme de bien qu'il pouvait opérer en s'y dévouant de tout cœur, qu'il prit son logement dans l'enceinte même de l'institution qu'il surveillait afin qu'aucune occupation étrangère ou mondaine ne vint le distraire. Sa mission non plus n'a pas été sans fruit comme le prouve son petit ouvrage.

Les inspecteurs, quoique persuadés que les deux révérends messieurs auxquels est confié le soin important de l'instruction morale et religieuse des détenus du pénitencier provincial sont tout-à-fait à la hauteur, de leur grave et important mission, ne peuvent néanmoins s'empêcher de dire que leur sphère d'utilité pourrait prendre des proportions beaucoup plus considérables, s'ils établissaient leur résidence dans l'édifice même du pénitencier; aujourd'hui ces officiers sont obligés de demeurer à une longue distance, ce qui est grandement incommode pour eux et préjudiciable à l'établissement.

Cette opinion des inspecteurs sur la nécessité de la présence constante du chapelain les a engagés à donner ordre à l'architecte du pénitencier de préparer des plans et estimations de résidences convenables pour les chapelains dans l'enceinte même des dépendances du pénitencier où se trouvent plusieurs emplacements adaptés à cette fin. En adoptant cette mesure, les inspecteurs ne font que mettre à effet les vœux si sages contenues dans l'acte du pénitencier, sec. XXIX, mais qui ne doivent pas être retardées, comme il y est pourvu “ jusqu'à ce que l'octroi annuel soit limité à six mille louis dans une seule et même année.”

Les inspecteurs éprouvent beaucoup de plaisir à pouvoir rendre témoignage du bon comportement général et presque uniforme de tous les serviteurs du pénitencier, dont plusieurs ont vieilli au service de l'institution, et y sont attachés depuis le moment de sa fondation. Leurs salaires n'ont suffi qu'à leurs besoins journaliers, et ils n'ont pu en conséquence rien amasser pour leurs vieux jours. Deux des officiers en particulier se trouvent dans cette pénible position, savoir, le Dr. Sampson, l'habile chirurgien, et M. Francis Bickerton, le commis fidèle et toujours diligent; auxquels on devrait accorder une augmentation de paie, ou ce qui paraîtrait encore plus raisonnable, une modique allocation de retraite lorsqu'ils seront devenus incapables de continuer plus longtemps à servir,

époque qui peut être encore bien éloignée, vu que ces messieurs sont sincèrement attachés, tant par habitude que par zèle, à leurs situations respectives, et que l'impérieuse nécessité pourra seule les forcer à quitter.

A l'égard du préfet, les inspecteurs ne peuvent que répéter l'opinion qu'ils ont déjà exprimée sur ses précieux services. Il exerce une influence morale et physique sur tous ceux qui sont sous lui, et il en obtient l'estime, le respect et la confiance. Il concentre en lui, avec un rare bonheur, la dignité et la fermeté en même temps que la douceur et la bienveillance. Son attention constante à ses devoirs multiples et importants mérite une approbation sans réserve.

En terminant, les inspecteurs prendront la liberté de dire, relativement aux faits et aux opinions énoncés dans ce rapport qu'agissant suivant les principes énoncés par le célèbre Baron Chaptal, "ils n'ont pas craint de répéter une vérité tant qu'ils ont cru pouvoir le faire avec avantage."

FINANCE.

Il verra par la feuille lettre K que la somme de £24,881 2s. 4d. a été payée durant l'année expirée le 31 décembre 1855, laissant en caisse une balance de £402 4s. 11d.

Fonds sur lesquels ce montant a été payé :

Argent en caisse au commencement de l'année.....	£858	9	2
Octroi du gouvernement pour 1854, non tiré durant l'année	5,000	0	0
Octroi du gouvernement pour 1855.....	10,000	0	0
Reçu pour le travail des détenus.....	9,004	1	5
Reçu pour dépenses contingentes.....	420	16	8

£25,283 7 3

On verra par l'état qui précède que la somme de £5,000 tirée durant l'année 1855, faisait partie de l'octroi du gouvernement pour 1854, et que seulement £10,000 ont été reçus du gouvernement comme partie de l'octroi pour 1855.

Pour connaître avec exactitude le profit ou la perte de l'institution pendant l'année, il sera nécessaire d'examiner les feuilles marquées K, L et M, qui montrent l'augmentation ou diminution de l'argent en caisse à la fin de l'année ; aussi, les créances et dettes de l'institution ; aussi, l'augmentation ou diminution des meubles et effets, à la fin de l'année.

La feuille K montre £858 9s. 2d. en caisse le 31 décembre 1854, et £402 4s. 11d. le 31 décembre 1855, faisant voir une réduction d'argent en caisse à la fin de l'année, de £456 4s. 3d.

La feuille marquée L montre que les dettes de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £5,634 6s. 10d. La dette qu'on peut dire être due par l'institution est une réclamation controversée pour £540. Admettant que cette réclamation doive définitivement être payée, on verra que les dettes de l'institution ont été réduites de £5,094 6s. 10d. durant l'année.

Mais le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent une lettre du secrétaire-provincial, disant qu'il plaisait à votre excellence en conseil d'ordonner que le préfet et tous les officiers et serviteurs du pénitencier provincial reçussent le pourcentage accordé par l'acte 18 Vic., ch. 89, à compter du 1er janvier 1855. Le pourcentage à payer aux officiers sera de £1,243 1s. 2d. et est classé parmi les dettes de l'institution.

Durant l'année dernière les gardes ont reçu une avance de £290 6s. 10d. sur leurs salaires fixés par 14 Vic., ch. 2, et sur cette avance ils doivent recevoir le pourcentage de même que les autres officiers; et ainsi ces officiers reçoivent £100 par année au lieu de £65, en vertu de 14 Vic., ch. 2.

Les créances de l'institution le 31 décembre 1854, étaient de £1,445 9s. 4d., et le 31 décembre 1855, de £1,419 15s., ce qui fait une diminution de £24 14s. 4d. Une partie de cette créance a été payée depuis le commencement de cette année, comme on verra dans les prochains comptes.

La feuille M indique que la valeur des biens et effets le 31 décembre 1854, était de £9,250 3s. 11d., et le 31 décembre 1855, £9,965 2s. 1½d., indiquant une augmentation de £714 18s. 2½d. sur le fonds en main.

La feuille P indique que 43,822 jours de travail ont été donnés pour l'institution durant l'année, et en évaluant le prix de chaque journée à 2s., ce travail s'éleverait à £4,381 4s. 6d., et quoique ce travail fut nécessaire à l'institution, pour la confection d'habits, pour la cuisine, le lavage, le nettoyage, le sciage du bois, etc., etc., il n'a rapporté aucun profit.

Mais une partie de ce labeur a rapporté des profits—la construction de nouvelles boutiques a augmenté la valeur de la propriété immobilière. Le travail fait pendant l'année pour les nouvelles boutiques a été évalué à £3,056 6s. 7d., y compris £1,475 2s. 3d. pour le coût des matériaux.

Par ordre du gouvernement il a été fourni un certain nombre d'articles, à même le fonds du pénitencier provincial, à l'asile des aliénés criminels situé en dedans des murs de la prison, mais formant un établissement à part; disons, pour habillements, literie, rations, bois de chauffage, etc., etc., une somme de £442 15s. 7d., qui n'aurait pas dû être comprise dans les dépenses du pénitencier.

Le préfet a eu à payer une somme de £573 5s. 7d., adjugée à MM. Stevenson, entrepreneurs, pour dommages, etc., résultant de quelque marché indéfini passé par les ci-devant inspecteurs. A proprement parler, cet item ne devrait pas être porté au compte des dépenses courantes pour l'année dernière, vu qu'il se rapporte à des transactions d'années antérieures.

D'après les états qui précèdent, le pénitencier coûtera à la province pour l'année 1855, les sommes suivantes :

Balance en mains le 1er janvier 1855.....	£	858	9	2
Octroi du gouvernement pour 1854.....		5,000	0	0
Octroi du gouvernement pour 1855.....		10,000	0	0
Moins, les dettes actives du pénitencier.....		24	14	4
				£15,883 3 6
Argent en main le 31 décembre 1855.....		402	4	11
Réduction des dettes durant l'année.....		3,851	5	8
Augmentation du fonds en main.....		714	15	2½
Augmentations des immeubles.....		3,035	6	7
Compte contre l'asile des aliénés.....		442	15	7
Somme adjugée à M. M. Stevenson		573	5	7
				£9,019 13 6½

Coût exact pour la province durant l'année.....£6,863 9 11½

Le nombre moyen des détenus l'année dernière a été de cinq cent vingt-neuf, lesquels ont coûté en moyenne à la province douze louis dix-sept chelins et onze deniers chacun, y compris toutes les dépenses se rattachant à l'institution, sauf les déboursés pour augmenter la propriété immobilière.

Cette somme ne paraît pas élevée si l'on prend en considération tous les incidens survenus l'an dernier. Les rations forment un item élevée dans les dépenses de l'année dernière, savoir, six mille six cent quatre-vingt-neuf louis

six chelins et deux deniers. Dans quelques-unes des années passées, la même quantité de ration n'a coûtée que trois mille cent quarante-trois louis neuf chelins et cinq deniers, indiquant que le coût de surplus pour le même nombre de rations l'année dernière est de trois mille cinq cent quarante-cinq louis seize chelins et neuf deniers.

Le fourrage et le bois de chauffage et presque tous les autres articles dont l'institution a besoin ont aussi augmenté en une égale proportion. L'on verra que si les rations et autres objets nécessaires à l'institution fussent restés à un bas prix comme autrefois, et qu'il n'eût pas été jugé à propos d'augmenter le salaire des officiers, de mille cinq cent trente-trois louis, huit chelins et onze deniers, pour l'année dernière, le pénitencier serait bien près, sinon tout-à-fait, en état de pourvoir par lui-même à son entretien. Contre ces causes incidentes les inspecteurs ne peuvent rien.

L'institution a souffert une perte en conséquence de ce que les personnes qui ont entrepris de fournir le fer sont devenues insolubles juste au moment de signer le contrat ; des annonces demandant de nouvelles soumissions ont dû être publiées, et une perte d'environ deux cent quarante louis en est résultée avant qu'un nouveau contrat ait pu être mis à exécution, les détenus ayant été occupés à des travaux qui ne rapportaient aucun profit pécuniaire.

Il est vrai que le préfet a reçu ordre, et c'est ce qu'il a fait, de n'accepter pour la fidèle exécution du contrat, que de bonnes et suffisantes cautions, mais ces dernières n'ont rien payé comme domnage, quoiqu'elles aient offert mille louis pour être relevées de leur obligation, dont un état a déjà été mis devant son excellence, savoir :

Les entrepreneurs qui n'ont pu mettre à exécution leur contrat devaient payer 2s 4d. par jour pour chaque détenu, et ceux d'à présent ne donnent que deux chelins.

Les détenus choisis pour faire le travail voulu par ce contrat se trouvant inoccupés, et à cette saison de l'année les affaires étant mauvaises, les inspecteurs enjoignirent au préfet d'accepter la soumission la plus élevée qui serait faite, vu que les parties étaient riches et avaient donné de bonnes cautions ; le contrat s'exécute aujourd'hui favorablement.

L'entrepreneur pour la confection des instruments aratoires, n'a pu se conformer à son contrat en raison de ce que la boutique qu'il a occupée n'est pas propice, ce qui l'a empêché de prendre le nombre convenu de détenus ; mais il a obvié à cet obstacle en se plaçant dans les nouvelles boutiques, qui peuvent être comparées sous tout rapport avec les meilleures en cette province, et il a pris d'autres détenus depuis et se conforme à son contrat d'une manière plus satisfaisante.

Il est une question d'une nature assez délicate sur laquelle nous désirons attirer l'attention de votre excellence, vu qu'elle affecte à la fois les intérêts pécuniaires de l'institution et le bien-être futur des détenus. Il n'y a pas moins aujourd'hui de cent vingt-cinq détenus condamnés à deux ans de détention. Si ces détenus n'ont pas de métier en entrant dans le pénitencier, il est très probable que les entrepreneurs refuseront de les employer au travail mentionné dans le contrat, et plus particulièrement s'ils sont restés en prison pendant quelque temps après leur condamnation, et les inspecteurs ont le regret de dire que ce fait a eu lieu trop fréquemment.

Les contrats suivants sont maintenant en voie d'exécution :

Nom des entrepreneurs.	Nombre des détenus.	Entrée en opération du contrat.	Expiration.	Prix.
E. P. Ross,.....	150	1er Juil. 1854.....	1er Juil. 1859..	1s 9d
James Moreton,.....	65	1er Fév. 1855.....	1er Fév. 1860..	2s 7d
S. Skinner,.....	150	6 Juin 1854.....	6 Juin 1859...	2s 3d
J. P. Millaire et Cie.,	100	9 Août 1855.....	9 Août 1860...	2s 0d

Pour plusieurs raisons quelques-uns des contrats ne sont pas parfaits.

ESTIMATION.

En faisant l'estimation pour l'année actuelle, les dépenses à faire pour le pénitencier provincial et pour tels autres articles qui devront être fournis à même les fonds du pénitencier pour l'usage de l'asile des aliénés criminels, ont été évaluées à vingt-et-un mille huit cent vingt-neuf louis, neuf chelins et six deniers; dans cette somme sont comprises toutes les dépenses à faire pour terminer les nouvelles boutiques, etc. Pour faire face à ces dépenses, l'on compte réaliser dix mille louis avec le travail des détenus, cinq cents louis des contingents, et l'octroi législatif de onze mille trois cent vingt-neuf louis neuf chelins et six deniers.

Il y a quelques années passées, les inspecteurs n'avaient aucune idée qu'une semblable somme comme octroi du gouvernement serait nécessaire pour l'entretien de l'institution. Mais l'extrême augmentation du prix des provisions, du fourrage et du bois de chauffage, l'augmentation des salaires des officiers forment à elles seules une somme considérable à part ce que coûtent les bâtiments spacieux en voie de construction.

Si les criminels aliénés doivent être pourvus de rations, d'habillements, de literie, de bois de chauffage, etc., durant l'année, cela augmentera aussi les dépenses de surcroît de l'institution.

Les inspecteurs ont prévu que le nombre des détenus dans le pénitencier allait vraisemblablement augmenter, et que pour les employer avec profit pour la province et pour eux-mêmes, il était nécessaire d'avoir des boutiques convenables aux travaux à faire par contrat. Avant d'ériger ces boutiques, les inspecteurs considérèrent l'agrandissement futur de la province et conclurent qu'en les érigeant ce serait suppléer aux besoins futurs et présents. L'édifice une fois terminé sera de deux cent huit pieds de long et de quarante-six de largeur et à trois étages. Il a été estimé que ces boutiques pourront commodément permettre à trois cents détenus d'y travailler. Partie d'entre elles ont été érigées l'année dernière, et elles sont maintenant occupées par l'entrepreneur pour la confection d'instruments aratoires. Il est entendu qu'elles seront toutes terminées cette année et mises en état d'être occupées. Le coût des matériaux de ces boutiques à part la pierre fournie en dedans des murs et la main d'œuvre, sera d'environ mille trois cent trente-cinq louis. Lorsque ces boutiques seront terminées, les inspecteurs feront en sorte que tous les détenus qui sont de quelque manière capables de travailler, soient mis à l'ouvrage soit des contrats existants ou de nouveaux, et qu'une classe inférieure de détenus y puisse être employée, les inspecteurs étant convaincus qu'il est très avantageux pour la province et pour les détenus eux-mêmes de les louer à des entrepreneurs.

En conséquence de la grande augmentation des détenus, il a été jugé à propos d'augmenter le nombre des gardes, ce qui a encore ajouté aux dépenses. C'en est pas seulement l'augmentation des détenus qui exige une plus grande surveillance, mais bien le nombre extraordinaire de condamnés par la vie. Il n'y a pas moins, en ce moment, dans le pénitencier, de cinquante-six détenus condamnés pour la vie à part les prisonniers condamnés pour de longues périodes.

Le nombre de détenus dans la prison d'état de l'état de New-York excède de trois fois celui des détenus du pénitencier provincial; mais le nombre de condamnés à vie dans le pénitencier dépasse presque du double celui de toutes les prisons d'état de l'état de New-York.

REMARQUES.

L'acte 14 Vic., sec. 11, enjoint aux inspecteurs de faire des remarques sur les faits venus à leur connaissance touchant les lois criminelles et le système pénal, etc., de la province.

Parmi les suggestions que les inspecteurs ont à faire, il en est peu qui n'ont pas déjà été faites dans leurs rapports annuels antérieurs; cependant, bien peu de mesures ont été adoptées pour mettre à effet leurs recommandations. Néanmoins, les inspecteurs prennent respectueusement la liberté de soumettre de nouveau à l'attention de son excellence, la grande nécessité qu'il y a d'établir des maisons de réforme pour les jeunes délinquants—une dans le Haut et une autre dans le Bas-Canada. Des volumes pourraient être écrits pour démontrer les avantages et la nécessité de ces institutions pour cette province toujours croissante.

Nos prisons communes ont un effet démoralisateur sur tous ceux qui y entrent; elles sont en vérité des écoles où l'on y enseigne le vice. Les prisonniers eux-mêmes, lorsqu'on les interroge sur l'effet qu'a produit sur eux l'emprisonnement qu'ils ont subi, répondent invariablement qu'il a été mauvais ou démoralisateur." Pour remédier à ce mal il devrait être établi des maisons de correction semblables au pénitencier d'Albany, pour les adultes condamnés à un court emprisonnement, où les criminels sont soumis à une discipline réformatrice et où on leur apprend à gagner leur vie. Du moment qu'un criminel est condamné pour une courte période, il devrait être envoyé à une semblable institution. Il arrive fréquemment qu'un criminel est condamné pour deux ou plusieurs offenses à un même terme, et pour la plus grave il est souvent condamné à plusieurs années de travaux forcés dans le pénitencier, et pour l'offense ou les offenses mineures, à quelques mois d'emprisonnement avant d'aller au pénitencier. Il serait beaucoup plus avantageux pour le prisonnier et moins coûteux pour la province, si la cour était autorisée par la loi à cet effet, de n'infliger qu'une seule peine correspondante aux offenses à celui qui aura subi plusieurs condamnations.

Les prisons ne devraient être employées que comme maisons de détention pour les prisonniers qui attendent leur procès; mais il en est plusieurs d'entre elles qui ne sont pas même propres à cet objet, car rien n'est plus commun que les évasions des prisonniers, et ce fait est dû soit à l'inefficacité de nos prisons ou à la négligence des officiers; et l'on s'attend que cet état de choses se continuera tant que cette irrégularité dans nos prisons existera, dans le Haut-Canada surtout. Le shérif est tenu responsable de la garde efficace de ses prisonniers, mais les conseils de comté ne veulent pass'occuper de rendre les prisons sûres. Pour obvier à ce mal, une forte amende devrait être imposée au comté pour toute évasion de prisonnier, qui aurait lieu par suite de l'inefficacité de la prison, et à l'officier, si par négligence ou manque de soin telle évasion a lieu.

Les inspecteurs remarquent avec chagrin, qu'un grand nombre de condamnés qui arrivent verront leur sentence expirée au milieu des rigueurs d'un hiver canadien. S'ils ont un domicile, plusieurs d'entre eux ont à faire par terre un trajet de cent ou deux cents milles et plus durant cette saison rigoureuse, et avec peu de moyens; et s'ils n'ont pas de place où aller, leur sort est encore plus à plaindre, car on les met dans le chemin dans un temps de l'année où des hommes d'un caractère irréprochable éprouvent souvent des difficultés à gagner de quoi suffire à leur existence. Si c'est un mal de libérer un détenu au milieu de l'hiver, ce mal sera autrement grave si une telle libération a lieu pour une pauvre femme sans asile et dénuée de tout secours. La faim et le froid la mèneront bientôt dans les sentiers du vice, quand même ses dispositions auraient une tendance contraire.

Ce serait un grand avantage pour les détenus s'il existait des asiles convenables où, à l'expiration de leur sentence, ils pourraient être reçus jusqu'à ce que l'occasion leur vînt de pouvoir gagner leur vie honnêtement.

ASILE DES CRIMINELS ALIENES.

Les inspecteurs se font un devoir de soumettre à l'attention de son excellence, l'urgence de retirer aussitôt possible les aliénés du pénitencier provincial. Le motif de cette suggestion est qu'il n'y a seulement que vingt-cinq cellules d'inoccupées pour recevoir les condamnés qui pourront venir, et si le nombre de ces derniers doit augmenter dans la même proportion que cela a eu lieu depuis quelque temps, toutes les cellules qui restent seront occupées dans moins de six mois.

Il est une autre circonstance qui se rattache à l'asile des aliénés et qui n'a rien de plaisant.

Les aliénés et une partie des détenus couchent dans la même bâtisse, et les fous turbulents y font fréquemment beaucoup de bruit la nuit et empêchent les détenus, qui ont été employés à de rudes travaux tout le jour, de se reposer ou de dormir. Les détenus en général se soumettent à la discipline de la prison sans murmurer, mais ils peuvent prétendre avec justice que la condamnation qu'ils ont subie ne comporte pas qu'ils doivent être privés la nuit de sommeil et de repos par le bruit que font ces fous.

Le tout respectueusement soumis,

WOLFRED NELSON, M. D., J. P. P.

ANDREW DICKSON, J. P. P.

Pénitencier provincial,

31 décembre, 1854.

A.

A. Wolfred Nelson, M. D. et à Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial du Canada.

RAPPORT DE DONALD AENEAS MACDONELL, ECUYER, préfet du dit pénitencier provincial, pour l'année 1855.

Etat des détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial du Canada le 31^{me} jour de décembre 1854; y compris ceux entrés dans cette institution depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31^{me} jour de décembre 1854, inclusivement. Aussi, un état des détenus et prisonniers militaires libérés à l'expiration de leur sentence, et du nombre de ceux qui ont été graciés par son excellence le gouverneur-général, durant l'année 1855, ainsi que du nombre qui sont décédés durant cette année et de ceux qui ont été remis au soin du surintendant médical de l'asile des criminels aliénés comme étant atteints d'aliénation et pour être soumis à son traitement.

Les cinq cent douze détenus et prisonniers militaires dans le pénitencier provincial le 31^{me} jour de décembre 1854, étaient classés comme suit :

Détenus, hommes.....	475
Détenues, femmes.....	32
Prisonniers militaires.....	5

Total dans le pénitencier le 31 décembre 1854..... 512

Détenus, hommes, admis durant l'année 1855..... 181

Détenues, femmes " " " "..... 12

Prisonniers militaires " " " "..... 5

Total durant l'année 1855..... 707

Détenus, hommes libérés du pénitencier durant l'année 1855, à l'expiration de leur sentence.....	101
Détenues, femmes, libérées durant cette même période.....	11
Graciés.....	13
Décédés.....	11
Prisonniers militaires élargis.....	7
Détenus aliénés remis au surintendant médical de l'asile des aliénés.....	7

Total dans le pénitencier le 31me jour de décembre 1855... 557

Les cent quatre-vingt treize prisonniers reçus dans le pénitencier provincial furent condamnés dans les districts et comtés suivants de la province du Canada :

District de Kamaronska.....	2
“ Québec.....	12
“ Trois-Rivières.....	1
“ Montréal.....	26
“ Ottawa.....	1
“ St. François.....	2
Comtés-unis de Stormont, Dundas et Glangary.....	1
“ “ Prescott et Russell.....	1
“ “ Leeds et Grenville.....	5
“ “ Lanark et Renfrew.....	2
“ “ Frontenac, Lennox et Addington.....	11
“ “ Northumberland et Durban.....	13
“ “ Peterborough et Victoria.....	11
“ “ York et Peel.....	24
“ “ Lincoln et Welland.....	4
Cité de Toronto.....	2
Comté de Lambton.....	3
“ Perth.....	1
“ Carlton.....	2
“ Prince Edward.....	1
“ Hastings.....	1
“ Ontario.....	4
“ Wentworth.....	16
“ Haldimand.....	2
“ Brant.....	2
“ Waterloo.....	1
“ Simcoe.....	3
“ Norfolk.....	4
“ Oxford.....	1
“ Middlesex.....	13
“ Elgin.....	6
“ Wellington.....	3
“ Grey.....	1
“ Huron.....	1
“ Essex.....	5
“ Kent.....	5

Total des districts et comtés..... 193

Tableau des divers crimes pour lesquels les détenus envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1855, ont été condamnés.

Meurtre.....	5
Incendiat	3
Blessure et coupure.....	1
Blessure avec intention de faire un mal grave.....	3
Coupure avec intention de faire un mal grave.....	1
Félonie.....	12
Vol de cheval	15
Vol	7
Vol avec effraction la nuit et larcin	1
Recèlement d'effets volés	3
Vol dans un magasin	1
Vol de mouton.....	2
Assuat et félonie.....	1
Vol dans une maison	1
Vol d'argent	2
Vol domestique.....	1
Bris de maison.....	1
Complice d'une félonie	1
Emission de faux billets... ..	1
Vol sur la personne.....	1
Viol	2
Homicide involontaire.....	8
Poignardé avec intention d'estropier.....	2
Vol de grand chemin	1
Poignardé avec intention d'assassiner	1
Vol avec violence.....	2
Faux	6
Vol avec effraction la nuit	1
Poignardé.....	2
Coup de feu	1
Effets obtenus sous de faux prétextes	2
Crime contre nature....	1
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes.....	1
Vol d'une lettre d'argent.....	1
Assault et vol.....	1
<i>Misdemeanor</i>	1
Blessure	1
Larcin	95

Condamnés au pénitencier en 1855..... 193

Tableau de la croyance religieuse des condamnés envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1855 :

Eglise d'Angleterre	62
Eglise d'Ecosse	10
Baptistes	7
Pas de religion	5
Catholiques Romains.....	87
Méthodistes.....	22

Total

193

Les condamnés reçus durant l'année 1855 sont natifs des pays suivants :

Province du Canada.....	59
Etats-Unis de l'Amérique.....	23
Ecosse.....	7
Nouveau Brunswick.....	2
Grèce.....	1
Sur la mer.....	1
Angleterre.....	18
Allemagne.....	2
Russie.....	1
Italie.....	1
Irlande.....	78
Total de tous les pays.....	193

Tableau des emprisonnements dans le pénitencier provincial durant l'année 1855 soit sur première, seconde, troisième ou quatrième condamnation :

Sur première condamnation.....	178
Sur seconde do.....	12
Sur troisième do.....	2
Sur quatrième do.....	1
Total durant l'année 1855.....	193

Tableau général des crimes commis par les détenus restant dans le pénitencier provincial le 31^e décembre 1855, y compris ceux admis durant l'année 1855, indiquant le nombre de détenus pour chaque crime :

Meurtre.....	41
Incendiat.....	14
Viol.....	13
Tentative de viol.....	4
Homicide involontaire.....	15
Assaut pour tuer.....	1
Assaut pour assassiner.....	1
Assaut avec intention de faire un mal grave.....	2
Déchargé une arme à feu avec intention de tuer.....	3
Poignardé dans l'intention d'assassiner.....	1
Poignardé dans l'intention de faire un mal grave.....	6
Coup de feu tiré dans l'intention de faire un mal grave.....	1
Blessure faite avec intention de faire un mal grave.....	5
Coup de feu tiré dans l'intention d'estropier.....	1
Coup de feu.....	2
Blessure.....	1
Felonie et meurtre.....	2
Poignardé.....	3
Blessé félonieusement.....	2
Bestialité.....	2
Assaut dans l'intention d'estropier.....	1

Assaut pour vol et vol d'une vache.....	1
Assaut et vol.....	1
Incendiat et larcin.....	1
Félonie.....	28
Faux.....	21
Incendiat et vol de cheval.....	1
Faux et félonie.....	1
Vol avec effraction la nuit.....	4
Coupure avec intention de faire un mal grave.....	1
Blessure et coupure.....	2
Vol avec effraction la nuit et larcin.....	2
Bigamie.....	5
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval.....	1
Vol le cheval.....	38
Vol de bestiaux.....	3
Assaut félonieux.....	1
Vol domestique.....	1
Effraction et vol d'argent dans un magasin.....	1
Contrefaction de piastres.....	1
Changé le chiffre de billets de banque.....	1
Gravé félonieusement des billets de banque.....	2
Complice de félonie.....	1
Avoir mis félonieusement de faux billets en circulation.....	1
Forgé un reçu pour des effets.....	1
Vol.....	20
Assaut.....	1
Parjure.....	2
Fraude.....	1
Vol de grand chemin.....	1
Larcin et vol.....	1
Vol de cheval et bris de magasin.....	1
Bris de maison et larcin.....	1
Bris de maison et vol de mouton.....	1
Bris de maison.....	1
Bris de prison.....	2
Larcin.....	227
Misdemeanor.....	1
Larcin et pour avoir détruit des lettres.....	1
Larcin dans une maison habitée.....	2
Pour avoir forgé des billets en sa possession.....	1
Effets obtenus sous de faux prétextes et faux.....	1
Effets obtenus sous de faux prétextes.....	4
Argent obtenu sous de faux prétextes.....	1
Lettres obtenues à la poste sous de faux prétextes.....	1
Parjure et faux.....	1
Empoisonnement de chevaux.....	1
Avoir battu sa femme et causé la mort d'un enfant.....	1
Recel.....	6
Vol sur la personne.....	1
Vol dans un magasin.....	1
Vol domestique.....	1
Vol avec violence.....	2
Vol dans une église.....	1
Vol d'argent dans un magasin.....	1
Vol sur la personne.....	6

Vol d'une chaloupe.....	1
Vol dans un magasin.....	1
Vol dans une maison habitée.....	1
Vol de mouton.....	7
Avoir mis le feu à une meule de foin.....	1
Vol dans un édifice.....	1
Vol d'une lettre d'argent.....	1
Vol d'argent.....	2
Bris de magasin.....	1
Délit contre nature.....	2
Emission de faux billets.....	5

Nombre total dans le pénitencier le 31 décembre, pour divers crimes..557

Tableau des districts et comtés dans la province du Canada, d'où les cinq cent cinquante sept détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre, 1855 furent envoyés, indiquant le nombre de chaque district et comté :

District de Montréal.....	93
“ Québec.....	24
“ Trois-Rivières.....	6
“ St. François.....	11
“ Ottawa.....	5
“ Kamouraska.....	4
“ Gaspé.....	1
Anciens districts dans le Haut-Canada.	
“ “ London, maintenant le Comté de Middlesex.....	2
“ “ Niagara, maintenant Lincoln et Welland.....	2
“ “ Est, maintenant Stormont, Dundas et Glengary.....	1
“ “ Home, maintenant York et Peel et d'Ontario.....	8
“ “ Gore, maintenant Wentworth, et.....	5
“ “ Johnstown, maintenant Leeds et Grenville.....	3
“ “ Colborne, maintenant Peterborough et Victoria.....	1
“ “ Midland, maintenant Frontenac, Lennox et Addington	1
“ “ Newcastle, maintenant Northumberland et Durham.	2
Comtés-unis York et Peel, y compris la cité de Toronto.....	75
“ “ Northumberland et Durham.....	26
“ “ Peterborough et Victoria.....	7
“ “ Huron et Bruce.....	1
“ “ Leeds et Grenville.....	14
“ “ Frontenac, Lennox et Addington..	35
“ “ Prescott et Russell.....	4
“ “ Lanark et Renfrew.....	5
“ “ Lincoln et Welland.....	19
“ “ Stormont, Dundas et Glengary.....	2
Comté de	
“ Norfolk.....	9
“ Oxford.....	4
“ Wentworth.....	58
“ Hastings.....	11
“ Kent.....	15
“ Haldimand.....	9

Comté de Middlesex.....	22
“ Prince Edward.....	3
“ Essex.....	12
“ Carlton.....	6
“ Brant.....	15
“ Waterloo.....	3
“ Simcoe.....	7
“ Elgin.....	9
“ Wellington.....	5
“ Ontario.....	7
“ Grey.....	1
“ Lambton.....	3
“ Perth.....	1

Total dans le pénitencier le 31 décembre 1855, venant des divers districts et comtés de la province du Canada..... 557

Les cinq cent cinquante-sept détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, sont natifs des pays suivants :—

Angleterre.....	63
Ecosse.....	23
Canada.....	182
Allemagne.....	4
France.....	2
Isle du Prince Edouard.....	1
Pays de Galles.....	1
Russie.....	1
Sur l'Océan.....	1
Grèce.....	1
Irlande.....	190
Etats-Unis.....	80
Nouveau-Brunswick.....	3
Ile de St. Jean.....	1
Indes Occidentales.....	1
Malte.....	1
Guinée.....	1
Italie.....	1
Total.....	557

Croyance religieuse des détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, y compris le nombre d'entre eux qui ne professe aucune religion.

Eglise d'Angleterre.....	189
Presbytériens.....	41
Catholiques Romains.....	230
Méthodistes.....	59
Baptistes.....	15
Congrégationalistes.....	2

Luthériens.....	2
Quaker.....	1
Hollandais réformé.....	1
D'aucune religion.....	17
Total de toutes les religions.....	557

Période ou durée de la sentence des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855 :

Pour la vie.....	56
“ Vingt ans.....	3
“ Quinze ans.....	2
“ Quatorze ans.....	15
“ Onze ans.....	1
“ Dix ans.....	13
“ Neuf ans.....	1
“ Huit ans.....	2
“ Sept ans.....	52
“ Six ans.....	12
“ Cinq ans.....	77
“ Quatre ans.....	34
“ Trois ans.....	178
“ Deux ans et demi.....	5
“ Deux ans.....	106
Total des diverses sentences.....	557

Tableau des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855, sous première, seconde ou troisième condamnation, etc.,

Sous première condamnation.....	503
“ Seconde “.....	41
“ Troisième “.....	11
“ Quatrième “.....	1
“ Cinquième “.....	1
Total.....	557

Tableau de l'âge des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855 :

Entre 12 et 16 ans.....	28
“ 16 et 20 ans.....	67
“ 20 et 35 ans.....	302
“ 35 et 75 ans.....	160
Total.....	558

Tableau des détenus dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1855, mariés ou non mariés :

Mariés.....	195
Non mariés.....	335
Veufs.....	23
Veuves.....	4
Total.....	557

Ci-suit un état des différentes races de détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1855 :

Blancs.....	496
Nègres.....	39
Mulâtres.....	14
Sauvages Indigènes.....	8
Total.....	557

Le nombre moyen des détenus (hommes et femmes) dans le pénitencier durant l'année 1855, est de..... 529

Et la différence dans le nombre des détenus dans le pénitencier, le 31 décembre 1855, sur celui de l'année 1854, donne une augmentation de..... 45

Le tableau suivant indique quelle était la manière de vivre des détenus, s'il étaient tempérants ou adonnés aux boissons, d'après leur propre information :

Nombre de détenus qui ont dit ne s'être pas adonnés aux boissons.....	54
Nombre de détenus qui ont dit avoir fait usage de boissons avec modération.....	108
Nombre de détenus qui ont dit avoir été intempérants.....	307
Ivrognes.....	82
Nombre dont ils n'a pas été reçu d'information.....	6
Total.....	557

Le tableau ci-dessus doit être assez correct, car il est indubitablement reconnu que l'intempérance est le chemin de la ruine, particulièrement dans les familles dont les membres sont adonnés à l'usage des liqueurs, ce qui est un triste exemple pour les enfants. Cependant, je dois faire remarquer que beaucoup de détenus sont coupables de crimes dus à leurs mauvaises dispositions, à leur penchant pour le mal. Quelques cas de violence, d'incendiat et autres actes d'atrocité sont dus très-souvent au tempéramment des individus, mais l'intempérance dans le boire, la perversité de l'esprit et l'oisiveté sont la source principale des crimes commis par le grand nombre de détenus de cette institution.

La passion du vol est tellement forte chez plusieurs individus qu'il est impossible de la dompter. J'ai entendu beaucoup de détenus, qui lors de leur

sortie de cette institution, exprimaient leur désir de faire le bien, mais ils n'en étaient pas aussitôt éloignés qu'ils retombaient dans leurs anciennes habitudes. Je considère qu'une récidive doit être considérée comme un penchant irrésistible pour le vol, et les personnes qui y sont adonnées devraient être envoyées au pénitencier pour longtemps.

Je recommande fortement à l'attention du bureau des inspecteurs, qu'à part du registre contenant les noms, la naissance et la profession des détenus, il devrait y avoir un livre dans lequel les principaux faits de la vie d'un détenu pourraient être écrits, ce qui serait une archive importante pour l'information du public.

Tableau des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier provincial, pour infraction à la discipline durant l'année 1855.

Mois.	Nombre de repas au pain et à l'eau pour chaque punition.								Nombre de nuits sans lits.	No. d'emprisonnements dans les cachots.	No. d'emprisonnements dans les cachots ordinaires.	No. de jeunes prisonniers punis de la housine.	No. de coups de housine infligés.	Nombre punis du fouet.	Nombre de coups de fouet donnés.	No. de punitions par bains à l'eau froide.
	1	2	3	4	5	6	7	8								
Janvier.....	5	15	70	88	58	22	1	99	45	2	10	2	36
Février.....	5	6	27	71	57	23	71	19	4	162
Mars.....	11	25	36	78	63	24	72	70	1
Avril.....	6	16	27	50	72	25	1	78	67	3
Mai.....	16	35	39	117	74	6	150	33	1	4	48
Juin.....	15	42	75	82	55	34	153	66	1	3	108	9
Juillet.....	19	19	39	87	96	38	167	63	3	3	17	2	48	6
Août.....	22	18	67	63	66	13	89	44	2	17	1	36	13
Septembre.....	15	37	62	100	50	5	135	54	1	11	1	48	12
Octobre.....	12	25	71	127	47	11	106	77	4	2	13	1	36	10
Novembre.....	16	45	124	92	26	2	123	42	2	10	8
Décembre.....	11	24	64	115	27	6	128	47	1	2	17	2	36
* Total.....	153	307	701	1070	691	209	1	1	1381	627	14	18	143	16	510	58

* REMARQUES.—La punition qui prive du lit pendant un ou deux soirs consécutifs est prescrite par un rapport de mauvaise conduite, sur lequel il est ordonné tant de repas au pain et à l'eau, et non sur un rapport séparé, et il en est de même pour la réclusion dans le cachot, tant de repos au pain et à l'eau, une ou deux nuits dans le cachot, ou pour la privation de lit, suivant la nature de l'offense.

J'ai été induit à faire les remarques qui précèdent dans la prévision où les punitions par le cachot et la privation de lit seraient considérées comme des punitions distinctes de celles au pain et à l'eau, car elles sont imposées en punition d'après le même rapport de mauvaise conduite, sur lequel tant de repas au pain et à l'eau sont prescrits pour le détenu.

L'ordonnance des punitions est un devoir sérieux qui exige beaucoup de discernement et de discrétion, leur inflexion ayant pour but d'établir et maintenir une discipline salubre, en faisant observer le silence et en prévenant les actes de violence auxquels les détenus pourraient se livrer contre ceux qui doivent les surveiller ou entre eux. Il est de la plus grande importance qu'il y ait un nombre suffisant de gardes pour surveiller tous les détenus, car, en autant que la discipline et la sûreté de l'institution y sont concernées, aucun détenu ne devrait lors de la vue de son gardien, surtout quand il y a un aussi grand nombre de condam-

nés pour la vie et sous une condamnation de cinq à vingt ans. Je vous invite à donner votre sérieuse attention à la nécessité de rendre la discipline plus sévère, pour garantir l'institution de tout danger, en augmentant le nombre des gardes. Il vous sera facile de convenir, après examen, qu'il est certaines parties de l'institution qui devraient être surveillées avec la plus grande vigilance, et qui aujourd'hui sont sans un seul garde.

Je comprends parfaitement combien il est important de traiter les détenus avec douceur et de les faire obéir aux règles de l'institution par la persuasion et les remontrances plutôt que par les punitions, et je suis heureux de pouvoir dire que la majorité des détenus supportent leur sort avec le plus grand courage. Il est consolant aussi pour moi de pouvoir dire qu'en général les détenus qui laissent l'institution à l'expiration de leur sentence m'expriment leur reconnaissance pour la manière dont ils ont été traités, et à peu d'exceptions près, confessent que le traitement des détenus est humain et judicieux.

On a toujours pris garde à ce que le vêtement des détenus durant l'année fût propre et confortable, et le chirurgien de l'institution s'est toujours montré fort attentif pour les malades. L'hôpital est tenu aussi proprement qu'aucun autre hôpital dans le pays, et je puis ajouter que cette propreté a même l'effet de tenter les détenus et de les engager à aller s'y délasser de leurs labours.

Quant aux jeunes détenus, ils sont l'objet de beaucoup de soin; ils sont envoyés régulièrement à l'école, particulièrement ceux qui ne sont pas engagés pour travailler; néanmoins, je suis d'opinion qu'il faudrait une autre sorte d'institution pour les jeunes délinquants, parce qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne s'endurcissent dans le crime par leur contact continuel avec tant d'hommes dépravés.

En terminant cette partie de mon rapport sur le traitement des détenus, je suis forcé de dire que quelque satisfaisant qu'il puisse être de gouverner les détenus avec douceur, il y a cependant une certaine classe de détenus qui ne peuvent être assujettis à leur devoir qu'au moyen d'une discipline rigoureuse et sévère.

Ci-suit un état du nombre jours de travail donnés par les détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1855.

Tailleurs de pierre et maçons.....	10,919
Charpentiers et tonneliers.....	3,578
Tailleurs	5,871
Carriers	3,810
Couturières	7,433
	————— 31,610 pour le pénitencier.

TRAVAIL PAR CONTRAT.

Boutique de cordonnerie.....	47,842
Meubliers.....	16,209
Boutique de forgeron.....	14,364
Boutique agricole.....	4,963
Couturières	1,843
	————— 85,221
Travailleurs à la carrière et dans la cour.....	25,515
Salle à dîner, cuisine.....	7,366
	————— 32,881 pour le pénitencier.
	149,712

Tandis que j'en suis sur ce sujet, il peut être à propos de faire remarquer que plusieurs des détenus employés dans la cour et à briser de la pierre sont mainte-

nant avancés en âge, et peu propres en conséquence au travail par contrat ; d'autres sont infirmes et sont retenus pour les besoins de l'établissement.

Il peut être à propos aussi de vous rappeler l'effet que peuvent avoir pour les jeunes gens et les enfants des condamnations pour un court espace de temps. C'est avec beaucoup de difficultés qu'ils peuvent entrer dans les boutiques des entrepreneurs, parce que du moment qu'ils seront en état de rendre quelque service leur sentence devra expirer. Ainsi, prenant en considération l'importance pour les jeunes gens d'apprendre un métier, les garçons de 13 à 20 ans ne devraient pas être condamnés pour moins de 3 ou 4 ans au travail forcé dans le pénitencier, ou dans quelque institution expressément adaptée à l'instruction, et à la réforme des jeunes délinquants.

Durant l'année 1855 on a élevé un vaste bâtiment pour y faire des ateliers, plus d'une moitié a été achevée, à l'exception des toits. La longueur du bâtiment est de 208 pieds, et la largeur de 46, et la hauteur de trois étages. Le commencement des opérations du printemps a été beaucoup retardé par la difficulté des excavations pour les fondations, mais si l'on considère que les détenus employés à l'érection de ce bâtiment sont plutôt des tailleurs de pierres que des constructeurs, on verra que le progrès a été passable ; et en préparant toute la pierre de taille durant l'hiver, nous pouvons espérer achever le reste de la bâtisse durant le cours de l'été prochain.

Dans l'aile ouest de la prison on a fait des constructions temporaires dans le but de se servir de cette partie du pénitencier comme lieu d'emprisonnement pour les aliénés détenus, et les trois rangées de cellules ont été cédées au Dr. Lethfield, le surintendant médical de ces aliénés. La partie inachevée de cette prison (le nord de l'aile ouest) a aussi été cédée, un plancher a été posé, et l'extrémité Est de la dite aile a été arrangée de manière à faire une promenade pour les aliénés. Les deux rangées supérieures de cellules, immédiatement au-dessus de celles qui ont été cédées au Dr. Litchfield, sont retenues pour la réception de détenus, et vu leur nombre toujours croissant, on peut s'attendre que ces deux rangées ne suffiront pas pour ceux qui nous seront envoyés le printemps prochain, vingt-deux des cellules de la première rangée réservée étant déjà occupées.

Il peut être important d'appeler votre attention sur le fait que les quatre bâtiments de la prison sont contigus, et que le bruit fait par les aliénés peut être entendu par les détenus, particulièrement durant les mois de l'année, époque où les fenêtres doivent être tenues ouvertes pour la ventilation.

D'autres ouvrages ont aussi été faits, savoir, une pompe et une fournaise pour le contrat des instruments d'agriculture, en arrière du nouveau bâtiment, ainsi qu'un atelier additionnel en arrière de la forge, pour la manufacture de haches.

Il a été fait aussi beaucoup de progrès dans l'excavation de la cour, et une grande partie des murs du nouveau bâtiment a été construite avec la pierre tirée de la cour de la prison.

Il est très important que je vous fasse connaître l'état inachevé des bâtiments de la prison. C'est un ouvrage qui doit se faire, et le plus tôt sera le mieux. Pour un étranger qui entre dans le centre des bâtiments de la prison, l'apparence est celle d'un édifice en ruine, les toits de ces quatre rangées de bâtiments sont en bardeaux, et il n'y a aucun doute qu'ils sont beaucoup exposés aux accidents du feu. Ils sont d'ailleurs disjoints en plusieurs endroits, ce qui expose l'intérieur du bâtiment à se détériorer.

Il est aussi très évident qu'un détenu, s'il réussit à se rendre au centre de la prison durant la nuit, peut s'échapper, comme la chose est arrivée le 29 octobre 1853. Il est aussi de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait que la muraille extérieure dans quelques endroits n'a pas été assez consolidée et qu'elle éprouve des dommages. Mais il est certain que l'achèvement des prisons est l'ouvrage le plus urgent dans le moment actuel.

Ci-suit un état de la distribution des détenus le 31 décembre 1855.

Tailleurs de pierre et maçons.....	41
Charpentiers.....	12
Tonnelier.....	1
Ferblantier.....	1
Tailleurs.....	25
Carriers.....	9
Cordonniers.....	162
Meubliers.....	62
Forgerons.....	51
Instruments d'agriculture.....	29
Conturières.....	31
Barbier.....	1
Cuisiniers.....	2
Journaliers.....	109
Malades.....	21
Total.....	557

Rapport sur les dépenses aussi bien que sur le revenu du travail des détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1855.

Les comptes trimestriels et le bilan général de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1855 ayant été transmis à l'auditeur des comptes publics, il ne me reste qu'à vous donner sur nos transactions de l'année les renseignements qui pourront faire connaître au gouvernement aussi bien qu'au public l'état de l'institution quant aux dépenses et au revenu du travail des détenus.

Conformément à vos ordres comme inspecteurs de cet institution, j'ai acquitté dans le cours de l'année tous nos comptes pour 1855 aussi bien que les divers comptes de 1854 qui n'étaient pas encore payés. Le montant entier de nos comptes pour 1855, y compris ce qui restait à acquitter sur les années précédentes, s'éleva à £24,801 2s. 4d. Le montant payé au fournisseur des rations est aussi un item considérable de dépense. Néanmoins, comme cette branche de nos dépenses est mise à la concurrence publique, il ne saurait y avoir de plainte, parce que son augmentation est due entièrement à la grande hausse du prix des provisions. Le prix du contrat pour la ration des détenus pour 1855 a été de huit deniers et cinq seizièmes; le bois de corde, l'huile de lampe, le linge et le fourrage sont aussi mis à la compétition. C'est aussi le cas pour la pierre tirée de la carrière au nord du pénitencier; cependant, à part la pierre fournie par l'entrepreneur, on a transporté durant l'année dans la cour du pénitencier une quantité considérable de pierre qu'on a employée dans la construction du nouveau bâtiment.

La dépense pour les matériaux de construction est un item considérable, et ce sera le cas tant que les bâtisses de l'institution ne seront pas achevées.

Je suis heureux de faire observer qu'il y a eu, durant l'année 1855, une augmentation dans le produit du travail des détenus, et il n'est que raisonnable d'anticiper une augmentation encore plus considérable pendant l'année 1856. Le montant obtenu du travail des détenus en 1855 a été de £9,004 1s. 5d. Cela joint aux opérations de construction de l'institution qui se continuent, parle beaucoup en faveur de l'industrie des détenus, aussi bien que de l'attention constante des officiers.

Il est beaucoup à regretter que le contrat passé par le préfet du pénitencier avec MM. Austin et Holmes, pour le travail de cent détenus aux travaux de forge, etc., qui devait prendre effet à compter du 1er juillet dernier, ait manqué de la part des dits Austin et Holmes. Comme préfet du pénitencier, j'ai pris les mesures nécessaires pour faire exécuter les conditions du contrat, mais ni les dits Austin et Holmes, ni leurs cautions, n'ont paru s'y conformer; de sorte que cette branche du travail qui avait été offerte à la concurrence publique, n'a pas rapporté le montant qui devait être payé pour le travail de chaque détenu en vertu des stipulations du contrat passé avec MM. Austin et Holmes.

Je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que les contrats pour le travail des détenus opèrent généralement d'une manière favorable, malgré que la pratique de donner de temps à autres aux détenus du tabac ou des gazettes se continue encore.

(Signé,)

D. Æ. McDONALD,
Préfet, pénitencier provincial.Pénitencier provincial }
31 décembre 1855. }

Dépense annuelle d'un détenu, savoir:—Habillement, couvertures de lit et rations.

Habillement d'hiver.....	£ 1 5 0
Habillement d'été.....	0 15 0
Deux chemises de flanelle.....	0 16 0
Deux caleçons de flanelle.....	0 14 0
Deux paires de souliers.....	0 12 6
Une paire de pantouffles.....	0 3 9
Deux paires de chaussons.....	0 2 6
Deux mouchoirs de poche.....	0 0 6
Deux paires de bretelles.....	0 0 8
Deux casquettes et stocks.....	0 3 4
Une taie de lit.....	0 4 0
Deux couvertes (2 paires).....	1 15 0
Une couverture.....	0 4 0
Deux traversins et oreillers.....	0 2 0
Paille.....	0 0 6
365 rations à 8½d. par ration.....	12 11 0

£19 9 9

qui convient à ceux qui sont confiés à leur soin. Il y a certains individus trop absorbés par les soins matériels, qui ne portent jamais leurs vues au-delà des idées étroites de leur pauvre intelligence, et n'accordent qu'en murmurant aux détenus le temps nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, pensant que tout l'objet d'une institution de réforme doit consister à obtenir des détenus la plus grande somme possible de travail. Pour mettre un frein à la disposition sordide de ces personnes et prévenir à l'avenir tout malentendu, il faudrait insérer dans tous contrats pour le travail des détenus une clause par laquelle le contractant s'engagerait à accorder aux détenus le temps raisonnable pour leurs devoirs religieux. Dans cette perte de temps nécessaire je ne comprends pas les quelques jours de fête d'obligation, dont le nombre est maintenant réduit à six ; et comme quelques-unes de ces fêtes tombent généralement le dimanche, la liberté de s'abstenir de travailler ces jours là devrait être assurée au détenu catholique dans le nouveau bill du pénitencier.

Le nombre des livres n'est pas assez considérable, et quelques-uns ne sont pas de nature à opérer la réforme morale des détenus. Un des plus puissants moyens de produire une forte impression sur le cœur de l'homme est de lui mettre sous les yeux les leçons de l'expérience. Dieu a placé la loi qui gouverne la société sous l'inévitable alternative des récompenses ou des châtimens, suivant qu'on est fidèle ou infidèle à cette loi. L'histoire, avec toute la prospérité et les catastrophes dont elle se compose, n'est rien autre chose que l'accomplissement de ce décret éternel ; je considère l'histoire, lorsqu'elle est écrite dans un bon esprit, comme une leçon pratique de religion, et son enseignement comme une excellente école. Je désirerais donc voir entre les mains des détenus un choix convenable d'ouvrages historiques ; mais quant aux *magazines* et nouvelles, même de l'espèce la plus inoffensive, je voudrais les voir exclus de l'établissement. Les romans, productions malades d'esprits étouffés par les mauvaises herbes, ne portent que des fruits propres à corrompre le goût et à nous rendre impropres à recevoir une nourriture plus solide et plus saine. Des livres sur la géographie, les voyages, l'agriculture, et sur les arts mécaniques, pourraient être introduits avec avantage.

Il me semble que le principal objet que le gouvernement devrait avoir en vue, en louant le travail des détenus à des entrepreneurs, devrait être de mettre les détenus en état d'apprendre quelque métier, de manière qu'à l'expiration de leur sentence ils pussent gagner leur vie honnêtement, sans s'exposer, faute d'emploi, à retomber dans leurs anciennes habitudes ; et cependant cet objet, par suite du pouvoir qu'obtiennent les entrepreneurs d'employer les détenus de la manière qui convient le mieux à leurs intérêts, est presque entièrement sinon tout-à-fait perdu de vue. Il est vrai que les détenus engagés sont généralement employés à quelque métier, mais au fonds peu d'entre eux ont un métier. Un homme peut passer toute sa vie à cheville des souliers sans devenir cordonnier : un autre peut pendant six ou sept ans tenir une pièce de bois pour une scie circulaire sans jamais devenir charpentier ; et de même pour les autres métiers. La vérité est que les détenus, après plusieurs années passées sur une branche d'un métier en particulier, sont rejetés dans le monde plus incapables qu'ils n'étaient lors de leur admission dans le pénitencier.

Comme l'établissement d'une institution de réforme pour les jeunes délinquants viendra probablement sous la considération de la législature provinciale à la prochaine session du parlement, on me permettra, j'espère, de mettre sous les yeux des inspecteurs pour l'information du gouvernement les suggestions suivantes : le caractère d'une institution de ce genre devrait être réformateur, industriel et pénitentiaire ; on devrait avoir pour but de réformer au moyen d'une discipline approchant autant que possible de celle qui est suivie dans une famille chrétienne et bien réglée ; la douceur, le courage, la patience, le sang froid, la discrétion, la gaieté et la pratique de la vertu et de la piété devraient être

regardés comme des qualités nécessaires aux directeurs de l'établissement. Le principal élément du système devrait être, non l'instruction, mais le travail ; et le travail dans les champs plus que dans les boutiques. A cet effet, il faudrait avoir une grande ferme dans un endroit aussi retiré que possible, mais pas trop loin d'un bon marché, parce que le travail des champs sera toujours trouvé plus ou moins nécessaire pour tous les garçons, tant pour leur santé que pour leur réforme morale; même ceux qui apprennent un métier devraient chaque jour être employés quelque temps au travail des champs ; car on a toujours trouvé que les occupations entièrement sédentaires sont également pernicieuses aux mœurs et à la santé. Les garçons devraient avoir chaque jour une récréation d'au moins une heure chaque fois ; on devrait aussi leur enseigner, à des heures régulières, la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique, et on devrait surtout leur enseigner avec soin les principes et la pratique de leur religion ; mais il faudrait prendre garde de ne pas les laisser devenir le jouet des folles théories de certains individus qui voudraient surcharger leur esprit de connaissances nullement adaptées à leur condition. Il faudrait adopter un système de récompense propre à les encourager à se défaire de leurs habitudes vicieuses et à contracter des penchans à la vertu. Le premier objet de l'institution devrait être de rendre les enfants vertueux ; le second, de leur enseigner quelque métier ou quelque branche utile d'agriculture qui pût leur donner moyen de gagner leur vie honnêtement. Des institutions de réforme de ce genre sont établies en France et en Belgique depuis seize ans, et opèrent heureusement. Ces institutions ne sont pas toutes conduites d'après les mêmes principes. A Miltray, en France, l'institution est exclusivement pour la réforme des jeunes délinquans, tandis qu'à Rousellaide en Belgique, l'institution n'est pas exclusivement destinée aux criminels, mais reçoit en même temps des enfants que les paroisses y envoient comme étant exposés à devenir des criminels; 90 par cent dans la première institution, et 95 dans l'autre ont été complètement réformés. A Miltray, il y a dix familles distinctes dans dix bâtimens distincts, tandis qu'à Rousellaide, tous sont réunis ensemble. Mais la moindre réflexion suffira pour convaincre tout homme de jugement que le système des subdivisions est de beaucoup préférable à l'autre. Dans les institutions de réforme, souvent on inflige des châtimens corporels, parce que les personnes chargées de la surveillance de ces institutions ne veulent pas se donner le trouble de s'en passer. Quoiqu'il en soit, bien que le principal objet des directeurs doive être de se faire aimer et respecter des enfans par des manières douces, il ne faudrait pas cependant priver ces institutions des terreurs de la prison, ni affaiblir trop l'autorité des officiers, ni souffrir qu'ils fléchissent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans toutes les institutions de réforme, on trouvera un certain nombre d'enfants de tempéramens bruts, si complètement démoralisés qu'on ne pourra en rien faire de bon qu'au moyen d'un bon fouet. Ces suggestions sont simples, claires et pratiques, et je suis convaincu qu'on trouverait, en les suivant, qu'elles répondent au but mieux que toutes ces théories creuses et ronflantes qui ne sont trop souvent que les conceptions mal-digérées de soi-disant philanthropes.

Quant à la conduite générale des détenus, je n'ai aucune raison particulière de me plaindre, car j'ai souvent lieu de me convaincre que mes travaux parmi eux n'ont pas été stériles, puisque malgré l'indifférence et l'abrutissement spirituel qui existent à l'égard de la morale et de la religion, on trouve un nombre considérable de personnes bien disposées capables d'apprécier ce qui est beau, bon, honorable et vertueux. Dans le cœur de l'homme, même du plus dépravé, règne encore une certaine puissance secrète qui l'oblige à reconnaître les charmes de la vertu. Non, le feu vivificateur n'est pas complètement éteint ; sous ces cendres qui paraissent froides et inanimées existe encore une étincelle capable de produire une flamme, et qui donne la conviction qu'on ne doit pas les traiter comme s'ils ne formaient que des agrégations d'hommes hostiles les uns aux autres, toujours prêts à commettre de nouveaux crimes, et comme s'il était

impossible de leur faire comprendre et aimer leur devoir. Car souvent j'ai eu la consolation de voir ces malheureux, auparavant les fléaux de la société, déclarer en pleurant que ce qu'ils souffraient n'était que la juste punition de leurs crimes.

Pour ce qui est du département des femmes, je n'ai qu'une remarque à faire, c'est que je suis convaincu depuis longtemps qu'avant de pouvoir y introduire aucune amélioration réelle et permanente, il faudra commencer par réformer la tête, et ensuite s'occuper des membres. Ce langage peut n'être pas du goût de certaines personnes ; mais en exprimant ainsi mes convictions, je vous prie de croire que je les fais parce que je suis convaincu qu'en le faisant j'accomplis un devoir ; et je ne m'occupe guère d'encourir en le faisant la désapprobation d'aucun homme ou d'aucune classe d'hommes.

Le nombre des catholiques reçus dans le pénitencier provincial durant l'année mil huit cent cinquante-cinq s'élève à 87, et le nombre des libérés à 50, c'est-à-dire, 44 hommes et six femmes ; trois ont été graciés et six sont morts. Le nombre total des catholiques dans le pénitencier le premier janvier de cette année était de 230 dont 18 femmes. Il y a 25 catholiques détenus à vie, classés de la manière suivante : 17 pour meurtre, trois pour incendie, deux pour vol, 2 pour crime contre nature, et 2 pour avoir obtenu et ouvert une lettre à la poste. Sur les 230 détenus catholiques, 150 sont nés en Irlande, 69 dans le Bas-Canada, 8 dans le Haut-Canada, 1 en Italie, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans l'île du Prince Edouard, 1 dans le Brésil, et 1 dans les États-Unis. Sur les 69 nés dans le Bas-Canada, 53 sont d'origine française, dont 8 demeureraient dans le Haut-Canada au moment de leur condamnation. La plupart des autres détenus d'origine française ont été initiés aux crimes dans les États-Unis ou le Haut-Canada.

Je demeure, messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,)

ANGUS MACDONELL,

V. G. C. C. P. P.

B.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

MESSIEURS,—Le soussigné, chapelain protestant, a l'honneur de vous soumettre, conformément aux exigences de l'acte du parlement pour la régie de ce vaste établissement, le rapport suivant pour 1855, sur les détenus confiés à sa direction spirituelle.

A la fin de l'année 1854, il restait dans le pénitencier provincial trois cent deux détenus professant la religion protestante. Ce chiffre, dans le cours de l'année, a considérablement été réduit par suite des élargissements, des sentences expirées, des pardons, des décès et des translations à l'asile des aliénés criminels. Quatre détenus ont été envoyés à l'asile durant l'année ; cinq ont été enlevés par la mort ; dix ont obtenu leur pardon, et soixante deux ont vu leur sentence expirer, faisant quatre vingt un de moins pour ces diverses causes. En 1854, la diminution résultant de toutes les causes a été de quatre-vingt onze, ou onze de plus qu'en 1855. Ceci doit être principalement attribué au plus grand nombre de décès de cette année là, vu qu'il y eut 15 décès en 1854, pendant qu'en raison de l'état supérieur de la santé pendant l'année dernière, il n'y en a eu que cinq. Le nombre des détenus admis durant l'année, est de cent six—ce

qui, ajouté à ceux qui étaient déjà en prison au commencement de l'année, fait le nombre considérable de quatre cent six qui ont reçu l'instruction religieuse comme protestants :

Le nombre était à la fin de 1854 de.....	302
Ce chiffre a été réduit p r décès.	5
“ par translation à l'asile.....	4
“ par pardons.....	10
“ par sentences expirées.....	62
Diminutions totales durant l'année.....	81
En retranchant ce chiffre de 81 sur les 302 détenus protes- tants au commencement de 1855, il reste.....	221
Auquel il faut ajouter le nombre admis en 1855.....	106
Nombre total des protestants maintenant en prison...	327

Cet état indique une augmentation de vingt-cinq détenus dans l'année 1855, ne faisant qu'une augmentation de sept emprisonnements sur ceux de l'année dernière. Le tableau suivant offre un aperçu correct de la diminution des emprisonnements et de l'augmentation pendant les diverses années depuis la passation du présent statut passé pour l'administrer :

	1852.	1853.	1854.	1855.
Élargis par sentence expirée.....	40	57	63	62
“ par pardon.....	12	13	10	10
“ par décès.....	4	6	15	5
Autres causes.....	5	4	3	4
Emprisonnés pour la première fois.....	77	81	100	99
“ pour la seconde fois.....	2	6	7	7
“ pour la troisième fois.....	0	1	1	0
“ de l'asile.....	0	5	1	0
Augmentation	18	11	18	25
Total à la fin des diverses années....	271	284	302	327

L'examen de ce tableau suggère bien des réflexions ; le petit nombre de personnes ré-emprisonnées qui n'est que de sept sur des milliers qui ont déjà été détenus ici, comparé au grand nombre de cent six emprisonnements pour 1855, mérite une attention toute particulière. L'augmentation durant l'année dernière paraît beaucoup plus grande que pour aucune des années depuis 1853 ; mais la raison de cette augmentation se trouve toute dans le fait que, dans le cours de l'année qui expire maintenant, il y a eu dix décès de moins que l'année d'avant et beaucoup moins d'élargissements pour sentences expirées ; sans cela l'augmentation de 1855 aurait été bien moindre que celle de 1854.

Parmi les prisonniers dont la sentence a expiré se trouvaient cinq femmes emprisonnées—deux pour larcin, une pour félonie, une comme incendiaire et une pour meurtre. En fait de religion elles se disaient toutes de l'église d'Angleterre et prétendirent sortir de prison avec un repentir sincère de leurs fautes et de leurs crimes, et une ferme résolution de changer de conduite. Il est à espérer que leurs résolutions étaient sincères et qu'elles les mettront à exécution ; on avait de bonnes espérances pour trois d'entre elles au moins, et jusqu'ici on n'a rien constaté qui prouve le contraire. Plus que toutes les autres classes de détenus, les femmes ont besoin d'être élargies, elles ont besoin d'une maison de

refuge et de protection où elles puissent au moins être à l'abri et subir de bons traitements pendant un certain temps avant d'être livrées à elles seules pour combattre les tentations et les vices du monde.

Dans le cours de l'année cinquante-sept détenus ont vu expirer leur sentence. Ils appartenaient aux croyances religieuses suivantes :

Baptistes	4
Presbytériens.....	8
Méthodistes.....	10
Point de religion	3
Eglise d'Angleterre	32
Total.....	57

Les crimes pour lesquels ces personnes ont été condamnées au pénitencier sont les suivants :

Incendies	3
Assault avec intention de viol.....	1
Vol avec effraction	1
Vol avec effraction et larcin	1
Coups de couteaux et blessures	1
Félonie	7
Bris de maison et larcin	1
Faux	1
Vol de cheval	6
Larcin	25
Homicide	2
Obt. des garanties sous de faux prétextes.	1
Obtenir de l'argent " " "	1
Vol de bœufs	1
Avoir fait passer de la fausse monnaie...	1
Avoir poignardé	1
Vol de bétail	1
Vol de moutons.....	2
Total.....	57

Ainsi donc l'on trouve que six personnes qui ont commis des offenses contre les personnes, une pour coup de poignard, une pour assault grave, une pour coup de couteau, blessures, et trois pour homicide, sont rentrées dans la société. Ces personnes ont déclaré laisser la prison avec la détermination de se conduire à l'avenir plus paisiblement et surtout d'éviter l'usage des liqueurs enivrantes sous l'influence desquelles ils prétendent tous avoir commis leur offense. Ces personnes, avec toutes les autres qui ont été élargies ont avoué laisser la prison dans une frayeur salutaire de la discipline qui y est exercée et avec une sincère appréciation des devoirs et des avantages d'un genre de vie honnête et honorable.

Dix détenus ont été graciés par l'exécutif durant l'année ; proportion moins grande que pendant les diverses années antérieures, ainsi que le fait voir le tableau statistique suivant :

Année.	Total en prison.	Graciés.
1852	271	12
1853	284	13
1854	302	10
1855	327	10

Après une longue expérience l'on s'est aperçu ici que l'exercice judicieux de la clémence royale, surtout lorsqu'elle est appliquée à des détenus qui se sont uniformément bien conduits pendant leur emprisonnement produit des résultats très-avantageux. Le témoignage de tous les détenus, lorsqu'ils sont élargis, joint au fait que l'emprisonnement répété d'un détenu gracié est une chose bien rare, font preuve que la clémence que l'on exerce ainsi n'est pas perdue. Sur les détenus graciés en 1855:

Cinq appartenaient à l'église d'Angleterre ;
Deux étaient presbytériens, et
Trois étaient méthodistes.

Ces dix détenus avaient été condamnés pour les crimes suivants :

Larcin.....	3
Félonie.....	2
Recel d'effets volés.....	1
Avoir mis en circulation de faux billets.....	1
Vol de cheval.....	1
Viol.....	1
Homicide.....	1
Total.....	10

Six de ces détenus avaient été emprisonnés pour graves offenses et quatre seulement pour des offenses plus légères de larcin ou de récel d'effets volés. Leurs sentences étaient comme suit :

2 Larcin.....	2 années.
1 Larcin.....	2½ "
1 Reçu des effets volés.....	2 "
1 Passer de faux billets.....	3 "
1 Vol de cheval.....	3 "
1 Félonie.....	pour la vie.
1 Homicide.....	5 années.
1 Viol.....	pour la vie.

En parcourant ces sentences il se présente naturellement plusieurs questions savoir: si une sentence de moins de trois années, terme requis pour apprendre un bon métier, est ce qui convient ou est la meilleure pour le détenu. Si les offenses qui exigent une sentence de moins de trois années ne seraient pas plus convenablement punies dans une prison de comté qu'ici où, par nécessité les détenus pour offenses légères se trouvent en contact avec les criminels les plus endurcis.

DÉCÈS.

Il n'est survenu que cinq décès dans le cours de l'année dernière qui a été pour l'institution une année des plus florissantes sous le rapport de la santé; les décès parmi les protestants se sont montés à moins de deux par cent. Ces cinq détenus décédés ont déclaré mourir avec le repentir de leurs fautes et en pleine réconciliation avec Dieu, comme de parfaits croyants à l'évangile. Ils ont été visités et ont reçu des exhortations tous les jours durant leur maladie et ont fait tout ce que le chapelain pouvait leur faire faire pour mourir en paix avec Dieu et les hommes.

Deux de ces condamnés avaient été convaincus de larcin, un de félonie, un d'assault avec intention de viol et un d'homicide. Lorsqu'ils furent admis au pénitencier provincial, ils déclarèrent adhérer aux religions suivantes :

Méthodistes.....	1
Presbytériens.....	2
N'ayant point de religion.....	2

Comme je l'ai dit ces détenus eurent la visite de leurs ministres, entendirent la parole de Dieu, et furent instamment exhortés à se réconcilier avec Dieu. Il fut souvent offert des prières pour eux, et ceux qui le désirèrent reçurent la communion. La charité chrétienne nous fait espérer qu'ils sont morts dans la foi et qu'ils reposent en paix.

TRANSLATIONS A L'ASILE.

Il n'a été transporté cette année que quatre détenus à l'asile des insensés criminels. Ces insensés ont prétendu tous appartenir à l'église d'Angleterre. Ils avaient été condamnés pour des crimes effroyables, vu que deux étaient condamnés pour la vie pour crime de meurtre, un pour viol, un seul avait été condamné pour l'offense comparativement légère de vol de cheval.

ADMISSIONS.

Dans le cours de l'année qui se termine actuellement, cent six protestants de toutes dénominations ont été convaincus de crimes et admis dans la prison. C'est là le plus grand nombre d'emprisonnements qui se soit fait depuis bien des années, vu que c'est une augmentation de vingt-cinq pour cent sur l'année dernière ; l'état ci-joint indique le nombre de détenus qui se trouvaient dans le pénitencier à la fin de chacune des quatre dernières années respectivement avec l'augmentation annuelle.

Année.	Total en prison.	Augmentation.
1852	271	18
1853	284	11
1854	302	18
1855	327	25

Il sera peut-être satisfaisant de connaître les crimes commis par ces cent six détenus ; en conséquence ci-dessous est un état des diverses condamnations de l'année jointe aux condamnations des deux années précédentes, de manière à présenter sous un même point de vue les crimes et le nombre de prisonniers pendant les trois dernières années.

Crimes.	1853.	1854.	1855.	Total. en prison
I. Crimes contre la personne.				
Meurtre.....	0	1	1	20
Viol.....	0	2	2	11
Bigamie.....	0	0	0	2
Coup de feu avec intention de tuer.....	0	1	0	3
Assault avec intention de tuer.....	0	0	0	2
Coup de couteaux et blessures.....	1	1	0	0
Félonie.....	1	10	8	18
Homicide.....	0	4	1	7
Assault avec intention de meurtre.....	1	0	0	0
Coup de feu.....	0	0	0	1
Coup de couteaux.....	1	0	0	0

Avoir battu sa femme et causé la mort de son enfant.....	0	0	0	1
Blessures avec intention de faire un mal grave	1	0	1	2
Blessures avec intention, etc.....	0	0	1	1
Assault avec intention de mutiler.....	1	0	0	1
Coups de poignard avec intention de faire de graves blessures.....	0	1	0	1
Coup de feu, blessures, etc.....	0	0	1	1
Coup de feu avec intention de blesser.....	0	2	0	1
Blessures.....	0	0	1	1
Coups de couteaux avec intention.....	0	0	1	1
Coups de poignards.....	0	1	0	1
Coups de poignards avec intention de meurtre.	0	0	0	1
Assault avec intention de viol.....	1	1	0	1
Total.....	7	23	17	77

II. Crimes contre nature..... 2 0 0 2

III. Crimes contre la personne et la propriété.

Vol avec intention de faire violence.....	0	0	2	2
Vol sur la personne.....	0	0	0	1
Assault felonieux.....	0	0	1	1
Assault pour voler et vol de vache.....	0	1	0	1
Assault et vol.....	0	0	1	1
Total.....	0	1	4	6

IV. Crimes contre la propriété

Vol avec effraction.....	0	1	0	3
Vol de cheval.....	0	7	12	21
Crime de faux.....	5	5	5	19
Incendiaire.....	4	3	2	9
Larcin.....	57	42	52	130
Vol.....	3	1	2	7
Vol dans une église.....	0	0	0	1
Vol de bétail.....	1	0	0	1
Reçu des effets volés.....	1	1	1	2
Vol de cheval hongre.....	1	0	0	2
Vol d'un bateau.....	1	0	0	1
Avoir obtenu des effets sous de faux prétextes.	1	1	1	3
Vol dans une maison habitée.....	0	1	0	1
Vol d'une jument.....	0	1	0	1
Avoir fait passer de faux billets.....	0	0	0	1
Avoir empoisonné des chevaux.....	0	1	0	1
Avoir félonieusement gravé sans autorité.....	0	1	0	2
Fraude.....	0	1	0	1
Violation de prison.....	0	1	0	1
Avoir employé de faux billets.....	0	5	0	4
Avoir eu en possession de faux billets.....	0	1	0	1
Vol dans un magasin.....	0	1	0	1
Vol chez son maître.....	0	1	0	1
Vol de mouton.....	0	4	0	4
Altéré des billets d'une piastre.....	0	1	0	1
Contrefait des billets d'une piastre.....	0	1	0	1
Contrefait une livraison d'articles.....	0	1	0	1
Délit (misdemeanor).....	0	0	0	1

Accessoire à une félonie.....	0	0	0	1
Recu des effets volés.....	0	0	0	1
Vol de grands chemins.....	0	0	0	1
Bris de magasin.....	0	0	0	1
Effraction de maison et vol d'argent.....	1	0	0	1
Se servant d'un billet de banque sans autorité	0	1	0	1

V. Doubles crimes contre la propriété.

Pariure et faux.....	0	0	0	1
Larcin et incendie.....	0	0	0	1
Vol de cheval et bris de maison.....	0	0	0	1
Obtenir des effets sous de faux prétextes et faux..	0	0	0	1
Larcin et destruction de lettres.....	0	0	1	1
Bris de maison et larcin.....	2	0	0	1
Faux et félonie.....	0	1	0	2
Vol de moutons et bris de maison.....	0	0	0	1
Incendie et vol de cheval.....	0	0	0	1
Bris de magasin et vol d'argent.....	0	0	0	1
Vol avec effraction et vol d'argent.....	0	0	1	1
Vol de lettres et d'argent.....	0	0	1	1
Larcin et vol avec effraction.....	0	0	1	1
Bris de maison et larcin.....	0	0	1	1

Ces crimes font non seulement voir une augmentation qui probablement ne dépasse pas l'augmentation de la population, mais elle fait aussi voir une augmentation dans la variété des crimes et une augmentation dans les crimes d'une nature plus compliquée, comprenant une double offense contre la propriété, ou une offense contre la propriété et la personne dans la même transaction.

Parmi les cent six personnes emprisonnées durant l'année se trouvent quatre femmes. L'une de ces femmes était déjà venue dans cette prison mais non comme protestante. Ces quatre femmes avaient été condamnées pour larcin. Leur nouvel emprisonnement était,

Pour larcin.....	4
Pour félonie.....	1
Pour vol de cheval.....	2
Pour coups de poignard avec intention de meurtre.	1

Ces quatre femmes appartenaient aux religions suivantes :

A l'église d'Angleterre.....	2
“ “ méthodiste.....	1
Aucune église.....	1

Sur les sept emprisonnements répétés,

Un était presbytérien,
Six appartenaient à l'église d'Angleterre.

Quinze noirs ont été condamnés dans le cours de l'année et envoyés au pénitencier provincial.

Ces détenus de couleur sont de quinze à soixante ans. Ils ont reçu leurs sentences respectives pour les crimes suivants .

Vol de cheval.....	2
Pour félonie.....	4
Pour larcin.....	9

Trois de ces détenus de couleur se sont dits membres de l'église d'Angleterre, cinq baptistes et sept méthodistes. Ces détenus sont nés dans les pays suivants, tous esclaves fugitifs ou descendants de fugitifs :

En Guinée ou en Afrique.....	1
En Canada.....	4
Aux Etats-Unis.....	9

Sur les détenus condamnés au pénitencier en 1855, il n'y en a pas moins de quarante-deux qui sont des jeunes gens de vingt-un ans et moins. Ces jeunes gens ont été convaincus d'une grande variété de crimes, quelques-uns les plus noirs qu'il soit laissé à l'homme de commettre ; mais les crimes qui paraissent généralement à la portée de ces jeunes gens sont d'une teinte plus douce. Le très grand nombre de vingt-un, ou la moitié de ces criminels ont été condamnés pour larcin ; un pour incendie, un pour félonie, un pour meurtre, deux pour vol, un pour avoir obtenu des effets sous faux prétextes, un pour faux, six pour vol de cheval, un pour assault félonieux, un pour détournement de deniers, un pour bris de magasin, un pour assault et vol, un pour délit, un pour larcin et vol avec effraction, un comme complice d'une félonie et un pour coup de feu et blessure.

Le total des détenus emprisonnés pour cette année est de cent six ; ils se disent des religions suivantes :

Eglise d'Angleterre.....	62
Méthodistes.....	22
Presbytériens.....	10
Baptistes.....	7
Aucune religion.....	5
Total.....	106

Si l'on examine le lieu natal de ces détenus, on trouvera que, comme ceux des années précédentes, ils viennent généralement des mêmes pays et dans une proportion qui varie considérablement.

Le tableau ci-dessous donne les origines pendant les trois dernières années :

	1853.	1854.	1855.
De Russie.....	0	0	1
“ Allemagne.....	0	1	2
“ Guinée.....	0	0	1
“ En mer.....	0	0	1
“ Nouveau Brunswick.....	1	0	1
“ Ecosse.....	8	7	6
“ Canada Est.....	4	8	4
“ Angleterre.....	18	18	18
“ Irlande.....	20	14	24
“ Etat-Unis.....	17	30	19
“ Canada Ouest.....	18	30	29
“ Nouvelle Ecosse.....	1	0	0
“ Pays de Galles.....	1	0	0
Total.....	88	108	106

Le tableau statistique qui suit présente sous le même point de vue le pays natal des divers pays respectivement, les crimes commis par eux ensemble avec

le nombre et la nature des crimes commis par les détenus de chaque différente dénomination auxquelles ils prétendent appartenir.

CRIMES.	PAYS NATAL.										RELIGION.							
	Russie.	Guinée.	Allemagne.	En mer.	Nouveau Brunswick.	Canada Est.	Canada Ouest.	Etats-Unis.	Angleterre.	Eco-se.	Irlande.	Total.	Eglise d'Angleterre.	Methodistes.	Presbytériens.	Baptistes.	Point de Religion.	Total.
Larcin.....	1	1	1	1	1	2	13	10	8	3	12	52	30	10	8	6	12	52
Félonie.....						1	1	4	1			8	3	3	1			8
Incendie.....						1	1					2	1	1				2
Reçu des effets volés.....											2	2	1	1				2
Homicide.....											1	1			1			1
Blessure pour fuire un mal grave.....										1	1	1	1					1
Faux.....							1	1	1	1	1	5	4		1			5
Vol de grand chemin.....									1			1	1					1
Poignarder avec intention de meurtre.....							1					1	1					1
Vol avec effraction et vol de cheval.....							1					1		1				1
Vol.....										1	1	2	1	1	1			2
Obtenu des effets fausementent.....										1	1	1	1					1
Vol de lettre et denier.....										1	1	1						1
Assaut félonieux.....							1					1	1					1
Vol avec violence.....									2			2	2					2
Détournement.....								1				1			1			1
Bris de magasin.....								1				1			1			1
Assaut et vol.....							1					1	1					1
Délit.....									1			1		1				1
Larcin et vol.....							1					1		1				1
Accessoire à félonie.....							1					1		1				1
Blessures.....									1			1	1					1
Coup de feu, blessures, etc.,.....							1					1	1					1
Blessures avec intention, etc.,.....									1			1		1				1
Coup de couteau.....										1	1	1	1					1
Viol.....			1						1			2						2
Vol de cheval.....		1			1	5	2	1		2	12	8	8			1		12
Meurtre.....										1	1	1	1					1
	1	1	2	1	1	4	29	19	18	6	24	106	57	20	10	7	4	106

Il a maintenant été parlé des détenus élargis et des détenus reçus pendant l'année ; mais il y a en encore un grand nombre, deux cent vingt et un, qui sont restés en prison durant toute l'année. Comme l'on trouvera dans les tableaux à la fin de ce rapport des détails complets touchant l'âge, l'origine, les crimes, la religion et toutes les autres matières qui se rapportent à ces détenus, il est inutile d'en parler ici. Il y a vingt-huit sentences pour la vie et elles ont été prononcées pour les crimes terribles qui sont ci-dessous énumérés.

Pour meurtre	20
“ viol	5
“ homicide	1
“ bestialité	1
Assaut avec intention de tuer	1

Cependant les malheureux qui ont commis ces crimes épouvantables ont

réclamé le titre de chrétiens et se sont déclarés membres des diverses dénominations désignées ci-dessous.

Eglise d'Angleterre.....	19
Méthodistes.....	5
Presbytériens.....	1
Baptistes.....	1
Aucune église.....	2

Quant à la race de ces grands criminels, un seul est sauvage ; et cinq (proportion bien grande comparée à la population de couleur en Canada) sont noirs ; les deux autres sont blancs. L'origine de ces vingt-huit condamnés pour la vie est comme suit :

Nés en Allemagne.....	1
“ Ecosse.....	1
“ Angleterre.....	6
“ Dans les Etats-Unis.....	7
“ Irlande.....	10
“ Canada.....	5

Il est certainement bien consolant de voir que le Canada, avec une population de près de deux millions, dont la moitié est protestante, ne fournisse que trois condamnés pour la vie sur vingt-huit ; vingt-cinq de ces détenus étant natifs d'autres pays. Il est consolant de penser que les crimes les plus noirs ne sont pas, généralement parlant, commis par des canadiens. Il se présente un trait frappant dans les sentences durant les années 1854 et 1855. Cinquante-cinq personnes ont été condamnées au pénitencier provincial pendant ces deux années, pour une période de deux ans seulement—période trop courte pour leur permettre d'apprendre un métier. La grande partie de ces détenus sont des jeunes gens, et il est douteux si, sous le point de vue de l'humanité et de la bienveillance, il n'aurait pas été mieux de les condamner à un emprisonnement de trois ans et les mettre ainsi en état d'apprendre un métier et de laisser la prison avec des moyens certains de gagner leur vie.

Les détenus qui, pendant toute ou une partie de l'année, ont été sans instruction comme protestants comptent, y compris ceux qui ont été libérés et ceux qui ont été admis durant l'année, quatre cent huit, et il en reste maintenant trois cent vingt-sept qui sont sous la direction pastorale du chapelain protestant. Il a été continuellement fait, dans toute l'année, des efforts pour reformer moralement et spirituellement ces détenus ; et il est agréable d'enregistrer sur ce point l'intérêt profond qu'ont manifesté les inspecteurs et le préfet qui, sans aucun doute, ont grandement à cœur l'amélioration morale des infortunés qui sont ainsi pour un temps placés sous leur direction. Les livres et pamphlets religieux ont circulé à profusion parmi ces malheureux protestants fourvoyés—ils y ont puisé des instructions, trouvé le repentir et des avertissements salutaires sur leurs erreurs passées. Les inspecteurs ont acheté dans le cours de l'année pour environ vingt-cinq louis de livres hautement utiles et instructifs, qui ont été mis entre les mains du bibliothécaire pour être distribués jour par jour parmi tous les détenus. Ces livres, qui ne se rattachent à aucune secte mais abondent en renseignements utiles, intéressants et moraux, ont été reçus et lus, par les détenus, avec beaucoup d'intérêt. Il ne faut peut-être pas s'étonner si, comme règle générale, les criminels préfèrent les lectures morales et scientifiques à celles qui sont purement religieuses ; et il est probable qu'ils retireront autant de profits, sous le rapport religieux, d'écrits dans lesquels la religion se trouve pour ainsi dire incidemment introduite, que des écrits exclusivement consacrés à discuter ce sujet. Si l'on pouvait se procurer des livres de cette espèce en assez grand nombre pour fournir de la lecture à tous les détenus, ce serait sans doute créer bien des moyens de contentement et de perfectionnement.

Tous les détenus protestants ont reçu individuellement une copie des saintes écritures qu'il leur a été permis et enjoint d'étudier dans tout temps disponibles. Il est à présumer que bien peu de détenus ont trouvé de l'intérêt dans les pages de ce livre sacré dont ils ont transgressé si épouvantablement les préceptes et auquel ils ont désobéi si criminellement ; mais il est certain au contraire qu'un grand nombre, probablement la majorité, ont porté une attention profonde aux saintes écritures, quelques-uns d'entre eux ayant lu la bible plusieurs fois de suite avec beaucoup de plaisir et de profit, ainsi qu'ils le disent. Les détenus appartenant à l'église d'Angleterre ont la liberté d'avoir des livres de prière, mais les détenus appartenant à d'autres croyances religieuses ne peuvent point avoir ce livre s'ils ne le désirent spécialement ; et il ne serait que juste que ces derniers détenus eussent leurs livres de psaumes ou d'hymnes, et il est probable que ces livres seraient souvent lus lorsque la bible est négligée.

L'école principalement destinée au profit des jeunes détenus est encore conduite avec succès et produit beaucoup de bien. C'est un spectacle bien constant que de voir tant de jeunes délinquants avoir, grâce aux sentiments d'humanité de l'état, les moyens de devenir plus sages, plus heureux et plus utiles même pendant le temps qu'ils subissent le châtimement que leur a imposé la loi. Des examens fréquents de l'école font voir que les détenus auxquels la discipline de l'institution permet ces avantages, prennent un profond intérêt à s'instruire et font des progrès qui tournent à l'honneur de leur instituteur ou à leur propre comme écoliers. La lecture, l'écriture, l'arithmétique dans ses formes les plus simples, avec quelques idées générales de géographie, comprennent toute la somme d'instruction donnée ; le but étant de donner à chacun d'eux des connaissances suffisantes pour les affaires ordinaires de la vie et de poser les fondements d'une instruction plus parfaite, si le détenu veut plus tard l'acquérir. Quand à l'école du dimanche il n'est pas nécessaire pour le chapelain d'en faire un rapport au long, vu que le préfet a en toute probabilité exposé minutieusement le sujet aux inspecteurs.

Quant au culte public, le soussigné est heureux de pouvoir dire que le service divin s'est fait trois fois par semaine dans tout le cours de l'année, une fois le jeudi et deux fois le dimanche, le temps auparavant occupé comme école du dimanche dans l'après-midi étant aujourd'hui exclusivement consacré au service divin et au ministère public. Il est consolant de voir avec quelle attention et quel maintien sérieux les condamnés assistent aux services religieux. Dans tout le cours de cinq années, le chapelain n'a jamais eu occasion de rapporter qu'un détenu s'était mal conduit pendant le service divin. Comme ils sont toujours attentifs et quelques fois très affectés aux exercices de piété, ce n'est peut-être pas trop que d'espérer que la prédication de l'évangile conduira ces malheureux, avec la bénédiction du ciel, au repentir et à la réforme. Ce n'est qu'un acte de justice de mentionner l'excellent exemple que donnent à ces services divins tous les officiers, et il ne serait pas juste non plus de passer sous silence la présence fréquente des inspecteurs aux offices publics—ce qui indubitablement a l'effet de rendre ces exercices plus respectables sinon plus efficaces pour les détenus. Il est peut-être à propos de mentionner ici qu'à la demande des détenus eux-mêmes et après de fréquents entretiens avec eux et toute l'aide que, sous le rapport de l'instruction et des exhortations, les circonstances particulières dans lesquels ils sont placés ont permis de leur donner, un grand nombre—soixante adultes ont été baptisés ; et les détenus qui appartaient à l'église d'Angleterre et désiraient participer à ce culte ont été admis à la confirmation par le lord évêque. Il est à espérer que les promesses solennelles qu'ils ont faites à leur ministre, et les vœux solennels qu'ils ont prononcés devant leur créateur ne seront pas inutiles ou oubliés mais seront fidèlement et consciencieusement observés.

Les femmes n'ont cependant pas les mêmes avantages que les hommes dans

le pénitencier—leur chapelle se trouvant immédiatement au-dessus de l'avenue d'inspection, vis-à-vis la salle à diner, il arrive inévitablement que tout le bruit qui se fait dans cette avenue ne trouve d'autre voie pour échapper qu'en traversant la chapelle des femmes. Sous ces circonstances, le service divin est à peine entendu d'une partie des femmes détenues. On pourrait probablement remédier à cela et rendre le service divin plus régulier et plus utile en continuant jusqu'au plafond le mur de la chapelle des femmes sur le côté qui avoisine l'escalier.

Outre les moyens de perfectionnement moral que je mentionne ici, je puis dire que la prière se fait tous les jours de l'année parmi les détenus; les détenus ont fait écrire un grand nombre de lettres pour leurs amis et les réponses leur ont été lues; les détenus malades et réfractaires ont été constamment visités par le chapelain dans la vue d'entretiens sérieux, il a fait à chaque prisonnier sous ses soins bien des visites après que la prison était fermée pour la nuit dans le but de converser privement avec chaque détenu sur les affaires de la religion. Souvent dans les visites le chapelain a éprouvé bien des raisons d'encouragement dans ses peines. Il y a bien des raisons de croire que la discipline morale de la prison a eu un effet salutaire sur les prisonniers, comme le fait voir évidemment le désir de s'instruire qui les dévore, l'application avec laquelle ils ont étudié les livres qui ont été à leur portée—l'inquiétude d'apprendre et d'avoir de bons ouvrages—l'attention vive et sérieuse pendant le service divin, leur tranquillité et leur bonne conduite aux prières de tous les jours dans l'aile, et les questions sérieuses qu'ils proposent souvent au chapelain. Toutes ces considérations jointes à d'autres feraient croire que l'intention morale de cet établissement s'est du moins quelque peu réalisée. Quelques remarques générales menant à cette conclusion devront terminer ce rapport.

Premièrement,—Le petit nombre d'emprisonnements répétés, puisqu'il n'en est rapporté que six protestants parmi le grand nombre de cent six. Ceci comprend tous les emprisonnements répétés de tous les détenus protestants maintenant ici et qui se montent à quelques milles. Sur les quatre-vingt douze qui ont été libérés en 1854 et les soixante-douze libérés en 1855, sept seulement ont été condamnés de nouveau.

Secondement,—On fait à chaque détenu libérés, en sortant, les questions suivantes: Pensez-vous que vous sortez un homme pire ou meilleur que quand vous êtes entré? Dans soixante-douze cas dans lesquels on a fait cette question à des détenus protestants libérés, les détenus ont volontairement donné les réponses suivantes:

Laissant la prison meilleurs	37
Laissant la prison bien meilleurs	16
Laissant la prison meilleur sous tous les rapports.....	1
Sortant plus sensible et plus tranquille.....	1
Sortant plus prudent.....	1
Ne sont pas pires.....	3
Sort avec de bonnes intentions	1
Ne sortent ni meilleurs ni pires	4
Sort deux fois meilleur.....	1
Ne peuvent dire s'ils sont meilleurs ou pires.....	4
N'est pas meilleur.....	1
Sort pire.....	1
Sort aussi bon que jamais.....	1
Sort bien pire.....	1

Ces remarques des détenus expriment les impressions de ceux qui ont été libérés pendant la présente année; et en les lisant on ne peut s'empêcher d'espérer qu'ils sont aussi changés sous le point de vue moral qu'ils le croient eux-mêmes.

Troisièmement,—En passant d'une allée à l'autre dans la prison et parlant à chaque détenu, le chapelain leur demande s'ils pensent, lorsqu'ils seront libérés, si sa sentence ou la providence le permet, qu'il laissera la prison dans un état meilleur sous le rapport moral et religieux; le nombre de ceux auxquels cette question a été posée était de 320 détenus, qui ont donné les réponses suivantes :

Pas améliorés moralement dans la prison	18
Pensent qu'ils seront de meilleurs citoyens	50
Ne peuvent dire s'ils en ont profité ou non	69
Ont moralement changé par suite de leur emprisonnement	183

Total 320

Les faits et assertions qui précèdent font fortement espérer que les détenus deviennent par suite de leur emprisonnement des hommes meilleurs sous le rapport religieux et moral.

Il est donné dans un appendice des renseignements statistiques contenus dans plusieurs tableaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Avec beaucoup de respect,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) HANNIBAL MULKINS,
Chapelain protestant.

Kingston, pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

APPENDICE.

I Tableau indiquant toutes les particularités concernant les détenus admis et renvoyés durant l'année 1855.

I. *Tableau des détenus sortis.*

Transférés à l'asile	4
Décès	5
Graciés par l'exécutif	10
Expiration de sentence	61
Total	80

II. *Tableau des Admissions.*

Sous deuxième condamnation	7
Sous première condamnation	99
Total des admissions	106

III. *Tableau des lieux de naissance.*

Né en Russie	1
“ Allemagne	2
“ en Guinée	1
“ en mer	1
“ au Nouveau Brunswick	1
“ en Ecosse	6
“ au Canada Est	4
“ en Angleterre	18
“ en Irlande	24
“ dans les Etats-Unis	19
“ au Canada Ouest	29
Total	106

IV. *Tableau des religions.*

Eglise d'Angleterre.....	57
Méthodistes.....	20
Presbytériens.....	10
Baptistes.....	7
Sans religion.....	4
Total.....	106

V. *Tableau des différentes races.*

La race indigène ou américaine.....	2
La race africaine ou nègre.....	15
La race circassienne ou européenne.....	89
Total.....	106

VI. *Tableau des crimes commis.*VII. *Tableau des sentences.*

Pour deux ans.....	38
“ deux ans et demi.....	3
“ trois ans.....	29
“ quatre ans.....	7
“ cinq ans.....	14
“ six ans.....	2
“ sept ans.....	5
“ dix ans.....	2
“ quatorze ans.....	3
“ vingt ans.....	1
“ la vie.....	2
Total.....	106

VIII. *Tableau des mariages.*

Veufs.....	3
Mariés.....	34
Non-mariés.....	69
Total.....	106

II. Tableaux contenant tous les renseignements touchant les trois cent trente détenus maintenant en prison.

I. *Tableau des lieux de naissance.*

Né en mer.....	1
“ en Russie.....	1
“ en Guinée.....	1
“ au Pays de Galles.....	1
“ aux Indes Occidentales.....	1
“ au Nouveau-Brunswick.....	2
“ en Allemagne.....	3
“ au Canada Est.....	17
“ en Ecosse.....	21
“ en Angleterre.....	61

Né en Irlande.....	67
“ au Canada Ouest.....	86
“ aux Etats-Unis.....	68
Total.....	330

II. *Tableau des croyances religieuses.*

Congrégationalistes.....	2
Eglise allemande réformée.....	1
Quakre	1
Luthériens.....	2
Baptistes.....	15
Presbytériens.....	41
Méthodistes.....	57
Eglise d'Angleterre.....	185
Sans religion.....	16
Total.....	330

III. *Tableau des différentes races.*

Les indigènes ou race américaine.....	8
Les africains ou race nègre.....	52
Les circassiens ou race européenne.....	270
Total.....	330

IV. *Tableau des âges.*

Entre 10 et 20.....	47
“ 20 et 30.....	132
“ 30 et 40.....	86
“ 40 et 50.....	38
“ 50 et 60.....	18
“ 60 et 70.....	7
“ 70 et 80.....	1
Total.....	330

V. *Tableau des mariages.*

Veufs.....	19
Mariés.....	114
Non mariés.....	197
Total.....	330

VI. *Tableau des Sentences.*

Pour deux ans.....	57
“ Deux ans et demie.....	3
“ Trois ans.....	111
“ Quatre ans.....	24
“ Cinq ans.....	39
“ Six ans.....	9
“ Sept ans.....	32
“ Huit ans.....	2

Pour neuf ans	1
“ dix ans.....	9
“ onze ans.....	1
“ quatorze ans.....	10
“ quinze ans.....	2
“ vingt ans.....	2
“ la vie.....	28
Total.....	330

VII. *Tableau des sexes.*

Femmes.....	16
Hommes.....	311
Total.....	327

VIII. *Tableau des crimes.*

I. COMMIS CONTRE DES PERSONNES :

Meurtre	20
Viol	11
Coup de feu tiré avec intention de meurtre.....	3
Bigamie	2
Assaut avec intention de tuer	2
Homicide involontaire.....	7
Avoir battu sa femme et causé la mort d'un enfant	1
Blessure avec intention de faire un mal grave ..	2
Assaut avec intention d'estropier.....	1
Poignardé avec intention de faire un mal grave.	1
Assaut pour viol.....	1
Coup de feu tiré avec intention de faire un mal grave	1
Coup de feu.....	1
Poignardé	1
Blessure avec intention de faire un mal grave..	1
Blessure avec intention de faire un mal grave....	1
Poignardé avec intention de commettre un meurtre	1
Vol avec violence.....	1
Blessures	1
Coup de feu, blessures, etc.....	1
Total.....	60

II. CRIMES CONTRE NATURE :

Bestialité	1
------------------	---

III. CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ :

Parjure et faussaire	1
Faussaire	19
Larcin	130
Vol de cheval.....	21
Larcin et incendiat	1
Vol de cheval et bris de magasin.....	1
Vol	9
Vol dans une église	1
Effets obtenus sous de faux prétextes et crime de faux.....	1

Vol de bestiaux	1
Larcin et destruction de lettres.....	1
Félonie.....	18
Recel	3
Vol d'un cheval hongre.....	2
Vol sur la personne.....	1
Vol d'une chaloupe.....	1
Larcin dans une maison habitée	2
Incendiat et vol de cheval	1
Effets obtenus sous de faux prétextes.....	3
Effraction dans un magasin et vol d'argent.....	1
Vol dans une maison habitée	1
Crime de faux et félonie	1
Contrefaçon	2
Vol d'une jument.....	1
Mise en circulation de faux billets.....	1
Empoisonnement de chevaux.....	1
Fraude	1
Bris de maison et larcin.....	1
Assaut et vol	1
Assaut pour voler et vol d'une vache	1
Bris de prison.....	1
Mise en circulation de faux billets.....	4
Incendiat	9
Faux billets en sa possession	1
Vol dans un magasin.....	1
Vol domestique.....	1
Vol de mouton.....	4
Faux billets mis en circulation.....	1
Vol de mouton et bris de maison.....	1
Billets contrefaits	1
Faux envoi.....	1
Vol de grand chemin.....	1
Vol avec effraction la nuit et vol de cheval	1
Vol de lettres et d'argent	1
Félonie, assaut.....	1
Vol domestique.....	1
Bris de magasin.....	1
Délit.....	1
Larcin, vol avec effraction la nuit.....	1
Complice d'une félonie	1
Vol avec effraction la nuit.....	3
<hr/>	
Total des crimes contre la propriété.....	266
Total des crimes contre la nature.....	1
Total des crimes contre la personne.....	60
<hr/>	
Total.....	327

IX. Occupations des détenus avant d'être condamnés et envoyés au pénitencier provincial.

Boulangier.....	4
Barbier.....	4
Forgeron	11
Brasseur.....	2

Briquetier	1
Maçon en brique.....	1
Bouchers	4
Ebénistes.....	4
Fabricant de chars	1
Charpentiers	24
Charron	1
Fabricant de chaises.....	1
Commis	5
Confiseur	1
Corroyeur	1
Distillateur.....	1
Teinturier	1
Graveur.....	1
Fabricants de harnais.....	2
Journaliers	180
Maçon	1
Meunier	1
Machiniste	1
Marchands.....	2
Médecin.....	1
Peintre	1
Cordonniers.....	27
Selliers.....	2
Maître d'école.....	1
Tailleurs de pierre.....	5
Scieurs.....	2
Charpentiers de navire.....	2
Sténographe	1
Matelots	9
Tailleur	8
Instituteur	1
Ferblantiers.....	3
Tourneur.....	1
Appareilleur	1
Horlogers.....	3
Servant d'hôtel	1
Fabricant de wagons.....	1
Fabricant de roues.....	1
Tisseur	1
Total.....	327

III. Les tableaux suivants ont pour but d'indiquer, par rapport aux protestants, la proportion des différentes races, nationalités et communions dans la province.

I. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes races, le nombre de chaque race étant tiré du recensement de 1851-2.

RACE.	Nombre de chaque race en Canada.	Détenus de chaque race.	Proportion des détenus dans chaque race.
Race indienne ou rouge.....	7,120	8	1 détenu sur 890
Race africaine ou noire.....	8,000	53	1 do sur 154
Race européenne ou blanche.....	1,827,142	496	1 do sur 3684
Total.....	1,842,265	557	1 détenu sur 307

II. Tableau indiquant la proportion des crimes chez les différentes dénominations en Canada.

EGLISES.	Nombre en Canada.	Détenus de chacune.	Proportion des détenus.
Eglise d'Angleterre.....	268,592	189	1 détenu sur 1421
Eglise de Rome.....	914,562	230	1 " " 3000
Presbytériens.....	273,732	41	1 " " 6671
Méthodistes.....	288,846	59	1 " " 4862
Baptistes.....	45,846	15	1 " " 3050
Luthériens.....	12,107	2	1 " " 6053
Congrégationalistes.....	11,770	2	1 " " 5285
Société des Amis.....	7,523	1	1 " " 7523
Chrétiens religion.....	40,261	17	1 " " 2368
Pas de R.....	3,100		
Protestants.....	12,208		
Disciples.....	2,064		
Juifs.....	351		
Mononistes et Tunkers.....	3,520		
Universalistes.....	3,450	1	1 " to 66,648
Seconds Adventistes.....	2,032		
Unitariens.....	349		
Mormons.....	250		
Chrétiens Bibliques.....	5,742		
Religion inconnue.....	21,639		
Total.....	1,842,265	557	1 détenu sur 3307

III. Tableau indiquant la population des différentes origines nationales résidant en Canada :

NATIONS.	Nombre.	Détenus.	Nombre de chaque race sur les détenus.
Angleterre.....	93,929	63	1 détenu sur 1475
Irlande.....	227,776	190	1 " " 1200
Ecosse.....	90,370	23	1 " " 3920
Etats-Unis.....	56,214	80	1 " " 702
Allemagne.....	10,248	4	1 " " 2582
Nouveau-Brunswick.....	3,464	3	1 " " 1153
Canada.....	1,277,622	182	1 " " 7020
Russie, Pologne, etc.....	196	1	1 " " 196
Quatorze d'autres nations.....	12,358	11	1 " " 1123
Total.....	1,842,265	557	1 détenu sur 3037

IV. Les tableaux suivants ne sont pas faits, comme les précédents, sur des rapports officiels, mais sur des réponses que les détenus ont données à des questions posées par le chapelain, qui a pris beaucoup de temps pour aller de cellule en cellule, après la clôture de la prison, pour connaître la vie passée des détenus, et aussi leur condition à l'époque de leur condamnation. Le tableau relatif à l'éducation ne donne pas une idée exacte de l'éducation réelle des détenus à l'époque de leur emprisonnement. Par exemple la colonne marquée "instruit en partie," comprend diverses classes; comme ceux qui lisent un peu; ceux qui peuvent lire, mais ne peuvent écrire; ceux qui peuvent écrire, mais ne peuvent calculer, avec d'autres degrés d'éducation. Mais tous ceux qui peuvent lire, écrire, compter, et qui entendent la grammaire, sont marqués comme bien instruits. Pour arriver à ces rapports, les questions suivantes ont été faites à 320 sur les 327 détenus.

- Votre père est-il mort lorsque vous étiez jeune ?
 A quel âge avez-vous perdu votre mère ?
 Avez-vous été orphelin, et à quel âge ?
 Êtes-vous resté alors sans moyen de vivre ?
 Avez-vous laissé la maison paternelle, lorsque vous étiez jeune ?
 Aviez-vous un métier avant votre emprisonnement ?
 Apprenez-vous un métier en prison ?
 Aviez-vous été à l'école avant votre emprisonnement ?
 Pouviez-vous lire ?
 Pouviez-vous écrire ?
 Pouviez-vous compter ?
 Étiez-vous instruit en partie ?
 Étiez-vous bien instruit ?
 Avez-vous appris à lire en prison ?
 Avez-vous appris à écrire ?
 Avez-vous appris à compter ?
 Avez-vous acquis ici des connaissances générales ?
 Connaissiez-vous les dix commandements avant votre incarcération ?
 Aviez-vous jamais assisté à une école du dimanche avant de venir ici ?
 Assistiez-vous à l'église de temps à autre ?
 Y assistiez-vous régulièrement ?
 Observiez-vous le dimanche avec piété ?
 Faisiez-vous usage d'un langage profane ?
 Apparteniez-vous à quelque église ?
 Étiez-vous dans l'habitude de jouer ?
 Faisiez-vous usage de tabac ?
 Étiez-vous d'un tempérament emporté ?
 Preniez-vous modérément des liqueurs enivrantes ?
 Étiez-vous intempérant ?
 Vous enivriez-vous de temps à autre ?
 Étiez-vous souvent ivre ?
 Étiez-vous de l'abstinence totale ?
 Aviez-vous bu lorsque vous avez commis l'offense ?
 Avez-vous jamais été baptisé ?
 Avez-vous jamais été marié ?
 Avez-vous des enfants ?
 Avez-vous jamais été séparé de votre femme ?
 Avez-vous eu deux femmes ?
 Avez-vous jamais vécu dans le concubinage ?
 Êtes-vous né dans un état d'esclavage ?
 Êtes-vous coupable du crime dont vous avez été convaincu ?
 Êtes-vous innocent ?
 Croyez-vous que votre emprisonnement vous ait été utile ?

I. Tableau indiquant les désavantages des détenus dans les premiers temps de leur vie :

Avaient perdu leur mère encore jeunes.....	93
Avaient perdu leur père.....	119
Étaient orphelins.....	49
N'avaient pour vivre d'autre moyen que leur travail.....	219
Avaient des moyens de vivre.....	101
Avaient quitté la maison paternelle dans leur jeunesse....	170
Étaient nés dans l'esclavage.....	35

II. Tableau indiquant l'état de l'éducation des détenus avant leur admission dans leur prison :

Avaient été à l'école.....	189
Pouvaient lire.....	187
Pouvaient écrire.....	177
Pouvaient calculer.....	125
Connaissaient les dix commandements.....	179
Etaient instruits en partie.....	172
Avaient appris à lire en prison.....	53
Ont refusé d'apprendre.....	8
Ont acquis des connaissances.....	171
Ont appris à écrire un peu.....	33
Ont appris à calculer.....	20
Désiraient apprendre à lire.....	38
Désiraient apprendre à écrire.....	49
Assistaient à l'école du dimanche dans leur jeunesse.....	187

III. Tableau indiquant l'état des détenus relativement aux métiers :

Avaient un métier à 21 ans.....	116
Avaient réussi à apprendre un métier après 21 ans.....	41
Apprenaient un métier en prison.....	149
Avaient appris un métier en prison.....	36

IV. Tableau indiquant les habitudes oisives ou pernicieuses des détenus avant leur emprisonnement :

Profanaient le jour du sabbat.....	200
N'assistaient jamais au service divin.....	76
N'y assistaient que de temps à autre.....	183
Y assistaient régulièrement.....	61
Faisaient usage du tabac.....	66
Faisaient usage d'un langage profane.....	190
Etaient dans l'habitude de jouer.....	81
N'appartenaient à aucune église.....	126
Etaient d'un tempérament emporté.....	113
N'avaient jamais été baptisés.....	112

V. Tableau indiquant les habitudes des détenus à l'égard de la tempérance.

Totalement tempérants.....	10
Buveurs modérés.....	60
Intempérants.....	169
Ivrognes.....	82
Nombre de détenus qui avaient bu au moment où ils avaient commis le crime pour lequel ils sont main- tenant en prison.....	141

VI. Tableau indiquant l'état social des détenus :

Mariés.....	93
Mariés deux fois.....	18
Veufs.....	20
Avaient vécu dans le concubinage.....	30
N'avaient jamais été mariés.....	159
Avaient eu deux femmes.....	7
Avaient été séparés de leurs femmes ou maris.....	30
Enfants de ces détenus.....	345

VII. Tableau de divers items.

Reconnaissant leur culpabilité.....	133
Usant d'équivoques.....	26
Se déclarant innocents.....	161
Baptisés en 1855.....	60
Se sont améliorés en prison.....	183
Ne peuvent dire s'ils se sont améliorés ou non.....	69
Sont certains de ne s'être pas améliorés.....	18
Pensent qu'ils seront meilleurs citoyens.....	50

C.

MESSIEURS,—Le rapport ci-inclus des détenus malades traités dans l'hôpital du pénitencier provincial pendant l'année, servira à faire connaître l'état sanitaire de la prison durant cette période.

La santé des détenus a été généralement bonne, et l'année s'est passée sans que nous ayons eu aucune épidémie sérieuse. Dans le mois d'août cependant, la diarrhée régna dans la prison, mais quoique dans certains cas les malades aient été soumis au traitement de l'hôpital, le résultat n'a eu rien de fatal.

On verra par le rapport que le nombre des décès durant l'année s'est élevé à 11, dont neuf ont été la conséquence de maladies ordinaires et deux ont été occasionnés par des accidents.

Le nombre total des détenus dans la prison pendant l'année a été de 705, de sorte que la proportion des décès n'a été que de 1 $\frac{1}{7}$ par cent, et celle des décès par suite de maladies ordinaires, de 1 $\frac{1}{2}$ e.

Dans quelques-uns de mes rapports précédents j'ai pris occasion d'attirer l'attention sur le défaut de commodité qui existait dans l'établissement pour le traitement convenable des détenus aliénés; et c'est avec les sentiments de la plus grande satisfaction que j'ai vu se former dernièrement un établissement séparé pour la garde et la direction de cette malheureuse classe d'individus, à la tête duquel est une personne d'expérience chargée maintenant du soin des divers détenus atteints d'aliénation mentale.

Ce rapport étant le vingtième que je fais depuis ma nomination à la charge de chirurgien du pénitencier, je n'ai aucune observation générale ni particulière à ajouter à celles que j'ai déjà de temps à autre soumises à votre bureau; mais je saisis cette occasion pour vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez généralement adopté toutes les suggestions que j'ai cru à propos de mettre devant vous.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé)

JAS. SAMPSON, M. D.,

Chirurgien, Pénitencier Provincial

Au bureau des inspecteurs,
Pénitencier provincial.

Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital du pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Maladies.	Demeu- raient.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Demeurants	Remarques.
Abeès.....		14	13	1		
Anasarque.....		6	6			
Anthrax.....		2	2			
Asthme.....		4	3		1	
Clous.....		8	8			
Bronchite.....		7	6		1	
Broncoécèle.....	1		1			
Brûlures et échaudures.....		6	6			
Catarrhe (aigu).....		33	32		1	
Catarrhe (chronique).....	2	14	16			
Coliques.....		1	1			
Contusions.....		10	8		2	
Débilité.....		1	1			
Hydropisie.....		1		1		
Diabète.....	1		1			
Diarrhée.....		50	50			
Maladie de cœur.....	1	3	2	1	1	
Mal à la hanche.....	1				1	
Mal au genou.....		1	1			
Dysenterie.....		7	7			
Dyspnée.....		1	1			
Dysurie.....		3	3			
Mal d'oreille.....		4	4			
Echymosis.....		1	1			
Epistaxis.....		1	1			
Epilepsie.....		1	1			
Eruptions.....		3	2		1	
Erysipèle.....		1	1			
Fièvre légère.....		3	3			
Fistule (in ano).....		2	2			
Fistule (in perineum).....	1	3	4			
Machoire brisée.....		1	1			
Fracture au crâne.....		1		1		tombé d'un échaffaud.
Engelure.....		2	2			
Gastralgie.....		1	1			
Gonorrhée.....		2	2			
Hémoptysie.....		5	4	1		
Hémorrhoides.....		3	3			
Mal de tête.....		6	6			
Hepatitis (aigue).....		2	2			
Hepatitis (chronique).....		1	1			
Hernie ingu.....		1	1			
Hydrothorax.....		1		1		
Indigestion.....	1	4	4		1	
Inflammation des yeux.....		26	26			
Inflammations (diverses extérieures).....		15	15			
Mal à l'épine dorsale.....		1		1		tombé d'un échaffaud.
Insanité.....	2	1	2		1	femme.
Blessures (légères par divers accid).....	1	12	13			
Blessures et incisions.....		10	9		1	
Iritis.....		1	1			
Gale.....		10	10			
Fièvre intermittente.....		10	10			
Jaunisse.....		1	1			
Blessures lacérées.....		4	4			
Lumbago.....	1	1	2			
Prostration.....		1	1			
Nausées.....		2	2			
Névralgie.....		1	1			
Phymosis.....		1	1			
Pléthisie pulmonaire.....	1	5	2	3	1	
Pleurésie (aigue).....	1		1			
Pleurésie (chronique).....	1	4	5			

Rapport annuel des cas traités dans l'hôpital, etc.—(Continuation.)

Maladies.	Restant.	Admis.	Renvoyés.	Morts.	Restant.	Remarques.
Pneumonie.....		1	1			
Peritonite (chronique).....	1	2	2	1		
Periostite.....		1	1			
Rheumatisme.....	1	49	49		1	
Tête brûlée.....		2	2			
Serofule.....		4	2		2	
Mal de gorge.....		16	13		3	
Spermatorrhée.....		2	2			
Entorse à la cheville du pied.....		2	2			
Rétrécissement de l'urètre.....		1	1			
Sycosis menti.....	1	1	2			
Syphilis.....		2	2			
Tumeurs.....		4	3		1	
Ulcère de la cornée.....		1	1			
Ulcères diversés.....	1	10	9		2	
Urticaire.....		4	4			
Maladie utérine.....	1	1	2			
Vertige.....			2			
Blessure au ventre.....	1		1			
Panaris.....		6	6			
Total.....	21	438	427	11	21	

faite par
lui-même
(un sau-
vage)

Tableau annuel des décès, pénitencier provincial, du 1er janvier au 31 décembre 1855.

Noms.	Âge.	Maladie.	Quand admis.	Quand mort.	No. de jours dans l'hôpital.
Patrick Farley.....	20	Fracture au cerveau en tombant d'un échafaud.....	8 janvier.....	10 janvier.....	2
David Souter.....	27	Maladie du cœur.....	31 do.....	15 février.....	47
Alexander Hover.....	74	Debilité avec hydropisie.....	2 avril.....	6 avril.....	4
Charles Holland.....	16	Phthisie.....	19 mars.....	18 avril.....	31
Christeen Geitner.....	28	Abcès multiple.....	23 mai.....	7 juin.....	16
Patrick Simpson.....	42	Hémoptysie.....	5 juillet.....	9 juillet.....	5
Joseph Smith.....	20	Phthisie.....	25 juin.....	2 août.....	37
Joseph Payette.....	28	Phthisie.....	18 juillet.....	11 août.....	24
Michael Cooney.....	18	Peritonite chronique.....	28 avril.....	15 août.....	110
Patrick Cunningham.....	27	Mal à l'épine par la chute d'un échafaud.....	20 octobre.....	20 novembre.....	31
Charles Young.....	42	Hydrothorax.....	27 novembre.....	1er décembre.....	4

JAMES SAMPSON, M. D.,
Chirurgien, P. P.

D.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	NOM.	AGE	PROFESSION.	LIEU DE NAISSANCE.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
3769	William Kerr	78	Mouleur	Canada Est.	Larcin	Leeds, etc.
3770	Jas. Bryen	40	Journalier	Irlande	Do.	Do.
3771	Catharine Thurin	19	Do.	Do.	Do.	Frontenac.
3772	Henry Brummel	29	Journalier	Etats-Unis	Do.	Middlesex.
3773	George Walden	44	Do.	Do.	Do.	Do.
3774	Geo. R. Pent	25	Carrossier	Angleterre	Do.	Do.
3775	D. J. Wadsworth	21	Bourreur	Canada Est.	Do.	Do.
3776	R. Cunningham	26	Journalier	Irlande	Do.	Huron.
3777	Isaac Deans	25	Imprimeur	Etats-Unis	Do.	Kent.
3778	Sarah Cooke	35	Do.	Irlande	Do.	Norfolk.
3779	Henry McGill	50	Journalier	Do.	Meurtre	O'Hara.
3780	John Carson	48	Cordonnier	Do.	Intention de faire un mal grave	St. François.
3781	Eug. McSweeney	40	Journalier	Do.	Larcin	Do.
3782	Martha Watts	40	Do.	Etats-Unis	Do.	Grey.
3783	Henry Cliff	50	Journalier	Angleterre	Félonie	Ontario.
3784	J. McLaughlan	12	Tailleur	Canada Est.	Inceudiat.	Do.
3785	Dun. Phillips	22	Journalier	Canada Ouest	Larcin	Northumberland.
3786	James Head	22	Do.	Irlande	Do.	Do.
3787	John Head	26	Cordonnier	Do.	Recel de mar. vol.	Do.
3788	David Broom	28	Forgeron	Etats-Unis	Félonie	Northumberland.
3789	Thos. Graham	19	Journalier	Irlande	Larcin	Do.
3790	Joseph Marshel	25	Tailleur	Angleterre	Do.	Northumberland.
3791	Robert Brown	24	Journalier	Irlande	Recel de mar. vol.	Do.
3792	David A. Brown	18	Do.	N. Brunswick	Larcin	Elgin.
3793	Henry Leonard	18	Do.	Canada Ouest	Do.	Frontenac.
3794	Catherine Kerr	27	Do.	Irlande	Do.	Do.
3795	Sarah McCourt	40	Do.	Do.	Do.	Do.
3796	Susan Donaldson	40	Do.	Do.	Do.	Do.
3797	Margaret Burgoyne	39	Do.	Do.	Do.	Do.
3798	Michael Cover	40	Cordonnier	Do.	Volance effraction	York et Peel.
3799	Amos Blyth	31	Forgeron	Angleterre	Larcin	Do.
3800	Con. McGuire	60	Commis	Irlande	Do.	Do.
3801	Edward Short	13	Journalier	Canada Ouest	Do.	Do.
3802	Jas. Adams	20	Forgeron	Do.	Do.	Do.
3803	Michael Rogers	18	Journalier	Irlande	Obt. des mar. fauss.	Do.
3804	Alfred Davis	14	Tailleur	Angleterre	Larcin	Do.
3805	Michael Keating	16	Journalier	Irlande	Do.	Do.
3806	Jas. Wash.	18	Do.	Do.	Do.	Do.
3807	Bridget Maloney	28	Do.	Do.	Do.	Do.
3808	Patrick Maskell	46	Greffier	Do.	Do.	Do.
3809	Nath. W. Barry	16	Journalier	Canada Ouest	Do.	Do.
3810	Jas. Smith	37	Do.	Ecosse	Do.	Do.
3811	Patrick Ford	26	Do.	Irlande	Do.	Do.
3812	Jno. Tuner	18	Do.	Angleterre	Do.	Do.
3813	Bridget Judge	36	Do.	Irlande	Recel de mar. vol.	Do.
3814	Wm. Whitney	19	Cordonnier	Canada Ouest	Larcin	Do.
3815	Michael Gleeson	16	Journalier	Irlande	Meurtre	Do.
3816	Daniel Gilbrath	37	Do.	Do.	Homi. involontaire	Simcoe.
3817	Robert Coulter	26	Perruquier	Do.	Blessure avec intention de faire un mal grave	Do.
3818	Patrick Foran	47	Journalier	Do.	Homi. involontaire	Larabk.
3819	George Wardner	38	Charpentier	Etats-Unis	Faux	Do.
3820	George W. Potts	12	Journalier	Canada Ouest	Larcin	Haldimand.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(Continuation.)

No.	NOM.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
3821	Godfrey Kline.....	24	Tailleur.....	Russie.....	Do.....	Lincoln.
3822	Joseph Fletcher.....	40	Machiniste.....	Angleterre.....	Faux.....	Do.
3823	Patrick Fannery.....	22	Journalier.....	Irlande.....	Homicide.....	Do.
3824	David Moore.....	22	Cordonnier.....	Angleterre.....	Vol de g. chemin.....	Prince Edward.
3825	Samuel Martin.....	59	Do.....	Irlande.....	Félonie.....	Elgin.
3826	Charles Brossard.....	24	Charpentier.....	Canada Est.....	lettre obt de la p.....	Frontenac.
3827	Anthony Kernan.....	35	Cordonnier.....	Irlande.....	Poignardé.....	Montréal.
3828	William Gallagher.....	19	Journalier.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3829	Joseph Pigeon.....	28	Do.....	Canada Est.....	Vol d'une brebis.....	Do.
3830	Simon Mace.....	27	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3831	Joseph Brodeur.....	25	Do.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3832	Jean B. Levêrre.....	76	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3833	Wm. Stewart.....	35	Do.....	Irlande.....	Do.....	Do.
3834	John Dyce.....	44	Barbier.....	Angleterre.....	Do.....	Do.
3835	Henry Shelton.....	17	Journalier.....	Canada Est.....	Do.....	Do.
3836	John Carbau.....	26	Do.....	Irlande.....	Félonie.....	Do.
3837	Patrick Lambert.....	19	Do.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3838	Thomas McMahon.....	63	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3839	James O'Brien.....	19	Do.....	Do.....	Vol sur la personne.....	Do.
3840	Joseph Ménard.....	48	Do.....	Canada Est.....	Félonie.....	Do.
3841	Alexander Laug.....	17	Fab't. de chaise.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Wellington.
3842	Thompson Hyke.....	33	F. ger-n.....	Canada Ouest.....	Poignardé.....	Northumberland.
3843	John O'Meara.....	29	Journalier.....	Irlande.....	Incendiaire.....	Prescott.
3844	W. Thompson.....	30	Ingénieur.....	Etats Unis.....	Félonie.....	Middlesex.
3845	Thos. Glenson.....	57	Journalier.....	Irlande.....	Larcin.....	Middlesex.
3846	Isaac Jackson.....	63	Do.....	Guinea.....	Do.....	Do.
3847	Charles Douglass.....	16	Tisseur.....	Ecosse.....	Do.....	Montreal.
3848	Pierre Morin.....	33	Journalier.....	Canada Est.....	Do.....	Trois-Rivières.
3849	Ann Weir.....	36	Car.....	Irlande.....	Do.....	Leeds.
3850	Michael Corkery.....	32	Journalier.....	Do.....	Meurtre.....	Peterborough.
3851	Miles McDougall.....	25	Charpentier.....	Canada Est.....	Vol avec effraction et de cheval.....	Kent.
3852	Dinnes Bradley.....	24	Journalier.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Do.
3853	George Galloway.....	50	Do.....	Do.....	Félonie.....	Do.
3854	Joseph Talbot.....	17	Do.....	Canada Ouest.....	Do.....	Do.
3855	Pns. Levesque.....	18	Do.....	Canada Est.....	Vol dans une mai- son.....	Kamouraska.
3856	J. Pettetlun.....	16	Tanneur.....	Do.....	Vol dans un maga- sin.....	Do.
3857	Wm. Byron.....	18	Journalier.....	Irlande.....	Meurtre.....	Haldimand.
3858	C. W. Ferguson.....	40	Do.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Essex.
3859	William Franklin.....	23	Do.....	Canada Ouest.....	Do.....	Do.
3860	John Johnson.....	22	Do.....	Etats Unis.....	Félonie.....	Do.
3861	W. H. Daunt.....	23	Tailleur.....	Irlande.....	Vol de cheval.....	Do.
3862	Lemuel McDonald.....	33	Journalier.....	Canada Ouest.....	F. bil. mis en circu.....	Northumberland.
3863	Jas. LaBrush.....	17	Sellier.....	Canada Est.....	Larcin.....	Wentworth.
3864	Jas. Smith.....	17	Do.....	Ecosse.....	Vol.....	Do.
3865	Jno. Thompson.....	17	Do.....	Canada Ouest.....	Larcin.....	Do.
3866	Jas. Riley.....	14	Journalier.....	Angleterre.....	Do.....	Do.
3867	C. W. Hamilton.....	25	Do.....	Etats-Unis.....	Do.....	Do.
3868	Jas. Cryen.....	19	Do.....	Irlande.....	Do.....	Do.
3869	William Irvine.....	22	Do.....	Do.....	Do.....	Waterloo.
3870	Rea. W. Terman.....	27	Peintre.....	Etats-Unis.....	Do.....	York.
3871	Lawrence Bebee.....	19	Marin.....	Sur la mer.....	Do.....	Do.
3872	Robert Porter.....	18	Peintre.....	Ecosse.....	Effets faus. obtenus.....	Do.
3873	Jno. Dooley.....	21	Meublier.....	Irlande.....	Faux.....	Do.
3874	Robert C. Backus.....	31	Commis.....	Irlande.....	lettre d'argent volé.....	York.
3875	Wesly Carpenter.....	17	Journalier.....	Canada Ouest.....	Vol de cheval.....	Lambton.
3876	James M'Conn.....	18	Do.....	Do.....	Assault félonieux.....	Simcoe.

Tableau des détenus reçus dans le pénitencier provincial, etc.—(Continuation.)

No.	NOM.	AGE.	PROFESSION.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
3877	Thomas Orystler.....	36	Journalier.....	Canada Ouest.	Larcin.....	Middlesex.
3878	Michael Joyce.....	33	Do.....	Irlande.....	Do.....	Do.
3879	James Dunn.....	35	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Northumberl'd.
3880	John Snake.....	17	Do.....	Canada Ouest.	Vol de cheval.....	Middlesex.
3881	Edward Kelly.....	33	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Frontenac.
3882	John Barnett.....	62	Do.....	Do.....	Do.....	York.
3883	Daniel Cowly.....	17	Do.....	Do.....	Do.....	Wentworth.
3884	Jos. Lee.....	19	Do.....	Etats Unis.....	Do.....	Do.
3885	James Dunn.....	53	Teinturier.....	Angleterre.....	Do.....	Montréal.
3886	Narc. Dugennis.....	20	Journalier.....	Canada Est.....	Vol d'argent.....	Do.
3887	Robert McKenzie.....	27	Tailleur.....	Ecosse.....	Do.....	Do.
3888	James Hall.....	19	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3889	William Puddecumb.....	30	Journalier.....	} Angl. }	Vol avec violence.	} Québec.
3890	William Hoskins.....	27	Tourneur.....			
3891	Michael Hogan.....	33	Journalier.....	Irlande.....	Blessures avec intention de faire un mal grave.	Do.
3892	Roger Green.....	33	Do.....	Do.....	Poignardé.....	Northumberl'd.
3893	John Mayer.....	28	Cordonnier.....	Allemagne.....	Vol de cheval.....	Do.
3894	Gilbert Hannehan.....	30	Journalier.....	Irlande.....	Homicide.....	Leeds.
3895	Ellen Doyle.....	23	Do.....	Do.....	Coupures avec int.	Perth.
3896	Willard Main.....	38	Journalier.....	Etats Unis.....	Vol de cheval.....	Middlesex.
3897	John McMillan.....	27	Do.....	Ecosse.....	Faux.....	Do.
3898	William McMullan.....	25	Do.....	Canada Ouest.	Larcin.....	Oxford.
3899	Ant. Gordon.....	67	Do.....	Canada Est.....	Crime contrenature	Northumberl'd.]
3900	Michael O'Hare.....	27	Do.....	Do.....	Faux.....	Brant.
3901	Jacob Mazelles.....	46	Do.....	Canada Ouest.	Larcin.....	Do.
3902	Jos. Charboneau.....	21	Do.....	Canada Est.....	Larcin.....	Frontenac.
3903	David Babcock.....	27	Do.....	Canada Ouest.	Incendiaire.....	Do.
3904	Fruuk. Haban.....	16	Do.....	Etats-Unis.....	Vol domestique.....	Igin.
3905	W. H. Weedon.....	15	Do.....	Do.....	Bris de magasin.....	Do.
3906	Peter Walsh.....	22	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3907	Henry L'Heur.....	30	Do.....	Canada Ouest.	Félonie.....	Stormont.
3908	Thos. Juden.....	23	Marin.....	Angleterre.....	Vol de cheval.....	Lincoln.
3909	Mary Quinn.....	34	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Québec.
3910	Aug. Simard.....	25	Charpentier.....	Canada Est.....	Vol.....	Do.
3911	Hub. Roy.....	20	Journalier.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3912	Jno. Cornolato.....	22	Marin.....	Grèce.....	Vol.....	Do.
3913	Antony Martin.....	24	Do.....	Italie.....	Do.....	Do.
3914	Robert Sullivan.....	30	Boucher.....	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3915	William Jones.....	37	Tailleur de pierre.	Do.....	Do.....	Do.
3916	Jno. Sullivan.....	30	Journalier.....	Do.....	Do.....	Do.
3917	Pierre Bilodeau.....	26	Do.....	Canada Est.....	Do.....	Do.
3918	Jas. McMahon.....	19	Cordonnier.....	Canada Ouest.	Do.....	Frontenac.
3919	William Lounsbury.....	21	Journalier.....	Do.....	Vol de cheval.....	Norfolk.
3920	Nicholas Clark.....	16	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3921	Stephen Bilow.....	28	Fabrieant de mouf.	Do.....	Larcin.....	Do.
3922	P. Dechambeault.....	23	Journalier.....	Canada Est.....	Poignardé.....	Montréal.
3923	Francis Pouliotte.....	16	Do.....	Do.....	Vol de cheval.....	Do.
3924	Eteen Manba.....	27	Do.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3925	Horace Wilson.....	28	Do.....	Etats Unis.....	Félonie.....	Do.
3926	Jos. Benudrie.....	27	Forgeron.....	Canada Est.....	Larcin.....	Do.
3927	Henry Smith.....	34	Journalier.....	Do.....	Do.....	Do.
3928	Moses Belger.....	36	Tanneur.....	Irlande.....	Meurtre.....	Leeds.
3929	David Jones.....	33	Journalier.....	Canada Ouest.	Félonie.....	Essex.
3930	David McGinty.....	45	Meunier.....	Irlande.....	Larcin.....	Carleton.
3931	James FitzSimmons.....	20	Journalier.....	Do.....	Vol.....	Do.
3932	John Thompson.....	17	Do.....	Canada Ouest.	Vol de cheval.....	Wellington.
3933	W. G. McLeary.....	28	Patissier.....	Do.....	Faux.....	Do.
3934	John Robinson.....	25	Briquetier.....	Etats-Unis.....	Vol de cheval.....	Lambton.

Tableau des détenus reçus au pénitencier provincial, etc.—(Continué.)

No.	NOMS.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
3935	William Watson.....	35	Tailleur.....	Irlande.....	Vol de cheval....	Lambton.
3936	John Young.....	20	Charpentier.....	Canada Est. . .	Do.	Hastings.
3937	Michael Barrett.....	22	Journalier.....	Irlande.....	Larcin.....	York.
3938	John Barrett.....	19	Do.	Do.	Do.	Do.
3939	Charles Brown.....	26	Barbier.....	N. Brunswick	Poignardé.....	Do.
3940	Philip O'Connor.....	18	Briquetier.....	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3941	James McClanerty.....	27	Charpentier.....	Do.	Do.	Do.
3942	Patrick Kemp.....	34	Do.	Canada Ouest.	Do.	Do.
3943	David Meredith.....	21	Journalier.....	Canada Est....	Assaut et vol....	Do.
3944	Donald McDonell.....	25	Charpentier.....	Irlande.....	Vol de cheval....	Do.
3945	Michael Kelly.....	27	Journalier.....	Do.	Meurtre sans int.	Do.
3946	Owen Sullivan.....	26	Do.	Do.	Do.	Do.
3947	Patrick Hunt.....	21	Do.	Do.	Do.	Do.
3948	John Keuvelly.....	27	Do.	Do.	Do.	Do.
3949	James Reynolds.....	21	Ferblantier.....	Angleterre....	Délit.....	Ontario.
3950	George Marks.....	15	Journalier.....	Canada Ouest.	Larcin.....	Do.
3951	Thomas McKay.....	21	Do.	Ecosse.....	Do.	Elgin.
3952	James Fulkerson.....	21	Forgeron.....	Canada Ouest	Vol avec effraction	Middlesex.
3953	James Markle.....	20	Cordonnier.....	Do.	Complice de félonie	Wentworth.
3954	Thomas Norman.....	28	Do.	Angleterre....	Blessures.....	Do.
3955	John Urno.....	19	Journalier.....	Canada Ouest	Coup de feu, etc..	Do.
3956	William Adams.....	24	Do.	Irlande.....	Vol de cheval....	Do.
3957	Daniel Hanley.....	18	Boucher.....	Do.	Vol.....	Do.
3958	James Spears.....	20	Journalier.....	Do.	Vol.....	Do.
3959	Richard Call.....	47	Cordonnier.....	Angleterre....	Blessures, etc....	Do.
3960	Charles Miller.....	25	Boulangier.....	Allemagne....	Enlèvement.....	Montreal.
3961	Christopher Morghain.....	22	Journalier.....	Angleterre....	Do.	York.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

E.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui sont morts durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	NOMS.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
2564	Christopher Guntner.....	22	Journalier.....	Allemagne...	Meurtre.....	Niagara.
3212	Jos. Payatte.....	22	Do.....	Canada Est...	Félonie.....	Prescott.
3496	Patrick Simpson.....	40	Do.....	Etats-Unis...	Vol de cheval.....	Wentworth.
3509	Michael Connor.....	19	Boulangier.....	Irlande.....	Do. d'argent...	Norfolk.
3619	Alexander Hoover.....	72	Ménuisier.....	Canada Est...	Meurtre sans int.	Stormont.
3646	Joseph Smith.....	18	Journalier.....	Canada Ouest	Félonie.....	Haldimand.
3707	Patrick Furley.....	20	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Montréal.
3718	Charles Hollaud.....	16	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3776	Patrick Cunningham.....	26	Do.....	Do.....	Do.....	Huron.
3470	David Souter.....	28	Chauffeur.....	Ecosse.....	Tentative de viol.	Frontenac.
3750	Charles Young.....	46	Journalier.....	Etats-Unis...	Larcin.....	Kent.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

F.

Tableau des détenus au pénitencier provincial qui ont reçu le pardon royal, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	NOMS.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
1915	Thomas Nowlan.....	20	Journalier.....	Irlande.....	Vol de grand chem.	Montréal.
3359	Egar Huntly.....	23	Do.....	Canada Ouest.	Vol de cheval.....	Huron.
3367	Frank Baker.....	19	Forgeron.....	Irlande.....	Félonie.....	Wentworth
3372	Henry Coon.....	23	Journalier.....	Canada Ouest.	Viol.....	Hastings.
3431	John Singer.....	47	Do.....	Do.....	Félonie.....	Wentworth.
3465	Jno. Mason.....	22	Journalier.....	Irlande.....	Larcin.....	York.
3602	Patrick Grafton.....	33	Do.....	Do.....	Do.....	Ontario
3630	John Gibson.....	29	Do.....	Ecosse.....	Do.....	Wellington.
3614	William Irvine.....	38	Tisserand.....	Irlande.....	Recel.....	Do.
3756	Richard Hennessy.....	54	Journalier.....	Do.....	Poignardé.....	Québec.
3896	James Welsh.....	18	Do.....	Do.....	Larcin.....	York.
3862	Sam'l McDonald.....	33	Do.....	Canada Ouest.	Emission faux bil.	Northumber'ld.
3819	William Humphrey.....	40	Forgeron.....	Irlande.....	Meurtre sans int.	Leeds.

Penitencier Provincial,
31 December, 1855.

G.

Tableau des détenus libérés, par expiration de sentence, du pénitencier provincial, durant l'année finissant le 31 décembre 1855.

No.	NOMS.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
2183	Richard McNeer	29	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Montréal.
2184	John Cameron	17	Ferblantier	Ecosse	Do.	Do.
2186	James Wright	32	Boulangier	Do.	Vol avec effraction.	Do.
2187	James O'Donnell	25	Polisseur	Irlande	Sacrilège	Do.
2351	Ant. Delaqué	23	Journalier	Canada Est.	Larcin	Québec.
2664	John Brown	38	Serrurier	Do.	Do.	Montréal.
2696	Henry Millman	39	Forgeron	Allemagne	Do.	Wentworth.
2721	Wal. Bellville	23	Charpentier	Etats-Unis	Argent faussint, obt	Middlesex.
2722	James McMahon	16	Journalier	Canada-Ouest.	Larcin	Do.
2797	Sam Davis	68	Meublier	Angleterre	Incendiat	York.
2876	William Miller	41	Boucher	Do.	Do.	Lincoln.
2887	Henry Wetherspoon	25	Forgeron	Canada-Ouest.	Vol eur de mouton.	Essex.
2898	James York	22	Journalier	Do.	Vol eur de cheval.	Frontenac.
2937	John Tierney	28	Do.	Irlande	Vol	Québec.
2996	John Blakeney	47	Do.	Etats-Unis	Vol avec effraction.	York.
3185	Thomas Burnett	31	Sellier	Canada-Est.	Larcin	Frontenac.
3316	Joeh Legean	18	Journalier	Do.	Do.	Carleton.
3318	Charles Damon	22	Meublier	Etats-Unis	Do.	Frontenac.
3320	James McIlhenry	40	Tailleur de pierre.	Irlande	Do.	Leeds.
3321	James Brown	30	Meublier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3322	Corn Carr	59	Journalier	Irlande	Larcin	Leeds.
3323	Michael Mitchell	16	Do.	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3324	Catherine Corcoran	24	Do.	Irlande	Do.	York.
3326	Henry Hillock	24	Journalier	Do.	Vol eur de bœuf.	Do.
3327	Daniel Smith	33	Do.	Angleterre	Vol eur de cheval.	Do.
3328	Jane Gormfield	18	Do.	Canada-Ouest.	Larcin	Do.
3329	Elk. Dibble	19	Journalier	Do.	Félonie	Oxford.
3330	Thomas J Cooper	45	Do.	Angleterre	Do.	Do.
3331	William Mercer	26	Do.	Ecosse	Larcin	Do.
3332	Charles Sheldon	35	Do.	Etats-Unis	Do.	Lanark.
3336	George Fowler	34	Do.	Irlande	Do.	Northumberland
3338	David Norlon	30	Cordonnier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3339	Jarg Burgoyne	36	Do.	Irlande	Do.	Montréal.
3340	James Vaughan	14	Journalier	Do.	Vol avec effraction.	Do.
3342	Martin Healy	34	Tailleur de pierre.	Do.	Poignardé	Do.
3344	James Moore	16	Journalier	Do.	Larcin	Do.
3345	James Warren	31	Briquetier	Do.	Vol avec effraction.	Do.
3354	Paul Fellian	17	Journalier	Canada-Est.	Argent volé	Prescott.
3356	Benjamin Harris	17	Armurier	Canada-Ouest.	Larcin	Oxford.
3357	William Harris	20	Journalier	Do.	Do.	Do.
3358	William McAllister	71	Charpentier	Etats-Unis	Incendiat	Hastings.
3364	Aaron Marlindell	19	Tourneur	Canada-Est.	Vol de cheval	Frontenac.
3371	William Russell	25	Forgeron	Irlande	Félonie	Wentworth.
3373	John Forshoe	45	Charpentier	Canada-Ouest.	Intenta. de meurtre	Prince Edward.
3374	William Wright	23	Peintre	Angleterre	Larcin	Lincoln.
3375	John McCabe	16	Journalier	Canada-Ouest.	Do.	Do.
3376	Philip Brady	22	Do.	Do.	Vol dans la maison	Wellington.
3377	John Gelfagh	27	Tailleur de pierre.	Irlande	Assaut.	Carleton.
3387	William Gowdy	23	Journalier	Angleterre	Larcin	Oxford.
3388	Bernard Smith	33	Do.	Irlande	Vol de mouton	Leeds.
3389	George Suuy	24	Do.	Do.	Homicide involont.	Peterborough.
3391	Talbot Chief	44	Do.	Canada-Ouest.	Vol de cheval	Huron.
3394	James Brown	37	Do.	Etats-Unis	Larcin	Frontenac.
3396	John Falkner	18	Do.	Canada-Est.	Incendiat	Northumberland
3397	Lawrence Burke	17	Boucher	Irlande	Larcin	York.
3400	William Conner	23	Journalier	Do.	Vol d'animaux	Wellington.

G.—Tableau des détenus libérés par expiration de sentence, etc.—(Continuation.)

No.	Noms.	AGE.	METIER.	PAYS.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
3401	Sol. Lynch.....	28	Journalier.....	Etats-Unis.....	Poignardé.....	Middlesex.
3406	John Oline.....	41	Do.....	Do.....	Félonie.....	Essex.
3413	Joseph Charbonneau.....	18	Do.....	Canada-Est.....	Vol sur la personne	Montréal.
3414	Adeline Normand.....	26	Canada-Ouest.....	Blessée.....	Do.
3415	James Porter.....	44	Maitre d'école.....	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3416	John Gravel.....	31	Meublier.....	Allemagne.....	Do.....	Montréal.
3422	Thomas Ryley.....	15	Journalier.....	Irlande.....	Do.....	Québec.
3423	Joseph Gaznor.....	27	Do.....	Canada-Est.....	Do.....	Do.
3424	John Duffy.....	18	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3425	Moses Tapin.....	17	Domestique.....	Do.....	Do.....	Do.
3426	Jean B. Couture.....	17	Journalier.....	Do.....	Do.....	Do.
3432	Thomas Baker.....	51	Do.....	Irlande.....	Félonie.....	Wentworth.
3433	Lewis Isaac.....	24	Do.....	Canada-Ouest.....	Homicide involont.	Do.
3434	Ellen Cooper.....	26	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3435	Mary Ashley.....	20	Do.....	Do.....	Do.
3436	Eliza Young.....	15	Angleterre.....	Félonie.....	Do.
3437	William Henry.....	34	Charron.....	Canada-Est.....	Larcin.....	Frontenac.
3440	John Levis.....	22	Journalier.....	Canada Ouest.....	Do.....	Northumberland
3443	Solomon Crawl.....	28	Do.
3444	Llugh Mennon.....	49	Journalier.....	Irlande.....	Larcin.....	Middlesex.
3445	John Kelly.....	25	Maçon.....	Do.....	Do.....	Do.
3454	George Russell.....	38	Journalier.....	Ecosse.....	Do.....	Frontenac.
3467	Francis Robinson.....	18	Cordonnier.....	Irlande.....	Do.....	York.
3468	James Brophy.....	36	Journalier.....	Do.....	Do.....	Do.
3472	Martin Quinn.....	33	Do.....	Do.....	Do.....	Montréal
3473	Mary O'Connor.....	20	Do.....	Do.....	Do.
3474	Charles Gormly.....	16	Journalier.....	Do.....	Vol sur la personne	Do.
3475	John Keerney.....	18	Do.....	Canada-Est.....	Blessures.....	Do.
3476	John Coley.....	21	Do.....	Angleterre.....	Larcin.....	Do.
3477	James Ralston.....	15	Cordonnier.....	Canada-Est.....	Caution faussement obtenue.....	Do.
3478	Ant. Goden.....	19	Do.....	Vol sur la personne	Do.
3483	Jean B. Fillion.....	22	Journalier.....	Do.....	Do. d'une jument.	Do.
3484	Michael Senigall.....	55	Do.....	Do.....	Larcin.....	Do.
3491	John O'Donnell.....	40	Maçon.....	Irlande.....	Parjures.....	St. François.
3492	Narcisse Durmil.....	17	Journalier.....	Canada-Est.....	Vol de cheval.....	Trois-Rivières.
3502	Michael O'Leary.....	30	Chanpentier.....	Canada-Ouest.....	Larcin.....	Prince Edward.
3515	Elinor Kirkpatrick.....	29	Irlande.....	Incendiat.....	Peterborough.
3518	Michael Downie.....	18	Journalier.....	Do.....	Blessures.....	St. François.
3519	John Gurney.....	25	Do.....	Angleterre.....	Do.....	Do.
3520	Andrew Neil.....	19	Peintre.....	Canada-Ouest.....	Homicide involont.	York.
3521	Thomas Neal.....	16	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3528	Francis Marsan.....	31	Forgeron.....	Canada-Est.....	Larcin.....	Montréal
3529	Joseph Breen.....	17	Journalier.....	Do.....	Vol d'une jument.	Do.
3530	Owen Flanagan.....	23	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Do.
3533	Peter Teloe.....	33	Forgeron.....	Canada-Ouest.....	Vol d'une jument.	Do.
3534	John Welsh.....	24	Journalier.....	Canada-Est.....	Assaut.....	Frontenac.
3541	John Taylor.....	21	Do.....	Etats-Unis.....	Bris de maison.....	Lincoln.
3542	John McCarty.....	18	Do.....	Irlande.....	Do.....	Do.
3543	Charles Deveuport.....	22	Do.....	Ecosse.....	Do.....	Do.
3549	John Currick.....	19	Do.....	Irlande.....	Larcin.....	Montréal.
3550	John Robb.....	25	Do.....	Do.....	Do.....	Do.
3559	Thos. Wyllie.....	38	Tisserand.....	Ecosse.....	Vol avec effraction.	Waterloo.
3576	Wm. Burns.....	19	Journalier.....	Angleterre.....	Larcin.....	Norfolk.
3270	Hiel Hill.....	27	Do.....	Canada-Est.....	Fesse. mon. m. en e.	St. François.
2701	James O'Brie.....	26	Do.....	Irlande.....	Vol de cheval.....	York.
2357	Ann Little.....	25	Do.....	Homicide involont.	Home.
3532	Samuel Glide.....	37	Journalier.....	Angleterre.....	Assaut pour violer.	Montréal.

CG.

Liste des détenus au pénitencier provincial envoyés à l'asile des aliénés durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

No.	NOM.	AGE.	PROFESSION.	LIEU DE NAISSANCE.	CRIME.	COMTE OU DISTRICT.
1085	James Shelston	42	Tonnelier	Angleterre	Enlèvement	Simcoe.
3089	William Shutta	31	Cordonnier	do.	Meurtre	Montréal.
3045	Alexander Mouroe	35	Sellier	do.	Vol de cheval	Kent.
3438	Thomas Therien	43	Jouqualier	Canada-Est	Meurtre	Trois-Rivières.
3452	George Tipple	69	Marin	Angleterre	do.	Wentworth.
3581	James Mathien	21	Journalier	Canada Ouest	Larcin	do.
3648	Cornelius Ryan	40	Cordonnier	Irlande	Meurtre	Peterborough.

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

H.

Etat tabulaire des détenus et prisonniers militaires qui ont été reçus et libérés du pénitencier provincial durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

Hommes détenus restant dans le pénitencier, 31 déc. 1854.....	475
Femmes do. do. do. do. do. do.	32
Prisonniers militaires do. do. do. do. do. do.	2

Hommes détenus reçus durant l'année 1855.....	181
Femmes do. do. do. do. do.	12
Prisonniers militaires do. do. do. do.	2

195

707

Hommes détenus libérés sur expiration de sentence.....	101	} 150
Femmes do. do. do. do.	11	
Prisonniers militaires do. do. do.	7	
Hommes détenus do. par pardon....	13	
Do. do. par mort.....	11	
Do. do. transportés à l'asile des aliénés.....	7	

Restant dans le pénitencier le 31 décembre 1855..... 557

savoir :

Hommes.....	524
Femmes.....	33
La moyenne de chaque année étant de.....	557

Pénitencier Provincial,
31 décembre 1855.

I.

Contrats passés par le pénitencier provincial pour le louage de détenus durant l'année expirant le 31 décembre 1855.

savoir :

Avec J. P. Milliner et Cie., et leurs cautions pour cent détenus, à commencer du neuvième jour d'août 1855, jusqu'au deuxième jour d'août 1860,—disons 5 ans—à 2s. par jour pour chaque homme.

À être employés à la fabrication de haches et aux ouvrages de forge en général, de fonderie, et à la fabrication d'attèles et montures de harnais de toute espèce, etc.

K.

Bilan annuel du pénitencier provincial avec le gouvernement provincial, expirant le 31 décembre 1855.

Dr.	£	s.	d.	£	s.	d.	1855.	£	s.	d.	Cr.
1855.											
Jan. Bilan suivant le rapport de l'année dernière.....				858	9	2	Déc. Pièces justiv. No. 1 jusqu'à 1096 transmis au bureau des auditeurs.....				24881 2 4
Dec. Octroi du gouvernement de 1854....				5000	0	0	Argent en caisse...				402 4 11
Octroi du gouvernement de 1855....				10000	0	0	SOMMAIRE DE LA DEPENSE.				
" Hangar à pierre..	1027	16	1				" Hôpital.....	316	16	11	
" Boutique de charpentier.....	86	6	7				" Savons, chandelles et huile.....	347	13	8	
" Boutique de tailleur.....	22	16	9				" Contingents.....	832	1	4	
" Boutique de forgeron.....				1	18	6	" Bois et charbon..	1993	16	11	
" Chambre de la matrone.....				2	12	0	" Bâtisses de prison.	2368	14	10	
" Etoupe.....	110	6	6				" Habillements et literie.....	2584	0	0	
" Chaux.....	21	11	2				" Meubles et outils.	161	9	5	
" Travail des détenus par contrat..	7730	13	10				" Provisions... ..	8156	16	10	
	£9004	1	5				" Ecurie.....	702	7	10	
DEPENSES CONTINGENTES.							" Papeterie.....	63	8	10	
" Rente.....	93	6	8				" Librairie.....	15	5	0	
" Comptes divers..	62	11	11				" Etoupe.....	24	10	11	
" Arch. Garratt....	27	10	0				" Alloué à des détenus.....	98	13	8	
" James Gardiner..	3	8	9				" Paie des officiers..	7215	6	2	
" Produits de la vente de lard....	164	12	1							£24881 2 4	
" Frais d'écurie....	51	13	4								
" Autorités militaires.....	17	13	11								
				£420	16	8					
				£25283	7	3					£25283 7 3

D. E. A. MACDONELL,
 Prefet, pénitencier provincial.
 F. BICKERTON,
 Secrétaire, pénitencier provincial.

Pénitencier Provincial,
 31 décembre 1855.

L.

Etat des dettes dues par le pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

La seule dette due par l'institution est une réclamation contestée de J. et W. Breden, de £540.

Le 8 janvier 1856, les inspecteurs reçurent avis d'ordonner au syndic de se payer à lui-même et aux officiers sous lui, le pourcentage, conformément à l'acte 18 Vic., chap. 89, £1,228 1s. 2d., qui peuvent être classés comme une charge due le 31 décembre 1855, quoiqu'elle n'appert pas à cette période.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Etat des dettes dues par diverses personnes au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

E. P. & A. Ross.....	£553	0	1
James Morton.....	193	11	0
J. P. Milliner & Cie.....	124	10	6
Silvester Skinner.....	70	18	0
Corporation de Kingston.....	18	15	0
Capitaine McMaster.....	4	10	0
Height & Mitchell.....	1	1	9
James Hopkirk.....	78	5	5
Sheriff Waddell.....	60	15	3
Révd. M. Anderson.....	5	0	0
Mdme. Cartwright.....	7	3	3
Donald McIntosh.....	1	5	0
C. S. Wilson.....	3	10	9
Bureau de Poste de Kingston.....	1	3	0
Société d'agriculture de Frontenac.....	16	13	4
James Gleeson.....	7	10	0
David Roblin.....	35	2	10
Sheriff Corbett.....	26	15	2
William Wells.....	12	19	11
Cimetière de Catarqui.....	3	8	0
Révd. Mr. Tunlin.....	3	14	6
Edward Biscoby.....	2	5	0
John Harper.....	1	16	3
John Stevenson.....	10	13	6
William Belgen.....	1	15	9
Comité de l'église St. Thomas, de Belleville.....	144	11	7
John Smith.....	5	0	0
Silvester Skinner.....	5	0	0
William Beamish, M. D.....	3	0	0
Thomas Drummond & Cie.....	7	16	6
Diverses petites sommes (12 comptes).....	8	3	8
			<u>£1419 15 0</u>

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

M.

Inventaire des biens de la province en caisse au pénitencier provincial, le 31 décembre 1855.

SOMMAIRE.	PAYÉ.	FAIT AU PÉNITENCIER.
	£ s. d.	£ s. d.
Carrière et Cour.....	578 0 10	879 13 8
Boutique de forgeron.....	392 3 5	9 4 6
Meubles de cuisine.....	348 8 9	370 11 6
Divers.....	16 12 10	2 15 0
Chambre de la matrone.....	213 11 5	197 2 5
Magasin.....	655 5 10	2 7 2
Cordes.....	97 14 6	
Chambre de hardes.....	84 8 2	449 8 6
Meubles.....	1 17 6	12 1 0
Armurerie.....	149 14 6	
Cordonniers.....	16 5 4	28 10 2
Cabinet de chirurgie.....	54 18 0	
Département des tailleurs.....	4 0 0	4 3 0
Habilllements.....	238 8 9	485 17 6
Couvertures de lit.....	622 14 7	
Etable.....	108 0 3	41 3 6
Fourrage.....	14 10 0	
Boutique de charpentiers.....	361 15 7	31 5 5
Ferblantiers et peintres.....	33 17 11	1 12 11
Tonnelier.....	7 11 1	
Hopital.....	215 3 7½	27 16 9
Chambre du maître d'école.....	6 1 9	
Livres, chambre des matrones.....	2 0 9	
Chambre du chapelain catholique romain.....	16 1 6	
Chambre du chapelain protestant.....	37 12 6	
Maison de pompes.....	308 0 0	100 0 0
Bureau du préfet.....	19 10 6	14 5 0
Bureau du secrétaire.....	21 12 9	16 1 6
Dépandances secondaires.....		570 0 0
Terre contenant 100 acres.....	2000 0 0	
Gore, Coté Ouest.....	75 0 0	
	£6,721 2 7½	£3,243 19 6

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des travaux accomplis durant l'année expirée le 31 décembre 1855.

VOIR:	£ s. d.	£ s. d.
Pour l'érection d'ateliers.....	2,035 15 0	
Do excavat. dans les roches et la terres, et le charroy. des pierres au b. de l'eau.....	686 18 11	
Pour l'érection d'un atelier d'affilage, et pour faire des canaux.....	97 15 0	
Réparation générales des bâtisses de la prison.....	214 17 8	
		£3,035 6 7

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

N.

Estimation de la somme requise pour le soutien du pénitencier provincial pour l'année 1856 :

SALAIRES DES OFFICIERS, etc.

1 Préfet.....	£560	0	0
2 Inspecteurs.....	800	0	0
1 Secrétaire	218	0	0
1 Député syndic.....	250	0	0
1 Chirurgien.....	250	0	0
2 Chapelains.....	600	0	0
1 Matrone.....	93	15	0
1 Aide matrone.....	62	10	0
1 Un commis des vivres.....	156	5	0
1 Maître constructeur.....	250	0	0
1 Maître d'école.....	187	10	0
6 Surintendants, à £140 12s. 6d. par année,	543	15	0
2 Gardiens, à £112 10s. do.,	225	0	0
4 Gardes, à £100 do.,	3,400	0	0
			<u>£7,897 15 0</u>

PROVISIONS.

220,000 rations, à 8½d.....	£7,562	10	0
1,800 cordes de bois de chauffage à 17s. 6d.....	1,575	0	0
500 minots de charbon, à 6d.....	12	10	0
			<u>£9,150 0 0</u>

HOPITAL ET CABINET DE CHIRURGIE.

Médecines, provisions, etc.....	£300	0	0
---------------------------------	------	---	---

MEUBLES DE CUISINE, etc.

400 plats d'étain, à 9d., 300 assiettes, à 6d.	£22	10	0
200 tasses d'étain, à 5d., 14 cuillers, à 1s...	4	17	4
300 couteaux et fourchettes, à 6d., 400 cuillers, à 2d.....	10	16	8
48 rasoirs, à 1s. 6d., 36 brosses, à 1s.....	5	8	0
			<u>£43 12 0</u>

MEUBLES DE PRISON ET COUVERTURES DE LIT.

200 taies de lit, à 4s., 300 couvertures, à 16s. 3d.....	£283	15	0
150 couvertures, à 4s., 400 serviettes, à 4½d.	37	10	0
500 taies d'oreiller, £25 ; 100 peignes, à 4d.	26	13	4
32 tonneaux de paille, à 32s. 6d.....	52	0	0
			<u>£399 18</u>

HARDES.

600 habillements d'hiver, à 25s..	£750	0	0	
600 habillements d'été, à 15s....	450	0	0	
400 chemises de flanelle, à 8s., 400 caleçons, à 7s.	300	0	0	
500 paires de souilliers, à 6s. 3d., 150 pantouffles à 3s. 9d..	184	7	6	
400 mouchoirs de poche, à 3d., 300 ceintures, à 4d.....	10	0	0	
300 bonnets et bas, à 1s. 8d.....	25	0	0	
1200 paires de bas de laine, à 1s. 3d.....	75	0	0	
2000 verges de coton, à 6d.....	50	0	0	
				<u>£1,844 7 6</u>

HUILE, CHANDELLES ET SAVON.

1500 lbs. de chandelles, à 10½d.....	£65	12	6	
4000 lbs. de savon, à 3½d.....	58	6	8	
10 gallons d'huile d'olive, à 8s. 9d.....	4	7	6	
500 gallons d'huile de loup-marin, à 5s.....	125	0	0	
				<u>£253 6 8</u>
Outils pour les détenus.....	£30	0	0	
Papeterie.....	25	0	0	
Bibliothèque.....	15	0	0	
Alloué aux détenus sortant de prison.....	125	0	0	
Habillement pour do do.....	225	0	0	
				<u>£350 0 0</u>

ECURIE.

800 minots d'avoine, à 2s. 3d.....	£90	0	0	
30 tonneaux de foin, à 61s.....	91	10	0	
400 bottes de paille.....	3	5	0	
				<u>£184 15 0</u>

ESTIMATION

Des matériaux requis pour compléter les nouveaux ateliers....	£1,335	15	0	
				<u>£21,829 9 6</u>
A déduire du travail des détenus.....	£10,000	0	0	
A déduire pour pierres et autres dépenses contingentes.....	500	0	0	
				<u>£10,500 0 0</u>
				<u>£11,329 9 6</u>

ANDREW DICKSON,
Inspecteur P. P.

O.

Etat indiquant comment les détenus étaient occupés le 31 décembre 1855.

Tailleurs de pierres et maçons.....	41
Charpentiers.....	12
Tonnelier.....	1
Ferblantier.....	1
Tailleurs.....	25
Hommes de carrière.....	9

TRAVAIL SOUS CONTRAT.

Cordonniers.....	162
Meubliers.....	62
Forgerons.....	51
Instruments d'agriculture.....	29
Couturières.....	31
Barbiers.....	1
Cuisiniers.....	2
Journaliers.....	109
Malades.....	21

Total..... 557

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

Estimation de la valeur des biens immeubles du pénitencier provincial, 31 décembre 1855.

Montant suivant rapport au 31 décembre 1854.....	£141,059	4	3
Montant des travaux accomplis en l'année 1855, suivant l'état marqué P.....	3025	6	7

E.

Tableau résumé des constructions faites au pénitencier provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et de journaliers dans chaque département, les déboursés ou coût des matériaux, ainsi que le montant—les détenus étant évalués à deux chelins par jour—chaque article placé dans son chapitre respectif pour chaque mois, et la somme pour l'année 1855.

	No. de jours à briser des pierres, à excaver, hommes de carrière, hommes d'étable, seigneurs de bois, etc.		No. de jours des tailleurs de pierres, des maçons et des plâtres.		No. de jours des charpentiers, peintres, vitriers, tonneliers, et verblanciers.		Nombre total de jours par mois.		Montant de travail par mois en £ s. d.		Montant payé pour pierre brute par mois.		Montant payé par mois pour divers matériaux de ferronnerie.		Montant payé par mois pour sable, briques, bois d'éclan-tillon, charbon.		Montant total de main-d'œuvre et de matériaux pour l'année.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier.....	1886			752			2547											
Février.....	1812			756			2782											
Mars.....	2138			998			3411											
Avril.....	1620			707			2574											
Mai.....	1839			747½			3149½											
Juin.....	3139			761			4227											
Juillet.....	3029			806			4089											
Août.....	2812			1141			280											
Septembre.....	3337			1091			4236											
Octobre.....	2332			1194			3874											
Novembre.....	2552			1020			4225											
Décembre.....	2629½			945			3914½											
Total pour l'année.....	29325½			10918½			43822½											

1855.

Montant total du travail pour l'année..... £4382 4 6
 Montant total des matériaux pour l'année..... 1994 10 1
 Augmentation totale durant l'année..... 3035 6 7

(Signé,) EDWARD HORSEY, Maître Constructeur.

31 Décembre 1855.

Aux inspecteurs du pénitencier provincial.

MESSIEURS,—Je prends la liberté de vous soumettre un état du travail des détenus engagé comme mécaniciens et journaliers dans le département de construction, qui fait voir comment ils ont été employés à leurs occupations respectives pendant l'année 1855.

Les travaux cette année ont été limités principalement à l'érection de nouveaux ateliers qui sont assez avancés pour permettre aux entrepreneurs d'occuper une partie de l'étage d'en bas et du second étage ; les fondations de tous les ateliers ont été construites, afin de pouvoir se remettre à l'ouvrage de bonne heure le printemps prochain.

J'ai donné un tableau résumé sur la feuille marquée No. 1, de tous les matériaux employés, dans lequel j'ai estimé le travail des détenus à deux chelins par jour, montant en tout pour l'année à la somme de £4,382 16s. 6d. pour le travail seulement.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé)

EDW. HORSEY,
Architecte et maître constructeur.

Pénitencier provincial,
31 décembre 1855.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.

MESSIEURS,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de mettre devant vous un état du département placé sous ma surveillance, pour l'année qui va expirer. A la fin de l'année il y avait 32 détenues dans cette prison. A la fin de l'année onze ont été élargies, dont cinq protestantes et six catholiques romaines. Dans la même période douze ont été reçues dans la prison, établissant sur le tout une augmentation d'une seulement. Parmi ces dernières cinq étaient protestantes, et sept catholiques romaines ; sur ces douze il y avait trois catholiques romaines qui étaient emprisonnées pour la seconde fois ; l'une d'elles en entrant s'est faite protestante.

Ces détenues ont été bien employées, quelques-unes comme servantes, la plus grande partie à travailler pour l'institution, occupées à faire des vêtements pour l'usage des détenus, des chemises, des caleçons, et des couvertures de lit ; d'autres à tricoter et à raccommoder les hardes, tandis que six à huit d'entr'elles étaient employées chaque jour par les entrepreneurs à border des souliers. De cette manière il y a eu 1843 jours d'ouvrage ; elles ont aussi par fois été occupées par l'entrepreneur de l'atelier des meubles à faire des matelas, des oreillers, et à couvrir des boutons ; tout ensemble, les détenues ont été employées d'une manière industrielle, et je le crois avec avantage pour elles-mêmes et pour l'institution. Les détenues se sont généralement bien comportées, quoiqu'en certains temps il y a eu un peu de trouble. La santé de ces femmes a été très bonne durant l'année qui finit. Pour leur progrès moral, on a fourni des bibles à toutes les protestantes, et quelques-unes des catholiques romaines ont eu la version autorisée par leur église ; chaque jour on leur a récité les prières et elles ont assisté au service du dimanche comme autrefois. Dans la chapelle destinée aux femmes protestantes, quand il y a le moindre bruit dans la salle d'inspection en bas, on ne peut pas entendre les prières, ce qui fait que les détenues n'ont pas retiré autant d'avantage qu'elles auraient pu en retirer autrement.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissante servante,

(Signé)

JULIA. M. COX.

Kingston, 31 décembre 1855.

A Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial, etc., etc.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de mettre devant vous le rapport annuel de l'école liée à cette institution, pour l'année expirant le 31 décembre 1855.

Comme dans mes précédents rapports je vous ai soumis mes devoirs en détail, et que ces mêmes devoirs n'ont subi aucun changement sensible depuis qu'il vous a plu de me donner la situation que j'occupe actuellement, je pense que vous serez d'opinion qu'il suffira aujourd'hui de vous exposer que conformément à votre ordre, l'école commence chaque matin à la même heure que toutes les autres occupations de l'institution et qu'elle reste ouverte jusqu'à neuf heures ; alors les garçons retournent aux ateliers et aux autres endroits où ils sont occupés à travailler. A midi et demi l'école est ouverte de nouveau, et ne se ferme qu'à deux heures. Quand la prison est fermée, je reprends mes devoirs en instruisant les détenus qui ont été employés durant le jour à travailler sous contrat, et une partie considérable du temps intermédiaire est consacrée dans la bibliothèque à changer les livres, etc., ce qui a lieu tous les jours. Il serait parfaitement oisieux pour moi d'insister ici sur la nécessité et l'utilité de l'instruction dans une institution de ce genre, vu qu'il est parfaitement reconnu qu'elle est de la plus haute importance partout, mais en particulier, dans les endroits où les ignorants et les hommes dépravés de tous les âges, de toutes les croyances et de toutes les couleurs sont réunis, comme moyen de les améliorer, de les réformer et de les préparer à devenir meilleurs et moins dangereux à la société. Mais quant aux jeunes détenus, l'éducation devrait être encouragée par d'autres moyens que ceux qui se trouvent actuellement au pouvoir de cette institution, c'est-à-dire, qu'on devrait autant que possible leur faire apprendre des métiers, afin de les mettre en état de gagner leur existence honnêtement, une fois qu'ils seraient élargis, sans avoir recours à leur ancienne pratique de voler, etc. Je désire bien vivement attirer votre attention sur ce sujet, pour l'avantage du pays et de la société en général, aussi bien que pour celui de cette classe rejetée, et sans protection, sachant bien que vous serez tout en votre pouvoir pour améliorer la condition des détenus, non seulement pendant leur séjour dans cette institution, mais même après qu'ils ont eu leur liberté ; et je suis d'autant plus ardent à insister sur ce sujet, que j'ai entendu plusieurs de ces jeunes détenus exprimer leur chagrin de ne pas être capable d'avoir un métier, ou au moins la plus grande partie d'un métier, et de se trouver toujours restreint à n'en apprendre qu'une partie, comme de coudre une certaine partie d'une botte ou d'un soulier, sans jamais pouvoir faire aucune autre partie de l'ouvrage. Indubitablement, ce système est avantageux aux entrepreneurs, mais on devrait s'il est possible, le tourner à l'avantage des garçons en question, autrement il est évident qu'ils ne pourront jamais gagner assez pour vivre sans avoir recours à d'autres moyens—lesquels seraient en toute probabilité, de voler—conséquemment, dans le but de les réformer et de les rendre moins dangereux à la société, il ne suffit pas de leur donner de l'éducation, car il s'en trouverait peu et peut-être aucun qui pourraient trouver des situations au moyen desquelles ils pourraient gagner leur vie au sortir de cette institution, avec cette seule éducation ; mais on devrait leur enseigner de plus au moins les trois quarts de quelque métier, et alors on pourrait nourrir l'espoir qu'ils se perfectionneraient, et qu'ensuite qu'ils pourraient au moyen d'une industrie légitime et honnête, se procurer ce soutien qui est nécessaire pour supporter le corps, et qu'ils chercheraient certainement à obtenir sinon par des moyens légaux, certainement par des moyens illégaux ;—et de plus parce moyen on ferait disparaître un grand mal de la société, et je crois que je puis dire qu'une grande partie des crimes qui pourraient se commettre par la suite seraient évités si tous les jeunes délinquants qui sont envoyés ici avaient des métiers en en sortant.

Durant l'année dernière 114 détenus ont été élargis ; tous savaient lire et écrire, et ceux dont la bonne conduite leur donnait le privilège de fréquenter l'école pendant quelques instants après leurs repas, étaient capables d'écrire, et quelques-uns d'entre eux pouvaient faire des chiffres assez habilement. Un assez grand nombre des détenus bien disposés qui désirent s'instruire, regrettent que l'école dans le réfectoire ait été discontinuée le 4 de juin, dans le but d'éviter, autant que possible, toute occasion de rompre le silence en se rencontrant ensemble dans les classes—et quoique d'un côté on puisse le regretter, pour l'avantage des détenus bien disposés qui n'auraient pas abusé de ce privilège, cependant je suis d'opinion, qu'à cette époque, il était plus prudent de les tenir sous la surveillance des gardes sur leurs bancs dans les réfectoires et leur fournir des livres autant que possible pour lire pendant une demi heure, que de leur permettre de s'assembler dans des classes, d'autant plus qu'il y avait rumeur qu'une conspiration était formée par quelques-uns des plus mauvais sujets pour tenter une évasion ; ces quelques mauvaises têtes ont certainement fait tort aux personnes tranquilles parmi lesquelles quelques-unes ont exprimé leur indignation à la vue de tant de méchanceté. Néanmoins, la perte que quelques-uns de ceux qui travaillent sous contrat ont éprouvée par la discontinuation de ces classes, est en partie compensée par la bonté du syndic qui accorde à ceux qui se comportent bien le privilège de passer dans l'école immédiatement après leurs repas, pour consacrer une demi heure chaque fois à étudier, lire, écrire, faire des chiffres, etc. Et j'ai du plaisir à constater qu'ils paraissent tous désireux de s'instruire, particulièrement depuis que nous avons reçu une nouvelle série de livres dans la bibliothèque qui ont été très bien choisis, étant pour la plupart des œuvres de Chambers et d'autres encore très utiles ; mais il est à regretter que le nombre soit si retréci ; il n'y a pas plus de cent bons livres dans la bibliothèque, ce qui est certainement un nombre bien insuffisant pour cinq cents personnes qui devraient consacrer tous les loisirs qu'elles pourraient avoir à la lecture qui est un moyen excellent de les empêcher d'enfreindre les réglemens de l'institution. J'ai demandé à plusieurs individus qui étaient assis sur les tables de devant et qu'on avait privés de leurs rations régulières en punition de quelque violation des réglemens prescrits et qu'ils devaient observer, comment il se faisait qu'ils avaient été ainsi punis, et ils répondaient dans beaucoup de cas, " Je n'ai pas de livre intéressant qui puisse attirer mon attention, et en conséquence, je suis exposé chaque jour à être rapporté pour avoir parlé." Je crois que ceci est en grande partie vrai et sert à démontrer que c'est une chose absolument nécessaire, pour le maintien du bon ordre, et la stricte observance de la discipline que cette institution exige des détenus, vu qu'un moyen agréable pour eux de passer les heures fatigantes pendant lesquelles ils ne travaillent pas, est de tenir leurs esprits occupés à la lecture de quelques livres ; mais il est bien évident que malgré tous les efforts de l'instituteur, la chose est impossible quand on songe au peu de livres qu'il a à sa disposition ; en conséquence de cela, tandis que les uns lisent, d'autres attendent leur tour, de manière que le désir du progrès moral ou mental qu'un bon livre aurait éveillé dans l'âme, et qui aurait contribué à rendre un individu plus heureux et meilleur, et qui en dernier lieu en aurait fait un instrument pour donner le bonheur et se rendre utile à tous ceux qui auraient subi son influence par son bon exemple pendant son temps de prison, ou de liberté, pourra s'éteindre à défaut d'aliment pour le raviver. A la vérité, la lecture des bons livres a un effet merveilleux pour diriger et reformer, ainsi que pour tenir l'esprit dans une condition saine et énergique.

Un écrivain célèbre en parlant de l'exercice des facultés mentales dit : " Ces facultés, comme il est généralement admis, quoique immatérielles en un sens, sont rattachées par les organes avec le cerveau—et forment partie du système animal, nourrie par le même sang, et réglée par les mêmes lois vitales que les muscles, les os et les nerfs. De même que par le manque d'exercice, les

muscles se détendent, les os s'amollissent, les vaisseaux du sang s'oblitérent, et que les nerfs perdent leur forme ordinaire, de même par le manque d'exercice le cerveau perd son état normal, et engendre des misères pour son possesseur." Et plus loin, "les effets fatals du manque d'exercice des facultés mentales sont très remarquables chez les personnes qui ont le malheur d'être dans la réclusion solitaire; beaucoup d'entre elles deviennent insensées, ou au moins faibles d'intelligence." Conséquemment, pour remédier en grande partie aux maux nombreux et fréquents qui proviennent du manque d'exercice des facultés mentales des détenus quand ils ne sont pas occupés à travailler, et pour obvier à la nécessité d'infliger plus de punitions et de souffrances, l'institution devrait avoir une bibliothèque composée d'au moins cinq cents bons livres, et je suis bien convaincu, si tel était le cas, que les records des châtimens feraient voir toute autre chose que ce qu'ils nous montrent aujourd'hui, tout en étant un moyen puissant pour les reformer, en autant que la chose est possible. Mais si la portion des détenus dont la langue maternelle est l'anglais, n'a pas de livres en quantité suffisante, la portion française est infiniment pire, le seul livre qu'elle ait dans sa propre langue est le devoir du chrétien, et les détenus l'ont lu si souvent qu'ils ne veulent pas le livre davantage, et ils se plaignent que les anglais ont des livres jusqu'à un certain point, tandis qu'eux n'en ont pas un seul; en conséquence, ces derniers sont obligés de passer non seulement des jours, des semaines et des mois, mais toute la période de leur sentence sans pouvoir faire la lecture d'un seul livre. Il y a aussi un certain nombre d'allemands qui peuvent lire leur propre langue et qui seraient contents d'avoir quelques livres à lire, mais nous n'en avons pas un seul à leur prêter. Sachant, en conséquence, messieurs, que toutes ces personnes qui sont ainsi privées de cette jouissance mentale que la lecture seule peut communiquer à des individus dans leur position, doivent trouver le temps bien long et bien ennuyeux, qu'elles doivent éprouver un affaïssement moral qui n'abandonne jamais leur esprit, et qui peut entraîner un grand nombre à une mort prématurée, j'ai pris la liberté de m'entendre plus au long peut-être que je n'aurais dû le faire, pour mettre ce sujet sous votre considération.

L'école donne beaucoup de contentement; tous les garçons et les jeunes gens qui la fréquentent font des progrès rapides dans leur éducation. La liste suivante contient les noms de ceux qui apprennent chaque jour à épeler, lire, écrire, chiffrer, l'anglais, le français, etc., à l'exception de John H. Jones, qui est actuellement à l'hôpital.

NOM.	AGE.	DATE DE L'ENTREE.		ORIGINE.	NATIF DE	Catholique.	Protestant.	Sentences. Année.
David Gornly.....	16	1er nov.	1852	Irlandais.....	Irlande.....	1	.	7
James Tyner.....	21	4 juin,	1853	Africain.....	Etats-Unis.....	1	.	Vie.
Peter Monture.....	26	20 juillet,	"	Sauvages.....	Canada-Ouest.....	.	1	5
Levi Laroivière.....	19	5 mai,	1854	Français.....	do. do.....	1	.	3
Patrick O'Brien.....	14	10 juin,	"	Irlandais.....	Irlande.....	1	.	.
David Horner.....	17	11 octobre,	"	do.....	do.....	.	1	3
Jeff Timmerman.....	14	25 octobre,	"	Anglais.....	Canada-Ouest.....	.	1	2
John Laughran.....	19	8 novembre,	"	Irlandais.....	Irlande.....	1	.	2
Theodule Poitron.....	15	8 do.	"	Français.....	Canada Est.....	1	.	5
William Gamble.....	14	8 do.	"	Irlandais.....	do. do.....	1	.	5
Robert Gamble.....	12	8 do.	"	do.....	do. do.....	1	.	5
Maxime Lemond.....	13	8 do.	"	Français.....	do. do.....	1	.	4
Jeremiah Webb.....	11	9 do.	"	Africain.....	Canada-Ouest.....	.	1	2
John Lively.....	15	9 do.	"	Irlandais.....	Irlande.....	.	1	2
James MacLaughlin.....	15	6 avril,	1855	do.....	Canada-Est.....	.	1	2
Thomas Graham.....	18	14 do.	"	do.....	Irlande.....	.	1	2
Edward Short.....	18	25 do.	"	do.....	do.....	1	.	3
Alfred Davis.....	14	25 do.	"	Anglais.....	Angleterre.....	.	1	2½
Michael Kenting.....	17	25 do.	"	do.....	do.....	.	1	2½
Nathaniel Barry.....	16	25 do.	"	Africain.....	Canada-Ouest.....	.	1	2
George P. Potts.....	12	30 do.	"	H. Canadien.....	do. do.....	.	1	3
Alexander J. Lang.....	16	10 mai,	"	Américain.....	Etats-Unis.....	.	1	2
Jules Peltier.....	16	10 do.	"	Français.....	Canada-Est.....	1	.	2
Charles Douglas.....	16	17 do.	"	Ecosais.....	Ecosse.....	.	1	2
James Reilly.....	14	6 juin.	"	Anglais.....	Angleterre.....	.	1	3
Robert Porter.....	19	19 do.	"	Ecosais.....	Ecosse.....	.	1	.
* John H. Jones.....	18	—mars,	1854	Anglais.....	Canada-Ouest.....	.	1	.
Total.....						27	11	16

* John H. Jones aurait dû être inscrit dans ce tableau sous la date de 1854, mais comme il a été transporté pendant quelque temps dans la boutique des tailleurs, et de là à l'hôpital, son nom a été oublié.

Sur tous ces jeunes gens, il n'y en avait que dix capables de lire et d'une manière très imparfaite ; le reste était parfaitement ignorant, mais il est agréable de pouvoir dire qu'ils ont tous été bien attentifs à leurs études durant les heures consacrées à cette fin, et qu'ils ont montré un grand désir d'apprendre, de sorte qu'à l'heure qu'il est, ils lisent tous bien, écrivent bien, et plusieurs ont fait des progrès considérables en arithmétique, etc. De fait, ils paraissent être tout différent de ce qu'ils étaient quand ils arrivèrent ici, et j'ai le plus ferme espoir que la plus grande partie d'entre eux sont parfaitement revenus de leurs anciennes habitudes.

Quoique j'aimerais beaucoup à faire rapport du progrès de chaque individu auquel j'enseigne, je trouve que ce serait donner trop d'étendue au présent rapport, et en conséquence dans le but de ne pas être long, je limiterai mes remarques à une ou deux personnes, que je commençai à instruire sous les circonstances les plus défavorables. Peter Monture et Augustus Johnson, sauvages, et natifs du Haut-Canada, pouvaient à peine comprendre la langue anglaise et n'avaient aucune éducation quelconque quand ils furent envoyés au pénitencier ; mais ils ont profité de l'occasion de s'instruire qui était placée entre leurs mains, et à force d'attention et de persévérance ils lisent à présent les langues anglaise et sauvage très bien, ils ont appris la grammaire anglaise et la géographie, ils écrivent bien, et Monture sait l'arithmétique jusqu'aux proportions, parfaitement bien—je n'ai aucun doute que Johnson aurait été aussi avancé que Monture en arithmétique, s'il n'eût pas été transporté à l'hôpital par maladie, où il vit depuis quelque temps d'une manière paisible, et il est encourageant de les voir encore consacrer chaque minute qu'ils peuvent épargner à acquérir des connaissances ; et de plus, ils ont appris le métier de cordonnier. Ces hommes m'ont dit fréquemment qu'ils se préparaient à se rendre utiles aux tribus auxquelles ils appar-

tiennent, au retour de leur exil, et je n'ai pas le moindre doute que leur arrivée parmi les sauvages aura un bien bon effet, vu qu'ils ont l'intention de commencer immédiatement à les instruire ; et qui sait s'ils ne feront réellement pas plus de bien parmi leurs pauvres compatriotes ignorants, que tous les missionnaires qui les ont devancés. Ce fait est bien encourageant, d'autant plus que leurs idées de moralité sont extrêmement bonnes, et je puis ajouter, qu'ici ils se comportent en conséquence. Je pourrais mentionner beaucoup d'autres exemples du bien que produit l'école. Je me contenterai de parler de David Gormley. C'était probablement l'enfant le plus ignorant et le plus dépravé que j'aie jamais vu, quand il arriva ici ; mais en peu de temps il s'est appliqué à l'étude et a appris à lire, écrire et faire des chiffres persqu'assez bien pour toute espèce d'affaires ; il a repassé deux fois l'arithmétique, et a lu presque tous les livres de la bibliothèque ; de fait, je n'ai jamais été témoin de tant de changement dans une personne : je considère qu'à l'heure qu'il est, c'est réellement un bon garçon, et qu'il a parfaitement reconnu son erreur. A la vérité tous les détenus sont unanimement d'opinion que l'école est un des plus grands avantages que le gouvernement peut leur conférer, et j'espère qu'ils continueront à l'apprécier.

Vu le grand nombre d'individus sans éducation qui ont été condamnés au pénitencier durant l'année dernière, mes devoirs dans les ailes ont augmenté considérablement ; il y a actuellement 108 personnes qui reçoivent l'éducation dans leurs cellules ; la plus grande partie épelle et commence à lire leur propre langue, c'est-à-dire l'anglais et le français etc., et ils se montrent tous bien disposés à recevoir des avis et de l'instruction. J'ai l'espoir que cette partie de mon devoir sera suivie d'un bien bon effet, vu que j'ai occasion de raisonner avec eux sur les erreurs de leur vie passée, et de leur donner des conseils pour se corriger à l'avenir ; en quelques cas ils peuvent être perdus, mais chez la majorité ils semblent produire quelque effet.

Messieurs, en terminant, j'ai à vous présenter mes remerciements ainsi qu'au syndic, au nom des détenus, pour l'intérêt profond que vous avez toujours témoigné pour leur avancement, tant sous le rapport moral que sous le rapport mental, et je suis convaincu que beaucoup de prières sont offertes au trône de grâce par un grand nombre d'entre eux pour votre bien être temporel et éternel ; et quant à moi-même j'ai éprouvé la plus grande bonté de tous les officiers supérieurs de l'Institution, mais en particulier du préfet qui m'a témoigné beaucoup de politesse dans l'accomplissement de chaque partie de mon devoir, et dont je lui suis très reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS S. GARDINER.

RAPPORT ANNUEL du SÉNAT de l'UNIVERSITÉ de TORONTO
sur le COLLEGE du HAUT-CANADA.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Toronto, 28 Février 1856.

Soumis pour l'information de l'Assemblée Législative, conformément
aux termes de l'Acte 16 Vict., chap. 89, Sec. 45me.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

A Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronet, Gouverneur Général de
l'Amérique Britannique du Nord et Visiteur de l'Université de Toronto :—

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le sénat de l'Université de Toronto demande à présenter le rapport suivant
sur le collège du Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1854 :—

I.—ÉDIFICES ET TERREINS.

Le sénat a été informé que durant l'année dernière, il a été fait des répara-
tions considérables aux maisons, et aux bureaux et clôtures et que le tout est
maintenant en bon ordre.

II.—NOMBRE DES ELÈVES FRÉQUENTANT LE COLLÈGE.

Formules.	Terme de printemps.	Terme d'été.	Terme d'automne.	Terme d'hiver.
VII.....	2	3	3	4
VI.....	6	6	6	5
V.....	9	14	14	13
IV.....	24	25	22	21
Département commercial.....	23	32	30	33
III.....	19	23	25	27
II.....	27	21	22	19
I.....	35	22	34	37
Préparatoire.....	26	43	31	29
	171	189	187	188

III.—NOMBRE DES ELÈVES RÉSIDANT DANS LA MAISON D'ÉCOLE.

Terme de printemps.	Terme d'été.	Terme d'automne.	Terme d'hiver.
26	26	22	27

IV.—OFFICIERS.

Visiteur.—Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord.

Principal.—F. W. Barron, Ecuyer, M. A.

Maîtres :

Révérénd H. Scadding, D.D.....	1er Maître des Classiques.
“ G. Maynard, M.A.....	Maître de Mathématiques.
“ W. Stennett, M.A.....	2me Maître des Classiques.
W. Wedd, M.A.....	3me Maître des Classiques.
J. P. De la Haye, Ecuyer.....	Maître de Français.
W. Barrett, M.A.....	1er Maître d'Anglais.
C. Thompson, Ecuyer.....	2me Maître d'Anglais.
J. Dodd, Ecuyer.....	Maître dans le Commerce.
J. G. Howard, Ecuyer.....	Dessin Géométrique.
J. Bull, Ecuyer.....	Ornementation.
A. Maule, Ecuyer.....	Musique instrumentale.

Trésorier.—David Buchan, Ecuyer.

Collecteur.—Allan Cameron, Ecuyer.

Durant l'année dernière J. D. Humphreys, écuyer, a résigné la charge de maître de musique vocale ; il ne lui a pas été nommé de successeur.

V.—COURS D'ÉTUDES.

Il n'a pas été fait de changement à cet égard depuis le dernier rapport que le principal de l'institution a présenté sur le collège.

VI.—PROCÉDÉS DU SÉNAT AU SUJET DE L'INSTITUTION.

Durant le cours de l'année dernière, le sénat a consacré beaucoup de son temps et de son attention à s'enquérir des plaintes portées par G. T. Denison, écuyer et T. P. Robarts, écuyer, contre le révérend G. Maynard, maître de mathématiques ; et par T. A. Stayner, écuyer, contre le principal. Sur ces sujets de plaintes ainsi que sur les accusations portées par le principal contre M. Maynard et par M. Maynard contre le principal, il a récemment adopté un rapport spécial qui renferme les conclusions auxquelles il en est venu après une enquête longue et attentive. Les renseignements recueillis durant cette enquête et les connaissances obtenues par un comité d'enquête qui a personnellement visité l'institution et reçu par écrit des réponses à des questions préparées et qui affectaient tous les départements du collège, ont démontré au sénat qu'il est nécessaire qu'il soit fait des dispositions pour surveiller plus directement l'institution et que l'on introduise certains changements dans le système qui a jusqu'ici prévalu. En conséquence il a préparé sur ces sujets un statut qui aura

l'effet désiré d'augmenter le succès du collège, d'en agrandir la sphère d'action et de développer l'esprit d'ordre et d'harmonie à l'intérieur.

(Signé,) W. HUME BLAKE, } L. S. }
 Conseiller, }
 CHAMBRE DU SÉNAT,
 5 juin 1855.

Contresigné.

Régistrateur.

UNIVERSITÉ DE TORONTO.—RAPPORT ANNUEL DU SÉNAT POUR
 L'ANNÉE 1855.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronet, Gouverneur Général de
 l'Amérique Britannique du Nord et Visiteur de l'Université de Toronto.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le chancelier, le vice-chancelier et le sénat de l'université de Toronto demandent à présenter leur rapport annuel, relativement aux affaires de l'université pour l'année 1855.

Au commencement de l'année, la session du sénat, qui avait été ouverte le 14 novembre 1854 durait encore et ne s'est terminée que le 15 juin 1855.

Dans le cours de la session, l'attention du sénat s'est portée vers le développement ultérieur d'un cours systématique d'examen dans les divers départements d'études académiques.

Dans cette œuvre importante il n'a pas seulement examiné les usages suivis dans les anciennes universités de la Grande-Bretagne et d'Irlande, mais il a aussi considéré avec soin les améliorations qui ont été adoptées dans celles de dates plus récentes. Il n'a pas oublié de s'enquérir des systèmes suivis sur le continent d'Europe, dans les Etats-Unis d'Amérique et dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, son objet étant de puiser à toutes les sources qui lui seraient accessibles les suggestions qui pourraient tendre à créer un plan général qui conviendrait aux circonstances où se trouve la province. Le résultat de ses délibérations a été de compléter des cours gradués d'examens non seulement dans les facultés de la loi, de la médecine et des arts, mais encore dans les départements du génie civil et de l'agriculture. Le sénat est parfaitement d'avis que les cours qu'il prescrit et que les arrangements qu'il a adoptés sont susceptibles d'amélioration ; mais il est, en même temps, convaincu que les traits principaux du plan qu'il a adopté, comprenant, comme ils le font, tous les caractéristiques des différents systèmes académiques anciens et modernes qui semblent le plus avantageux à la jeunesse du pays, se recommanderont au jugement de ceux qui croient que les institutions d'éducation devraient marcher de front avec le progrès des connaissances humaines, et devraient être proportionnées aux besoins actuels et aux expériences du corps de société pour l'avantage desquelles elles ont été fondées. Dans le cours de la session en question, le sénat, à la réquisition de votre excellence, a conduit une enquête minutieuse sur les affaires du collège du Haut-Canada. Comme les particularités de cette enquête ont été communiquées dans un rapport spécial, le sénat croit qu'il est inutile d'en parler autrement que pour exprimer l'espoir que l'effet de cette enquête sera de prévenir pour l'avenir toute affaire de ce genre et que le statut qui sera préparé pour l'avantage de l'institution pourra avoir l'effet si désiré de ramener l'harmonie parmi les officiers, développer l'utilité de l'institution et en rendre les avantages d'un accès plus universel.

Le sénat regrette de ne pouvoir donner sur la condition et l'avenir de l'université des renseignements aussi amples que ceux qu'il a donnés dans son rapport de 1854. Mais comme le manque d'appartement où il pût tenir une assemblée de convocation l'a forcé à différer (à son grand désappointement comme au grand dommage des candidats) l'admission ordinaire des étudiants aux degrés et à l'immatriculation, il est obligé d'omettre ces données sur le progrès de l'institution. Au lieu de ces renseignements, il annexe cependant les états d'examens annuels qui ont eu lieu—partie dans les bâties du parlement et la salle dont il avait l'usage temporaire et partie dans la bibliothèque du collège de l'université qui fût mis à sa disposition à cette fin par les autorités de cet établissement.

EXAMINATEURS.

Loi :

S. Connor, L.L.D., C.R.

Oliver, Mowatt, Ecuyer, R.C.

MÉDECINE :

Anatomie pratique	}	J. H. Richardson, M.D., M.R.C.S., Angleterre.
Médecine		Dr. O'Reilly.
Anatomie et physiologie.....	}	C. W. Covernton, M.D.
		W. R. Beaumont, M.D., F.R.C.S., Angleterre.
Thérapeutique, pharmacologie et botanique médicale.....	}	W. B. Nicol, M.D.
Chimie.....		H. H. Croft, D.C.L., F.C.S.
Obstétrique.....	}	Révérènd W. Ormiston, B.A.
Jurisprudence médicale.....		G. Herriek, M.D.
Eléments d'histoire naturelle.....	}	L. O'Brien, M.D.
		Révérènd W. Hincks, F.L.S.
	}	Dr. Checkley.

ARTS.

Grec et latin.....	}	Révérènd J. McCaul, L.L.D.
Classiques		Révérènd A. Wickson, M.A.
Mathématique et physique	}	J. B. Cherriman, M.A.
		Révérènd G. P. Young, M.A.
Métaphysique et éthique.....	}	Révérènd J. Beavin, D.D.
		Révérènd S. S. Nellis, M.A.
Histoire et littérature anglaise.....	}	Daniel Wilson, L.L.D.
		T. J. Robertson, Ecuyer.
Chimie et physique chimique.....	}	H. H. Croft, D.C.L., F.C.S.
		Révérènd W. Ormiston, B.A.
Histoire naturelle	}	Révérènd W. Hincks, F.L.S.
		Dr. Checkley.
Minéralogie et géologie.....	}	E. J. Chapman.
		T. Ridout, Ecuyer.
Langues modernes.....	}	Professeur Forneri.
		E. Mantovani, L.L.D.
Langues orientales.....	}	Révérènd J. Taylor, M.D.
		J. N. Herschfelder, Ecuyer.

CANDIDATS A L'EXAMEN.

Loi.

1^{re} année.—5.

Blake, D. E.
Fitzgerald, E.

Hodgkins, T.
McCaughy, J.

Wells, R. M.

Admission.—26.

Bayley, R., (B.A.)
 Beard, H. B.
 Beatty, J.
 Benson, T. M.
 Bowlby, W. H.
 Boyd, W. T., (B.A.)
 Bull, T. H.
 Carroll, C. J.
 Cawthra, H.
 Cotter, J. R.
 English, C. E., (B.A.)
 Harper, W. J.
 Harrison, R. A.

Hayden, L. H.
 Huggard, J. T., (B.A.)
 McBride, J.
 Morphy, H. B.
 Peterson, H. W., (B.A.)
 Ross, D. P.
 Ross, D. W.
 Sampson, D. A.
 Scott, A. F.
 Stanton, W. J.
 Sullivan, W. B.
 Taylor, T. W., (B.A.)
 Trew, N. Mc., (B.A.)

MÉDECINE.

Pour le degré de M.B.—1. W. Woodruff.

3me année.—2.

Ball, R. L.

Mackenzie, J. T.

2me année.—2.

McGarvin, N.

Walker, N. O.

1ère année.—2.

Francis, W. J.

Miller, T.

Admission.—1. Barnhart, C. E.

ARTS.

Candidats, B.A.—7.

Cattanach, A.
 Crombie, M. M.
 Kingsmill, N.
 McNabb,

Sanderson, J. E.
 Tassie, W.
 Walker, N. O.

3me année.—8.

Bowlby, W. H.
 Hodgins, T.
 Jamieson, C.
 Lister, B. P.

MacDermid, P.
 Matheson, R.
 Matheson, T.
 Unsworth, R.

2me année.—5.

Burns, N.
 Francis, W. J.
 Kennedy, G.

Oliver, W.
 Ross, J.

1ère année.—10.

Barnhart, C. E.
 McCabe, W.
 McNaughton, T.
 Milroy, W.
 Moss, T.

Mulligan, J. K.
 Paul, C. D.
 Rattray, J.
 Wilson, J.
 Young, F. H.

Admission.—16.

Applebe, R.
 Boyd, A.
 Brown, W.
 Fitch, B. F.
 Fraser,
 Holcomb, J. W.
 Kerr, W. C.
 McDougall, J.

Mitchell, J.
 Monsarratt, N.
 Ross, D. W.
 Stanton, W. J.
 Sullivan, R.
 Tassie, H.
 White, J.

RÉSULTATS DES EXAMENS.

LOI.—Première ANNÉE.

CLASSE I.	CLASSE III.		1.—Hodgins, T. 2.—McCaughey, J.
	1.—Blake, D. E. 2.—Fitzgerald, E. 3.—Wells, R. M.		
I M M A T R I C U L A T I O N .			
CLASSE I.	MODE 1.	MODE 2.	MODE 3.
	1.—Stanton, W. J. 2.—Benson, T. M.	Bowby, W. H.	1.—Huggard, J. T. (B. A.) 2.—Bayley, R. (B. A.)
CLASSE II.			MODE 4.
	1.—Ross, D. W. 2.—Bull, T. H.		1.—Scott, A. F. 2.—Harrison, R. A. 3.—Sampson, D. A. 4.—Carrol, C. J. 5.—Morphy, H. B.
CLASSE III.			
	1.—Beatty, J. 2.—Cawthra, H. 3.—Beard, H. B. 4.—Cotter, J. R. 5.—Ross, D. P. 6.—McBride, J. 7.—Harper, W. J. 8.—Sullivan, W. B.	1.—English, C. E. (B.A.) 2.—Peterson, H. W. (B.A.) 3.—Taylor, T. W. (B.A.) 4.—Boyd, W. T. (B.A.) 5.—Trew, N. Mc (B.A.)	

M É D E C I N E .

POUR LE DEGRÉ DE M.B.,—WOODRUFF, W.

Troisième ANNÉE.

MÉDECINE.	CHIRURGIE.	OBSTÉTRIQUE.	JURISPRUDENCE MÉDICALE.	ANATOMIE COMPARÉE.	CHIMIE PRATIQUE.
CLASSE I. Mackenzie, J. T.	CLASSE I. Mackenzie, J. T.	CLASSE I. 1.—Ball, R. L.	CLASSE I. 1.—Mackenzie, J. T.	CLASSE I. Mackenzie, J. T.	CLASSE II. Mackenzie, J. T.
CLASSE III. Ball, R. L.	CLASSE II. Ball, R. L.	2.—Mackenzie, J. T.	2.—Ball, R. L.	CLASSE II. Ball, R. L.	CLASSE III. Ball, R. L.

S E C O N D E A N N É E .

ANATOMIE PRATIQUE.	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.	C H I M I E .	THERAPEUTIQUE, PHAR- MACOLOGIE ET BOTANIQUE.
CLASSE I. 1.—Walker, N. O.	CLASSE I. Walker, N. O.	CLASSE I. Walker, N. O.	CLASSE I. Walker, N. O.
2.—McGarvin, N.	CLASSE II. McGarvin, N.	CLASSE III. McGarvin, N.	CLASSE III. McGarvin, N.

MÉDECINE.—(Continuation.)

PREMIÈRE ANNÉE.

<p>OSTÉOLOGIE, etc. CLASSE I. Miller, T. Francis, W. J.</p>	<p>ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE. CLASSE I. Miller, T. CLASSE II. Francis, W. J.</p>	<p>CHIMIE. CLASSE I. 1.—Francis, W. J. 2.—Miller, T.</p>	<p>—</p>
--	---	---	----------

I M M A T R I C U L A T I O N .

<p>CLASSIQUES. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>	<p>MATHÉMATIQUES. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>	<p>PHYSIQUE. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>	<p>CHIMIE. CLASSE I. Barnhart, C. E.</p>	<p>ZOOLOGIE ET BOTANIQUE. CLASSE I. Barnhart, C. E.</p>	<p>LANGUES MODERNES. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>	<p>HISTOIRE. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>	<p>ANGLAIS. CLASSE III. Barnhart, C. E.</p>
---	--	---	---	--	---	---	--

A R T S .

CANDIDATS POUR B.A.

	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Chimie.	Mathématiques et Physique.	Langues Modernes, Français.	Histoire Naturelle.	Minéralogie et Géologie.	Histoire et Littérature Anglaises.	
								Histoire.	Anglais.
CLASSE I.	1.—Crombie, M. 2.—Kingsmill, N.		Walker, N. O.		Cattanach, A.	Walker, N. O.		1.—Crombie, M. 2.—Kingsmill, N.	Cattanach, A.
CLASSE II.			McNab, A.				Walker, N. O.	Cattanach, A.	
CLASSE III.	1.—Walker, N. O. 2.—Tassie, W.	1.—Sanderson, J. E. 2.—Cattanach, A. 3.—Crombie, M. M. 4.—Kingsmill, N. 5.—Tassie, W. 6.—Walker, N. O. 7.—McNab, A.		1.—Crombie, M. M. 2.—Tassie, W.	Sanderson, J. E.		1.—Cattanach, A. 2.—Sanderson, J. E. 3.—McNab, A. 4.—Kingsmill, N.	1.—Walker, N. O. 2.—Sanderson, J. E. 3.—Tassie, W. 4.—McNab, A.	1.—Sanderson, J. E. 2.—McNab, A.

ARTS.—CANDIDATS POUR B.A.—(Continuation.)
TROISIÈME ANNÉE.

	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Chimie Appliquée.	Mathématiques et Physique.	Histoire.
CLASSE I.	1.—Matheson, T. 2.—Lister, B. P.	Matheson, J.			1.—Hodgins, T. 2.—Matheson, T.
CLASSE II.					
CLASSE III.	1.—Mathewson, R. 2.—Unsworth, R. 3.—McDermid, P.	1.—McDermid, P. 2.—Boly, W. H. 3.—Lister, B. P. 4.—Hodgins, T. 5.—Unsworth, R. 6.—Matheson, R.	1.—Unsworth, R. 2.—Matheson, R. 3.—Matheson, T.	1.—Bowby, W. H. 2. { Hodgins, T. { McDermid, P. 4.—Lister, B. P.	1.—Bowby, W. H. 2.—Matheson, R. 3.—McDermid, P. 4.—Lister, B. P. 5.—Unsworth, R.
—	Anglais.	Politique Civile.	Français.	Allemand.	Histoire Naturelle.
CLASSE I.		1.—Hodgins, T.			Matheson, R.
CLASSE II.					Matheson, T.
CLASSE III.	1.—Bowby, W. H. 2.—Unsworth, R. 3.—McDermid, P. 4.—Hodgins, T.	1.—Bowby, W. H. 2.—Matheson, R. 3.—McDermid, P. 4.—Unsworth, R. 5.—Matheson, T. 6.—Leslie, B. P.	2.—Hodgins, T.	1.—Bowby, W. H. 2.—Hodgins, T.	Unsworth, R.
—					Littérature Orientale. L'Hebreux et le Chal- deen.
CLASSE I.					McDermid, P.
CLASSE II.					

SECONDE ANNÉE.

	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Chimie et Physique Chimique.	Mathématiques et Physique.	Rhétorique.	Langues Modernes.		Histoire et Littérature Anglaises.	
						Français.	Allemand.	Histoire.	Anglais.
CLASSE I.	1.—Ross, J. 2.—Francis, W. J.	Kennedy, G.	1.—Burns, N. 2.—Kennedy, G.			1.—Oliver, W. 2.—Ross, J.		1.—Ross, J. 2.—Oliver, W. 3.—Francis, W. J.	1.—Ross, J. 2.—Oliver, W. 3.—Francis, W. J.
CLASSE II.									
CLASSE III.	Burns, N.	1.—Francis, W. J. 2.—Oliver, W. 3.—Ross, J. 4.—Brown, N.	Oliver, W.	1.—Francis, W. J. 2.—Kennedy, G. 3.—Ross, J.	1.—Ross, J. 2.—Francis, W. J. 3.—Oliver, W. J. 4.—Kennedy, G. 5.—Burns, N.	1.—Kennedy, G. 2.—Kennedy, G.	1.—Ross, J. 2.—Kennedy, G.	1.—Kennedy, G. 2.—Burns, N.	1.—Kennedy, G. 2.—Francis, W. J. 2.—Burns, N.

PREMIÈRE ANNÉE.

	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Minéralogie et Géologie.	Mathématiques et Physique.	Langues Modernes.	Histoire Naturelle.	Histoire et Littérature Anglaises.		
							Littérature Orientale.	Histoire.	
CLASSE I.	1.—Moss, T. 2.—Ratray, J. 3.—Milligan, G. K.	Paul, C. D.		1.—Moss, T. 2.—McCabe, W. E. 3.—Barnhart, C. E.	Français.		Littérature Orientale. Hébreux.	1.—Ratray, J. 1.—Moss, T. 2.—Young, F. H.	2.—Young, F. H. 2.—Young, F. H.

ARTS.—CANDIDATS POUR B.A.—(Continuation.)

PREMIÈRE ANNÉE.—(Continuation.)

CLASSE II.	Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Ethique.	Minéralogie et Géologie.	Mathématiques et Physique.	Langues Modernes. Français.	Histoire Naturelle.	Littérature Orientale. Hébreux.	Histoire et Littérature Anglaises. Anglais.
		1.—McCabe, W. 2.—Wilson, J. 3.—McNaughton, T. 4.—Paul, C. D. 5.—Young, F. H.	1.—Moss, T. 2.—Ratray, J. 3.—McCabe, W. 4.—McNaughton, T. 5.—Young, F. H. 6.—Milroy, W. 7.—Wilson, J. 8.—Barnhart, C. E. 9.—Mulligan, G. K.	1.—Moss, T. 2.—Ratray, J. 3.—McCabe, W. 4.—McNaughton, T. 5.—Wilson, J. 6.—Young, F. H. 7.—Milroy, W. 8.—Barnhart, C. E. 9.—Paul, C. D. 10.—Mulligan, G. K.	1.—Mulligan, G. K. 2.—McNaughton, T. 3.—Young, F. H. 4.—Wilson, J. 5.—Paul, C. D. 6.—Ratray, J. 7.—Milroy, W. 8.—Barnhart, C. E. 9.—Paul, C. D.	Moss, T.	1.—Moss, T. 2.—McNaughton, T. 3.—Young, F. H. 4.—McCabe, W. 5.—Wilson, J. 6.—Ratray, J. 7.—Wilson, J. 8.—Milroy, W. 9.—Barnhart, C. E.	

IMMATRICULATION.

CLASSE I.	Langues Grecque et Latine.	Mathématiques.	Physique.	Elements de chimie.	Histoire et Anglais. Anglais.		Français.
		1.—Sullivan, R. 2.—Tassie, H. 3.—Fraser, J. T. 4.—Kerr, W. H.	1.—Monsarratt, N. 2.—McDougall, J. L. 3.—Fitch, B. F. 4.—Tassie, H. 5.—Applebee, R. A.			1.—Sullivan, R. 2.—Fraser, J. T. 3.—Kerr, W. H.	Sullivan, R.

IMMATRICULATION.—(Continuation.)

	Langues grecque et latine.	Mathématiques.	Physique.	Eléments de chimie.	Histoire et Anglais.		Français.
					Histoire.	Anglais.	
CLASSE II.		Mitchell, J.		1.—Ross, D. W. 2.—Fitch, B. F. 3.—Holcomb, J. H. 4.—Sullivan, R. 5.—Kerr, W. H. 6.—Applebee, R. A. 7.—Fraser, J. T.	Tassie, H.	Fraser, J. T.	
CLASSE III.	1.—Monsarratt, N. 2.—Stanton, W. J. J. 3.—Applebee, R. A. 4.—McDougall, J. I. 5.—McDougall, J. I. 6.—Ross, D. W. 7.—Fitch, B. F. 8.—Holcomb, J. H. 9.—White, J. 10.—Browt, W.	1.—Kerr, W. H. 2.—Sullivan, R. 3.—Stanton, W. J. J. 4.—Fraser, J. T. 5.—Brown, W. 6.—White, J. 7.—Holcomb, J. H.	1. { Fraser, J. H. 2. } Tassie, H. 3.—Kerr, W. H. 4. { Monsarratt, N. 5. } Stanton, W. J. J. 6.—Applebee, R. A. 7. { Ross, D. W. 8. } White, J. 9. { Holcomb, J. H. 10. } Sullivan, R. 11.—Brown, W. H. 12. { McDougall, J. 13. } L. 14.—Fitch, B. F.	1.—McDougall, J. L. 2.—Tassie, H. 3.—Mitchell, J. 4.—White, J. 5.—Stanton, W. J. J.	1.—Monsarratt, N. 2.—Fitch, B. F. 3.—Ross, D. W. 4.—Stanton, W. J. J. 5.—Mitchell, J. 6.—Monsarratt, N. 7.—Sullivan, R. 8.—Holcomb, J. H. 9.—Kerr, W. H. 10.—McDougall, J. L. 11.—Brown, W. 12.—White, J.	1.—Fitch, B. F. 2.—Stanton, W. J. J. 3.—Ross, D. W. 4.—White, J. 5.—Tassie, H. 6.—Mitchell, J. 7.—Monsarratt, N. 8.—Holcomb, J. H. 9.—Kerr, W. H. 10.—McDougall, J. L. 11.—Brown, W. 12.—Applebee, R. A.	{ Ross, D. W. McDougall, J. L. 1. 2.—Monsarratt, N. 3.—Fitch, B. F. 4.—Tassie, H. 5.—Applebee, R. A. 6.—Stanton, W. J. J. 7.—Fitch, B. F. 8.—Kerr, W. H. 9.—White, J. 10.—Mitchell, J. 11.—Holcomb, J. H. 12.—W.

MÉDAILLES, PRIX ET CERTIFICATS D'HONNEUR.

LOI:

BOURSE.

1re année.

1. Blake, D. E.
2. Fitzgerald, E.

3. Wells, R. M.

IMMATRICULATION.

Mode 1.	Mode 2.	Mode 3.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Stanton, W. J. 2. Benson, T. H. 	<ol style="list-style-type: none"> Bowlby, W. H. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Huggard, J. T., (B.A.) 2. Bayley, R., (B.A.)

HONNEURS:

IMMATRICULATION—MODE 4.

1. Scott, A. F.
2. Harrison, R. A.
3. Sampson, D. A.

4. Carroll, C. J.
5. Morphy, H. B.

MEDECINE:

BOURSES.

3me année.

Mackenzie, J. T.

2me année.

Walker, N. O.

1re année,

1. Miller, T.

2. Francis, W. J.

ARTS.

CANDIDATS—B.A.

MÉDAILLES.

Langues grecque et latine avec histoire.	Chimie, zoologie et botanique.	Chimie, minéralogie et géologie.	Langues modernes avec histoire.
Classe I. <ol style="list-style-type: none"> 1. Crombie, M. M. 2. Kingsmill, N. 	Classe I. Walker N. O.	Classe I. Walker, N. O.	Classe I. Cattanach, A.

PRIX.

Langues Grecque et Latine.	Métaphysique et Éthique.
Walker, N. O.	Sanderson, J. E.

3me année :

BOURSES.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Politique civile avec Histoire.	Hébreux.
Lister, B. P.	Hodgins, T.	McDermid, P.

PRIX.

Mathématiques.	Langues modernes.	Sciences naturelles.	Politique civile.
Bowlby, W. H.	Bowlby, W. H.	Unsworth, R.	Bowlby, W. H.

2me année :

BOURSES.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Sciences naturelles.	Langues modernes avec Histoire.	Métaphysique et éthique.
1.—Ross, J. 2.—Francis, W. J.	Burns, N.	1.—Ross, J. 2.—Oliver, W.	Kennedy, G.

PRIX.

Mathématiques.	Sciences naturelles.	Rhétorique et Histoire.	Métaphysique et éthique.
Francis, W. J.	Oliver, W.	Kennedy, G.	Francis, W. J.

Ire année :

BOURSES.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Mathématiques.	Langues modernes avec Histoire.
1.—Moss, T. 2.—Ratray, J.	1.—Moss, T. 2.—McCabe, W. 3.—Burnhart, C. E.	Young, F. H.
Ethique et logique.	Hébreux.	Succès général.
Paul, C. D.	Tisdell, F.	McNaughton, T.

PRIX.

Grec et Latin avec Histoire.	Mathématiques.	Langues modernes avec Histoire.	Sciences naturelles.	Ethique et logique.
McCab, W.	Murligan, G. K.	Moss, T.	Moss, T.	Moss, T.

I M M A T R I C U L A T I O N .

BOURSES.

Langues Grecque et Latine avec Histoire.	Mathématiques.
Sullivan, R. Fraser, J. T. Kerr, W. H. Tassie, H.	Monsarratt, N. McDougall, J. L. Fitch, E. F. Applebe, R. A.

Le sénat, en passant en revue l'état et le progrès de l'université depuis qu'il est en charge, n'a pu s'empêcher de réfléchir sur la nature de l'autorité qui lui est donnée et des devoirs qui lui sont imposés par le statut provincial 16 Vic., chap. 89, et il sollicite respectueusement l'attention de votre excellence sur les dispositions qui y sont contenues. Par ce statut, le sénat est exempt du soin d'administrer les propriétés de l'université ; mais avec cette exception simplement qu'il a l'administration et la surveillance générale de toutes les affaires ; et il est tenu d'agir en la manière qui lui paraîtra le plus propre à favoriser l'objet de l'université. Le pouvoir de faire des statuts qui s'étend à toutes les fins nécessaires pour remplir les vues de l'acte (16 Vic., chap. 89, sec. 47), suivant son esprit et intention, est un pouvoir nouveau qui n'est limité que par la loi du pays et les

termes de l'acte, — sujet cependant à l'appropriation de votre excellence comme visiteur. La propriété de l'Université est certainement dévolue et transportée à la couronne ; mais elle est ainsi dévolue et transportée pour les fins de l'acte et devient de sa nature une propriété en dépôt qui doit être administrée sous l'autorité de la couronne, mais pour le profit de l'Université et partant en conformité des statuts du corps auquel est accordé le pouvoir législatif. Le sénat conçoit humblement que la législature avait l'intention de donner la régie des affaires de l'institution à un corps non-politique et que le *velo* conservé au représentant de Sa Majesté était donné comme une garantie que les statuts du sénat seraient faits dans les sens indiqués par l'acte et en harmonie avec la régie générale de affaires publiques de la province.

Le statut 16 Vict., chap. 161, autorise votre excellence en conseil à approprier cette partie de la propriété de l'Université située au haut de l'avenue du Collège, dans la cité de Toronto, qui ne sera pas requise pour les besoins du Collège, comme le site d'une maison du gouvernement, d'un parlement et des bâtisses nécessaires aux départements publics. Mais en conférant ce pouvoir pour un objet important qui intéresse la province, la législature reconnaît bien clairement le droit de l'institution à retenir toute partie de ses propriétés qui pourra être nécessaire pour les besoins du Collège ; et le sénat expose humblement que toute partie quelconque de ce terrain peut-être nécessaire pour les fins des édifices de l'Université de toutes sortes, pour un jardin botanique et pour un parc et doit être cédée au sénat et placée sous son contrôle, en vertu de la 56^{me} section de l'acte de l'Université avant que l'on emploie aucune partie de ce terrain à d'autres objets ; et que le pouvoir de l'approprier à d'autres fins qu'à celles de l'Université est limité aux objets spécifiés dans l'acte.

Jusqu'ici l'on n'avait pas reconnu le droit de préférence de l'Université à cette partie des terrains en question qui peut être nécessaire pour les fins du Collège ; tout au contraire, possession complète en avait été prise par le gouvernement et l'Université a même été privée de ses édifices qu'elle a élevés à grands frais et qu'on a laissés tomber en ruine.

Le sénat a appris avec autant de surprise que de regret, qu'il est maintenant pris des mesures, sans sa connaissance ni son consentement, pour convertir en une rue publique une partie du parc de l'Université, — fait qu'il aurait toujours ignoré si le trésorier n'eut senti que c'était un acte, sinon de devoir, au moins de politesse respectueuse que de lui communiquer la correspondance échangée à ce sujet entre lui et le commissaire des terres de la couronne. Le sénat représente respectueusement que le gouvernement exécutif en faisant une semblable appropriation n'est ni autorisé par la lettre ni appuyé sur l'esprit de l'acte du parlement ; et il expose, dans tous les cas, que l'on ne doit point, sans son approbation, faire une chose qui affectera d'une manière aussi importante le caractère de la propriété et l'objet de sa destination.

Le sénat regrette de voir qu'il n'a encore été rien fait pour mettre à exécution les recommandations contenues dans son adresse de mars 1854 et sincèrement répétées dans son rapport annuel de la même année, relativement à la construction immédiate des édifices nécessaires à l'Université. C'est une source d'humiliation profonde pour lui que de remarquer la condition des autres institutions d'éducation d'une nature collégiale ou universitaire, pourvues de tous les avantages dont est si misérablement privée l'Université de Toronto, et de penser que c'est aux efforts et à la libéralité des particuliers et non à des dotations considérables du public que ces corps doivent la position éminente qu'ils occupent. C'est un contraste mortifiant que de voir que ces institutions qui se régissent elles-mêmes sont constituées, dans quelques cas permanemment, mais dans tous convenablement, pendant que l'Université de Toronto, jouissant de grandes

propriétés et surveillée dans ses dépenses par le gouvernement exécutif n'a pour les fins de l'éducation que des moyens chétifs et inconvenables, et que le sénat doit au trésorier l'appartement dans lequel il s'assemble et qu'il est obligé de différer la collation publique des degrés à ceux qui ont droit de les recevoir, faute d'appartements suffisamment grands pour recevoir toutes les personnes qui veulent assister dans des occasions semblables.

Les dépenses qu'entraînent les déménagements si fréquents de l'établissement et la nécessité où l'on se trouve maintenant d'ériger des édifices temporaires, doivent, en vérité, être bien grandes pendant que les logements que l'on se procure ainsi sont insuffisants pour les besoins actuels et le seraient totalement pour le nombre toujours croissant d'étudiants qui voleraient vers l'Université s'il lui était permis d'exploiter ses propres ressources de manière à être en état de remplir et d'atteindre tous les devoirs et les fins pour lesquelles elle a été créée.

Ce n'est cependant pas pour des raisons purement personnelles que le sénat supplie avec tant d'instance son excellence d'accorder au sujet son attention immédiate et favorable ; mais il est porté à cela par la conviction que les maux dont il se plaint sont grands et sont tels qu'ils paralysent les efforts les plus sérieux que peuvent faire les amis de l'Université et qu'ils engendrent, dans l'esprit du public, un sentiment très défavorable sur la stabilité de l'institution.

Fort de la franchise de ses motifs et confiant dans l'exactitude de ses vues, le sénat croit qu'il n'est pas nécessaire pour lui de désavouer toute intention d'offenser par l'énergie de ses expressions ou la franchise de ses suggestions. Il n'en désire que plus désavouer toute idée quelconque de faire naître ou entretenir aucun sentiment d'hostilité ou de devenir comme corps en antagonisme avec l'administration de votre excellence. Il est et veut rester un corps non-politique et il est parmi les membres du sénat des messieurs dont le devoir et l'inclination les en éloigneraient si le caractère du sénat était différent à cet égard. Mais tous les membres du sénat sont profondément convaincus de la vérité des remarques adressées par votre excellence à une institution semblable dans notre sœur province, c'est que "une dotation semblable à celle dont jouit l'Université de Toronto, est un élément très puissant dans le développement futur du pays et qu'il ne sera pas facile de recouvrer cette dotation une fois qu'elle sera perdue convertie à d'autres fins;" et se pensant revêtu des pouvoirs déjà indiqués et croyant que ces pouvoirs comportent une responsabilité correspondante aux devoirs qu'ils imposent, le sénat désire ardemment qu'une telle calamité n'arrive point par sa négligence et en conséquence il se croit tenu de renouveler et répéter avec plus de force les représentations qu'il a déjà faites, dans la ferme espérance que votre excellence voudra bien se mettre à la tête de ce mouvement, avec le sentiment qu'en agissant ainsi son excellence en assure le succès et se ménage la reconnaissance éternelle du pays.

WM. HUME BLAKE,
Chancelier,

CHAMBRE DU SÉNAT, 31 décembre 1855.

Contresigné,

P. FREELAND,
Régistrateur.

COMPTES du TRÉSORIER et ESTIMATION du REVENU de l'UNIVERSITÉ et des COLLÈGES à TORONTO, pour l'année 1855.

UNIVERSITÉ ET COLLÈGES à TORONTO.—Comptes du Trésorier du nombre d'acres de terres vendues depuis l'époque de la dotation primitive, jusqu'au 31 décembre 1855; indiquant le montant total des ventes, le montant reçu et qui est dû; aussi, la moyenne du prix par acre.

DOTATION PRIMITIVE.	Nombre d'acres.	Acres vendus.	Acres non vendus.	Montant des ventes.		Montant reçu.		Montant dû.		REMARQUES.
				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Patente datée 3 janvier 1838.	225957									
Ajoutez—la différence sur échange de terre avec le gouvernement en 1853.	175									
do do en 1854..	226132 350									
	226482		350	245494.2.10	15 7	176372 4 10	69323 10 9			
A déduire—sur les arpentages en 1855	299	299	299 2 6	299 2 6			
	226183		56044.2.10	245195 13 1	176372 4 10	68923 8 3				
Ajoutez—sur les arpentages en 1855.	18	18	54 0 0	54 0 0				
	226201		56044.2.10	245249 13 1	176372 4 10	68977 8 3				
			16287.3.10	48634 5 9	23587 17 8	25046 8 1				
Acres vendus en 1855.			39756.3.0	293883 18 10	199860 2 6	94023 16 4				
					3325 12 8	3325 12 8				Moins—Les placements de 1854 et 1855 repris.
			39756.3.0	293883 18 10	196534 9 10	97349 9 0				Moyenne du prix par acre, 3s. 6d.

BUREAU du TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO,—Le Compte du Trésorier du capital placé et du montant dépensé, depuis le 1er janvier 1828 jusqu'au 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital prêté au Collège du Haut-Canada et annulé en vertu de l'acte 12 Vic., ch. 82. do tel qu'indiqué dans le rapport fait au par- lement jusqu'à décembre 1851.....				40701	0	3			
				93509	7	2	134240	7	5
do en 1852, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent, No. 1.....				14346	5	1			
Moins—Placements rentrés suivant le compte du fonds permanent No. 1.....				1124	4	0	13222	1	1
Capital placé en 1853, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent, No. 1.....				12873	12	0			
Moins—Placements rentrés suivant le compte du fonds permanent No. 1.....				0	5	0	12873	7	0
Capital placé en 1854, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent No. 1.....				19124	12	3			
Moins—Placements rentrés suivant le compte du fonds permanent, No. 1.....				1364	14	1	27759	18	2
Capital placé en 1855, tel qu'indiqué dans le compte annuel, fonds permanent No. 1.....				34634	19	7			
Moins—Placements rentrés suivant le compte du fonds permanent, No. 1.....				459	7	5	34175	12	2
							£ 222271	5	10
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le rapport fait au parlement jusqu'au 31 déc. 1851.....				111448	1	6			
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1852, fonds du revenu, No. 2..	10888	2	5						
Moins—Dépenses rentrées pour 1852, voir compte No. 2.....	334	2	8						
				10553	19	9			
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1853, voir compte No. 2.....	14056	18	5						
Moins—Dépenses rentrées pour 1853, voir compte No. 2.....	324	16	0						
				13732	2	5			
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1854, voir compte No. 2.....	10291	11	9						
Moins—Dépenses rentrées pour 1854, voir compte No. 2.....	414	16	5						
				9876	15	4			
Montant dépensé tel qu'indiqué dans le compte annuel pour 1855, voir compte No. 2.....	12012	11	8						
Moins—Dépenses rentrées pour 1855, voir compte No. 2.....	469	7	1						
				11543	4	7	157154	3	7
Total.....							£ 379435	9	5

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 1.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du "Fonds Permanent," etc.—(Continuation.)

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificatives.			Université de Toronto.		Collège de l'Université.	
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Report.....	27059	19 8									
Balance tirée en plus, le 31 déc. 1855.....			Receveur Général..	Débitures provinciales et autres.							
			do do ..	Report.....			1513	19 7			
			do do ..	Placés en débiteures provinciales.....	chèque		11500	0 0			
			do do ..	Placés en débiteures provinciales.....	do		2500	0 0			
			Syndics, Hôpital Général ..	Débit. de l'hôpital...	do		5500	0 0			
Total.....	34634	19 7		Total.....			19500	0 0	34634	19 7	
				Balance rapportée.....							

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO,—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du "Fonds de Revenu," etc.—(Continuation.)

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificatives.	£		s.		d.		Université de Toronto.	Collège de l'Université.
	£	s.				£	s.	£	s.	£	s.		
Report.....	11650	6 0	31 déc.	James Nation	Report.....	12	10	0	1125	0	0		
Argent reçu sur balance en banque.....	278	9 4	31 do	do	11 mois de salaire du 1er février au 31 décembre, à £200 par année.....	183	6	8					
do pour rente de lots à bail.....	2189	0 9	31 do	Joseph Frankish	7 mois d'arrérage sur l'augmentation des salaires de £50, du 1er juillet 1853, au 1er février 1855.....	29	3	4	225	0	0		
do honoraires pour transport de terres	205	13 5	31 do	J. E. B. Smith	Assistant teneur de livres, 1 an. de salaire jusqu'au 30 juin.....								
do Dividende d'actions de banque.....	20	5 0	31 do	William Morrow	Clerc additionnel, 1 année de salaire. Messager, 1 mois de salaire jusqu'au 1er février, à £60 par année.....	5	0	0					
do remboursement à l'assurance....	44	17 6	31 do	do	11 mois de du 1er février, jusqu'au 31 décembre, à £80 par année.....	73	6	8					
					7 mois d'arrérage sur l'augmentation de £20, du 1er juillet 1854 au 1er fév. '55.....	11	13	4	90	0	0	1735	0

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificatives.	£		s.		d.		Université de Toronto.	Collège de l'Université.
	£	s.				£	s.	£	s.	£	s.		
do remboursement de frais de justice.	18	13 3	9 janv.	Ridout et Frères	Compte pour quincaill.								
do remboursement de frais de port.	0	4	11 do	Fulton, Michie et Cie.	do pour savon et chandelle.....	312	0	10	8				
do télégraphes,			10 janv.	Joseph Leslie	do do	440	0	10	0				
compagnie du chemin de fer de Buffalo et Brantford.....	0	13 7	13 avril	do	Compte de frais de port du M ^{re} P.	308	1	11	4				
do sur poursuite pour déprédation.	25	10 0	25 juillet	do	do do	383	2	13	9				
Montant porté au compte du collège du Haut-Canada, étant sa part de la gestion conjointe pour l'année 1855....	404	18 6	12 oct.	do	do do	495	1	3	11				
			13 janv.	William Brown	do do	496	1	9	11				
			31 mars	do	Ramonage.....	310	0	4	4				
			18 oct.	do	do do	374	0	6	0				
			18 janv.	J. R. Armstrong et Cie	do do	R.B.							
			23 do	Jacques et Hay	Pour une grille, etc.	325							
			24 juillet	do	do pupitre pour livres.	331							
			31 déc.	do	do pour couvrir des pupitres, etc.....	R.B.							
			8 fév.	Charles Vale	do meubles, etc.....	537							
			31 déc.	do	Réparer la grille, etc.	337							
			16 fév.	George Hethrington	Poser une sonnette.	546							
			26 avril	do	Rep. des serrures, etc.								
			18 août	do	Pour scier du bois..	R.B.							
			12 oct.	do	do do	do do	2	11	7				
			5 mars	J. Jackson	do do	do do	2	2	6				
			31 juillet	R. Campbell et Cie.	do do	do do	1	2	6				
			2 avril	George Ridout	Compte pour poterie.	354							
			31 déc.	L'hon. H. H. Killaly	Tapis à l'huile pour les planchers, etc	459							
				do	3 m., loyer de bureau, jus- qu'au 1er janv. 1856.	R.B.							
Report.....	14838	11 7			Report.....				196	4	6	1735	0

No. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificatives.	£ s. d.		Université de Toronto.		Collège de l'Université.	
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.		
Report.....	14838	11 7									
		1855.	Rév. J. Beaven, D.D.....	Salaires des professeurs et autres—(Continuation.)			1670	0	0	2091	12 6
		31 do ..	do ..	Professeur de métaphysique 12 mois de salaire		450	0	0			
		31 do ..	do ..	Loyer.....		60	0	0			
		31 do ..	George Buckland....	Profes. d'agriculture, 12 mois de salaire.			510	0	0		
		31 do ..	J. B. Cherriman, M. A.....	Professeur de physique, 12 mois de salaire			250	0	0		
		31 do ..	Daniel Wilson, L.L.D.....	Professeur, littérature anglaise et d'histoire, 1 an. de salaire.			450	0	0		
		31 do ..	Révend William Hincks, F.L.S.....	Professeur d'histoire naturelle, 12 mois de salaire.			450	0	0		
		31 do ..	E. J. Chapman.....	Professeur de minéralogie et de géologie, 12 mois de salaire.			450	0	0		
		31 do ..	J. Fornere, L.L.D....	Professeur de langues modernes, 12 mois de salaire.			450	0	0		
		4 sept. ..	G. T. Kingston.....	Professeur de météorologie, 36 jours de salaire, du 20 mai au 30 juin, à £150, par ordre de son ex-			450	0	0		

		31 déc. ..	do ..	cellence en conseil, 21 mars 1855 ..		14	15	10				
		31 do ..	do ..	6 mois de salaire ..		75	0	0				
		31 do ..	J. M. Herschfelder.	Lecteur sur la littérature orientale, 12 mois de salaire ..			150	0	0			
		4 avril ..	Révend Alexander Lorimer.....	Bibliothécaire, 12 mois de salaire ..			150	0	0			
		31 déc. ..	do ..	Registraire, univers. de Toronto, salaire au 31 mars 1855..		125	0	0				
		19 do ..	do ..	9 mois de salaire à £150 ..		112	10	0				
		10 avril ..	do ..	Gratuité, services additionnels par statut du sénat 26.		75	0	0				
		20 sept. ..	George A. Barber..	Registraire temporaire, allocat. par une minute du sénat ..			312	10	0			
		31 déc. ..	do ..	3 do do, à £25 par année ..		18	15	0				
		19 do ..	do ..	9 do do, à £40 ..		10	0	0				
		19 do ..	do ..	9 do augmentation de de £15 au 30 septembre ..		11	5	0				
		31 do ..	William Morrow..	Messenger temporaire du ci-devant sénat, allocation pour ser-			40	0	0			
		31 do ..	do ..	vice au ci-dev. sénat de l'un. de Toronto.			25	0	0			
		31 do ..	Daniel Orris.....	Bedeau et intendant, 12 mois de salaire comme intendant.			100	0	0			
		31 do ..	do ..	12 do et 25 jours comme bedeau.....		42	14	9				
Report.....	14838	11 7					£	5615	0	7	2091	12 6
											445	4 9

No. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du Fonds du Revenu,—(Continuation.)

Recettes.	£		Date.	A qui payé.	Service.	Pièces justificat.	£		s. d.		Université de Toronto.		Collège de l'Université.	
	14838	11 7					£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Report.....	14838	11 7												
			19 oct.	W. R. Beaumont, M.D.	Report.....		320	0	0					
			19 do	W. B. Nicol, M.D.	Examineur.....		20	0	0			445	4	9
			19 do	J. H. Richardson, M.D.	do		20	0	0					
			15 do	George Herrick, M.D.	do		20	0	0					
			19 do	W. Couventor, M.D.	do		20	0	0					
			19 do	G. O'Reilly, M.D.	do		20	0	0					
			19 do	Lucius O'Brien, M.D.	do		20	0	0					
			17 juillet	Révérend J. Beaven, D.D.	do		20	0	0					
			17 do	Rev. S. S. Nellis, D.D.	do		20	0	0					
			17 do	Révérend J. Taylor, D.D.	do		20	0	0					
			17 do	J. M. Herchfelder.....	do		20	0	0					
					Boursiers.									
			22 mars	M. M. Crombie.....	Elève de l'universi.	R.B. et 372	11	13	4					
			14 juin	do	do	423	11	13	4					
			22 mars	N. Walker.....	do	R.B.	11	13	4					
			14 juin	do	do		11	13	4					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	N. Kingsmill.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
							23	6	8					
							33	6	3					
							20	0	0					
							540	0	0			540	0	0
							8306	18	1			445	4	9
							6772	0	10					

Recettes.	£		Date.	A qui payé.	Service.	Pièces justificat.	£		s. d.		Université de Toronto.		Collège de l'Université.	
	14838	11 7					£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Report.....	14838	11 7												
			22 mars	G. Kennedy.....	do		11	13	4					
			14 juin	do	do		11	13	4					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	W. H. Baulby.....	do		11	13	4					
			14 juin	do	do		11	13	4					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	T. Matheson.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			22 mars	R. Matheson.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			22 mars	J. Ross.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	W. Francis.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	D. E. Blake.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	N. Burns.....	do		8	6	8					
			14 juin	do	do		8	6	8					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	E. Fitzgerald.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			20 déc.	do	do		10	0	0					
			22 mars	J. E. Sanderson.....	do		10	0	0					
			14 juin	do	do		10	0	0					
			22 mars	T. Moss.....	do		10	0	0					
							350	0	0			8846	18	1
							5770	0	10					
							985	4	9					
							8846	18	1					
							350	0	0					
							Report.....							
							14838	11	7					

No. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO,—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificat.	£ s. d.		Université de Toronto.		Collège de l'Université.								
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.							
Report.....	14838	11 7																
	1855.																	
	14 juin		T. Moss.....	Report.....	10	0	0	350	0	0	8846	18 1	985	4	9	5770	0	10
	20 déc.		do	Elève de l'Université.	10	0	0											
	22 mars		W. J. Rattray.....	do	10	0	0	30	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	20 déc.		do	do	10	0	0											
	22 mars		G. K. Mulligan.....	do	10	0	0	30	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	22 mars		F. E. Barnhart.....	do	10	0	0	20	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	20 déc.		do	do	10	0	0											
	22 mars		W. McCabe.....	do	10	0	0	30	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	20 déc.		do	do	10	0	0											
	22 mars		T. McNaughton.....	do	10	0	0	30	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	20 déc.		do	do	10	0	0											
	22 mars		F. H. Young.....	do	10	0	0	30	0	9								
	14 juin		do	do	10	0	0											
	20 déc.		do	do	10	0	0											
	22 mars		A. McNab.....	do	10	0	0	30	0	0								
	14 juin		do	do	10	0	0											
								20	0	0								

22 mars	W. Linklater.....	10	0	0																		
14 juin	do	10	0	0																		
26 déc.	J. McKenzie.....							20	0	0												
26 do	R. M. Wells.....							10	0	0												
26 do	W. J. Stinson.....							10	0	0												
26 do	G. M. Benson.....							10	0	0												
26 do	J. T. Huggard.....							10	0	0												
26 do	R. Bayley.....							10	0	0												
26 do	T. Miller.....							10	0	0												
26 do	A. P. Leslie.....							10	0	0												
26 do	T. Hodgins.....							10	0	0												
26 do	P. McDermid.....							10	0	0												
26 do	W. Oliver.....							10	0	0												
26 do	R. Sullivan.....							10	0	0												
26 do	H. Tassie.....							10	0	0												
26 do	J. T. Fraser.....							10	0	0												
26 do	W. H. Kerr.....							10	0	0												
26 do	N. Montserrat.....							10	0	0												
26 do	J. L. McDougall.....							10	0	0												
26 do	R. J. Fitch.....							10	0	0												
26 do	R. O. Appleby.....							10	0	0												
26 do	C. D. Paul.....							10	0	0												
26 do	F. Tisdale.....							10	0	0												
6 nov.	Henry Rowsell.....	524	75	0	0						800	0	0	800	0	0						
8 do	do	529	41	0	0									116	0	0	116	0				
30 juin	Henry Rowsell.....	430	27	17	0													27	17	0		
30 do	do	431	144	14	6														144	14	6	
6 nov.	do	524	75	3	3															75	3	3
8 do	do	529	17	17	4																	
9 août	T. Maclear et Cie.....							265	12	1												
10 sept.	A. H. Armour.....							13	12	4												
								3	2	3												
								282	6	8												
								10045	4	9												
								5818	17	5												
Report.....		14838	11 7																			

Report.....£ 14838 11 7

No. 2.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—Le Compte du Trésorier pour deniers reçus et dépensés à compte du Fonds du Revenu, etc.—(Continuation.)

Recettes.	Date.		A qui payé.	Service.	Pièces justificatives.	£ s. d.		Université de Toronto.		Collège de l'Université.		
	£	s. d.				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Report.....	14898	11 7						14512	11 8	2530	12 11	
			31 déc. ..	Depôts appropriés ..								
				Report.....								
				Depôts appropriés.								
				Montant transférés au fonds permanent, dépôt de 1847-1848.....				151	15 0			
								£	14664	6 8		
			31 do ..	Balance en main portée au crédit du surplus du fonds du revenu de 1855.....					174	4 11		
	£	14838						£	14638	11 7	2530	12 11
											6008	2 6

DAVID BUCHAN,

Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 3.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—État des Recettes du Trésorier et de l'Appropriation des deniers reçus en dépôt pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main, 31 décembre 1854.....	848	12	0	Montant des dépôts appropriés durant l'année 1855.....		
Deniers reçus en dépôt pour achat de terre, y compris la somme de £400, placée entre les mains du lord évêque de Toronto, par une personne qui a reconnu n'y avoir aucun droit, vu qu'elle appartenait véritablement à l'université de Toronto.....	1303	17	4	Balance en main, 31 décembre 1855.....		
£	2152	9	4	£	2152	0
Balance en main, 31 décembre 1855.....	£	1371	19	10		

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855,

No. 4.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—État des Recettes et Dépenses du Trésorier à compte du Fonds d'Appropriation, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main le 31 décembre 1855, étant le résidu de la somme de £950, appropriée par un statut du sénat pour l'amélioration de la propriété de Port Hope et Port Stanley.....	571	19	1			
£	571	19	1	£		

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855,

No. 5.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—État des Recettes et Dépenses du Trésorier à compte de "l'Approvisionnement pour la Bibliothèque," pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant approprié par un statut du sénat, approuvé par son excellence le gouverneur général, 31 décembre 1855.....	2500	0	0	2500	0	0
	£	2500	0	£	2500	0
Balance en main, 31 décembre 1855.....	£	2500	0	£	2500	0
Balance en main, 31 décembre 1855.....	£	2500	0			

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

No. 6.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—État des Recettes et Dépenses du Trésorier, à compte du "Fonds de Surplus du Revenu," pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main, 31 décembre 1854 ..	6406	0	5			
Montant transféré du fonds du revenu, la balance en sus des dépenses pour 1855.....	174	4	11			
	£	6580	4	£	6580	4
Balance en main, 31 décembre 1855.....	£	6580	4	£	6580	4
Balance en main, 31 décembre 1855.....	£	6580	4			
Balance en main, 31 décembre 1855.....						

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

No. 7.—UNIVERSITÉ ET COLLÈGES A TORONTO.—Sommaire des Comptes précédents.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main, 31 décembre 1854.....	10687	10	8			
Argent reçu à compte de terres vendues et de placements retirés, suivant l'état No. 1.....	24047	5	1			
do à compte d'intérêt sur prix d'achat, débentures, prêts, billets et balances de banque, et rente de lots à bail.....	14117	16	1			
do à compte d'honoraires sur transports de terre, dividendes sur actions de banque, remise d'assurance et de frais de justice, frais de port et télégraphie....	290	7	0			
do à compte de déprédations commises sur des terres.	25	10	0			
Montant porté au compte du collège du Haut-Canada, sa part dans les frais d'administration pour 1855.....	404	18	6			
Argent reçu en dépôt pour l'achat de terres, suivant l'état No. 4.....	1303	17	4			
	£	50877	4			
Balance rapportée.....	£	3449	3			11

	£	s.	d.
Argent placé à l'achat de d'échantillons pour le musée et de livres pour la bibliothèque suivant, l'état No. 1.....	134	19	7
do prêt à la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, par ordre en conseil.....	15000	0	0
do placé en débentures provinciales et autres.....	19500	0	0
do pour payer les salaires, la papeterie, le combustible, etc., du bureau du trésorier, suivant l'état No. 2.....	2091	12	6
do payer le salaire des profes. et les gages des servit. do.	6215	5	7
do payer les honoraires des examinat. bourses et prix, do.	1456	0	0
do payer la papeterie, actions de banque, assurance, frais de justice, taxes, réparations et déménagement do.	973	13	8
do payer commission et honoraires des commissaires, do.	258	11	9
do payer le combustible, inspection des terres, annonces et impressions.....	904	4	4
do payer divers débourses.....	113	3	10
Dépôts appropriés et placés à compte, suivant l'état numéro 3.....	780	9	6
	£	47328	0
Balance en main et déposée dans la banque du Haut-Canada, tel qu'indiqué par le livret de banque et l'état trimestriel transmis au gouvernement.....	3449	3	11
	£	50877	4

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

ESTIMATION DU REVENU DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO,
POUR L'ANNEE 1856.

	£	s.	d.
Intérêt sur balances de prix d'achat, ventes générales.....	5050	0	0
do sur balance du prix de la propriété d'Hamilton.....	540	0	0
do sur balances dues sur les ventes de la propriété Ridout.....	125	0	0
do do do do réserve de la garnison.....	115	0	0
do do do do Port Hope.....	920	0	0
do do sur rente foncière due sur la propriété de Bay Street.....	94	0	0
do sur débetures.....	5838	0	0
do sur hypothèques.....	1330	0	9
do sur le prêt à la comp. du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.....	900	0	0
do sur balances de banque.....	375	0	0
Dividendes sur actions de banque.....	30	0	0
Rentes de lots à bail.....	881	0	0
Honoraires sur transfert de terre.....	150	0	0
	£ 16348	0	0
Moins—Intérêt sur le montant placé en sus.....	364	0	0
	£ 15984	0	0

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

COLLÈGE du HAUT-CANADA.—COMPTES et ÉTATS du TRÉSORIER pour l'année 1855; aussi,
ESTIMATION du REVENU pour 1856.

COLLÈGE du HAUT-CANADA.—État du Trésorier sur le nombre d'acres de terres qui ont été vendues depuis l'époque de la dotation primitive, jusqu'au 31 décembre 1855; indiquant le montant total des ventes, le montant reçu et le montant dû; aussi, la moyenne du prix par acre.

DOTATION PRIMITIVE.	Nombre d'acres.	Acres vendus.	Acres non vendus.	Montant des ventes.		Montant reçu.		Montant dû.		Moyenne du prix par acre, 25s. 4½d.
				£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Patentes datées 16 novembre 1832....	20000			47315	19 2	23138	12 11	24087	6 3	
do do 4 juillet 1834.....	1080			48	10 0			48	10 0	
do do 10 mai 1835.....	42188									
Ajoutez la différence sur échange de terre avec le gouvernement en 1846	589									
Suivant état, 31 décembre 1854.....	63857	39500½	25356½							
Moins,—suivant arpentage.....	51½	37	14½							
	63805½	39463½	24342	47167	9 2			24038	16 3	
		4263	4263	8266	17 6	4111	10 10	4155	6 8	
Acres vendus en 1855.....		43726½	20079	55434	6 8	27240	3 9	28194	2 11	

COLLÈGE DU HAUT-CANADA.—État indiquant le Capital placé et le montant dépensé pour le Collège, depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant du capital placé le 31 décembre 1854, tel que porté à l'état annuel transmis au gouvernement.....				30166	3	3
Montant du capital placé en 1855, tel qu'indiqué dans le compte No. 1, "Fonds Permanent".....				3950	0	0
				£ 34116	3	3
Montant dépensé le 31 décembre 1854, tel qu'indiqué dans le compte annuel transmis au gouvernement.....	110140	15	6			
Montant dépensé en 1855, tel qu'indiqué dans le compte No. 2, "Fonds du Revenu."	5325	11	11			
Montant dépensé, suivant état No. 1.....	2149	4	11			
				117615	12	4
				£ 151731	15	7

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 1.—COLLÈGE DU HAUT-CANADA.—État du Trésorier indiquant le montant en argent reçu et dépensé à compte du "Fonds Permanent," pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

Dr.	Courant.			Av.	Courant.			Pièces justificatives.	Courant.						
	£	s.	d.		£	s.	d.		£	s.	d.				
Balance en main, 31 décembre 1854.....	1871	3	0												
Argent reçu à compte de terres vendues.....	4456	10	10												
Transfert de balance du fonds du revenu	102	10	5												
				Par argent payé au receveur-général pour débetures provinciales et autres.....	932	13	4	124 et 125							
				do payé à J. Hutchison, procureur de Charles March, pour peinture.....	641	11	8	126 et 127							
				do payé à W. H. Pim, pour réparations..	574	19	11	112							
				do payé à John Ritchey											
				Par ordre de son excellence le gouverneur en conseil.....											
				Balance en main, 31 décembre 1855											
	£	6430	4						£	6090	4	11			
			3							330	19	4			
										£	6439	4			3

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 2.—COLLÈGE DU HAUT-CANADA.—État du Trésorier indiquant les Recettes et emploi des deniers reçus en dépôt, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main 31 décembre 1854	219	4	0	Montant de dépôt placé à compte en repris		
Argent reçu en dépôt pour achat de terres	162	17	7	Balance en main, 31 décembre 1855		
£	382	1	7	£	382	1

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

No. 4.—COLLÈGE DU HAUT-CANADA.—Sommaire des Comptes ci-joints.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en main, 31 décembre 1854	1124	2	6	Argent placé en débetures et réparations aux édifices, suivant l'état No. 1		
Argent reçu à compte des terres vendues, suiv. l'état No. 1.	4456	10	10	Salaires : Principal, maîtres, gages des serviteurs, boursiers et examinateurs, suivant l'état No. 2		
do pour intérêt sur prix d'achat, prêt ou immeubles, sur débetures et balances de banque suivant l'état No. 2	1922	6	1	Argent payé à compte du pensionnat, suivant l'état numéro 2		
do pour rentes de lots à bail et honoraires sur transports de terre, suivant l'état No. 2	250	6	0	Argent payé à compte des réparations aux édifices suivant l'état No. 2		
				£	6099	4
					3007	8
					787	8
				£	82	7

	£	s.	d.	£	s.	d.
do empiètement sur terres, suivant l'état No. 2	30	0	0	Argent payé à compte des prix, livres et papeterie, etc., suivant l'état No. 2		
do octroi provincial, (2 années) suivant l'état No. 2.	2222	4	4	Argent payé à compte de taxes, commissions, frais de justice, assurance, frais de port, annonces, bureau du trésorier, items divers, suivant l'état No. 2		
do dettes actives, honor. d'enseignement et pension.	1969	7	11	Argent payé à compte de combustible		
do frais de port remis	0	1	9	Gratuite payée au Rév. G. Maynard, et proportion de l'administration conjointe		
do dépôt pour l'appropriation sur les terres, suivant l'état No. 3	162	17	7	Argent, dépôts placés à compte pour terres ou remis suivant l'état No. 3		
				Balance en mains et déposée dans la banque du Haut-Canada		
	£	12137	17	£	12137	17
			9			9

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

ESTIMATION DU REVENU DU COLLÈGE DU HAUT-CANADA, pour l'année 1856.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Intérêt sur balances dues sur ventes de terres				1745	0	0
Intérêt sur le bloc D, et autre propriété				178	0	0
Intérêt sur débentures				447	0	0
Intérêt sur prêts				494	0	0
Intérêt sur balances de banque				50	0	0
Rentes de lots à bail				100	0	0
Honoraires sur transport de terre				50	0	0
			£	3064	0	0
Honoraires d'enseignement, disons de 200 enfants	1000	0	0			
Honoraires de pension, disons 25 enfants à £30 chaque	750	0	0			
				1750	0	0
Octroi législatif				1111	0	0
			£	5925	0	0

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

BUREAU DU TRÉSORIER,
Toronto, 31 décembre 1855.

R É P O N S E

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 7 courant, demandant à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un Etat indiquant—

1o. Le nombre d'acres de terre originairement mis à part pour la dotation de l'Université de Toronto et du Collège du Haut-Canada, respectivement.

2o. Le nombre d'acres vendus jusqu'au moment de la passation de l'acte 16 Vict., chap. 89.

3o. Le montant en principal du fonds du revenu de l'Université de Toronto, du Collège de l'Université, du Collège du Haut-Canada et de l'Ecole Royale de Grammaire, respectivement,—les terres non vendues étant estimées à leur valeur probable.

4o. Le revenu provenant de tels montants en principal, respectivement, durant l'année dernière,—indiquant quelle partie de ce revenu provient des élèves, en honoraires pour enseignement, examen, degrés, certificats, d'honneur ou autrement.

5o. Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'aujourd'hui pour améliorer les terrains qui appartenaient ci-devant à l'Université de Toronto.

6o. Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'à ce jour pour améliorer les terrains qui appartenaient ci-devant au Collège du Haut-Canada.

7o. La quantité et la situation des terrains et propriétés dévolus à la couronne pour les usages des dits Collèges de l'Université, Université de Toronto, Collège du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire, qui, jusqu'à ce jour, ont été appropriés par le gouverneur en conseil, en vertu de la 56me section de l'acte 16 Vict., chap. 89, à l'usage des dites institutions ou d'aucune d'elles, et la valeur probable d'iceux, avec la date de tout ordre faisant telle appropriation.

8o. Le montant de toute appropriation faite par le gouverneur en conseil, en vertu de la 59me section du dit acte, jusqu'à ce jour, pour des améliorations permanentes, ou des additions aux bâtiments construits sur les dites propriétés, ou pour tout autre objet, et qui n'a pas encore été dépensée, et la date de l'ordre pour telle appropriation.

9o. Le nombre des professeurs ou instituteurs employés dans le Collège de l'Université, avec leurs salaires et émoluments respectivement—et le nombre d'élèves instruits par chaque professeur durant l'année dernière, et le nombre moyen des élèves de chaque professeur, durant telle période ; aussi, le nombre total et moyen des élèves qui ont assisté au dit Collège durant tel temps.

10o. La résidence des parents ou tuteurs des dits élèves, s'ils résident dans ou hors la cité de Toronto, en donnant le nombre.

110. La même information touchant le Collège du Haut-Canada et l'École Royale de Grammaire.

120. La dépense annuelle de l'administration de la dotation et du revenu général des dites institutions respectivement.

130. La dépense totale des dites institutions, respectivement durant l'année dernière, y compris les salaires des professeurs et officiers.

140. Le montant du surplus du fonds du revenu de l'Université maintenant en main à la disposition du parlement, pour l'éducation académique dans le Haut-Canada.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Toronto, 26 mars 1856.

RÉPONSES du Trésorier de l'Université et des Collèges de Toronto relativement aux items spécifiés dans une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, votée par l'Honorable Chambre d'Assemblée du Canada, le 7 mars 1856, demandant des informations sur les dits Université et Collèges.

Item No. 1.—“ Le nombre d'acres de terre originairement mis à part pour la dotation de l'Université de Toronto et les Collèges du Haut-Canada, respectivement.”

Réponse du trésorier.—La quantité de terre originairement mise à part pour la dotation de King's College, actuellement la propriété de l'Université de Toronto, était de 225,957 acres, tel que déterminé par la commission d'enquête sur les affaires de King's College.

La dotation accordée au Collège du Haut-Canada, telle que déterminée par la même commission, était comme suit :—

10. Bloc A, connu sous le nom de carré Russell, contenant neuf acres, et constituant le site actuel du Collège.

20. Partie du Bloc, D, en la cité de Toronto, sur le côté est de la rue Church, borné au sud par la rue Adélaïde, à l'est par la rue Nelson, et au nord par la rue Richmond, contenant 5½ acres.

30. Trois octrois séparés de terres dans diverses parties de la Province se montant en tout à 63,268 acres.

Item No. 2.—“ Le nombre d'acres vendus jusqu'au moment de la passation de l'acte 16 Vict., chap. 89.”

Réponse du trésorier.—Le nombre d'acres vendus des terres de l'Université, jusqu'au moment de la passation de l'acte 16 Vict., chap. 89, était de 157,082½.

La quantité vendue pour le Collège du Haut-Canada, jusqu'à la même période, était des lots ruraux, 28,959½ acres ; du Bloc D, 40 sur les 46 lots en lesquels il se divisait.

Item No. 3.—“ Le montant en principal du fonds du revenu de l'Université de Toronto et du Collège de l'Université et du Collège du Haut-Canada et de l'École Royale de Grammaire, respectivement,—les terres non vendues étant estimées à leur valeur probable.”

Réponse du trésorier.—Quoique le trésorier ait examiné cet item avec soin, cependant il n'est pas sûr de comprendre clairement ce qui est demandé.

L'acte 16 Vict., chap. 89, établit deux fonds pour chaque institution, le “fonds permanent” et le “fonds du revenu.” Le prix d'achat de la propriété vendue et le capital placé devaient former le fonds permanent. Les honoraires étaient payables au fonds général ; les loyers, produits et profits, intérêts et autres revenus casuels et périodiques devaient former le fonds du revenu.

Pensant que l'objet de la présente enquête est de connaître aussi approximativement que possible, quel peut être le montant probable et définitif de la propriété productive ou du capital des institutions, le trésorier a formulé sa réponse comme suit :—

La propriété productive de l'Université consiste en balances de ventes de terres, loyers de terrains, hypothèques, débetures, actions de banque et terres louées.

Le revenu pour la présente année provenant de toutes ces sources, excepté les deux dernières, calculé à six pour cent sur les balances prises à la date du 31 décembre dernier, sauf, comme pour les loyers de terrains, quand une somme spécifique est payable par année (et déduisant l'intérêt du placement en sus) est de £14,548. Prenant les débetures et les loyers de terrains à six pour cent, ils représenteront un capital de £242,466 13s. 4d.

La valeur des actions de banque est comme suit :—

Banque de Gore	£187 10 0	
Banque du Haut-Canada.....	287 10 0	
		475 0 0

Le nombre d'acres encore à vendre, le 31 déc. dernier, était de 39757
 Là-dessus il en a été vendu, à un prix plus élevé que d'ordinaire. 200
 Il y a les lots de Port Hope..... 72
 Il y a un lot à Belleville..... 100
 Il y a un lot à Port Stanley..... 140
 Déduisez ces lots de la balance donnée et il reste 39,245 acres de terres rurales qui à 30s. l'acre, un peu moins que le prix moyen par acre des ventes brutes de la dotation de l'Université, donneraient£58867 10 0
 Les 200 acres déduits ci-dessus comme vendus, rapportent..... 4050 0 0
 Les 72 acres à Port Hope sont évalués au prix total de..... 12740 0 0
 Le trésorier n'a aucun moyen de déterminer la valeur des terres à Belleville et Port Stanley, mais il a supposé qu'elles vaudraient par la suite, si non à présent, au moins..... 15000 0 0

£333599 3 4

Ce calcul est aussi approximatif que le trésorier peut le faire, en autant qu'il a rapport à l'Université.

Dans le montant brut ci-dessus établi il y a une somme de £86607 10s. 0d., ne donnant aucun revenu, excepté où les terres sont louées. On estime que le montant du loyer que l'on retirera des propriétés louées cette année sera de £881.

Le parc de l'Université n'est pas compris dans l'estimation ci-dessus. (Voir la réponse à l'item No. 7.)

La propriété productive du Collège du Haut-Canada consiste en balances dues sur ventes de terrains et propriétés dans la cité, hypothèques, débetures et terres louées. L'intérêt annuel en provenant excepté pour les dernières, prenant les balances dues le 31 décembre dernier, se monte à £2864, ce qui représente un capital de.....£47733 6 8

Le nombre d'acres non vendus le 31 déc. dernier, tel que donné dans le compte annuel, est de 20,079, ce qui à 25s. l'acre, un peu moins que le prix moyen par acre des ventes totales, donne la somme de..... 25098 15 0

£72832 1 8

Mais à l'exception d'environ £100 par année de loyer, les terres non vendues ne donnent aucun revenu.

Item No. 4.—“ Le revenu provenant de tels montants en principal, respectivement, durant l'année dernière,—indiquant quelle partie de ce revenu provient des élèves, en honoraires pour enseignement, examen, degrés, certificats d'honneur ou autrement.”

Réponse du trésorier.—Le montant du revenu de l'Université reçu par le trésorier, durant l'année 1855, tel qu'indiqué dans le compte annuel, déduction faite des sommes entrées pour remboursement de dépense, a été de £13,869 4s. 6d.

Le trésorier ne reçoit pas les honoraires payés à l'Université par les étudiants ou gradués.

Le montant du revenu du Collège du Haut-Canada, provenant de dotation, durant l'année dernière, déduction faite d'un petit remboursement, a été de.....£2202 12 10

Octrois de la province pour les années 1854 et 1855, reçus tous deux durant l'année..... 2222 4 4

Honoraires pour enseignement et pension..... 1969 7 11

£6394 5 1

Item No. 5.—“ Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'aujourd'hui pour améliorer les terrains qui appartenaient ci-devant à l'Université de “Toronto.”

Réponse du Trésorier.—Coût des bâtiments de l'Université, y compris les réparations.....£19602 19 4

Les déboursés pour les terrains, non compris le prix d'achat des dits terrains.....£10892 0 11

A déduire—Le revenu qu'ils ont donné..... 710 5 4

10181 15 7

Coût total des bâtiments, et la dépense pour les terrains à venir jusqu'au moment où le gouvernement en a pris possession en 1853.£29784 14 11

Item No. 6.—“ Le coût des bâtiments et la dépense faite à venir jusqu'à ce jour, pour améliorer les terrains qui appartenaient ci-devant au Collège du “Haut-Canada.”

Réponse du trésorier.—Dans les livres de la commission d'enquête sur les affaires de King's College, nommée en 1849, le montant payé pour le coût et les réparations des bâtiments appartenant au Collège du Haut-Canada à venir jusqu'au 31 décembre 1849, est de..... £20440 8 9
 Depuis il a été payé..... 4184 6 5

Coût jusqu'au 31 décembre 1855..... £24624 15 2
 La charge sur les terrains jusqu'au 31 décembre 1849, comme il appert par les livres de la commission est de £150 13 4
 Charge depuis..... 25 11 7½

176 4 11½

£24801 0 1½

Item No. 7.—“ La quantité et la situation des terrains et propriétés dévolus à la couronne pour les usages des dits Collèges de l'Université, Université de Toronto, Collège du Haut-Canada et Ecole Royale de Grammaire qui, jusqu'à ce jour, ont été appropriés par le gouverneur en conseil, en vertu de la 56me section de l'acte 16 Vict., chap. 89, à l'usage des dites institutions ou d'aucune d'elles, et la valeur probable d'iceux, avec la date de tout ordre faisant telle appropriation.”

Réponse du trésorier.—Son excellence le gouverneur général en conseil a approprié et mis à part “ pour l'usage et les fins de l'Université, cette partie des propriétés dévolues à la couronne, en vertu de l'acte 16 Vict., chap. 89, situées à l'ouest de l'avenue du Collège,”

La lettre de l'honorable secrétaire provincial, faisant connaître au trésorier la dite appropriation, est datée le 22 février 1856.

Quant à la quantité du terrain mis à part, si l'on considère la continuation de la limite ouest de l'avenue de la rue Queen comme la limite est du terrain mis à part, la quantité d'après les dimensions données par M. Passmore, sur le plan de son arpentage fait dernièrement, sera entre 103 et 104 acres.

Quant à sa valeur, la commission d'enquête sur les affaires de King's College, dans son rapport présenté en 1851, évalue les terrains de l'Université à un montant trois ou quatre fois plus considérable que celui qu'ils coûtent à l'Université. Le coût était donné comme étant un peu moins de £14,000. Quatre fois ce montant donnerait £56,000.

La partie du terrain mis à part comme ci-dessus dit pour l'usage et les fins de l'Université, est d'environ les deux tiers de tout le parc. Sa valeur, suivant l'opinion des commissaires, aurait été en conséquence en 1851, d'environ £37,000. Les opinions varieront beaucoup sur sa valeur actuelle et sa valeur future. Le trésorier ne peut l'estimer.

Item No. 8.—“ Le montant de toute appropriation faite par le gouverneur en conseil, en vertu de la 59me section du dit acte, jusqu'à ce jour, pour des améliorations permanentes, ou des additions aux bâtiments construits sur les dites propriétés, ou pour tout autre objet, et qui n'a pas encore été dépensée, et la date de l'ordre pour telle appropriation.”

Réponse du trésorier.—Son excellence le gouverneur général en conseil, a autorisé le sénat de l'Université de Toronto, à ériger les bâtiments nécessaires sur le terrain mis à part pour l'usage de l'Université et à dépenser pour ces bâtiments, à même les fonds de l'Université, une somme n'excédant pas £75,000.

Son Excellence en conseil, a autorisé de plus, le sénat à dépenser à même les fonds de l'Université, une somme qui n'excèdera pas £20,000, pour une bibliothèque et un musée.

La lettre de l'honorable secrétaire provincial, faisant connaître au trésorier ces appropriations, est du 22 février 1856.

Item No. 9.—“ Le nombre des professeurs ou instituteurs employés dans le Collège de l'Université, avec leurs salaires et émoluments respectivement, et le nombre d'élèves instruits par chaque professeur durant l'année dernière, et le nombre moyen des élèves de chaque professeur, durant telle période ; aussi, le nombre total et moyen des élèves qui ont assisté au dit Collège durant tel temps.”

Réponse du trésorier.—Ce qui suit est un tableau donnant le nom des professeurs et instituteurs dans le Collège de l'Université, le montant de leurs salaires et émoluments, en autant qu'ils sont payés par le trésorier ; les honoraires étant payés directement aux professeurs.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Le président	Rév. J. McCaul	250	0	0			
Professeur de rhétorique et belles-lettres	Rév. J. McCaul—Salaire.....	510	0	0			
	do do loyer de maison.....	60	0	0	820	0	0
Professeur de métaphysique et de philosophie morale.....	Rév. J. Beaven—Salaire.....	510	0	0			
	do do loyer de maison.....	60	0	0	570	0	0
Professeur de chimie et de philosophie expérimentale.....	H. H. Croft—Salaire.....	510	0	0			
	do loyer de maison.....	60	0	0	570	0	0
Professeur de physique.....	J. B. Cherriman—Salaire.....				510	0	0
Professeur d'histoire et de littérature anglaise.....	Daniel Wilson—Salaire.....				510	0	0
Professeur d'histoire naturelle.....	Rév. W. Hincks—Salaire.....				510	0	0
Professeur de minéralogie et de géologie.....	E. J. Chapman—Salaire.....				510	0	0
Professeur de langues modernes.....	J. Forneri—Salaire.....				510	0	0
Professeur d'agriculture.....	George Buckland.....				300	0	0
Professeur de météorologie.....	G. T. Kingston, en autant que payé à même les fonds de l'Univ.....				170	0	0
Lecteur sur la littér. Orientale.....	J. M. Herschfelder.....				300	0	0
Professeur des classiques.....	Rév. Arthur Wickson.....				120	0	0

Le trésorier ne connaît pas le nombre des étudiants du Collège de l'Université.

Item No. 10.—“ La résidence des parents ou des tuteurs de ces élèves, s'ils résident dans ou hors la cité de Toronto, en donnant le nombre.”

Le trésorier n'a aucun renseignement là-dessus.

Item No. 11.—“ La même information touchant le Collège du Haut-Canada et l'Ecole Royale de Grammaire.”

Réponse du trésorier.—Ce qui suit est un tableau donnant les noms du supérieur et des maîtres du Collège du Haut-Canada et de l'Ecole Royale de Grammaire et indiquant leurs salaires et émoluments.

		£	s.	d.
Principal	F. W. Barron—Salaire	556	0	0
	(Aussi résidence et un neuvième d'une moitié des honoraires pour enseignement.)			
1er maître des classiques	Rév. H. Scadding—Salaire	334	0	0
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
2nd do do	Rév. Walter Stennett—Salaire	334	0	0
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
Maître de mathématiques	James Brown—Salaire	334	0	0
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
3me maître des classiques	William Wedd—Salaire	334	0	0
	(Aussi un neuvième d'une moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
Maître de français	J. P. De la Haye—Salaire	277	15	4
	(Aussi un neuvième de la moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
1er maître d'anglais	Michael Barrett—Salaire	200	0	0
	(Aussi un neuvième de la moitié des honoraires pour enseignement et résidence.)			
2nd do do	C. J. Thompson—Salaire	138	17	8
	(Aussi un neuvième de la moitié des honor. pour enseig. et résidence dans une maison de pension.)			
Maître de commerce	John Dodd—Salaire	100	0	0
	(Aussi un neuvième de la moitié des honor. pour enseig. et résidence dans une maison de pension.)			
Maître de dessin géométrique...	J. G. Howard—Salaire	111	2	0
Maître de dessin d'ornementation.	E. C. Bull—Salaire	50	0	0
Maître de musique instrumentale.	A. Maul	50	0	0

Le nombre moyen des garçons qui ont assisté au Collège du Haut-Canada durant l'année, tel que donné par le percepteur, était de 1814.

Le trésorier n'a pas de renseignements quant à la résidence des parents et tuteurs des élèves.

Item No. 12.—“ La dépense annuelle de l'administration de la dotation, et du revenu général des dites institutions respectivement.”

Réponse du trésorier.—La dépense du bureau du trésorier l'année dernière, telle que mise en détail dans le compte annuel, a été de... £2091 12 6
Dont il a été chargé au Collège du Haut-Canada, comme sa part.. 404 18 6

Laissant, payé par l'Université..... £1684 14 0

Item No. 13.—“ La dépense totale des dites institutions, respectivement, durant l'année dernière, y compris les salaires des professeurs et officiers.”

Réponse du trésorier.—Le montant total payé pour l'Université de Toronto l'année dernière, ou approprié pour les fins du Collège de l'Université, y compris l'administration commune, telle qu'indiquée par le compte annuel, a été de..... £14664 6 8

Mais cette somme comprend l'appropriation par le statut pour la bibliothèque..... £2500 0 0

Porté en l'autre part..... £2500 0 0 £14664 6 8

<i>Montant rapporté</i>	£2500	0	0	£14664	6	8
Sommes transportées au fonds permanent étant d'anciens dépôts pour achat de terrain.....	151	15	0			
Sommes remises dans le cours de l'année, comprenant la part du Collège du Haut-Canada pour l'administration commune et autres items..	469	7	1			
				<u>3121</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
Dépense nette pour l'Université pendant l'année.....	£11543	4	7			

La dépense pour le Collège du Haut-Canada, telle que portée au compte annuel, a été comme suit :—

Payé avec le fonds du revenu.....	£6291	16	5
Payé avec le fonds permanent, pour réparations aux bâtiments, par ordre en conseil.....	2149	4	11
Dépense totale pour le Collège du Haut-Canada, pour tout, durant l'année 1855.....	£8441	1	4

Item No. 14.—“ Le montant du surplus du fonds du revenu de l'Université maintenant en main à la disposition du parlement, pour l'éducation académique dans le Haut-Canada.”

Réponse du trésorier—Le montant du surplus du revenu de l'Université maintenant en main est, tel que porté au compte annuel pour 1855, de..... £6580 4 11

DAVID BUCHAN,
Trésorier.

UNIVERSITÉ ET COLLÈGES,
Bureau du trésorier, Toronto, 18 mars 1856.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 7 mars dernier, relativement aux 9^{me}, 10^{me} et 11^{me} paragraphes de la dite Adresse, demandant les renseignements suivants, savoir :—

9o. “ Le nombre des Professeurs ou Instituteurs employés dans le Collège de l'Université avec leurs Salaires et Emoluments respectivement, et le nombre des Elèves instruits par chaque Professeur durant l'année dernière, et la moyenne du nombre d'Elèves instruits par chaque Professeur durant telle période ; aussi, le nombre total et moyen des Elèves qui ont fréquenté le dit Collège durant la dite période.”

10o. “ La résidence des Parents ou Tuteurs des dits Elèves, si c'est dans la Cité de Toronto ou en dehors, donnant le nombre.”

11o. “ Les mêmes renseignements quant au Collège du Haut-Canada et à l'Ecole Royale de Grammaire.”

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 9 mai 1856.

RAPPORT ANNUEL du COLLÈGE de l'UNIVERSITÉ pour l'année
1855.

Soumis à l'Assemblée Législative pour son information.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 15 mai 1856.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général
de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le conseil du Collège de l'Université de Toronto, prend la liberté de présenter le rapport suivant, concernant cette institution, pour l'année expirée le 31 décembre 1855.

1. Edifices.—Durant le cours de l'année dernière il est résulté bien des inconvénients de la nécessité où l'on a été de sortir des bâtimens du parlement dans lesquelles s'étaient conduites les affaires du Collège, pendant les dix-huit mois d'avant. Il a fallu faire beaucoup de changements à l'édifice autrefois occupé par le département médical de l'Université de Toronto, pour le rendre propre aux usages du Collège et l'on a trouvé nécessaire d'ajouter une construction temporaire pour subvenir au défaut d'espace sous les circonstances actuelles. Cet édifice au commencement de l'année courante était assez avancé pour pouvoir être occupé. En sus des appartemens nécessaires pour le sénat et les officiers de l'Université de Toronto, il fournit une salle d'examen, un laboratoire, six chambres de lecture et d'autres appartemens pour les officiers et serviteurs. L'espace que l'on s'est procuré ainsi, bien que suffisant pour satisfaire aux besoins actuels de l'institution, du moins pour les lectures et les examens, sera, on le craint beaucoup complètement insuffisant au commencement de l'année académique prochaine, pendant qu'il résulte pour les étudiants de grands inconvénients et des désavantages considérables du défaut de bonne résidence sous le contrôle des autorités. Ces obstacles au progrès du Collège, le conseil est heureux de l'assurer, disparaîtront promptement si l'on érige des édifices permanents; et l'on ne saurait conférer un plus grand bienfait à l'établissement.

2. Bibliothèque.—Près de 500 volumes (y compris des publications périodiques) ont été ajoutés à la bibliothèque dans le cours de l'année 1855. Comme le conseil a appris qu'il a été fait un don considérable à l'Université de Toronto, dans

la vue d'établir une bibliothèque qui se rattache à cette institution, il a pris en considération la convenance de réunir les deux bibliothèques de manière à éviter les dépenses que l'on fait en double. Il est prêt à concourir avec le sénat dans les arrangements qui pourront tourner à l'avantage des deux institutions et au profit du public.

3. Musée et appareils philosophiques.—Dans l'agrandissement de ces départements il n'a été fait que peu de chose durant l'année, vu qu'il n'a été fait aucune appropriation à cette fin et que le Collège se sert encore de la collection privée du professeur de minéralogie et de géologie pour la démonstration des lectures données sur ces sujets.

4. Officiers et serviteurs.

VISITEUR.

Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Baronnet, M.A., Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

PRÉSIDENT.

Révérénd John McCaul, L.L.D.

VICE-PRÉSIDENT.

(Vacant.)

PROFESSEUR, ETC.

* Révérend John McCaul, L.L.D., professeur de littérature classique, de la logique et rhétorique.

* Révérend James Beaven, D.D., professeur de métaphysique et d'éthique.

* H. H. Croft, D.C.L., professeur de chimie et de physique chimique.

* George Buckland, écuyer, professeur d'agriculture théorique et pratique.

* J. B. Cherriman, M.A., professeur de physique.

* Daniel Wilson, L.L.D., professeur d'histoire et de littérature anglaise.

* Révérend William Hincks, F.L.S., professeur d'histoire naturelle.

* E. J. Chapman, écuyer, professeur de minéralogie et de géologie.

* James Forneri, L.L.D., professeur de langues modernes.

* G. T. Kingston, M.A., professeur de météorologie et directeur de l'observatoire magnétique.

J. M. Herschfelder, écuyer, lecteur sur la littérature orientale.

Révérénd Arthur Wickson, M.A., instituteur en littérature classique.

Au commencement de la présente année, 1856, le révérend Arthur Wickson, a commencé ses devoirs comme instituteur classique. Le conseil attend beaucoup d'avantages de cette nomination; et ces avantages auraient déjà été sensibles, si les services de ce monsieur eussent été disponibles dès commencement de l'année académique, en octobre 1855.

TRÉSORIER.

David Buchan, écuyer.

BIBLIOTHÉCAIRE.

Révérénd Alexander Lorimer.

RÉGISTRATEUR.

(Vacant.)

LIBRAIRE, IMPRIMEUR ET PAPETIER.

M. Rowsell.

BEDEAU ET INTENDANT.
Daniel Orris.

5. Etudiants.—Nombre total inscrit dans les livres durant l'année 1855-6.. 151
Nombre total fréquentant les lectures..... 145

6. Cours d'études.—Le cours régulier des études comprend quatre années et embrasse tous les sujets choisis par le sénat comme nécessaires aux candidats aux degrés de B.A. et M.A., et pour le diplôme en agriculture ; le programme ci-joint indique les arrangements dans les différents départements.

PREMIÈRE ANNÉE.

Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
9.....	*Ethique.
10. Classiques.....	Classiques.....	Français.....	Classiques.
11. Histoire.....	Classiques.....	Langue anglaise..	*Classiques.....	Anglais ou histoire.
12. Mathématiques..	Mathématiques..	*Mathématiques..	Mathématiques..	*Français.
1. Histoire naturelle.	Minéralogie et géologie.....	Histoire naturelle.	Histoire naturelle..	Logique.
2. Mathématiques..	Français.....	*Français.....	Histoire.
3. Histoire.....	Histoire.....	Métaphysique et éthique.....	Histoire.

SECONDE ANNÉE.

9.....	*Métaphysique et éthique.....	*Rhétorique.
10. Mathématiques..	Classiques.....	Mathématiques..	Classiques.....
11. *Métaphysique et éthique.....	*Mathématiques..	Mathématiques et éthique.....	*Mathématiques..	*Français.
12. Chimie.....	Chimie.....	Chimie.....	Chimie.....	Chimie.
1. *Classiques.....	*Allemand.....	*Classiques.....
2. Allemand.....	Histoire.....	*Anglais ou Histoire.....	Littérat. anglaise..
3. Histoire.....	Métaphysique et éthique.	Histoire.....	Français.....	Histoire.

TROISIÈME ANNÉE.

9. *Métaphysique et éthique.....	*Métaphysique et éthique.....	Classiques.....
10. Histoire naturelle	Histoire naturelle..	Histoire naturelle..	Histoire naturelle..	Histoire naturelle.
11. Classiques.....	Italien.....	Classiques.....	Français.....	Mathématiques et éthique.
12. *Anglais ou Histoire.....	*Classiques.....	Histoire.....	Littérat. anglaise..	*Classiques.
1. Mathématiques..	*Mathématiques..	*Mathématiques..	*Mathématiques..	Allemand.
2. Chimie appliquée.	Métaphysique et éthique.....	Chimie appliquée..	*Métaphysique et éthique.....	Chimie appliquée.
3.....	Allemand.....

* Pour les candidats aux honneurs.

QUATRIÈME ANNÉE.

Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.
9.....	*Classiques.....	Métaphysique et éthique.
10. Métaphysique et éthique.....	*Métaphysique et éthique.....	*Classiques.
11. Classiques.....	*Français.....	*Mathématiques.....
12. Minéralogie et géologie.....	Minéralogie et géologie.....	Minéralogie et géologie.....	Minéralogie et géologie.....	Minéralogie et géologie.
1. *Allemand.....	Littérat. anglaise.....	Allemand.....	Histoire.....	*Anglais ou Histoire.
2. Classiques.....	Mathématiques.....	Classiques.....	*Mathématiques.....	Français.
3. Histoire.....	Histoire.....	Histoire.
4.....	*Métaphysique et éthique.....	Métaphysique et éthique.....

Littérature orientale.....	13 lectures dans la semaine.
Chimie élémentaire.....	2 do do.
Chimie pratique.....	3 do do.
Agriculture.....	5 do do.
Météorologie.....	1 do do.

(* Pour les candidats aux honneurs.)

En terminant le rapport pour l'année 1855, le conseil désire exprimer sa satisfaction de voir que l'attente exprimée dans son rapport de l'année dernière, s'est jusqu'ici réalisée par l'addition de plus de 25 pour cent au nombre de ses étudiants—augmentation qui, il n'en doute pas, se développera dans une plus grande proportion aussitôt que le Collège sera pourvu d'édifices convenables.

Le tout très-respectueusement soumis.

JOHN McCAUL,
Président.

COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ,
Toronto, mai 1856.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 14 avril dernier, demandant à son excellence de faire mettre devant cette chambre, " Les rapports " de l'université de Toronto, du collège du Haut-Canada, des " collèges de Victoria, et Régipolis et de Queen's College, indi- " quant la dépense annuelle et les sources de revenu de chacun " de ces collèges, le nombre de professeurs, le cours d'étude " suivi, le nombre des gradués et immatriculés, aussi bien que " des autres étudiants, distinguant les externes, leurs résidences, " âge et religion, ainsi que le stage qu'ils occupent dans ces " collèges respectivement."

Par ordre,

E. A. MEREDITH,

Assistant-secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 18 juin 1856.

SUJETS DONT IL EST FAIT RAPPORT.

I. L'UNIVERSITE DE TORONTO :

1. Le sénat de l'université.
2. Les gradués de l'université.
3. Les sous gradués de l'université.
4. Le cours d'étude prescrit dans les facultés de droit, de médecine et des arts, ainsi que dans les départements du génie civil et de l'agriculture.

II. COLLEGE DE L'UNIVERSITE :

1. Les officiers du collège.
2. Les étudiants du collège, leur religion, résidence et âge.
3. Le cours d'instruction du collège.

III. COLLEGE DU HAUT-CANADA :

1. Les Régents du collège.
2. Les élèves du collège, leur religion, résidence et âge.
3. Le cours d'instruction.

IV. COLLEGE VICTORIA :

1. Lettre du président du collège.
2. Les étudiants immatriculés et autres du collège.

V. COLLEGE REGIOPOLIS :

1. Lettre du président du collège.

Lettre de l'auditeur des comptes publics relative aux collèges Victoria et Régipolis.

VI. QUEEN'S COLLEGE :

1. Lettre du vice-principal du collège.
2. Etat tabulaire.
3. Les gradués de l'université.
4. Les étudiants immatriculés du collège.

Le rapport renferme celui du boursier et des autres officiers relativement à l'université et aux collèges à Toronto.

I. L'UNIVERSITÉ DE TORONTO.

EXPLICATIONS.

1. "*Dépense annuelle de l'université de Toronto, et ses sources de revenu.*"

Les rapports du boursier offrent des informations suffisantes sur ces deux sujets.

2. "*Le nombre de professeurs.*"

Il n'y en a pas dans l'université de Toronto. Dans le collège de l'université il y a dix professeurs, un lecteur, et un instituteur.

3. "*Le cours d'étude.*"

Les documents ci-annexés (No. 4.) offrent d'amples informations relativement aux sujets d'examen, prescrits par les statuts de l'université de Toronto. Le cours d'étude suivi dans le collège de l'université est d'après ces statuts, mais, à part la météorologie et l'agriculture, on n'y enseigne rien que ce qui est compris dans la faculté des arts.

4. "*Le nombre des gradués.*"

Le nombre des gradués est de 111, et le nombre de degrés conférés par l'université, sous les désignations de King's College et de l'université de Toronto, depuis 1843, l'année de l'admission des étudiants, jusqu'à la présente date (2 mai 1746) ont été de 18. Il n'y a pas eu de degrés de conférés en 1855, vû la nécessité où se trouva l'institution d'abandonner les bâties du parlement; et l'assemblée régulière pour la présente année n'aura lieu qu'en juin.

5. "*Etudiants immatriculés, ainsi que les autres étudiants, distinguant les externes, leur résidence, religion, âge et leur stage dans le dit collège (et université).*"

Il n'y a pas d'étudiants résidant soit dans l'Université de Toronto ou dans le collège de l'Université. Dans l'Université de Toronto il y a 85 sous-gradués (ou étudiants immatriculés) en droit, médecine et arts, dont 6 suivent simultanément les cours de droit et des arts, et deux suivent simultanément les cours de médecine et des arts. Parmi les 77 individus qui sont sous-gradués dans l'université de Toronto, il y en a 36 sur les livres du collège de l'université. A part ceux-ci 115, étudiants fréquentaient le collège l'an dernier, sans être sous-gradués de l'Université. Un sommaire des âges, dénominations religieuses, ainsi que des résidences des étudiants du collège est ci-joint.

Comme l'université de Toronto et le collège de l'université sont des institutions distinctes, et qu'elles fonctionnent séparément, les rapports qui se rattachent à chacune, sont nécessairement distincts. Les documents No. 4, sous le titre de "l'université de Toronto," et No. 3, sous celui de "Le collège de l'université," serviront à expliquer les rapports qui existent entre les deux institutions.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

I. LE SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ.

L'honorable William Hume Blake, A. B. chancelier.
 Le révérend John McCaul, D., vice chancelier.
 L'honorable William Henry Draper, C. B.
 L'honorable Adam Fergusson, M. L. C.
 L'honorable Joseph Curran Morrison, C. R. M. P. P.
 John Langton, écuyer, M. A.
 David Christie, écuyer, M. P. P.
 Sir William Edmund Logan Bart., F. R. S. et F. G. S.
 Frederick W. Cumberland, écuyer.
 James J. Hayes, écuyer, M. D.
 Le révérend John Taylor, M. D.
 Le révérend Adam Lillie, D. D.
 L'honorable C. Widmer, M. D., M. L. C., président, bureau médical.
 L'honorable Robert Baldwin, C. B., trésorier, société de droit.
 Le révérend Egerton Ryerson, D. D., surintendant en chef de l'éducation.
 Le principal de Queen's College, pour le temps d'alors.
 Le révérend Samuel S. Nelles, A. M., principal, collège Victoria.
 Le très-révérend A. McDonnell, président, collège Régioopolis.
 Le révérend M. Willis, D. D., premier professeur, Knox's college.
 F. W. Barron, écuyer, M. A., principal, collège du Haut-Canada.
 Le révérend J. Tabaret, supérieur, collège de Bytown.
 M. Barrett, écuyer, M. A., président de l'école de médecine de Toronto.

LES GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ.

Noms.	Noms.	Noms.
<i>D. C. L.</i>	<i>M. A.</i>	<i>B. C. L.</i>
(a) Lundy, Rév. F. J.	Lightbourne, S.	Patton, J.
(a) Croft, H. H.	Ramsay, W.	McMichael, D.
Smith, L. W.	Barron, F. W.	Stinson, E.
† Crookshank, G.	Wedd, W.	Hurlburt, Rév. J.
<i>M. D.</i>	Stennett, Rév. W.	<i>C. M.</i>
(b) Boys, H.	Roaf, J.	Hodder, E. M.
(b) King, J.	Grasett, Rév. E.	
(b) Herrick, G.	Lewis, Ira	<i>B. A.</i>
(b)† Hamilton, J.	Westropp, R. G.	Boulton, H. J.
(b) O'Brien, L.	Macdonell, S. S.	Stanton, J.
(b) Bovell, J.	Jessopp, Rév. H. B.	Hagerman, J. T.
(a) Richardson, J. H.	Baldwin, Rév. E.	Bethune, N.
(a) Nicol, W.	Helliwell, J.	Thompson, J. E.
(a) Beaumont, W.	Draper, W. G.	(b) Beadle, D. W.
Eastwood, C. S.	McLean, T. A.	Jones, E. C.
Chewett, W. C.	Wickson, Rév. A.	Robinson, C.
Eastwood, W. O.	Boyd, J.	(b)† Vankoughnet, B. J.
† McKenzie, M. B.	Crooks, A.	Craigie, W.
Winer, W.	Barrett, M.	Marsh, Rév. T. W.
Boyd, Wr.	Light, R. N.	Dixon, Rév. A.
Desmond, H.	Clark, A. M.	Hudspeth, T. A.
Freeman, Cl.	Morris, J. H.	Marsh, Rév. J. W.
Woodruff, W.		

L'université de Toronto.—(Continuation.)

Noms.	Noms.	Noms.
<i>B. A.</i> —(Continuation.) Boulton, J. Ryerson, E. F. Geddes, Rév. J. G. † Shaw, J. McKenzie, Rév. J. G. D. Kingsmill, J. J. Dack, T. B. † Loring, G. F. Armour, J. D. Evans, G. M. Grant, A. J. Barber, G. A. Gage, J. L. Hurlburt, H. Fitzgerald, E. Freer, C. Eliot, C. F. Tyner, R. J.	<i>B. A.</i> —(Continuation.) Robarts, Rév. T. T. Preston, Rév. J. A. Peterson, H. W. Huggard, J. T. † Alma, E. J. Bettridge, W. Boyd, W. T. Bull, S. J. Meudell, W. Lawrason, W. Brown, J. Marling, S. A. Bayly, R. Blake, D. E. Wells, R. M. Jones, C. McKeown, J. Boulton, J. F.	<i>B. A.</i> —(Continuation.) Thom, J. Trew, N. McL. Macgregor, C. J. Crombie, E. English, C. E. Crombie, M. M. Kingsmill, N. M. Walker, N. O. Sanderson, Rév. J. E. McNabb, A. Tassie, W. <i>Mus. Bac.</i> Clarke, J. P. — <i>D. C. L.</i> , 4; <i>M. D.</i> , 18; <i>M. A.</i> , 22; <i>B. C. L.</i> , 4; <i>C. M.</i> , 1; <i>B. A.</i> , 61; <i>Mus. Bac.</i> , 1. Total,—111.

3. LES SOUS-GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ.

Faculté de droit.

<i>Seconde année</i>	<i>Première année</i>	<i>Première année.</i> —(Continuat)
Blake, D. E. Fitzgerald, E. Hodgins, T. McCaughey, J. Wells, R. M.	Bayly, R. Beard, H. B. Beaty, J. Benson, T. M. Boyd, W. T. Bowlby, W. H. Bull, T. H. Carrall, C. I. Cawthra, H. Cotter, J. R. English, C. E. Harper, W. J. Harrison, R. A.	Huggard, J. T. McBride, J. Morphy, H. B. Peterson, H. W. Ross, D. P. Ross, D. W. Sampson, D. A. Scott, A. F. Stanton, W. I. Sullivan, W. B. Taylor, T. W. Trew, N. McL. Total,—30.

Faculté de médecine

<i>Quatrième année.</i>	<i>Troisième année.</i> —(Continua.)	<i>Première année.</i>
Ball, R. L. Mackenzie, J. F.	Walker, N. O.	Barnhart, C. E.
<i>Troisième année.</i> McGarvin, N.	<i>Seconde année.</i> Francis, W. S. Miller, T.	Total,—7.

(a) Par diplôme. (b) Par admission, *ad eundem*. † décédé.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

Faculté des arts.

<i>Candidats B. A.</i>	<i>Troisième année.</i>	<i>Seconde année.—(Continuation.)</i>
Adams, G.	Bull, T. H.	Wilson, J.
(c) Cattanaach, A.	Burns, N.	Young, F. H.
Farnie, H. B.	Francis, W. S.	
McCaughy, J.	Jamieson, C.	<i>Première année.</i>
Oille, L. S.	Kennedy, G.	Applebe, R. A.
Patterson, N.	Oliver, W.	Benson, T. M.
	Ross, J.	Brown, W.
	Tisdell, F.	Fraser, J. T.
		Fitch, B. F.
<i>Quatrième année</i>	<i>Seconde année.</i>	Holcomb, J. H.
(c) Bowlby, W. H.	Barnhart, C. E.	Kerr, W. H. C.
(c) Hodgins, T.	McCabe, W.	McDougall, J. L.
(c) Hume, R.	McNaughton, T.	Mitchell, J.
Linklater, W.	Milroy, W.	Monsarrat, N.
Lister, B. P.	Moss, T.	Ross, D. W.
(c) Matheson, R.	Mulligan, G. K.	Stanton, W. I.
(c) Matheson, T. G.	Paul, C. D.	Sullivan, R.
McDermid, P.	Rattray, W. J.	Tassie, H.
(c) Unsworth, R.		White, J.
		Total,—48.

SOMMAIRE.

Faculté de droit.....	30.
Faculté de médecine.....	7.
Faculté des arts	48.
	—
Total.....	85*

4. LE COURS D'ETUDE PRESCRIT PAR L'UNIVERSITÉ.

FACULTÉ DE DROIT.

Les degrés conférés dans cette faculté sont LL.B. et LL. D.

LL.B.

Il y a quatre modes de procéder qui s'offrent au candidat pour ce degré, savoir :

1. D'après ce mode, les objets nécessaires sont—
 1. Un stage de cinq ans depuis l'immatriculation en droit.
 2. La production d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B.A.
 3. Il faut qu'il ait subi les divers examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[Voir la note 1.]

(c) Admis au degré de B. A. depuis l'envoi de ce rapport.

* 26 étudiants ont été immatriculés depuis.

L'université de Toronto.—(*Continuation.*)

II. D'après ce mode les objets nécessaires sont—

1. Un stage de trois ans depuis l'immatriculation en droit.
2. Production d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B. A.
3. Il faut qu'il ait subi les 3e, 4e, 5e et 6e examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[*Voir la note 2.*]

III. D'après ce mode les objets nécessaires sont—

1. Production, lors de l'immatriculation, d'un certificat faisant voir qu'il a été admis au degré de B. A.
2. Stage de 3 ans depuis l'immatriculation en droit.
3. Il faut qu'il ait subi les 3e, 4e, 5e et 6e examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule A.

[*Voir la note 3.*]

IV. D'après ce mode les objets nécessaires sont—

1. Stage de 3 ans depuis l'immatriculation en droit.
2. Production d'un certificat faisant voir qu'il est âgé de 21 ans.
3. Il faut qu'il ait subi les examens prescrits aux étudiants de la faculté de droit dans la cédule B.

[*Voir la note 4.*]*Cédule A.*

EXAMEN POUR L'IMMATRICULATION.

Reddie's Enquiries, Historical and Elementary, in the Science of the Law.

Les trois parties de l'édition de Dumont de Bentham's *Morals and Legislation*, qui renferment les principes de législation, les principes d'un code civil ainsi que les principes d'un code criminel.

SECOND EXAMEN.

Blackstone's Commentaries, vol. 2.
Williams on Real Property.
Watkins' Elements of Conveyancing.

TROISIEME EXAMEN.

Stephen on Pleading.
Taylor on Evidence.
Smith on Contracts.

Note 1. Ce mode est pour les étudiants qui entrent dans un cours des arts de quatre ans, et qui désirent suivre en même temps la faculté de droit.

Note 2. Ce mode est pour les étudiants qui entrent dans un cours des arts de deux ans et qui désirent suivre en même temps la faculté de droit.

Note 3. Ce mode est pour les étudiants, qui ayant été gradués dans les arts, désirent obtenir un degré de droit.

Note 4. Ce mode est pour les étudiants qui ont l'intention d'obtenir un degré dans la faculté de droit seulement.

L'université de Toronto,—(Continuation.)

QUATRIEME EXAMEN.

Smith's Mercantile Law.
 Story on Bills of Exchange.
 " Promissory Notes.
 " Partnership.
 " Agency.

CINQUIEME EXAMEN.

Smith's Manual of Equity Jurisprudence.
 Story's Equity Jurisprudence.
 Sugden's Vendors and Purchasers.
 Coote on Mortgages.
 Jarman on Wills.

SIXIEME EXAMEN.

Institutes de Justinien.
 Gibbon's Decline and Fall of the Roman Empire, chap. xlv., with Guizot's
 and Wanköning's notes (Milman's last edition.)
 Arnold's History of Rome, vol 1, chap. 14.
 Hallam's Constitutional History.
 Cox's British Commonwealth.
 Blackstone's Commentaries, vol. 4.
 Reddie's International Law.
 Story's Conflict of Laws.
 Practice of Courts of Law and Equity.

*Cédule B.**EXAMEN POUR L'IMMATICULATION.*

Reddie's Enquiries, Historical and Elementary, in the Science of the Law.
 Les trois parties de l'édition de Dumont de Bentham's Morals and Legislation,
 qui renferment les principes de législation, les principes d'un code civil ainsi que
 les principes d'un code criminel.
 Williams on Real Property.
 Watkins' Elements of Conveyancing.

SECOND EXAMEN.

Stephen on Pleading.
 Taylor on Evidence.
 Smith's Mercantile Law.
 Smith on Contracts.
 Story on Bills of Exchange.
 " Partnership.
 " Agency.

TROISIEME EXAMEN.

Les mêmes sujets que pour le cinquième examen dans la cédule A.

QUATRIEME EXAMEN.

Les mêmes sujets que pour le sixième examen dans la cédule A.

LL.D.

Les objets suivants sont requis pour ce degré :

1. Avoir été admis au degré de LL.B.
2. Stage de 5 années depuis le degré de LL.B.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

FACULTÉ DE MEDECINE.

Les degrés conférés dans cette faculté sont B. M. et D. M. Les conditions nécessaires à l'admission au degré de bachelier en médecine, savoir :

1. Avoir subi l'examen de l'immatriculation.
2. Avoir 21 ans accomplis.
3. Avoir suivi des études médicales pendant au moins quatre années et avoir régulièrement suivi les lectures dans les branches suivantes de l'éducation médicale, pendant les périodes respectives mentionnées plus bas, savoir :

L'anatomie.....	deux cours de six mois.	
La physiologie.....	do	do
L'anatomie pratique.....	do	do
La théorie et la pratique de la médecine....	do	do
Les principes et la pratique de la chirurgie..	do	do
Accouchements et maladies de femmes et enfants.....	do	do
Thérapeutique et pharmacologie.....	do	do
Chimie.....	do	do
Botanique.....	un cours de quatre mois.	
Chimie pratique.....	do	do
Médecine légale.....	do	do

4. Avoir suivi pendant au moins 12 mois la pratique dans quelque hôpital général n'ayant pas moins de cinquante lits, et avoir suivi pendant six mois, un cours de clinique sur la médecine et la chirurgie.

5. Avoir suivi une partie des cours d'études prescrits pendant l'espace de douze mois, sous la surveillance directe de quelque médecin pratiquant autorisé, et produire un certificat à cette fin.

6. Avoir subi dans l'université un examen sur tous les sujets mentionnés dans l'article 3.

N. B.—Les certificats de l'accomplissement de toutes ces conditions, excepté celles numérotées 2 et 6, doivent être déposés entre les mains du registraire, 14 jours au moins avant le premier jour de l'examen fixé par les candidats au degré de bachelier en médecine. Les candidats devront aussi déposer en même temps des certificats de bonne conduite.

2. Ci-suit la condition nécessaire à l'admission au degré de docteur en médecine, savoir : Avoir été admis au degré de bachelier en médecine.

IMMATRICULATION.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad,.....L. I. Cæsar, de bello Gallico, L. C. V. et VI.
Lucien, Vita et Charon Virgile, Æneid,.....L. II.

MATHÉMATIQUES.

Algèbre et Arithmétique.

Règles ordinaires de l'arithmétique.

Fractions communes et décimales.

Extraction de la racine carrée.

Les quatre premières règles de l'algèbre. (Algèbre de Colenso.)

Géométrie.

Euclide, L. I. (Colenso, édition de Simson.)

L'Université de Toronto—(Continuation.)

ÉLÉMENTS DE LA PHYSIQUE.

Mécaniques.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.

Décrire les machines simples (forces mécaniques.)

Définir le centre de gravité.

Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.

Expliquer la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

Hydrostatiques, Hydrauliques et Pneumatiques.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, ses diffusions et variations avec la profondeur.

Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

Acoustique.

Décrire la nature du son.

Optique.

Expliquer les lois de la réflexion et de la réfraction.

Expliquer la formation des images à la simple lentille.

Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'application de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons. Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

Éléments de chimie.

Propriétés de la matière, l'aggrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.

Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire, principaux résultats de la combustion, c'est-à-dire, corps produits.

Chaleur, sources naturelles et artificielles de la chaleur; ses effets. Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre; conduction; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.

L'atmosphère, sa nature et condition générale; ses parties constituantes, l'oxygène, le nitrogène, leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique; proportion de ces substances dans l'air.

Chlorine et iode comparés à l'oxygène.

L'eau dans ses rapports généraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de pureté. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure, effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature composée, ses éléments.

L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et physiques.

Le soufre, le phosphore et le carbonate en général.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

L'acide nitrique, l'acide sulphurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique ; leurs propriétés et usages.

Les alkalis, les terres et oxides en général.

Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates.

Métaux en général,—fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure.

Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE ET DE BOTANIQUE.

(Zoologie de Paterson ; Botanique de Henfrey.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

* *Français.*

Grammaire et traduction du français en anglais.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Esquisse de l'Histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque actuelle.

“ Romaine, jusqu'à la mort de Néron.

“ Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre.

“ De la géographie ancienne et moderne.

Sujets pour l'examen pour honneurs et bourses.

PREMIERE ANNEE.

Anatomie des os, muscles et ligaments, ainsi que des viscères de l'abdomen et du Thorax.

Anatomie générale et physiologie des organes de locomotion, digestion et circulation.

Chimie inorganique, chaleur et électricité statique.

SECONDE ANNEE.

Anatomie.

Physiologie.

Chimie organique, lumière, électricité.

Botanique.

Thérapeutique et pharmacologie.

TROISIEME ANNEE.

Médecine.

Chirurgie.

Art obstétrique.

Jurisprudence médicale.

Anatomie comparative.

Chimie pratique.

L'université de Toronto.—(*Continuation.*)

FACULTÉ DES ARTS.

Les degrés conférés dans cette faculté sont ceux de B. A. et de M. A. Il y a deux modes d'obtenir le degré de B. A. D'après un de ces modes, les objets requis sont—

(1). Avoir subi un examen sur les sujets prescrits aux candidats pour immatriculation. (2) Stage de deux ans depuis l'immatriculation. (3) Avoir subi dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chaque telle année du cours des sousgradués dans la faculté des arts.

D'après l'autre mode d'obtenir le degré de B. A. les objets requis sont—

(1) Avoir subi un examen sur les sujets prescrits aux étudiants du stage de deux ans depuis l'immatriculation. (2) Stage de deux ans depuis l'immatriculation (3) Avoir subi dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chaque telle année du cours des sousgradués de la faculté des arts.

Les candidats pour l'immatriculation, d'après le premier mode, sont requis de produire des certificats satisfaisants de bonne conduite et faisant voir qu'ils ont quatorze ans accomplis—

Les candidats pour l'immatriculation d'après le second mode, sont requis de produire des certificats semblables de bonne conduite, et faisant voir qu'ils ont seize ans accomplis.

N. B. La résidence de même que l'assiduité aux lectures ne sont pas requises pour ce degré.

Il y a aussi deux modes pour obtenir le degré de M. A.

D'après l'un, les objets nécessaires sont—

(1) Stage d'une année depuis l'admission au degré de B. A. (2) Avoir subi l'examen prescrit sur des sujets indiqués aux candidats pour obtenir le degré de M. A.

D'après l'autre, les objets nécessaires sont—

(1) Stage de trois années depuis l'admission au degré de B. A. (2) Avoir fait les exercices prescrits aux candidats pour obtenir le degré de M. A.

DE L'IMMATRICULATION.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad..... L. I. Cæsar, de bello Gallico, L. C. V., et VI.
Lucien, Viter et Charon. Virgile, Æneid..... L. II.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad..... L. VI. Horace, Odes..... L. I.
Homère, Odysée..... L. IX. Virgile, Æneide..... L. I. et III.
Lucien, Menippus et Timon.

Traduction de l'anglais en vers latins.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

MATHÉMATIQUES.

Algèbre et Arithmétique.

Règles ordinaires de l'arithmétique.
 Fractions communes et décimales.
 Extraction de la racine carrée.
 Les quatre premières règles de l'algèbre, (algèbre de Colenso).

Géométrie.

Euclide, L. I., (Colenso, édition de Simson.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Algèbre.

Proportion et progression.
 Equations simples et quadratiques.

* ELEMENTS DE LA PHILOSOPHIE NATURELLE.

Mécanique.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.
 Décrire les machines simples (forces mécaniques.)
 Définir le centre de gravité.
 Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.
 Dire la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

Hydrostatique, Hydraulique et Pneumatique.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, les diffusions et variations avec la profondeur.
 Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des corps peut être constatée.
 Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

Acoustique.

Décrire la nature du son.

Optique.

Dire les lois de la réflexion et de la réfraction.
 Expliquer la formation des images à la simple lentille.

Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'explication de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons.
 Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

* ELEMENTS DE CHIMIE.

- Propriété de la matière, l'agrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.
- Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire ; principaux résultats de la combustion, c'est-à-dire, les corps produits.
- Chaleur, sources naturelles de la chaleur ; ses effets Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre à conduction ; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.
- L'atmosphère, sa nature et condition générale ; les parties constituantes, l'oxygène, le nitrogène, leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique ; proportion de ces substances dans l'air.
- Le chlore et l'iode comparé à l'oxygène.
- L'eau dans ses rapports généraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de pureté. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure, effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature tempérée, ses éléments.
- L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et physiques.
- Le soufre, le phosphore et le carbone en général.
- L'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique : leurs propriétés et usages.
- Les alkalis, les terres et oxides en général.
- Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates.
- Métaux en général, fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure.
- Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

Français.

Grammaire et traduction du français en anglais.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Réduction des vers anglais en prose.

Composition.

Français.

Fénélon, dialogue des morts.

Molière, les fourberies de Scapin.

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE.

Esquisse de l'histoire d'Angleterre, jusqu'à l'époque actuelle.

" " Romaine, jusqu'à la mort de Néron.

" " Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre.

" " De la géographie ancienne et moderne.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Histoire de l'Égypte, jusqu'à Cléopâtre.

Histoire de l'Espagne et du Portugal, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle.

* On exige seulement une connaissance populaire de ces sujets.

L'université de Toronto. - (*Continuation.*)

PREMIERE ANNEE.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad.....L. IX.	Virgile, <i>Ænied</i>L. VI.
Homère, Odyssée.....L. I.	Ovid, <i>Fasti</i>L. I.
Xénophon, <i>Anabasis</i>L. I.	Salluste, <i>Cataline</i> .

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad.....L. X.	Virgile, <i>Ænied</i>L. VII. et
Homère, Odyssée....L. X.	Salluste, <i>Jugurtha</i> .
Xénophon, <i>Anabasis</i> ..L. II et III.	

Traduction de l'anglais en vers latins.

MATHEMATIQUE.

Arithmétique.

Algèbre. (Colenso.)

Euclide. (Colenso, édition de Simson.)

Trigonométrie des surfaces, jusqu'à la solution des triangles. (Colenso)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Trigonométrie des surfaces. (Colenso.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Formules orthographiques de la langue anglaise.

Histoire de la langue anglaise.

De plus pour les honneurs et les bourses

Histoire de la littérature anglaise, *temp.* Chaucer.*Français.*

Traduction de l'anglais en français.

Molière, *L'Avare*.Voltaire, *Alzire*.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Molière, *Le Tartuffe*.

HISTOIRE.

Esquisses de l'Histoire Ancienne.

Histoire d'Angleterre jusqu'à l'invasion des Saxons.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie du siècle de Perriclès et d'Auguste.

Éléments Ethnologiques d'histoire ancienne.

L'nniversité de Toronto.—(Continuation.)

METHAPHISIQUE ET ETHIQUE.

Logique. (Walker, édition de Murray.)

Théologie naturelle. (Paley.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Logique. (Whately ou Mills.)

Cicéron, de Naturâ Deorum, L. I et II.

Cicéron, Tusc : disput., L. I.

SCIENCES NATURELLES.

Eléments de l'histoire naturelle. (Zoologie de Patterson, Botanique de Renfrew.)

Eléments de minéralogie et de géologie. (Dana, manuel de minéralogie, Hitchcock, géologie.)

LANGUES ORIENTALES.

Hébreu.

Grammaire depuis le commencement jusqu'à la fin des verbes irréguliers. (Gesenius.)

Genèse, chapitre I, II, III et IV.

Psaumes, I, II, III, IV et V.

Histoire de la langue et de la littérature des Hébreux.

SECONDE ANNEE.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Homère, Iliad.....L. XIII.

Horace, Odes.

Homère, Odyssée.....L. II.

Cicéron, Orat., in Catilinam.

Demosthènes, Olympiades.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Homère, Iliad.....L. XVIII.

Horace, Epodes.

Homère, Odyssée.....L. XII.

Virgile, Georgique.....I et II.

Demosthènes, Philippe.

Cicéron, pro Milone et Phil. II.

Traduction de l'anglais en vers latins.

MATHEMATIQUES.

Statique, dynamique, hydrostatique avec les sujets, parties précédentes. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Sections analytiques coniques. (Hymer.)

Newton's Principia, 1ère section. (Edition de Evans.)

Eléments du calcul Diff. et intégral. (De Morgan.)

Règles fondamentales et théories pour l'explication simple, indépendante, variable aux surfaces courbes.

Newton's Principia, section II et III, avec sujets précédents. (Edition d'Evans.)

L'université de Toronto.—(Continuation.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.
Figures de rhétorique.
Histoire de la littérature anglaise, *temp.* Elizabeth.

Français.

Traduction de l'anglais en français.
Voltaire, Zaïre.
Molière, Le Festin de Pierre.
Histoire de la littérature provençale. (Sismondi, littérature du sud de l'Europe.
Histoire de France, jusqu'à François 1er. (Par Bonnechose.)

Allemand.

Grammaire, Alder's Reader, parties 1, 2, 3 et 5.
Histoire de la littérature allemande jusqu'au 17^e siècle. (Menzel, traduit par C. C. Felton.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Shakspeare Cymbeline (analyse de.)
Etimologie.

Français.

Racine, Iphigénie.
Lamartine, voyage en Orient, vol. I.

Allemand.

- Don Carlos de Schiller.

HISTOIRE.

Histoire du moyen âge.
Histoire d'Angleterre jusqu'à la mort d'Etienne.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie et littérature jusqu'à la mort d'Etienne.

METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Paley, Evidences.
Cicero, de Officiis et de Amicitia.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Butler, Analogie.
Ciceron, de Nat. Deorum, L. III.
Ciceron, Tuscul, disput., L. II.—V.
Ciceron, Academ. Quæst. L. I.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

SCIENCES NATURELLES.

Chimie et physique chimique. (Éléments de chimie de Fownes ; manuel de chimie de Gregory ; manuel du calorique et de l'électricité de Lardner.)

RHÉTORIQUE.

Campbell, philosophie de la rhétorique.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Aristote, rhétorique.

Cicéron, de Oratore.

POLITIQUE CIVILE.

Éléments de la philosophie et économie politique.

* LANGUES ORIENTALES.

Hébreu.

Grammaire, continuée jusqu'à la fin de la syntaxe.

Genèse, chap. XXXVII, jusqu'à la fin du livre.

Psaumes VI jusqu'à XXV.

Lectures de poésies hébreuses par Lowth.

N. B.—Les étudiants qui se présentent à cet examen ne sont point tenus d'étudier "les langues grecque et latine" et "les langues modernes," mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'étudier les "mathématiques" et "les sciences naturelles," mais l'une ou l'autre partie, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre le français ou l'allemand, ou ces deux langues à la fois.

Les candidats à admission comme étudiants, qui produiront des certificats suffisants de bonne conduite et constatant qu'ils ont complété leur seizième année, en subissant un examen sur les sujets choisis pour la seconde année du cours, pourront atteindre le stage de deux années et être admis au degré de B. A. après deux années au lieu de quatre. Ces candidats pourront exercer le choix mentionné dans le paragraphe précédent ; mais quand le choix sera fait, ils seront tenus de subir, dans le département omis, un examen sur les sujets choisis dans ce département pour les étudiants du stage d'une année.

TROISIÈME ANNÉE.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Sophocle, Œdipus Rex.

Horace, Satires et Épître.

Hérodote.....L. II. Live.....Ll. XXI et XXII.

Traduction de l'anglais en prose latine.

De plus pour les honneurs et bourses.

Æschyle, Prometheus.

Sophocle, Œdipus Coloneus.

Platon, Apologie et Criton. Cicéron, pro Lege Maniliâ, pro Achiâ, pro Ligario et Phil. I.

Terence, Phormio.

Live.....Ll. XXIII, XXIV et XXV.

Traduction en prose grecque et vers latins.

* Département facultatif

L'université de Toronto.—(*Continuation.*)

MATHÉMATIQUES.

Optique et Acoustique. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Calcul, diff. et Integral. (De Morgan's.)

Géométrie analytique des deuxième et troisième dimensions. (Salmon et Hymers.)

Théorie d'équations Algébriques. (Hymers.)

Statique analytique. (Todhunter.)

Dynamique d'une particule. (Sandeman.)

Hydrostatique analytique. (Miller.)

Optique Géométrique. (Griffin.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Formules de logique et de rhétorique.

Français.

Composition sur un sujet donné.

Racine, Athalie.

Lamartine, voyages en Orient, vol. 2.

Histoire de la littérature française, depuis les Troubadours jusqu'au dix-septième siècle. (Littérature du sud de l'Europe par Sismondi.)

Histoire de France, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. (Bonnechose.)

Allemand.

Goethe, Iphigénie auf Tauris.

Schiller, Der Neffe als Onkel.

Histoire de la littérature allemande, depuis le dix-septième siècle jusqu'au dix-huitième. (Menzel.)

Histoire d'Allemagne, depuis les temps de Charles V jusqu'à la paix de Westphalie. (Kohlrausch.)

De plus pour les honneurs et les bourses.

Anglais.

Shakespeare, Macbeth. (Analyse de)

Français.

Rotrou, Venceslas.

Bossuet, discours sur l'histoire universelle.

Allemand.

Schiller, Maria Stuart.

HISTOIRE.

Esquisse de l'histoire moderne.

Histoire d'Angleterre, depuis la mort d'Etienne jusqu'à la mort d'Henry VII.

De plus pour les honneurs et les bourses.

Biographie et littérature jusqu'à la mort d'Henry VII.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

SCIENCES NATURELLES.

- Histoire naturelle. (Physiologie comparée d'Agassiz et Gould ;
 Zoologie de Carpenter ; Gray's Botanical Text Book.)
 Physiologie générale et comparée.
 Aperçu du règne animal.
 Organographie et physiologie végétale.
 Aperçu du règne végétal.
 Chimie appliquée. (Knapp's Applied Chemistry.)

METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

- Locke, Ll. II, III et IV.
 Paley, Philosophie Morale.

De plus pour les honneurs et les bourses.

- Mackintosh, dissertation sur le progrès de la science éthique.
 Xenophon, Memorabilia.
 Ciceron, De Finibus.
 Ciceron, Academ. Quæst. II, et De Fato.

POLITIQUE CIVILE.

- Paley, philosophie politique.

* LANGUES ORIENTALES.

Hébreu.

- Psaumes XL, CXXXIII et CXXXVII.
 Isaïe, Chaps. IV, VII, XIV et LII.

Chaldéen.

- Grammaire. (Winer's.)
 Daniel, Chaps. II et III.
 Histoire de la langue et littérature Chaldéennes.

N. B.—Les étudiants qui se présentent à l'examen ne sont point tenus d'apprendre les "langues grecque et latine" et les "langues modernes," mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'apprendre les "mathématiques" et les "sciences naturelles," mais les unes ou les autres, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre soit le français soit l'allemand, ou ces deux langues à la fois.

EXAMEN DEFINITIF DES CANDIDATS AU DEGRE DE B. A.

LANGUES GRECQUE ET LATINE.

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| Euripide, Medea. | Juvenal, Sat. III, VII, VIII et X. |
| Thucydide, L. I. | Tacite, Germania et Agricola. |

MATHEMATIQUES.

- Astronomie, avec les sujets précédemment énumérés. (Cours de mathématiques de Goodwin.)

L'université de Toronto.—(Continuation.)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

- Exercices dans les principes de la composition, de la grammaire et de l'étymologie, basée sur des passages choisis.
 Histoire de la formation de la langue anglaise et de ses éléments philologiques, celtiques, classiques et allemands ou anglo-Saxons.
 Histoire de la littérature de Chaucer à Spencer.

Français.

- Composition en français sur un sujet donné.
 Corneille, le Cid.
 Molière, le médecin malgré lui.
 Histoire de littérature française, depuis le dix-septième siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Choquet.)
 Histoire de France, depuis Louis XVI jusqu'à Louis Phillippe. (Bonnechose.)

Allemand.

- Lessing, Nathan der Weise.
 Wieland, Abderitan, Vol. 1.
 Histoire de la littérature allemande, depuis le dix-huitième siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Menzel's.)
 Histoire d'Allemagne, depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'époque actuelle. (Kohlrausch's.)
 Traduction en allemand.

HISTOIRE.

- Littérature et art grecs depuis la bataille de Marathon jusqu'à la fin de la guerre du Peloponèse.
 Littérature et art romains, depuis la fin de la première guerre punique jusqu'à la mort d'Auguste.
 Littérature et art en Angleterre, depuis la mort d'Henry VII jusqu'à la mort de Jacques Ier.

SCIENCES NATURELLES.

- Minéralogie et géologie, (y compris géographie physique.) Système de minéralogie de Dana; De la Bèche's Geological Observer.)
 Chimie pratique. (Frésenius's.)

METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

- Reid, Pouvoir intellectuel. (Sir W. Hamilton's Ed.)
 Stewart, Pouvoirs moraux et actifs.

POLITIQUE CIVILE.

- Economie politique. (Mill's.)

L'Université de Toronto—(Continuation.)

LANGUES ORIENTALES.

Hébreu.

Job, chaps. III, IV, V, VII.
 Proverbes, chaps. I, II, III.
 Ecclesiaste, chaps. I, XII.

Chaldéen.

Daniel, chap. IV., jusqu'à la fin de VII.
 Ezra, chap. IV jusqu'à VII.

Syriaque.

Grammaire. (Phillips'.)
 Les paraboles du nouveau testament.
 Histoire de la langue et littérature Syriaques.

N. B. Les étudiants qui se présentent à l'examen ne sont point tenus d'apprendre les "langues grecque et latine" et les "langues modernes, mais les unes ou les autres, à leur choix. Et ils ne sont point tenus non plus d'apprendre les "mathématiques" et les "sciences naturelles" mais les unes ou les autres, à leur choix. Ils peuvent aussi apprendre soit le français soit l'allemand, ou les deux langues à la fois.

EXAMEN DEFINITIF DES CANDIDATS AUX MEDAILLES.

I. LANGUES GRECQUE ET LATINE.

Æschyle, Prometheus.	Lucretius, Ll. V. et VI.
Sophocles, Œdipus Coloneus.	Plaute, Aulularia.
Euripide, Medea.	Terence, Phormio.
Aristophanes, Nubes.	Persius, I, II., III., V., VI.
Pindar, Odes Olympiques.	Juvenal, III., VII., VIII. et X.
Thucydide, L. I.	Live, Ll. XXI-XXV.
Platon, Apologie et Criton.	Tacite, Germania et Agricola.
Aristote, Potique.	Tacite, Histoires.
Longinus, de Sublim.	

Traduction en prose grecque et latine et vers.

II.—MATHÉMATIQUES.

Arithmétique	Newton's Principia, Secs. I., II., III., IX. et XI. (Evans' Ed.)
Algèbre. (Colenso's.)	Equations différentielles. (Hymers'.)
Trigonométrie des surfaces. (Colenso's.)	Statique. (Todhunter's.)
Trigonométrie Sphérique (Hanns'.)	Dynamique. (Sandeman's et Griffin's.)
Sections Coniques. (Hymers'.)	Hydrostatique. (Millers.)
Géométrie Analytique. (Salmon's et Hymers'.)	Géométrie Optique. (Griffin's.)
Calcul différent, et intégral. (De Morgan.)	Astronomie à surface. (Hymers'.)
Théories des Equations Algébriques. (Hymers'.)	Théorie lunaire. (Godfrey's.)

L'université de Toronto.—(*Continuation.*)

III. MÉTAPHYSIQUE, ETHIQUE ET ORDRE CIVIL.

Paley, théologie naturelle de,	Reid, pouvoirs intellectuels. (Sir William Hamilton's Ed.)
Paley, évidence de,	Xenophon, Memorabilia.
Butler, analogie de	Aristote, Nicomachean Ethique.
Paley, philosophie morale de,	Aristote, Métaphysique, Ll. I. et XI.
Paley, philosophie politique de,	Cicéron, De Naturâ Deorum.
Stewart, pouvoirs moraux et actifs de,	Cicéron, De Finibus.
Mackintosh, dissertation sur le progrès de la science éthique de,	Cicéron, Tuscul. Disput.
Mill, économie politique de	Cicéron, De Officiis et de Amicitia.
Locke, sur l'entendement humain.	Cicéron, Academ. Quæst. et De Fato.
Brown, philosophie de la pensée.	
Morell's, histoire de la philosophie de,	

IV.—CHIMIE, ZOOLOGIE ET BOTANIQUE.

VI.—CHIMIE, MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

VI.—LANGUES MODERNES.

Anglais.

- Exercices dans les principes de la composition, grammaire et étimologie basés sur des passages choisis ;
 Histoire de la formation de la langue anglaise et de ses éléments philologiques, Celtiques, Classiques et Germaniques ou Anglo-Saxons.
 Histoire de la littérature de Chaucer à Spencer.
 Analyse critique de l'une des pièces historiques de Shakespeare.
 Examen critique du style, règles de composition et prosodie d'un poème de Spencer, Milton, Cowper, ou Wordsworth.

Français.

- Corneille, le Cid.
 Molière, le médecin malgré lui.
 Chefs d'Œuvres des anciens poètes.
 La Bruyère et Théophraste.
 Histoire de la littérature française, depuis le 17^e siècle jusqu'à l'époque actuelle (Choquet.)
 Histoire de France, depuis Louis XVI jusqu'à Louis Philippe. Bonnechose.)
 Poésie des Troubadours et des Trouvères comparée, analysée et rendue en prose française. (Littérature du sud de l'Europe, de Sismondis,) composition en français sur un sujet donné. Questions orales répondues en français.

Allemand.

- Lessing, Nathan der Weise.
 Wieland, Abderitan, Vol 1.
 Kotzebue, (Vol. XVIII.) Eduard in Schotland. (Analyse de).
 Klopstock, (Messiah, 1^{er} et 2^e Cantos.)
 Histoire de la littérature allemande, depuis le 18^e siècle jusqu'à l'époque actuelle. (Mensel.)
 Histoire de l'Allemagne, depuis la paix de Westphalie jusqu'à l'époque actuelle. (Kohlrausch)
 Traduction en Allemand.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

DÉPARTEMENT DU GÉNIE CIVIL.

Les conditions requises pour obtenir le diplôme dans le génie civil, sont :—
Avoir passé un examen dans les sujets prescrits aux candidats à l'immatriculation dans le génie civil ; avoir étudié pendant deux ans depuis l'immatriculation ; et avoir passé dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chacune des années du cours établi pour les étudiants dans le génie civil.

IMMATRICULATION.

MATHÉMATIQUES.

Arithmétique.

Algèbre (Colenso).

Euclide (Colenso, édition de Simson), Ll. I. II. III. IV., définitions, L. V. et L. VI.

La nature et l'usage des Logarithmes (Colenso).

Trigonométrie des surfaces jusqu'à la solution des triangles de surfaces (Colenso.)

ÉLÉMENTS DE PHYSIQUE.

Mécanique.

Expliquer la composition et la résolution des forces de la statique.

Décrire les machines simples (forces mécaniques.)

Définir le centre de gravité.

Donner les lois générales du mouvement et décrire les principales expériences qui peuvent les démontrer.

Dire la loi qui régit le mouvement des corps qui tombent.

Hydrostatique, Hydraulique et la Pneumatique.

Expliquer la pression des liquides et des gaz, leurs diffusions et variations avec la profondeur.

Définir la gravité spécifique, et montrer comment la gravité spécifique des corps peut être constatée.

Décrire et expliquer le baromètre, le siphon, la pompe ordinaire, la pompe à pression et la pompe à air.

Acoustique.

Décrire la nature du son.

Optique.

Dire les lois de la réflexion et de la réfraction.

Expliquer la formation des images à la simple lentille.

Astronomie.

Mouvement de la terre autour de son axe et autour du soleil, avec l'application de ces mouvements pour expliquer le mouvement apparent du soleil et des étoiles, la longueur des jours et le changement des saisons.
Expliquer les éclipses et les phases de la lune.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

ÉLÉMENTS DE CHIMIE.

- Propriété de la matière, l'agrégation et la cristallisation, affinité chimique, équivalents définis.
- Combustion, flamme, nature du combustible ordinaire—principaux résultats de la combustion, c'est-à-dire les corps produits.
- Chaleur, sources naturelles et artificielles de la ; ses effets. Expansion, solides, liquides et gaz. Thermomètre à conduction ; radiation, capacité, changement de forme, liquéfaction, vapeur.
- L'atmosphère, sa nature et condition générale ; ses parties constituantes, l'oxygène, le nitrogène ; leurs propriétés. L'eau et l'acide carbonique ; proportion de ces substances dans l'air.
- Le chlorure et l'iode comparé à l'oxygène.
- Eau dans ses rapports généraux avec l'atmosphère et la terre, son état naturel et degré de pureté. Eau de mer, eau de rivière, eau de source, eau de pluie, eau pure ; effet de la chaleur et du froid sur l'eau, sa nature composée, ses éléments.
- L'hydrogène, ses proportions dans l'eau, ses propriétés chimiques et physiques.
- Le soufre, le phosphore et le carbone en général.
- L'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'acide carbonique, l'acide hydrochlorique ; leurs propriétés et usages.
- Les alkalis, les terres et oxides en général.
- Les sels, leur nature en général. Les sulphates, nitrates, carbonates.
- Métaux en général, fer, cuivre, plomb, étain, zinc, or, argent, platine, mercure.
- Les principaux éléments des corps végétaux et animaux, leur composition définitive.

ELEMENTS DE MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE ET GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

(Dana, manuel de minéralogie ; Hitchcock, géologie ; Buff, physique de la terre)

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Grammaire et composition.

Français.

Grammaire et traduction du français en anglais.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

- Esquisse de l'histoire d'Angleterre, jusqu'à l'époque actuelle.
- “ Romaine, jusqu'à la mort de Néron.
- “ Grecque, jusqu'à la mort d'Alexandre.
- “ De la géographie moderne.

DESSIN.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

PREMIERE ANNEE.

MATHEMATIQUES.

Euclide XI, 1 à 21, et géométrie descriptive (géographie descriptive par G. Monge ; ou Heather, Traité de géométrie descriptive.)

STATIQUE, DINAMIQUE, HYDROSTATIQUE.

(Cours de mathématiques de Goodwin.)

CHIMIE.

(Éléments de chimie, Fownes ; manuel du calorique et de l'électricité de Lardners.)

GEODESIE.

(Instruments mathématiques de Simms ; Géologie pratique de Williams.)

DESSIN.

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Formules de rhétorique.

Histoire de la littérature anglaise, temps d'Elizabeth.

Français.

Traduction de l'anglais en français.

Voltaire, Zaïre.

Molière, le festin de Pierre.

Histoire de littérature provençale, (Simondi, littérature du sud de l'Europe.)

Histoire de France jusqu'à François I. (Bonnechose.)

HISTOIRE.

Esquisse de l'histoire du moyen âge.

Histoire d'Angleterre jusqu'à la mort d'Etienne.

SECONDE ANNEE.

MATHEMATIQUES.

Trigonométrie Sphérique (Hanns) et Stéréotomie (Leroys.)

Optique.

(Cours de mathématiques de Goodwin.)

CHIMIE APPLIQUÉE.

(Knapps.)

L'université de Toronto.—(Continuation.)

MINÉRALOGIE.

(Système de minéralogie de Dana.)

GÉOLOGIE.

(De la Bèche, géological observer; géologie du Canada, par Logan.)

GEOGRAPHIE PHISIQUE.

(Somerville.)

GENIE CIVIL.

Y compris les principes d'architecture et de finance de génie.

DESSIN.

LANGUES MODERNES.

Anglais.

Composition.

Formules de logique et de rhétorique.

Français.

Composition sur un sujet donné.

Racine, Athalie.

Lamartine, Voyage en Orient.

Histoire de la littérature française.

Histoire de France, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. (Bonnechose.)

HISTOIRE

Esquisse de l'histoire moderne.

Histoire d'Angleterre, depuis la mort d'Etienne jusqu'à la mort d'Henry VII.

DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE.

Les conditions requises pour obtenir un diplôme en agriculture sont—

Avoir passé un examen sur les sujets prescrits aux candidats pour l'immatriculation en agriculture.

Avoir étudié pendant deux ans depuis l'immatriculation et avoir passé dans chacune de ces années un examen sur les sujets prescrits pour chacune des années du cours établi pour les étudiants en agriculture.

L'université de Toronto.—(Continuation.)

IMMATICULATION.

- Grammaire et composition anglaise.
 Arithmétique, y compris le mesurage.
 Esquisse de l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'époque actuelle.
 " histoire romaine jusqu'à la mort de Néron.
 " histoire grecque jusqu'à la mort d'Alexandre.
 " géographie moderne.

PREMIERE ANNEE.

- Eléments de physique.
 " Chimie.
 " Zoologie et botanique, (Patterson's Zoologie, Henfrey's botany.)
 " Minéralogie, manuel de minéralogie de Dana's.
 " Géologie (Hitchcock's Geology.)
 " Géographie physique, (physique de la terre par Buff).
 Histoire et principes d'agriculture, (éléments de chimie et de géologie agricole de Johnston.)

ANGLAIS.

- Composition.
 Formules orthographiques de la langue anglaise.
 Histoire de la langue anglaise.

SECONDE ANNEE.

- Minéralogie (Dana's System of Mineralogy.)
 Géologie (De la Beche's Geological Observer.)
 Géographie physique (Somerville's Physical Geography.)
 Zoologie, (Carpenter's Zoology.)
 Botanique (Gray's Botanical Text Book.)
 Arpentage, dessin et architecture de ferme.
 Chimie telle qu'appliquée à l'agriculture.
 Histoire et maladie des animaux de ferme, (Youatt's Treatises on the Horse, Cattle, Sheep, and the Pig.)
 Pratique d'agriculture, y compris la finance et comptes de ferme, (Stephen's Farmer's Guide.)

JOHN McCAUL,
 Vice chancelier.

 II.—COLLEGE DE L'UNIVERSITÉ.

 1. LES OFFICIERS DU COLLÈGE.

Visiteur.—Sir EDMUND WALKER HEAD, Bart., M. A., gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc.

Rev. JOHN McCaul, LL.D., *président.*

(Vacant,) *vice-président.*

Professeurs, etc.

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| * Rév. John McCaul, LL.D., | { | Professeur de littérature classique, logique,
Rhétorique et belles lettres. |
| * Rév. James Beaven, D.D., | | Professeur de métaphysique et éthique. |
| * H. H. Croft, D.C.L., | { | Professeur de chimie et philosophie expérimentale. |
| * George Buckland, écuyer, | { | Professeur d'agriculture théorique et pratique. |
| J. B. Cherriman, M.A., | | Professeur de physique. |
| * Daniel Wilson, LL.D., | | Professeur d'histoire et littérature anglaise. |
| * Rév. William Hincks, F.L.S., | | Professeur d'histoire naturelle. |
| * E. J. Chapman, écuyer, | | Professeur de minéralogie et de géologie. |
| * James Forneri, LL.D., | | Professeur de langues modernes. |
| * G. T. Kingston, M. A., | | Professeur de météorologie. |
| J. M. Hirschfelder, écuyer, | | Lecteur de littérature orientale. |
| Rév. Arthur Wickson M. A., | | Précepteur des classiques. |
| | | David Buchan, écuyer, trésorier. |
| | | Rév. Alexander Lorimer, bibliothécaire. |
| | | (Vacant,) Registrateur. |
| | | M. Rowsell, libraire, imprimeur et papetier. |
| | | Daniel Orris, bedeau et intendant. |

* Membres du conseil du collège.

Collège de l'université.—(Continuation.)

2. LES ÉTUDIANTS DU COLLEGE; LEUR RELIGION, RESIDENCE ET AGE.

No.	Noms.	No.	Noms.	No.	Noms.
1	Agnew, J. N.	52	Grover, J.	103	Monsarat, N.
2	Aikins, M. H.	53	Hall, R.	104	Moore, L. C.
3	Alexander, R.	54	Hauran, J.	105	Moss, T.
4	Applebe, R. S.	55	Hawkesworth, E.	106	Mullen, J. T.
5	Badgero, J.	56	Hodgins T.	107	Mulligan, G. K.
6	Barnhart, C. E.	57	Holcomb, J. W.	108	Noble, C. T.
7	Bain, J.	58	Howe, M. C.	109	Noble, H.
8	Benson, T. M.	59	Hume, R.	110	Northcote, H.
9	Blake, S. H.	60	Hunter, J.	111	Oille, L. S.
10	Blount, J.	61	Kellagh, T.	112	Oliver, W.
11	Howlby, W. H.	62	Kennedy, G.	113	O'Reilly, W. T.
12	Bremer, G.	63	Kerr, B.	114	Ostlander, J. E.
13	Brown, W.	64	Kerr, W. H. C.	115	Paterson, N.
14	Buckland, G. W.	65	King, J.	116	Paul, C. D.
15	Burns, N.	66	Lavell, Rev. C.	117	Pratt, A.
16	Cameron, L.	67	Leask, R.	118	Price, E.
17	Cameron, W.	68	Leeman, —.	119	Rattray, W. J.
18	Campbell, J.	69	Lillie, Rev. Dr.	120	Reeve, J.
19	Carlyle, J.	70	Linklater, W.	121	Robertson, J.
20	Caughell, C.	71	Lothead, W.	122	Roseburgh, A. M.
21	Chesnut, T. G.	72	Lynn, J.	123	Ross, D. W.
22	Clarke, D.	73	McCabe, W.	124	Russ, J.
23	Couldhardt, W.	74	McCuaig, F.	125	Roy, F.
24	Cranston, J.	75	McDermid, P.	126	Sanderson, R. C.
25	Currie, A.	76	McDiarmid, A.	127	Savage, W.
26	D'Evelyn, J.	77	McDonald, A.	128	Shannon, G. C.
27	Dorland, P. V.	78	McDougall, J. L.	129	Shinclair, W.
28	Drake, W. H.	79	McEwen, J.	130	Smith, J.
29	Dadson, S.	80	McFaul, —.	131	Smith, J.
30	Echarit, T. P.	81	McGavin, N.	132	Stanton, W. I.
31	Ecroyd, A. E.	82	McGregor, —.	133	Stevenson, J. D.
32	Edwards, H.	83	McIntyre, D. C.	134	Stewart, A.
33	Emery, R.	84	McKay, A.	135	Sullivan, R.
34	Fenwick, T.	85	McKay, J.	136	Tassie, H.
35	Francis, W. S.	86	McKay, J.	137	Thompson, W.
36	Fleak, H. C.	87	McNaughton, T.	138	Tabor, R.
37	Fletcher, D. H.	88	Mackie, W.	139	Tabor, S.
38	Fortune, A. L.	89	McLean, D.	140	Tisdell, F.
39	Foster, E.	90	McQueen, A. F.	141	Tufford, C. D.
40	Fotheringham, D.	91	McVicar, —.	142	Walroth, J.
41	Fraser, A.	92	Malcolm, J. R.	143	Waters, D.
42	Fraser, D.	93	Mann, P. M.	144	White, J.
43	Fraser, J. T.	94	Martin, C. E.	145	Whyte, J.
44	Freeman, W.	95	Matheson, A.	146	Wilson, J.
45	Gemley, Rev. J.	96	Matheson, R.	147	Wilson, J. H.
46	Ghent, B.	97	Matheson, T. G.	148	Wolverton, J.
47	Gouch, T.	98	Miller, T.	149	Wright, F. W.
48	Gowans, W.	99	Milman, W.	150	York, T.
49	Gray, H.	100	Milroy, W.	151.	Young, F. H.
50	Greenfield, J.	101	Mitchell, J.		
51	Grierson, J.	102	Moffat, R. C.		

Collège de l'université.—(Continuation.)

DENOMINATIONS RELIGIEUSES DES ETUDIANTS.	No.	RESIDENCE.	No.
Eglise d'Angleterre.....	31	Cité de Toronto.....	30
Eglise d'Ecosse.....	2	Comté d'Addington.....	1
Eglise de Rome.....	5	.. Brant.....	5
Eglise libre presbytérienne.....	50	.. Carleton.....	4
Unie Presbytérienne.....	12	.. Durham.....	6
Presbytérienne.....	11	.. Elgin.....	6
Méthodistes.....	18	.. Essex.....	1
Baptistes.....	7	.. Frontenac.....	1
Congrégationalistes.....	6	.. Grenville.....	1
Quakers.....	1	.. Glengarry.....	2
Disciples.....	1	.. Halton.....	7
Unitaire.....	1	.. Haldimand.....	2
"Point d'église".....	1	.. Huron.....	1
Non rapporté.....	5	.. Kent.....	2
		.. Lanark.....	3
		.. Leeds.....	1
Total.....	151	.. Lennox.....	1
		.. Lincoln.....	3
		.. Middlesex.....	8
		.. Norfolk.....	7
		.. Northumberland.....	1
		.. Ontario.....	4
		.. Oxford.....	6
		.. Peel.....	4
		.. Perth.....	1
		.. Peterborough.....	1
		.. Prince Edward.....	2
		.. Renfrew.....	1
		.. Victoria.....	2
		.. Waterloo.....	3
		.. Welland.....	1
		.. Wentworth.....	5
		.. York.....	10
		Bas-Canada.....	7
		Etablis. de la Rivière Rouge, Baie d'Hudson.	3
		R. sidences non données.....	8
		Total.....	151
		Age moyen des étudiants.....	2

3. LE COURS D'INSTRUCTION DU COLLÈGE.

Il y a trois classes d'étudiants qui peuvent être admis au collège ; (1) les étudiants immatriculés,—ceux qui ont passé l'examen d'immatriculation dans une université des domaines de sa majesté ; (2) les candidats à l'immatriculation,—ceux qui désirent se qualifier pour passer un examen sur les sujets choisis par l'université de Toronto pour les étudiants qui ont étudié pendant deux années à compter de leur immatriculation ; et (3) les étudiants occasionnels,—ceux qui, pendant une année ou un terme académique, ne désirent suivre que les cours qu'ils préfèrent.

Les candidats à admission comme étudiants immatriculés sont tenus de produire des certificats de bonne conduite et constatant qu'ils ont passé l'examen d'immatriculation.

Les candidats à admission comme immatriculés sont tenus de produire des certificats de bonne conduite et de quatorze ans accomplis et de prouver en outre aux professeurs, sur examen, qu'ils ont les qualifications nécessaires pour commencer le cours d'étude qu'ils se proposent de suivre.

Collège de l'université—(Continuation.)

Les candidats à admission comme étudiants occasionnels, ne sont point tenus de produire des certificats ni de passer aucun examen.

Les étudiants immatriculés et les candidats à l'immatriculation sont tenus, durant le temps qu'ils suivront les lectures, de résider dans des maisons de pension autorisées ou dans telles autres maisons que leurs parents ou tuteurs auront choisies et qui seront approuvées par le président du collège.

Termes.

L'année académique comprendra deux termes : le premier s'étendant du 11 octobre au 20 décembre ; et le second du 7 janvier au 18 mai.

Examens.

Un examen sera tenu à la fin de chaque terme sur les sujets des lectures données dans le terme. Des prix en livres seront donnés au succès dans chaque département, tel que manifesté à deux examens. Des prix séparés sont offerts au concours parmi les étudiants occasionnels.

DEPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION.

CONNAISSANCES RELIGIEUSES.

Les chambres de lectures sont établies et des heures convenables fixées pour l'instruction religieuse des étudiants par les ministres de leurs dénominations respectives.

LANGUES GREC ET LATINE, LOGIQUE ET RHETORIQUE.

Professeur—Rév. John McCaul, LL.D.

Professeur classique—Rév. Arthur Wickson, M.A.

Parties des ouvrages grecs et latins suivants sont lues durant le cours :—

Première année.

Homère, Xénophon, Lucien, Virgile, Ovide, Salluste.

Seconde année.

Homère, Démosthènes, Virgile, Horace, Cicéron.

Troisième année.

Æschyle, Sophocle, Hérodote, Platon, Horace, Live, Cicéron et Térence.

Quatrième année.

Aristophanes, Euripide, Pindar, Thucydide, Longinus, Aristote, Lucretius, Plautus, Persius, Juvenal, et Tacite.

En logique, le livre de texte est "Walker's Commentary on Murray's Logic."

En rhétorique on donne une attention toute spéciale au traité d'Aristote, et à Cicéron de Oratore.

M. Wickson donne instruction dans les langues grecque et latine à une classe de jeunes étudiants.

Collège de l'université.—(Continuation.)

METAPHYSIQUE ET ETHIQUE.

Professeur—Rév. James Beaven, D.D.

Metaphysique.

La partie élémentaire de la métaphysique est enseignée dans le cours de logique. Les livres de texte à présent employés par le professeur sont,—Lock *Essay on the Understanding*, Brown *Philosophy of the Human Mind*, Lectures, 1-72; Reid *Intellectual Powers*, (Hamilton's edition), Stewart *Moral and Active Powers*, et Morell *History of Modern Philosophy*, et (pour la Métaphysique ancienne) Cicéron *Academica* et ses Fragments *De Fato*, avec Aristote *Métaphysique*. Un cours de lectures est aussi délivré dans la troisième année sur l'histoire de la métaphysique tant ancienne que moderne.

Philosophie morale.

Les livres de texte sur le sujet sont,—Paley *Natural Theology*, Cicero *De Naturâ Deorum*, Paley *Evidences of Christianity*, Butler's *Analogy of Natural and Revealed Religion*, Paley *Moral Philosophy*, Cicéron *De Officiis* (y compris *De Amicitia*.) ses *Disputationes Tusculanae*, et *De Finibus Bonorum et Malorum*, Aristote *Nicomachean Ethics*, et Xenophon *Memorabilia*.

Les livres de texte sont illustrés dans les lectures en partie par analyse et en partie par des remarques et des discussions, soit pour expliquer les assertions ou les vues des auteurs ou plus souvent pour les corriger, lorsqu'ils paraissent dans l'erreur, ou lorsqu'il paraît manquer de plus amples renseignements. Les ouvrages en grec et en latin sont lus de manière à n'arrêter sur aucune difficulté importante, soit en fait de construction ou d'allusion historique.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE ANGLAISES.

Professeur—D. Wilson, LL.D.

Dans ce département il y a quatre classes pour les étudiants qui entrent pour suivre le cours ordinaire, comprenant chacune les branches de la littérature et la langue anglaise et de l'histoire.

Le cours pour les honneurs, outre cela, comprend l'analyse historique et critique de partie des ouvrages suivants :

- (a) Pier's Ploughman, Chaucer, Dunbar, Spencer, Shakespeare, Milton, Dryden, Pope, Cowper, Wordsworth, et Scott.
- (b.) Bacon, Sir Thomas Brown, Jeremy Taylor, Addison, Johnson et Foster.
- (c) Gibbon, Clarendon, Hume, Macaulay, Prichard, Kemble, et Latham.

Outre cela, il y a un cours de lectures sur la philosophie de l'histoire, tous les lundis, mercredis et vendredis, pour les étudiants de première, seconde et quatrième années et pour les étudiants occasionnels.

Les sujets du cours ordinaire sont :

Langue et littérature anglaises.

Pour les première et seconde années.

Origine et histoire de la langue anglaise : sa structure composée et ses éléments philologiques et grammaticaux.

L'influence des éléments celtiques, classiques et gothiques sur la structure compliquée des langues modernes.

Histoire de la littérature anglaise, y compris l'histoire littéraire du quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Exercices de grammaire et de composition, et dans l'analyse critique d'écrivains choisis en poésie et en prose.

Collège de l'université.—(Continuation.)

Troisième année.

Principes de la grammaire, de la réthorique et de la composition.
Histoire de la langue et de la littérature du 17^e et du 18^e siècles.

Quatrième année.

Les éléments scandinaves et anglo-saxons de la langue.
Principes de la critique et de l'analyse littéraires.
Histoire de la langue et de la littérature avant le 17^e siècle.
Critique des poètes et des prosateurs du 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Histoire.

Première et seconde années.

Histoire ancienne : embrassant des esquisses de l'histoire d'Égypte, de Phénicie, d'Assyrie, de Grèce et de Rome.
Recherches ethnologiques relatives aux races celtiques et gothiques.
Histoire britannique primitive.
Géographie ancienne dans ses rapports avec l'histoire.

Troisième et quatrième années.

Histoire britannique.
Recherches archéologiques et ethnologiques dans les sources du caractère national, des institutions et de l'histoire constitutionnelle.
Histoire de l'Europe au moyen âge.
Histoire depuis le 15^e jusqu'au 18^e siècles, dans ses rapports avec les institutions modernes.

* * Les lectures sont illustrées au moyen de cartes, peintures, etc.

LANGUES MODERNES.

Professeur.—Jas. Forneri, LL.D.

Le cours d'instruction dans ce département comprend les langues et la littérature française, italienne, allemande et espagnole.

Il y a quatre classes françaises et trois allemandes.

Le mode d'instruction est au moyen de lectures, d'examens, d'exercices, traductions, compositions et conversations. Les sujets des lectures sont l'histoire de la littérature moderne, la philologie comparée, les règles de construction, et les difficultés, spécialités et le génie des langues modernes. A la clôture de chaque terme le professeur donne une récapitulation des points principaux qu'il a traités durant le terme.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Professeur.—J. M. Hirschfelder, écuyer.

1^{ère} année—Hébreu—3 lectures par semaine.

Sujets.

La grammaire, depuis le commencement jusqu'à la fin des verbes irréguliers, prenant pour texte la grammaire de Gesenius.

Traduction d'une partie du livre de la Génèse.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature hébraïque.

Les étudiants qui fréquentent cette classe sont obligés d'apprendre par cœur une partie de la grammaire hébraïque pour chaque lecture, sur laquelle des

Collège de l'université.—(Continuation.)

explications sont données, accompagnées d'illustrations sur la planche. Les étudiants sont aussi obligés d'écrire des exercices sur certaines parties de la grammaire.

A chaque lecture les étudiants sont interrogés sur la partie du texte qu'ils ont traduite, et tous les détails philologiques, les idiômes ainsi que toutes les choses qui se rattachent aux coutumes orientales, à l'histoire ou à la géographie leur sont expliquées au long. Ce mode d'instruction est suivi dans toutes les autres classes.

2me année—Hébreu—3 lectures par semaine.

Sujets.

Grammaire, continuée jusqu'à la fin de la syntaxe.

Traduction.—L'histoire de Joseph.

" Extraits des psaumes.

Lecture sur l'esprit et le génie de la poésie hébraïque.

3me année—Hébreu et Chaldéen—3 lectures par semaine.

Hébreu—Traduction.—Extraits des psaumes.

" " Extraits d'Isaïe.

Chaldéen—Grammaire.—Prenant pour texte la grammaire de Winer.

Traduction.—Partie du livre de Daniel.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature Chaldéenne.

4me année—Hébreu, Chaldéen et Syriaque—4 lectures par semaine.

Sujets.

Hébreu—Traduction.—Partie du livre de Job.

" " " " Proverbes.

" " " " Ecclésiaste.

Chaldéen—Traduction.—Partie du livre d'Ezra.

Grammaire Syriaque.—Grammaire de Philips comme texte.

Traduction—Extraits du nouveau testament Syriaque, les paraboles.

Lectures sur l'histoire de la langue et de la littérature Syriaque.

Classe Arabe—2 lectures par semaine.

Sujets.

Grammaire arabe.

Traduction.—Extraits du Coran et d'autres ouvrages arabes.

Histoire de la langue et de la littérature arabe.

Samaritain.—La lecture du Pentateuque Samaritain.

MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE.

Professeur de physique.—J. B. Cherriman, M. A.

Le cours ordinaire de mathématiques comprend Euclide, les éléments de l'Algèbre et de la trigonométrie jusqu'à la solution des triangles, y compris l'usage des logarithmes.

Le cours pour les honneurs comprend de plus les parties les plus importantes de l'Algèbre avec la théorie des équations, la trigonométrie des surfaces et des sphères, le calcul différentiel et intégral, la géométrie analytique (surfaces et solides), la théorie des équations différentielles, et l'astronomie.

Le cours ordinaire de physique embrasse les éléments de la statique, la dynamique, l'hydrostatique, l'optique, l'acoustique et l'astronomie, en autant qu'ils peuvent être géométriquement démontrés, avec leur application aux machines, aux instruments, etc., illustrée par l'apparatus qui se trouve dans ce département.

Collège de l'université.—(Continuation.)

Le cours pour les honneurs comprend la statique analytique, la dynamique d'une particule et d'un corps inflexible. Newton, sections I, II, III, IX et XI, le problème de trois corps et la théorie lunaire, l'hydrostatique, et la théorie du mouvement du fluide, l'optique géométrique.

On a l'intention de donner une série de lectures pour les nouveaux étudiants, pour expliquer les principes des premiers éléments de physique, accompagnées d'illustrations expérimentales, et de l'histoire et du progrès des découvertes dans les sciences.

On a aussi l'intention d'ouvrir un cours sur les hautes branches des mathématiques et de la physique, pour les étudiants gradués qui désireraient subir l'examen de M.A., avec honneurs.

CHIMIE

Professeur.—H. H. Croft, D.C.L.

Chimie élémentaire.—Deux jours par semaine.

Dans ce cours les premiers principes de la chimie sont expliqués et illustrés au long par des expériences, l'attention étant dirigée plus particulièrement sur la division inorganique de la science.

Chimie et physique chimique.—Cinq jours par semaine.

Origine et histoire de la chimie—ses rapports avec les autres sciences.

Propriétés générales de la matière—adhésion et cohésion—crystalisation—pesanteur spécifique, etc.

Chaleur—Expansion—thermomètre—ventilation—changement d'état d'aggrégation—vapeur—phénomènes météorologiques—vents—rosée—pluie, etc.

Lumière comme agent chimique—photographie, etc.

Electricité statique—galvanisme—magnétisme—electro-magnétisme—télégraphe électrique—orages, etc., etc.

Affinité chimique—nomenclature—équivalents—théorie des atomes.

Éléments non-métalliques—leurs combinaisons.

Chimie agricole.

Chimie animale.

Application de la chimie à l'agriculture et à la physiologie.

Les lectures sont illustrées par des expériences, des spécimens, des diagrammes, et une collection considérable de modèles et d'appareils physiques.

Les applications utiles de la science aux manufactures, aux arts, à la pharmacie et à la médecine sont démontrées d'une manière particulière. On consacre aussi beaucoup d'attention à découvrir les poisons et les aduérations, ainsi qu'aux épreuves en général.

Chimie appliquée.—Trois jours par semaine.

Dans ce cours l'application de la chimie aux arts et aux manufactures, et aux besoins ordinaires de la vie, est traitée plus au long, par exemple, la manufacture du verre, de la porcelaine et de la poterie, du gaz, du sucre, les impressions d'indiennes, la teinturerie, la tannerie, la conservation des aliments, les procédés métallurgiques, etc., etc.

Les lectures sont illustrées par des diagrammes et des modèles.

Chimie pratique.—Trois jours par semaine.

Les classes sont fondées pour l'instruction dans la manipulation chimique, l'analyse de la qualité et de la quantité, l'examen des minéraux et des eaux minérales, les préparations pharmaceutiques, les recherches toxicologiques, et les opérations générales du laboratoire.

Collège de l'université.—(Continuation.)

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

Professeur.—E. J. Chapman, écuyer.

(Ci-devant professeur dans le collège de l'université, Londres.)

Trois cours séparés de lectures sont donnés sur ces sujets : un cours élémentaire (de deux lectures par semaines) pour les étudiants en général, et deux autres cours de lectures hebdomadaires, les samedis exceptés. Dans chaque division, les lectures sont illustrées par un grand nombre de diagrammes, de spécimens et de modèles

Cours général :—Un cours élémentaire mixte sur la minéralogie et la géologie y compris les premiers principes de la géographie physique.

Ce cours se compose d'environ 100 lectures, et se présente dans l'ordre suivant :—

1. Nature générale et rapport entre ces sciences ; mode d'étude adopté pour le cours.
2. Caractères au moyen desquels on peut distinguer les différents minéraux.
3. Application pratique de ces caractères
4. Principale division des roches ; présence des minéraux comme constituant les masses des roches, ou d'une fréquence ordinaire.
5. Rochers ignés et cristallins, théorie de la métamorphose.
6. Veines métalliques.
7. Métaux et minéraux métalliques ; idée générale de la nature chimique et de la classification des minéraux.
8. Roches sédimentaires ou stratifiées.
9. Mode de formation, variété de formes, et autres questions intéressantes.
10. Dépôts organiques ; principes de la classification géologique et botanique.
11. Esquisse de l'histoire physique de la terre ; époques géologiques.
12. Phénomènes géologiques ; formations des roches actuellement en progrès ; applications de la géographie physique.

Premier cours détaillé.—Minéralogie.

Dans ce cours les subdivisions suivantes sont adoptées :—

1. *La distinction des minéraux*.—Un cours préliminaire dans lequel l'attention de l'étudiant est dirigée seulement sur les méthodes pratiques de distinguer les uns des autres tous les minéraux qui se rencontrent communément, ou d'utilité générale. Un plan nouveau est indiqué pour cet objet, et illustré par un grand nombre d'exemples.

2. *Les rapports physiques et chimiques de la minéralogie*.—Cette division embrasse le sujet de cristallographie, la classification des minéraux, ainsi que les autres questions qui constituent la philosophie générale de la science.

3. *Minéralogie descriptive et pratique*.—On donne des descriptions de toutes les substances minérales importantes ou intéressantes qui se rencontrent dans la nature ; et leur application dans l'industrie est parfaitement démontrée.

Second cours détaillé.—Géologie.

Ce cours est suivi dans les subdivisions suivantes :

1. *Géologie physique*.—Comprenant une revue des phénomènes physiques, fondée sur la recherche des conditions physiques de la terre, et sur l'étude des roches en général.

2. *Paléontologie, ou l'étude des dépôts organiques*.—Un sujet non seulement d'un intérêt scientifique important, mais aussi de la plus grande importance pratique pour découvrir les âges relatifs et les positions des groupes de roches.

3. *Géologie chronologique ou historique*.—L'application des branches d'étude qui précèdent à l'interprétation de l'histoire physique de la terre.

4. *Géologie économique et pratique*.—Une esquisse des applications géologiques les plus importantes, avec des observations sur les matières rocheuses employées dans l'agriculture et dans les arts.

On pourra se procurer un programme détaillé de chacun de ces cours, en s'adressant au président du collège ou au professeur.

Collège de l'université.—(Continuation.)

HISTOIRE NATURELLE.

Professeur—Rév. William Hincks.

(Ci-devant professeur à Queen's College, Cork)

Des lectures sont données journallement (samedis exceptés).

Le cours embrasse la physiologie comparée et une esquisse de l'arrangement systématique des règnes animal et végétal, traités d'après le plan suivant :

Considérations préliminaires ; nature de l'organisation ; différences entre les corps organiques et non organiques, et entre les animaux et les végétaux ; conformation élémentaire des corps organiques en tant que commune aux deux règnes ; variétés des tissus animaux ; du système nerveux et des sens ; intelligence et instinct ; du système musculaire et du mouvement ; de la digestion, circulation, respiration et sécrétion ; de la reproduction, et ses modes particuliers ; embryologie ; métamorphose ; principes de classification ; explication et démonstration de la méthode adoptée ; distribution des animaux ; rapports de la création animale avec les états successifs de la surface de la terre, dont la connaissance est conservée dans ses couches solides. Règne végétal ; vaisseaux, tissus végétaux et leurs contenus ; pores, fibres, et glandes ; conformation nutritive élémentaire ; variétés des cellules ; formes et spécialités du système ; la racine, le germe, la feuille, leur conformation et leurs modifications ; nourriture des plantes ; procédés de la nutrition ; influences sur les systèmes reproductifs ; organes essentiels, organes accessoires, leurs rapports avec les parties du système nutritif ; cercles de parties ; circonstances qui modifient la conformation des fleurs ; progrès, conformation et variétés de fruits ; importance comparative des organes, et des circonstances qui s'y rattachent, fournissant une base pour la classification ; aperçu du progrès de la botanique systématique ; explication et démonstration de l'arrangement adopté, celui du Dr. Lindley ; distribution des plantes ; botanique fossile.

Un cours élémentaire est donné le lundi et le mercredi dans le but de communiquer des idées et des principes en général, et pour préparer à un cours plus considérable.

Les lectures sont illustrées au long par des spécimens, diagrammes et peintures.

METEOROLOGIE.

Professeur—G. T. Kingston, M. A.

Observations préliminaires sur la nature et l'objet de la science.

Un examen concis de quelques-unes des propriétés de la chaleur et des corps gazeux.

Une description de la construction et de l'usage des instruments météorologiques, et du moyen d'enregistrer et classer les informations fournies par chacun de ces instruments.

Considérations sur la température, ses variations diurnales et annuelles, et sa distribution géographique.

Etude des causes et des spécialités physiques des différents vents.

Etude des phénomènes aqueux, y compris les variations dans la condition hygrométrique de l'atmosphère, la formation des nuages, du brouillard, de la rosée et de la neige ; fréquence comparative de la pluie à différentes périodes et dans différentes régions.

Examen des lois qui régissent les fluctuations diurnales, annuelles et géographiques de la pression du baromètre. Rapport entre le vent, les signes du baromètre, et la précipitation aqueuse.

Application pratique de la météorologie, dans ses rapports avec la vie animale et végétale et les occupations industrielles de l'homme.

Collège de l'université.—(Continuation.)

AGRICULTURE.

Professeur—George Buckland, écuyer.

Les lectures sont délivrées journallement (les samedis exceptés.) Le cours embrasse—

I.

L'histoire de l'art.

- (a) Agriculture, telle que comprise et pratiquée par les anciens.
- (b) Agriculture au moyen-âge.
- (c) Agriculture moderne.

II.

La science de l'agriculture.

- (a) *Sols*,—leur origine, composition, distribution, classification etc., rapports de la géologie, analyses chimiques et mécaniques.
- (b) *Plantes*,—leur conformation composition, végétation, etc., fumiers—théorie, action et valeur relative des—manière de les préparer, employer et économiser.—Rapport de la chimie et de la botanique avec l'agriculture.
- (c) *Animaux domestique de la ferme*,—histoire et description des variétés et des races.—Les principes pour élever, avec des notices biographiques des races les plus distinguées.—Maladies et leur traitement.—Rapport de la physiologie animale avec l'art d'élever, nourrir, etc.
- (d) *Influence du climat*,—sur les produits agricoles, animaux et végétaux ; importance pour les cultivateurs de connaître la météorologie et la géographie physique.

III.

La pratique de l'agriculture

- (a) Moyen d'acquérir une connaissance pratique de la culture.—Importance d'une littérature agricole.—Rapport entre la théorie et la pratique.—Erreurs populaires.
- (b) *Principes de la culture*.—Instruments illustrés et décrits.
- (c) *Drainage*,—son importance, et les diverses manières de l'opérer expliquées.—Labourage du sous-sol.—Binage.—Rotation des moissons, etc.
- (d) Histoire, culture et emploi économique des divers grains, racines etc., cueillis sur la ferme.—Mauvaises herbes,—Rouille et leurs remèdes.—Récolter et mettre en grange.
- (e) Fumer les terres et moyen de les engraisser quand elles sont épuisées.—Paturage.—Irrigation etc.
- (f) Administration du fonds roulant, et construction et arrangement des bâtiments de la ferme.
- (g) Laiterie,—Beurre et fromage, etc.
- (h) L'agriculture comme profession.—Importance économique de.—Sa place dans un système d'éducation générale.—Sa tendance à relever les sentiments de patriotisme, etc.

N. B.—Des leçons sont données régulièrement sur la ferme expérimentale attachée à la chaire d'agriculture, pour illustrer les principes de la pratique avec la science.

Les professeurs de chimie, d'histoire naturelle (comprenant la botanique et l'entomologie) de géologie et de minéralogie donnent chacun des lectures spéciales sur les branches d'agriculture scientifique, qui tombent dans le domaine de leurs départements respectifs.

Collège de l'université.—(Continuation.)

BIBLIOTHEQUE.

La bibliothèque renferme une collection petite, mais importante d'ouvrages sur les diverses divisions de la science et de la littérature. Le nombre de volumes s'élève à près de 6,000; et quant au choix il a été fait principalement dans un but d'utilité pratique, comme livres à consulter.

La bibliothèque est ouverte chaque jour (les dimanches exceptés) depuis 10 heures jusqu'à 3, et les étudiants y sont admis.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

L'objet de ce musée, qui n'a été établi que tout récemment, est de donner aux professeurs les moyens de démontrer leurs lectures dans les diverses divisions de la zoologie et de la botanique, et d'encourager à étudier davantage l'histoire naturelle, en exposant une aussi grande variété d'objets que les circonstances pourront le permettre, en donnant toutefois le premier pas aux produits du Canada. Une chambre a été convenablement installée pour y placer les spécimens, et le tableau qui suit fera voir le progrès qui a déjà été fait:—Il y a 50 spécimens de mammifères, qui sont des échantillons de presque tous les ordres, et parmi lesquels il y a des espèces rares et très intéressantes, à part des crânes, cornes, etc.

Il y a environ 360 spécimens d'oiseaux, dont plus de 200 sont déjà installés; il y a de plus environ 70 espèces d'œufs. En faisant le choix des spécimens on pris un soin particulier d'y introduire les représentants de toutes les différentes tribus.

Il y a plus de 70 espèces de reptiles.

Environ 20 espèces de poissons.

Outre quelques crustacées et arachnides, il y a encore une série considérable et précieuse, qui sert à illustrer les divisions reconnues des insectes, qui renferme des échantillons rares et magnifiques. La formation d'une collection de mollusques a progressé considérablement, et il y a quelques bons échantillons des principales formes des zoophytes.

La collection botanique est commencée.

Les amateurs de science naturelle rendraient un service considérable en faisant présent de spécimens au musée.

APPAREILS POUR ILLUSTRER LA PHYSIQUE.

Le nombre d'instruments etc., est d'environ 180; sur ce nombre 39 sont pour illustrer la statique, 14 pour la dynamique, 5 l'hydrostatique, 10 l'acoustique, 13 la chaleur, 20 l'optique, 16 l'optique physique, et 16 la géodésie et l'astronomie.

APPAREILS POUR ILLUSTRER LA CHIMIE ET LA PHYSIQUE CHIMIQUE.

Le nombre de produits chimiques est d'environ 1200, et celui des minéraux dont on fait usage dans les arts, etc., d'environ 400. Cette collection renferme aussi un grand nombre d'instruments pour illustrer l'électricité, le galvanisme, l'électro-magnétisme, l'électricité magnétique, la chaleur, la lumière, etc, la technologie et la métallurgie, etc.

TABLEAU DES HONORAIRES.

Etudiants immatriculés et se disposant à l'être £2 10s. pour l'année académique.

Etudiants temporaires—Pour 1 cours de lectures, de 6 ou 5 dans chaque

	semaine.....				£1	5	0
Do	do	do	4 ou 3	do	0	15	0
Do	do	do	2 ou 1	do	0	10	0
Pour 3 cours de lectures.....					2	10	0
Pour tout nombre de cours au-dessus de 3.....					4	0	0

Collège de l'université.—(Continuation.)

PROGRAMME DE LECTURES.

1ère année.

L.	M.	M.	J.	V.
9. Littérature Orientale				*Ethiques.
10. Classiques.		Classiques	Français.	
11. Langue anglaise.	Mathématiques.	Français.	Mathématiques	Logique.
12. Mathématiques.	*Classiques.	*Mathématiques.	*Classiques.	*Histoire anglaise
1. Histoire naturelle élémentaire.	Minéralogie et géologie élémentaires.	Histoire naturelle élémentaire.	Minéralogie et géologie élémentaires.	
2. *Mathématiques.	Français.	Ethique.		Français.
3. †Histoire.	Histoire.	†Histoire.	Littérature Orientale.	†Histoire.
4.	Littérature orientale			

2e année.

L.	M.	M.	J.	V.
9.	Métaphysique et Ethique.	Mathématiques.	Métaphysique et Ethiques.	
10. Mathématiques.	*Classiques.	Chimie.	Rhétorique.	Chimie.
11. Chimie.	Chimie	Classiques.	Chimie.	Français.
12. Classiques.	*Mathématiques.	*Histoire anglaise.	*Mathématiques.	
1. Allemand.	*Allemand.	*Métaphysique et Ethique.	*Français.	*Classiques.
2. *Métaphysiques et Ethique.	Littérature anglaise	†Histoire.	Histoire.	†Histoire.
3. †Histoire.	Littérature Orientale.		Littérature Orientale.	Littérature Orientale.
4.				

3e année.

L.	M.	M.	J.	V.
9.	*Classiques.			
10. Histoire naturelle.	Histoire naturelle.	Histoire naturelle.	Histoire naturelle.	Histoire naturelle.
11. Classiques.	Métaphysique et Ethique.	Classiques.	Métaphysique et Ethique.	*Métaphysique et Ethique.
12. Littérature anglaise	*Français.	Histoire	*Histoire anglais.	*Classiques.
1. Mathématiques.	*Mathématiques.	*Mathématiques.	*Mathématiques	Allemand.
Chimie pratique.	Littérature Orientale.	Chimie pratique.	Littérature Orientale.	Chimie pratique.
3. *Métaphysique et Ethiques.	*Allemand.	*Métaphysique et Ethique.	Français.	Littérature Orientale.
4.				

4e année.

L.	M.	M.	J.	V.
9.				
10. Littérature Orientale.	*Métaphysique et Ethique.	Littérature Orientale.	Français.	Métaphysique et Ethique.
11. Mathématiques.	Classiques.	*Mathématiques.	*Métaphysique et Ethique.	*Classiques.
12. Minéralogie et Géologie.	Minéralogie et Géologie	Minéralogie et Géologie.	Minéralogie et Géologie.	Minéralogie et Géologie.
1.	Littérature	Allemand.	Histoire.	*Anglais ou histoire
2. *Allemand.	*Mathématiques.	*Classiques	*Mathématiques.	Littérature Orientale
3. †Histoire.		†Histoire.		†Histoire.
4. *Métaphysique et Ethique.	*Français.	*Métaphysique et Ethique.		

Le professeur Croft donne des lectures sur la "Chimie élémentaire"—le mercredi et le jeudi à 2 h.

Le professeur Croft donne des lectures sur la "Chimie pratique"—3 jours par semaine.

†Le professeur Wilson donne des lectures sur la "Philosophie de l'Histoire"—le lundi, le mercredi et le vendredi à 3 heures.

Le professeur Buckland donne des lectures sur l'agriculture—5 jours par semaine à 4 heures.

*Pour les candidats aux honneurs.

Le programme pour l'année 1855-1856 se trouve dans le rapport annuel.

JOHN McCAUL,
Président.

Collège de l'université,
Toronto, 2 mai, 1856.

III. COLLÈGE DU HAUT-CANADA.

SOMMAIRE.

- 1.—Dépense annuelle du C. H. C. }
 2.—Ses sources de revenu. } Rapport du boursier, 18 mars 1856.
 3.—Neuf régents constamment employés ; deux de temps en temps.
 4.—Deux cent cinquante garçons dans le collège.
- | | |
|--|-----|
| Vingt-six dans la maison d'école. | |
| Eglise d'Angleterre—cent soixante-et-quatorze..... | 174 |
| Eglise d'Ecosse—vingt-six..... | 26 |
| Eglise libre d'Ecosse—quinze..... | 15 |
| Congregation—quatorze..... | 14 |
| Méthodistes Wesleyens—huit..... | 8 |
| Presbytériens Unis—six..... | 6 |
| Catholiques Romains—six..... | 6 |
| Baptiste—un..... | 1 |
| Méthodiste primitif—un..... | 1 |
| Protestant Episcopale, États-Unis—un..... | 1 |
| Protestant allemand—un..... | 1 |
| Juif—un..... | 1 |
| Presbytérien Américain—un..... | 1 |
- 5.—Cours d'instruction :—Latin, grecque, mathématiques, français, anglais, arithmétique, géographie, tenue des livres, écriture, histoire, physique, dessin, musique instrumentale.

1. LES RÉGENTS DU COLLÈGE.

1. F. W. Barron, M.A., Principal.
2. Rév. H. Scadding, D.D., maître classique.
3. James Brown, B.A., maître de mathématiques.
4. Rev. W. Stennett, M.A., second maître classique.
5. W. Wedd, M.A., troisième maître classique.
6. J. P. DelaHaye, maître français.
7. M. Barrett, M.A., premier maître anglais.
8. C. J. Thompson, Second maître anglais.
9. J. Dodd, maître de commerce.

- | | | |
|--------------|---|---|
| Maîtres | } | 10. E. C. Bull, maître de dessin. |
| Temporaires. | | 11. J. Maul, maître de musique instrumentale. |

Collège du Haut-Canada.—(Continuation.)

2. LES ÉLÈVES DU COLLÈGE; LEUR RELIGION, RÉSIDENCES, ET AGE.

Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
<i>VII Classe.</i>			
	17	Cob'g (avec Rév. M. Stennett)	Eglise d'Angleterre.
	16	Banque du Haut-Canada....	Do do
3	17	Banque du Haut-Canada....	Do do
<i>VI Classe.</i>			
	16	St. George's Sq. Beverly st..	Eglise d'Angleterre.
	16	Coin de King and Brock st. . .	Do do
	16	Carleton street.....	Do do
	17	Queen street.....	Do do
5	16	Newmarket (Rés.maison d'éc.)	Do do
<i>V Classe.</i>			
	17	York street.....	Eglise libre presbytérienne
	16	Vaughan (Richmond street)..	Eglise d'Ecosse
	18	Jarvis street.....	Eglise libre d'Ecosse.
	17	William street.....	Eglise d'Angleterre.
	15	Bay street.....	Eglise d'Ecosse.
	16	St. Catharines (Mr. D. Hayes).	Eglise d'Angleterre.
	14	Vaughan (Richmond street)..	Egli. Presbyter. d'Ecosse.
	15	Windsor street.....	Eglise d'Angleterre.
	16	Hotel du gouvernement.....	Do do
	18	St. Catharines (Mr. D. Hayes).	Do do
	15	Kingston (Rés. maison d'écol.)	Do do
	16	Richmond street.....	Do do
	15	Yonge street.....	Do do
	16	Queen street.....	Do do
	16	Yorkville.....	Do do
	15	Adelaide street.....	Do do
	17	Goderich (Rév. M. Stennett)..	Do do
	16	Peter street.....	Eglise d'Ecosse.
19	18	Yonge street (près Toronto)..	Do do
<i>IV Classe.</i>			
	15	Queen street.....	Eglise d'Angleterre.
	14	Church street.....	Do do
	16	Brookv'le (Rév. M. Stennett)	Do do
	13	Carleton street.....	Do do
	15	Duke street.....	Do do
	15	Cob'urg (Richmond street)..	Do do
	14	Yonge street.....	Congregation.
	16	Jarvis street.....	Eglise d'Angleterre.
	17	Yonge street.....	Méthodiste.
	16	Yonge street.....	Old Kirk.
	17	Granby C.E. (Rés. mais.d'éc.)	Eglise d'Angleterre.
	16	King street.....	Méthodiste primitif.
	15	John street.....	Eglise d'Angleterre.
	14	Goderich (Rév. M. Stennett).	Do do
	16	Richmond street.....	Do do
	16	Brantford (Res mais. d'écol.)	Do do
	15	St. George's Square.....	Do do
	15	Terr. du col de l'université .	Do do
	13	King street.....	Do do
	16	Brantford (Rés. mais. d'écol.)	Do do
21	15	Adelaide street.....	Do do

Collège du Haut-Canada.—(Continuation.)

Stage.	Age.	Résidence.	Réligion.
<i>Département commercial.</i>			
Roy, A. K.	17	Paris, (Rés. maison d'école.)	Congrégation méthodiste.
Smith, T.	14	Yonge street	Eglise d'Angleterre.
Pim, G.	16	Sayer street	Congrégation.
Dixon, W. A.	12	Adelaide street	Eglise d'Angleterre.
Frenche, J.	17	do do	Congrégation.
Hammond, J.	16	Caledonia Grand River, (Rés. maison d'école.)	Eglise d'Ecosse.
Morgan, C.	15	Cobourg, (McGill street)	Eglise libre (Ecosse.)
Ross, A. N.	14	Duke street	Eglise d'Angleterre.
Ross, D. B.	12	Queen street	Méthodiste.
Bright, W. L.	13	do do	Eglise d'Angleterre.
Ferris, W. B.	15	King street	do do
Williamson, A. E.	15	Church street	Old Kirk.
Savage, J.	13	Dundas street	Eglise Baptiste.
Gooderham, R.	14	Trinity street	Eglise d'Angleterre.
Henderson, R.	13	Dundas street	Presbytérien Uni.
Nation, F. W.	15	Queen street	Eglise d'Angleterre.
Morgan, J. T.	15	William street	Old Kirk.
Kent, R. A.	14	Queen street	Eglise d'Angleterre.
Harris, J. R.	18	do do	Old Kirk.
Robarts, J.	15	William street	Eglise d'Angleterre.
Bouchette, G.	14	Church st., (Rés. maison d'éc.)	Catholique romain.
Denison, R. L.	17	Dundas street	Eglise d'Angleterre.
Collins, W. E.	14	Davenport Road	Méthodiste.
Lett, F. A.	13	John street	Eglise d'Angleterre.
Wright, G. H.	14	do do	Congrégation.
Piper, E.	15	Yonge street	Eglise d'Angleterre.
Barber, A.	15	Douro street	do do
Weller, T.	15	Cobourg, (Rés. maison d'éc.)	Eglise libre (Ecosse.)
Cobban, M. W.	18	Milton, (Rés. maison d'éc.)	Eglise d'Ecosse.
Sherwood, H.	13	Adelaide street	Eglise d'Angleterre.
Thibaudeau, J.	17	Québec, (Rés. maison d'éc.)	Catholique Romain.
Thibaudeau, U.	19	Cap Santé, do do	do do
Frenche, I.	16	Adelaide street	Congrégation.
Nicol, W. B.	16	do do	Eglise d'Angleterre.
Brent, C.	13	Carleton street	do do
Sherwood, G.	14	Adelaide street	do do
Frenche, R.	16	Jarvis street	Congrégation.
Grand, C.	13	Simcoe street	Eglise d'Angleterre.
McKenzie, R.	13	Spadina Avenue	do do
Auston, J.	17	Cobourg, (Richmond street)	do do
Mishaw, R.	15	Boulton street	Congrégation.
Yale, W.	13	Adelaide street	do
Smith, S. M.	16	Chatham, (M. DeHayes)	Eglise d'Angleterre.
Browne, E.	14	Jarvis street	do do
45 Farr, Joseph	13	Queen street	do do
93	<i>III classe.</i>		
Peters, P. R.	15	Rochester, N.Y., (R.M. d'écol.)	Eglise d'Angleterre.
McGlashan, Andrew	15	York street	Eglise libre (Ecosse.)
Bogert, D.	14	Brockville, (Rév. M. Stennett)	Eglise d'Angleterre.
Jarvis, R. E.	14	Front street	do do
Blake, J. N.	11	Thornhill, (Rév. M. Stennett)	do do
Brown, H.	15	Yorkville	do do
Reid, T. S.	15	Church street	do do
Graveley, J. V.	15	Cobourg, (Rév. M. Stennett)	do do
Prince, O.	15	Sandwich, (Rés. M. d'école)	do do
Scadding, E. A.	15	York street	do do
Lamon, J.	17	Whitby, (Rés. maison d'éc.)	Old Kirk.

Collège du Haut-Canada.—(Continuation.)

Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
<i>I. Classe.</i>			
Clarkson, B.....	13	King street.....	Eglise d'Angletere.
Howland, W.....	12	William street.....	Presbytérien uni.
McDonnell, A.....	14	Wellington street.....	Eglise d'Angleterre.
Baldwin, R.....	13	Yonge street.....	Do do
Wilson, W.....	13	London, C. W.....	Do do
Baldwin, W.....	15	Yonge street.....	Do do
Sladden, P.....	11	Wellington street.....	Do do
McMurrich, G.....	11	Peter street.....	Free Kirk.
King, F.....	13	William street.....	Eglise d'Angleterre.
Bacon, W. N.....	12	Yorkville.....	Do do
Hutty, J.....	15	Yonge street.....	Do do
Elliot, A. T.....	10	Jarvis street.....	Do do
Patterson, J. F.....	12	Wellington street.....	Do do
Harper, G.....	13	Adelaide street.....	Méthodiste.
McKenzie, W.....	14	Wellington street.....	Eglise d'Angleterre.
Brooke, F.....	15	Bowmanville.....	Do do
Bright, T.....	11	Queen street.....	Do do
Murray, R. G.....	11	Yorkville.....	Do do
Merigold, W.....	11	Brantford (Rés. M. d'école.)	Do do
Shaw, G. A.....	12	Queen street.....	Do do
Peters, H. W.....	13	Rochester, U. S. (Rés. M. d'é.)	Do do
Roberts, W.....	12	William street.....	Do do
Grant, C.....	15	Richmond street.....	Do do
Mulleney, J. B.....	10	Parliament street.....	Do do
McConkey, C.....	12	King street.....	Eglise d'Ecosse.
Romaine, C. E.....	10	King street.....	Eglise d'Angleterre.
Nicol, H. B.....	13	Adelaide street.....	Do do
McKenzie, F.....	12	Wellington street.....	Do do
Planagan, P.....	15	Adelaide street.....	Catholique Romaine.
Nimmo J. H.....	9	John street.....	Kirk d'Ecosse.
Sherwood, L. P.....	11	Front street.....	Eglise d'Angleterre.
Howland, O.....	9	William street.....	Presbytérien Uni.
Musson, C. S.....	11	Carleton street.....	Eglise d'Angleterre.
Smith, J. M.....	15	Chatham (M. Dela Haye's.)	Do do
35 Rankin, G.....	14	Sandwich (Rés. maison d'éc)	Do do
195			
<i>Classe préparatoire.</i>			
Dixon, A.....	9	Adelaide street.....	Eglise d'Angleterre.
Denison, G. S.....	10	Denison avenue.....	Do do
Denison, W. G.....	11	Dundas street.....	Do do
Diekenson, G.....	9	Albert st. (Rév. M. Stennett.)	Do do
Scalding, C.....	11	York street.....	Do do
Whitney, F.....	9	Sherbourne street.....	Do do
Gilbert, J.....	11	Bay street.....	Free Kirk.
Barber, W.....	9	Douro street.....	Eglise d'Angleterre.
Shaw, J.....	10	Wellington street.....	Free Kirk.
McGlashan, R. B.....	10	York street.....	Free Kirk.
Grahame, J.....	11	Vaughan (Richmond street.)	Eglise d'Ecosse.
Crombie, C. S.....	12	George street.....	Eglise d'Angleterre.
Gooderham, C.....	12	Trinity street.....	Do do
Ellis, J. E.....	11	King street.....	Méthodiste.
McDonell, D.....	12	Wellington street.....	Eglise d'Angleterre.
Owen, R. L.....	12	King street.....	Do do
Barber, A.....	13	Douro street.....	Do do
Finch, W.....	11	King street.....	Méthodiste Wesleyen.
Muckle, A.....	12	do do.....	Eglise d'Ecosse.
Muckle, H.....	8	do do.....	Do do
Britton, J.....	11	Richmond street.....	Eglise d'Angleterre.
Alexander, H. S.....	10	Alexander street.....	Eglise d'Ecosse.

Collège du Haut-Canada.—(Continuation.)

Stage.	Age.	Résidence.	Religion.
Robarts, A.	9	William street	Eglise d'Angleterre.
Crooks, R. P.	8	King street	do do
Robarts, J.	8	William street	do do
Irving, E. H.	11	Newmarket, (Rév. M. Stennett)	do do
Lett, S.	9	John street	do do
Collins, C. W.	12	Davenport Road	American Presbyterien.
Killaly, R.	8	Wellington Place	Eglise d'Angleterre.
Fuller, W.	11	Thorold, (Rés. mais. d'école)	Do do
Haworth, R.	10	Richmond street	Do do
Lee, W. H.	12	William street	Do do
Paterson, T.	8	Wellington street	Do do
Taylor, A.	12	St. George's Square	Do do
Fuller, V. E.	9	Thorold, (Rés. maison d'éc.)	Do do
Morgan, W. B.	9	William street	Eglise d'Ecosse.
Clark, W.	14	Cobourg, (Res. maison d'éc.)	Eglise d'Angleterre.
Haswell, W.	8	Bay street	Do do
McConkey, T.	10	King street	Eglise d'Ecosse.
Cruse, O.	14	John street	Eglise d'Angleterre.
Strange, J.	11	Jarvis street	Eglise d'Ecosse.
Vale, C.	10	Adelaide street	Congregation.
Bostwick, G.	13	Yorkville	Eglise d'Angleterre.
Twohy, H.	11	Yonge street	Do do
Twohy, W. H.	9	do do	Do do
Rankin, A.	12	Sandwich, (Rés. maison d'éc.)	Do do
Brown, J.	11	Milton, (Cameron street)	Méthodiste Wesleyen
Alexander, S.	11	Osgoode Hall	Presbyterien Uni.
Campbell	13	King street	Free Kirk.
Steele, C. A.	13	Park Lane	Eglise d'Angleterre.
Beatty, S.	11	Yonge street	Do do
Lee, C. R.	10	Stratford, (Rév. M. Stennett)	Do do
McBride, A.	13	James street	Presbyterien Uni.
Hampton, W. B.	13	Camden street	Eglise d'Angleterre.
Holland, R.	10	Carleton street	Do do
Lewis, F.	10	James street	Do do
Switzer, W.	13	Jarvis street	Do do
Switzer, T.	11	do do	Do do
Mair, S.	13	do do	Catholique Romain.
60 Carnegie, D.	10	Avenue street	Eglise d'Angleterre.

Collège du Haut-Canada—(Continuation.)

3.—LE COURS D'INSTRUCTION.

Classe préparatoire.

Grammaire latine.
 Testament anglais.
 Physique.
 Histoire.
 Lecture.
 Epellation.

Arithmétique.
 Arithmétique mentale.
 Géographie.
 Ecriture.
 Dessin.
 Musique instrumentale.

I Classe.

Grammaire latine.
 Premier livre latin, 2e livre latin d'Arnol.
 Testament anglais.
 Physique.
 Histoire.
 Lecture.
 Epellation.
 Grammaire française de Lavoye.
 Dialogues de Perrin.

Green's Primary Lessons.
 Han's French Reader.
 Arithmétique.
 Arithmétique mentale.
 Géographie.
 Ecriture.
 Dessin
 Musique instrumentale.

II Classe.

Testament anglais.
 Grammaire latine.
 Premier livre latin et 2e livre latin d'Arnold.
 Exercices latins.
 Histoire.
 Physique.
 Lecture, épellation, dictation.
 Racine de mots anglais.
 Arithmétique mentale.
 Grammaire anglaise.
 Grammaire française de l'Homond.

Grammaire française de Lavoye.
 Han's French Reader.
 Dialogues de Perrin.
 Green's Primary Lessons (français.)
 Exercices et lectures françaises.
 Arithmétique.
 Géographie.
 Ecriture.
 Dessin
 Musique instrumentale.

III Classe.

Grammaire latine.
 Premier livre latin d'Arnold.
 Ovide (Fasti.)
 Grec, premier livre d'Arnold.
 Histoire—Histoire et géographie du Canada.
 Physique.
 Lecture et dictation.
 Testament anglais.
 Grammaire française de l'Homond.

Grammaire française de Lavoye.
 Dialogues de Perrin.
 Han's French Reader.
 Exercices et lectures françaises.
 Arithmétique.
 Géographie.
 Ecriture.
 Ornemental.
 Musique instrumentale.

Département commercial.

Physique.
 Testament anglais.
 Arithmétique.
 Euclide.
 Algèbre.
 Arithmétique mentale.
 Tenue des livres.
 Français.
 Dessin ornemental.

Dictation commerciale.
 Lecture.
 Epellation.
 Grammaire anglaise.
 Géographie.
 Géographie physique.
 Composition anglaise.
 Histoire.
 Musique instrumentale.

IV Classe.

Grammaire grecque.
 Grammaire latine.
 Antiquités grecques et latines.
 Exercices grecques.
 Géographie moderne.
 Physique.
 Algèbre.

Xenophon—testament grecque et anglais.
 Virgile.
 Traduction en latin, prose et vers.
 Histoire et géographie ancienne.
 Composition anglaise et auteurs anglais.
 Euclide.
 Grammaire française de LeTellier.

Collège du Haut-Canada—(Continuation.)

De Fivas' Classic French Reader.
Arithmétique.
Tenue des livres.
Ecriture.

Histoire de France, de St. Ours.
Dessin
Musique instrumentale.

V. Classe.

Homère, Iliad, testament grec et anglais.
Lucien, testament grec et anglais.
Cicéron.
Salluste.
Traduction en latin, prose et vers.
Traduction en grec, prose et vers.
Histoire et géographie ancienne.
Géographie physique.
Composition anglaise et auteur anglais.
Physique.
Antiquités grecques et romaines.

Grammaire grecque.
Grammaire française de LeTellier
De Fivas' Classic French Reader.
Dialogues et lectures de Perrin.
Arithmétique.
Euclide.
Algèbre.
Tenue de livres.
Dessin
Musique instrumentale.

VI. Classe.

Homère, Iliad, testament grec et anglais.
Lucien, testament grec et anglais.
Cicéron.
Horace.
Virgile.
Traduction en latin, prose et vers, et prose
grecque.
Histoire et géographie physiques.
Composition—prose anglaise et latine, et au-
teur anglais.
Composition—vers latin.
Physique, ancienne géographie.

Antiquités grecques et romaines
Euclide.
Algèbre.
Grammaire française de LeTellier.
Dialogues des morts de Fénelon.
Méthode d'Ollendorff.
Boileau.
Exercices et dictée de Levizac.
Arithmétique.
Tenue de livres.
Dessin ornemental.
Musique instrumentale.

VII. Classe.

Homère, Iliad, et Odyssée.
Lucien, testament grec.
César.
Virgile.
Horace.
Traduction en latin, prose et vers.
Histoire, et antiquités romaines et grecques.
Composition—prose anglaise et latine, et au-
teurs anglais.
Composition, vers latin—grammaire grecque.
Physique, ancienne géographie.
Euclide.

Algèbre.
Trigonométrie et Logarithmes.
Sections coniques.
Grammaire française de LeTellier.
Dialogues des morts de Fénelon.
Méthode d'Ollendorff.
Molière.
Cacographie de LeTellier.
Arithmétique.
Géographie.
Dessin ornemental.
Musique instrumentale.

F. WM. BARRON, M.A.,
Principal, collège du Haut-Canada

E. et O. E.

IV. COLLÈGE VICTORIA.

1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE.

COLLÈGE VICTORIA, 24 avril 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 du courant, demandant, pour l'information de l'assemblée législative, certaines statistiques qui se rapportent au collège Victoria.

La plus grande partie des renseignements demandés se trouvent dans le rapport que j'ai transmis à l'auditeur des comptes publics, en janvier dernier, conformément à l'acte 18 Vict., chap. 78.

Mon rapport embrassait alors, je crois, tous les détails spécifiés dans la loi, mais comme nous désirons que l'assemblée législative soit en possession des plus amples renseignements sur la condition de notre collège, j'ai beaucoup de plaisir à transmettre le catalogue suivant qui contient les noms de nos étudiants, leurs résidences, etc., etc., tel qu'exigé dans votre communication.

Notre présente année académique est sur le point de se terminer et nous avons en conséquence indiqué le progrès de la présente année en assignant le stage des sous-gradués.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

SAMUEL S. NELLES,

Président du collège Victoria.

L'honorable G. E. Cartier,

Secrétaire provincial,

Etc., etc.

Collège Victoria.—(Continuation.)

2. LES ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS ET AUTRES DU COLLÈGE.

Etudiants immatriculés.

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.	
<i>Nouveaux venus.</i>				
Campbell, Wm. Francis.....	Cobourg.....	16	Méthodiste	Wesléyen.
Crawford, John.....	Hornby.....	21	Do	do.
Dumble, David W.....	Cobourg.....	18	Do	do.
Flint, John James.....	Belleville.....	16	Do	do.
Gunn, Alex. G.....	London.....	16	Do	do.
Grange, James.....	Cobourg.....	28	Do	do.
Holden, Thomas.....	Shannonville.....	16	Do	do.
Hill, Andrew G.....	Beamsville.....	20	Do	do.
Hocking, William.....	Brantford.....	17	Do	do.
Irwin, William.....	Peterboro'.....	49	Baptiste.	
Law, William H.....	Esquesing.....	18	Méthodiste	Wesléyen.
Lazier, Stephen F.....	Dundas.....	14	Do	do.
Mitchell, William F.....	Port Hope.....	17	Do	do.
McGuire, Thomas.....	Richview.....	21	Presbytérien.	
Ogden, Wm. W.....	Port Credit.....	20	Méthodiste	Wesléyen.
Ogden, Isaac.....	Port Credit.....	17	Do	do.
Robertson, David.....	Belleville.....	20	Presbytérien.	
Scanlon, Mark.....	Bradford.....	21	Méthodiste	Wesléyen.
Washington, George.....	Hampton.....	18	Do	do.
Willoughby, Nicholas R.....	Newton Robinson.....	21	Do	do.
Wood, George.....	Cobourg.....	21	Do	do.
<i>Etudiants de deux ans.</i>				
Beynon, John W.....	Farmersville.....	15	Do	do.
Fletcher, Ashton.....	Stouffville.....	19	Do	do.
Henderson, Wm. C.....	Huntingdon, C. E.....	21	Do	do.
Parker, Wm. R.....	Bradford.....	24	Do	do.
Sutherland, Donald.....	Hamilton.....	17	Do	do.
Tew, Henry.....	Paris.....	26	Do	do.
<i>Juniors.</i>				
Bain, Abram.....	Cobourg.....	18	Do	do.
Beaty, Edmund J.....	Cobourg.....	19	Do	do.
Kerr, John Wesley.....	Ameliasburg.....	24	Do	do.
<i>Seniors.</i>				
Bull, Thomas H.....	Yorkville.....	22	Do	do.
Montgomery, Robert.....	Etobicoke.....	18	Eglise d'Angleterre.	
Smith, James F.....	Newton.....	18	Eglise libre.	

Etudiants dans le cours préparatoire.

Appleby, Pierce R.....	Stewartown.....	18	Méthodiste	Wesléyen.
Ashly, Isaac.....	London.....	22	Chrétien de la Bible.	
Armstrong, Charles A.....	Galt.....	18	Méthodiste	Wesléyen.
Adams, Henry.....	Whitby.....	16	Do	do.
Allen, James.....	Port Hope.....	20	Do	do.
Auston, Henry.....	Cobourg.....	12	Eglise d'Angleterre.	
Auston, Francis.....	Cobourg.....	10	Do	do.
Bawtinimer, P. M.....	Arcaster.....	21	Méthodiste	Wesléyen.

Collège Victoria.—(Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Burns, Alexander	Toronto	22	Méthodiste Wesléyen.
Beaman, Thos. B.	Bell's Corners	19	Do do.
Beaman, Edward	Bell's Corners	15	Do do.
Bristol, Colborne	Bath	23	Do do.
Brewer, Charles	Barrie	14	Do do.
Beattie, Daniel	Ottawa	20	Do do.
Brown, Isaac W.	Brownsville	20	Do do.
Boyd, William	Kingston	10	Do do.
Boyce, James John	Hamilton	16	Do do.
Bridgman, Hugh F.	Smithville	20	Do do.
Burnham, R. W.	Port Hope	21	Eglise libre.
Bates, James M.	Farmersville	18	Méthodiste Wesléyen.
Butler, George C.	Brighton	18	Do do.
Boswell, John S.	Cobourg	17	Eglise d'Angleterre.
Beatty, William	Thorold	21	Méthodiste Wesléyen.
Beatty, John	Thorold	18	Do do.
Bonycastle, Alexander	Cobourg	17	Eglise d'Angleterre.
Booth, William	Beileville	17	Méthodiste Wesléyen.
Bird, Nelson J.	Belleville	21	Eglise d'Angleterre.
Bogart, Allen D.	Napanee	20	Méthodiste Wesléyen.
Charles, Edward	Huntingdon	17	Do do.
Coonish, Geo. H.	Toronto	22	Do do.
Clark, Wm. W.	London	18	Do do.
Campbell, Robert P.	Campbell's Cross	18	Do do.
Campbell, Peter	Campbell's Cross	19	Do do.
Conger, Roger D.	Pictou	18	Do do.
Cluxton, Wm. H.	Peterboro'	14	Do do.
Corr, John	Cobourg	15	Catholique romain.
Carpenter, Ephraim	Ontario	21	Méthodiste Wesléyen.
Crawford, Lambert F.	Cobourg	18	Do do.
Clarke, Joseph E.	Kingston	23	Do do.
Collar, Albert B.	Hamilton	19	Do do.
Cottingham, William	Metcalfe	12	Do do.
Campbell, John B.	Cobourg	10	Do do.
Campbell, Benjamin F.	Brooklyn	18	Méthodiste Episcopal.
Craig, John	Etobicoke	19	Méthodiste Wesléyen.
Cross, William	Creek Bank	24	Do do.
Corbert, Robert	Perrytown	18	Presbytérien.
Cotton, Wm. W.	Colborne	17	Méthodiste Wesléyen.
Cogswell, Asa H.	Thamesford	25	Do do.
Coleman, Charles	Brownsville	15	Do do.
Christopherson, Hall	Caledon East	21	Do do.
Douglass, John	Nelson	19	Do do.
Drake, Frederick	Cobourg	13	Eglise libre.
Drake, Francis	Cobourg	12	Do.
Dowling, William	Newburg	24	Méthodiste Wesléyen.
Duncan, Peter	Cobourg	20	Do do.
Doorly, Charles	West Indies	13	Do do.
De Cew, John	Cayuga	20	Do do.
De Long, John	Cobourg	15	Do do.
Dumble, Albert	Cobourg	15	Do do.
Dean, Noble B.	Hamilton	18	Do do.
Disnay, Francis	Holmsville	25	Do do.
Drennen, Alexander	Whitby	34	Do do.
Denmark, George	Cobourg	14	Eglise d'Angleterre.
Dunlop Robert	Fergus	24	Méthodiste Wesléyen.
Dunlop Simon	Fergus	19	Do do.
Evans, William	Cobourg	15	Congrégationaliste.

Collège Victoria.—(Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Elliot, Matthew N.	Brampton	19	Méthodiste Wesléyen.
Ellis, John E.	Québec	13	do do
Fletcher, Joseph A.	Stonerville	19	do do
Floyd, Thomas H.	Cobourg	10	Chrétien de la Bible.
Fairman, Frederick	Gananoque	17	Méthodiste Wesléyen.
Gage, Peter James	Hamilton	24	Do do
Graham, William	Barrie	19	Do do
Graham, William H.	Sidney	19	Do do
Graham, Isaac B.	Sidney	14	Do do
Henderson, Gregg	Richmond	19	Do do
Hunter, Wm. John	Newland	23	Do do
Helm, Jackson M.	Cobourg	12	Do do
Hard, Thos. H.	Cobourg	21	Do do
Hamilton, Christopher	Carlisle	24	Do do
Hudson, Thomas B.	Chelsea	27	Do do
Hatton, John C.	Port Hope	17	Do do
Harris, Henry	Barrie	17	Do do
Hill, Jacob T.	Beamsville	1	do do
Helm, John Henry	Port Hope	11	Do do
Holcomb, Benjamin A.	Hamilton	18	Do do
Hagar, Franklin M.	Port Robinson	21	Do do
Hull, Henry	Cobourg	14	Eglise d'Angleterre.
Hunt, Robert	Preston	16	Méthodiste Wesléyen.
Harrison, William	Cobourg	26	Congrégationaliste.
Halstead, William	Harwood	23	Méthodiste Wesléyen.
Hyland, John P.	Brantford	25	Do do
Hassock, James	Cobourg	15	Eglise libre.
Jeffrey, Henry	Penetanguishene	17	Méthodiste Wesléyen.
Jones, George	Grovesend	23	Do do
Jones, William E.	Cobourg	17	Eglise d'Angleterre.
Jenkyns, Charles O.	Kingston	14	Méthodiste Wesléyen.
Janes, Reuben A.	Ingersoll	19	Do do
Johnson, Chauncey	L'Orignal	11	Do do
Jenking, Samuel	Montréal	15	Do do
Jenking, Henry	Montréal	12	Do do
Kingston, John Jas.	Cobourg	11	Do do
Kelley, Robert	Burford	16	Do do
Kennedy, John Y.	Smithville	21	Do do
Lough, Matthew	Cavan	21	Eglise d'Angleterre.
Lazier, Samuel S.	Shannonville	16	Méthodiste Wesléyen.
Lee, Ira C.	Stoney Creek	23	Do do
Lewis, Homan I.	Ingersoll	18	Do do
Lentestey, John	Owen's Sound	16	Do do
Lyons, Robert C.	Simcoe	22	Do do
Laidlay, John	Toronto	20	Do do
Le Gallia, Frederick	Québec	19	Do do
Lucas, Daniel V.	Nelson	21	Do do
McCausland, Marshall	Aylmer West	21	Do do
Morrison, Wm. F.	Allen's Corner	19	Do do
Markley, Whitney C.	Port Hope	19	Do do
McDonald, Kenneth	Churchville	23	Do do
Munro, Wm. H.	Cobourg	17	Do do
McMullen, Harvard C.	Pictou	18	Do do
McMullen, D. Y.	Pictou	14	Do do
Mead, John	Port Dover	20	Eglise d'Angleterre.
Morrow, Wm. A.	Springville	22	Méthodiste Wesléyen.
Middleton, Wm. C.	Caledon East	21	Do do
McKibbin, Thos. O.	Port Hope	16	Do do
McKibbin, Jas. T.	Port Hope	18	Do do

College Victoria.—(Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Religion.
Maginn, William	Toronto	22	Méthodiste Wesleyen.
McCracken, James	Napier	22	Do do
Merrow, James	Barrie	17	Do do
Meacham, James B.	Belleville	20	Do do
Marlott, Jonathan W.	Ontario	23	Do do
Metcalfe, Wm F.	East Hawksbury	19	Do do
McCaudless, Francis	London	19	Eglise d'Angleterre.
McCullough, Wm. S.	Woodstock	14	Méthodiste Wesleyen.
Niles, Wilet	Nilestown	17	Do do
Neelands, John	Sidney	20	Do do
Oke, Paul	Port Hope	18	Do do
Pringle, Alexander	Cobourg	13	Eglise libre.
Peck, Alexander	Woodstock	18	Méthodiste Wesleyen.
Peterson, Nicholas II.	Rudnorsville	25	Do do
Payne, Simon H.	Cobourg	16	Do do
Powell, Israel W.	Port Dover	20	Eglise d'Angleterre.
Powell, George	Port Dover	17	Do do
Partridge, John T.	Mount Hope	21	Méthodiste Wesleyen.
Parsons, John T.	Port Hope	20	Do do
Patce, David	Longueuil	20	Do do
Perry, Charles	Cobourg	13	Eglise d'Angleterre.
Reeve, Richard A.	Peterboro	13	Méthodiste Wesleyen.
Reeve, Wm. Albert	Peterboro	14	Do do
Rupert, Edmund S.	Rupert	21	Do do
Roblin, Roderick S.	Pictou	15	Do do
Roblin, Marcus	Pictou	18	Do do
Rinch, John	Newcastle	24	Do do
Ryckman, Walter	Dundas	24	Do do
Rorrison, Basil D.	Westport	22	Eglise libre.
Rice, Thomas E.	Port Hope	18	Méthodiste Wesleyen.
Shaw, Robert	Goderich	20	Do do
Standerwick, John W.	Cobourg	14	Congrégationaliste.
Stevenson, Samuel	Princeton	23	Méthodiste Wesleyen.
Searf, James	Woodstock	19	Do do
Spence, John	Drummondville	16	Do do
Stephens, Henry H.	Cobourg	14	Do do
Sykes, Robert G.	Cobourg	20	Eglise d'Angleterre.
St. Denis, John A.	Port Fortune	14	Méthodiste Wesleyen.
Sickles, John C.	Oneida Town	20	Do do
Sawyer, James H.	Belleville	17	Do do
Smith, Francis L.	Ancaster	18	Do do
Somerville, Andrew	Huntingdon, C. E.	14	Do do
Sanderson, John C.	Stanton Mills	19	Do do
Spencer, Calvin P.	Wellington	20	Eglise libre.
Smith, Hamilton	Komoko	19	Méthodiste Wesleyen.
Sharman, George	Goderich	14	Do do
Tourje, Wilbur	Cobourg	14	Méthodiste Episcopal.
Twohale, Joseph M.	Victoria	20	Méthodiste Wesleyen.
Tamblyn, John	Toronto	15	Do do
Upper, Martin	Thorold	20	Do do
Vaux, Henry E.	Toronto	13	Do do
Vanderburg, Thos. W.	Hamilton	16	Do do
Watson, William	Grahamsville	17	Do do
Whipple, Oscar F.	Hamilton	17	Do do
Ward, Wm. M.	Smith's Falls	20	Eglise d'Angleterre.
Ward, John B.	Smith's Falls	17	Do do
Wilson, John James	Mill Creek	17	Méthodiste Wesleyen.
Welford, Walter	Woodstock	17	Do do
Walker, Wm. H.	Tilsonburg	21	Do do
Waddell, Andrew	Cobourg	13	Eglise libre.
Wilson, John H.	Oakland	19	Méthodiste Wesleyen.

Collège Victoria—(Continuation.)

Noms.	Résidence.	Age.	Réligion.
Wilson, Isaac G.....	Cobourg	13	Méthodiste Wesleyen.
Wade, William	Port Hope	18	Do do
Williams, Egerton R.	Port Stanley	16	Do do
Wright, Charles R.....	Binbrook.....	11	Do do
Wade, Henry.....	Port Hope	18	Do do
Whitney, William A.....	Prescott	21	Do do
White, Jeremiah	Yorkville.....	15	Do do
Wood, Hiram.....	Cobourg	14	Do do
Youmans, Augustus A.....	Belleville.....	21	Do do
Young, George.....	Caledonia	22	Do do

Etudiants en médecine.

NOMS.	RESIDENCE.	NOMS.	RESIDENCE.
Agnew, John N.....	Feach, C.O.	Lovejoy, Wm. John.....	Brantford.
Agnew, Niven.....	Revel, C.O.	Lynn, James	Toronto.
Aikins, Moses H. A. B....	Toronto.	Malcolm, John Rolph.....	Oakland.
Bain, James	Scarboro'.	Mann, Perigrand Maitland..	St. Thomas.
Braden, Hawtry.....	Madoc.	Martin, Caleb Ellworth	Oshawa.
Burns, Nelson	Niagara.	Mason, William John	London.
Clark, Daniel.....	Port Dover.	McGarvin, Nelson.....	Acton.
Caughill, Clark.....	St. Thomas.	McIntyie, David Cameron.....	London.
Clarke, William.....	Toronto.	McRay, James.....	Embro.
Cranston, James.....	Indiana, C.O.	Mullen, John Turner	St. George.
Curry, R. C.....	Picton.	Noble, Charles Thompson.....	Markham.
D'Evelyn, John.....	Thornhill.	Noble, Hiram	Markham.
Donogh, John.....	Toronto.	Oliver, Lewellyn.....	Toronto.
Dorland, Peter V.....	Belleville.	O'Reilly, Wm. Tiers.....	Toronto.
Drake, Wm. Howell.....	St. Thomas.	Ostrander, Job Earl.....	St. Thomas.
Eckardt, Thomas Phillip..	Unionville.	Price, Edwin.....	Walsingham.
Ecroyd, Alfred Earnest....	Prince Albert.	Reeve, John	Peterboro'.
Edwards, Henry	London, C.O.	Riddell, A. A.....	Toronto.
Elliot, George L.....	Toronto.	Rodgers, William George ..	Toronto.
Emery, Robert.....	Toronto.	Roseburgh, Almer M.....	Dundas.
Ferrier, David Wm.....	Belford.	Roy, Francis E.....	Québec.
Fleak, Henry Clay	Waterford.	Rumsey, William.....	Ingersoll.
Frankish, Joseph.....	Toronto.	Sanderson, Robert	Tilsonburg.
Franklin, Byron	Port Rowan.	Secord, Solomon	Hamilton.
Freeman, William.....	Postville.	Shannou, George Carroll....	Norwichville.
Gates, Edwin Henry.....	Port Burwell.	Smith, Jacob	Moravia, C. O.
Gates, Erasmus Darwin	Port Burwell.	Stephenson, James Douglas ..	Toronto.
Gemmill, James Smith....	Toronto.	Thorold, Fred. Edward.....	Vittona.
Ghent, Byron	Wellington Square.	Tufford, Charles Duncombe ..	Paris, C. O.
Gowans, Walter	Jarvis.	Vardon, Wm. Hawkins	Markham.
Hawksworth, Easton	Vienna, C. O.	Walrath, Jacob.....	Scotland, C. O.
Imeson Archibald.....	Phillippsville.	Wilson, John Henry	St. Thomas.
Jones, George W.....	Belleville.	Wright, Fred. William.....	Toronto.
Leask, Robert.....	Wick P. O.	Wrong, Henry Murry.....	Vienna.
Lennon, John	Toronto.	York, Thomas John.....	Innisville.

Etudiants immatriculés 33
 Etudiants dans le cours préparatoire 196
 Etudiants en médecine 70

Total..... 299

Collège Victoria—(Continuation.)

NOTE.—On verra que trente-cinq des étudiants, dans la liste ci-dessus, résident dans la ville de Cobourg, et peuvent en conséquence être considérés comme *externes* ; tous les autres sont *pensionnaires*.

Le nombre des étudiants immatriculés est petit en comparaison du nombre total ; mais nous pouvons rappeler le fait que beaucoup de ceux qui sont inscrits dans le cours préparatoire, bien que non proprement immatriculés, suivent néanmoins des études universitaires dans certains départements, et correspondent à ce que l'on appelle "étudiants occasionnels" dans d'autres universités.

Le stage des étudiants immatriculés est donné en la manière ordinaire : le stage des autres se voit mieux dans la classification, et cette classification a déjà été donnée, ensemble avec le nombre de ceux qui suivent chaque branche.

SAMUEL S. NELLES,
Principal du collège Victoria.

Collège Victoria, 24 avril 1856.

V. COLLÈGE REGIOPOLIS.

1. LETTRE DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE.

Toronto, 26 avril 1856.

HONORABLE MONSIEUR,—Votre lettre du 16 courant, dans laquelle vous me demandez de fournir, pour l'information de l'assemblée législative, un état indiquant les dépenses annuelles du collège de Regiopolis, etc., m'a été remise à bord du bateau, en partant de Kingston la semaine dernière, et ce fait explique pourquoi je n'ai pu répondre avant.

Presque tous les renseignements demandés ont déjà été fournis, dans mon rapport de janvier dernier, à l'auditeur général des comptes. Ce qui suit suppléera, je pense à ce qui manque—deux des étudiants ont reçu le degré de B. A., dans l'université Laval. Le nombre limité de professeurs, que nous avons dans le moment nous oblige à n'admettre comme pensionnaires que ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique et par conséquent le nombre des pensionnaires de cette année est limité à dix-sept. Il y a cinquante-trois externes qui sont tous catholiques, je pense. Les écoliers catholiques seulement sont tenus d'assister à l'enseignement religieux donné dans le collège. Vingt-cinq étudient la logique et l'astronomie ; dix sont en rhétorique et les autres étudient les belles-lettres et l'algèbre. Comme je ne donne cet état que de mémoire, je le corrigera aussitôt que je serai de retour à Kingston, dans le cas où j'y découvrirais des erreurs.

J'ai l'honneur d'être,
Honorable monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
ANGUS MACDONELL, V. G.,
Président du collège Regiopolis

L'honorable Geo. Et. Cartier,
Secrétaire provincial,
Toronto.

Colléges Victoria et Regiopolis.

LETTRE DE L'AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS CONCERNANT LES COLLÉGES
VICTORIA ET REGIOPOLIS.

(Copie 169.)

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Toronto, 8 mai 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour, me priant de transmettre cette partie des renseignements demandés par la résolution annexée de la chambre d'assemblée, que les rapports qui sont en ma possession me mettront en état de vous fournir, en ce qui concerne les colléges Victoria et Regiopolis,—attendu que les présidents de ces institutions ont renvoyé à ces rapports comme contenant les renseignements à eux demandés.

Les rapports qui me sont faits ne contiennent point le nombre des gradués et ne font aucune distinction entre les étudiants immatriculés et autres ou les étudiants externes, et leur stage dans les colléges, et les résidences ou les religions ou les âges ne sont mentionnés que pour distinguer ceux qui sont au-dessus et ceux qui sont au-dessous de 16 ans.

COLLÉGE VICTORIA.

Professeurs—9.

Etudiants âgés de moins de 16 ans, 65 ; de plus de 16 ans, 157 ; y compris Pécole préparatoire.

Dépenses en 1855.....	£1700 0 0
Revenu provenant de l'allocation du gouvernement.....	£760 0 0
Do. honoraires d'enseignement.	575 0 0
	<u>1325 0 0</u>

Balance portée contre le fonds de
dotation..... 375 0 0

Cours d'étude dans la faculté des arts :

1ère année.—Virgile (six livres) ; Live ; Xénophon ; (Anabasis, trois livres) ; Herodote, antiquités grecques et romaines de Smith, prose latine et grecque d'Arnold ; algèbre ; géométrie ; français ; chimie ; Taylor's Universal History ; éloquence et composition anglaise.

2de année.—Horace ; Ciceron (in Catalinam) ; Illiade (quatre livres) ; Xénophon (Memorabilia, trois livres) ; Walker's Lucian ; composition en prose latine d'Arnold ; géométrie ; trigonométrie des surfaces et des sphères ; mensurage ; arpentage ; navigation ; nivellement ; Cutters' Physiology ; français ; logique ; éloquence et composition anglaise.

3me année.—Plautus (Captivi) ; Tacite (Germania et Agricola) ; Ciceron (de officiis) ; Euripèdes (Medea) ; Sophocles (Œdipus Rex) ; Thucydides (livre I.) ; Testament ; français ; sections coniques ; philosophie mécanique d'Ornsted ; Brewster's Optics ; Gray's Geology ; Reid on the Intellectual Powers ; Stewart's Active and Moral Powers ; Whately's Rhetoric ; Eloquence et Composition anglaise.

4me année.—Ciceron (de Oratore et de Legibus) ; Demosthènes (de Coronâ) ; Platon (Contrâ Atheo) ; Ornsted's Astronomy ; Français ; Paley's Evidences and Natural Theology ; Eloquence ; Composition anglaise.

COLLÉGE DE REGIOPOLIS.

Professeurs—6.

Etudiants de moins de 16 ans, 50 ; de plus de 16 ans, 20 ; non compris une école préparatoire nombreuse.

Dépenses en 1855..... £1100 0 0

Collèges Victoria et Regiopolis.—(Continuation.)

Revenu provenant de l'allocation du gouvernement.....	£750	0	0
Intérêt sur un placement.....	1050	0	0

Cours d'études semblable à celui qui est suivi dans les meilleures institutions d'éducation dans le Bas Canada. Anglais, français, latin, grec, belles-lettres, rhétorique, logique, métaphysique, éthique, théologie, musique, dessin, tenue des livres, arithmétique, algèbre, géométrie théorique et pratique.

Dans les classiques, les livres en usage sont—Cornelius Nepos, César, Salluste, Live, Tacite, Cicéron, Ovide, Virgile, Horace, Terence, Plaute, Lucian, Homère, Xenophon, Herodote, Demosthènes, et un choix des pères grecs et latins.

Le cours de philosophie est celui de De Ranier. En théologie, Bouvier et Lignori, sont les auteurs les plus suivis. En mathématiques, etc., les livres en usage dans l'université de Cambridge sont aussi en usage ici.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN LANGTON,

Auditeur.

L'honorable G. E. Cartier,
Secrétaire provincial.

VI. QUEEN'S COLLEGE.

I LETTRE DU VICE-PRINCIPAL DU COLLEGE.

Kingston, C. O., 1er mai 1856.

MONSIEUR,—En réponse à votre communication du 16 avril dernier, je prends la liberté de vous transmettre, pour l'information de l'assemblée législative, copie d'une lettre et cédule y-jointe, par moi envoyée, le 8 janvier 1856, à l'honorable M. Langton. Ce rapport embrasse la plupart des points mentionnés dans votre lettre. Les listes des gradués et étudiants immatriculés, aussi maintenant incluses, ensemble avec les renseignements du secrétaire de la faculté de médecine, aussi transmis, sont envoyés en réponse aux autres.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES GEORGE,

Vice-principal de Queen's College.

L'honorable George Et. Cartier,
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.

Rapport sur l'état du Collège.

UNIVERSITÉ DE QUEEN'S COLLEGE,

Kingston, 8 janvier 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 du mois dernier, et de vous dire, en réponse, pour l'information de son excellence, que depuis le dernier rapport, les syndics ont acheté du vénérable Archidiacre Stewart, pour la somme de £6,000, une bâtisse et un terrain parfaitement convenables pour les besoins du collège. Sur cette somme, £3000 ont été payés avec beaucoup de difficultés, et l'on a fait bien des efforts pour effectuer des souscriptions dans la province; mais cette université doit encore la balance dont la liquidation nécessitera encore les plus grands efforts pendant plusieurs années. Le prochain paiement de £1000, devient dû le 8 février 1856.

 Queen's College—(Continuation)

Une faculté de médecine a aussi été établie en 1854, et a très bien réussi; le nombre des étudiants, qui fréquentent actuellement les classes de médecine, étant du double de ce qu'il était dans la session de 1854-55. Elle n'est supportée qu'au moyen des honoraires des étudiants et d'une allocation de la législature. Un rapport séparé du secrétaire de la faculté médicale est ci-annexé.

J'ai en outre à dire, pour l'information de son excellence, que l'exiguïté de la somme mise à leur disposition a toujours empêché les syndics de nommer, comme ils le désirent sincèrement, d'autres professeurs dans le département de la littérature et de la philosophie et des autres branches de grande utilité publique, et de faire des ajoutés importants à la bibliothèque et aux instruments ainsi qu'aux édifices du collège,—choses quel objet de l'institution et le nombre toujours croissant des étudiants rendent absolument indispensables. Un octroi spécial de la législature dans le but d'aider au paiement de la dette due sur les édifices du collège, soulagerait quelque peu les fonds du collège en diminuant le fardeau qui, dans l'intervalle, pèse si lourdement sur eux.

Annexé à ce rapport se trouve un tableau statistique fait suivant les termes de l'acte. L'augmentation totale dans le nombre des étudiants immatriculés sur ceux de l'année dernière est de 34.

Je puis encore ajouter, pour l'information de son excellence, que l'institution dirige et soutient, en partie avec ses fonds, une école préparatoire ou collège, fréquenté dans le moment par 58 élèves qui reçoivent une instruction complète, sous un instituteur en chef et deux aides-instituteurs, dans les branches ordinaires d'une éducation générale, classique et mathématique. Elle est cependant fréquentée par des élèves tout-à-fait différents, personne autre que des étudiants immatriculés, après examen préalable, n'étant admis dans le collège.

Ainsi donc le nombre total des élèves instruits par l'entremise de Queen's College est de 145.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JAMES GEORGE,

Vice-principal.

 Mémoire de la Faculté de médecine.

Relativement à la lettre du secrétaire provincial, en date du 16 du courant, demandant des renseignements sur le Queen's College, j'ai à dire qu'en janvier dernier j'ai fait au gouvernement un exposé relatif au département médical, transmettant la plus grande partie des renseignements maintenant demandés.

Je dis alors qu'il avait été dépensé £300 en instruments et £200 en bâtisses.

Quant aux étudiants, je déclarai qu'en 1854-55 il y en avait vingt-trois, et 1855-56, quarante-sept.

Les noms de ceux qui ont fréquenté les cours en 1854-55, sont: John F. Mercer, Etobicoke; William Sumner Scott, Halton; Robert Douglas, Halton; J. M. Bell, Halton; William Hillier, Mill Creek; H. W. Spafford, Ernestown; Samuel Dunbar, Guelph, Dugald McKellar, Wardsville; Weston L. Herriman, Orono; Daniel Chambers, Smith's Falls; Robert Blakely, Kitley; Henry Evans, Kitley; Oliver Thibodo, Kingston; William Frazer, Kingston; George Sparham, Waterloo; John R. Benson, Kingston; Benjamin W. Franklin, Port Rowan; J. P. Sutton, Kingston; Harvey F. Chisholm, Belleville; Michael Sullivan, Kingston; Marshall Brown, Waterloo; William Moysten, Kingston.

Queen's College—(Continuation.)

Sur ces étudiants, les suivants ont reçu des degrés : Daniel Chambers, Robert Douglas, Samuel Dunbar, Weston L. Herriman, William Hillier, John F. Mercer, William Summer Scott, H. W. Spafford, Dugald McKellar.

Les noms de ceux qui ont fréquenté les cours en 1855-56, sont : J. Trousdale, Loughborough; A. R. Macdonald, Kingston; Michael Sullivan, Kingston; A. Bethune, Walpole; Daniel Young, Stirling; Charles R. Potts, Belleville; Wm. W. Elmer, Belleville; Wm. Moysten, Kingston; Octavius Yates, Kingston; Francis Blackly, Kitley; B. J. Dougall, Belleville; Henry Evans, Kitley; Wm. Henderson, Williams; Charles Frederick Fergusson, Kitley; John Sweetland, Kingston; A. R. Bawden, Kingston; W. A. Beamish, Kingston; A. R. Laidlaw, Halton; John H. Morden, Newburgh; H. W. Day, Kingston; John Lanktree, Kingston; Michael Fowler, Toronto; G. H. Corbett, Toronto; George H. Spearham, Kingston; Ezra M. Earl, Farmersville; Wm. Fraser, Kingston; Edward S. Hillier, Walsingham; Phipps Lloyd, Kingston; Francis W. Bird, Belleville; H. F. Chisholm, Belleville; M. J. Brown, Waterloo; J. M. Bell, Nassagaweya; Thomas Chanonhouse, Kingston; Donald Henderson, Williams; Wm. R. Cluness, Williams; J. R. Benson, Kingston; John M. Fraser, London; O. Thibodo, Kingston; A. McKenzie, London; John McKeown, Oswego; Julien Perrault, Belleville; Benjamin Franklin, Port Rowan; Caird Ryerson McLean, Kingston; George J. Ford, London; George Smith, Perth; John H. Campbell, Brooklin.

Sur ceux-là, les suivants ont reçu des degrés durant cette session : Marshall Jacob Brown, Octavius Yates, Benjamin Franklin, George H. Corbett, John H. Campbell.

Quant à l'âge et à la religion des étudiants, on ne le leur a pas demandé. Je puis cependant dire qu'ils ont tous plus de 18 ans et qu'ils appartiennent aux principales dénominations de chrétiens de la province, savoir à l'église d'Angleterre, à l'église d'Ecosse, à l'église de Rome, à l'église libre, aux méthodistes, etc.

Désirant donner à la législature tous les renseignements qu'il est en mon pouvoir de transmettre, je vous envoie comme corollaire à cet état, certaines publications qui se rattachent au sujet, savoir, l'avertissement de la faculté de médecine pour l'année dernière; l'adresse du professeur George aux diplômés de 1854-55; une réplique à une attaque faite par certaines personnes qui se rattachent au collège McGill; une réplique au *Globe* de Toronto; et des remarques sur ce qui a été récemment dit par certains membres de la chambre d'assemblée. Ces documents contiennent des faits qui aideront au gouvernement à se former une idée des droits que nous avons à son appui.

JOHN STEWART,
Secrétaire de la faculté de médecine
De l'université de Queen's College.

Kingston, 26 avril 1856.
Au professeur Williamson,
Secrétaire du sénat de l'université de Queen's College, Kingston.

2. TABLEAU STATISTIQUE.

Constitution du corps administratif.	Professeurs.	Nombre d'élèves : distinguant ceux de moins de 16 ans et ceux de plus de 16 ans.	Cours d'instruction et livres en usage.	Dépenses annuelles et sources de revenu.
Vingt-sept syndics (douze membres du clergé et quinze laïques) choisis conformément à la charte royale, dont copie est ci-joint transmise.	<p>Rév. James George, D.D., Vice-Prinç'pal.</p> <p>Rév. J. Williamson, A.M., LL.D.</p> <p>Rév. John M. Smith, A.M.</p> <p>Rév. George Weir, M.A.,</p> <p>James Sampson, M.D.</p> <p>John Stewart, L.R.C.S. Ed.</p> <p>John R. Dickson, M.D.</p> <p>Horatio Yates, M.D.</p> <p>Fife Fowler, M.D., L.R.C.S. Ed.</p> <p>J. P. Litchfield, M.D., et</p> <p>Alexander Campbell, Esq., Avocat.</p>	<p>Etudiants immatriculés.</p> <p>Arts 30</p> <p>Théologie 10</p> <p>Médecine 47</p> <p>Total 87</p> <p>Sur lesquels, sont âgés de—</p> <p>Moins de 16 ans 7</p> <p>Plus de 16 ans 80</p> <p>— 87</p>	<p>Amplement expliqué dans la liste des prix et dans l'aver-tissement de la faculté de médecine ci-inclus.</p>	<p>Les frais d'entretien de l'univer-sité sur le pied actuel ont été, durant l'année dernière, de £3526, y compris le paiement du second versement de £1000 sur les bâtieses du col-lège.</p> <p>Les moyens de subvenir à cet entretien viennent de sous-criptions et d'un petit mon-tant d'intérêt provenant d'un placement de souscriptions, de l'octroi législatif et de l'aide du fonds de l'église.</p>

Queen's College.—(Continuation.)
 3. LES GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ.
Degré de B. A.

Anuées.	Noms.	Dénomination religieuse.	Residence.
1847....	George Bell	Eglise d'Ecosse	Simeco.
	A. Wallace	do	Hamington, Canada Est.
	W. D. Mattice	do	Montréal.
	J. McIntyre	do	Perth.
1849....	K. McLennan	do	Dundas.
	J. McLennan	do	Kingston.
	D. Heenan	Catholique Romain	Coruwall.
1850....	D. Campbell	Eglise d'Ecosse	Bytown.
	J. McLaren	do	Nelson.
	G. W. Malloch	do	Brookville.
1851....	P. Lindsay	do	Richmond.
	H. McPherson	do	Sydenham.
	G. Ferguson	do	Trois-Rivières.
	R. Douglas	do	Williamsville.
	A. Mair	do	Scarboro'.
1852....	R. Sutherland	do	Berlin.
	F. McGillivray	do	Glenarry.
	P. Watson	do	Williams.
	A. G. Fraser	do	Sydenham.
	T. Miller, senior	do	Toronto.
	James Rollo	do	Bowmanville.
1853....	H. P. Bourchier	Eglise d'Angleterre	Valparaiso, Amérique Sud.
	A. Sprout	Eglise d'Ecosse	Esquesing.
	A. Bell	do	L'Orignal.
	J. Benson	Methodiste	Kingston.
	P. McLaren	Eglise libre	Carleton Place.
1854....	N. Dunbar	Eglise d'Ecosse	Smith's Falls.
	W. W. Squire	Methodiste	Montreal.
	T. Miller, junior	Eglise d'Ecosse	Flamboro' West.
	J. A. F. McLeod	Eglise d'Angleterre	Kingston.
	D. McDonald	Eglise d'Ecosse	Clarke.
	A. F. Wallbridge	Methodiste	Clarke.
1855....	J. Sieveright	Eglise d'Ecosse	Lanark.
	J. Thomson	Eglise libre	Napanee.
	W. A. Ross	Eglise d'Ecosse	By own.
	J. McLennan	do	Cobourg.
	D. J. Melcan	do	Côte St. George.
	J. Evans	do	Ritley.
	W. Bell	do	L'Orignal.
	C. McDonald	do	Montréal.
	W. R. Cluness	do	Williams.
1856....	R. Campbell	do	Drummond.
	J. A. McKenzie	do	Williams.
	G. S. Rose	Eglise libre	Kingston.
	W. E. McKay	Eglise d'Ecosse	King.

Degré de M. A.

1847....	W. Bain	Eglise d'Ecosse	Perth.
	J. B. Mowat	do	Ningara.
	J. Bonner	Eglise d'Angleterre	Québec.
1850....	J. Campbell	Eglise d'Ecosse	Nottawasaga.
1852....	J. H. McKerns	do	Bowmanville.

Queen's College.—(Continuation.)

Degré de M. A.—(Continuation.)

Années.	Noms.	Dénomination religieuse.	Résidence.
1852....	W. Johnson	Eglise d'Ecosse.....	Saltfleet.
	D. Watson	do	Thorah.
1854....	A. Thibodo.....	Méthodiste	Kingston.
	James Gordon	Eglise d'Ecosse.....	Markham.
	J. Lindsay	do	Litchfield.
	J. McEwan.....	do	Westminster.
1855....	W. Kay.....	do	Cornwall.

Degré de M. D.

1855 ...	D. Chambers	Eglise d'Ecosse.....	Williamsville.
	A. Douglas		
	S. Dunbar		
	W. L. Herriman		
	W. Hillier		
	J. F. Mercer		
	W. S. Scott	Presbytérien, (Séparation.).....	
	H. W. Spafford	Methodiste	
1856....	M. J. Brown.....	Eglise d'Angleterre	Waterloo, Frontenac.
	O. Yates		Kingston.
	B. Franklin		Port Rowan, Norfolk.
	G. H. Corbett.....		Toronto.
	J. H. Campbell.....		Brooklin, Ontario.

Queen's College.—(Continuation.)

4. LES ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS—SESSION 1855-'56.

No.	Noms.	Age.	Stage dans le Collège.	Lien natal.	Dénomination religieuse.	Faculté.
1	J. Dickson	13	1	Kingston	Eglise libre.....	Arts.
2	J. D. McDonnell ...	12	1	Fergus	Eglise d'Ecosse.....	do.
3	J. Thom	18	1	Woolwich.....	Do do.....	do.
4	W. McCuaig.....	20	1	Cote St. George....	Do do.....	do.
5	J. Fruser	16	1	Lanark	Do do.....	do.
6	E. J. Hooper	18	1	Newburg	Méthodiste.....	do.
7	W. Craig	13	1	Kingston	Eglise d'Ecosse.....	do.
8	R. J. Drummond ...	14	1	do.....	Do do.....	do.
9	J. Agnew	13	1	do.....	Episcopal	do.
10	F. McNab	27	1	Elmsley	Baptiste	do.
11	C. J. Mattice.....	16	1	Cornwall	Eglise d'Ecosse.....	do.
12	D. Hamilton	16	1	Kingston	Do do.....	do.
13	D. McLean	15	1	Seymour	Do do.....	do.
14	D. McMillan.....	19	2	Williams.....	Do do.....	do.
15	J. Webster.....	16	2	Guelph	Do do.....	do.
16	J. P. McPherson...	16	2	Kingston	Do do.....	do.
17	J. M. Fruser	19	2	Williams.....	Do do.....	do.
18	D. B. McLennan...	19	2	Glengarry.....	Do do.....	do.
19	J. Mullen	24	2	Perth.....	Do do.....	do.
20	George Porteous...	22	2	Lower Canada....	Do do.....	do.
21	J. Carmichael.....	26	2	Beckwith	Do do.....	do.
22	J. May	21	2	do.....	Episcopal	do.
23	J. Muchar	14	2	Kingston	Eglise d'Ecosse.....	do.
24	J. A. McKenzie	16	3	Williams.....	Do do.....	do.
25	G. S. Rose.....	17	3	Kingston	Eglise libre.....	do.
26	Donald Ross	22	3	Nova Scotia	Eglise d'Ecosse.....	do.
27	J. Livingston	23	3	do.....	Do do.....	do.
28	D. Carleton.....	24	3	Perth.....	Do do.....	do.
29	M. E. Galbrath...	18	3	Bowmanville.....	Do do.....	do.
30	R. Campbell.....	20	3	Perth.....	Do do.....	do.
31	J. Evans	20	1	Kitley.....	Do do.....	Théologie.
32	J. Steveright.....	21	1	Lanark	Do do.....	do.
33	W. Bell	17	1	L'Orignal	Do do.....	do.
34	W. E. McKay	24	1	King	Do do.....	do.
35	D. J. McLean	19	1	Cote St. George....	Do do.....	do.
36	H. J. Borthwick...	31	1	Kingston	Do do.....	do.
37	A. McLennan.....	29	1	Glengarry.....	Do do.....	do.
38	W. C. Clarke.....	23	1	London	Do do.....	do.
39	D. McDonald.....	23	3	Glengarry.....	Do do.....	do.
40	P. Watson.....	26	3	Williams.....	Do do.....	do.

TORONTO:

IMPRIMÉE PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

PROVINCE DU CANADA.

ÉTAT DÉTAILLÉ des OBLIGATIONS et CAUTIONNEMENTS qui ont été enregistrés entre le 6me jour de septembre 1854, et le 15me jour de février 1856 ; fait en conformité de la 15me section de la 15me loi, chap. 91.

Nom du Principal.	Charge ou Nominatation.	Nom des Cautionns.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Armstrong, Arthur....	Greffier, 6me Cour de division, Comtés Unis de York et Peel.....	Richard Perry..... Joseph Powley.....	250 125	0 0	6 septembre, 1854...	5 janvier, 1855..	1863
Agar, Thornhill Archr.	Greffier, 7me Cour de divis., comté de York	Robert Reford..... Charles Urwin, P.L.S.	200 100	0 0	14 octobre, do ..	do ..	1871
Arum, Samuel.....	Huissier, 6me Cour de division, Comtés Unis de Lincoln et Welland.....	James Cummings..... Gavin Nicholson.....	50 25	0 0	13 février, do ..	do ..	1890
Armstrong, Robert....	Huissier, 9me Cour de division, Comtés Unis de York et Peel.....	Henry Rutledge..... John Crumby, J.P.....	200 100	0 0	25 août, do ..	do ..	1891
Arum, Samuel.....	Huissier, 5me Cour de division, Comtés Unis de Lincoln et Welland.....	James Cummings..... Gavin Nicholson.....	80 40	0 0	13 février, do ..	do ..	2006
Askin, John David....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Samuel S. Macdonell.. Charles Baby.....	200 100	0 0	23 décembre, do ..	do ..	2015
Atkins, Fordyce Warner	Huissiers des diverses Cours de division dans le Comté d'Elgin.....	Daniel Gunn..... Samuel Garnsey.....	1000 500	0 0	1 octobre, 1853..	10 mars, 1853..	2028

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s d.			
Armstrong, William	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	John Holden Chancey Harper Peck	200	0 0	6 mars, 1855	22 mars, 1855	2038
Alicin, John	Greffier, 5me Cour de division, Comté de Waterloo	John Ernest Titus Sheard	150	0 0	3 février, 1854	26 avril, do	2079
Armstrong, Thomas	Huissier, 1re et 6me Cour de division, Comté de Waterloo	Charles Bascom Daniel Watson	150	0 0	do	do	2168
Archambault, Louis	Régistrateur pour le Comté de Leinster	Louis Siméon Morin	2000	0 0	2 octobre 1855	25 novembre, do	2253
Ballad, Norman	Agent pour la vente des terres publiques, dans le Comté de Prince Edouard	Stewart Wilson James Caven Wilson Bentley	666	13 4	9 septembre, 1854	25 septembre, 1854	1927
Bender, François Xavier	Greffier de la Cour de Circuit, pour le Circuit de Berthier, district de Montréal	Thomas J. Jacques ranger Michel Jacques Vilbon	250	0 0	23 octobre, do	23 novembre, do	1987
Burns, Thomas	Greffier, 2me Cour de division, Comtés Unis de Lincoln et Welland	Richard Millar Joseph Patterson Boomer	100	0 0	6 février, do	28 décembre, do	1956
Barr, James	Greffier, 4e Cour de divis, Comté d'Oxford	Henry John Cornell John McKee	50	0 0	do	do	1957

Eilton, William	Huissier, 8me Cour de division, Comtés Unis de Leeds et Grenville	James Bilton Wm. Hartwell Fredingburg	360	0 0	21 juillet, do	12 janvier, 1855	2000	
Brown, Edward	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	George L. Bruffe Hiram L. Post	180	0 0	3 janvier, 1855	13 do,	2007	
Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich	Obligation relative aux marchandises, etc. apportées des Etats-Unis d'Amérique au Canada par ou dans certains chars de la dite compagnie appropriés à cette fin.	James Wardsworth, Président de la dite Compagnie Archibald Gilkison, Secrétaire de la dite Compagnie Romeyn Mulligan, Tresorier Jean Thomas Tasche reau John Henry Ross Burroughs	20000	0 0	21 décembre 1854	15 do,	2018	
Burroughs, Edward et L. Fiset	Protonotaire conjoint et greffier, Cour Supérieure, Québec	Jean Thomas Tasche reau John Henry Ross Burroughs	2000	0 0	23 janvier, 1855	10 février, do	2020	
Burgess, James	Huissier, 4me Cour de division, Comté de Lambton	John Fisher Daniel R. Campbell	200	0 0	14 mars, do	4 avril, do	2048	
Blake, Oliver	Greffier, 2me Cour de division, Comté de Norfolk	Burton Becker Jonathan J. Pettit	100	0 0	9 do	1854	25 do,	2072
Botsford, Alanson	Greffier, 2me Cour de divis, Comté d'Essex	Thomas Elliott Daniel Botsford	400	0 0	6 février	do	27 do,	2089
Brodie, James Marshall	Greffier, 4me Cour de division, Comté de Durham	Peter McCallum David Brodie	300	0 0	20 do	do	1 mai,	2102
Butler, Thomas	Greffier, 6e Cour de divis, Comté de Brant	Terrence Jones Adrien Marlatt	100	0 0	8 do	do	do	2106

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Buchanan, Gordon	Greffier, 4e Cour de division, Comté d'Essex	John G. Buchannan Schuyler Aldrick	200	0 9	18 février, 1854	2 mai, 1855	2113
Beemer, Philip	Huissier, 8me Cour de division, Comté de Norfolk	Hiram Scovel Hugh Slaght	100	0 0	9 mars, do	do	2114
Brush, Thomas	Huissier, 2e Cour de divis., Comté d'Essex	John G. Koflage James Noble	200	0 0	28 février, do	4 do	2118
Brocksdank, Roger	Huissier, 2e Cour de divis., Comté de Brant	Robert More William Paton	150	0 0	3 do, do	do	2120
Brennan, William	Huissier, 7me Cour de division, Comtés Unis de Leeds et Grenville	Samuel White Kilbourn David S. Stewart	210	0 0	17 mars, do	12 do,	2136
Barber, Aaron S.	Huissier, 1re Cour de division, Comté de Norfolk	Henry Groff John H. Forse	105	0 0	7 do	do	2144
Brooke, Thomas	Huissier, 1re Cour de division, Comtés Unis de Lanark et Renfrew	John McDougall James Williams	300	0 0	11 avril, do	15 do,	2165
Boylan, Charles	Huissier, 5me Cour de division, Comté de Wellington	William Tyler John McKee	200	0 0	18 mars, do	16 do,	2166
Barsalo, Edward	Inspecteur de douves.	Joseph Amiot Edward Prendergast	100	0 0	12 mai, 1855	26 do,	2172

Burgess, Henry	Huissier, 5me Cour de division, Comté de Wellington	Donald McBain William Cornock	200	0 0	18 mars, 1854	13 juin,	do	2177
Burr, James	Huissier, 8me Cour de division, Comté de Wellington	Thomas Ogston Isaac Green	100	0 0	8 avril, do	do	do	2178
Button, John Newberry	Huissier, 3e Cour de divis., Comté de York	Francis Button John Button	500	0 0	15 août, do	15 do,	do	2185
Burton, Edmund	Greffier, 5me Cour de division, Comté Unis de Lincoln et Welland	Thomas C. Macklem J. Ussher	250	0 0	21 avril, do	16 do,	do	2192
Bilodeau, Louis	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	C. Delagrave Joseph Crémazie	200	0 0	30 mai, do	18 do,	do	2201
Bellemare, Raphaël	Inspecteur du revenu de la 1re division du district de Montréal	Thomas J. J. Loranger Jean Louis Beaudry	500	0 0	4 juin, do	do	do	2212
Barry, Thomas	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Charles Gilbride George McGlin	100	0 0	20 do, do	21 do,	do	2219
Buck, Almond	Huissier, 5me Cour de division, Comtés Unis de Northumberland et Durham	Arthur McBean Orrin Wentworth Powell	300	0 0	16 do, do	28 do,	do	2222
Busteed, Robert	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Alexander Busteed John G. Fair	200	0 0	28 mai, do	14 juillet,	do	2224
Butler, John W.	Huissier, 6e Cour de divis., Comté de Brant	Thomas Butler Jedediah Byard	100	0 0	8 août, do	19 septembre,	do	2248
Boutillier, Thomas	Inspecteur des terres, des agences de bois, et de la colonisation dans le B.-C.	P. Boucher de La Bruère Hon. Eusebe Cartier	2000	0 0	23 Septembre, do	1 décembre,	do	2266

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'Enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s.			
Buchan, David	Trésorier de l'Université et des Collèges de Toronto	David Paterson Steffington Connor	2000 1000	0 0	24 juin, 1854	19 décembre, 1855	2272
Box, Richard	Huissier, 3e Cour de divis., Comté de Perth.	James Rogers John Fisher	400 200	0 0	13 octobre, 1855	do do	2275
Boright, Leonard	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Asa Fray Adam J. Andrews	100 50	0 0	8 do,	do ..24 do,	2279
Boright, Leonard	do do	Asa Fray Adam J. Andrews	100 50	0 0	8 décembre, do	11 janvier, 1856	2286
Broddy, Robert	Huissier, 1e Cour de divis., Comté de Peel	William Broddy John Tilt	500 250	0 0	2 janvier, 1856	19 do,	2289
Bryan, Thomas	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	John Ferrie Edward Browne	200 100	0 0	16 do	do do do	2291
Buchannan, Gordon	Greffier, 4e Cour de divis., Comté d'Essex.	John G. Buchannan Simon Wright	200 100	0 0	4 septembre, 1855	29 do,	2293
Bélanger, Frédéric	Arpenteur, Bas-Carada	Charles Baillargé Prudent Talbot dit Gervais	250	0 0	8 février, 1853	30 do,	2298
Cameron, Duff	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Alexander Hodge Robert Hepburn	500 250	0 0	— septembre, 1854	25 septembre 1854	1929

Canfield, David	Greffier, 5me Cour de division, Comté d'Oxford.	William Eastwood James McDonald	200 100	0 0	24 février	do .. 5 janvier, 1853	1962
Cowan, Jeremiah	Greffier, 2me Cour de division, Comté d'Oxford.	William Hersee William Slawson	300 150	0 0	13 mars,	do .. 8 do,	1965
Cockburn, John A.	Greffier, 8me Cour de division, Comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengary	Peter Cockburn Thomas Kennedy	100 50	0 0	22 juillet,	do ..do do,	1969
Corner, Robert	Huissier, 11e Cour de divis., Comté d'York.	Richard Dempsey William Lennox	500 250	0 0	17 novembre, do	9 do,	1974
Carroll, Rueben H.	Huissier, 5me Cour de division, Comté d'Oxford	Daniel Carroll John Gallifard	200 100	0 0	24 février, 1854	10 do,	1982
Cockburn Charles.	Huissier, 4me Cour de division, Comtés Unis de Lincoln et Welland	John Grenville Daniel McKenzie	100 50	0 0	6 do,	do ..11 do,	1989
Champion, Joseph	Huissier, 8e Cour de divis., Comté d'York.	Joseph Dennis Woodbury Card	200 100	0 0	7 août,	do ..12 do,	1999
Cowan, Thomas	Huissier, 2me Cour de division, Comté d'Oxford	George Clark Turpin H. Arnold	200 100	0 0	13 mars,	do ..do do,	2002
Cool, John	Huissier, 7me Cour de division, Comtés Unis de York et Peel	Daniel Faragher Calob Robins	200 100	0 0	1er septembre, do	do do	2027
Carolan, Thomas	Greffier, 4me Cour de division, Comté de Lambton	James Read Robert Riddle	300 150	0 0	8 février, 1855	10 mars,	2035
Carolan, Thomas	Greffier, 4me Cour de division, do	David Buchannan Hope F. Mackenzie	300 150	0 0	5 janvier,	do do,	2036

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Casgrain, Pierre A. E.	Arpenteur, Bas-Canada	Jean Thomas Tasche- reau Olivier E. Casgrain	350	0	4 janvier, 1856	14 avril, 1855	2053
Cookman, John	Greffier, 9me Cour de division, Comté de Wellington	Paul Wilson John F. Skyring	100	0	7 mars, 1854	24 do	2062
Colclough, George	Greffier, 4me Cour de division, Comté de Waterloo	Alexander Shephard William Hall	100	0	3 février, do	do do	2068
Cushman, Sturgess M.	Greffier, 1re Cour de division, Comités Unis de Prescott et Russell	Chauncey Johnson, jr. John W. Marston	150	0	do do	do	2086
Chamberlin, Thomas	Greffier, 7me Cour de division, Comté de Norfolk	Horatio Misner Christian Becker	100	0	3 mars, do	do do	2092
Cook, Luke	Huissier, 4me Cour de division, Comté de Norfolk	Henry W. Eagles William McClelland	200	0	15 do, do	4 mai, do	2117
Colman, Peter	Huissier, 1re Cour de division, Comté de Durham	John Simpson Robert Armour	300	0	13 février, do	do do	2126
Caldwell, John	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Matthew Caldwell Thomas Rees Kelley	200	0	18 mai, 1855	18 juin, do	2202

Caley, Robert	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Thomas Clark, M. D. George Masson	500	0	15 do	do do	do	2203
Caley, Robert	Collec. des péages de canal à Ste. Catherine.	Thomas Clark, M. D. George Masson	250	0	do do	do do	do	2204
Cronyn, Thomas	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Rev. Benjamin Cronyn Laurence Laurason	250	0	5 juin, do	do do	do	2207
Child, Mathew	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	William Joshua White George Thomas Clavis	200	0	2 do	do do	do	2213
Cameron, Duncan	Greffier de la cour de comté et député greffier de la couronne et des plaids, comté de Brant.	William Walker Joseph D. Clement	100	0	21 juillet, do	28 juillet, do	do	2233
Campbell, Duncan	Agent pour la vente des terres de la couronne dans le comté de Norfolk.	William Salmon	50	0	15 do	do	do	2238
Cauchon, Joseph	Commissaire des terres de la couronne.	François Eyanturel François Gourdeau	2000	0	14 septembre, do	19 septembre, do	do	2247
Eowan, Miles	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	John Wright Blackader William Bradshaw Hiron	300	0	4 décembre, do	13 décembre, do	do	2271
Cope, Ranson Mortimer	Huissier, 3me cour de division, comté de Waterloo	Thomas Turnbull William Rosburgh	200	0	13 octobre, do	19 do	do	2274
Cadenhead, John	Greffier, 4me cour de division, comté de Wellington.	James Lamond Smith David Henderson	100	0	27 avril, do	22 do	do	2281
Cadenhead, John	Greffier, 6me cour de division, comté de Wellington	James Lamond Smith David Henderson	250	0	do do	do do	do	2282

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Charles, Jordan.....	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	James Kintrea..... Hugh Richardson.....	1000 0 0 500 0 0 500 0 0		12 janvier, 1856..	19 janvier, 1856..	2290
Creswicke, Henry.....	Arpenteur, Haut-Canada.....	David Marrow..... Henry Dougal.....	250 0 0 150 0 0		11 avril, 1854..	do do	2300
Dallyor, Daely Patrick.....	Huissier, 6e cour de divisi., comté d'Essex.	Albert Prince..... Duncan McMullen.....	75 0 0 75 0 0		24 juin, do	12 janvier, 1855..	1998
Davis, William.....	Huissier, 11e cour de divisi., comté de Peel.	William Lennox..... Charles Walker.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0		1er août, do	do do	2005
Davis, John Clark.....	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	William Fitch..... Joseph D. Clement.....	300 0 0 150 0 0 150 0 0		25 janvier, 1855..	12 février do	2023
Douglas, Robert.....	Inspecteur du revenu pour les comtés de Lanark et Renfrew.....	R. E. Matheson..... George Cox.....	500 0 0 250 0 0 250 0 0		23 mars, do	30 mars, do	2041
Dean, Orvin.....	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham.....	Norman Thompson..... Chauncey K. Dean.....	300 0 0 150 0 0 150 0 0		17 do, do	4 avril, do	2047
Duburger, Edmond A.....	Arpenteur, Bas-Canada.....	George Duburger..... Oliver Wells.....	250 0 0		4 avril, do	14 do, do	2051
Davidson, John.....	Greffier, 1re cour de division, comté de Waterloo.....	George Davidson..... William Davidson.....	400 0 0 250 0 0 250 0 0		26 mars, do	do do	2054

Duck, George.....	Greffier, 2me cour de divis., comté de Kent.	Thomas Ridley..... Edward Ridley.....	500 0 0 250 0 0 250 0 0		22 do, do	25 do, do	2074
Day, John Turner.....	Greffier, 3me cour de division, comté de Durham.....	Nesbit Kirckhoffer..... Marcus F. Whitehead.....	300 0 0 150 0 0 150 0 0		25 février, do	1 mai, do	2101
Dodge, David H.....	Greffier, 3me cour de division, comté de Norfolk.....	William Millard..... John W. Groover.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0		13 mars, do	3 do, do	2110
Dowdall, Patrick.....	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	William McEntyre..... John Friel.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0		15 do, do	12 do, do	2142
Duclos, François X.....	Huissier, 4me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell.....	Abner Hagar..... Charles Laroque.....	150 0 0 100 0 0 100 0 0		10 do, do	13 juin, do	2176
Dellaough, W. N.....	Huissier, 7me cour de division, comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.....	Robert Lowery..... Michael Woolley..... Henry Hare.....	100 0 0 50 0 0 50 0 0 50 0 0		13 avril, do	do do	2194
De St. Croix, John.....	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	John Eden..... Francis Ahier.....	100 0 0 50 0 0 50 0 0		4 juillet, do	24 juillet, do	2229
Dunscomb, John Wm.....	Préposé à l'eng. des matelots, port de Québec	Hon. George Pemberton..... Henry Pemberton.....	500 0 0 500 0 0 500 0 0		8 août, do	14 août, do	2239
Davis, Thomas.....	Greffier de la cour de circuit, circuit de Wolfe, district de St. François, B.-C.	Zerah Evans..... Henry Cunningham.....	250 0 0		19 novembre, do	27 novembre, do	2264
Deware, Rodéric.....	Huissier, 2me cour de division, comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.....	Donald McIntosh..... Ewen Dewar..... Duncan McMillan..... Murdoch Dewar.....	100 0 0 25 0 0 25 0 0 25 0 0		12 janvier, 1856..	29 janvier, 1856..	2296

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'Enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Compagnie du chemin de fer d'Érie et Ontario.	Obligation relative aux marchandises, etc. apportés des États-Unis d'Amérique au Canada par ou dans certains chars de la dite compagnie appropriés à cette fin.	G. McMickon, Président. John Simpson secrétaire, compagnie de C. de F. L. et O.	2000	0 0	24 novembre, 1854.	12 décembre, 1854.	1945
Eyre, Thomas	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham.	John Kennedy Austin B. Carpenter	300	0 0	5 août,	do do	1949
Earl, George Densmore.	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de York et Peel.	William E. T. Corbett. John Morton	200	0 0	15 septembre, do	9 janvier, 1855.	1977
Elliott, David	Huissier, 6me cour de division, comté d'York.	Edward McClue. William E. Nesbit	200	0 0	20 avril,	do do	1985
Elliott, James F.	Greffier, 2me cour de division, comté de Lambton.	Hamilton M. Carroll. David Ross	400	0 0	8 do,	do do	2078
Empey, Michael Peter.	Greffier, 5me cour de division, comté de Waterloo.	Geo. Washington Taylor Joshua B. Hilborn	150	0 0	3 février,	do do	2083
Evans, Richard	Huissier, 2me cour de division, Comté de Lambton.	Robert Campbell John D. Eccles	250	0 0	21 avril,	do do	2150
Finn, Patrick	Huissier, 1re cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.	Geo. Longhurst John Fraser	125	0 0	14 février,	do do	1986

Fortye, Thomas	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	Robert Dennistoun John Walker Gilmour	500	0 0	19 décembre, do	do do	2014
Fitch, James Edwin	Inspecteur et commis dans les douanes de Sa Majesté, port de Brantford	William Fitch Joseph Augustus Woodruff	250	0 0	5 janvier, 1855.	do do	2016
Fergusson Peter	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	F. Hewson J. D. Stephens	250	0 0	11 do,	do do	2021
Farchney, William N.	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Lanark et Renfrew	John Burns Gabriel Minard	200	0 0	29 do,	do do	2024
Forsyth, Thomas	Greffier, 1ere cour de division, comté de Lambton.	Henry Glass Samuel Hitchcock	500	0 0	28 février,	do do	2034
Forsyth Thomas	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté	James Flintoft William Penrose Vidal	250	0 0	10 mars,	do do	2042
Forsyth Thomas	Greffier, 1ere cour de division, comté de Lambton	Jacob B. Swart Samuel Hitchcock	500	0 0	29 avril, 1854.	26 avril,	2084
Fick, Frédéric B.	Huissier, 7me cour de division, comté de Norfolk	Horatio Misner Lawrence Lemon	200	0 0	3 mars, 1854.	4 mai,	2125
Fortune Thomas	Huissier, 7me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham	Robert M. Boucher Donald Campbell	300	0 0	28 février,	do do	2173
Farncomb, Frédéric	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	John James Robson William Gibson	100	0 0	7 juin, 1855.	21 do,	2218
Fraser, John	Inspecteur du revenu, comté de Bonaventure	Robert Caldwell James Morrisson	50	0 0	8 do,	do do	2220

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Fogg, Geo. Whashington	Pour empêcher la contrebande à bord du steamer "Mountain Maid," qui traverse les eaux du lac Memphremagog, et dont il est le capitaine et commandant et pour veiller à l'observation des lois et règlements des douanes de cette province.	Charles S. Channel... Miles, E. Knowlton...	1000	0 0	2 août, 1855..	8 août, 1855..	2234
Frost, Joseph	Huissier, 4me cour de division, comté de Norfolk	H. W. Eagles... Wallace Reagh...	250	0 0	16 avril, do	6 septembre, do	2246
Fox, John James	Inspecteur du revenu, Isles de la Magdeleine	J. Bte. Felix Pinchaud... John Fontana...	75	0 0	19 juin, do	26 novembre, do	2258
Fortier, Félix	Agent pour la seigneurie de Lauzon, et surintendant des lots de grève dans le port de Québec.	Rév. Narcisse Charles Fortier...	1000	0 0	22 septembre do	1 décembre, do	2265
Farncomb, Frederick	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté	Richard Achille Fortier...	1000	0 0	5 décembre, do	11 do, do	2270
Flintoft, James	(Obligation) Sherif, comté de Lambton	John James Robson... William Gibson...	250	0 0	4 avril, 1854..	10 janvier, 1856..	2284
Flinloft, James	(Convention.) do do	Alexander Vidal... William B. Clarke...	500	0 0	do do	do do	2285
Graham Richard	Collecteur des douanes, Port du Fort Erié.	Alexander Vidal... William B. Clarke... William Alexander Thomson... Jacob Baxter...	1000	0 0	5 septembre, do	26 septembre 1854..	1930

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Geoffrian, Félix	Régistrare, comté de Verchères.	Pierre Chicoine... François X. Privé...	2000	0 0	19 do, do	23 novembre, do	1936
Guillet, Valère	Coroner, district des Trois-Rivières.	Flavien Lottinville... François X. Guillet...	100	0 0	10 novembre, do	do do	1941
Graham, Francis	Greffier, 4me cour de division, comté d'Essex	Pierre Charon... Edmund Smith...	200	0 0	3 juillet, do	8 janvier, 1855..	1967
Grieve, John	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de York et Peel	Mathew Teefy... George Pennie Dickson	500	0 0	15 août, do	9 do, do	1972
Graham, Duncan	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	John Bower Lewis... Edward McGillivray...	1000	0 0	12 février, 1855..	10 mars, do	2037
Grieve, Peter	Greffier, 8me cour de division, comté de Wellington	Thomas Ogsten... Isaac Green...	500	0 0	8 avril, 1854..	24 avril, do	2061
Glendinning, Thomas	Greffier, 1re cour de division, comté de Kent.	John McDowell... John F. Delmage...	400	0 0	11 février, do	26 do, do	2076
Gee, Joseph	Greffier, 4me cour de division, comté de Haldimand	John Starnaman... Jeremiah Johnson...	200	0 0	11 mars, do	2 mai, do	2109
Gauthier, Constant	Huissier, 1re cour de division, comté d'Essex.	Thomas Woodbridge... Antoine Ouellette...	280	0 0	15 février, do	4 do, do	2123
Gill, William	Huissier, 1re cour de division, comtés unis de Lanark et Renfrew	Daniel Kerr... Patrick Malone...	400	0 0	11 mars, do	15 do, do	2164
Gibeau, Alfred T.	Agent pour la vente des terres de la couronne dans certains townships dans le comté d'Ottawa	Jeseph Alfred Lewis... François X. Chéné...	500	0 0	16 mai, 1855..	21 juin, do	2317

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Gates, James Ogden...	Huissier, 1re et 3me cours de division, comté de Prescott.	Silas Pomroy Hannum. James McIntosh	200	0	25 juin, 1855.	1855.	2223
Giroux, Clément.....	Inspecteur de douves.....	Michel Belleau. Louis Dery.	150	0	24 septembre, do.	27 septembre, do.	2250
Guillet, Valère et F. Lottinville.....	Agents pour la commutation de la tenure seigneuriale cap de la Magdeleine et fiefs dans la ville des Trois-Rivières.	Valère Guillet et Flavien Lottinville. Denis Genest Labarre. George Badeaux.	250	0	18 do.	25 novembre, do.	2254
Guillet, Valère et F. Lottinville.....	do do	Valère Guillet et F. Lottinville. George Badeaux. Denis Genest Labarre.	500	0	do do	do do	2255
Gibson, William Henry	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	John Supple. John Bell.	203	0	11 janvier, 1856.	19 janvier, 1856.	2292
Hogaboorn, John Clinton	Greffier, 4me cour de division, comtés unis d'York et Peel.....	William Roe. James Forsyth.	200	0	16 septembre, 1851.	2 décembre, 1854.	1942
Hepburn, William.....	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.....	Robert Aberdein. William Nicholson.	80	0	13 février, do.	do do	1955

Hawkins, Charles.....	Greffier, 6me cour de division, comté d'Oxford.....	John Hockey. John Langrill.	200	0	20 avril do.	5 janvier 1855.	1961
Halbard, James.....	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.....	George Handside. James Weekes.	50	0	29 do do.	10 do do.	1984
Hallock, Asa.....	Huissier, 3me cour de division, comté d'Oxford.....	John McKay. Asa Sanders.	200	0	9 mars do.	12 do do.	2004
Honey, Alexander.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Archibald Foster. John Henry.	200	0	19 décembre do.	13 do do.	2012
Howard, Tilton.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Lambton.....	William G. Harkness. Andrew Alexander.	300	0	8 janvier 1855.	10 mars do.	2026
Harris, William.....	Greffier, 4e cour de division, comté d'Elgin.	Abraham McIntyre. Enoch Lumley.	150	0	2 do do.	do do do.	2032
Hazlehurst, George.....	Inspecteur du revenu, comtés de Peterborough et Victoria.....	William Lundy. William Cluxton.	500	0	7 mars 1855.	30 do do.	2043
Harris, Thomas.....	Greffier, 5e cour de division, comté de Gore.	William Kennedy. Philip Triller.	250	0	7 février 1842.	24 avril do.	2066
Howard, Allan McLean	Greffier, 1re cour de division, comtés unis d'York et Peel.....	James Scott Howard. John Doel.	500	0	4 mai 1854.	26 do do.	2077
Hagan, Albert.....	Greffier, 4me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell.....	John Kearnes. Abner Hagar.	250	0	16 février do.	do do do.	2085
Hewitt, William.....	Greffier, 5e cour de division, comté de Norfolk.	Henry Anderson. Jacob Wood.	200	0	1er mars do.	27 do do.	2088

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.			Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s.	d.			
Huffman, Elisha B....	Huissier, 6e cour de divis., comté de Brant.	Thomas Butler..... James Gordon.....	100	0	0	10 mars 1854..	4 mai 1855..	2119
Harbeson, Matthew....	Député surintendant des mesureurs de bois pour le port de Québec.....	Archibald Campbell... R. M. Harrison.....	200	0	0	30 avril 1855..	12 do ..	2138
Howard, Tilton.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Lambton.....	William G. Harkness... Jacob B. Swart.....	300	0	0	29 do 1854..	14 do ..	2155
Huson, Albert.....	Huissier, 3e cour de divis., comté de Brant.	Carlton C. Smith..... Martin Simpson.....	100	0	0	6 février do ..	13 juin do ..	2184
Harvey, William.....	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Jonathan Beers..... George Dutrie.....	200	0	0	21 mai 1855..	18 do ..	3209
Hill, Arthur Leslie....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	George Stephen Hill... William Robert Armstrong.....	200	0	0	14 juin do ..	14 juillet do ..	2225
Heath, Edmund.....	Agent pour la vente des terres publiques, dans Oakfield et autres townships dans le Bas-Canada.....	Walton Smith..... Thomas Corrigan.....	500	0	0	13 novembre do ..	12 janvier 1856..	2287
Jackson, William.....	Agent pour la vente des terres publiques, dans le comté de Grey.....	George Jackson..... James Beatty.....	250	0	0	19 octobre 1854..	23 novembre 1854..	1938

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Jennings, Solomon....	Huissier, 5me Cour de division, Comté d'Oxford.....	Grin Avery..... Gary V. Delong.....	200	0	0	22 février do ..	13 janvier 1855..	2003
Jenkins, Thomas.....	Greffier, 4me cour de division comté de Norfolk.....	Henry W Eagles..... William McClellan....	200	0	0	15 mars do ..	2 mai do ..	2108
Johnston, Thomas....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Francis P. Johnston... Walter McKenzie....	200	0	0	19 avril 1855..	11 do ..	2131
Jones, John William..	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	John Clark..... Isaac Rattenbury....	50	0	0	24 do do ..	do do ..	2132
Janes, Charles.....	Huissier, 8me cour de division, comté de Northumberland.....	Robert Cockburn.... Elizabeth Anne Carlow	300	0	0	22 février 1854..	15 do ..	2163
Jones, John Boyce....	Greffier, 1re cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Thomas Webster..... Archibald McDougall..	620	0	0	24 mars do ..	16 juin do ..	2190
Ironsides, George....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Walter Moberly..... Charles Jones.....	200	0	0	23 novembre 1855..	6 décembre do ..	2268
Johnson, Daniel.....	Huissier, 4me cour de division, comté de Lambton.....	Hiram Little..... Joseph Vincent.....	200	0	0	23 juin do ..	19 do ..	2273
Jones, Robert.....	Huissier, 4me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham.....	James Grant..... George Elias Jones....	600	0	0	2 janvier 1856..	19 janvier 1856..	2288
Johnstone, Quintin....	Arpenteur, Haut-Canada.....	William Lyon McKenzie George Brown.....	250	0	0	11 juillet 1853..	31 do ..	2301

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Kelley, Robert Andrew	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Charles E. Jones William H. Wilson	100	0 0	17 octobre 1853	23 novembre 1854	1939
Keefer, Jacob	Greffier, 4me cour de division, comtés Unis de Lincoln et Welland	John Grenville John Keefer	100	0 0	6 février 1854	28 décembre do	1959
Knapp, Van Rensselaer	Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Thomas Melville William Lewis	360	0 0	17 juillet do	8 janvier 1855	1970
Kelly, Michael	Greffier, 5me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Stephen Hedger Merrick Charles Holdem	100	0 0	20 mars do	25 avril do	2071
Klotz, Otto	Greffier, 2me cour de division, comté de Waterloo	Jacob Hespeler Jacob Beck	120	0 0	3 février do	26 do	2081
King, James	Greffier, 3me cour de division, comté d'Essex	Theodore Wigle Peter G. Maloit	700	0 0	9 do do	27 do	2091
King, William Wallace	Huissier, 9me cour de division, comtés unis de York et Grenville	Philip Wing Thomas Hayes	200	0 0	20 mars do	28 do	2098
Knox, Oliver Perry	Huissier, 3me cour de division, comté de Waterloo	Dominiek Ramore James Kimble Andrews	125	0 0	3 février do	14 mai do	2153

Kirker, James	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Nicholas Willoughby Thomas Cheerens	100	0 0	2 mars do	16 do	do	2167
Knowles, William Samuel	Huissier, 1re cour de division, comté de Wellington	George M. Keeling Richard Ainlay	50	0 0	13 mai do	13 juin do	do	2179
Keller, Joseph	Huissier, 2e cour de division, comté d'York	William McPherson George Barnard	500	0 0	15 août do	15 do	do	2186
Keller, Charles Miller	Greffier, 2e cour de division, comté d'York	Benjamin Bowman John Harrington	500	0 0	do do	15 do	do	2188
Keller, Joseph	Huissier, 3me cour de division, comtés unis d'York et Peel	John Brunskill J. K. Falconbridge	100	0 0	19 avril 1855	16 do	do	2195
Kavanagh, Joseph J.	Douanier dans les douanes de Sa Majesté	Duncan McCallum Horatio LeBoutillier	100	0 0	4 juillet do	24 juillet do	do	2228
King John	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	John Benson, J. P. Joseph Halpany	200	0 0	20 octobre do	26 novembre do	do	2259
Kelly, Charles M.	Douanier dans les douanes de Sa Majesté	George Sherwood Thomas F. MacQueen	100	0 0	5 do do	3 décembre do	do	2267
Lee, William Nelson	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Thomas Conrad Lee Thomas Hamilton Oliver	400	0 0	15 décembre 1854	13 janvier do	do	2010
Little, John	Douanier dans les douanes de Sa Majesté	Alexander Bryson William John Wills	100	0 0	19 do do	do do	do	2011
Little James	Greffier, 5e cour de division, comté de Kent	Thomas Dege William Northwood	300	0 0	28 avril do	26 avril do	do	2075

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£.	d.			
Lyman, Warren.....	Greffier, 11me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Samuel Josephus Belamy..... Aaron Belamy Pardee.....	240	0	4 mars 1854..	28 avril 1855..	2094
Leslie, David Young..	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Robert Jones..... William Young.....	120	0	2 octobre 1855..	26 novembre do ..	2262
LaBarre, Denis Genest.	Agent pour la vente des terres publiques dans certains townships, dans le Bas-Canada.....	Valère Guillet..... Antoine Polette.....	500	0	3 décembre do ..	20 décembre do ..	2278
Lepage, Jean Baptiste..	Agent pour la vente des terres publiques dans certains townships, dans le Bas-Canada.....	Nicholas Pineau..... Eusèbe Lepage.....	250	0	2 janvier 1856..	31 janvier 1856..	2302
Murdy, Robert.....	Locataire du pont Dunville, pour une année, depuis le 1er juin 1854, à raison de £160, payable tous les mois.....	Henry Marshall..... John Aikins..... Locataire.....	320	0	30 juin do ..	25 septembre 1854..	1926
Monk, Henry.....	Locataire de la traverse du quai du gouvernement, Williamsburgh Ouest, à Waddington, (E. U.) pour 5 années, depuis le 1er juin 1854, à £17 10s.....	Isaac Rose..... Jesse W. Rose.....	100	0	10 do do ..	do do do ..	1933
Munro, Colin.....	(Convention) Shérif, comté d'Elgin.....	Levi Fowler..... Daniel McPherson.....	1000	0	14 mars do ..	2 décembre do ..	1943

McDonald, Lachlin....	Greffier de la cour de comté, des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, et député greffier de la couronne et des plaids.....	Guy Carleton Wood... John S. MacDougall..	300	0	14 novembre do ..	12 do do ..	1946
McPherson, John.....	Greffier, 2e cour de division, comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.....	Angus McDonald..... Donald McPherson.....	200	0	30 do do ..	26 do do ..	1950
Mossington, Mark.....	Greffier, 5e cour de division, comté d'York.....	John Comer..... Thomas Massington...	200	0	2 octobre do ..	27 do do ..	1952
Moise, Abishia.....	Greffier, 3e cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.....	George Adams..... James Durkee.....	100	0	10 juin do ..	do do do ..	1954
Matheson, Donald.....	Greffier, 3me cour de division, comté d'Oxford.....	John Matheson..... Hugh Matheson.....	200	0	1er mars do ..	8 janvier 1855..	1964
Maguire, John.....	Huissier, 4me cour de division, comtés unis d'York et Peel.....	Edward Bramer..... James Evans.....	200	0	21 septembre do ..	9 do do ..	1976
McLain, John.....	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Lanark et Renfrew.....	Xavier Plent..... Gabriel Minard.....	200	0	14 octobre do ..	10 do do ..	1980
Murray, George.....	Huissier, 2e cour de division, comté d'Essex.....	Thomas F. Park..... John McLeod.....	200	0	6 do do ..	11 do do ..	1992
McKay, Gilbert.....	Huissier, 6e cour de division, comté de Midlothian.....	Philip McKay..... Benjamin Woodhull...	200	0	5 mai do ..	do do do ..	1994
McKay, Hugh.....	Huissier, 1re cour de division, comté d'Oxford.....	John Douglas..... John Sutherland.....	200	0	12 juin do ..	12 do do ..	2001

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
McCarty, Henry.....	Inspecteur du revenu, comté de Northumberland.....	John McCarty..... Thomas Eyre.....	500	0	7 décembre 1854..	13 janvier 1855..	2008
Munro, Hector.....	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Jasper T. Gilkison..... Thomas Rae.....	500	0	31 do	do do	2013
Merriman, James Munroe.....	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.....	George Stephens..... George Perry.....	500	0	18 janvier 1855..	13 février do	2022
Maybee, James R.....	Huissier, 4me cour de division, comté de Lambton.....	Samuel Hitchcock..... Alexander Jones.....	200	0	19 février do	10 mars do	2025
McClary, Peter.....	Inspecteur du revenu, 1re division, comté de Middlesex.....	Oliver McClary..... William McClary.....	500	0	12 mars do	22 do	2039
McConnell, William.....	Arpenteur, Bas-Canada.....	Duncan Dewar..... Thomas Mickle.....	250	0	8 janvier do	14 avril do	2052
Mullins, John.....	Donanier dans les douanes de Sa Majesté.....	Wright Chamberlain..... Oliver Durocher.....	100	0	2 avril do	do do	2056
Malcolm, James.....	Greffier, 5e cour de division, comté de Brant.....	Jeremiah Durham..... Eliakim Malcolm.....	100	0	6 février 1854..	24 do	2059
McCarthy, William.....	Greffier, 3e cour de division, comté de Wellington.....	Henry Strange..... Thomas McCarty Shaw.....	100	0	17 mai do	do do	2065

Mirriclees, James.....	Greffier, 7me cour de division, comté de Waterloo.....	Charles Hendry..... Stephen Washburn.....	100	0	3 février do	24 do	2067
Mercer, Joseph.....	Greffier, 1re cour de division, comté d'Essex.....	George Bullock..... Samuel S. Macdonell.....	500	0	28 do	25 do	2073
McOnin, Henry.....	Greffier, 3e cour de division, comté de Waterloo.....	Robert McClasky..... James Young.....	250	0	3 do	26 do	2082
McLennan, Andrew.....	Greffier, 6me cour de division, comté de Norfolk.....	Frederick Rouck..... John A. Starns.....	200	0	2 mars do	27 do	2093
Munro, Alfred Alpheus.....	Greffier, 12me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Jeremiah Guild..... Orrin Bailey Adams.....	100	0	1 do	28 avril do	2095
McCrea, Hiram.....	Greffier, 7me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Ezra Wyatt..... David Graham.....	240	0	17 do	do do	2097
MacKelyy, Joseph.....	Greffier, 3me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	John Lewis Macdonald..... James Whitcombe Parmenter.....	100	0	2 do	1er mai do	2099
McCarthy, Daniel.....	Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	William Lewis..... Robert Campbell.....	100	0	13 do	do do	2100
Metcalf, Thomas.....	Huissier, 1re cour de division, comtés unis de York et Peel.....	Alexander Hamilton..... Samuel Shaw.....	360	0	do do	4 do	2116
Malcolm, Andrew.....	Huissier, 5e cour de division, comté de Brant.....	William A. Whitney..... Duncan Malcolm.....	250	0	6 février do	do do	2121

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Marrion, Henry H....	Huissier, 3me cour de division, comté de Durham.....	Robert Shaw Fortune. Thomas Turner.....	300 0 0 150 0 0 150 0 0	0 0 0	28 mars 1854..	4 mai 1855 ..	2127
Meagher, Thomas.....	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	James Fraser..... Elloy W. Palmer.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	17 avril 1855..	11 do ..	2130
McKelvy, George.....	Huissier, 5me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	David Malloy..... Jeremiah Guild.....	240 0 0 120 0 0 120 0 0	0 0 0	1er mars 1854..	12 do ..	2134
Masacar, John.....	Huissier, 2me cour de division, comté de Norfolk.....	Franklin Kellum..... William McMichael.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	9 do ..	do ..	2146
McKay, John L.....	Huissier, 1re et 3me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell.....	Abel Waters Wells..... Charles W. Hartwick.....	200 0 0 150 0 0 150 0 0	0 0 0	6 février ..	14 do ..	2149
Morley, George.....	Huissier, 5me cour de division, comté de Waterloo.....	Edward L. Cutten .. Henry Liersch ..	150 0 0 75 0 0 75 0 0	0 0 0	3 do ..	do ..	2152
McCan, James.....	Huissier, 4e cour de division, comté de Kent.....	James Stewart..... Charles Stewart.....	100 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	9 mars ..	do ..	2157
Mitchell, Robert.....	Greffier, 6e cour de division, comté de Kent.....	A. R. Robertson..... Stephen Kinney.....	100 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	31 do ..	15 do ..	2160
MacMachon, William.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Waterloo.....	William Walken..... Samuel Reether.....	125 0 0 70 0 0 70 0 0	0 0 0	3 février ..	18 do ..	2169

McVeigh, John	Huissier, 5me cour de division, comté unis de Prescott et Russell.....	Peter McVeigh..... Gregory Dunning.....	150 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	2 mars ..	13 juin ..	2175
McDiarmid, Finlay	Greffier, 5me cour de division, comté d'Elgin.....	Duncan McDiarmid..... Archibald McLean.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	20 février ..	do ..	2180
McKenna, Terence	Greffier, 10me cour de division, comtés unis de York et Peel.....	George McPhillips..... Alexander Hunter.....	500 0 0 250 0 0 250 0 0	0 0 0	26 août ..	15 do ..	2181
McBride, James.....	Huissier des diverses cours de division, comté d'Elgin.....	Hector Paterson..... Finlay McDiarmid	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	15 janvier ..	16 do ..	2191
Menton, James	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	James P. McDonald .. William Ward	100 0 0 50 0 0 50 0 0	0 0 0	6 juin ..	18 juin ..	2196
McGie, Barnabas.....	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.....	Joseph Meagher..... William Langier.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	18 mai ..	do ..	2199
McPherson, William	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.....	John Robinson Hamil- ton	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	19 do ..	do ..	2200
McCormick, George.....	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Henry Caldwell	100 0 0 100 0 0	0 0 0	do ..	do ..	2205
Murphy, Thomas	Inspecteur de bois quarré.....	Joseph Primrose..... Henry Kerwin	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	10 do ..	do ..	2206
McCarroll, James	Inspecteur adjoint dans les douanes de Sa Majesté	George E. Humphry .. John O'Maley	100 0 0	0 0 0	13 juin ..	19 do ..	2216
McDonald, Archibald.....	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Lanark et Renfrew.....	Denis Kelly Feehan..... Henry Eccles	500 0 0 250 0 0 250 0 0	0 0 0	23 do ..	14 juillet ..	2227
		Francis Joyce..... Edward McCrea.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	14 août ..	3 septembre ..	2245

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Miller, John	Inspecteur de bois carré.	James Miller. Peter Morass.	100	0 0	24 septembre 1855.	26 septembre 1855.	2349
Miller, George	Inspecteur de bois carré.	Michael Clusian Michael Savard	100	0 0	24 do	do do	2351
McIntosh, John	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	William McLwain George McConnell	500	0 0	13 octobre	26 novembre do	2357
Morgan, William Ira	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Carlo DeCastle Henry G. Markley	100	0 0	6 do	do do do	2360
Marentelle, Joseph Laurent	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	Charles Baby Pierre Marentelle	200	0 0	4 do	do do do	2363
Munro, Colin	(Obligation.) Shérif, comté d'Elgin	Levi Fowler Daniel McPherson	1000	0 0	14 mars	do do do	2377
Mainwaring, Joshua	Huissier, 2me cour de division, comtés unis de Huron et Bruce.	Adolphe Meyer Malcolm McDermid	200	0 0	16 novembre	do do do	2376
Morin, Pierre Hector	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté	Albert Prince George Bullock	300	0 0	9 octobre	do do do	2380
Murphy, William	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté	John Comerford William Matthews	150	0 0	11 janvier 1856.	19 janvier 1856.	2389½

19 Victoria.

Appendice (No. 12.)

1856.

Newcombe, Simon	Greffier, 1er cour de division, comté d'Elgin	John Dean George Raymond	1000	0 0	2 janvier 1854.	10 mars 1855.	2031
Neville, Charles Cecil	Greffier, 1re cour de division, comté de Durham	Thomas C. Sutton George L. Low	500	0 0	10 février	do do do	2103
Nightingale, Ernest	Huissier, 3me cour de division, comté d'Essex	Leonard Nightingale Alexander McDonald	300	0 0	do do	do do do	2124
O'Connor, Charles	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.	John Griffith John H. Pope	100	0 0	22 mars 1855.	3 avril do	2044
Quimette, Charles J.	Greffier, 3me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell	Charles Hersey Charles A. Johnson	200	0 0	2 février 1854.	24 do do	2069
O'Brien, Michael	Huissier, 3me cour de division, comté de Wellington	David McKeown James Barry	100	0 0	17 mai	do do do	2183
Ottawa et Prescott, compagnie de chem. de fer d'	Obligation en faveur de Sa Majesté relativement aux marchandises, etc. apportés des Etats-Unis d'Amérique au Canada, par ou dans les trains de la dite compagnie.	Alfred Hooker, Président J. M. Ring, Trésorier R. Bell, Secrétaire.	20000	0 0	5 juillet 1855.	3 septembre do	2243
O'Donohue, Malachy	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	H. M. O'Brien Edward Cosgrove	500	0 0	13 août	do do do	2244
Paul, John	Greffier, 8me cour de division, comté d'York	Joseph Holley William Wadsworth	200	0 0	7 août 1854.	9 janvier 1855.	1973
Pottage, Edward	Huissier, 6me cour de division, comtés unis d'York et Peel	John Stephenson William Cook	500	0 0	4 novembre do	do do do	1978

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Perry, Cornelius.....	Huissier, 3me cour de division, comté de Halimand.....	Samuel Darling. Levi J. Weatherly.....	400	0	19 mai 1854..	12 janvier 1855..	1995
Parsons, William Fletcher.....	Huissier, 4me cour de division, comtés unis de Wentworth et Halton.....	John Kirkpatrick. Moses Hunt.....	200	0	26 décembre do..	do do..	2019
Phillpott, James.....	Huissier, des diverses cours de division, dans le comté d'Elgin.....	Abraham McIntyre... Enoch Lumley.....	300	0	1 octobre 1853..	10 mars do..	2030
Powell, John.....	Greffier, 3me cour de division, comté d'Elgin.....	H. C. Barwick... John Barwick.....	1000	0	1 novembre 1854..	do do..	2033
Park, William Milford.	Greffier, 3me cour de division, comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry..	William Cline..... Samuel Cline.....	300	0	28 mars 1855..	4 avril do..	2049
Penton, John Augustus	Greffier, 2me cour de division, comté de Brant	Hugh Finlayson... Daniel Church.....	150	0	2 février 1854..	1 mai do..	2105
Pitts, Hiram.....	Huissier, 3me cour de division, comté de Stormont.....	Charles Rattray... William Ross.....	75	0	7 do do..	12 do do..	2143
Pegg, Nathan.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Norfolk.....	William C. Marr... Phillip Austin.....	200	0	11 mars do..	do do do..	2145

Poole, Samuel A.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Kent	Edwin Larwill..... John Walton.....	150	0	11 février do..	14 do do..	2156
Philbert, George.....	Mesureur de bois carré.....	Michael Gibbons... Michael Robitaille.....	150	0	22 mai 1855..	26 do do..	2170
Pope, Albert W.....	Greffier, cour de circuit, circuit est, district de St. François.....	Craig Pope..... George Urquhart.....	250	0	5 octobre do..	25 novembre do..	2252
Pearson, John William.	Huissier, 6me cour de division, comté de Waterloo.....	George W. Taylor... Jacob Winn.....	400	0	12 décembre do..	29 décembre do..	2283
Price, John William...	Huissier, 2e cour de division, comté d'Essex.	G. W. Leggat... John G. Koflage.....	200	0	1er janvier 1856..	29 janvier 1856..	2295
Quirk, Michael.....	Mesureur de bois carré.....	George William Usborne Michael Stevenson.....	100	0	30 mai 1855..	19 juin 1855..	2214
Quinn, William.....	Surintendant des insp. et mesureurs de bois.	Roderick McGillis... Patrick Shee.....	1000	0	8 juin do..	do do do..	2215
Rogers, Henry.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Henry McKenney... Peter Menzies.....	100	0	31 août 1854..	25 septembre 1854..	1932
Rielle, Joseph.....	Arpenteur, Bas-Canada.....	James Thomson... John Thomson.....	250	0	7 octobre 1854..	10 octobre do..	1934
Reynolds, Nelson Gilbert	(Convention) Sheriff, comté d'Ontario.....	John Reynolds... Samuel Stevens.....	1000	0	29 mars do..	2 décembre do..	1944
Reid, William, junr...	Huissier, 4me cour de division, comtés unis d'York et Peel.....	John Evans... Nathaniel Vernon.....	500	0	9 septembre do..	9 janvier 1855..	1975
Rose, Alexander.....	Huissier, 4me cour de division, comté de Waterloo.....	Thomas Colwell... Francis Cassidy.....	200	0	13 do do..	12 do do..	1996

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'Enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Robinson, John.....	Huissier, 5e cour de division, comté d'Essex	James Robson..... Edward Robson.....	150 0 0 75 0 0 75 0 0	0 0 0	29 avril 1855..	12 janvier 1855..	1997
Racey, Henry.....	Greffier, 1re cour de division, comté de Brant	James Kerby..... Walter Rubidge.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	1er février	do .. 24 avril	do .. 2058
Riley, James H.....	Greffier, 3me cour de division, comté de Middlesex	William Campbell..... Ambrose Caswell.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	16 do	do .. do do	do .. 2060
Rapelje, Abraham B.....	Greffier, 1re cour de division, comté de Norfolk	Nathan C. Ford..... George R. Vannorman.....	300 0 0 150 0 0 150 0 0	0 0 0	20 mars	do .. 27 do	do .. 2090
Robertson, Thomas.....	Huissier, 10e cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.	William Beck Imrie..... James Fairbain.....	240 0 0 120 0 0 120 0 0	0 0 0	13 do	do .. 28 do	do .. 2096
Robinson, William.....	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	James Whitcomb Parmenter..... Daniel Freeman Britton.....	100 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	2 do	do .. 13 mai	do .. 2140
Rosseter, Edson.....	Huissier, 4me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.	Thomas Maley..... Joseph Bower.....	362 0 0 181 0 0 181 0 0	0 0 0	14 do	do .. do do	do .. 2141
Ruel, George.....	Huissier, 2me cour de division, comté de Waterloo	George Veitch..... Peter Hope.....	100 0 0 50 0 0 50 0 0	0 0 0	18 février	do .. 14 do	do .. 2154

Reynolds, James R.....	Huissier, 2e cour de division, comté de Kent	Gilmour W. King..... William R. Fellows.....	150 0 0 150 0 0 150 0 0	0 0 0	28 mars	do .. 14 do	do .. 2158
Ruttle, David.....	Huissier, 1re cour de division, comté de Kent	John Smith..... Archibald McKellar.....	150 0 0 150 0 0	0 0 0	27 février	1854.. 15 do	do .. 2159
Rogers, Joseph.....	Huissier, 9me cour de division, comté de Wellington.	George Allan..... W. Sinclair Sutherland.....	50 0 0 25 0 0 25 0 0	0 0 0	9 mars	do .. 13 juin	do .. 2182
Ridley, W. John.....	Greffier, 7me cour de division, comté de Dundas.....	Robert Lowry..... Henry Hanson.....	250 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	16 juin 1855..	26 do	do .. 2221
Ross, John Sylvester.....	Greffier, 6me cour de division, comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry...	P. Carman..... William Elliott.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	10 août	do .. 17 août	do .. 2241
Routier, Jean Baptiste.	1er porte-clefs dans les douanes de S. M.	Aimé A. Dorion..... Damase Masson.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	6 juillet	do .. do do	do .. 2242
Robinson, Orpheus.....	Arpenteur, Haut-Canada.....	John Aston Wilkes..... Lewis Burwell.....	250 0 0 500 0 0 250 0 0	0 0 0	7 avril 1854..	30 janvier 1856..	2299
Roblin, John P.....	Régistratre, comté de Prince Edouard.....	David S. Conger.....	500 0 0 250 0 0	0 0 0	— janvier	1856.. 31 do	do .. 2303
Schryer, George.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté au F. Erié.	Richard Graham..... John W. Lewis.....	200 0 0 100 0 0 100 0 0	0 0 0	8 août 1854..	25 septembre 1854..	1928
Stuart, Charles R.....	Agent pour la vente des terres publiées dans les comtés de Prescott et Russell.	Neil Stewart..... Henry W. McCann.....	2000 0 0 1000 0 0 1000 0 0	0 0 0	27 septembre	do .. 14 octobre	do .. 1935
Snider, George.....	(Obligation,) Sheriff, comté de Grey.....	Jacob Snider..... James Mitchell.....	1000 0 0 500 0 0 500 0 0	0 0 0	28 juin	do .. 18 décembre	do .. 1947
Snider, George.....	(Convention,) Sheriff, comté de Grey.....	Jacob Snider..... James Mitchell.....	1000 0 0 500 0 0 500 0 0	0 0 0	do do	do .. do do	do .. 1948

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.			Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s.	d.			
Switzer, Tobias.....	Greffier, 11e cour de division, comté de Peel.	Daniel Switzer..... Thomas Elliott.....	200 100	0 0	0 0	9 octobre 1854..	26 décembre 1854..	1951
Simpson, Adam.....	Greffier, 9e cour de division, comté de Peel.	James Paterson..... Bennett Franklin.....	200 100	0 0	0 0	25 août	do .. 27 do	do .. 1953
Stanton, James.....	Greffier, 6e cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.....	George Hardison..... James Weekes.....	50 25	0 0	0 0	29 do	do .. 28 do	do .. 1960
Searls, William Bard.	Huissier, 4me cour de division, comté d'Oxford.....	Henry Catton..... Robert Brown.....	200 100	0 0	0 0	23 février	do .. 10 janvier 1855..	1981
Stone, John.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Constant Gauthier..... François Gena.....	200 100	0 0	0 0	3 janvier 1855..	13 do	do .. 2017
Spawn, Peter Ladow..	Huissier de diverses cours de division, comté d'Elgin.....	Peter B. Spohn..... Peter Springsted.....	300 150	0 0	0 0	1er do	do .. 10 mars	do .. 2029
Sauvageau, Tancrède..	Régistrateur pour le premier district d'enregistrement, comté d'Huntington.....	Alex. D. Sauvageau... Magloire Lantot.....	1000	0	0	23 mars	do .. 3 avril	do .. 2045
Stewart, Donald McLean	Insp. de radeaux, percept. des droits de glis-soires et agent de la couronne, à Québec.	Charles Stewart Phil- lips..... John Boston, shérif....	1500	0	0	5 avril	do .. 14 do	do .. 2055

Smith, William	Greffier, 3e cour de divis., comté de Brant.	Robert Snowball..... John Smith.....	100 50	0 0	0 0	7 février 1854..	24 do	do .. 2057
Smith, Alexander.....	Greffier, 4me cour de division, comté de Wellington.....	James Lamond Smith.. David Henderson.....	200 100	0 0	0 0	15 mars	do .. do do	do .. 2064
Sullivan, Augustus B.	Greffier, 1re cour de division, comtés unis d'York et Peel.....	Alexander Leith..... Paul Kane.....	500 250	0 0	0 0	22 février	do .. 1 mai	do .. 2107
Steele, Joseph.....	Huissier, 4me cour de division, comté de Haldimand.....	William Steele..... John Hill.....	200 100	0 0	0 0	11 mars	do .. 2 do	do .. 2111
Stansfield, Samuel....	Huissier, 1re cour de division, comté de Middlesex.....	Nathaniel Smith..... John Elson.....	200 100	0 0	0 0	22 février	do .. do do	do .. 2115
Selby, Charles.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Charles Alleyne..... George Desbarats.....	200 100	0 0	0 0	26 avril 1855..	11 do	do .. 2129
Stearnes, Amos Shafford	Huissier, 1re cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Ephraim Dunham..... James Kincaid.....	620 310	0 0	0 0	9 mars 1854..	12 do	do .. 2133
Stitt, William.....	Huissier, 10me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	James Stitt..... Joseph Jenkinson.....	240 120	0 0	0 0	23 do	do .. do do	do .. 2135
Smith, John S.....	Huissier, 6me cour de division comté de Norfolk.....	Frederick Rourke..... John A. Stearnes.....	200 100	0 0	0 0	2 do	do .. 14 do	do .. 2147
Shearer, Gabriel D....	Huissier, 5me cour de division, comté de Norfolk.....	John Shearer..... William Goodland.....	200 100	0 0	0 0	1 do	do .. do do	do .. 2148

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Stone, Ervin.....	Huissier, 7me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	Septimus Soper	210	0 0	17 mars 1854..	15 mai 1855..	2161
Soper, Henry Waterhouse.....	Huissier, 6me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	George Perewalt	105	0 0	18 do	do	2162
Smith, William.....	Huissier, 4e cour de division, comté de Wellington.....	Isaac Soper, junior..... Walter H. Denant.....	340	0 0	31 do	do	2181
Stanton, Samuel.....	Greffier, 3e cour de division, comté de Brant.	James Stocks	50	0 0	14 mai 1855..	13 juin do	2193
Sealey, James.....	Assistant gardien d'entrepôt et premier porte-clefs au port de Québec.....	Charles Allan.....	50	0 0	31 do	do	2198
Scanlan, John.....	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	George Stanton..... Elam Stinson.....	100	0 0	31 do	do	2208
Smith, Isaac Henry...	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	James Bell Forsyth..... John Malcolm Fraser.....	500	0 0	6 juin	do	2210
Strathy, James Brakeridge.....	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Daniel Hanvey..... George Lawrence Scott..... Peter Buchanan..... Norman McDonald.....	250	0 0	5 do	do	2211
		Lawrence Lawrason	500	0 0	do	do	
		Alexander Strathy	250	0 0	do	do	

Striker, Anson Noble..	Préposé au débarquement et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté	Andrew Jeffrey..... William Gustavus Strong.....	200	0 0	18 do	14 juillet do	2226
St. Croix, John De ...	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	John Eden..... Francis Ahier.....	100	0 0	4 juillet	do	2229
Smith, Francis William	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Augustus Keefer	50	0 0	12 do	do	2230
Spencer, Timothy.....	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.	Francis Powell..... Daniel Patterson..... Martin Moran.....	250	0 0	5 do	do	2237
Smith, John.....	Huissier, 6me cour de division, comté de Renfrew.....	William Gordon..... Peter McIntosh.....	100	0 0	8 août	do	2240
Stewart, Neil.....	Agent pour la vente des terres publiques, comtés unis de Prescott et Russell....	George Willis.....	2000	0 0	26 septembre do	26 novembre do	2256
Tremblay, George Frédéric.....	Régistrateur, comté de Gaspé.....	Henry W. McCann..... James S. McKenzie..... Cornelius J. Lighthall.....	500	0 0	6 novembre 1854..	23 novembre 1854..	1940
Tripp, Moses.....	Huissier, 5me cour de division, comté d'Oxford.....	John T. Morarty..... Thomas Savage.....	2000	0 0	24 février	do	1983
Thompson, Robert	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.....	Thomas Brown..... John Galliford.....	100	0 0	15 juin	do	1988
Talbot, John.....	Huissier, 3me cour de division, comté de Middlesex.....	William Ambrose Bush..... William Palmer Buckbee..... John Scatcherd..... John Bedner.....	100	0 0	13 mars	do	1993

ÉTAT DÉTAILLÉ DES OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS, ETC.—(Continuation.)

Nom du Principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Tuck, John Carty	Donancier dans les douanes de Sa Majesté.	Morris Welch Copp. Charles S. Chamnell	100 50 50	0 0 0	8 décembre 1854.	13 janvier 1855.	2009
Taylor, John Fennings.	Greffier du conseil législatif, Canada.	Hon. Ph. H. Moore Hon. James Ferrier.	2000 1000 1000	0 0 0	13 mars 1855.	5 avril do	2050
Taylor, William	Greffier, 5me cour de division, comté de Wellington.	Charles McMillan John McKee	200 100 100	0 0 0	29 do	124 do	2063
Thomson, Geo. Bright.	Greffier, 1re cour de division, comté de Waterloo	George Davidson David S. Shoemaker	150 75 75	0 0 0	3 février do	28 do	2080
Tate, Thomas	Huissier, 3me cour de division, comté de Norfolk.	John N. Vastbinder Loran Lewis	200 100 100	0 0 0	13 mars do	4 mai do	2122
Taylor, Charles	Donancier dans les douanes de Sa Majesté.	John Moore John Griffiths	100 50 50	0 0 0	23 avril 1855.	11 do	2128
Twomley, George	Préposé au débarquement et commis dans les douanes de Sa Majesté.	Thomas Douglas Harrington James Glover Poston	200 100 100	0 0 0	9 juin do	18 juin do	2206
Thomas, Edward Cartwright	(Obligation.) Shérif, comté de Wentworth.	John Young Thomas Cockburn Kerr	1000 500 500	0 0 0	26 mars do	8 août do	2235

Thomas, Edward Cartwright	(Convention.) Shérif, comté de Wentworth.	John Young Thomas Cockburn Kerr	1000 500 500	0 0 0	26 do	8 do	do	2236
Verner, John Willoughby	Collecteur dans les douanes de Sa Majesté.	H. L. Routh Philip Low	250 125 125	0 0 0	15 avril 1854.	25 septembre 1854.	1931	
Villeneuve, Jacques	Inspecteur de douves	Pierre Poitras Louis Myrand	100 0 0	0 0 0	15 mai 1855.	26 mai 1855.	2172	
Winterbottom, William Bowers	Greffier, 1re cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.	Lawrence W. Mercer George A. Clement	86 40 40	0 0 0	13 février 1854.	28 décembre 1854.	1958	
Whitehead, George W.	Greffier, 5me cour de division, comté d'Oxford.	Robert Cameron John Cameron	200 100 100	0 0 0	2 novembre do	8 janvier 1855.	1966	
Wigfield, Jonathan	Greffier, 5e cour de division, comté d'Essex.	Cornelius Quick Thomas Quick	200 100 100	0 0 0	29 avril do	8 do	do	1768
Willoughby Nicholas	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville	John McDonald John Lewis McDonald	100 100 100	0 0 0	21 août do	9 do	do	1979
Webster, James	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.	Richard Miller Joseph Patterson Boom-er	100 50 50	0 0 0	6 février do	11 do	do	1987
Wright, James	Huissier, 2me cour de division, comtés unis de Lincoln et Welland.	John Carruthers Samuel Muoklestone	500 250 250	0 0 0	7 mars 1855.	30 mars do	do	2040
Walbridge, Elijah Zebulon	Huissier, 3me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham.	Asa E. Walbridge Hiram Rodgers	300 150 150	0 0 0	8 do	4 avril do	do	2046

Nom du principal.	Charge ou Nomination.	Nom des Cautions.	Pénalité.		Date de l'obligation.	Date de l'enregistrement.	No. de l'obligation.
			£	s. d.			
Warren, John.....	Greffier, 6me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Walter H. Denant..... William Robertson.....	340	0 0	18 mars 1854...24 avril	1855..	2070
Waters, Charles.....	Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Prescott et Russell.....	Hiram Johnson..... Joseph Amund.....	150	0 0	11 février	do ..	2087
Wilmot, Samuel, junr..	Greffier, 2me cour de division, comté de Durham.....	Samuel Street Wilmot..... Horace Foster.....	150	0 0	20 do	do ..	2104
Waddell, James.....	Huissier, 4e cour de division, comté d'Essex.	Schuyler Aldrick..... John Ferris, junr.....	150	0 0	18 do	do ..	2112
Wilse, Martin.....	Huissier, 9me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	William Wallace King..... Simeon Alguire.....	200	0 0	24 mars	do ..	2137
Walker, William.....	Huissier, 11me cour de division, comtés unis de Leeds et Grenville.....	Aaron Bellamy Pardee..... William Humphries.....	240	0 0	4 do	do ..	2139
Wearer, Daniel Myers.	Huissier, 7me cour de division, comté de Waterloo.....	Stephen Washburne..... B. H. Curtis.....	120	0 0	3 février	do ..	2151
Winters, Ambrose.....	Huissier, 2me cour de division, comté de Waterloo.....	Abram A. Erb..... Samuel D. Martin.....	50	0 0	3 do	do ..	2174

Wilmot, Samuel, junr...	Greffier, 2me cour de division, comtés unis de Northumberland et Durham.....	Samuel S. Wilmot..... Horace Foster.....	300	0 0	19 do	do ..	2189
Willson, Levy.....	(Obligation), Shérif, comté d'Halton.....	George Brown..... John Willson.....	150	0 0	3 avril 1855..	25 juillet	2231
Willson, Levy.....	(Convention), Shérif, comté d'Halton.....	George Brown..... John Willson.....	1000	0 0	do do	do do	2232
Wilson, James.....	Inspecteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Alfred Alexander Baker..... Arthur Hogge.....	500	0 0	1er octobre	do ..	2261
Warren, Robert Grant.	Préposé au débarquement, et Visiteur dans les douanes de Sa Majesté.....	Nelson Forsyth..... William Russell.....	250	0 0	27 novembre	do ..	2269
Waddell, James.....	Huissier, 4e cour de division, comté d'Essex	John Ferriss, junr..... Matthew Ferriss.....	150	0 0	4 septembre	do ..	2294
Young, Alexander.....	Douanier dans les douanes de Sa Majesté.....	Chester Roberts..... William Morgan.....	75	0 0	7 juin	do ..	2197
Yarnold, William E....	Arpenteur, Haut-Canada.....	Benjamin Yarnold..... William Laing.....	50	0 0	10 avril 1854..	29 janvier 1856..	2227

(Certifié,)

THOS. AMIOT,
Député Régistrateur Provincial.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

COMPTES ET ÉTATS DES AFFAIRES
DE LA
COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER
DU CANADA,
LE 31 DECEMBRE 1855.

COMPTES ET ETATS DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER
DU CANADA, LE 31 DECEMBRE 1855.

Compte du revenu pour le semestre expiré le 31 décembre 1855.

Dr.

Av.

DEPENSES.		RECETTES.	
£	s. d.	£	s. d.
Voir extraits des dépenses,			
L Pour les locomotives.....	48457 12 5	Provenant des passagers, No. 210,915.....	56609 6 3
M Voitures.....	10280 4 3	Do des passagers et des bagages sur les bateaux tra-	
N Marchandises.....	23776 15 8	versiers.....	699 15 2
O Entretien de la voie et des édifices.....	35519 8 8	Do des malles.....	5613 6 10
P Comptes généraux.....	4701 10 10	Do des marchandises, 188,686½ ton.....	88090 19 9
Q Compte du télégraphe.....	614 14 10	Do des trains expirés.....	1021 7 6
R Taxes.....	1869 10 4	Do du louage de chars.....	153 3 4
Bateau traversier de Longueuil.....	2838 3 5	Do de rentes.....	1219 11 0
Do do Québec.....	1538 10 4		
Compensation pour pertes.....	97 10 1		
	129684 0 5		
Balance au crédit du compte du revenu pour le semestre			
expiré le 31 décembre 1855.....	23723 9 5		
	153407 9 10	Courant.....	153407 9 10

Compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada,
Bureau du premier comptable,
Montréal, 7 février 1856.

BENJ. HOLMES,
Vice-Président.
V. H. A. DAVIES,
Cassier.

Balance générale, 31 décembre, 1855.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Argent en main.....	4887	2	6	Balance au crédit du fonds capital.....			
Obligations de la cité de Toronto, en main £100,000 0 0	221000	0	0	Do du compte du revenu.....			
Do de la comp. du c. de fer du St. Lau. et l'At. £121,000 0 0	171475	0	0	Montant au crédit du compte du revenu, le 30 juin, 1855, £23,723 9 6			353465 6 11
Actions du c. de fer du St. Lau., de l'At. possédées par la comp.	15801	1	3	Pour le semestre expiré le 31 décembre 1855, £72,755 6 6			96478 15 11
Billets recevables en main.....	20005	7	1	Fonds de réserve des entrepreneurs.....			76650 0 0
Compte de change et de commission.....	183289	16	2	Do des salaires.....			5797 13 1
Primes sur compte de débentures.....	1984723	15	2	Lettres de change tirées mais non encore dues.....			165575 1 8
Compte des débentures provinciales.....	31191	5	0	Billets payables.....			148892 7 11
Compte des dettes à recevoir.....	476916	9	7	Sommes dues à diverses personnes.....			6600 4 4
Montant de l'intérêt payé jusqu'à cette date.....	20954	3	1	Sommes dues aux entrepreneurs.....			443533 1 5
Paiements à compte faits aux entrepreneurs.....	12279	10	4	Divers comptes présentés mais non encore payés.....			16197 10 5
Balance due par diverses personnes.....	42763	7	11	Compte d'emprunt.....			1928527 18 0
Balance au débit de la cie. du c. de fer du St. Lau. et de l'At.	34899	13	10				
Provisions en main.....	72361	7	10				
Combustible en main.....							
	3291717	19	8				3291717 19 8

Av.

Compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada,
Bureau du premier comptable,
Montréal, 7 février 1856.

BENJ. HOLMES,
Vice-Président.
W. H. A. DAVIES,
Cassier.

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

TRAVAUX D'INGENIEUR. EXTRAIT A.	MONTANT.		
	£	s.	d.
Salaires et dépenses de bureau.....	1544	10	4
Arpentage, etc.....	39	0	1
Frais de voyage et dépenses incidentes.....	225	13	5
Items divers.....	0	9	4
	£1809 19 2		
TRAVAUX ET VOIE PERMANENTE. EXTRAIT B.			
Construction de la voie entreprise pour.....	1719	16	7
Rails, bancs, traverses, appareils, dormants, etc.....	7680	0	0
Voie dont la construction n'est pas entreprise.....	3111	17	1
Ponts, tunels et canaux couverts.....	2568	8	9
Travaux additionnels.....	4713	14	0
Signaux, etc.....	1869	14	2
Remplissage.....	1776	2	7
Clôture.....	1211	6	9
Items divers.....	626	11	3
	£25272 12 8		
STATIONS, EDIFICES ET BUREAUX. EXTRAIT C.			
Stations des locomotives.....	5184	3	3
Stations des passagers.....	4519	7	4
Stations du fret.....	532	4	1
Stations pour le bois et l'eau.....	1270	3	0
Officiers.....	54	5	5
Quais et terrains des dépôts.....	6936	7	0
	£18496 10 7		
ANNONCES ET IMPRESSIONS. EXTRAIT D.			
Département du secrétaire et du gérant.....	169	9	10
Département des billets de passage.....	27	16	8
	£197 6 6		

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

LOCOMOTIVES. EXTRAIT E.	MONTANT.
	£ s. d.
Locomotives.....	2607 1 10
Tenders.....	0 15 0
Chars de relais.....	11 15 8
Boutiques.....	1500 13 4
Outils et instruments.....	1944 11 4
Horses à neige.....	48 12 0
Locomotives stationnaires.....	57 15 10
Items divers.....	211 0 5
	£6472 11 5

CHARS A FRET. EXTRAIT F.	
Chars à fret.....	8804 2 8
Trains sans entourage.....	6184 7 5
Trains à gravier.....	889 10 0
Remises pour les chars.....	4 15 6
Boutiques.....	13 10 4
Instruments et outils.....	327 5 11
Items divers.....	300 7 10
	£11478 10 8

DEPENSES GENERALES. EXTRAIT G.	
Salaires et dépenses du bureau.....	2447 5 8
Direction.....	80 7 0
Rente, taxes.....	195 0 8
Livres et papeterie.....	284 0 10
Assurance.....	881 1 1
Intérêt et commission.....	165 0 0
Luminaire.....	20 18 0
Frais de justice.....	953 0 1
Items divers.....	888 14 8
	£5215 18 8

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

CHARS A PASSAGERS. EXTRAIT H.	
	£ s. d.
1ère classe de chars.....	384 11 1
Chars à bagage.....	1508 6 5
Remises des chars à passagers.....	1 11 8
Boutiques.....	2 0 0
Outils et instruments.....	91 2 1
Items divers.....	285 18 11
	£2268 16 9

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du capital social.

OBJETS DIVERS. EXTRAIT I.	MONTANT.
Approvisionnement des bureaux généraux	113 11 10
Approvisionnement, etc, aux stations	499 15 8
Maisons, etc.	886 13 1
	<hr/>
	£1500 0 2

TELEGRAPHE ELECTRIQUE. EXTRAIT K.	
Instruments	26 17 8
Réparations d'instruments	3 1 4
Ligne	2885 9 7
Ameublement du bureau	75 3 10
Batteries	128 13 8
Salaires	150 1 5
Papeterie	4 15 9
Dépenses incidentesl	12 18 1
	<hr/>
	£3287 0 11

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

LOCOMOTIVES. EXTRAIT L.	
Salaires et gages	£ 9289 18 2
Bois de chauffage	23070 4 1
Huile, suif et étoffe de rebut	2982 0 0
Matériaux pour réparer les locomotives	2250 14 8
Gages pour réparer les locomotives	4599 17 0
Réparations des boutiques, outils, etc.	784 0 8
Réparations que la compagnie n'a pas fait faire	4217 18 8
Luminaire	148 5 9
Petits approvisionnements	4 17 11
Eau	712 7 0
Items divers	390 1 11
	<hr/>
	£48457 12 5

FRAIS DE FONCTIONNEMENT. EXTRAIT M.	
Salaires des surintendants, commis et dépenses de bureau	2382 16 4
Gages des conducteurs et garde-freins	2547 12 2
Huile, suif et étoffe de rebut	480 13 7
Matériaux pour réparer les chars	1812 16 0
Gages pour réparer les chars	1333 0 1
Réparation des boutiques, citernes, etc.	201 10 9
Réparations que la compagnie n'a pas fait faire	257 17 9
Compensation	103 19 0
Petits approvisionnements	49 1 9
Luminaire	85 2 8
Gages des aiguilleurs	742 3 7
Items divers	338 4 1
	<hr/>
	£10280 4 3

Détails de dépenses mentionnés dans le compte du revenu.

DEPENSES POUR LE TRANSPORT DU FRET. EXTRAIT N.	MONTANT.	
Salaire des surintendants, commis, et dépenses de bureau	£	s. d.
Salaire des conducteurs, garde-freins, etc	2778	9 8
Huile, suif et étoffe de rebut	7173	18 0
Matériaux pour réparer les chars	1261	18 6
Gages pour réparer les chars	2928	2 2
Réparations des boutiques, grues, etc.	8406	5 5
Réparations que la compagnie n'a pas fait faire	289	19 8
Luminaire	3800	0 10
Compensation	108	17 10
Petits approvisionnements	712	5 9
Gages des aiguilleurs	22	13 10
Items divers	1004	8 8
	729	19 5
	<hr/>	
	£28776	15 8

ENTRETIEN DE LA VOIE ET DES EDIFICES. EXTRAIT O.	MONTANT.	
Inspecteurs des poseurs de plaques et des outils	14448	11 10
Rails, chaînes, traverses, etc	7588	12 9
Gravier et remplissage	5499	8 9
Réparation des stations, etc	1821	17 2
Réparations de ponts, tunnels, etc.	1080	1 1
Réparations de maisons	123	5 10
Partie du salaire de l'ingénieur et dépenses de bureau	207	8 3
Entretien de la voie donné à l'entreprise	3090	12 11
Petits approvisionnements	62	16 4
Luminaire	255	8 0
Items divers	784	15 9
	<hr/>	
	£35519	8 8

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

DEPENSES GENERALES. EXTRAIT P.	MONTANT.	
Salaire des officiers et commis	£	s. d.
Annonces, impressions, etc	1797	14 3
Frais de justice pour affaires générales	981	14 11
Assurance	67	8 6
Gages des garde-magasins, etc	726	14 6
Dépenses de voyage	155	9 5
Items divers	108	15 10
	918	18 6
	<hr/>	
	£4701	10 10

Détails de dépenses mentionnées dans le compte du revenu.

DEFENSES DU TELEGRAPHE. EXTRAIT Q.	
Salaires	519 13 3
Instruments	0 11 9
Réparations	22 11 10
Ameublement de bureau	14 8 6
Batteries	84 19 4
Dépenses incidentes	1 18 11
Papeterie	20 15 10
	<u>£614 14 10</u>
TAXES. EXTRAIT R.	
Taxes d'école	129 9 3
Taxes municipales	1676 17 10
Taxes de voirie	63 8 3
	<u>£1869 10 4</u>

B.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 14 ultimo, demandant copies de tous les contrats faits pour la construction du Chemin de Fer Grand Tronc.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 2 mai 1856.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC,

Toronto, 16 avril 1856.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication d'hier, par laquelle vous demandez de fournir, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies des contrats et contrats supplémentaires passés pour la construction du chemin de fer Grand Tronc, entre la compagnie et les entrepreneurs.

Je prends maintenant la liberté de vous transmettre ces copies, qui sont comme suit :—

QUEBEC à RICHMOND,	Contrat en date du 5 novembre 1852.
MONTREAL à TORONTO,	do do 14 décembre do
BELLEVILLE à PETERBORO',	do do 23 mars 1853.
CONTRAT SUPPLEMENTAIRE,	do do do do
QUEBEC aux TROIS-PISTOLES,	do do do do
CONTRAT de FUSION,	do do 12 avril do
PONT VICTORIA,	do do 29 septemb. do
TORONTO à SARNIA,	do do 24 mars do
CONTRAT DEFINITIF,	do do ——— do
CONTRAT SUPPLEMENTAIRE,	do do 23 juillet 1855.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

JOHN M. GRANT,
Assistant Secrétaire.

L'Honorable G. E. CARTIER,
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.
Toronto.

Par Son Excellence le très-honorable JAMES, comte d'ELGIN et KINCARDINE, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront,

Salut :

Les présentes attestent que Jean Baptiste Trudelle, écuyer, dont le nom est apposé au document ci-joint, est notaire public dûment commissionné dans et pour cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, et que l'on peut et doit ajouter foi partout à sa signature et à cet acte.

Donné sous mon seing et le sceau officiel, à Québec, ce sixième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et la seizième du règne de Sa Majesté.

Par ordre.

A une assemblée du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, tenue à leur bureau, en la cité de Québec, samedi, le 16 octobre 1852.

Présents :

HENRY LEMESURIER, Ecuyer, Président,
 DAVID RAMSAY STUART, Ecuyer, Vice-Président,
 JAMES BELL FORSYTH,
 WILLIAM PRICE,
 GEORGE BESWICK,
 THOMAS W. LLOYD,
 HENRY ATKINSON,
 GEORGE H. SIMARD.

Les clauses et devis d'un projet de contrat entre la compagnie et MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, pour l'achèvement du chemin de fer depuis l'Anse Hadlow jusqu'à Richmond, aux termes énoncés aux dits contrat et devis, ayant été minutieusement lus et considérés, il fut

Résolu,—“ Qu'il soit donné pouvoir au président, et pouvoir lui est par les présentes donné, de signer le contrat, maintenant lu, qu'il est proposé de passer avec MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, et d'y apposer le sceau de la compagnie.”

Vrais extraits des minutes du bureau des directeurs.

Québec, 20 octobre 1852.

Ceci est la résolution annexée au contrat et signée en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre la dite résolution authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

DEVIS No. 1.

CANADA, Octobre 1852.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A RICHMOND.

DEVIS GENERAL.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à $\frac{1}{8}$ pour cent de la longueur totale. Rails, coussinets et chevilles, suivant les plans et profils déjà produits. Traverses, d'épinette rouge ou de pruche. Ballast, $2\frac{1}{2}$ verges cubes par verge courante. Clôture de pieux ou de perches, où besoin sera, suivant les plans et profils produits. Poids du rail, 63 livres à la verge. Coussinets, en fer battu aux joints des rails, 12 livres. Chevilles, une livre chaque. Traverses, 2 pieds 6 pouces d'un centre à l'autre.

TRANCHÉES, 24 pieds de large au niveau de formation, (2 pieds plus bas que le dessous des rails;) rampes, dans les terrains ordinaires, $1\frac{1}{2}$ sur 1, dans le roc, $\frac{1}{4}$ sur 1; largeur dans le roc, 20 pieds au niveau de formation.

REMBLAIS, 55 pieds de large au niveau de formation; rampes, $1\frac{1}{2}$ sur 1, mais dans le roc les rampes du remblai pourront être d'1 sur 1.

PONCEAUX OU PETITS PONTS, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en pierre et brique, posées dans le mortier.

LA MAÇONNERIE DES PONTS, pour les ponts des plus grandes dimensions, devra être suivant le système des boutisses et panneresses. Les assises n'auront pas moins de neuf pouces de hauteur, ni moins d'une fois et demie leur épaisseur de largeur, et leurs joints verticaux devront s'étendre à au moins six pouces des parements. Les boutisses seront disposées de manière à faire au moins un cinquième de la surface du parement, et s'étendre, en moyenne, à une distance de trois pieds et demi.

La pierre devra être unie et d'épaisseur égale, de manière à ne pas requérir de coins ou de clefs pour donner à chaque pierre de parement un gisement uniforme et un joint serré. Toutes les pierres seront posées sur leurs lits, la plus grande face en bas, et autant que possible de niveau, et les pierres de chaque assise se croiseront d'au moins huit pouces avec celles des assises de dessus et de dessous. Cette classe de maçonnerie se fera avec du ciment, du mortier et du coulis, selon qu'il sera exigé, et conformément, sous tous les rapports, aux instructions de l'ingénieur de la compagnie.

LES PASSAGES A NIVEAU, sur tout chemin public ou privé, devront être pourvus de l'enseigne ordinaire.

LA PIERRE, LE FER, LE BOIS, OU AUTRES MATÉRIAUX, employés dans la confection des travaux, devront être inspectés et reçus par l'ingénieur de la compagnie.

LES PENTES ET COURBES seront sujettes à l'assentiment de l'ingénieur de la compagnie, étant bien entendu qu'il n'y aura aucune pente plus forte que 1 sur 100 (ou $52\frac{1}{3}$ par mille).

Tel est le devis numéro un, annexé au contrat, et signé en même temps par les parties au dit contrat, et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

DEVIS No. 2.

BATIMENTS DES STATIONS.

QUÉBEC.—Une remise à locomotives, circulaire ou polygone, diamètre, 150 pieds, avec une plaque tournante de 45 pieds, à l'intérieur; atelier de machines et de réparations, 120 pieds sur 65; forge et remise à machines fixes; halle à marchandises et des passagers sur le quai, soit 300 pieds sur 135 pieds; un quai bâti solidement, jeté à 22 pieds d'eau à mer basse; deux hangards à bois, avec réservoirs dans chacun (soit 300 pieds sur 50 pieds); une remise ordinaire à wagons, 150 pieds sur 30 pieds.

RICHMOND.—Une remise à locomotives, suffisante pour six ou huit locomotives, avec plaque tournante de quarante-cinq pieds; une halle à marchandises et des passagers, avec bureaux, salons de rafraîchissement, lieux d'aisance, soit 250 pieds sur 100 pieds; deux hangards à bois, avec réservoir dans chacun, 300 pieds sur 50 pieds.

Dix stations intermédiaires sont projetées comme suit:—

1.—Rivière Chaudière	environ	7 milles.
2.—Kelly's.....	do	14 do
3.—Etablissement de la rivière Noire.....	do	19 do
4.—St. Flavien (Méthot).....	do	27 do
5.—Rivière Bécancour.....	do	35 do
6.—Somerset.....	do	48 do
7.—Stanfold.....	do	54 do
8.—Nicolet, St. Christophe.....	—	—
9.—Harvey's.....	—	—
10.—Danville.....	—	—

CHAUDIÈRE.—Une plaque tournante de 45 pieds, une maison des passagers, avec salon des dames, salon des messieurs, salon de rafraîchissement, bureau, soute au bagage, lieux, soit 75 pieds sur 25 pieds; une halle à marchandises, soit 150 pieds sur 60 pieds; deux hangards à bois, avec réservoirs dans chacun, soit 150 pieds sur 40 pieds.

KELLY'S.—Une halle à marchandises et à passagers, avec bureau et soute au bagage, soit, 50 pieds sur 20.

Rivière Noire.....	comme à Kelly's.
St. Flavien.....	do do
Bécancour.....	do do

SOMERSET.—Une halle à marchandises et à passagers, (si besoin est, salons de rafraîchissement), bureaux avec soute au bagage, lieux d'aisance, etc., 150 pieds sur 75 pieds; deux hangards à bois avec réservoirs, 150 pieds sur 40 pieds; une plaque tournante, 45 pieds.

Stanfold.....	comme à Kelly's.
Nicolet.....	do do
Harvey's.....	do do

DANVILLE.—Maison des passagers, avec bureau, soute au bagage, salon des dames, salon des messieurs, lieux, soit, 50 pieds sur 20 pieds; une halle à marchandises, 150 pieds sur 50; deux hangards à bois, avec réservoirs, 150 pieds sur 40 pieds.

Des bâtiments ci-dessus, la remise à locomotive et l'atelier de machines, à Québec, la remise à locomotives et la maison des passagers à Richmond, devront être bâtis en brique; les autres bâtiments sur la route pourront être en bois.

Tel est le devis numéro deux, annexé au contrat, et signé en même temps par les parties au dit contrat, et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

DEVIS ADDITIONNEL, No. 2.

STATION DE HADLOW COVE.

La jetée partira de l'extrémité de celle qui existe déjà, et aura quarante pieds de large et une hauteur de quatre pieds au-dessus du niveau de la mer haute.

La tête de jetée s'étendra à 22 pieds d'eau, à mer basse, et aura 200 pieds de long et 145 pieds de large, avec quatre voies de rails et deux trottoirs de 25 pieds de large chacun ; les voies seront à huit pieds de distance les unes des autres, et seront recouvertes sur une étendue de 100 pieds sur la largeur.

Les quais extérieurs, en dehors de la partie recouverte, auront 20 pieds de large, chacun devant avoir une voie et se réunir à une double voie qui s'étendra sur toute la longueur de la jetée de jonction.

Il y aura un passage pour les voitures le long de la jetée de jonction, qui s'étendra jusqu'à la tête de la jetée.

La charpente de la jetée et de la tête de jetée, ainsi que l'aire intermédiaire, seront remplies de matériaux durs, comme à l'ordinaire.

A Richmond, la voie devra se joindre à celle du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, entre la présente station et le pont de la rivière St. François, en courbant du côté de Montréal.

La superstructure des ponts du chemin, qui doit être en tubes de fer battu, sera comme suit, savoir :—

1o.—Rivière Etchemin, une arche de.....	155	pieds.
2o.—Rivière Chaudière, dix arches de.....	80	piedschaque.
3o.—Rivière Noire, n. 1, une arche de.....	80	pieds.
4o.—Rivière Bécancour, trois arches de.....	100	do
5o.—Rivière Noire, n. 2, une arche de.....	100	do
6o.—Rivière Blanche, une arche de.....	80	do
7o.—Rivière du Loup, une arche de.....	120	do
8o.—Rivière Nicolet, trois arches de.....	100	do
9o.—Ruisseau d'Ellis, une arche de.....	100	do
10o.—Petit Nicolet, une arche de.....	100	do

Ou de telles dimensions, n'excédant point celles ci-dessus, dont il pourra être convenu par arrangement mutuel entre l'ingénieur et les entrepreneurs.

Tel est le devis additionnel, numéro deux, annexé au contrat et signé en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre le dit devis additionnel authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

CÉDULE.

CANADA, Octobre 1852.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A RICHMOND.

APERÇU des DETAILS des BATIMENTS et de l'EQUIPEMENT de la
LIGNE ci-dessus:—

No. 6 Locomotives à passagers, connexions intérieures, 21 tonnes chaque,
8 roues.

Diamètre du cylindre.....	16 pouces.
Jeu du piston.....	20 do
Diamètre des moteurs (quatre).....	5½ pieds.
Diamètre des chaudières.....	42 pouces.
Nombre de tubes.....	130
Dimension des tubes, soit.....	11 pieds sur 2 pouces.
Capacité de la boîte à feu, soit.....	50 à 55 pieds cubes.

Un tender à huit roues pour chaque locomotive, capacité de 1,600 gallons d'eau, et de 1 à 1½ corde de bois.

Ce qui précède est la description générale d'une locomotive ordinaire de 21 tonnes, pour le remorquage des trains de passagers sur les chemins à pente douce, telle qu'adoptée par des constructeurs pratiques des Etats-Unis.

Quatre locomotives à marchandises, connexions intérieures, 24 tonnes chaque,
8 roues.

Diamètre du cylindre.....	17 pouces.
Jeu du piston.....	20 do
Diamètre des moteurs (quatre).....	5 pieds.
Diamètre des chaudières.....	46 pouces.
Nombre de tubes, soit.....	140.
Dimensions des tubes.....	11 pieds sur 2 pouces.
Capacité de la boîte à feu.....	55 à 60 pieds cubes.

Un tender à huit roues pour chaque locomotive, capacité de 1,700 gallons d'eau, et de 1½ à 1¾ corde de bois.

Ce qui précède est une description générale d'une locomotive ordinaire de 24 tonnes pour le remorquage des trains à marchandises sur des chemins à pente douce, telle qu'adoptée par des constructeurs pratiques des Etats-Unis.

No. 12 chars à passagers de première classe, pour 60 personnes chacun ; cinq de ces chars pourvus de salons et de bureaux du conducteur.

No. 6 chars à passagers de seconde classe, 60 sièges.

- 6 chars à bagage et à malle-poste.
- 50 chars à marchandises, couverts.
- 50 chars à marchandises, à plateforme.
- 50 chars à bétail.
- 50 chars à gravier.
- 10 chars à bras.
- 6 herses à neige.
- 3 plaques tournantes de 45 pieds.

Telle est la cédule annexée au contrat, et signée en même temps par les parties au dit contrat et par les notaires qui l'ont passé, pour rendre la dite cédule authentique.

Québec, 20 octobre 1852.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

MARCHÉ entre WILLIAM JACKSON, Ecuier, *et al.*, et la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de QUÉBEC à RICHMOND.

PARDEVANT nous, soussignés, notaires publics dûment commissionnés et assermentés dans et pour cette partie de la province du Canada, appelée Bas-Danada, résidant en la cité de Québec, dans le Bas-Canada susdit, ont comparu personnellement :

William Jackson, écuyer, membre de la chambre des communes d'Angleterre, résidant à Birkenhead, dans le comté de Chester, en Angleterre, maintenant en la dite cité de Québec, agissant, pour les présentes, tant pour lui-même que pour et au nom, comme procureur dûment constitué, de Samuel Morton Peto, entrepreneur, de Londres ; de Thomas Brassey, entrepreneur, de Londres ; et d'Edward Ladd Betts, entrepreneur, de Londres ; les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, associés, et ci-après appelés : "les entrepreneurs," d'une part, et "la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond," dûment incorporée par un acte de la législature du Canada, passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, chapitre cent seize, intitulé : "Acte pour incorporer Peter Peterson, écuyer, et autres, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond," représentée aux présentes par Henry LeMesurier, écuyer, de la dite cité de Québec, président de la dite compagnie, dûment autorisé aux fins des présentes par une résolution du bureau des directeurs de la dite compagnie, ci-annexée, signée par les parties et par les dits notaires, "la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond" étant ci-après aux présentes nommée "la compagnie," d'autre part.

Lesquelles dites parties ont fait marché, promis et arrêté entre elles, et par les présentes font marché, promettent et arrêtent entre elles et chacune d'elles, comme suit, savoir :—

Les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayans cause, par les présentes, conjointement et solidairement les uns pour les autres, promettent, entreprennent et s'obligent, pour le prix, somme et considération ci-après mentionnés et exprimés, de bâtir et construire, finir et compléter, et de pourvoir et équiper de locomotives pour les passagers et pour les marchandises, de chars à passagers, à marchandises et autres, et de faire, construire, bâtir et ériger les quais nécessaires au terminus de Hadlow Cove ci-après mentionné, les remises à locomotives, hangards à bois, halles à marchandises, stations pour les passagers, réservoirs d'eau, et les ateliers nécessaires pour le chemin de fer de Québec à Richmond susdit, tels que décrits aux devis et cédule ci-annexés, auxquels il sera ci-après référé, et qui seront lus et considérés comme faisant partie du présent contrat, et signés par les entrepreneurs et la compagnie respectivement, et par nous, les dits notaires, pour les rendre authentiques, depuis le commencement du dit chemin à Hadlow Cove, dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, jusqu'au terminus d'icelui, à ou près du lieu appelé Richmond, dans le district de St. François, dans le Bas-Canada susdit, de manière à

faire joindre le dit chemin de fer au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à ou près du susdit Richmond ; et aussi d'acheter, pour et au nom et pour l'usage et profit de la dite compagnie, les terrains nécessaires pour le dit chemin, ainsi que pour les stations intermédiaires et les tations extrêmes à chaque bout du dit chemin, qui peuvent ne pas avoir déjà été achetés par la compagnie, à leurs (les entrepreneurs) propres frais, charges et dépens.

Pourvu, cependant, que s'il est acheté plus de terrain qu'il n'en faudra pour le dit chemin, l'excédant de ce qui sera nécessaire sera et demeurera la propriété des entrepreneurs qui seront libres d'en disposer comme bon leur semblera.

Et pourvu aussi, que la compagnie fera avoir aux entrepreneurs le droit de passage pour le dit chemin, avec le même avantage qui lui a été promis par le gouvernement de lui faire don pur et simple, gratis et sans charge quelconque, des terrains sur lesquels le dit chemin devra passer, qui sont la propriété et en la possession et à la disposition du dit gouvernement.

Et les dits entrepreneurs promettent de plus, encore à leurs propres frais, charges et dépens, de régler, payer et acquitter toute réclamation ou réclamations qui pourront être faites contre la dite compagnie, pour et en raison d'aucuns dommages faits aux terres, ou de tous autres dommages quelconques, et de quelque manière qu'ils soient occasionnés, par le dit chemin ou par aucune de ses dépendances ou appartenances, desquels dommages les dits entrepreneurs déchargent et déchargeront entièrement la dite compagnie.

Lequel dit chemin de fer les dits entrepreneurs bâtiront et construiront, finiront et compléteront, d'une manière solide et suivant l'art, à une seule voie, comme il est mentionné, dit et énoncé dans le devis numéro un ci-annexé, sur les niveaux et de la manière décrite à un profil du dit chemin, aussi ci-annexé, et suivant les plans, profils et dessins qui seront ci-après, de temps à autre, fournis par l'ingénieur principal ou ingénieur en chef, pour le temps d'alors, de la compagnie, et qui seront approuvés par les commissaires des travaux publics, le devis relatif aux quais et aux ponts étant appelé devis additionnel numéro deux, et aussi suivant les dispositions et conformément aux termes et conditions du dit devis numéro un, et devront en toutes choses et en toutes particularités, et ils s'engagent à adhérer, obéir et se conformer à tous ordres et prescriptions du dit ingénieur principal ou ingénieur en chef, et les remplir et exécuter.

Pourvu, cependant, que s'il arrivait que le dit chemin contiendrait des travaux plus considérables et plus dispendieux qu'il n'est décrit au profil ci-annexé, les dits entrepreneurs les feront et exécuteront tout de même sans avoir droit d'exiger rien de plus que le prix, somme ou considération, pour et en raison duquel le présent contrat est passé.

Et lequel dit chemin de fer les dits entrepreneurs pourvoiront et équiperont de locomotives à passagers et à marchandises, de chars à passagers, à marchandises et autres, conformément et de la manière dite et énoncée à la cédule aussi ci-annexée, et feront et construiront, bâtiront et équiperont, toutes les remises à locomotives, les halles à marchandises, les maisons des passagers, les réservoirs d'eau et les ateliers nécessaires, de la manière et aux endroits mentionnés et énoncés dans le devis numéro deux, aussi ci-annexé.

Et les dits entrepreneurs devront trouver et se procurer, à leurs frais, tous les matériaux, ustensils, outils et fournitures, le travail et la main-d'œuvre, qui seront nécessaires, de quelque nature qu'ils soient, y compris les rails, les coussinets, les chevilles, les clefs, les baguettes, les aiguilles et les croisements, ainsi que tous les matériaux, ouvrages d'art, quais, ponts, ponceaux, fossés et rigoles, égoûts, clôtures, poteaux de distance, barrières d'occupation, et toutes autres barrières pour les passages, le ballast, la pierraille, et généralement tous les articles et choses qui seront nécessaires pour le dit chemin.

Et les dits entrepreneurs, pour ce qui concerne les travaux, matières et choses, ainsi que la confection et les fournitures du dit chemin, comme pour son équipement, comme susdit, et pour l'érection et la construction des dites remises à locomotives, hangards, stations, réservoirs, ateliers et autres dépendances, se procureront et emploieront les meilleurs matériaux, de toute espèce et description, et tels que le dit ingénieur principal ou ingénieur en chef pour le temps d'alors, et les dits commissaires des travaux publics de la province, les trouveront convenables et les approuveront.

Et il est de plus convenu et arrêté par et entre les dites parties, que les dits entrepreneurs finiront et compléteront les dits chemin et travaux, et les dits quais, remises à locomotives et autres, les hangards, stations, réservoirs, et autres appartenances et dépendances du dit chemin de fer, et fourniront et pourvoiront, et équiperont complètement le dit chemin de fer de locomotives, de chars, de wagons, et autres appartenances, comme susdit, de manière à être ouvert, le dit chemin, au trafic général d'un chemin de fer, et le livreront à la compagnie le ou avant le trente-unième jour de décembre, mil huit cent cinquante cinq, en parfait état d'exploitation, dans toutes ses parties, mais avec pouvoir au dit ingénieur de la compagnie, du consentement des dits commissaires des travaux publics, et non autrement, de prolonger le temps par un certificat par écrit à cet effet, s'il le juge nécessaire, raisonnable ou expédient, tel certificat devant cependant être soumis à l'assentiment des dits commissaires des travaux publics, lequel, pour être bon et valable, devra être par écrit, et à défaut par les dits entrepreneurs de compléter et de livrer le dit chemin et ses dépendances pour l'exploitation, comme susdit, en parfait état d'opération dans toutes ses parties, dans le dit temps, ils forsaient et paieront une somme de cinq cents livres sterling, pour chaque mois de calendrier qui dépassera le dit délai pour compléter et livrer les dits chemin, travaux, et dépendances et appartenances, à être déduite, la dite somme, des deniers à eux payables, aux dits entrepreneurs, en vertu des présentes, ou elle sera payée par eux, suivant le cas. Pourvu que, si le délai apporté à l'achèvement, et à la livraison provient de quelque cause ou causes qui ne pourraient être attribuées aux entrepreneurs, telles pénalités n'auront point lieu et ne seront point exigées; et dans le cas qu'il s'élèverait aucune contestation à cet égard, entre la compagnie et les entrepreneurs, elle sera réglée par arbitres, comme il est ci-après pourvu. Pourvu aussi, que si les entrepreneurs ont le dit chemin prêt et complet, avec tous les travaux, et appartenances en dépendant, et tout le matériel roulant et le mobilier nécessaire, pour l'exploitation du dit chemin, en aucun temps avant le dit trente-unième jour de décembre, mil huit cent cinquante cinq, alors et dans ce cas, les dits entrepreneurs livreront et abandonneront le dit chemin, avec tous ses travaux, dépendances, et tout le matériel roulant et le mobilier, à la dite compagnie, aussitôt que le tout sera prêt pour l'exploitation complète du dit chemin.

Et il est de plus par les présentes convenu entre la compagnie et les entrepreneurs, que, si en aucun temps durant la confection des dits travaux, ou dans les douze mois après que le dit chemin aura été pleinement ouvert au trafic sur toute la ligne, il appert au dit ingénieur en chef que quelque partie des dits travaux n'a pas été faite d'une manière solide et avec les meilleurs matériaux, ou sous aucun rapport conformément aux dits devis, dessins et plans, alors, sur avis de ce donné par la compagnie, ou par le dit ingénieur, les entrepreneurs feront démolir les dits travaux, et les feront reconstruire convenablement et avec les meilleurs matériaux, et à l'entière satisfaction du dit ingénieur et des dits commissaires des travaux publics, sans pouvoir rien exiger de plus que le prix, somme ou considération, stipulé par les présentes, et qu'au cas que les entrepreneurs refusent de se conformer à tel avis dans les quatorze jours après qu'il aura été donné à aucun d'eux personnellement, ou laissé à leur bureau, à Québec ou ailleurs,

il sera loisible à la compagnie de défaire et d'enlever tels travaux, et de les exécuter, bâtir ou construire de nouveau, suivant le cas, et de payer tous les frais et dépenses encourus pour telle reconstruction, et elle portera le montant ainsi payé en déduction sur les deniers qu'elle pourra alors devoir ou qu'elle devra plus tard aux dits entrepreneurs, suivant le cas.

Et il est aussi convenu entre la compagnie et les entrepreneurs que si, en aucun temps, dans les trois mois après qu'aucune partie de l'équipement, des locomotives, chars, wagons, ou de toute autre chose nécessaire à tel équipement, comme susdit, aura été actuellement en usage, il appert au dit ingénieur, ou il est découvert qu'aucune partie du dit équipement—locomotives, chars, wagons, ou toute autre matière ou chose appartenant à tel équipement—est mauvaise et défectueuse, ou n'est pas faite avec les meilleurs matériaux, ou sous aucun rapport n'est pas faite conformément à la dite cédule, alors, sur avis à eux donné par la compagnie ou par le dit ingénieur, les entrepreneurs feront remplacer ou renouveler toute telle matière ou chose, en dernier lieu mentionnée, ainsi trouvée ou apparaissant au dit ingénieur être mauvaise ou défectueuse, ou non faite avec les meilleurs matériaux, de manière à satisfaire pleinement le dit ingénieur et les dits commissaires des travaux publics de cette province, sans pour cela pouvoir rien exiger de plus que le prix, somme, ou considération, stipulé par les présentes, et qu'au cas que les entrepreneurs ne se conformeront point à tel avis dans les quatorze jours après qu'il aura été donné à aucun d'eux personnellement, ou laissé à leur bureau ou bureaux, à Québec ou ailleurs, il sera loisible à la compagnie de renouveler et de remplacer toute telle matière ou chose ainsi trouvée ou apparaissant au dit ingénieur être mauvaise ou défectueuse, ou non faite avec les meilleurs matériaux, comme susdit, et d'en payer le coût, et elle portera le montant ainsi payé en déduction sur les deniers qu'elle pourra alors devoir ou qu'elle devra plus tard aux dits entrepreneurs, suivant le cas.

Et attendu qu'avant les présentes, savoir, le dixième jour de janvier de l'année mil huit cent cinquante-deux, par acte ou instrument exécuté à Québec susdit, devant Mre. Hunt et son confrère, Notaires, la compagnie a consenti un certain contrat ou marché avec un nommé James Rigney, pour par ce dernier faire, parfaire et compléter certains travaux pour la dite compagnie, sur et concernant une certaine partie du dit chemin de fer de Québec à Richmond, ainsi qu'il est plus amplement énoncé au dit acte ou instrument, duquel le dit William Jackson a eu communication et dont il déclare, lui, le dit William Jackson, pour les entrepreneurs, être content et satisfait, quant à sa teneur, son opération et son effet ;

Il a été de plus convenu et arrêté, par et entre la compagnie et les entrepreneurs, que les entrepreneurs assumeront et accepteront le dit contrat avec le dit James Rigney, et continueront de l'exécuter de la même manière que la compagnie l'aurait fait si les présentes n'avaient pas été passées, jusqu'à ce que tel contrat ait été pleinement et entièrement exécuté de la part du dit James Rigney, et ils paieront au dit James Rigney toute somme ou sommes d'argent qui peuvent lui être dûes maintenant ou qui pourront lui devenir dûes à l'avenir en vertu du dit contrat.

Et comme la compagnie a déjà payé au dit James Rigney certaines sommes d'argent à compte du dit contrat, il est encore convenu et arrêté que les dites sommes d'argent, ainsi payées au dit James Rigney, comme susdit, lorsqu'elles seront constatées, seront imputées, et considérées comme payées à compte, sur tout montant de deniers que les entrepreneurs auront droit d'avoir et recevoir de la compagnie, en argent, comme il est ci-après mentionné.

Et attendu que par et dans le contrat ou marché ci-dessus mentionné, par et entre le dit James Rigney et la compagnie, il est entre autres choses stipulé que lorsque la compagnie sera décidée à passer des contrats pour une plus grande étendue du dit chemin, le dit James Rigney devra avoir la préférence pour le

“ Pont de la Rivière Chaudière”, aux taux et prix mentionnés au dit contrat ou marché pour cette espèce d'ouvrage, dans le cas qu'il ne serait fait aucune soumission plus basse pour la construction du dit pont ;

Il est de plus convenu, par et entre les parties aux présentes, que la compagnie demandera immédiatement des soumissions pour la construction et l'érection du dit “ Pont de la Rivière Chaudière” ; et que si le contrat est donné au dit James Rigney, ou à toute autre personne ou personnes qui auront offert de faire l'ouvrage à des taux et prix plus bas que ceux mentionnés au dit contrat ou marché, les entrepreneurs paieront au dit James Rigney, ou à toute telle autre personne ou personnes qui obtiendront le dit contrat pour le dit pont, le montant de tel contrat, et tous les frais, charges et le coût de l'érection et construction et achèvement du dit pont, comme susdit, lesquels frais, charges et coût sont compris dans le prix, somme ou considération qu'il est ci après stipulé que la compagnie devra payer aux entrepreneurs.

Et les entrepreneurs paieront aussi à l'avenir tous les deniers qu'il y aura à payer, à déboursier et à dépenser sur le dit chemin de fer, pour un ingénieur en chef et les autres ingénieurs et leur personnel, et généralement toutes les dépenses et déboursés nécessaires et dont il sera besoin pour le corps de génie du dit chemin de fer, et paieront aussi tous les déboursés, les commissions des agents et des banquiers, et toutes autres dépenses généralement, sans aucune exception quelconque, qui peuvent maintenant avoir été, ou qui pourront à l'avenir être encourues en Angleterre, ici, ou ailleurs, à raison du dit chemin, jusqu'à ce qu'il soit livré à l'exploitation. Pourvu cependant, que les susdits ingénieurs, aussi bien que leur personnel, seront engagés et fournis par les entrepreneurs, à l'exception de l'ingénieur principal ou ingénieur en chef qui sera engagé par la compagnie et sujet en toute chose à ses ordres, contrôle et direction, nonobstant que son salaire, comme il est dit ci-dessus, devra être payé par les entrepreneurs, lequel salaire il est par les présentes convenu, n'excèdera point la somme de six cent vingt-cinq livres courant par année.

Et pareillement, les entrepreneurs paieront le secrétaire, le trésorier, les commis, les agents, les loyers de bureaux, les directeurs, et généralement toutes les sommes qui pourront devenir dûes à l'avenir, jusqu'à ce que le dit chemin soit ouvert à l'exploitation, les dites sommes à payer étant néanmoins limitées à deux mille livres sterling, montant qu'elles ne pourront excéder ; et comme la dite compagnie a déjà payé, déboursé et dépensé certaines sommes d'argent pour le paiement d'un ingénieur en chef et d'autres ingénieurs, avec leur personnel, et pour d'autres dépenses et déboursés nécessaires et indispensables pour le corps de génie du dit chemin, et pour déboursés, commissions d'agent, et autres dépenses, en Angleterre et ailleurs, et pour les salaires du secrétaire, du trésorier, des commis et des agents, et pour loyer de bureaux, frais de justice et autres, il est pareillement convenu et arrêté que les dites sommes d'argent ainsi payées, comme en dernier lieu susdit, lorsqu'elles seront constatées, seront imputées, et considérées comme payées à compte, sur tout montant de deniers que les entrepreneurs auront droit d'avoir et recevoir de la compagnie, en argent, comme il est ci-après mentionné.

Et attendu qu'une partie des fonds nécessaires pour la construction du dit chemin de fer doit être prélevée :—

1^o.—Deux cent cinquante mille livres sterling, sur des débentures du gouvernement de la province.

2^o.—Cent mille livres sterling, sur des débentures de la compagnie.

Et attendu qu'un certain montant d'intérêt deviendra dû sur les dites débentures, respectivement, du jour que ces débentures seront émises au temps que le dit chemin sera parfaitement ouvert à l'exploitation sur toute son étendue ;

Il a encore été convenu et arrêté, et il est par les présentes convenu et arrêté entre les dites parties, que les entrepreneurs paieront l'intérêt sur les débentures ci-dessus mentionnées, respectivement, du jour de leur émission jusqu'au jour que le chemin de fer sera ouvert à l'exploitation, comme susdit. Le paiement du dit intérêt devant être fait par les entrepreneurs, comme susdit, suivant les termes et aux époques qu'il deviendra dû d'après les dites débentures, et de telle manière que la compagnie ne pourra être troublée pour le paiement de tel intérêt.

Et attendu que, par une certaine résolution du bureau des directeurs de la compagnie, dûment passée à Québec, le vingt-unième jour de septembre dernier, il a été résolu,

Que le bureau sanctionne et confirme par les présentes l'arrangement fait par William Chapman, écuyer, pour le paiement de l'intérêt, au taux de six pour cent par an, jusqu'à l'ouverture de la ligne, sur le capital souscrit et rentré d'Angleterre, et que le secrétaire écrive à cet effet, par la malle de demain ; il est aussi convenu et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que les entrepreneurs paieront l'intérêt à accroître et à écheoir, conformément et suivant les termes de la dite résolution.

Et attendu que par une autre résolution des directeurs de la compagnie, dûment passée à Québec, le vingt-huitième jour de septembre dernier, il a été résolu,

Qu'un intérêt au taux de six pour cent par an soit payé aux actionnaires de la compagnie, en Canada, du jour qu'ils auront payé le montant en plein de leurs actions respectives jusqu'à l'ouverture de la ligne pour l'exploitation ;

Il est pareillement convenu et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que les entrepreneurs paieront l'intérêt à accroître et à écheoir conformément et suivant les termes de la dite résolution.

Et en considération de ce que ci-dessus, et de l'observation et accomplissement, par les entrepreneurs, de toutes et chacune les conventions, conditions, dispositions et stipulations de leur part, contenues dans les dits devis numéros un et deux, et dans la dite cédule, la compagnie, pour elle-même et ses successeurs, convient et stipule par les présentes avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, comme suit :—

Que si eux, les entrepreneurs, accomplissent toutes choses qui doivent être faites et exécutées comme il est dit ci-dessus, la compagnie, ses successeurs et ayant cause, paieront aux entrepreneurs, leurs exécuteurs, administrateurs et ayant cause, au taux de six mille cinq cents livres, argent sterling de la Grande Bretagne, pour chaque mille de dix-sept cent soixante verges du dit chemin et ses appartenances, dépendances, matériel roulant et mobilier, laquelle dite somme de six mille cinq cents livres, argent sterling susdit, sera payée par la compagnie aux entrepreneurs, de la manière suivante, c'est à savoir :—

Attendu qu'un certain montant d'actions dans le dit chemin de fer a été souscrit et pris en Angleterre, au montant de deux cent cinq mille livres, argent sterling susdit, il est convenu et arrêté que les entrepreneurs recevront de l'agent de la compagnie en Angleterre, dans les mains duquel le montant des actions ainsi souscrites et prises en Angleterre, comme susdit, sera payé, le montant total des deniers ainsi reçus par le dit agent des possesseurs d'actions dans le dit capital comme susdit, lequel dit montant sera payé et remis aux entrepreneurs, à mesure que les versements sur les dites actions deviendront dûs et échus et seront reçus par le dit agent de la compagnie en Angleterre, auquel instructions et pouvoirs convenables à cet effet seront donnés et transportés immédiatement par la compagnie, de les payer et remettre aux entrepreneurs.

Et quant au résidu, ou à la balance restant due sur le présent contrat, la compagnie le paiera comme suit :—

1^o.—Cent mille livres, argent sterling susdit, étant le produit de la vente des

bons ou débetures de la compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent, le dit intérêt payable sémi-annuellement, à Londres, et rachetables à vingt ans de date, et l'intérêt sur les dites débetures en dernier lieu mentionnées devant accroître et échoir du jour de leur émission jusqu'au jour que le dit chemin sera ouvert pour sa pleine et entière exploitation dans toute son étendue, sera payé et rencontré par les entrepreneurs, suivant les termes et conditions des dits bons ou débetures, de telle manière que la compagnie ne saura être troublée pour le paiement du dit intérêt, ou pour aucune partie d'icelui, tant que le dit chemin ne sera pas livré à l'exploitation, comme susdit; et la dite somme de cent mille livres sera payée aux entrepreneurs et par eux reçue à fur et à mesure qu'elle sera payée par versements à l'agent de la compagnie à Londres.

2^o.—Deux cent cinquante mille livres, argent sterling susdit, en débetures du gouvernement du Canada, portant intérêt au taux de six pour cent, le dit intérêt payable semi-annuellement, à Londres, et rachetables à vingt ans de date, lesquels dits bons ou débetures du gouvernement du Canada seront fournis par la compagnie aux entrepreneurs aux dates suivantes, savoir :—Cent mille louis des dites débetures, aussitôt que la moitié des travaux à faire sur le dit chemin, y inclus tout le matériel roulant et le mobilier sur icelle, avec ses appartenances, et dépendances, aura été et sera faite et exécutée par les entrepreneurs, ce qui devra être constaté par le certificat du dit ingénieur principal ou ingénieur en chef, avec l'assentiment des dits commissaires des travaux publics.

Cent trente mille louis des dites débetures, aussitôt que le dit chemin aura été pleinement et entièrement ouvert à l'exploitation.

Et vingt mille livres, étant la balance des dites débetures, aussitôt que le dit chemin, avec tout son matériel roulant et son mobilier, ses appartenances et dépendances, au complet, aura été reçu, pris et accepté par la compagnie, sur l'approbation et le certificat du dit ingénieur principal ou ingénieur en chef et des dits commissaires des travaux publics.

Et comme l'intérêt sur les débetures de la province ci-dessus mentionnées, pour la somme de cent mille livres, accroîtra et écherra sur icelles du jour qu'elles auront été remises aux entrepreneurs, jusqu'au temps que le dit chemin pourra être ouvert à l'exploitation, comme susdit;

Il est encore convenu entre les parties aux présentes, que, dans le cas que les dites débetures en aucune partie d'icelles, seront négociées ou vendues par les entrepreneurs, l'intérêt qui accroîtra et deviendra dû sur icelles durant la période en dernier lieu mentionnée, sera rencontré et payé par les dits entrepreneurs, et dans le cas que les dites débetures ne seront point par eux négociées, alors l'intérêt sur les dites débetures ne sera payable que du jour où le dit chemin sera pleinement et entièrement ouvert à l'exploitation, comme susdit.

3^o.—Toute telle somme de deniers qui peut avoir été payée ou qui pourra l'être à l'avenir, sur les actions souscrites en Canada : et

4^o.—Le résidu, ou la balance restant dûe sur le présent contrat, en autant de capital ou en autant d'actions de la compagnie, à être souscrit et pris par les entrepreneurs, qu'il sera nécessaire et suffisant pour couvrir et former la dite balance ou résidu restant dû sur le dit contrat, comme susdit, le montant duquel dit capital, ou actions, ainsi souscrit et pris par les entrepreneurs, sera considéré comme autant de deniers à eux payés à compte du présent contrat.

Pourvu, et il est par les présentes convenu que le scrip pour le capital, ou actions, en dernier lieu mentionné, sera de suite délivré par la compagnie aux entrepreneurs, et les demandes sur telles actions ou capital portées au débit des entrepreneurs, à mesure que telles demandes seront faites. Pourvu cependant, que si les entrepreneurs négocient ou transportent aucune partie du dit scrip, l'intérêt qui accroîtra et écherra sur icelui, jusqu'au temps que le dit chemin soit ouvert pour l'exploitation, comme susdit, sera payé et rencontré par les dits entre-

preneurs, de manière que la dite compagnie ne saura jamais être troublée pour le paiement de l'intérêt qui pourrait accroître sur le dit scrip en vertu des résolutions ci-haut mentionnées.

Il est convenu, déclaré, stipulé et entendu que la dite somme de six mille cinq cents livres, argent sterling susdit, que la compagnie s'engage par les présentes de payer aux entrepreneurs pour chaque mille du dit chemin de fer, couvrira et paiera non seulement la construction du dit chemin, avec son matériel roulant et son mobilier, ses dépendances et appartenances, mais couvrira et paiera aussi toutes et chacune les somme ou sommes de deniers ci-dessus mentionnées, et qui doivent être payées aux entrepreneurs, sans aucune exception ou réserve quelconque.

Il est encore convenu et arrêté entre les parties aux présentes que durant l'exécution des dits travaux, la compagnie, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, exercera, pour et au nom des entrepreneurs, ou leur permettra d'exercer, suivant le cas, tous les pouvoirs dont la dite compagnie est investie par le dit acte de la treizième et quatorzième Victoria, chapitre cent seize, aussi pleinement, amplement et effectivement, à toutes intentions et fins, que si la compagnie elle-même exerçait ces pouvoirs et exécutait elle-même les dits travaux; et dans l'exercice de tels pouvoirs, ils pourront se servir du nom de la compagnie, s'il est nécessaire.

Et il est encore convenu et arrêté entre la compagnie et les entrepreneurs, que la dite compagnie, durant l'exécution et l'accomplissement des dits travaux, et jusqu'à ce qu'ils soient complétés et ouverts à l'exploitation, comme susdit, pourra se servir du dit chemin de fer et du matériel roulant et du mobilier en dépendant.

Et il est encore convenu et arrêté, par et entre les parties aux présentes, que les entrepreneurs, dans l'accomplissement de toutes et chacune les matières et choses à être par eux faites et exécutées en vertu des présentes, se conformeront à toutes les exigences du dit acte de la treizième et quatorzième Victoria, chapitre cent seize, et aux obligations imposées par icelui à la compagnie dans la confection du dit chemin.

Et il est aussi déclaré que la maximum de la pente du dit chemin n'excèdera pas cinquante-deux pieds par mille.

Et il est de plus par les présentes convenu entre les dites parties, que s'il vient à s'élever aucune contestation ou différend que ce soit entre elles, sur ou en raison du présent contrat, soit quant à son interprétation ou à sa teneur, ou sur aucune clause, matière ou chose y contenue, ou quant aux plans, profils, cédules, et dessins, ou à aucun d'iceux, ou quant à aucuns travaux, matières et choses par les présentes entrepris et y mentionnés, ou à aucune altération ou changement dans les dits travaux, matières ou choses, ou quant au montant ou valeur, quantité, qualité, prix ou condition d'aucuns des dits travaux, matières et choses, ou quand à aucune autre matière que ce soit, soit de fait, de discrétion ou d'opinion, toute telle contestation ou différend sera, de temps à autre, et il en est convenu par les présentes, laissée et référée au jugement et sentence absolue d'une personne nommée par et de la part des commissaires des travaux publics, — d'une autre de la part des dits entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, et d'une troisième par les deux ainsi nommées avant de prendre connaissance de l'affaire, et la décision de ces trois personnes, ou d'aucunes deux d'entre elles, sera finale et décisive, et il ne pourra y avoir appel de telle décision en aucune manière ou pour aucune raison que ce soit.

Et la dite compagnie, pour elle-même et ses successeurs, convient avec les dits entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs exécuteurs et administrateurs, conviennent avec la dite

compagnie et ses successeurs, qu'elles, les dites parties, respectivement, s'en tiendront, se conformeront et obéiront à la dite sentence et jugement de tels arbitres ou d'aucuns deux d'entre eux, comme susdits, et y seront obligées et l'exécuteront, l'accompliront et l'observeront, pouvant l'une ou l'autre des dites parties, à son choix, faire déclarer la présente soumission à toute telle sentence, obligatoire contre l'autre, devant aucune cour de justice, en Canada.

Et il est de plus convenu, déclaré et arrêté, par et entre les dites parties aux présentes, que chaque fois qu'il est référé dans le présent contrat à l'autorité ou sanction de l'ingénieur en chef de la compagnie, telle autorité devra être exercée et telle sanction donnée conjointement avec la sanction et l'assentiment des commissaires des travaux publics.

Et enfin, il est convenu, déclaré et arrêté que le contrat fait, signé, scellé, et délivré, par et entre les parties aux présentes, le vingt-neuvième jour de juillet dernier, pour la construction et exécution de certains travaux sur et concernant le dit chemin de fer, sera, et le marché en est par les présentes déclaré avoir été et être, et il est par le présent contrat, annulé, lequel dit marché du vingt-neuvième jour de juillet dernier est par les présentes déclaré nul et de nul effet et n'avoir plus aucune force que ce soit entre les dites parties.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs bureaux ou lieux d'affaires respectifs, en la dite cité de Québec. Auxquels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Fait et passé à Québec, au bureau de la compagnie, situé à la Haute-ville de cette cité de Québec, le vingtième jour d'octobre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-deux, sous le numéro dix-neuf cent quatre-vingt cinq. Les parties ont signé après lecture dûment faite, suivant la loi, et le sceau de la dite compagnie a été apposé.

Vraie copie de l'original demeuré de record en mon étude.

CONTRAT pour la Construction du CHEMIN de FER de TORONTO à MONTREAL.

MARCHÉ FAIT et passé ce quatorzième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada d'une part, et William Jackson, de Birkhead et de Londres, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite " compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada " a été incorporée et dûment organisée dans le but de faire, construire, compléter, et équiper un chemin de fer depuis la cité de Toronto, à travers les villes de Port Hope, de Cobourg, et de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, delà, par la route qu'elle trouvera le plus praticable, par les villes de Brockville et de Prés-

cott, jusqu'à un point sur la ligne frontière est du township d'Osnabruck, delà, en une ligne aussi droite que possible, jusqu'à St. Raphaël, et delà jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et delà jusqu'à la cité de Montréal en suivant la ligne que les dites parties de première part croiront la plus avantageuse, mais les différentes sections du dit chemin pouvant être faites simultanément ou dans tel ordre que les dites parties de deuxième part jugeront convenable. Pourvu toujours, que si, après l'étude faite, le gouverneur trouve qu'il serait dans l'intérêt de la province d'adopter une autre ligne entre Kingston et Montréal, les dites parties de deuxième part construiront le dit chemin de fer dans la ligne choisie par le Gouverneur entre Kingston et Montréal susdits, d'après telle étude. Pourvu de plus, que tout changement ainsi fait dans la route n'augmentera pas le coût de la construction du dit chemin de fer; et si le coût de la construction du dit chemin de fer se trouve augmenté en conséquence de tout changement fait par le gouverneur dans la route, alors ce surcroît sera alloué aux dites parties de deuxième part, et il leur sera payé en conséquence. Et attendu, que les dites parties de deuxième part sont convenues de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer à raison de sept mil six cent vingt-cinq livres sterling par mille, aux termes, conditions et stipulations ci-après énoncés, le dit chemin devant être un chemin de fer à voie simple de première classe, avec les fondations des grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et devant être supérieur à tout chemin de fer Américain ou Canadien maintenant connu ou en opération, et égal aux chemins Anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité de l'ouvrage, et être tel, quant à la durée et à la solidité de structure, que les autorités des chemins de fer anglais pourraient l'approuver et le déclarer propre au transport des passagers et à l'exploitation, et que les ingénieurs anglais les plus haut placés par l'expérience pourraient le recevoir; avec ensemble tout l'équipement, le fonds roulant, l'ensablement, les ponts tubulaires en fer, ponts en pierre et ponts en brique, les ponceaux en pierre et ponceaux en brique, les maisons de stations en pierre et en brique, le tout ainsi qu'il est plus amplement décrit et énoncé au devis ci-annexé, marqué (A.) et conformément à icelui, et sujet à l'assentiment de l'ingénieur en chef des dites parties de première part, et aussi de l'ingénieur des travaux publics de la province du Canada pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur du Canada en conseil, en temps et lieu, jugera à propos de nommer pour faire l'inspection du dit chemin. Et attendu que, pour faciliter la construction du dit chemin de fer, le gouvernement de la dite province est convenu de donner à la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," en vertu de l'acte qui incorpore la dite compagnie, (les parties de première part aux présentes,) l'aide de la province, par rapport au chemin qu'il est convenu par les présentes de faire, construire, compléter et équiper, au montant de trois mille louis sterling pour chaque mille en longueur du dit chemin, la dite aide devant être donnée comme suit, savoir:—aussitôt qu'il aura été constaté par le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics de la dite province, pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en conseil pourra nommer à cet effet de temps à autre, qu'il aura été réellement dépensé sur le dit chemin, avec tous égards possibles sous le rapport de l'économie, une somme de cent mille louis sterling, en ouvrage, ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors les parties de première part devront procurer et payer aux parties de deuxième part, des débentures de la province du Canada pour un montant de quarante mille louis sterling, payables en la cité de Londres, à vingt ans de la date qu'elles auront été émises, res-

pectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à Londres susdit, sémi-annuellement; et chaque fois qu'il sera de la même manière constaté qu'une autre somme de cent mille livres sterling aura été dépensée comme susdit, alors les dites parties de première part procureront et paieront aux dites parties de deuxième part, une autre somme de quarante mille livres sterling en débetures de la province, dont l'intérêt et le principal seront payables comme susdit, et ainsi de suite, à chaque fois qu'il y aura lieu, jusqu'à ce que telles garanties et débetures provinciales, comme susdit, aient été données et payées au montant en plein de trois mille livres sterling par mille, pour chaque mille en longueur du dit chemin; icelle garantie provinciale, excepté en autant qu'il est pourvu autrement par la vingt-septième section de l'acte qui incorpore la dite compagnie, (les parties de première part aux présentes,) devant être sujette à toutes les dispositions de l'acte provincial passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "acte pour pourvoir à accorder la garantie de la province aux débetures des compagnies de chemins de fer, à certaines conditions, et pour venir en aide à la construction du chemin de fer d'Halifax à Québec, tel qu'amendé par un acte passé dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé, "acte pour pourvoir à la construction d'un tronçon principal de chemins de fer dans toute la longueur de la dite province du "Canada."

Et attendu que les dites parties de première part sont convenues avec les dites parties de deuxième part, que lors, et aussitôt qu'il sera fait de l'ouvrage et délivré des matériaux sur les lieux, ou les deux ensemble, au montant de cinquante mille livres sterling, alors il sera payé aux parties de deuxième part cinquante pour cent sur vingt-cinq mille livres, dont douze mille cinq cents livres sterling seront en coupons de la dite compagnie, et les autres douze mille cinq cents livres sterling, en débetures de la dite compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale, dans la cité de Londres, en Angleterre, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les dites parties de deuxième part; et lors et aussitôt que l'ouvrage fait ou les matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, montreront, d'après les aperçus, une dépense de cinquante autres mille livres sterling, en ouvrage fait sur le dit chemin, ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors un autre cinquante pour cent sur le montant en dernier lieu mentionné, savoir: la somme de vingt-cinq mille livres sterling, sera payable, comme ci-dessus, aux dites parties de deuxième part, savoir, douze mille cinq cent livres sterling, en coupons de la dite compagnie, et l'autre somme de douze mille cinq cents livres sterling, en débetures de la dite compagnie, portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale, comme susdit, en la cité de Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les dites parties de deuxième part, et l'on continuera à faire de la même manière des paiements aux dites parties de deuxième part, sur chaque cinquante mille livres sterling additionnels qui auront été dépensés sur le dit chemin de fer, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, en égales parties de coupons du capital de la dite compagnie, et de débetures de la dite compagnie portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la Banque Commerciale, dans la cité de Londres, comme susdit, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les parties de deuxième part, jusqu'à ce que le montant dépensé sur le dit chemin, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, avec tous les égards possibles sous le rapport de l'économie, soit estimé par le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics

de la dite province du Canada, à la somme de deux cent mille livres sterling, auquel temps, après déduction faite des quatre-vingt mille livres sterling de débentures provinciales, payables comme susdit, et des autres paiements en coupons et en débentures de la compagnie, (les parties de première part au présentes,) il restera entre les mains des dites parties de première part une réserve de vingt mille livres sterling, laquelle réserve de vingt mille livres sterling, il est par les présentes convenu entre les dites parties, sera retenue par les dites parties de première part jusqu'à ce que le dit chemin soit complètement fini et équipé, comme susdit, mais alors la dite réserve de vingt mille livres sterling sera payée aux parties de deuxième part. Et chaque fois qu'une autre somme de cinquante mille livres sterling (en sus et en outre de la dite somme de deux cent mille livres sterling) aura été dépensée, comme susdit, sur le dit chemin de fer, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, alors il sera payé aux dites parties de deuxième part, soixante pour cent, égal à trente mille livres du montant, savoir :—Quinze mille livres en coupons de la compagnie, parties de première part aux présentes, et quinze mille livres en débentures de la dite compagnie, partie de première part aux présentes, portant intérêt, comme susdit, au taux de six pour cent par an, et payables à la dite banque commerciale, en la dite cité de Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, en telle somme ou sommes, ainsi qu'il sera exigé par les dites parties de deuxième part, et l'on continuera à faire de la même manière, des paiements aux dites parties de deuxième part, sur chaque cinquante mille livres sterling qui auront été dépensées sur le dit chemin de fer par les dites parties de deuxième part, en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, de temps à autre, en sus des quarante pour cent de garantie du gouvernement, payables ainsi qu'il est limité et prescrit par l'acte d'incorporation des parties de première part, sur chaque cent mille livres sterling dépensés sur le dit chemin en ouvrage fait ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, de la dite garantie provinciale, et les paiements en sus qu'il est par les présentes convenu que les dites parties de première part feront aux dites parties de deuxième part, n'excéderont dans aucun cas le taux de sept mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, en tout, pour la construction, l'achèvement et l'équipement du dit chemin de fer, ensemble avec toutes les locomotives, tenders, chars, wagons, et matériel nécessaire à l'équipement et à l'exploitation du dit chemin de fer, ainsi qu'il est énoncé dans le dit devis ci-annexé, marqué (A), comme susdit, le tout devant être en bon état d'opération, sous tous les rapports, et prêt pour l'exploitation, sans que les dites parties de première part, soient tenues de faire d'autres déboursés ou dépenses. Maintenant le présent marché atteste que les dites parties de deuxième part conviennent et s'obligent par les présentes envers les dites parties de première part, de faire, bâtir, construire, compléter et équiper, conformément au dit devis ci-annexé, le dit chemin de fer, depuis la dite cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, de Cobourg et de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, et de la dite cité de Kingston, par la route qui sera trouvée la plus praticable, passant par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite Est du township d'Osnabruck ; de là, en ligne directe autant que possible, jusqu'à Saint Raphaël, et de là, jusqu'à la Rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal en suivant la ligne que les dites parties de première part croiront la plus avantageuse ; mais les différentes sections du dit chemin pourront être faites simultanément ou dans tel ordre que les dites parties de deuxième part jugeront à propos ; pourvu que si le gouverneur vient à changer la route désignée entre Kingston et Montréal, de manière à en augmenter le coût de construction, alors tel surcroît sera alloué aux dites parties de deuxième part, et

il leur sera payé en conséquence ; le dit chemin de fer que les dites parties de deuxième part conviennent par les présentes de construire, comme susdit, devant être un chemin de fer à voie simple, de première classe, avec les fondations des grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et devant être, le dit chemin de fer à voie simple, supérieur à tout chemin américain ou canadien maintenant connu ou en opération, et égal aux chemins anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité de l'ouvrage, et être tel, quand à la durée et à la solidité de structure, que les autorités des chemins de fer anglais pourront l'approuver et le déclarer propre au transport des passagers et à l'exploitation, et que les ingénieurs anglais les plus haut placés par l'expérience pourront le recevoir, avec ensemble tout l'équipement, le matériel roulant et le mobilier nécessaire à l'équipement et à l'exploitation du dit chemin de fer, l'ensablement, les ponts tubulaires en fer, les ponts en pierre et ponts en briques, les ponceaux en pierre et ponceaux en briques, les maisons de stations en pierre et en briques, couvertes en fer blanc ou en tuiles, le tout ainsi qu'il est plus amplement spécifié et énoncé au devis ci-annexé, marqué (A), et conformément à icelui, le tout devant être en bon état d'opération, durable et solide, comme susdit, sous tous les rapports, prêt pour l'exploitation, sans que les dites parties de première part aux présentes soient tenues de faire d'autres déboursés ou dépenses, et sujet à l'assentiment de l'ingénieur des travaux publics de cette province, pour le temps d'alors, ou de tout autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en conseil, pour le temps d'alors, jugera à propos, de temps à autre, de nommer pour faire l'inspection du dit chemin ; et devant être, le dit chemin, construit, complété et équipé, comme susdit, et reçu, comme susdit, le ou avant le premier jour de juillet, mil huit cent cinquante-sept, à raison de sept mille six cent vingt cinq livres sterling par mille, pour chaque mille en longueur du dit chemin, payables ainsi qu'il est ci-dessus spécifié et énoncé, avec cette entente, que si la route est changée, comme susdit, entre Kingston et Montréal, par une proclamation du gouverneur, et que le coût en soit par là augmenté, tel surcroît raisonnable en dépenses sera alloué aux dites parties de deuxième part. Et les dites parties de première part conviennent et s'obligent par les présentes envers les dites parties de deuxième part, sujet aux conditions ci-dessus exprimées, qui devront être observées, remplies et fidèlement exécutées, de payer pour le dit chemin de fer à raison de sept mille six cent vingt cinq livres sterling par mille, dont trois mille livres sterling, par mille, devront être payées, comme susdit, en débentures de la province du Canada, comme il est plus spécialement dit ci-dessus, et conformément aux statuts qui règlent l'octroi de la garantie provinciale, et ainsi qu'il est permis par l'acte d'incorporation des dites parties de première part, portant intérêt, les dites débentures, au taux de six pour cent par an, et payables à Londres, en Angleterre, comme susdit, à vingt cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement ; et la balance de quatre mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, payable en égales parties de coupons de la compagnie, et de débentures de la compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, comme susdit, et payables à la Banque Commerciale, dans la dite cité de Londres, dans la Grande Bretagne, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises respectivement, avec l'entente entre les dites parties, que si le gouverneur décide et ordonne, par proclamation comme susdit, aucun changement de route entre Kingston et Montréal, et que le coût de construction en soit par là augmenté, tel surcroît raisonnable de dépenses sera alloué et payé aux dites parties de deuxième part, en sus et en outre des sept mille six cent vingt-cinq livres sterling par mille, payables en tout, comme ci-dessus, pour la construction, l'achèvement et l'équipement du dit chemin, avec l'assentiment ci-dessus requis.

Et il est de plus entendu et convenu que le présent marché ou contrat est basé

sur la supposition et l'espoir que les rails de fer peuvent être achetés en Angleterre, rendus à bord, pour six louis sterling la tonne ; et il est par les présentes convenu que s'il n'en est pas ainsi, toute diminution sur ce montant dans le prix du fer sera déduite du contrat, et toute augmentation ajoutée, et à l'égard des coussinets, des clous et du fer à ponts, il sera fait une déduction ou une avance en proportion ; et il est de plus convenu que la chaussée du dit chemin de fer, s'il est cru nécessaire toutefois, sera élevée, autant que praticable et nécessaire, au-dessus de la surface du sol, pour faciliter l'enlèvement de la neige. Et il est de plus par les présentes convenu que si le coût du terrain requis pour le dit chemin de fer et les stations nécessaires, excède en tout la somme de soixante-et-dix mille livres sterling, alors tout excédant de cette somme sera payable aux dites parties de deuxième part, par les dites parties de premières part, comme toute diminution sera déduite ; et les dites parties de première part conviennent de plus par les présentes et s'obligent, de temps à autre, et en tous temps, durant la confection du dit ouvrage, quand elles en seront requises par les dites parties de deuxième part, de faire valoir, par tous les moyens légaux, tous les pouvoirs, droits et privilèges qui leur appartiennent, pour le profit et avantage des dites parties de deuxième part, pour mieux les mettre en état, les dites parties de deuxième part, de construire et équiper le dit chemin, et de remplir et exécuter le présent marché. Et il est de plus entendu et convenu, par et entre les dites parties contractantes, que lors et aussitôt qu'aucune partie ou parties du dit chemin entrepris par les présentes sera ou seront faites et mises en opération, tout profits ou profits provenant de l'exploitation des dits chemin ou chemins ainsi faits et complétés, retourneront et seront appliqués à l'avantage des dites parties de première part, de la même manière que si tout le dit chemin de fer était fait et livré. Pourvu toujours, que les dites parties de deuxième part auront le droit de faire passer sur toutes telles parties du dit chemin ainsi ouvertes, francs de transport, tous les agents, ouvriers, et matériaux nécessaires pour l'exécution des autres travaux. Et enfin, il est convenu par et entre les dites parties aux présentes que, dans le cas qu'il s'élèvera aucune difficulté ou contestation entre elles relativement au présent contrat, on a toute matière ou chose en ressortant, ou s'y rattachant en aucune manière, toutes telles matières en dispute seront soumises à la considération et à l'arbitrage final de trois personnes désintéressées qui devront être des ingénieurs anglais des plus hauts placés par l'expérience, et qui seront choisies comme suit : une par les dites parties de première part, une par les dites parties de deuxième part, et les deux ainsi nommées et choisies en choisiront et nommeront une troisième avant de prendre l'affaire en considération, et des trois arbitres ainsi choisis et nommés la sentence des trois ou de deux d'entre eux sera finale et conclusive entre les parties, et il ne pourra y avoir appel de telle sentence, en aucune manière ni pour aucune raison que ce soit. Et la dite compagnie, pour elle-même et ses successeurs, convient avec les dits entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs exécuteurs et administrateurs, conviennent avec la dite compagnie et ses successeurs, qu'elles, les dites parties, respectivement, s'en tiendront, se conformeront et obéiront à la dite sentence et jugement de tels arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, comme susdit, et y seront obligées et l'exécuteront, l'accompliront, et l'observeront, pouvant, l'une ou l'autre des dites parties, à son choix, faire déclarer la présente soumission à toute telle sentence, obligatoire contre l'autre, devant aucune cour de justice du Canada.

En foi de quoi, la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada a apposé son sceau commun aux présentes, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, y ont respectivement apposé leurs seings et sceaux, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONSTRUCTION.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage, égales à trois pour cent de la longueur totale.

RAILS.—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 12 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur, au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, vingt-quatre pieds; talus, dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, dans le roc, un quart sur un; largeur, dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—18 pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront être réduits à 1 sur 1.

PONCEAUX ou petits ponts, au-dessous ou audessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en pierre et en brique, posée dans le mortier.

PETITS VIADUCS, sous la voie, n'excedant pas 60 pieds de hauteur, seront construits en pierre ou en brique, ou des deux ensemble, avec du mortier; les viaducs de plus de 60 pieds de hauteur seront construits avec des piliers en pierre et des tubes en fer; il n'y aura pas moins de _____ milles de longueur de ces tubes en fer battu, pour la voie simple, y compris le pont de l'Ottawa.

Pour le pont de l'Ottawa, à l'eau profonde, les fondations seront construites en charpente, et remplies comme à l'ordinaire de pierre brute jusqu'au niveau de la surface de l'eau; sur ces fondations il sera érigé des piles pour supporter les tubes en fer battu. Il y aura dans cette structure un pont levis pour la navigation, de 45 pieds de largeur.

Il y aura un autre pont levis, de mêmes dimensions, sur le canal de Lachine, près de Montréal.

Aussi, un pont levis de mêmes dimensions sur le canal Rideau.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec l'enseigne ordinaire.

STATIONS INTERMÉDIAIRES COMME SUIV :—

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1.—Lachine. | 18.—Pittsburgh. |
| 2.—Ste. Claire. | 19.—Kingston. |
| 3.—Ste. Anne. | 20.—Ernesttown. |
| 4.—Chemin des Cèdres. | 21.—Napanee. |
| 5.—Nouvelle Longueuil. | 22.—Shannonville. |
| 6.—Lancaster. | 23.—Belleville. |
| 7.—Charlotteburgh. | 24.—Port Trent. |
| 8.—Cornwall. | 25.—Colborne. |
| 9.—Osnabruck. | 26.—Grafton. |
| 10.—Williamsburgh. | 27.—Port Cobourg. |
| 11.—Matilda. | 28.—Port Hope. |
| 12.—Edwardsburgh. | 29.—Bond Head. |
| 13.—Augusta. | 30.—Bowmanville. |
| 14.—Elizabethtown. | 31.—Whitby. |
| 15.—Yonge. | 32.—Pickering. |
| 16.—Landsdown. | 33.—Scarborough. |
| 17.—Leeds. | 34.—Scarborough Height. |

Il devra aussi y avoir une station à Brighton.

Les stations intermédiaires consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas, pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. Le tout suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

A quinze des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangars à bois, aux stations où il sera jugé nécessaire d'en avoir.

Les stations extrêmes, à Montréal et à Toronto, consisteront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec trottoirs, bureaux, cabinets de portier, salles d'attente, soutes à bagage, cambuses, lieux, résidences complète du surintendant, chambre du bureau, bureau du secrétaire, ditto des commis, ditto du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en ferblanc ou en tuiles; remise à marchandises, couverte, avec plateformes, grues et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs, et un mille de gares d'évitement et de voies auxiliaires; le tout devant être construit en brique ou en pierre, et être suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

La station de Kingston, s'il est jugé nécessaire, sera pourvue de la même manière, et construite en pierre et couverte comme ci-dessus.

Dans le cas d'une augmentation de droits, au-delà de ce qui est actuellement prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

Le contrat est basé sur l'espérance que les rails de fer, etc., peuvent être achetés, rendus à bord, à £6 la tonne, en Angleterre, et il est entendu que toute augmentation sur ce montant sera ajoutée au prix du contrat et que toute diminution en sera déduite.

Semblable déduction ou augmentation sur la valeur relative de tout le fer, soit pour les coussinets, les chevilles, ou les ponts.

Il est aussi entendu que dans le cas que le coût du terrain nécessaire pour le chemin et pour les stations excéderait des somme de soixante-et-dix mille livres sterling, (qui est le montant inclus dans l'aperçu des dépenses, pour cet objet,) la différence sera ajoutée et payée aux entrepreneurs en conséquence, et toute diminution sera déduite.

Le matériel roulant qu'il faudra pour le trafic et l'exploitation de la ligne, sera comme suit:—

33 Locomotives à passagers.	100 Chars à bois.
14 do à marchandises.	100 do à bétail.
30 Chars de première classe.	50 Wagons à ballast.
15 do de seconde do	50 Chars à bras.
15 do de troisième do	10 Herse à neige.
150 Wagons à marchandises.	10 Plaques tournantes de 45 pieds.
150 Chars couverts pour marchandises sèches.	

Les remises à locomotives et les ateliers, à Montréal, à Kingston et à Toronto, nécessaires pour entretenir l'équipement ci-dessus, seront construits en pierre ou en brique, et couverts en ferblanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une voie double, jusqu'au niveau du sol,—les frais d'ingénieurs, d'études et autres quelconques, rela-

tifs au tracé et à la construction du chemin et des travaux, à partir de ce jour, seront supportés par les entrepreneurs, excepté le salaire de l'ingénieur en chef et celui de l'ingénieur adjoint.

CONTRAT pour la Construction du CHEMIN de FER de BELLEVILLE à PETERBOROUGH.

MARCHÉ fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante trois, entre la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, représentée par l'Honorable John Ross, de Brockville, comme agent, dûment autorisé à agir en son nom, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, (ci-après appelée "La Compagnie") a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, passée dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grande Jonction," dans le but, entre autres choses, de tracer, faire, construire et finir un chemin de fer, dans et sur aucune partie du pays située entre Belleville et Peterborough, avec certains pouvoirs de l'étendre. Pourvu toujours que la compagnie obtiendrait auparavant l'assentiment et la sanction du gouvernement du Canada, sur la route par elle choisie pour le tracé du dit chemin, et quant aux plans et devis d'icelui, et que la compagnie construirait le dit chemin de fer sur la ligne et de la manière approuvées par le gouvernement.

Et attendu que les dites parties de deuxième part (ci-après appelées "les entrepreneurs"), ont consenti d'acheter et de procurer le terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations, et de faire, construire et compléter la section ou partie du dit chemin de Belleville à Peterborough, distance d'environ cinquante milles, aux termes et aux conditions, et au prix ci-après mentionnés; le chemin devant être un chemin de fer de première classe, à simple voie, avec les fondations de toutes les grandes structures faites pour une double voie, jusqu'au niveau du sol; et de bâtir et construire toutes les maisons de stations, les ponts en pierre et en briques, les ponts tubulaires, les ponceaux, et autres ouvrages appartenant au dit chemin de fer; et de procurer le mobilier fixe et le matériel roulant, suivant les détails contenus dans le devis ci-annexé, avec l'assentiment de l'ingénieur en chef de la compagnie.

Et attendu que le devis du dit chemin de fer et des ouvrages à être faits par les entrepreneurs est contenu dans la cédule ci-annexée: Et attendu que la compagnie a consenti de payer aux entrepreneurs pour les ouvrages à être faits par eux, y compris l'équipement, la somme de quatre cent mille livres, dont moitié à être payée en bons ou débiteures de la compagnie, payables à Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'elles auront été émises, et portant intérêt, payable pareillement à Londres sémi-annuellement, au taux de six pour cent par an, et moitié en capital ou actions de la compagnie qui seront entrées sur le registre comme payées en plein, et que sur ce principe la compagnie fera, de temps à autre, ses paiements aux entrepreneurs, aux époques et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

C'est pourquoi maintenant, il est par les présentes déclaré et convenu par et entre la dite compagnie d'une part, et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs et administrateurs, d'autre part, comme suit:

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et compléteront la section du dit chemin de Belleville à Peterborough, et toutes les stations, ponts, ponceaux, et autres ouvrages y appartenant, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus ; et de plus, qu'ils équiperont et pourvoiront le dit chemin de fer du matériel fixe et mobile et du mobilier nécessaire, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus, le tout devant être de matériaux de bonne condition et d'un matériel roulant en parfait état d'opération, et sous tous les rapports propre et prêt à faire le trafic et à l'exploitation, et devant être approuvé par l'ingénieur en chef de la compagnie.

Que les entrepreneurs compléteront, équiperont et pourvoiront le chemin du matériel nécessaire et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation, le ou avant le premier jour de janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-neuf.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son assentiment, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où la compagnie s'objectera à la route choisie pour la ligne du chemin, ou que les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder quant aux plans détaillés de construction, les points de contestation seront soumis à des experts, en la manière ordinaire, et leur décision sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est pas donnée avant le premier janvier prochain, le temps pour l'achèvement du chemin sera étendu de manière à donner cinq années complètes aux entrepreneurs, après telle décision, pour le construire.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisinant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en tous temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et privilèges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que s'il devient impossible aux entrepreneurs, à cause de guerres ou de troubles politiques intérieurs, de poursuivre l'exécution des dits ouvrages, et qu'ils soient par là actuellement forcés de les suspendre, alors le temps pour compléter le chemin sera encore étendu à une autre période plus éloignée, suivant qu'il en sera déterminé par arbitrage, si la compagnie et les entrepreneurs ne peuvent s'entendre ; et les arbitres auront le pouvoir d'accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages qu'ils encourront par suite de telle suspension, suivant qu'il pourra être déterminé par l'arbitrage.

Que pour et en considération de la confection, achèvement, et équipement du dit chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme de quatre cent mille livres, et en considération de cette somme les entrepreneurs prennent et prendront sur eux tous les risques et dépenses à encourir, de quelque espèce que ce soit, sauf les exceptions ci-après mentionnées.

Que la dite somme, ou prix, contractuelle sera payée comme suit :—Deux cent mille livres en débetures de la compagnie qui courront vingt-cinq ans et qui seront de la description spécifiée dans le contenu du présent contrat.

Et les autres deux cent mille livres restants, en actions ou capital de la compagnie.

Qu'aussitôt que la ligne ou route du chemin aura été définitivement arrêtée, comme il est ci-dessus pourvu, la compagnie créera des débetures de la description ci-dessus spécifiée et de tels montants ou sommes nominales, selon que les entrepreneurs pourront le désirer et exiger, à un montant total de deux cent mille livres, et aussi un capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Que le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qui en sera nécessaire pour la qualification des directeurs, sera entré au registre de la compagnie, au nom collectif des entrepreneurs, et comme payé en plein.

Que toutes les débetures de la compagnie et les coupons pour tout le montant du capital ainsi enregistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Barr Glyn, et Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et Thomas Brassey, pour les entrepreneurs, (lesquels seront désignés ci-après comme " les syndics,") et seront vendus ou transportés à telles époques et de telle manière, et à tels prix que les entrepreneurs décideront et ordonneront conjointement, par écrit ; et le produit de telles ventes ou transports sera placé en telles garanties que les entrepreneurs ordonneront aussi conjointement et par écrit ; et les placements ainsi faits le seront au nom collectif des syndics, et formeront, avec tous les deniers provenant des ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu ; et l'intérêt ou les dividendes qui proviendront des placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus.

Que l'intérêt sur les débetures ou sur le capital à être ainsi vendus ou transportés sera, de temps à autre, payé par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le chemin de fer ait été équipé et soit prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que le mode du paiement en débetures et en capital de la compagnie, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, sera comme suit :—Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé vingt mille livres pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débetures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement donnés dans la forme d'une cédule des montants répartis à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat ;) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaudront nominalement à la somme de vingt mille livres, moins dix pour cent que la compagnie retiendra entre ses mains comme réserve, et au bout d'un mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent. Et sur ce, un autre ordre semblable sera donné, de la même manière que le premier, pour un pareil paiement ou transport de telle somme ou de tel montant de garanties entre les mains des syndics, qui équivaldra nominalement au montant de tel certificat, moins dix pour cent

comme réserve, et ainsi de suite, *toties quoties*, jusqu'à ce que le montant réservé et retenu par la compagnie forme la somme de vingt mille livres, après quoi le montant total certifié de mois en mois sera payé, la moitié en débetures, comme susdit, et l'autre moitié en capital; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance, (s'il y en a,) restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de quatre mille livres, à être mise de côté comme ci-dessus, pour rencontrer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin soit prêt à être ouvert à l'exploitation, et qui aura été réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, ou de leur agent à Londres, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un refus ou négligence, par les directeurs de la compagnie, ou par leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que tel certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndics, après s'être assurés que tel certificat a été donné, paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés, qui aurait dû être payé, si tel ordre écrit eut été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de quatre mille livres qui devra être appliquée par les syndics à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de quatre mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dits quatre mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas due pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir, de l'un ou de l'autre des syndics de la part de la compagnie, la compagnie pourra en nommer ou en substituer un autre à sa place; et dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des deux autres syndics, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela, *toties quoties*.

Que les syndics n'encourront aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds, provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables, — tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débetures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enregistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepreneurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intérêt deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de rencontrer tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remettre à la compagnie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payée ou fournie, et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même le dit fonds.

Que si le capital possédé par les directeurs ne leur est pas émis comme payé en plein, et si de fait il n'est pas ainsi payé, les directeurs en appelleront aux

actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui devra être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement ; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage.

Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, et quant au placement *interim* de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de manière que les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifient William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux ; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat ; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou

par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

DEVIS GENERAL pour les OUVRAGES de CONSTRUCTION.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale; rails, 63 lbs. par verge courante; coussinets en fer battu, aux joints, environ 8 lbs. chacun; chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, un quart sur un; largeur dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—Dix huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose sera praticable, être réduits à un sur un.

LES PONCEAUX OU PETITS PONTS, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, sous la voie, pour traverser les ravins, les ruisseaux, les rivières et les routes, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier; et lorsque toutes telles structures seront en hauteur, de telles dimensions, ou en ouverture, de telle largeur, qu'il sera expédient d'avoir recours au tubes de fer battu, dans la construction de ces ouvrages, ces tubes devront avoir la même force que ceux qu'on employe sur le chemin de fer Grand Tronc du Canada, entre Montréal et Toronto. Les ouvertures sur les ruisseaux, quand elles n'excéderont pas 20 pieds de largeur, pourront être construites avec des culées en maçonnerie et des longuerines en fer, si l'on veut.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

STATIONS INTERMÉDIAIRES, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela. Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs.

LA STATION EXTRÊME; à Peterborough, consistera d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités

nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises, couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre.

LA STATION DE BELLEVILLE, jointe à celle du Grand Tronc, sera assez spacieuse pour tous les besoins ordinaires à une jonction.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux. Dans le cas d'une augmentation de droits, au-delà de ce qui est actuellement prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais. Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:—

- 5 Locomotives à passagers, avec tenders.
- 2 Locomotives à marchandises.
- 5 Chars de première classe.
- 5 Chars de seconde do.
- 20 Wagons à marchandises.
- 20 Chars couverts pour marchandises sèches.
- 16 Wagons à bois.
- 16 Chars à bétail.
- 10 Wagons à ballast.
- 10 Chars à bras.
- 2 Herses à neige.
- 2 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Belleville, avec les ateliers nécessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles. Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

Remise à locomotives, 128 pieds sur 40 pieds; Forge, 100 pieds sur 40 pieds; Atelier d'ajustage et à tourner, 100 pieds sur 40 pieds. Le chemin, lorsqu'il sera complété, devra être de même construction et en tout égal à celui du Grand Tronc entre Montréal et Toronto.

CONTRAT SUPPLEMENTAIRE.—TORONTO à MONTREAL.

MARCHÉ FAIT le vingt-troisième jour de mars, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie de chemin de fer Grand Tronc, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, Londres, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu qu'un marché a été fait et passé entre les dites parties de première et de seconde part aux présentes, respectivement, en date du quatorzième jour de décembre, mil huit cent cinquante deux, par lequel, après avoir cité l'acte d'incorporation de la dite compagnie lui donnant pouvoir de faire, construire, compléter et équiper le chemin de fer y mentionné et décrit, sujet au proviso y contenu quant à un changement de route entre Kingston et Montréal, et après que les parties de deuxième part au dit marché eurent consenti de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer, à raison de sept mille six cent vingt-

cinq livres sterling par mille, aux termes et conditions et de la manière y après mentionnés, il a été convenu et arrêté entre les dites parties de première et de seconde part que les dites parties de deuxième part au dit marché feraient, bâtiraient, construiraient, complèteraient et équiperaient, suivant le devis annexé au dit marché, le dit chemin de fer, étant un chemin de fer depuis Toronto, passant par les villes de Port Hope, Cobourg et Belleville, jusqu'à la cité de Kingston; et de la dite cité de Kingston, passant par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck, de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal, de la manière y mentionnée, et au taux susdit, payable comme il y est spécifié, et sujet à un proviso quant au coût additionnel en cas d'un changement de route, comme susdit. Et attendu que les dites parties de première part au dit marché sont convenues avec les dites parties de deuxième part, de payer pour le dit chemin le taux ci-dessus, de la manière et par les moyens y mentionnés, avec tel coût additionnel, s'il y avait lieu, qui serait occasionné par tel changement de route comme susdit; et qu'il a été de plus par le dit marché convenu que le dit marché ou contrat était basé sur la supposition et l'espoir que les rails de fer pourraient être achetés en Angleterre, rendus à bord, à six livres sterling la tonne, et que toute diminution de ce montant dans le prix du fer serait déduite, et toute augmentation ajoutée au contrat, et que quant aux coussinets, aux chevilles et au fer à ponts, il serait fait une déduction ou une avance en proportion. Et attendu qu'il a été de plus par le dit marché convenu, que si le coût du terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations requises, venait à excéder, en tout, la somme de soixante et dix mille livres sterling, alors tout excédant de cette somme serait payable aux dites parties de deuxième part par les dites parties de première part, comme toute diminution serait déduite; le dit marché contenant aussi une clause pour soumettre à l'arbitrage tous différends ou contestations. Et attendu que, depuis la passation du dit marché, il a été jugé expédient, et convenu entre les dites parties au dit marché et aux présentes, de modifier dans certains détails le dit marché ou contrat ci-dessus récité, et de faire certaines modifications au devis y annexé en y substituant celui maintenant annexé aux présentes, suivant lequel seront construits les travaux mentionnés au dit contrat; et attendu qu'entre autres choses il a été convenu, qu'au lieu de l'augmentation casuelle dans le coût, au cas d'un changement de route entre Kingston et Montréal, et de la diminution ou augmentation casuelle dans le prix du fer et le coût du terrain, les dites parties de deuxième part (qui seront ci-après appelées les entrepreneurs) prendraient sur elles tous ces risques; et qu'en considération de ce, les parties de première part (ci-après appelées la compagnie) leur paieraient la somme ronde de trois-millions de livres sterling, sans additions ou réductions, comme susdit. Et attendu qu'il a aussi été convenu, qu'au lieu des moyens et mode de paiement spécifiés au dit marché ci-dessus récité, les moyens et mode du paiement de la dite somme de trois millions de livres sterling maintenant stipulée, seraient comme il est ci-après pourvu. Maintenant, en conséquence, il est déclaré et convenu par et entre la dite compagnie et les dits entrepreneurs, comme suit:—

Que le dit marché ou contrat, sauf les changements ci-après et ce qui pourra y être incompatible avec les présentes, continuera d'avoir force et vigueur sous tous les rapports.

Qu'au lieu du taux par mille stipulé et convenu au dit marché ou contrat, le prix à être payé par la compagnie aux entrepreneurs, pour faire, compléter, équiper et assortir le dit chemin de fer de tous les accessoires et appartenances, tel que spécifié au dit marché, sera la somme de trois millions de livres sterling,

sans additions ou déductions pour quelque cause que ce soit ni pour aucune raison.

Que pour et en considération de la dite somme de trois millions de livres sterling, qu'il est ainsi convenu de payer, les entrepreneurs prendront sur eux tous les risques et casualités de toute espèce, y compris tout coût additionnel en conséquence d'un changement de route entre Kingston et Montréal, et toute augmentation dans le prix du fer ou le coût du terrain; étant entendu que la dite somme de trois millions de livres devra suffire à toutes telles casualités.

Que la dite somme contractuelle sera payée comme suit:—un million et trente cinq mille livres sterling, en débetures de la province du Canada, telles que celles spécifiées au dit marché réité; Neuf cent quatre-vingt deux mille cinq cents livres, en débetures de la compagnie, payables à trente cinq ans, et de la description spécifiée au dit marché réité; Neuf cent quatre-vingt deux mille louis, en actions de la compagnie.

Que le paiement en débetures provinciales se fera comme suit:—

Lors et aussitôt que l'ingénieur nommé pour cette fin par le gouverneur de la province du Canada, conformément aux dispositions de la vingt-huitième clause de "l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," aura fait rapport et certifié que la somme de cent mille livres sterling aura été actuellement dépensée, avec tous égards possibles pour l'économie, sur le dit chemin de fer, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, les entrepreneurs auront droit de recevoir et de se faire émettre des débetures provinciales, telles que celles spécifiées et décrites au dit marché réité, pour un montant nominal de quarante mille louis, et ces débetures pour le dit montant leur seront en conséquence remises de suite, aussitôt qu'elles auront été créées et émises par le gouvernement provincial, et ainsi de suite, *toties quoties*, quand et chaque fois que pareils montants de cent mille livres sterling auront été successivement dépensés et certifiés comme susdit, jusqu'à ce que le montant total d'un million trente cinq mille louis ait été ainsi dépensé.

Que le paiement en débetures et en actions de la compagnie se fera comme suit:—

La compagnie créera de suite des débetures du montant nominal et de la description spécifiés au dit marché réité, au montant total nominal de neuf cent quatre-vingt-deux mille louis, et aussi du capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qu'il en faudra pour la qualification des directeurs, sera entré au registre de la compagnie, au nom collectif des entrepreneurs et comme payé en plein.

Toutes les débetures, et les coupons pour le montant total du capital ainsi enregistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Carr Glyn et Thomas Baring, écuyer, de la part de la compagnie, et à Samuel Morton Peto, et Thomas Brassey, écuyer, de la part des entrepreneurs, lesquels sont ci-après désignés sous le nom de Syndics; et seront vendus ou transportés à telles époques et de la manière et aux prix, comme pourront l'ordonner les entrepreneurs, conjointement et par écrit, et le produit de telles ventes ou transports sera placé sur telles garanties que les entrepreneurs pourront aussi, conjointement et par écrit, ordonner; et les placements ainsi faits seront au nom collectif des Syndics, et constitueront, avec tous les deniers provenant de telles ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu, et l'intérêt ou les dividendes sur les placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus respectivement.

L'intérêt sur les débetures et le capital ainsi vendus ou transportés sera payé

par les entrepreneurs tant que toute la ligne du chemin de fer ne sera pas complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploitation.

L'intérêt sur les débetures émises en faveur des entrepreneurs sera aussi payé par les entrepreneurs tant que toute la ligne du chemin de fer ne sera pas complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploitation.

Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé cinquante mille louis pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débetures provinciales et sur les débetures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement dressés dans la forme d'une cédule des montants répartis, à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat,) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaldront au montant nominal de soixante pour par cent du montant de tel certificat, et au bout d'un mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera de la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent ; et sur ce, un autre ordre semblable sera donné de la même manière que le premier, pour un pareil paiement ou transport d'une somme égale en montant nominal à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi de suite, *loties quoties*, quand et chaque fois qu'un certificat mensuel sera donné ; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de quarante mille louis, à être mise de côté comme ci-dessous, pour rencontrer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le chemin soit complété, assorti, et prêt à être livré à l'exploitation, et qui aura été nécessairement et réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un refus ou négligence, par les directeurs de la compagnie, ou de leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que le certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndics paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés qui aurait dû être payé si tel ordre écrit eût été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de quarante mille louis qui devra être appliquée par les syndics à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de quarante mille louis, tant quelle durera ; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dits quarante mille louis qui n'aura pas été dépensée, ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Dans le cas de la mort, ou de refus, ou de l'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des syndics de la part de la compagnie, la compagnie pourra en nommer et en substituer un autre à sa place ; et dans le cas de la mort, du refus, ou de l'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des deux autres syndics, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela *loties quoties*.

Que les syndics n'encourent aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables, tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débentures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enrégistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepreneurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intérêt deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de remettre tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remettre à la compagnie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payée ou fournie; et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même les fonds entre leurs mains.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs périls et pour leur profit; et ainsi des autres parties, s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouverte et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi livré à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbitres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspension, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de telle extension de délai.

Que si le capital possédé par les directeurs leur est émis comme payé en plein, et que de fait il ne soit point ainsi payé, les directeurs en appelleront aux actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui doit être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refusait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le pré-

sident, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement ; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toute-fois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et en se soumettant à l'approbation du gouverneur en conseil, laquelle approbation sera obligatoire pour la compagnie ; pourvu que le maximum de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimum du rayon de courbure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de contestation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante quatre, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que le devis marqué A, annexé au dit marché récité, sera modifié de manière à être rendu compatible avec les amendements des trois derniers articles du présent marché et avec ses autres dispositions ; et que le devis annexé aux présentes sera le devis suivant lequel les travaux seront construits et le matériel fourni.

Que s'il vient à s'élever aucune question entre la compagnie et les entrepreneurs, quant à cette partie du dit acte récité qui exige que le chemin de fer soit supérieur à tout chemin de fer américain ou canadien actuellement connu et en opération, et égal aux chemins anglais de première classe, ou quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, toute telle question, quand et chaque fois qu'il s'en présentera, sera soumise au président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, ou à tel ingénieur qu'il nommera, et elle sera par lui réglée d'une manière absolue, et sa décision sera obligatoire et conclusive pour la compagnie et les entrepreneurs.

Que toute autre question qui pourra s'élever sera soumise à l'arbitrage, en la manière spécifiée au dit marché réité, excepté qu'il ne sera pas nécessaire que les arbitres soient des ingénieurs.

Enfin, il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché, et le dit marché réité, seront sujets à telles modifications, quant au mode de paiement des entrepreneurs, et quant au placement *interim* de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de leur faire subir, dans le cas d'une union ou d'une fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de manière que les termes et conditions du présent et du dit marché réité, quant à la construction, à l'équipement et aux prix, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

DEVIS GENERAL pour les OUVRAGES de CONSTRUCTION.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale.

RAILS.—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 8 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur; ballast, 4 verges cubes par verge courante, et clôture de pieux ou de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur, au niveau de formation, deux pieds au-dessous des rails, vingt-quatre pieds; talus, dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, dans le roc, un quart sur un; largeur, dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—18 pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront être réduits à 1 sur 1.

PONCEAUX ou petits ponts, au-dessous ou audessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en pierre et en brique, posée dans le mortier avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut.

Tous les VIADUCS, ou grandes constructions en dessous de la voie seront sur des piliers et des culées en maçonnerie, et soit avec des arches de même nature ou surmontés de poutres en fer battu, suivant qu'il sera le plus expédient.

Pour le pont de l'Ottawa, à l'eau profonde, les fondations seront construites en charpente, et remplies comme à l'ordinaire de pierre brute jusqu'au niveau de la surface de l'eau, et sur ces fondations il sera érigé des piles pour supporter les

tubes en fer battu. Il y aura dans cette structure un pont levés pour la navigation, de 45 pieds de largeur.

Il y aura un autre pont levés, de mêmes dimensions, sur le canal de Lachine, près de Montréal.

Aussi, un pont levés de mêmes dimensions sur le canal Rideau.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec l'enseigne ordinaire.

STATIONS INTERMÉDIAIRES COMME SUIT :—

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1.—Lachine. | 18.—Pittsburgh. |
| 2.—Ste. Claire. | 19.—Kingston. |
| 3.—Ste. Anne. | 20.—Ernesttown. |
| 4.—Chemin des Cèdres. | 21.—Napanee. |
| 5.—Nouvelle Longueuil. | 22.—Shannonville. |
| 6.—Lancaster. | 23.—Belleville. |
| 7.—Charlotteburgh. | 24.—Port Trent. |
| 8.—Cornwall. | 25.—Colborne. |
| 9.—Osnabruck. | 26.—Grafton. |
| 10.—Williamsburgh. | 27.—Port Cobourg. |
| 11.—Matilda. | 28.—Port Hope. |
| 12.—Edwardsburgh. | 29.—Bond Head. |
| 13.—Augusta. | 30.—Bowmanville. |
| 14.—Elizabethtown. | 31.—Whitby. |
| 15.—Yonge. | 32.—Pickering. |
| 16.—Landsdown. | 33.—Scarborough. |
| 17.—Leeds. | 34.—Scarborough Height. |

Il devra aussi y avoir une station à Brighton.

Les stations intermédiaires consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas, pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. Le tout suffisant et convenable, sous tous les rapports, pour le trafic en contemplation.

A quinze des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangards à bois, aux stations où il sera jugé nécessaire d'en avoir.

Les stations extrêmes, à Montréal et à Toronto, consisteront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec trottoirs, bureaux, cabinets de portier, salles d'attente, soutes à bagage, cambuses, lieux, résidences complète du surintendant, chambre du bureau, bureau du secrétaire, ditto des commis, ditto du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en ferblanc ou en tuiles; remise à marchandises, couverte, avec plateformes, grues et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs, en brique ou en pierre, le tout devant être suffisant et convenable pour le trafic en contemplation.

La station de Kingston, s'il est jugé nécessaire, sera pourvue de la même manière, et construite en pierre et couverte comme ci-dessus.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et les autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

Le matériel roulant qu'il faudra pour le trafic et l'exploitation de la ligne sera comme suit :—

33 Locomotives à passagers.	100 Chars à bois.
14 do à marchandises.	100 do à bétail.
30 Chars de première classe.	50 Wagons à ballast.
15 do de seconde do	50 Chars à bras.
15 do de troisième do	10 Herses à neige.
150 Wagons à marchandises.	10 Plaques tournantes de 45 pieds.
150 Chars couverts pour marchandises sèches.	

Les remises à locomotives et les ateliers, à Montréal, nécessaires pour entretenir l'équipement ci-dessus, seront construits en pierre ou en brique, et couverts en ferblanc ou en tuiles, avec ateliers à tourner et réservoirs à Kingston et à Toronto, seulement.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une voie double.

CONTRAT pour la CONSTRUCTION du CHEMIN de FER de QUEBEC aux TROIS-PISTOLES.

MARCHÉ fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, entrepreneurs, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada (ci-après appelée "la compagnie") a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "acte pour pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis vis-à-vis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et pour étendre le dit chemin de fer jusqu'à la frontière est de cette province," dans le but (entre autres choses) de faire et compléter un chemin de fer à être appelé le chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, à partir d'un point du chemin de fer de Québec à Richmond, vis-à-vis ou presque vis-à-vis de Québec, sur la rive sud du St. Laurent, pour aller aux Trois-Pistoles, en suivant telle route que la compagnie, après en avoir fait l'étude, pourra adopter, avec le consentement du gouverneur-général du Canada en conseil.

Et attendu que les parties de deuxième part aux présentes (ci-après appelées "les entrepreneurs") ont consenti d'acheter et de fournir le terrain nécessaire pour le dit chemin de fer et les stations, et de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer, aux termes et conditions et pour le prix ci-après mentionnés; le chemin devant être un chemin de première classe, à simple voie, avec les fondations de toutes les grandes structures faites pour une voie double jusqu'au niveau de la surface du sol, et devant être supérieure à tout chemin américain ou canadien maintenant existant, et égal aux chemins anglais de première classe, en autant que concernant la durée et la solidité des ouvrages, et être tel que les ingénieurs de chemins de fer anglais les plus haut placés pourraient le recevoir et la chambre de commerce d'Angleterre le certifier propre à l'exploitation, et de bâtir et construire toutes les maisons de stations, les ponts en pierre et en brique, les ponts tubulaires en fer, les pontceaux et autres ouvrages dépendant du dit chemin de fer et de fournir le matériel fixe et mobile et le mobilier nécessaire à son exploitation, suivant les détails contenus au devis ci-an-

nexé ; les ouvrages, et le matériel fixe et mobile et le mobilier, devant être approuvés par l'ingénieur en chef de la compagnie et par l'ingénieur des travaux publics de la province du Canada, pour le temps d'alors, ou par tel autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur-général du Canada en conseil pourra, de temps à autre, juger à propos de nommer pour faire l'inspection du dit chemin.

Et attendu que le devis de la construction du dit chemin de fer et des travaux que doivent faire les entrepreneurs est contenu dans la cédule ci-annexée.

Et attendu que le gouvernement de la province est autorisé, en vertu de la vingt-cinquième section de l'acte d'incorporation de la compagnie, et a consenti de donner à la compagnie la garantie de la province, au sujet de ce chemin de fer, au montant de trois mille louis en argent par chaque mille de longueur du dit chemin, cette garantie devant être donnée en débetures provinciales du Canada, payables en la cité de Londres, à vingt ans de la date qu'elles auront été respectivement émises, portant intérêt, payable semi-annuellement à Londres, au taux de six pour cent par an, et à être livrées de temps à autre à la compagnie ou à ses ayants-cause, conformément aux dépositions de la vingt-cinquième section du dit acte.

Et attendu que la compagnie a consenti de payer aux entrepreneurs pour l'ouvrage qu'ils ont à faire, y compris le matériel, la somme d'un million deux cent vingt-cinq mille louis, somme qui doit être payée comme suit :—Quatre cent cinquante neuf mille louis, étant à raison de trois mille louis par mille, par transport ou remise de débetures provinciales pour ce montant nominal ; trois cent quatre vingt-deux mille cinq cents louis, en bons ou débetures de la compagnie, payables à Londres, à vingt-cinq ans de la date qu'ils auront été respectivement émis, et portant intérêt, payable semi-annuellement, à la Banque Commerciale, à Londres, au taux de six pour cent par an ; et le résidu de trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis, en capital ou actions de la compagnie, à être porté au registre comme payé en plein ; et les paiements sur ce principal devront se faire de temps à autre par la compagnie aux entrepreneurs, aux époques, conditions et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

Maintenant, en conséquence, il est par les présentes déclaré et convenu, par et entre la compagnie, pour elle-même, ses successeurs et ayants-cause, d'une part, et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs et administrateurs, d'autre part, comme suit :—

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et compléteront le dit chemin depuis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et toutes les stations, ponts, ponceaux et autres ouvrages en dépendant, conformément aux spécifications du devis ci-annexé et aux détails y contenus ; le dit chemin de fer, lorsqu'il sera complété, devant être supérieur à tout chemin de fer américain ou canadien maintenant construit, et égal, quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, aux meilleurs chemins de fer anglais, et être tel que la chambre de commerce d'Angleterre pourra le certifier propre à l'exploitation, et les meilleurs ingénieurs anglais lui donner leur assentiment ; et de plus, qu'ils équiperont et fourniront le dit chemin de fer du matériel fixe et mobile et du mobilier nécessaire, conformément aux spécifications du dit devis et aux détails y contenus ; le tout, y compris le matériel et le mobilier, devant être en parfait état de solidité et d'opération et sous tous les rapports propre et prêt pour l'exploitation, et sujet à l'assentiment de l'ingénieur en chef de la compagnie ainsi que de l'ingénieur du gouvernement, (cette expression "d'ingénieur du gouvernement" voulant dire l'ingénieur en chef des travaux publics de la dite province, pour le temps d'alors, ou tel autre ingénieur de chemin de fer de haute réputation que le gouverneur en

conseil pourra nommer de temps à autre pour faire l'inspection du dit chemin de fer.)

Que les entrepreneurs parachèveront, équiperont et fourniront le chemin de fer, et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation, le ou avant le premier jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante huit.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et en se soumettant à l'approbation du gouverneur en conseil, laquelle approbation sera obligatoire pour la compagnie ; pourvu que le maximum de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimum du rayon de courbure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur en chef de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de contestation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de juin, mil huit cent cinquante quatre, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisinant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en tous temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et privilèges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs périls et pour leur profit ; et ainsi des autres parties, s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat ; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouverte et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi ouvert à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux en-

trepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbitres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspension, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de telle extension de délai.

Que pour et en considération de ce que ci-dessus stipulé et contenu pour faire compléter, équiper et pourvoir le chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme d'un million deux cent vingt quatre mille louis, et pour et en considération du paiement de la dite somme contractuelle les entrepreneurs prendront sur eux tous les risques et éventualités de toute sorte, avec l'exception ci-après mentionnée.

Que la dite somme contractuelle sera payée comme suit :—Quatre cent cinquante neuf mille louis sterling, en débetures provinciales du Canada, trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis en débetures de la compagnie, et trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis en capital ou actions de la compagnie.

Que le paiement en débetures provinciales se fera comme suit :—

Lors et aussitôt que l'ingénieur nommé pour cette fin par le gouverneur de la province du Canada, conformément aux dispositions de la vingt-cinquième clause de l'acte qui incorpore la compagnie, aura fait rapport et certifié que la somme de cent mille livres sterling aura été actuellement dépensée, avec tous égards possibles pour l'économie, sur le dit chemin de fer, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux ensemble, tel certificat ne devant pas être retenu ou retardé sans cause légitime, les entrepreneurs auront droit de recevoir et de se faire émettre des débetures provinciales, telles que celles spécifiées et décrites au dit marché réitéré, pour un montant nominal de quarante mille louis, et ces débetures pour le dit montant leur seront en conséquence remises de suite, aussitôt qu'elles auront été créées et émises par le gouvernement provincial, et ainsi de suite, *toties quoties*, quand et chaque fois que pareils montants de cent mille livres sterling auront été successivement dépensés et certifiés comme susdit, jusqu'à ce que le montant total, calculé à raison de trois mille louis par mille, ait été ainsi dépensé.

Qu'aussitôt que la ligne ou route du chemin aura été définitivement arrêtée, comme il est ci-dessus pourvu, la compagnie créera des débetures de la description ci-dessus spécifiée et de tels montants ou sommes nominales, selon que les entrepreneurs pourront le désirer et exiger, à un montant total de trois cent trente-six mille trois cent soixante-et-quinze livres, et aussi un capital ou actions (ci-après appelé capital) de la compagnie, au même montant total nominal.

Que le capital ainsi créé, à l'exception et avec la réserve de ce qui en sera nécessaire pour la qualification des directeurs, sera entré au registre de la compagnie, au nom collectif des entrepreneurs, et comme payé en plein.

Que toutes les débetures de la compagnie et les coupons pour tout le montant du capital ainsi enregistré au nom des entrepreneurs, seront, aussitôt que possible, remis à George Carr Glyn, et Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et Thomas Brassey, pour les entrepreneurs, (lesquels seront désignés ci-après comme " les syndics, ") et seront vendus ou transportés à telles époques et de telle manière, et à tels prix que les entrepreneurs décideront et ordonneront conjointement, par écrit ; et le produit de telles ventes ou transports sera placé en telles garanties que les entrepreneurs ordonneront aussi conjointement et par écrit ; et les placements ainsi faits le seront au nom collectif

des syndics, et formeront, avec tous les deniers provenant des ventes ou transports non placés, le fonds à même lequel les entrepreneurs seront payés, comme il est ci-après pourvu; et l'intérêt ou les dividendes qui proviendront des placements ainsi faits, appartiendront aux entrepreneurs et leur seront payés à mesure qu'ils deviendront échus.

Que l'intérêt sur les débetures ou sur le capital à être ainsi vendus ou transportés sera, aux conditions ci-après contenues, dans l'évènement de l'ouverture d'aucune section du chemin, payé par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le chemin soit achevé et équipé et prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que l'intérêt sur les débetures provinciales émises en faveur des entrepreneurs sera aussi, aux conditions ci-après contenues, dans l'évènement de l'ouverture partielle du chemin, payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que tout le chemin soit complété et prêt à être ouvert pour l'exploitation.

Que le mode du paiement en débetures et en capital de la compagnie, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, sera comme suit:—Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie pourra certifier, (tel certificat ne devant jamais être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé cinquante mille livres pour l'achat du terrain, ou en ouvrage et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne ou auprès, et à payer l'intérêt sur les débetures et le capital de la compagnie, ou à toutes ou aucune de ces choses, (lesquels certificats, pour ce qui concerne les ouvrages et les matériaux, seront respectivement donnés dans la forme d'une cédule des montants répartis à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur de la compagnie, lors et aussitôt que le tracé du chemin pourra le permettre, laquelle cédule, ainsi réglée, formera partie du présent contrat,) les directeurs de la compagnie, ou leur agent à Londres, donneront un ordre par écrit, adressé aux syndics, leur enjoignant de payer ou de transporter aux entrepreneurs telle somme de deniers ou telles garanties en leur possession qui équivaudront nominalement à soixante pour cent du montant de tel certificat, et au bout de chaque mois de calendrier de la date du premier certificat, l'ingénieur certifiera la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis, ou du terrain acheté, durant tel mois précédent. Et sur ce, un autre ordre semblable sera donné, de la même manière que le premier, pour un pareil paiement ou transport de telle somme ou de tel montant de garanties entre les mains des syndics, qui équivaldra nominalement à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi de suite, *toties quoties*, quand et chaque fois qu'un certificat mensuel sera donné; et sur le certificat final de l'achèvement du chemin, la balance, (s'il y en a,) restant entre les mains ou au nom des syndics, soit en argent ou en sûretés, ou en l'un et l'autre, excepté telle partie de la somme de treize mille livres, à être mise de côté comme ci-dessous, pour rencontrer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin soit prêt à être ouvert à l'exploitation, et qui aura été réellement dépensée pour cet objet, sera, sur pareil ordre des directeurs, ou de leur agent à Londres, remise ou transportée aux entrepreneurs.

Que dans le cas d'un refus ou négligence, par les directeurs de la compagnie, ou par leur agent à Londres, de donner tel ordre, comme susdit, dans quatorze jours après que tel certificat de l'ingénieur, comme susdit, aura été donné, les syndics, après s'être assurés que tel certificat a été donné, paieront ou transporteront aux entrepreneurs telle somme de deniers ou tel montant de sûretés, qui aurait dû être payé si tel ordre écrit eut été dûment donné.

Que sur et à même le fonds ainsi créé pour payer les entrepreneurs, comme susdit, il sera mis de côté une somme de treize mille livres qui devra être appliquée par les syndics à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire

et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que les syndics paieront, de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de treize mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre leurs mains aucune partie des dites treize mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas dûe pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des syndics de la part de la compagnie, la compagnie pourra en nommer ou en substituer un autre à sa place; et dans le cas de la mort, ou du refus ou de l'incapacité d'agir de l'un ou de l'autre des deux autres syndics, les entrepreneurs en nommeront et en substitueront un autre à sa place, et cela, *toties quoties*.

Que les syndics n'encourront aucune responsabilité personnelle, soit envers la compagnie ou envers les entrepreneurs, en raison d'aucun manque de fonds, provenant de la dépression des prix, de la faillite des banquiers, ou de toutes autres causes semblables,—tous tels risques devant tomber sur les entrepreneurs.

Que les personnes auxquelles il aura été vendu ou transporté des débentures ou du capital de la compagnie en vertu des stipulations du présent marché, auront le droit d'être enregistrées sur les livres de la compagnie, et les entrepreneurs fourniront et remettront à la compagnie l'intérêt à être payé aux possesseurs d'icelles, au moins quatorze jours avant l'époque que tel intérêt deviendra respectivement dû et payable aux porteurs. Et si les entrepreneurs négligent de fournir et de rencontrer tel intérêt au moins quatorze jours avant telles époques, respectivement, alors les directeurs pourront, par un ordre écrit, requérir les syndics de remettre à la compagnie le montant requis pour payer tel intérêt, ou telle partie d'icelui que les entrepreneurs n'auront point payé ou fourni, et les syndics, sur ce, paieront à la compagnie le montant ainsi requis, à même le dit fonds.

Que si le capital possédé par les directeurs ne leur est pas émis comme payé en plein, et si de fait il n'est pas ainsi payé, les directeurs en appelleront aux actionnaires suivant qu'il sera nécessaire pour former le montant en plein qui devra être payé aux entrepreneurs, et les deniers ainsi perçus seront remis aux syndics du fonds pour faire partie du dit fonds.

Que dans le cas que l'ingénieur en chef de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné, lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la com-

pagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, ou il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle que autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que s'il s'élève aucune question entre la compagnie et les entrepreneurs, au sujet de cette partie du marché qui exige que le chemin soit supérieur à tout chemin américain ou canadien maintenant construit, et égal aux chemins anglais de première classe, ou quant à la durée et à la solidité de l'ouvrage, toute telle question, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à l'ingénieur civil à être nommé de temps autre par le président de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, pour être par lui déterminée d'une manière absolue, et sa décision sera obligatoire et conclusive pour la compagnie et les entrepreneurs.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage.

Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, et quant au placement *interim* de tels fonds, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemins de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, de manière que les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, soient conservés et restent les mêmes.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

Et attendu que, par un "acte pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer," appelé "acte des clauses consolidées des chemins de fer," passé par la législature provinciale du Canada, dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, lequel acte est incorporé dans l'acte qui autorise la construction du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, il est décrété que le fonds capital originaire peut être augmenté de temps à autre à aucun montant, du consentement des deux tiers en montant de tous les actionnai-

res, à une assemblée convoquée spécialement pour cet objet, après avis, ainsi qu'il est mentionné au dit acte.

Et attendu que, le prix contractuel par les présentes stipulé et qui doit être payé aux entrepreneurs, dépasse de beaucoup la somme que la compagnie est à présent autorisée à prélever.

Il est maintenant par les présentes convenu que le dit John Ross, agissant au nom de la compagnie et les directeurs, s'engage par les présentes envers les entrepreneurs à ce que les directeurs prendront immédiatement les mesures nécessaires pour faire augmenter le capital de la compagnie, sous l'autorité et en conformité des dispositions du dit acte des clauses consolidées des chemins de fer, en convoquant telle assemblée que le dit acte autorise, et à ce que les directeurs feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'autorisation nécessaire des actionnaires pour opérer telle augmentation du capital de la compagnie qu'il pourra être considéré à propos et nécessaire pour mettre la compagnie en état de donner plus efficacement effet aux dispositions du présent contrat.

Et la compagnie, par voie de convention séparée, convient par les présentes avec les entrepreneurs, que dans le cas et aussitôt qu'elle y sera autorisée, elle fera tous les actes nécessaires et consentira tous tels contrats, instruments, ou assurances qui pourront être nécessaires dans le but de donner plus effectivement effet aux dispositions du présent contrat, de la manière et par les actes qu'exigeront les entrepreneurs.

Et il est par les présentes expressément déclaré que, dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel qui sera nécessaire pour la mettre en état de payer aux entrepreneurs la somme contractuelle ci-dessus mentionnée, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie pour décharger les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper le chemin et les travaux, à moins qu'elle ne paie la dite somme contractuelle, tout différend quant aux termes de tel arrangement devant être réglé par arbitres, conformément aux stipulations d'arbitrage ci-dessus convenues par les présentes.

DEVIS MENTIONNÉ au CONTRAT ci-dessus.

DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONSTRUCTION.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale; rails, 63 lbs. par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, environ 8 lbs. chacun; chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur.

BALLAST.—Quatre verges cubes par verges courante, et clôtures de pieux et de perches où besoin sera.

TRANCHÉES.—Largeur au niveau de formation, deux pieds au dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, ¼ sur 1; largeur, dans le roc, 20 pieds.

REMBLAIS.—Dix-huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1: avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose sera praticable, être réduits à un sur un.

LES PONCEAUX OU PETITS PONTS, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il

sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, sous la voie, pour traverser les ravins, les ruisseaux, les rivières et les routes, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier; et lorsque toutes telles structures seront en hauteur, de telles dimensions, ou en ouverture, de telle largeur, qu'il sera expédient d'avoir recours au tubes de fer battu dans la construction de ces ouvrages, ces tubes devront avoir la même force que ceux qu'on employe sur le chemin de fer Grand Tronc du Canada, entre Montréal et Toronto.

DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

STATIONS INTERMÉDIAIRES, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela.

Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs. A six des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangars à bois, aux stations où il sera jugé nécessaires d'en avoir.

LES STATIONS EXTRÊMES, à Québec et aux Trois-Pistoles consisteront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs.

Les bâtiments devront être en brique ou en pierre. L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Dans le cas d'une augmentation de droits, au-delà de ce qui est actuellement prélevé par le gouvernement, la compagnie en fera ses frais.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:—

- 15 Locomotives à passagers, avec tenders.
- 6 Locomotives à marchandises.
- 15 Chars de première classe.
- 15 Chars de seconde et troisième classe.
- 60 Wagons à marchandises.
- 60 Chars couverts pour marchandises sèches.
- 48 Wagons à bois.
- 48 Chars à bétail.
- 20 Wagons à ballast.
- 20 Chars à bras.
- 4 Herses à neige.
- 4 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Québec et aux Trois-Pistoles, avec les ateliers né-

cessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

A QUÉBEC.—Remise à locomotives ou atelier de parcours, 128 pieds sur 80 pieds de large; forge et fonderie, 200 sur 40 pieds; atelier d'ajustage et à tourner, 200 pieds sur 40 pieds; atelier de construction et des chaudières, 120 pieds sur 80 pieds. Atelier de réparation des chars et wagons, 120 pieds sur 80 pieds.

CONTRAT DE FUSION.

LE PRÉSENT contrat est fait le douzième jour d'avril mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de première part; la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de deuxième part; la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, de troisième part; la compagnie de chemin de fer de Québec à Richmond, de quatrième part; la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, de cinquième part; la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, de sixième part; la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St Laurent, de septième part; et William Jackson, écuyer, de Birkenhead, Angleterre, et l'honorable John Ross, écuyer, de Belleville, Canada, de huitième part.

Attendu que par un acte du parlement provincial du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," certaine personnes ont été incorporées sous le nom de compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, et ont été autorisées à faire et compléter un chemin de fer depuis la cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, de Cobourg et de Belleville, jusqu'à la cité de Kingston; de là, par les villes de Brockville et de Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck; de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et, traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le Lac des Deux-Montagnes et le village de Saint Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal; et que par le dit acte il est pourvu qu'il sera loisible à la compagnie de prélever et de souscrire entre les actionnaires, en telles proportions qu'ils jugeront à propos, le capital nécessaire pour faire, compléter et exploiter le dit chemin de fer et ses travaux, n'excédant pas la somme de trois millions sterling, telle somme devant être divisée en actions de vingt-cinq livres sterling chacune, et qu'il y est contenu certaines dispositions quant au nombre des directeurs de la compagnie, et à leur nomination, élection et qualification. Et que par tel acte il est encore pourvu que la garantie de la province pourra être donnée en faveur de la compagnie par icelui incorporée, à un montant n'excédant pas la somme de trois mille louis par mille de longueur du dit chemin, et qu'aussitôt qu'il sera constaté par le rapport d'un ingénieur nommé à cet effet par le gouverneur de la province, qu'il aura été dépensé actuellement, sur le dit chemin, par la compagnie, avec tous égards possibles pour l'économie, en ouvrage ou en matériaux rendus sur les lieux, ou les deux à la fois, une somme de cent mille louis sterling, la garantie de la province pourra être donnée au montant de quarante mille louis sterling, et ainsi *telles quoties*, quand et chaque fois qu'il sera constaté, de la même manière, qu'il aura été dépensé ainsi une autre somme de cent mille louis sterling, jusqu'à ce que telle garantie ait été donnée au montant qui est limité par le dit acte. Et attendu que la dite compagnie a été formée et que la quantité de débentures du gouvernement provincial qu'il est permis d'émettre en vertu des dispositions du dit

acte, et des divers actes y récités, est d'un million trente cinq mille louis. Et attendu que par un marché en date du quatorzième jour de décembre, mil huit cent cinquante-deux, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, d'une part, et Willian Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, tous de la cité de Londres (ci-après appelés "les entrepreneurs"), d'autre part, les entrepreneurs ont consenti de faire, construire, compléter et équiper le dit chemin de fer Grand Tronc, à raison de sept mille six cent vingt-cinq louis sterling, par mille, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat. Et attendu que par un autre marché, en date du vingt-troisième jour de mars, mille huit cent cinquante trois, entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, d'une part, et les dits entrepreneurs, le contrat en dernier lieu mentionné fut modifié, et qu'il fut convenu qu'au lieu du taux par mille y stipulé, le prix qui serait payé par la compagnie aux entrepreneurs pour faire, compléter et équiper le dit chemin de fer, avec tous les accessoires et appartenances spécifiés au dit marché ré cité, serait la somme de trois millions de louis sterling, sans additions ou déductions que ce soit, et que la dite somme contractuelle serait payée comme suit :—Un million trente-cinq mille louis sterling, en débetures du gouvernement provincial du Canada, payables à vingt ans à Londres, et portant intérêt à six pour cent, payable sémi-annuellement à Londres ; neuf cents quatre-vingt-deux mille cinq cents louis, en débetures de la compagnie, payables à vingt-cinq ans à Londres, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable sémi-annuellement à Londres ; et neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis, en capital de la compagnie ; et que telles débetures et coupons seraient remis à George Carr Glyn et à Thomas Baring, écuyers, pour la compagnie, et à Samuel Morton Peto et à Thomas Brassey, écuyers, pour les entrepreneurs, (appelés "les syndics) pour être vendus et transportés, suivant que les entrepreneurs l'ordonneraient, et que le produit de telles ventes serait placé en telles garanties que les entrepreneurs exigeraient, pour constituer le fonds à même lequel les entrepreneurs seraient payés, ainsi qu'il est pourvu au dit acte ; et qu'il fut de plus convenu que l'intérêt sur les débetures et le capital ainsi vendus ou transportés, ainsi que sur les débetures du gouvernement provincial, serait payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer serait complétée et prête à être ouverte, et que lorsque l'ingénieur de la compagnie certifierait que les entrepreneurs auraient dépensé cinquante mille louis pour l'acquisition du terrain, ou en ouvrages et en matériaux, ou en mobilier, mis sur la ligne, ou pour le paiement de l'intérêt, il serait donné ordre aux syndics de payer soixante pour cent du montant de tel certificat, et qu'au bout de chaque mois de calendrier, à compter de la date du premier certificat, l'ingénieur certifierait la valeur de l'ouvrage fait et du mobilier et des matériaux fournis durant le mois précédent, et que sur ce un ordre semblable serait donné de la même manière pour un pareil paiement ou transport d'une somme équivalant en montant nominal à soixante pour cent du montant de tel certificat, et ainsi *toties quoties*, chaque fois qu'un certificat mensuel serait donné, et que sur le certificat final de l'achèvement la balance restant entre les mains des dits syndics, excepté telle partie de la somme de quarante mille louis y mentionnée comme mise de côté pour rencontrer les dépenses de la compagnie qui ne serait pas dépensée, serait remise aux entrepreneurs ; et qu'il est stipulé au dit contrat que les syndics paieraient, à même la dite somme de quarante mille louis, les salaires et autres dépenses y mentionnées ; et qu'il y est de plus pourvu que si aucune section de la ligne venait à être complétée et équipée de manière à pouvoir être ouverte au trafic avant l'achèvement de tout le chemin, il serait au choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter de ce moment à ses risques, et que si elle refusait de ce faire les entrepre-

neurs seraient libres de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes, et que si la compagnie acceptait tel choix les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ou portion ainsi ouverte, et le mobilier fourni pour l'exploiter ; et qu'il fut de plus stipulé au dit contrat que le délai fixé pour l'achèvement du chemin pourrait être étendu selon les circonstances et d'après l'arbitrage y mentionnés, et que le contrat en question ainsi que le contrat originaire seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement et à la nature des sûretés par lesquelles les paiements devaient se faire, et au placement *interim* des fonds, qu'il pourrait devenir nécessaire ou expédient de leur faire dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de manière que les termes et conditions, quant à la construction, à l'équipement et au prix, demeureraient les mêmes et seraient conservés.

Et attendu que par un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " acte pour pourvoir à l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer depuis vis-à-vis Québec jusqu'aux Trois-Pistoles, et pour étendre le dit chemin de fer jusqu'à la frontière est de la province," le gouverneur a été autorisé, aux termes y mentionnés, à émettre une proclamation pour incorporer une compagnie devant être appelée la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, pour la construction du dit chemin de fer. Et qu'il est par le dit acte pourvu que la compagnie pourra prélever, pour le dit objet, un capital n'excédant pas un million de louis ; et qu'il est de plus pourvu par le dit acte que la garantie de la province pourra être accordée à telle compagnie pour le même montant et de la même manière qu'il est pourvu par les dispositions de l'acte ci-dessus en dernier lieu mentionné.

Et attendu que telle compagnie a été incorporée et que le montant des débentures du gouvernement, auquel la compagnie aurait droit conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus mentionné, est de quatre cent cinquante neuf mille louis.

Et attendu que pour un contrat, en date du vingt-troisième jour de mars mil huit cent cinquante trois, fait entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, d'une part, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, d'autre part ; les entrepreneurs sont convenus avec la compagnie d'acheter et de fournir le terrain nécessaire pour le chemin de fer, et de le faire, construire et équiper, de la manière y mentionnée, le ou avant le premier jour de novembre, mil huit cent cinquante-huit, pour la somme d'un million deux cent vingt-quatre mille louis ; et que par tel contrat il est stipulé que lorsque aucune section de la ligne serait complétée et équipée avant que tout le chemin soit fini, il serait au choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter à ses risques, et que si elle refusait de le faire les entrepreneurs seraient libres de l'ouvrir à leurs risques et pour leur profit, et que du moment de l'ouverture de telle section par la compagnie les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ainsi ouverte et pour le mobilier fourni pour l'exploiter. Et qu'il est de plus stipulé au dit contrat que la dite somme contractuelle sera payée comme suit, savoir :—Quatre cent cinquante neuf mille louis sterling, en débentures provinciales du Canada ; trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis sterling, en débentures de la compagnie ; et trois cent quatre vingt deux mille cinq cents louis, en capital ou actions de la compagnie ; et que tels paiements se feront de la même manière qu'il est pourvu au marché ci-dessus récié pour la construction du chemin de fer Grand Tronc, avec la clause de rétention par les syndics y-dénommés, (étant les mêmes

syndics que ceux nommés au contrat en dernier lieu réité, de la somme de treize mille louis pour le paiement des salaires et les autres fins y mentionnées; et qu'il est pareillement stipulé au marché maintenant réité qu'il pourra être modifié, dans le cas d'une fusion avec le chemin de fer Grand Tronc, comme il est dit au marché ci-dessus en dernier lieu réité, et déclaré par tel contrat, après avoir cité les dispositions de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer, autorisant une augmentation du capital de la compagnie; et que le contrat fait avec les entrepreneurs, se montant à une somme plus forte que celle que la compagnie est à présent autorisée à prélever, il est stipulé qu'elle prendra les mesures nécessaires pour faire augmenter son capital dans le but de mettre plus effectivement à effet les dispositions du contrat maintenant réité, et que dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie qui pourra relever les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper tout le chemin de fer, hormis sur paiement de la somme contractuelle ci-dessus mentionnée.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté et intitulé, : "acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grande Jonction," une compagnie a été incorporée dans le but, entre autres choses, de tracer, faire, construire, et finir un chemin de fer sur et dans cette partie du pays située entre Belleville et Peterborough, avec certains droits de l'étendre, sujet cependant à l'approbation et à l'assentiment du gouvernement du Canada, et que par le dit acte le capital de la compagnie est fixé à la somme de un million de louis à être divisée en cinq mille actions de vingt louis chacune et devant être prélevée de la manière y mentionnée.

Et attendu qu'une telle compagnie a été formée, et que par un contrat en date du vingt-trois mars, mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, représentée par l'honorable John Ross, son agent, dûment autorisé à agir en son nom, d'une part, et les dits William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, d'autre part; les entrepreneurs sont convenus de faire, construire et compléter la section ou portion du dit chemin de fer qui est située entre Belleville et Peterborough, d'une distance d'environ cinquante milles, de la manière et ainsi qu'il est mentionné au dit contrat, pour la somme de quatre cent mille louis, laquelle devant être payée moitié en débentures de la compagnie, payables à Londres à vingt-cinq ans de leurs dates respectives, et portant intérêt au taux de six pour cent par an payable sémi-annuellement à Londres; et l'autre moitié, en capital, ou actions, de la compagnie à être entré sur le registre comme payé en plein; et qu'il est stipulé au dit contrat que tel chemin de fer sera complété le ou avant le premier jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, et que les paiements seront faits aux entrepreneurs à mesure que les travaux avanceront, en actions et en débentures, sur les certificats de l'ingénieur, en la manière et conformément aux stipulations contenues dans le dit contrat; et qu'il a été aussi stipulé au dit contrat que l'intérêt sur les débentures et sur le capital à être vendus ou transportés de temps à autre à d'autres personnes que les entrepreneurs, sera payé de temps à autres par les entrepreneurs, jusqu'à ce que tout le chemin ait été équipé et soit prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que le dit contrat pourvoit aussi à ce que la somme de quatre mille louis soit mise de côté pour payer les salaires et autres dépenses y mentionnées.

Et attendu qu'un acte a été passé par la législature provinciale du Canada dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph,"

en vertu duquel une compagnie à été incorporée dans le but de construire un chemin de fer entre Toronto et Guelph.

Et attendu qu'un autre acte a été passé par la législature provinciale du Canada, dans les quinzième et seizième années du règne de Sa Majesté, intitulé : "acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph," par lequel il a été déclaré que le capital de la dite compagnie serait de la somme de trois cent vingt-cinq mille louis, cours provincial, divisée en soixante et cinq mille actions de cinq louis chacune ; et qu'il a été pourvu que tel capital pourrait, s'il devenait nécessaire, être de temps à autre augmenté en la manière pourvue par l'acte des clauses consolidées des chemins de fer ; et qu'il est de plus pourvu par le dit acte qu'il sera loisible à la dite compagnie de prolonger son chemin de fer depuis la ville de Guelph, en passant par le village de Stratford, jusqu'aux eaux de la rivière Ste. Claire, à Port Sarnia, et de prélever pour cet objet, en la manière que les directeurs croiront à propos, une autre somme de un million de louis, cours provincial, ou telle autre somme capitale qui de temps à autre serait jugée nécessaire pour la bonne et efficace construction, entretien et exploitation de telle extension.

Et attendu que par une indenture en date du vingt sixième jour de novembre mil huit cent cinquante deux, faite entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, d'une part, et Casimir Stanislaus Gzowski, David Lewis Macpherson, Luther Hamilton Holton, et Alexander Tilloch Galt, ci-après appelés les "entrepreneurs canadiens," d'autre part, les entrepreneurs canadiens sont convenus d'exécuter la portion du chemin de fer de Toronto à Guelph aux termes et conditions y mentionnés, et que par une autre indenture, en date du dix-huitième jour de février mil huit cent cinquante-trois, faite entre les mêmes parties, les entrepreneurs canadiens sont convenus, aux conditions y mentionnées, d'exécuter l'autre portion du dit chemin de fer de Guelph à Port Sarnia.

Et attendu que par un autre marché, en date du vingt-quatrième jour de mars mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, d'une part, et les dits entrepreneurs canadiens, représentés par Alexander Tilloch Galt, d'autre part, où après avoir récité le contrat ci-dessus en dernier lieu mentionné, et dit qu'il avait été récemment passé un acte pour autoriser la fusion de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada avec diverses autres compagnies, et qu'il avait été convenu que dans le cas qu'une telle fusion aurait lieu le contrat ci-dessus mentionné avec les entrepreneurs canadiens serait annulé, il a été convenu que dans le cas où la fusion s'opérerait dans les six mois de la date d'icelui marché, les contrats ci-dessus récités seraient annulés, et que le présent contrat deviendrait en force ; et dans le cas que le contrat dont est maintenant question deviendrait en vigueur les entrepreneurs canadiens convenaient de compléter le chemin depuis Toronto jusqu'à Guelph et depuis Guelph jusqu'à Port Sarnia, distance d'environ cent soixante et douze milles, avec toutes ses stations, et de l'équiper et assortir conformément au devis y mentionné, le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-sept, pour la somme d'un million trois cent soixante et seize mille louis sterling ; et qu'il est par le même contrat stipulé que lorsque aucune section de la ligne serait complétée et équipée avant que tout le chemin soit fini, il serait aux choix de la compagnie de la recevoir et de l'exploiter à ses risques, et que si elle refusait de ce faire les entrepreneurs seraient libres de l'ouvrir à leurs risques et pour leur profit, et que du moment de l'ouverture de telle section par la compagnie les entrepreneurs seraient déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense faite sur la dite section ainsi ouverte et pour le mobilier fourni pour l'exploiter. Et qu'il est par le même contrat stipulé que l'intérêt sur le capital demandé par la com-

pagnie pour les fins du contrat serait payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que tout le chemin serait complété et équipé de manière à être prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que le prix contractuel serait payé pour les entrepreneurs sur les certificats de l'ingénieur suivant la manière y mentionnée, sujet cependant à la réserve de la somme de treize mille louis à être appliquée au paiement des salaires et autres dépenses y mentionnées; et qu'il est par le même contrat pourvu à ce que la compagnie fera les démarches nécessaires pour réussir à opérer telle augmentation de son capital qui serait nécessaire pour la due exécution du contrat.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : "acte pour incorporer Peter Patterson, écuyer, et autres, sous le nom de compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond," une compagnie a été incorporée pour la construction d'un chemin de fer, à partir d'un point de la rive sud du fleuve St. Laurent vis-à-vis Québec, à aller au village de Richmond ou à-peu-près, pour là s'unir au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique; et que par le même acte la compagnie fut autorisée à prélever un capital n'excédant pas six cent cinquante mille louis, cours provincial, à être divisé en cinquante-deux mille actions de douze louis dix chelins chacune, et aussi à emprunter la somme de cent cinquante mille louis, cours provincial.

Et attendu que par un contrat, en date du vingtième jour d'octobre mil huit cent cinquante deux, entre William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, et Edward Ladd Betts, (ci-près appelés les entrepreneurs,) d'une part, et la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, d'autre, les entrepreneurs sont convenus de construire, compléter et équiper le chemin de fer y décrit, suivant les plans et devis mentionnés, le trente-unième jour de décembre mil huit cent cinquante-cinq, pour la somme de six cent cinquante mille louis sterling, devant être payée comme suit :—Deux cent cinquante mille louis sterling, en débetures du gouvernement de la province; cent mille louis, en débetures de la compagnie; deux cent cinquante mille louis en argent, étant le produit des actions souscrites en Angleterre, et la balance, crédit fait du montant qui pourrait être payé sur les actions souscrites en Canada, en actions de la compagnie; et que par le même contrat il est stipulé que les entrepreneurs devront payer sémi-annuellement, en cours sterling, à Londres, l'intérêt au taux de six pour cent sur le montant des actions et des débetures qui pourront être émises par la compagnie.

Et attendu qu'il a été passé un acte de la législature provinciale du Canada, dans la huitième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique," en vertu duquel une compagnie a été incorporée et autorisée à construire un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, dans la direction générale de St. Hyacinthe et de Sherbrooke, jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les États-Unis, à tel point jugé le plus convenable pour se réunir au chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent; et que par le même acte la compagnie a été autorisée à prélever un capital de six cent mille louis courant, avec pouvoir de prélever une autre somme de cinq cent mille louis courant.

Et attendu qu'il a été passé un acte dans les dixième et onzième années du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," et que trois autres actes ont été depuis passés dans le but d'amender et d'augmenter les pouvoirs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et un marché consenti en consé.

quence, par quoi la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a maintenant droit à la portion du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent qui est située entre Island Pond et la frontière de la province du Canada.

Et attendu que le dit chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique est presque complété, et que le capital que la compagnie a le pouvoir de prélever est d'un million deux cent vingt-cinq mille louis courant, duquel la somme de deux cent quarante-six mille cent louis, ou environ, a été prélevée par actions, et six cent trente-trois mille louis sterling, ou environ, par emprunt, et qu'il est anticipé qu'il faudra encore la somme de trois cent mille louis sterling, pour compléter et équiper en plein le dit chemin.

Et attendu que des débentures provinciales, au montant de soixante et sept mille huit cents louis, ont été émises en faveur de la dite compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et qu'elle les a maintenant en sa possession.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada, passé dans les quinzième et seizième années du règne de Sa Majesté, intitulé : " acte pour autoriser toute compagnie de chemin de fer dont le chemin forme partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer de cette province, à se joindre à toute autre compagnie de même nature ou à acheter la propriété et les droits de toute telle compagnie, et pour abroger certains actes y mentionnés relatifs à l'incorporation des compagnies de chemin de fer," il est pourvu qu'il sera loisible à deux ou à un plus grand nombre de compagnies formées, ou devant être formées par après, dans le but de construire aucun chemin de fer devant faire partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer que la législature a eu en vue en passant l'acte des quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : " acte pour pourvoir à la construction d'un grand réseau de chemins de fer sur toute l'étendue de cette province, de se réunir en une seule compagnie, à aucune des dites compagnies, d'acheter et acquérir la propriété et les droits de toutes autres telles compagnies ;" et qu'il y a été déclaré que les dispositions de l'acte maintenant récite s'appliqueraient à la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et à toute l'étendue de chemin de fer que cette compagnie est autorisée à construire, et s'appliquerait aussi à toute compagnie qui pourrait avoir été formée par l'union de deux ou de plusieurs compagnies en vertu de cet acte ; et qu'il y est aussi pourvu qu'il sera loisible aux directeurs de toute telle compagnie, comme susdit, de convenir avec les directeurs de toute telle autre compagnie, ou compagnies, que les compagnies qu'ils représentent respectivement seront réunies en une seule compagnie, et qu'ils pourront par tel accord établir les conditions auxquelles telle union se fera, ainsi que les droits que les actionnaires de chaque compagnie posséderont après telle union, le nombre des directeurs de la compagnie après telle union, et quels seront les directeurs jusqu'à l'élection alors suivante, le temps auquel telle élection suivante se fera, le nombre de voix que les actionnaires de chaque compagnie y auront respectivement, le nom d'incorporation de la compagnie après telle union, le temps auquel tel accord deviendra en force, les règlements qui s'appliqueront à la compagnie unie, et pourront généralement faire telles conditions et stipulations touchant les termes auxquels telle union aura lieu, qui seront trouvées nécessaires pour déterminer les droits des dites compagnies respectivement, ainsi que des actionnaires d'icelles, après toute telle union, et la manière en laquelle les affaires de la compagnie seront administrées et conduites après telle union ; et qu'il y est aussi pourvu que chaque fois qu'un tel accord aura été fait, comme susdit, les directeurs de chacune des compagnies qu'il devra affecter convoqueront une assemblée spéciale et générale des actionnaires qu'ils représentent, en la manière prescrites par la loi pour convoquer telles assemblées générales, en

disant spécialement que telle assemblée est convoquée pour prendre tout tel accord en considération, et pour le ratifier ou le rejeter; et que si à telle assemblée des actionnaires de chacune des compagnies intéressées respectivement, les trois quarts ou plus des voix des actionnaires présents, soit en personnes, soit par procureurs, sont données pour la ratification du dit accord, alors tel accord deviendra en pleine vigueur en conséquence, comme si toutes les conditions et clauses, non incompatibles avec l'acte maintenant réité, en étaient décrétées par un acte de la législature de cette province; et que si moins des trois quarts des voix des actionnaires présents à telle assemblée, soit en personnes ou par procureurs, sont données pour la ratification de tel accord, alors tel accord sera nul et de nul effet, et il ne sera convoqué aucune autre assemblée pour prendre en considération aucun accord de même nature avant que six mois se soient écoulés. Pourvu toujours que la première assemblée des actionnaires d'aucune compagnie pour prendre tout tel règlement en considération sera tenue dans les trois mois qui suivront le jour qu'il aura été fait par les directeurs d'icelle, et non après.

Et qu'il y est aussi pourvu que depuis et après le temps auquel tout tel accord ratifié pour l'union de deux ou d'un plus grand nombre de compagnies aura force et effet, les compagnies qu'il s'agira de réunir deviendront une seule compagnie et une seule corporation, sous le nom de corporation qui lui aura été assigné par tel accord, et elle aura et possèdera tous les droits et propriétés, et sera soumise à toutes les obligations des compagnies respectives, parties au dit accord, et sera considérée comme étant la même corporation que chacune d'icelles, de sorte que tout droit ou réclamation qui pourrait être poursuivi pour ou contre l'une ou l'autre d'icelles, pourra, après telle union, être poursuivi par ou contre la compagnie formée en vertu de telle union, et toute poursuite, action ou procédure pendante au moment de telle union et intentée par ou contre l'une ou l'autre des dites compagnies, pourra être continuée et terminée par ou contre la compagnie formée par leur union, sous le nom de corporation qui lui sera assigné par l'accord; et qu'il y est de plus pourvu que dans le cas de toute telle union comme susdit, le capital de la compagnie formée en conséquence sera égal aux capitaux réunis des compagnies unies, et qu'elle pourra prélever par voie d'emprunt ou autrement une somme n'excédant pas le montant total que telles compagnies auraient pu prélever; et qu'il y est de plus pourvu que la législature de la province établira toute autre disposition législative qui pourra être nécessaire pour donner plein effet à l'acte maintenant réité et à tout accord fait en vertu d'icelui, et ratifié comme susdit, suivant leur véritable intention et terreur.

Et attendu que par un acte de la législature provinciale du Canada passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de chemins de fer aux compagnies dont les chemins croisent la ligne du grand réseau, ou touchent à des endroits où touche également la dite ligne," il est pourvu que l'acte ci-dessus réité, intitulé: "Acte pour autoriser toute compagnie de chemin de fer dont le chemin forme partie de la ligne du grand réseau de chemin de fer de cette province, à se joindre à toute autre compagnie de même nature, ou à acheter la propriété et les droits de toute telle compagnie, et pour abroger certains actes y mentionnés relatifs à l'incorporation des compagnies de chemin de fer," et toutes les clauses et dispositions y contenues s'étendront et s'appliqueront à toute compagnie de chemin de fer dont le chemin croise la ligne du grand réseau de chemin de fer que la législature a eu en vue en passant l'acte de la session alors dernière du parlement provincial, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction d'un grand réseau de chemins de fer sur toute l'étendue de la province," ou touche à quelque cité, ville ou place où touche également la ligne du grand ré-

seau de chemins de fer projeté, sujet toujours aux dispositions et amendements y contenus; et qu'il y est de plus pourvu que si l'une des compagnies de chemin de fer, formant une union en vertu de l'acte ci-dessus réité, se trouve être la "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," ou une compagnie quelconque formée par l'union de la dite compagnie avec toute autre, alors le nom de corporation de la compagnie formée par une semblable union sera "la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada;" et que les directeurs de la compagnie ainsi formée auront le droit de voter par procureur, et tous les autres droits et pouvoirs conférés aux directeurs de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada par l'acte qui l'incorpore; et que le nombre des directeurs de la compagnie formée par telle union sera de dix-huit, dont douze seront élus par les actionnaires et six nommés par le gouverneur de la province du Canada, à moins et jusqu'à ce que telle compagnie renonce au bénéfice de la garantie provinciale, auquel cas le nombre des directeurs sera réduit à douze par la retraite des directeurs nommés par le gouverneur; et que si, lors de telle union, il se trouve des directeurs de plus d'une des compagnies formant cette union, qui aient été nommés par le gouverneur du Canada, alors ceux de ces directeurs que le gouverneur désignera, sortiront de charge, de manière à réduire à six le nombre des directeurs nommés par le gouvernement; et que les directeurs élus par les actionnaires de chacune des compagnies unies qui resteront en charge jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place, seront déterminés conformément à l'accord fait par les dites compagnies en vertu de l'acte provincial qui y est cité et dont les dispositions y sont étendues.

Et attendu que par un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour pourvoir à la construction d'un pont général de chemin de fer sur le St. Laurent, à ou près la cité de Montréal," il est pourvu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, ou toute autre compagnie qui sera formée par l'union de la dite compagnie avec une ou plusieurs compagnies de chemin de fer en vertu de l'acte passé à cette fin, aura plein pouvoir et autorité de construire un pont de chemin de fer qui sera appelé et connu pour être le "Pont Victoria," sur le fleuve St. Laurent entre quelque point situé dans la cité ou la paroisse de Montréal, au-dessus de l'endroit connu sous le nom de "Ruisseau Migeon," et quelque point situé dans la paroisse de St. Antoine de Longueuil ou dans la paroisse de Laprairie de la Madeleine, et de construire sur les deux rives du dit fleuve et dans les limites de la dite cité, ou d'aucune des paroisses ci-dessus mentionnées, tels chemins de fer d'embranchement, quais, terrassements, jetées, stations, plans inclinés et autres ouvrages de toute sorte, qui pourront être nécessaires pour mieux utiliser le dit pont.

Et qu'il y est de plus pourvu qu'il sera loisible aux directeurs de la compagnie construisant le dit pont, d'augmenter le capital de la dite compagnie de telle somme, n'excédant pas un million cinq cent mille louis sterling, qui pourra être nécessaire pour la construction du dit pont.

Et attendu que par un accord fait le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, représentée par l'honorable John Ross, dûment autorisé à agir en son nom, d'une part, et William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, (ci-après appelés les entrepreneurs,) d'autre part, sujet à la passation du bill y mentionné, étant l'acte ci-dessus en dernier lieu réité, et sujet encore à l'opération de la fusion des différentes compagnies, les entrepreneurs sont convenus de faire, bâtir, construire et compléter le dit pont tubulaire sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, avec tous les ouvrages en dépendant proprement et nécessairement, conformément aux

plans et profils, et aux devis y annexés, et, dans le cas que les paiements y après stipulés seront bien et dûment et ponctuellement faits, de compléter le dit pont sous le délai, ou extension de délai, y mentionné.

Et qu'il y est de plus stipulé, qu'en considération d'un million quatre cent mille louis, à être augmenté jusqu'à un million cinq cent mille louis, sous les circonstances y mentionnées, les entrepreneurs prennent sur eux tous les risques et casualités, et que cette somme contractuelle sera payée aux entrepreneurs par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, en argent, sur le certificat mensuel de l'ingénieur.

Et attendu qu'il n'a été émis qu'une petite partie des actions de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction.

Et attendu que le montant des débentures du gouvernement qui n'ont pas été émises pour la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, et la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, est d'un million huit cent onze mille cinq cents louis.

Et attendu qu'il est grandement désirable que les compagnies dont les chemins croisent ou joignent le grand réseau de chemins de fer de la province, se fondent en une seule, dans un but d'économie et pour en faciliter l'administration par un seul corps, et qu'une telle fusion tournerait à l'avantage du public, comme à celui des actionnaires des différentes compagnies séparément, et qu'une telle fusion a été arrêtée entre les directeurs des différentes compagnies, aux termes et conditions ci-après mentionnées.

Maintenant les présentes attestent que chacune des dites différentes compagnies de deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième parts convient et déclare par les présentes, sujet à l'approbation des actionnaires conformément aux dispositions de l'acte du parlement ci-dessus cité, avec et à la dite compagnie, partie de première part; et la dite compagnie, partie de première part, convient et déclare par les présentes, sujet comme susdit, avec et à chacune des dites compagnies, parties de deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième parts, comme suit, c'est à savoir:—

1. Depuis et après le premier jour de juillet mille huit cent cinquante-trois, la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, et la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, seront unies et incorporées à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et formeront ensemble une compagnie, qui sera appelée "La compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," et les entreprises des dites différentes compagnies seront réunies en une seule entreprise qui sera appelée "Le chemin de fer Grand Tronc du Canada," sujet aux dispositions de l'acte du parlement ci-dessus cité, et à l'assentiment des actionnaires des différentes compagnies, ainsi qu'il est requis par l'acte ci-dessus cité pour autoriser l'union des compagnies à la ligne du grand réseau; et il sera inclus dans l'entreprise unie la construction et l'entretien d'un pont tubulaire en fer sur le St. Laurent, à Montréal, tel que projeté par la compagnie du Grand Tronc, en vertu des dispositions de l'acte et du contrat ci-dessus cités.

2. Les différentes clauses de "l'acte des clauses consolidées des chemins de fer," avec telles modifications, toutefois, en ce qui concerne les plans et études" et les "dispositions générales" qui sont contenues dans les différents actes spéciaux des diverses compagnies, s'appliqueront à la compagnie unie et à ses directeurs et ses actionnaires, aussi pleinement que si elles étaient répétées dans les présentes, sauf telles de ses clauses qui peuvent être incompatibles avec les dispositions expresses ci-après stipulées.

3. Le capital de la compagnie unie consistera du montant réuni des capitaux respectifs que les différentes compagnies formant telle union pourront avoir prélevés ou qu'elles sont autorisées à prélever en vertu des différents actes du parlement relatifs à telles compagnies respectivement, avec ensemble telle augmentation du dit capital réuni qui pourra, de temps à autre, être opérée en vertu des dispositions de l'acte des clauses consolidées des chemins de fer.

4. Le capital en actions de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond deviendra capital en actions, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et sera considéré sur le registre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps de la fusion il en aura été actuellement payé.

5. Le capital en actions de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique deviendra, (sauf à être égalisé suivant qu'il pourra être nécessaire pour le convertir du cours actuel en argent sterling,) capital en action, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et sera considéré sur le registre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps de la fusion il en aura été actuellement payé; et de plus, la compagnie unie prendra sur elle, comme partie de ses obligations et responsabilités, la somme de soixante-et-quinze mille louis, étant le montant probable des arrérages d'intérêt dûs aux actionnaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, et avec cette somme les arrérages seront pleinement acquittés.

6. La partie du capital en actions de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph qui est déjà émise deviendra aussi, (sauf à être égalisée suivant qu'il sera nécessaire pour la convertir du cours actuel en argent sterling,) capital en actions pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et sera considéré sur le registre de la compagnie unie comme capital en actions sur lequel il a été payé tant, suivant qu'au temps de la fusion il en aura été actuellement payé; et de plus, la compagnie unie prendra sur elle, comme partie de ses obligations et responsabilités, la somme de deux mille louis comme arrérages d'intérêt dû aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph.

7. Le capital en actions des autres compagnies, avec ensemble le capital non émis des trois compagnies ci-dessus en dernier lieu mentionnées, et tout capital additionnel qu'aucune des compagnies est autorisée à prélever, seront, (sauf à être égalisés suivant qu'il sera nécessaire pour les convertir du cours actuel en argent sterling,) considérés comme capital en actions, pour le même montant nominal, dans le capital de la compagnie unie, et il en sera disposé comme faisant partie de tel capital en actions.

8. Toutes les débetures provinciales qui, au temps de la venue en force de la dite fusion, seront possédées par une ou aucune des dites compagnies, et n'auront pas été émises dans le public, deviendront la propriété de la compagnie unie, et seront tenues à la disposition de la dite compagnie.

9. Le capital uni sera appliqué aux fins générales de l'entreprise unie.

10. La compagnie unie créera de suite du capital ou des actions au montant de quatre millions huit cent soixante et quatre mille huit cents louis sterling, en actions de vingt-cinq louis chacune.

11. La compagnie unie créera aussi des débetures, qu'on appellera ci-après "débetures convertibles," à un montant qui n'excèdera pas un million huit cent onze mille cinq cents louis sterling, en sommes de cent louis chacune, payables à vingt ans à Londres, et portant intérêt à six pour cent par an, payable semi-annuellement à Londres, telles débetures pouvant être échangées par les porteurs contres des débetures du gouvernement provincial du Canada faites payables au même temps et au même lieu, et portant le même intérêt, tel échange

devant se faire à telles époques et de la manière que pourront prescrire les directeurs, après les émissions successives de telles débentures par le gouvernement.

12. La compagnie unie créera aussi des débentures, qu'on appellera ci-après "débentures de la compagnie," à un montant qui n'excèdera pas deux millions quatre-vingt-dix mille sept cents louis sterling, en sommes de cent louis chacune, payables à vingt-cinq ans à Londres, et portant intérêt au taux de six pour cent par an, payable sémi-annuellement à Londres, telles débentures pouvant, au choix des porteurs, être converties en capital de la compagnie, au pair, le ou avant le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-trois.

13. Il sera réservé sur les débentures en dernier lieu mentionnées des débentures à un montant de deux cent soixante-et-dix-neuf mille deux cents louis sterling; et sur le capital en actions ci-dessus mentionné il sera réservé du capital en actions au montant de cinq cent cinquante huit mille quatre cents louis sterling; lesquels seront assignés dans la proportion de deux cents louis de capital pour chaque cent louis de débentures, à et entre les parties ci-dessus mentionnées, comme suit:—

Aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond.....	£405,000	0	0
Aux actionnaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.....	262,600	0	0
Aux porteurs de débentures de la compagnie du chemin de fer d'Ontario à Simcoe.....	170,000	0	0

Les différentes parties en faveur desquelles cette réserve est faite, sous vingt-un jours qu'elles auront été notifiées par la compagnie que telles actions et débentures sont à leur disposition, déclareront si elles acceptent; et à défaut d'accepter, elles seront à la disposition des directeurs qui pourront en disposer de la manière que bon leur semblera.

14. Sur le capital restant, il sera émis en échange du capital existant, déjà émis par les compagnies des chemins de fer de Québec à Richmond, du St. Laurent et de l'Atlantique et de Toronto à Guelph, vingt-sept mille trois cent trente-six actions, ou tel nombre, n'excédant pas cette quantité, qui sera requis, en ayant égard à la conversion du cours actuel au cours sterling.

15. Le résidu du capital en actions, se montant à la somme de trois millions six cent vingt-trois mille louis, divisé en cent quarante quatre mille neuf cent vingt actions, de vingt-cinq louis chacune, sera réparti de manière qu'à chaque possesseur de deux cents louis, de capital en actions, il sera donné et émis une "débenture convertible" pour cent louis, et une "débenture de la compagnie" de cent louis, portant intérêt et payables respectivement comme ci-dessus mentionné.

16. Chaque actionnaire actuel de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, aura droit à une de ces cent quarante quatre mille neuf cent vingt actions de la compagnie unie, pour chaque action qu'il possède dans aucune des compagnies de chemin de fer en dernier lieu mentionnées, et aussi à la même proportion de débentures, ainsi qu'il est pourvu à la dernière clause.

17. Les actions du capital pourront être souscrites et émises en Canada, ou ailleurs, soit en même temps ou de temps à autre, pour tels montants qu'il sera jugé à propos, le choix laissé aux souscripteurs d'actions de prendre tout ou aucune partie des actions du capital ou des débentures non émises, suivant qu'il sera jugé expédient, sujet cependant aux restrictions et réserves ci-dessus.

18. Les directeurs pourront de temps autre, sujet cependant aux restrictions et réserves ci-dessus, prendre tels arrangements pour l'émission d'actions du capital, ou de débentures, à être souscrites en Canada ou ailleurs, soit pour le

capital actuel ou pour tout capital additionnel qu'ils pourront être autorisés à prélever, suivant qu'ils le jugeront à propos, et pour le paiement en Angleterre des dividendes et de l'intérêt sur les actions et débetures à telle place ou places que tels directeurs pourront de temps à autre indiquer; et ils pourront de temps à autre nommer un ou des agents de la compagnie en Angleterre ou ailleurs, et pourront déléguer à tel agent ou agents tels pouvoirs que de temps à autre ils jugeront à propos, et ils pourront faire telles règles et règlements quant à l'émission de telles actions ou débetures, et quant au mode, au temps et au lieu du paiement des demandes faites sur telles actions et des versements sur telles débetures, et des dividendes et de l'intérêt sur icelles, qu'ils jugeront nécessaire et avantageux, mais aucune demande après la première répartition n'excédera deux louis dix chelins par action de vingt-cinq louis, ou dix pour cent sur chaque débenture, avec un intervalle de pas moins de quatre mois entre chaque demande.

19. Aussitôt qu'il pourra se faire convenablement, eu égard aux différentes sommes payées sur les actions des différentes compagnies, et à la nécessité d'égaliser le capital en le convertissant du cours actuel en argent sterling, il sera fait un nouveau registre d'actionnaires qui contiendra les entrées des divers montants et nombres d'actions du capital auxquels les actionnaires de la compagnie unie ont droit, et il sera pris des arrangements pour l'échange des certificats d'actions de chacune des compagnies séparées contre des certificats d'actions de la compagnie unie.

20. Les directeurs auront les mêmes droits et moyens pour forcer et contraindre à payer les versements sur les actions de chacune des compagnies séparées qu'auraient eus les directeurs de chaque compagnie séparée dans le cas que la fusion n'aurait pas eu lieu.

21. Les profits de la compagnie unie disponibles pour les dividendes seront répartis entre les différents possesseurs de capital en actions dans le capital uni, proportionnellement suivant le montant nominal de leur capital en actions respectivement.

22. Le nombre des directeurs de la compagnie unie, tel que fixé par l'acte, étant de dix-huit, dont six doivent être nommés par le gouvernement et les autres par la compagnie, six du bureau au moins seront des personnes qui résident en Angleterre, et le reste en Canada.

23. Six des directeurs formeront un quorum et il ne devra pas y en avoir moins de trois de ceux nommés par le gouvernement et au moins deux des directeurs anglais présents en personnes ou par procureurs; et tout directeur pourra voter par procureur à aucune assemblée du bureau, tels procureurs étant eux-mêmes directeurs, mais aucun directeur n'agira comme procureur pour plus de trois autres directeurs.

24. Les premiers directeurs seront les personnes suivantes, savoir:—Thomas Baring et George Carr Glyn, écuyers, de Londres; l'Honorable Étienne Pascal Taché, l'Honorable James Morris, l'Honorable Malcolm Cameron, et l'honorable René Édouard Caron, tous de Québec, nommés par le gouverneur du Canada en conseil;—et Henry Woollaston Blake, Robert McCalmont Kirkman, Daniel Hodgson, et William Thompson, écuyers, de Londres; et l'honorable John Ross, de Brockville; l'honorable Francis Hincks, de Québec; l'honorable Peter McGill, de Montréal; George Crawford, de Brockville; Benjamin Holmes, de Montréal; William Hamilton Ponton, de Belleville; William Rhodes, de Québec; et E——F——Whittemore, de Toronto, écuyers, Actionnaires, Directeurs électifs.

25. La qualification des actionnaires pour être élus directeurs de la compagnie unie sera de vingt-cinq actions de vingt-cinq louis sterling, chacune, dans

le capital uni ; mais toute personne pourra être nommée directeur par le gouverneur, qu'elle soit ainsi qualifiée ou non, ou soit qu'elle soit actionnaire ou non.

26. Un tiers des directeurs électifs, suivant qu'il sera décidé par scrutin entre eux, à moins qu'ils ne s'entendent autrement, sortira de charge à l'assemblée ci-après mentionnée, étant le temps auquel la première élection de nouveaux directeurs devra avoir lieu ; et à l'assemblée générale ordinaire suivante, qui se tiendra ensuite après le premier jour de janvier suivant, la moitié des autres directeurs électifs sortira de la même manière ; et à l'assemblée générale ordinaire suivante, qui se tiendra après le premier jour de janvier alors suivant, le reste des directeurs électifs sortira de charge ; et dans chaque cas la place des directeurs électifs qui se retireront sera remplie par un nombre égal d'actionnaires qualifiés ; et à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra ensuite après le premier jour de janvier de chaque année ensuivante, un tiers des directeurs électifs, étant ceux qui auront été le plus longtemps en charge, sortira de charge et sera remplacé de la même manière ; néanmoins, tout directeur sortant ainsi de charge pourra être réélu immédiatement, ou en aucun temps ultérieur, et après telle réélection il sera considéré, quant à la retraite à tour de rôle, comme un nouveau directeur ; et si en conséquence d'une augmentation ou d'une diminution du nombre des directeurs, le nombre des directeurs électifs vient à être d'un nombre indivisible par trois, les directeurs décideront quel en sera le nombre, aussi près du tiers que possible, qui devra sortir de charge, de manière que le nombre total des directeurs électifs sorte de charge en trois ans.

Pourvu qu'aucune telle retraite par rotation ci-dessus mentionnée ne prendra effet, si les actionnaires à telle assemblée, comme susdit, ne procèdent à remplir et ne remplissent les vacances qui seront par là occasionnées.

27. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires de la compagnie unie se tiendra au temps et au lieu, dans la province du Canada, que les directeurs fixeront ; pourvu qu'il soit donné avis public de telle assemblée pendant un mois dans la Gazette du Canada et dans au moins un autre papier publié dans chacune des cités de Toronto, Kingston, Montréal et Québec, et à telle première assemblée générale les actionnaires présents, en personnes ou par procureurs, et qualifiés à voter, fixeront le temps auquel la première élection de nouveaux directeurs se fera, et le temps ou les époques que se tiendront les assemblées générales annuelles et semestrielles de la compagnie.

28. Le nombre de voix auquel chaque actionnaire de l'entreprise unie aura droit, à chaque occasion que les actionnaires de la compagnie seront appelés à voter, sera égal au nombre d'actions de vingt-cinq louis que possèdera chaque tel actionnaire ; et dans le cas que tel actionnaire sera possesseur d'actions qui n'ont pas été converties en actions de vingt-cinq louis de la compagnie unie, alors le nombre de voix auquel chaque tel actionnaire aura droit par rapport à telles actions non converties, sera, aussi près que possible, égal au nombre que tel actionnaire aurait eu si telles actions avaient été converties en actions de vingt-cinq louis.

29. A la première assemblée générale ordinaire, les actionnaires nommeront trois auditeurs, parmi les actionnaires, pour vérifier les comptes de l'argent qui sera déboursé pour l'entreprise unie, et à chaque assemblée générale à laquelle des directeurs sortiront de charge, un de ces auditeurs, (suivant qu'il sera en premier et en second lieu décidé par scrutin entre eux, à moins qu'ils ne s'entendent autrement, et ensuite suivant l'ancienneté,) sortira de charge, et les actionnaires en éliront un autre pour le remplacer, et chaque auditeur élu comme ci-dessus, s'il n'est ni démis, ni disqualifié, et s'il n'a résigné, continuera d'être auditeur jusqu'à ce qu'un autre soit élu à sa place ; et tout auditeur sortant de charge pourra être réélu immédiatement, et après toute réélection il sera consi-

déré, quant à la retraite à tour de rôle, comme un nouvel auditeur, et les auditeurs de temps à autre en charge examineront les comptes de la compagnie et en feront rapport pour l'année qui s'écoulera pendant la durée de leur charge, et ils auront tous les pouvoirs et avantages nécessaires pour ce faire.

30. Les directeurs de la Compagnie unie pourront de temps à autre faire des réglemens pour l'administration et la disposition du capital, des biens et des affaires de la compagnie unie, qui ne seront point incompatibles avec les lois du Canada, et pour la nomination de tous officiers, serviteurs et ouvriers et pour leur prescrire leurs devoirs respectifs.

31 Les dispositions des divers marchés ci-dessus cités, faits par les compagnies séparées avec MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, ci-après appelés les entrepreneurs, et avec MM. Gzowski et compagnie, ci-après appelés les entrepreneurs du Canada, seront modifiées, et un ou de nouveaux contrats seront passés avec la compagnie unie, aux termes et aux fins exprimés dans le projet de tel contrat ci-annexé comme cédule ; étant une condition mutuelle de cette fusion que la compagnie unie accepte tel nouveau contrat.

32. La compagnie unie sera chargée de l'intérêt des débetures et des actions ou capital, et elle le paiera, c'est-à-dire, au taux de six pour cent par an sur le montant actuellement rentré de temps à autre depuis le jour de la fusion jusqu'à l'achèvement complet des ouvrages compris dans les dits marchés cités ; et si le fonds provenant du paiement de l'intérêt par les entrepreneurs durant la construction, ainsi qu'il est pourvu au dit contrat ci-annexé, et les profits clairs des différens chemins compris dans la fusion, ainsi qu'ils seront successivement ouverts à l'exploitation, viennent à excéder pour aucun semestre le montant requis pour le paiement du dit intérêt, l'excédant sera mis en réserve ; et si ce fonds pour aucun semestre se trouve insuffisant pour le paiement de tel intérêt, le déficit sera comblé à même cette réserve, ou s'il est nécessaire à même le capital ; et s'il est comblé à même le capital, le montant ainsi avancé sera remboursé à même toute réserve ultérieure et tout achèvement complet, comme susdit.

33. Toutes les dépenses des ingénieurs et de leur personnel par rapport à la construction du pont tubulaire ci-dessus mentionné seront aussi supportées et payées par la compagnie unie et à même ses fonds.

34. Le bureau uni pourra, s'il est nécessaire ou s'il le juge à propos, demander au parlement provincial, à sa prochaine session, la passation d'un acte pour confirmer et donner force de loi à telles dispositions contenues dans les présentes sur la légalité desquelles il pourrait y avoir des doutes, et pour autoriser une augmentation du capital de la compagnie unie, et il sera inséré dans tel acte une clause à l'effet d'autoriser la compagnie à en augmenter ou diminuer le nombre de directeurs de temps à autre, et à régler l'ordre de tel nombre augmenté ou diminué, et à fixer le nombre qui formera un quorum. Pourvu que les proportions relatives du nombre de directeurs anglais et de ceux du gouvernement ne seront point changées ; et toutes telles autres clauses relativement à la tenue des assemblées générales et au temps de déclarer les dividendes, ou autres choses semblables, suivant que les directeurs de la compagnie unie jugeront à propos.

35. Que dans le cas que l'accord ne serait point ratifié et confirmé par la proportion requise des actionnaires de chacune des compagnies séparées, il aura néanmoins pleine force et vigueur pour celles des compagnies qui le ratifieront, pourvu que les actionnaires d'au moins trois des diverses compagnies consentent à le ratifier.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a été incorporée par un acte du sénat et de la chambre des représentans du Maine, dans les Etats-Unis, dans le but de tracer, construire et compléter définitivement, et y faire les changemens et réparations nécessaires, un chemin de fer

depuis quelque point ou endroit de la cité de Portland, en passant à travers les comtés de Cumberland et d'Oxford, et au cas d'un plus grand avantage, sur le coin sud-ouest de Franklin, jusqu'à la ligne frontière du dit état du Maine, et de là, à travers les états de New-Hampshire et de Vermont, jusqu'à tel endroit qui se trouvera le plus avantageux pour se joindre à un chemin de fer qui doit se construire depuis la dite frontière jusqu'à Montréal, en Canada.

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ci-après appelée la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, a accordé un bail d'une portion ou section de son dit chemin, étant la partie qui est entre Island Pond, dans l'état de Vermont, et la ligne frontière du Canada, à perpétuité, à des syndics nommés de la part de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Et attendu que la dite compagnie a construit l'autre portion de son dit chemin, étant celle entre la cité de Portland et Island Pond susdits, conformément au dit acte, avec ensemble tous les ouvrages et accessoires en dépendant, et l'a ouverte à l'exploitation; et attendu que pour cet objet la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a prélevé sur ses actions un capital d'un million sept cent mille dollars, et a emprunté, au moyen de bons ou débentures une autre somme de trois millions de dollars.

Et attendu qu'il a été convenu que la compagnie unie aurait et prendrait un bail de la dite portion ou section du dit chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, entre Portland et Island Pond ci-dessus mentionnés, formant une distance d'environ cent quarante huit milles, pour un terme de neuf cent quatre-vingt dix-neuf ans à compter du jour de la fusion des dites compagnies de chemin de fer canadiennes; et que par un marché en date du vingt-trois mars mil huit cent cinquante-trois, entre Alexander Tilloch Galt, comme agent dûment autorisé à agir au nom de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, d'une part, et William Jackson et l'honorable John Ross, d'autre part, il a été stipulé, qu'avenant telle fusion, et avec l'assentiment des actionnaires de l'une et l'autre des dites compagnies, la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent accorderait, et que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc accepterait, un bail de la susdite portion ou section du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, entre Portland et Island Pond, avec ensemble toutes et chacune les stations, les dépôts, les ponts, les ponceaux et autres ouvrages formant partie du dit chemin, ou y appartenant proprement et nécessairement, et tous les quais appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, touchant ou réunis à la dite portion ou section du dit chemin; et tout le matériel fixe et mobile, le matériel roulant et les magasins de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent; et tout le terrain vacant auquel la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a droit comme locataire ou représentant de locataires, ou autrement, et tous et chacun les droits de grève, d'eau, et les privilèges de hâvre qui appartiennent à la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, ou dont elle est revêtue; et tous les autres droits, privilèges, avantages, facilités et appartenances dont elle, la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, jouit maintenant; et tous les péages, taux, charges, loyers et revenus qu'en vertu de son acte d'incorporation la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent a, ou en aucun temps à l'avenir aura le droit de recevoir et prendre; et toutes les dettes, crédits, engagements, obligations et bénéfices de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, à compter du premier jour de juillet suivant, ou de tel autre jour dont il pourrait être convenu à l'avenir, pour et durant la période des cent quatre-vingt-dix-neuf années alors ensuivantes; et que par le dit marché il a été stipulé qu'il serait réservé pour être payé sur le dit bail à la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, une

somme ou rente annuelle, égale à l'intérêt de six pour cent par an sur les actions ou capital de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent ainsi rentré, la dite somme étant de trois millions de dollars et exempte de toutes déductions quelconques ; telle somme ou rente annuelle devant être payée par versements égaux et semi-annuels, les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année, en la cité de Portland, dans l'état du Maine, le premier devant se faire l'un des dits jours qui arrivera le premier après le jour de la date du bail à être passé plus tard conformément au marché maintenant cité, mais proportionnellement au nombre de jours qui se seront écoulés depuis le jour fixé pour le commencement du dit bail jusqu'au dit premier jour de réserve ; et qu'il y a été de plus stipulé que sur la passation du dit bail projeté la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc prendrait sur elle, et garantirait et indemniserait la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, de toutes hypothèques de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, et que toutes les dispositions, quant à la création d'un fonds d'amortissement, et toutes les autres obligations et engagements de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, auxquelles elle pourrait alors être sujette, en autant qu'elles sont en accord avec les dispositions de son acte d'incorporation, au point que la rente annuelle payable à la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent pourrait être appliquée par elle aux dividendes, sans aucune déduction quelconque, excepté pour les frais d'administration ; et qu'il y est de plus stipulé que le marché maintenant cité n'affecterait ni ne changerait la constitution de la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, ni les engagements ou obligations qu'elle a contractés envers l'état du Maine, et qu'il n'est que provisoire de la part des actionnaires de la dite compagnie.

Et attendu que le dit marché a été consenti par les dits William Jackson et John Ross, comme syndics, au nom de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et dans la vue de faire accorder tel bail à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc ou à la compagnie unie.

Maintenant les présentes attestent de plus, et il est par les présentes convenu, déclaré et stipulé, par et entre toutes les compagnies parties à ces présentes, et les dits William Jackson et John Ross, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs et administrateurs, que le dit marché ainsi passé par les dits William Jackson et John Ross avec le compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, sera mis à exécution et rempli au profit de la compagnie unie, et le dit bail, lorsqu'il aura été obtenu, sera transporté à la compagnie unie, ou tenu en son nom et pour son avantage ; et que toutes les obligations et responsabilités encourues par tel marché, ainsi que par le bail à être accordé en conformité d'icelui, seront supportées et payées par la compagnie unie.

CÉDULE MENTIONNÉE PLUS HAUT.

Marché fait le _____ jour de _____ de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, incorporée conformément aux dispositions d'un acte passé par la législature provinciale du Canada, en l'année mil huit cent cinquante-deux, intitulé : " Acte pour autoriser toute compagnie de chemin de fer, dont le chemin forme partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer de cette province, à se joindre à toute autre compagnie de même nature, ou à acheter la propriété ou les droits de toute telle compagnie, et pour abroger ces

“ tains actes y mentionnés relatifs à l'incorporation des chemins de fer ;” et à un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la présente année, intitulé: “ Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de chemin de fer aux compagnies dont les chemins croisent la ligne du grand réseau, ou touchent à des endroits où touche également la dite ligne,” d'une part; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, entrepreneurs, de deuxième part; et Casimir Stanislaus Gzowski, ingénieur civil, de la cité de Montréal, David Lewis McPherson et Luther Hamilton Holton, marchands, tous deux de Montréal susdit, et Alexander Tilloch Galt, écuyer, de la ville de Sherbrooke, Canada, de troisième part.

Attendu qu'une compagnie de chemin de fer, appelée la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, a été incorporée par un acte de la dite législature provinciale, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé: “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada,” dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis la cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, Cobourg, et Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, et depuis la dite cité de Kingston, en passant par les villes de Brockville et Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osnabruck, de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le lac des Deux-Montagnes et le village de Ste. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis quelque point du chemin de fer de Québec à Richmond (ci-après mentionné) vis-à-vis ou à-peu-près vis-à-vis Québec, sur la rive sud du St. Laurent, jusqu'aux Trois-Pistoles.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis l'anse Hadlow, dans la paroisse de Notre Dame de la Victoire, près de Québec, jusqu'à Richmond, dans le district de St. François, Bas-Canada.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grande Jonction a été incorporée dans le but (entre autres choses) de tracer, faire, construire et finir un chemin de fer sur et à travers cette partie du pays qui est située entre Belleville et Peterborough.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a été incorporée dans le but de faire et entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et a été ensuite autorisée à prolonger et continuer son chemin jusqu'au port de Sarnia.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, jusqu'à une jonction avec le chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, à ou près la frontière de l'état du Maine, dans les Etats-Unis, et qu'elle a construit le dit chemin en conséquence.

Et attendu que les dites compagnies sont maintenant réunies pour former la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, partie aux présentes, en vertu du dit acte et de l'assentiment des assemblées générales des dites compagnies respectivement, auxquelles la majorité de voix prescrite par le dit acte a été obtenue respectivement.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada en dernier lieu mentionnée (ci-après appelée “ la compagnie unie ”) tient maintenant, ou tiendra sous peu, le dit chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent à titre de bail.

Et attendu que le quatorzième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante deux, et auparavant la dite fusion, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les parties de deuxième part aux présentes; et que le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, aussi auparavant la dite fusion, il a été fait un autre marché entre les dites parties, pour modifier et changer jusqu'à un certain point le dit premier marché; et que par les dits marchés respectivement les dites parties de deuxième part aux présentes, (ci-après appelés "les entrepreneurs anglais,") ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde de trois millions de louis sterling; et qu'il a été de plus convenu (entre autres choses) que de la dite somme de trois millions de louis, un million trente-cinq mille louis seraient payés en débetures provinciales du Canada, garanties par le gouvernement de la province, et de la description telle que spécifiée à l'acte d'incorporation de la dite compagnie; neuf cent quatre vingt-deux mille cinq cents louis en débetures de la compagnie, ayant vingt-cinq ans à courir, et de la description telle que spécifiée au dit marché; et neuf cent quatre vingt deux mille cinq cents louis en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quarante mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débetures provinciales, ainsi que celui de toutes débetures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant aux placements *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada et les parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde d'un million deux cent vingt-quatre mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses,) que de la dite somme d'un million deux cent vingt-quatre mille louis, quatre cent cinquante-neuf mille louis seraient payés en débetures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut mentionnée; trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents louis en bons ou débetures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée; et trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis en capital de la dite compagnie; avec certaines clauses et dispositions quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quarante mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débetures

tures provinciales, ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant au placement *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-deuxième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, il a été passé pardevant notaires, à Québec, un marché entre le dit William Jackson, agissant pour les dites parties de deuxième part aux présentes, et la dite compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme de six cent cinquante mille louis, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat; et qu'il y a été stipulé que la dite somme contractuelle ainsi formée serait payée comme suit:—

Deux cent cinquante mille louis en débentures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut spécifiée; cent cinquante mille louis en bons ou débentures de la dite compagnie, ou en deniers provenant de la vente de tels bons ou débentures; deux cent cinq mille louis sur le produit d'actions pour ce montant, assignées à des personnes d'Angleterre, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés, et que la balance, (s'il y en avait) restant due, serait payée sur le produit d'actions souscrites et prises en Canada, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés; et l'autre balance, (s'il y en avait) en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales, quant au mode de faire ces paiements respectivement; que les entrepreneurs anglais paieraient toutes les dépenses nécessaires de la dite compagnie jusqu'au jour que le dit chemin serait prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que les dits entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales du Canada, ainsi que des dites débentures de la compagnie, jusqu'à la dite concurrence de cent mille louis, comme susdit, et aussi sur les actions ou capital souscrits et pris en Canada comme susdit, et sur toutes actions ou capital par eux vendus ou transportés.

Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction et les dites parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la portion du dit chemin de fer entre Belleville et Peterbourg, distance de cinquante milles, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde de quatre cent mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que de la dite somme de quatre cent mille louis la moitié serait payée en bons ou débentures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée, et l'autre moitié en capital de la compagnie; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quatre mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales,

ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation ; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payées, et quant au placement *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-quatrième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph et les parties de troisième part aux présentes (ci-après désignées sous le nom de "les entrepreneurs canadiens"), conditionnellement au cas que la fusion ci-dessus mentionnée aurait lieu, par lequel les dits entrepreneurs canadiens ont entrepris de construire et de compléter la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde d'un million trois cent soixante et seize mille louis ; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, en la manière y spécifiée ; qu'une somme de treize mille louis serait mise à part pour les dépenses de la dite compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fut prêt à être ouvert pour l'exploitation ; que les dits entrepreneurs canadiens paieraient l'intérêt sur tout le capital demandé par la dite compagnie pour les fins du dit contrat, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que le dit marché serait sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles ces paiements devaient se faire, qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient d'opérer, avenant la dite fusion, mais que quant au prix, à la construction et à l'équipement, il ne serait rien changé des termes et conditions du dit marché.

Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les dits entrepreneurs anglais, conditionnellement, au cas que la dite fusion aurait lieu, pour la construction, par les dits entrepreneurs anglais, d'un pont tubulaire en fer sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, pour la somme d'un million quatre cent mille louis, sujet à un certain revenu ainsi qu'il y est mentionné ; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, sujette à certaines dispositions spéciales quant au mode de paiement, et que les parties au dit marché consentiraient tous les autres contrats qu'il pourrait devenir nécessaire ou expédient de passer, en conséquence de telle union ou fusion, de manière à ne rien changer des termes et conditions du dit marché et à les conserver intacts.

Et attendu qu'il a été trouvé nécessaire ou expédient, avenant telle fusion, de faire les modifications et changements suivants au dit contrat, savoir :— Que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes seront payées des dites sommes contractuelles (lesquelles ont été calculées par les entrepreneurs d'après le cours sterling et non d'après le cours provincial,) respectivement en argent sterling, à Londres, et non en débentures provinciales du Canada, ou en débentures ou en capital de la compagnie unie ; qu'en considération de l'abandon par les dits entrepreneurs anglais des dites débentures provinciales du Canada, les dits entrepreneurs auront droit de recevoir de plus quinze pour cent sur le montant nomi-

nal de toutes les sommes qui, en vertu des dits marchés respectivement, auraient été payées en telles débentures (les dits quinze pour cent étant la prime actuelle sur les dites débentures.) Que les parties de deuxième part, ci-après appelées les entrepreneurs anglais, souscriront et prendront, le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, vingt-quatre mille cent cinquante-quatre actions dans la dite entreprise unie, sur les cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions dont est question dans les prospectus qui a été mis devant le public, de débentures convertibles en débentures du gouvernement, au montant de trois cent-un mille neuf cent douze louis, et de débentures de la compagnie au montant de trois cent un mille neuf cent douze louis; que la compagnie retiendra quarante-huit mille trois-cent sept actions des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions de débentures ci-dessus mentionnées, convertibles en débentures du gouvernement, au montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis, et de débentures de la compagnie à un pareil montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis; avec, en faveur de chaque possesseur des soixante et douze mille quatre cent soixante actions sur le point d'être émises maintenant, étant la moitié des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions ci-dessus mentionnées, le choix et le privilège de demander et de prendre, en sus des actions par lui, possédées deux tiers du nombre d'actions qu'il possède, et un égal montant en débentures, dont moitié en débentures convertibles en débentures du gouvernement, et l'autre moitié en débentures de la compagnie, de manière que tel choix soit exercé avant le premier jour de juillet mille huit cent cinquante-quatre; que la quantité d'actions et de débentures ainsi retenues par la compagnie, qui n'aura pas été réclamée et prise par les actionnaires actuels qui y ont droit respectivement, en vertu du privilège à eux réservé, le ou avant le dit premier jour de juillet mille huit cent cinquante-quatre, sera dès lors et aussitôt après le dit jour souscrite et prise par les entrepreneurs anglais; que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes fourniront les fonds pour le paiement, semi-annuellement à Londres, de l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur toutes les sommes qui, de temps à autre, leur seront payées d'après les certificats de l'ingénieur, en vertu des divers contrats ci-dessus cités, et aussi sur telle somme additionnelle que de temps à autre la compagnie jugera à propos ou nécessaire de faire rentrer pour faire face aux certificats courants et aux dépenses de la compagnie par rapport aux contrats,—tout différend entre les entrepreneurs et la compagnie unie, quant au montant à être retenu entre les mains de la compagnie, pour les dites fins, devant être réglé par arbitres, en la manière ci-après prescrite; mais à l'égard des entrepreneurs canadiens cette obligation cessera d'avoir lieu aussitôt que le chemin de Toronto à Guelph sera livré à l'exploitation dans toute son étendue jusqu'à Sarnia.

Maintenant en conséquence il est par les présentes déclaré et convenu par et entre les dites parties, comme suit:—

1. La compagnie unie sera tenue aux clauses, conventions, stipulations et conditions des dits marchés cités, avec les différentes compagnies susdites, en autant qu'elles ne sont pas directement ou indirectement en contradiction ou incompatibles avec celles du présent marché, et dans chaque cas où il y aura telle contradiction ou incompatibilité, les clauses, conventions, stipulations et conditions du présent marché seront considérées comme ayant la suprématie sur celles des dits marchés respectivement, et comme les modifiant et les changeant, et les clauses, conventions, stipulations et conditions ainsi contradictoires et incompatibles avec le présent marché seront dès lors entièrement nulles et de nul effet.

2. Que, excepté comme il est ci-après prescrit, tous les paiements à faire aux entrepreneurs à compte des travaux, seront faits en argent sterling, à Londres.

3. Que quant au montant ou proportion des paiements qui, en vertu des dispositions d'aucun des dits marchés, devaient être faits aux entrepreneurs anglais, en débetures provinciales du Canada, une addition de quinze pour cent, jusqu'à la concurrence nominale de chaque tel paiement, sera faite et payée aux entrepreneurs anglais, à telles époques et périodes respectivement, comme, en vertu des dispositions des dits marchés y ayant rapport respectivement, telles débetures leur auraient été remises. Pourvu qu'au cas qu'il s'élèverait quelque difficulté quant au paiement, en débetures provinciales, en vertu d'aucun des dits contrats, et qu'en considération de quoi les entrepreneurs accepteraient et prendraient telles débetures pour aucun montant, au lieu d'un égal montant nominal en argent, toutes telles débetures, quand et comme le requerra la compagnie unie, leur seront transportées au pair.

4. Que toutes les clauses et dispositions des dits marchés, ou d'aucun d'eux, relatives à la création de débetures ou de capital par les compagnies respectives avec lesquelles tels marchés ont été faits respectivement, et quant à l'enregistrement de tel capital au nom des entrepreneurs et à la remise des débetures et des coupons aux personnes nommées respectivement à tels marchés comme syndics, et quant à la vente, transport ou placement d'iceux, et quant aux paiements à faire aux entrepreneurs par les dits syndics à même les deniers ou sûretés entre leurs mains, et généralement quant aux pouvoirs et fonctions de tels syndics, cesseront d'être en force et vigueur, et les paiements à être faits de temps à autre aux entrepreneurs ainsi que prescrit par les dits marchés respectivement, seront directement faits par la compagnie unie aux entrepreneurs en argent sterling, à Londres, en telles proportions et par tels versements et sur tels certificats, respectivement, ainsi qu'il est prescrit respectivement aux dits marchés.

5. Que toutes les dispositions des dits marchés respectivement, quant à l'octroi des certificats par l'ingénieur de la compagnie et au principe sur lequel ces certificats devront être accordés, et quant au refus ou à la négligence de tel ingénieur de certifier, et quant aux conséquences de tel refus ou négligence, s'appliqueront *mutatis mutandis* aux paiements à être faits par la compagnie unie aux entrepreneurs, et à l'ingénieur en chef de telle compagnie unie.

6. Que les dispositions des différents marchés cités quant à l'acceptation et à l'exploitation par la compagnie d'une ou plusieurs portions d'aucun chemin, après qu'elles auront été complétées et équipées, et quant à l'ouverture et à l'exploitation d'icelles par les entrepreneurs, dans le cas que la compagnie refuserait de ce faire, s'appliqueront aux chemins compris dans l'entreprise unie et à la compagnie unie.

7. Qu'au lieu des dispositions qui dans les dits marchés respectivement ont rapport à la mise de côté d'une somme donnée pour payer les salaires et dépenses, il sera pris et alloué sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs anglais, une somme de cinquante sept mille louis, et sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs canadiens, une somme de treize mille louis, lesquelles deux sommes, formant ensemble soixante et dix mille louis, devront être appliquées par la compagnie unie au paiement des salaires et des dépenses; et les diverses débetures susdites seront formées à même les deniers payables en argent aux dits entrepreneurs respectivement, à raison d'un pour cent du montant ainsi payable, jusqu'à ce que telles déductions s'élèvent, en entier, à cinquante sept mille louis dans le cas des entrepreneurs canadiens.

8. Si lors de l'achèvement des travaux il reste entre les mains de la compagnie aucune partie des dits soixante et dix mille louis qui n'ait pas été appliquée ou qui ne soit pas due pour tels salaires et dépenses comme susdit, le surplus sera remis aux entrepreneurs, dans la proportion de cinquante-sept soixante-et-dixièmes aux entrepreneurs anglais, et de treize soixante-et-dixièmes aux entrepreneurs canadiens.

9. Que la compagnie unie fera telles demandes aux possesseurs d'actions ou capital et de débentures respectivement, qu'il sera nécessaire pour payer les entrepreneurs, suivant les montants qui seront certifiés relativement aux travaux ; et si elle manque de le faire et si elle ne paye pas aux entrepreneurs le montant certifié de temps à autre, sous un mois de la date des certificats respectifs, il sera au choix des entrepreneurs de suspendre la confection des travaux jusqu'à ce que tel payment leur soit fait ; et la durée de telles suspension sera ajoutée au délai fixé par le contrat pour l'achèvement du chemin.

10. Que les entrepreneurs anglais, le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante quatre, souscriront et prendront la susdite quantité de vingt-quatre mille cent cinquante-trois actions dans le capital de la compagnie unie, et des débentures de la compagnie, convertibles en débentures provinciales, au montant nominal de trois cent un mille neuf cent douze louis, et d'autres débentures de la compagnie, non ainsi convertibles, à un montant de trois cent un mille neuf cent douze louis.

11. Que les entrepreneurs anglais, aussitôt après le dit premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, ainsi qu'ils en seront requis par les directeurs de la compagnie unie, souscriront et prendront de plus telle quantité du dit nombre d'actions et débentures réservées comme susdit, qui n'aura pas été, le ou avant le dit jour, réclamée par les personnes qui y avaient droit respectivement, et en prenant les diverses actions et débentures susdites, ils paieront de suite sur telles actions et débentures ainsi prises respectivement le montant qui pourra alors avoir été demandé et qui sera payable sur les autres actions et débentures de la dite compagnie unie offertes auparavant.

12. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs anglais devront, au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction des chemins et travaux compris dans les marchés susmentionnés et entrepris par les entrepreneurs anglais et non encore livrés à l'exploitation, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé par le certificat de l'ingénieur, quant à ces chemins respectivement, et la compagnie fera ses paiements en conséquence.

13. Que les entrepreneurs anglais paieront aussi, les mêmes jours de chaque année, ou aussitôt après que le montant pourra en être constaté, l'intérêt au même taux sur les deux tiers du montant que la compagnie aura alors fait actuellement rentrer de plus que ce qui pourra avoir été requis pour faire les paiements à l'égard des travaux, afin de pourvoir aux certificats et aux dépenses courantes en rapport avec les contrats, et dans le cas d'aucune dispute ou différend entre les entrepreneurs et la compagnie au sujet de la somme additionnelle sur laquelle tel intérêt devra être payé, toute telle dispute ou différend, quand il s'en élèvera, sera réglé par arbitres de la manière ci-après prescrite. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs anglais paieront la totalité de tel intérêt additionnel en dernier lieu mentionné, et non les deux tiers seulement d'icelui.

14. Que si les entrepreneurs anglais font défaut de payer l'intérêt sur la dite somme en premier lieu mentionnée, aux jours respectivement fixés pour ce paiement, ou l'intérêt en sus sur telle somme additionnelle ainsi qu'en dernier lieu mentionné, dans l'espace d'une semaine après que telle somme aura été établie et réglée par arbitres comme susdit, la compagnie pourra retenir et déduire sur le paiement suivant ou les paiements subséquents à être faits aux entrepreneurs anglais le montant ainsi arriéré, avec ensemble l'intérêt sur icelui, au

taux de six pour cent par an, du jour de tel défaut, et cela aussi souvent que tel défaut pourra avoir lieu.

15. Que les entrepreneurs cesseront de payer l'intérêt sur le capital dépensé pour la construction des divers chemins et travaux par eux entrepris, en proportion de ce qu'ils auront dépensé sur chaque chemin en particulier, lors et aussitôt que tel chemin aura été complété de manière à pouvoir être livré à l'exploitation, et dans le cas de l'ouverture partielle de tout tel chemin, ils cesseront de payer tel intérêt en proportion de la partie du capital qu'ils auront dépensée pour la portion ainsi ouverte, ayant néanmoins, dans l'un et l'autre cas, à payer une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un semestre.

16. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs canadiens devront, jusqu'à l'ouverture du chemin de Toronto à Guelph, et au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction du chemin et des travaux compris dans leur dit marché, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé de la même manière que dans le cas des entrepreneurs anglais.

17. Que les entrepreneurs canadiens paieront aussi, aux mêmes jours de chaque année ou aussitôt après que le montant en pourra être constaté, l'intérêt au même taux sur un tiers du montant demandé par la compagnie, tel que mentionné à l'article 13, lequel montant devant être déterminé, en cas de contestation ou de différend, de la même manière qu'il est prescrit au dit article ; et dans le cas de défaut de paiement la compagnie aura le même pouvoir de déduire et de retenir le montant des arrérages ainsi qu'il est ci-dessus pourvu à l'égard des entrepreneurs anglais. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs canadiens cesseront de payer le dit intérêt en dernier lieu mentionné, mais ils paieront néanmoins une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un semestre.

18. Que la compagnie pourra de temps à autre donner crédit aux entrepreneurs de toutes demandes ou versements par eux payables sur les actions ou débentures de la compagnie, pour un égal montant qu'il y aura eu d'ouvrage de certifié.

19. Qu'aussitôt qu'il sera praticable, après que la fusion aura été effectuée, la compagnie unie demandera au parlement provincial du Canada la passation d'un ou plusieurs actes pour se faire accorder un plus long délai pour l'achèvement d'aucuns travaux compris dans chacun des dits contrats cités, suivant qu'il sera nécessaire, eu égard au délai limité par chacun des dits contrats pour l'achèvement des dits travaux respectivement ; et aussi, s'il est nécessaire, pour se faire autoriser à prélever une augmentation de capital ; et elle fera ses plus grands efforts pour obtenir tel acte ou actes, et dans le cas qu'elle faillirait à obtenir telle autorité, et qu'en conséquence il serait jugé impossible de compléter aucuns ou aucune partie des dits travaux dans les délais respectivement prescrits par tels travaux, il sera fait un arrangement le plus équitable quant à ces travaux incomplets, et dans le cas de différend entre les entrepreneurs anglais et la compagnie unie, il sera déterminé par arbitres conformément aux dispositions générales d'arbitrage stipulées aux présentes.

20. Que s'il s'élève aucune question ou différence d'opinion entre les parties aux présentes, quant au présent marché, ou à sa construction, ou à son effet, dans le dit premier marché, ou quant à aucune matière ou chose y ayant rapport, ou quant à son exécution, toute telle question ou différence d'opinion, et toutes les matières ci-dessus spécialement renvoyées à l'arbitrage, chaque fois

et aussi souvent qu'il s'en élèvera, seront soumises à la décision de trois arbitres qui seront nommés,—un par la compagnie, (lequel devra être approuvé par le gouvernement du Canada,) un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux autres, avant de prendre l'affaire en considération ; et la décision de ces trois arbitres ou d'aucuns deux d'entre eux, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties, quant à la question ou différence d'opinion à eux ainsi soumise.

21. Que les parties aux présentes feront et consentiront tous les actes qui pourront être nécessaires pour donner effet à telle sentence.

22. Enfin, chaque fois que les mots "les entrepreneurs anglais" se rencontrent dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou survivant d'eux, ou trois de quatre d'entre eux, ou deux de trois d'entre eux, ou leurs exécuteurs, administrateurs ou agents cause, ou le dernier vivant d'entre eux ; et que dans le cas de la faillite ou de l'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, ses ou leurs ayants cause seront exclus de tout contrôle ou de tout intérêt dans le présent contrat, et lorsqu'un acte devra être fait par les entrepreneurs anglais, il vaudra s'il est fait par eux, ou sur l'autorité de la majorité d'entre eux, en personnes ou agissant par procuration d'un à l'autre, ou par la majorité des survivants d'entre eux, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par les exécuteurs, administrateurs ou ayants cause de tel dernier vivant, et de même *mutatis mutandis* dans le cas des mots "les entrepreneurs canadiens."

En foi de quoi les dites compagnies, parties aux présentes, ont fait apposer leurs sceaux communs aux présentes, et les dits William Jackson et John Ross ont apposé leurs seings et sceaux, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA, [L.S.]

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRANDE JONCTION, [L.S.]

A. T. GALT, [L.S.]

Président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU BAS-CANADA, [L.S.]

WILLIAM CHAPMAN, [L.S.]

Procureur, pour la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond.

ALEX. GILLESPIE, ET [L.S.]

A. T. GALT,
Représentant le chemin de fer de Toronto à Guelph.

A. T. GALT, [L.S.]

Représentant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

W^M. JACKSON, [L.S.]

J^{NO}. ROSS, [L.S.]

Les sceaux de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, ont été apposés par le soussigné en sa qualité d'agent par elles dûment autorisé.

J^{NO}. ROSS.

Le présent contrat a été passé par Alexander Tilloch Galt, en sa qualité de président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et par Alexander Gillespie et Alexander Tilloch Galt, en leur qualité de représentants de la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, et par William Jackson et John Ross, et les sceaux de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada, et de la compagnie du chemin de fer Grande Jonction ont été apposés par le dit John Ross, en présence de

WILL. WAGSTAFF,

Grande rue George,
Westminster, Solliciteur.

HENRY MOON,

du même lieu, son clerc.

Le contrat modifié, formant la cédule annexée au présent contrat, nous a été soumis et nous l'approuvons.

WILLIAM JACKSON,
SAMUEL M. PETO,
EDWARD L. BETTS.

Témoins des signatures de William
Jackson, Samuel Morton Peto,
et Edward Ladd Betts,

WILLIAM WAGSTAFF,
HENRY MOON.

A. T. GALT,
pour lui-même et ses associés.

Témoin de la signature de
Alexander Tilloch Galt,

WILLIAM H. MACAULAY,

Clerc sous Mesrs. Swift et Wag-
staff, 30, Grande rue George,
Westminster.

THOMAS BRASSEY.

Témoin de la signature de Thomas Brassey,

WILLIAM WAGSTAFF.

ERRATUM.—Au 11e paragraphe de la cédule ci-dessus, ligne 15, au lieu de *quarante mille louis*, lisez : *treize mille louis*.

CONTRAT pour la Construction d'un PONT TUBULAIRE à MONTREAL.

LE PRESENT contrat, fait le 29^e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur 1853, par et entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de première part ; et William Jackson, de Birkenhead, et Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, tous de Londres, en Angleterre, entrepreneurs, et comme tels faisant affaires en Canada sous les nom et raison de "Jackson, Peto, Brassey et Betts," de seconde part. Attendu que par un acte du parlement de la province du Canada, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et intitulé : " Acte pour pourvoir à la " construction d'un pont général de chemins de fer sur le fleuve St. Laurent, à ou " près la cité de Montréal," la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a été autorisée et a reçu pouvoir de construire un pont de chemin de fer qui sera appelé et connu comme " Le Pont Victoria," sur le fleuve St. Laurent, d'un point quelconque de la cité ou paroisse de Montréal, en haut du point connu sous le nom de " Ruisseau Migeon," à quelque point de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, ou de la paroisse de la Prairie de la Magdelaine.

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada est décidée de se prévaloir des pouvoirs et des dispositions du dit acte, et que dans cette vue elle est convenue avec les dites parties de deuxième part, qu'elles les dites parties de deuxième part, bâtiront et construiront un pont tubulaire sur le fleuve St. Laurent comme susdit, ainsi que d'autres travaux s'y rattachant suivant les plans, profils et devis ci-après mentionnés, et aux termes et dans le délai ci-après mentionnés.

Et attendu que les dites parties de deuxième part, (ci-après appelées les entrepreneurs,) ont consenti avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, de faire, bâtir et construire le dit pont tubulaire sur le dit fleuve St. Laurent, à ou près de Montréal comme susdit, et autres travaux s'y attachant comme il est ci-après mentionné, suivant les plans, profils et devis préparés et dressés par Robert Stephenson, M. P., ingénieur civil, de Londres susdit, et Alexander McKenzie Ross, ingénieur civil, de Montréal, ci-annexés ou endossés de manière à se rapporter au présent contrat ou marché, aux termes et conditions et pour le prix ci-après mentionnés.

Maintenant, en conséquence, le présent contrat atteste qu'il est par les présentes convenu, par et entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, d'une part, et les dits entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs exécuteurs et administrateurs, d'autre part, comme suit, savoir : qu'eux les dits entrepreneurs, feront, bâtiront, construiront et compléteront le dit pont tubulaire, sur le fleuve St. Laurent et les autres travaux, à ou près Montréal, comme il est ci-dessus en premier lieu mentionné, à tel endroit qui sera choisi pour cela par les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, avec tous les ouvrages en dépendant nécessairement et proprement, conformément aux dits plans, profils et devis ci-annexés ou se rapportant aux présentes par endossement, ou avec tous changements ou modifications qui pourront y être subséquemment faits comme il est ci-après mentionné, et conformément à tous plans, profils ou devis additionnels comme il est aussi ci-après mentionné ; le pont, lorsqu'il sera achevé, devant être en parfait état de réparation, et être fait de la meilleure manière et la plus solide, et être soumis à l'approbation du dit Robert Stephenson. Que les entrepreneurs, dans le cas que les paiements ci-après stipulés seront dûment et ponctuellement faits, achèveront le dit pont tubulaire et le livreront à la com-

pagnie prêt à recevoir la voie ferrée, dans l'espace de huit années à compter du premier jour de juillet 1853, sauf cependant que le délai pourra être étendu, si les entrepreneurs le requièrent, selon que le dit Robert Stephenson, ou quel qu'autre ingénieur à être nommé comme il est ci-après mentionné, pourra en décider et régler. Et la dite compagnie s'oblige par les présentes de faire les démarches nécessaires pour obtenir du parlement provincial du Canada le pouvoir d'étendre le délai fixé pour l'achèvement du pont, conformément à la présente clause.

Que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross feront l'étude du pont et choisiront et fixeront le point où il devra traverser le fleuve, et la ligne où la course qu'il devra suivre, les dits choix et fixation devant être faits conformément au dit acte et à ses dispositions, et que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross auront la liberté de faire tels changements et modifications dont ils pourront convenir entre eux et qu'ils jugeront à propos dans tous ou aucun des plans et profils et dans le devis, et ils pourront dresser et préparer tels autres plans, profils, et plans détaillés de construction additionnels qu'ils jugeront à propos et dont ils pourront convenir entre eux.

Que pour et en considération de la somme contractuelle de £1,400,000 sterling, les entrepreneurs se chargent de tous les risques et casualités ordinaires, y compris toutes dépenses de surcroît qui pourront être occasionnées en raison de tout changement ou modification des plans, profils et devis, n'entraînant point une dépense additionnelle, sauf à être indemnisés, si, au dire du dit Robert Stephenson ou de tel autre ingénieur à être nommé comme il est ci-après pourvu, les dits entrepreneurs ont droit à aucune indemnité, jusqu'à concurrence de la somme de £100,000, sterling, pour toutes circonstances extraordinaires et imprévues qui pourront se présenter durant l'exécution des travaux, suivant que le dit Robert Stephenson, ou tel autre ingénieur comme susdit, considérera que les entrepreneurs auront droit à une somme additionnelle quelconque.

Et la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," les parties de première part, conviennent avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, que pour l'exécution et la construction du dit pont tubulaire et autres travaux, à être par eux faits, en conformité et aux termes et conditions du présent marché, et des plans, profils et devis ci-dessus mentionnés, elle, la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," paiera aux dits entrepreneurs le dit prix ou somme additionnelle, n'excédant pas en totalité la somme de £100,000, que le dit Robert Stephenson, ou tel autre ingénieur, pourra leur adjuger, comme susdit.

Que le mode de paiement sera comme suit :—

Lors et aussitôt que les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, ou l'un des deux, pourra certifier que les entrepreneurs ont de bonne foi dépensé £50,000, sterling, en terrain, ouvrage, ou matériaux ou matériel transportés sur ou près le site du pont projeté, la compagnie paiera aux entrepreneurs en argent, le montant ainsi certifié, moins £10 pour cent, que la compagnie retiendra entre ses mains comme réservé, et au bout d'un mois de calendrier de la date de tel certificat, les dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, ou l'un des deux, certifiera la valeur de l'ouvrage fait et des matériaux ou matériel apportés sur ou près le dit site durant le mois précédent, et la compagnie paiera aux entrepreneurs, en argent, le montant ainsi certifié, moins 10 pour cent, comme ci-dessus, et ainsi de suite, au bout de chaque mois de calendrier subséquent jusqu'à ce que le montant réservé et retenu par la compagnie s'élève à la somme de £25,000, sterling, après quoi tout le montant certifié sera payé aux entrepreneurs, sans aucune réserve que ce soit, et lors de l'achèvement de l'ouvrage, sur la délivrance du certificat final des dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, que le dit pont est terminé, la compagnie remettra

aux entrepreneurs, en argent, le montant ainsi réservé et retenu, et la balance, s'il y en a, restant entre ses mains sur la dite somme contractuelle.

Que l'ingénieur de la compagnie, aussitôt le site du pont fixé, conviendra avec les entrepreneurs d'une cédule en sections sur laquelle les différentes avances et paiements à compte seront faits, et une fois ainsi arrêtée, elle formera partie du présent contrat.

Et il est par les présentes déclaré et convenu, qu'en cas de mort, refus ou incapacité d'agir du dit Alexander McKenzie Ross, le dit Robert Stephenson en nommera un autre à sa place qui aura tous les pouvoirs du dit Alexander McKenzie Ross, et tous les actes, matières et choses qu'en vertu du présent contrat, il restera alors à faire aux dits Robert Stephenson et Alexander McKenzie Ross, seront faits par le dit Robert Stephenson et par tel autre ingénieur par lui nommé de temps à autre, et au cas de la mort, du refus ou de l'incapacité d'agir du dit Robert Stephenson, alors ce qu'il restera à faire au dit Robert Stephenson sera fait par un ingénieur civil de haute réputation que le président pour le temps d'alors de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre nommera, à la réquisition des parties aux présentes, ou de l'une d'entre elles.

Que s'il s'élève aucune question ou différence d'opinion entre les dites parties quant au présent contrat, ou à aucune matière s'y rattachant ou en ressortant en aucune manière, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision absolue du dit Robert Stephenson comme seul arbitre, ou, au cas de sa mort, à la décision d'un ingénieur civil de haute réputation que le président de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre nommera de temps à autre, et la décision du dit Robert Stephenson, ou de tel ingénieur ainsi nommé, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties, quant à la question ou différence d'opinion ainsi soumise à son arbitrage.

Que les dites parties respectivement feront et consentiront tous les actes et autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à telle sentence, et consentiront aussi tous les actes qu'il pourra devenir nécessaire ou expédient de passer pour la faire pleinement exécuter.

Que chaque fois que les mots "entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

En foi de quoi la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," les parties de première part, a fait apposer son sceau commun, et les parties de deuxième part ont apposé leurs sceaux et sceaux, aux présentes, les jours et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré (en double) en présence de

WILLIAM JACKSON,
S. M. PETO,
THOMAS BRASSEY,
EDWARD L. BETTS,

[L.S.]
[L.S.]
[L.S.]
[L.S.]

Le sceau de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a été par moi apposé, aux présentes.

JOHN ROSS,

Président.

PONT VICTORIA SUR LE ST. LAURENT A MONTREAL.

DEVIS mentionné au CONTRAT ci-annexé.

Cette construction, suivant les dessins, a un développement de neuf mille quatre cent trente-sept pieds de longueur d'une extrémité à l'autre, et se compose de vingt-cinq ouvertures surmontées de poutres en fer battu, appuyés sur des piles solides en maçonnerie de pierre calcaire, et a une élévation, (à l'ouverture du centre qui a trois cent trente pieds de largeur,) de soixante pieds de hauteur claire au-dessus du niveau des basses eaux d'été, s'abaissant de là dans la proportion de un sur cent trente vers chaque extrémité où elle se termine à un niveau de vingt-quatre pieds plus bas que celui du centre.

Le contrat comprend tous les matériaux à fournir, la construction et l'achèvement de la portion qui s'étend des bords du fleuve aux culées du pont, consistant principalement en remblais de pierre.

La construction et l'achèvement de vingt-quatre piles ou piliers et deux culées en maçonnerie de pierre calcaire, et la construction et l'achèvement de la superstructure en fer battu qui atteint un développement de six mille cinq cent soixante et seize pieds. Aussi la construction et l'achèvement de la voie permanente dans toute l'étendue de l'entreprise.

Le rehaussement et la structure de complètement au haut des piliers, le peinture et l'achèvement complet de tous les ouvrages d'art en fer, en bois et en pierre qui sont décrits aux devis suivants et aux dessins qui les accompagnent, avec ensemble tous les ouvrages qui nécessairement appartiennent à la dite construction et rentrent dans le dit achèvement et qui peuvent ne pas être décrits d'une manière spéciale.

Toutes les érections temporaires pour l'échafaudage des machines, les embarcations, et tous les accessoires nécessaires pour exécuter les travaux de la manière la plus approuvée et la plus systématique, devront être pourvus; et durant les opérations en rapport avec l'exécution des travaux qui pourraient nuire à la navigation du fleuve, ou avec lesquelles la navigation pourrait intervenir, les entrepreneurs prendront toutes les précautions au moyen de lumières ou de signaux, ou par l'usage de bateaux, de pontons, d'estacades ou de pilotis de défense, ou par tous autres moyens, qui seront raisonnablement nécessaires, pour protéger la navigation du fleuve, comme pour garantir les travaux en exécution de tous dommages qu'ils pourraient endurer des vaisseaux qui naviguent sur le fleuve, ou des tempêtes ou de toute cause capable d'endommager les ouvrages.

Et tous les dommages qui en aucun temps pourraient être soufferts d'une cause quelconque seront aux risques des entrepreneurs qui seront tenus de les réparer à leurs propres frais, sauf et excepté les dommages qui pourront être causés par les tempêtes ou autres forces majeures auxquelles la prudence humaine ne saurait raisonnablement parer.

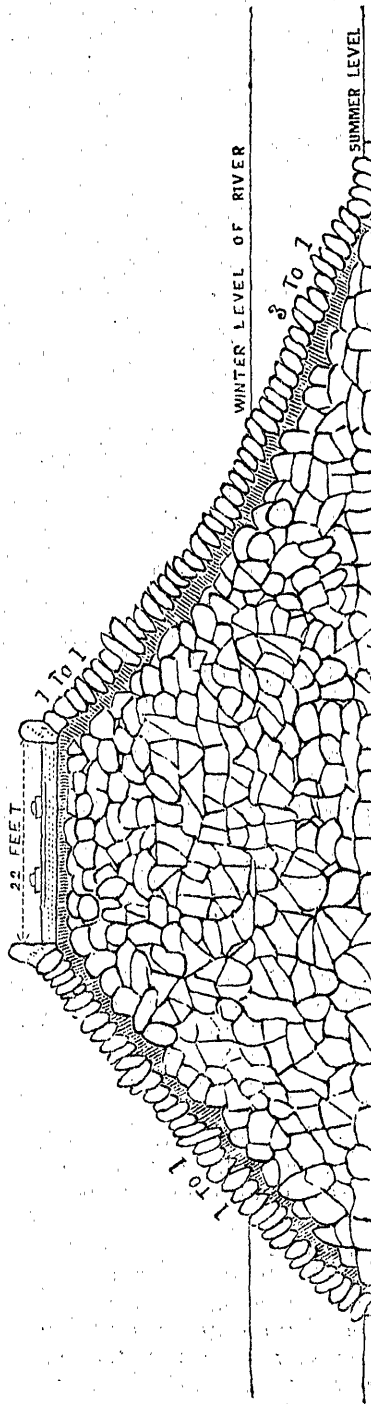
Tous les ouvrages dont il est ici question aussi bien que le mode d'exécution, seront exclusivement sous le contrôle, la surintendance et la direction, et seront conduits à l'entière satisfaction des ingénieurs qui auront plein pouvoir de changer, agrandir ou diminuer les formes, dimensions, positions, ou volumes d'aucun des ouvrages, pourvu qu'ils n'entraînent point une plus grande dépense dans leur ensemble, et si durant leur exécution il se découvre quelque imperfection dans aucune partie des travaux, il faudra y remédier immédiatement suivant la prescription et à la satisfaction des ingénieurs.

Tous les ouvrages de l'entreprise devront être complétés dans l'espace de huit ans à compter du premier juillet mil huit cent cinquante-trois.

LES ABORDS

Mille trois cent vingt-quatre pieds à l'extrémité nord, et mille trente-trois pieds à l'extrémité sud; ils devront être construits en remblais solides composés de pierre, avec une hauteur moyenne de trente pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, et une largeur de trente pieds à la surface supérieure, avec des talus d'un sur un en aval et de deux et demi sur un en amont du courant, — tel qu'indiqué aux dessins de cette partie de l'ouvrage.

REMBLAIS EN PIERRE.

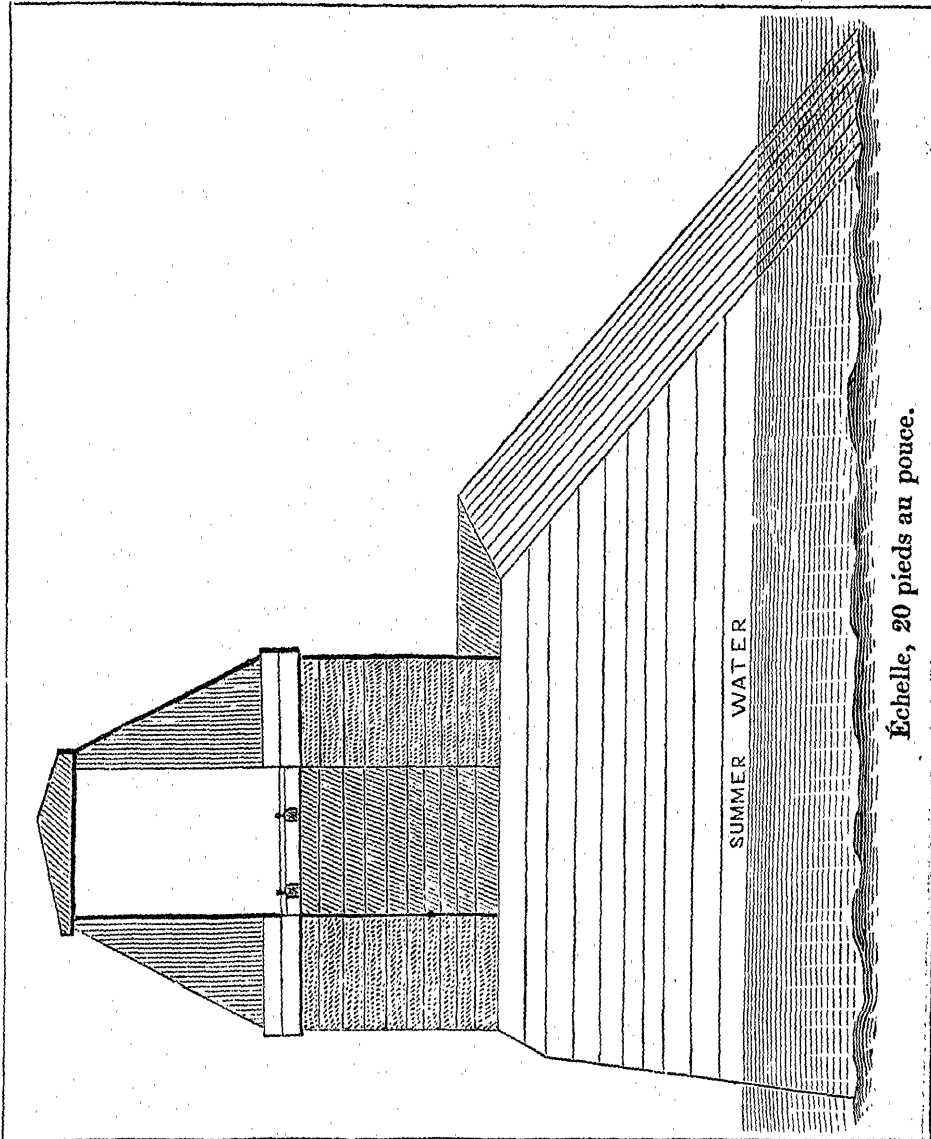


Echelle, 20 pieds au pouce.

Il faudra enlever avec soin de la surface du roc qui forme le lit du fleuve, avant d'y jeter la construction, les matériaux et débris mouvants de toutes espèces.

La maçonnerie des abords et des culées du pont se composera de grands blocs de pierre calcaire brute. Toutes les assises, ainsi que les joints verticaux, seront posées à angle droits et de la manière la mieux exécutée et suivant l'art. La face extérieure de la maçonnerie sera brute et sans empreinte de pic ou d'outils que ce soit. Partout la face de carrière naturelle devra être conservée, excepté dans les cordons de saillies et les chaperons qui devront être assemblés et arrondis avec soin, s'il le faut, et où la pierre devra être travaillée et bien polie, avec une rainure de huit pouces de largeur à chaque angle.

COUPE DES PILES.



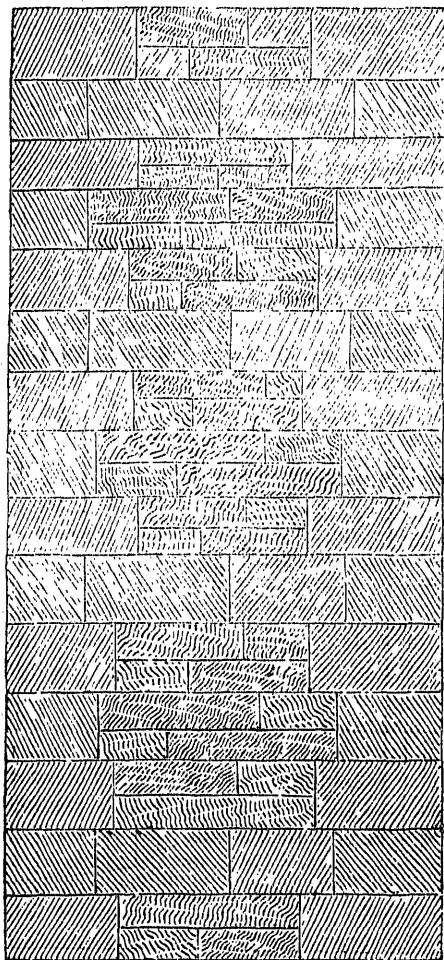
La maçonnerie des piliers du pont, qui doit se faire à huit ou douze pieds d'eau de profondeur, devra nécessairement l'être au moyen de la cloche à plonger ou autrement, suivant les directions ; et il faudra pour cela se procurer les moyens et les appareils nécessaires et convenables et sur une échelle proportionnée à la grandeur de l'entreprise et à l'avancement requis des travaux.

La maçonnerie des piliers aura la forme et les dimensions détaillées aux dessins ; lorsque chacun des piliers respectivement aura été monté jusqu'au niveau de la surface de l'eau, toutes les irrégularités du lit supérieur de la maçonnerie devront être applanies et le lit mis de niveau et à l'équerre pour recevoir le lit suivant.

Les éperons et les côtés des piliers seront à parements polis jusqu'à la hauteur

de trente-deux pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, de manière à présenter le moins d'obstacles à la descente de la glace ou autres masses flottantes; et au-dessus de ce niveau la face de la maçonnerie pourra être laissée brute comme sortant de la carrière, avec une rainure de huit pouces de largeur à chaque angle.

Les lits et joints horizontaux et verticaux, à l'extérieur, seront partout polis, alignés et bien assemblés dans tous les détails, de manière à assurer la solidité et la fermeté de la masse.



Partout où on le requerra on introduira des goujons dans les blocs qui composeront les éperons des piliers, et l'on se servira aussi, s'il le faut, de liens de fer et de boulons d'assemblage, par plus grande précaution pour assurer d'avantage la solidité de cette partie de la maçonnerie.

Les blocs de pierre calcaire seront de la plus grande dimension qu'on pourra extraire de la carrière, et les plus gros seront mis au fond des fondations, allant en diminuant à mesure que la maçonnerie avancera jusqu'au haut; Des renforcements seront laissés dans les piliers, ainsi qu'il est indiqué sur les dessins, pour faciliter la pose de la superstructure en fer. La face des renforcements sera unie de manière à présenter une surface polie et uniforme. Le mortier employé sera fait

avec la meilleure chaux hydraulique et corroyé au moyen d'une machine à cylindres, avec autant de sable net et fin qu'il en faudra pour en obtenir le meilleur ciment possible. Le lit de la rivière étant formé de pierre calcaire à lit plat et d'une surface généralement uniforme, on est déjà sûr d'une bonne base, mais comme en quelques endroits il peut se rencontrer des différences de niveau de deux à trois pieds dans l'espace que devront occuper les fondations d'un pilier, il faudra alors faire disparaître ces inégalités au moyen de blocs de maçonnerie, pour leur donner un niveau général et uniforme, et chaque assise ensuite devra être partout d'une épaisseur uniforme, et les blocs assez serrés les uns des autres pour en obtenir la plus parfaite et la plus sûre description de maçonnerie, et pour cela il faudra se pourvoir complètement de tous les nécessaires en fait de cloches à plonger et autres appareils, et de plus les ouvrages devront être sous la surveillance d'hommes d'une expérience bien connue, pratiques et depuis longtemps adonnés à ce genre de travaux. Lorsqu'une fois on aura commencé la maçonnerie d'un pilier il faudra la continuer sans interruption jusqu'à ce qu'elle ait atteint la hauteur de trente pieds au-dessus du niveau des eaux d'été, et plus s'il faut, pour en garantir la permanence durant la saison d'hiver, comme il faudra nécessairement pendant cette saison suspendre toutes les opérations de construction et que les ouvrages inachevés devront être protégés contre la température au moyen des précautions ordinaires qu'il y a à prendre pour atteindre ce but. Toute partie de la maçonnerie qui aura souffert d'avoir été exposée à l'intempérie de l'hiver sera remplacée et rétablie d'une manière satisfaisante.

OUVRAGES EN FER.

Le superstructure du pont se composera de poutres en fer forgé, de la forme, des dimensions et des diverses épaisseurs de métal indiquées sur les dessins. Les trous seront percés avec les machines ordinairement adaptées à ce genre d'ouvrage ; et les rivures se feront aussi, quand il sera possible, au moyen de machines, et ce qui en devra nécessairement être fait à la main sera exécuté de la manière la plus parfaite ; tout le fer sera de la meilleure tôle à chaudières capable de supporter une force de tension de vingt tonnes au pouce carré ; toute tôle qui n'aura point cette force sera rejetée. Toute la tôle sera platinée bien unie, et l'on fera disparaître la boucle avant de river les plaques, lesquelles porteront partout l'épaisseur spécifiée ou y correspondront par la pesanteur, et elles seront coupées comme il faut de manière à pouvoir s'assembler d'une manière parfaite par les bouts. Le fer de cornière et le fer T seront roulés aux cylindres suivant la section indiquée aux dessins ; tous les rivets seront du meilleur fer dont on se sert en pareils cas, communément appelé ferraille, et seront de la dimension spécifiée au dessin. Tous les trous de rivets seront de toute nécessité percés au poinçon et devront bien correspondre les uns aux autres, et, si on le requiert, ils devront être passés à l'équarisseur avant de faire la rivure. Toutes les plaques recevront une bonne couche d'une composition d'huile de lin et d'huile à brûler en égales quantités ; ce procédé devant avoir lieu pendant que les plaques seront encore chaudes après avoir été passées aux cylindres pour la dernière fois. On n'emploiera dans aucun cas aucune plaque, fer de cornière ou fer T, sans qu'ils aient auparavant reçu cette couche, et il ne faudra pas non plus les employer à l'état de rouille ou de souillure. Il faudra se pourvoir de plaques à semelle en fonte pour les cylindres à friction que l'on ajustera sur des chassis en fer battu et des cylindres à friction tournés de la dimension et de la forme décrites dans les dessins. Des linteaux de fer ou de fonte, suivant qu'il sera prescrit plus tard seront fournis pour l'appui des tubes et pour le recouvrement des renforcements de la maçonnerie des piliers, pour faciliter la construction et la levée des tubes. Le bois, les rails de fer, et les autres liens néces-

saires pour compléter la voie permanente, seront fournis et posés de la manière indiquée aux dessins. Le bois, partout où il sera employé dans la pose des tubes ou dans l'enseuillement de la voie, devra être créosoté par pression après qu'il aura été débité. Tout l'ouvrage en fer des tubes devra être parfaitement mis à étanche et peinturé au dedans et au dehors de trois couches de peinture de zinc blanc à patente. Toutes les surfaces qui auront à être rivées de contact les unes avec les autres devront être bien peinturées avant d'être ainsi rivées.

Les ingénieurs, ainsi que toutes personnes qu'ils pourront indiquer, auront en tous temps libre accès aux usines où l'on manufacturera aucuns des matériaux requis par ce contrat, pour y inspecter et éprouver, par tous les moyens qu'ils croiront propres, tous ou aucuns des dits matériaux ou ouvrages d'art, ainsi que la force et la qualité d'aucune partie manufacturée de l'ouvrage. Tous les matériaux et les ouvrages d'art, ainsi que le mode de construction et d'érection, devront subir l'approbation des ingénieurs.

Les dessins et devis devront donner la description générale de l'ouvrage et en définir la quantité, la qualité et les caractères, et la manière qu'il devra se faire et se finir, mais comme il devra inévitablement s'y omettre certains détails d'exécutions ou s'y en glisser d'autres par erreur, l'on pourra de temps à autre fournir d'autres dessins et donner d'autres prescriptions quant à certaines parties de l'ouvrage dans le but de s'assurer des meilleurs matériaux et des meilleurs ouvrages d'art, et chaque partie du pont devra être faite, construite et achevée de la manière la plus parfaite conformément au plan général ci-dessus décrit et indiqué aux dessins annexés. Les entrepreneurs devront se procurer les copies des dessins et des devis pour leur propre usage, et se mettront à l'ouvrage, et feront les measurements et prendront les niveaux nécessaires, et feront tous les dessins d'exécution et de détails qui pourront être nécessaires pour l'exécution de tous les travaux prescrits tant par les plans et directions originairement fournis que par ceux que pourront fournir de temps à autre les ingénieurs.

Les entrepreneurs auront le libre usage des terres du gouvernement pour la construction du pont, comme aussi pour se procurer le bois, la pierre et les autres matériaux nécessaires pour les travaux, et la compagnie fera valoir tous ses pouvoirs dans leur avantage lorsqu'ils l'exigeront.

LES PRINCIPALES DIMENSIONS DU PONT SONT COMME SUIT :

		Pieds,	Pouces.
No. 24	ouvertures ou arches de 242 pieds chacune.....	5,808	0
1	do Centre de.....	330	0
2	Piliers du Centre de 27 pieds chacun.....	54	0
2	Grands piliers de 25 do.....	50	0
2	do do de 23 do.....	46	0
2	Petits piliers de 17 pieds 8 pouces chacun.....	35	4
3	do do de 17 do 4 do.....	34	8
2	do do de 17 do 0 do.....	34	0
2	do do de 16 do 4 do.....	32	8
2	do do de 16 do 0 do.....	32	0
2	do do de 15 do 8 do.....	31	4
2	do do de 95 do 0 do.....	30	0
2	do do de 14 do 8 do.....	29	4
2	do do de 14 do 4 do.....	28	8
2	Culées, de 242 do 0 do.....	484	0
2	Abords, { 1344 do 0 do }.....	2,377	0
	{ 1033 do 0 do }		

Longueur Totale.....9,437 0

La hauteur des tubes aux extrémités sera de dix-sept pieds, augmentant progressivement jusqu'à vingt-deux pieds au centre.

La distance de l'étiage d'été, soixante pieds au centre, diminuant graduellement à raison d'un sur cent trente vers les culées.

**MARCHÉ entre la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de
TORONTO à GUELPH et C. S. GZOWSKI & CIE.,
24 Mars 1853.**

MARCHÉ FAIT le vingt-quatrième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, de Londres, d'une part; et Casimir Stanislaus Gzowski, ingénieur civil, de la cité de Montréal, David Lewis McPherson et Luther Hamilton Holton, tous deux marchands, de Montréal susdit, et Alexander Tilloch Galt, écuyer, de la ville de Sherbrooke, Canada, tous représentés par le dit Alexander Tilloch Galt dûment autorisé à agir en leur nom, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, (ci-après appelée "la compagnie,") a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, dans le but de faire et d'entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et que par un autre acte de la dite législature provinciale passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, la compagnie a été autorisée d'étendre et prolonger son chemin jusqu'au Port de Sarnia; et attendu que par une endenture en date du vingt-sixième jour de Novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et faite entre les parties aux présentes, les dites parties de deuxième part (ci-après appelées "les entrepreneurs,") ont entrepris l'exécution et la construction de la portion du dit chemin depuis Toronto jusqu'à Guelph, à certains termes et conditions y contenus; et que par une semblable endenture en date du 18^e jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et faite entre les mêmes parties, les entrepreneurs ont entrepris d'exécuter et construire l'autre partie du dit chemin, entre Guelph et le Port de Sarnia.

Et attendu que dernièrement il a été passé un acte pour autoriser la fusion de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada avec certaines autres compagnies de chemin de fer en Canada, et leur incorporation en une seule compagnie, sauf et sujet à l'assentiment des assemblées générales des dites compagnies respectivement, lesquelles assemblées n'ont pas encore eu lieu.

Et attendu qu'il a été mutuellement convenu que dans le cas que la dite fusion s'opérerait, les dites endentures ci-dessus citées ou auxquelles il est référé, et les contrats et marchés y contenus respectivement, seraient nuls, annulés, et annulés, et qu'il serait passé un nouveau contrat entre les parties (étant les présentes.)

Et attendu qu'il est proposé que par un nouveau contrat les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain acquis pour le dit chemin de fer et ses stations, et qu'ils s'engageront à faire, construire, compléter et équiper le dit chemin aux termes et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiés. Le dit chemin de fer devant être un chemin de première classe à simple voie, avec les fondations de toutes grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et qu'ils bâtiront et construiront toutes les maisons des stations, les ponts en pierre et en brique, les ponts tubulaires en fer, les ponceaux, et les autres ouvrages appartenant au dit chemin, et qu'il fourniront le matériel fixe et mobile et le

matériel roulant pour l'exploiter, conformément aux détails contenus dans le devis ci-annexé ; les travaux du chemin, le matériel fixe et mobile et le matériel roulant devant être approuvés par l'ingénieur en chef de la compagnie.

Et attendu que le devis de la construction du dit chemin de fer et des travaux que les entrepreneurs ont à faire, est contenu en la cédule ci-annexée ; et attendu que le prix que la compagnie est convenue de payer aux entrepreneurs pour l'ouvrage qu'ils devront faire est de la somme de £1,376,000 sterling, aux conditions et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

Maintenant en conséquence, il est par les présentes déclaré et convenu, par et entre la compagnie, pour elle-même, ses successeurs et ayant cause, d'une part ; et les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs hoirs, exécuteurs, et administrateurs, d'autre part, comme suit :—

Qu'avenant la dite fusion dans l'espace de six mois de calendrier de la date des présentes, la dite endenture du 29^e jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et celle du 18 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, seront à compter de la date de la dite fusion, entièrement nulles, annulées et cancelées, et les présentes deviendront en force et en opération. Mais si la dite fusion ne s'opère pas sous le délai susdit, alors les dites endentures continueront d'avoir pleine force et vigueur, et les présentes ne deviendront point en opération, mais seront entièrement nulles et de nul effet ; et que tous les articles et clauses des présentes sont provisoires et dépendent de l'avènement de la dite fusion.

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et compléteront le dit chemin de Toronto à Guelph et de Guelph au Port de Sarnia, (distance d'environ 172 milles) et toutes les stations, ponts, ponceaux et autres ouvrages en dépendant, conformément au dit devis ci-annexé, et aux détails y contenus, et à la satisfaction de l'ingénieur en chef de la dite compagnie (ci-après appelé l'ingénieur.)

Et de plus, ils équiperont et fourniront le dit chemin de fer de tout le matériel fixe et mobile et du matériel roulant nécessaire, conformément au dit devis et aux détails y donnés ; le tout devant être en bonne et solide condition, et en parfait état d'opération, et sous tous les rapports propre et prêt à être mis en exploitation immédiate, et devant être approuvé par l'ingénieur.

Que les entrepreneurs compléteront, équiperont et fourniront le dit chemin, et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation le ou avant le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur 1857.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et de l'acte d'amendement qui autorise l'extension de son chemin jusqu'à Sarnia ; pourvu que le maximum de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le minimum du rayon de courbure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où la compagnie s'objectera à la route choisie pour la ligne du chemin, et où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de cons-

testation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de janvier prochain, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans et demi pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisinant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en tous temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et privilèges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complété et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs périls et pour leur profit; et ainsi des autres parties, s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouvert et l'équiper du matériel nécessaire pour la mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi livré à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbitres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspension, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de telle extension de délai.

Que pour et en considération de la confection, achèvement, et équipement du dit chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme d'un million, trois cent soixante-et-seize mille louis, et en considération de cette somme les entrepreneurs prennent et prendront sur eux tous les risques et dépenses à encourir, de quelque espèce que ce soit, sauf les exceptions ci-après mentionnées.

Que l'intérêt des versements du capital demandés par la compagnie pour les fins du présent contrat sera payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que toute la ligne du chemin soit complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploitation.

Que les entrepreneurs seront payés comme suit:—

Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie certifiera, (tel certificat ne

devant pas être retenu ou retardé sans cause plausible,) que les entrepreneurs auront dépensé de bonne foi £25,000 pour l'achat de terrains ou en ouvrage, matériaux ou mobilier mis sur la ligne ou auprès, ou pour payer l'intérêt du capital de la compagnie, ou pour aucune de ces choses, (lesquels certificats, respectivement, en autant que concernant l'ouvrage et les matériaux, seront dressés conformément à une cédule des montants répartis à être convenue et arrêtée entre les entrepreneurs et l'ingénieur lors et aussitôt que le tracé de la ligne pourra le permettre,) la compagnie payera aux entrepreneurs quatrevingt-dix pour cent du montant, et ainsi de suite, quand et chaque fois que d'autres sommes de £25,000 auront été dépensées successivement et certifiées comme susdit, jusqu'à ce que tout le montant réservé par la compagnie et retenu entre ses mains s'élève à la somme de £38,000, après lequel temps tout le montant qui aura été certifié de temps à autre sera payé comme il est ci-dessus mentionné, et sur le certificat final de l'achèvement, la balance (s'il y en a) qui restera, sauf la partie de la somme de £13,000, à être mise de côté avec comme ci-dessus pour payer les dépenses de la compagnie jusqu'à ce que le chemin de fer soit prêt pour l'exploitation, qui aura été réellement requise et dépensée pour cette fin, qui sera payée aux entrepreneurs.

Que sur et à même la somme ainsi retenue par la compagnie comme susdit, il sera mis de côté une somme de treize mille livres qui devra être appliquée à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs, du secrétaire et des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et de bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que la compagnie paiera de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de treize mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre ses mains aucune partie des dites treize mille livres qui n'aura pas été dépensée ou qui ne sera pas due pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas que l'ingénieur de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné et payé lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors, de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné et payé de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement; et dans ces cas les frais d'arbitrage seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, et il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle que ~~autre compensation~~ qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage. Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas que la dite fusion aura lieu; mais les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, seront conservés et resteront les mêmes.

Que chaque fois que les mots "les entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront C. S. Gzowski, D. L. McPherson, L. H. Holton, et A. T. Galt, ou les survivants ou le survivant d'eux, ou deux sur trois d'entre eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

Et attendu que, par un "acte pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer," appelé "acte des clauses consolidées des chemins de fer," passé par la législature provinciale du Canada, dans les quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté, lequel acte est incorporé dans les actes qui autorisent la construction du chemin de fer de Toronto à Guelph, il est décrété que le fonds capital originaire pourra être augmenté de temps à autre à aucun montant, du consentement des deux tiers en montant de tous les actionnaires, à une assemblée convoquée spécialement pour cet objet, après avis, ainsi qu'il est mentionné au dit acte.

Et attendu que, le prix contractuel par les présentes stipulé et qui doit être payé aux entrepreneurs, dépasse de beaucoup la somme que la compagnie est à présent autorisée à prélever. Il est maintenant par les présentes convenu que le dit Alexander Gillespie agissant au nom de la compagnie et des directeurs, s'engage par les présentes envers les entrepreneurs à ce que les directeurs prendront immédiatement les mesures nécessaires pour faire augmenter le capital de la compagnie, sous l'autorité et en conformité des dispositions du dit acte des clauses consolidées des chemins de fer, en convoquant telle assemblée que le dit acte autorise, et à ce que les directeurs feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'autorisation nécessaire des actionnaires pour opérer telle augmentation du capital de la compagnie qu'il pourra être considéré à propos et nécessaire pour mettre la compagnie en état de donner plus efficacement effet aux dispositions du présent contrat; Et la compagnie, par voie de convention séparée, convient par les présentes avec les entrepreneurs, que dans le cas et aussitôt qu'elle y sera autorisée, elle fera tous les actes nécessaires et consentira tous tels contrats, ins-

truments, ou assurances qui pourront être nécessaires dans le but de donner plus effectivement effet aux dispositions du présent contrat, de la manière et par les actes qu'exigeront ou que pourront exiger les entrepreneurs.

Et il est par les présentes expressément déclaré que, dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel qui sera nécessaire pour la mettre en état de payer aux entrepreneurs la somme contractuelle ci-dessus mentionnée, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie pour décharger les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper le chemin et les travaux, à moins qu'elle ne paie la dite somme contractuelle, tout différend quant aux termes de tel arrangement devant être réglé par arbitres, conformément aux stipulations d'arbitrage ci-dessus convenues par les présentes.

(Signé,) LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TORONTO A GUELPH.

par ALEXANDER GILLESPIE, [L.S.]

(Signé,) CHAS. STAN. GZOWSKI,
DAVID L. McPHERSON,
LUTHER H. HOLTON,
ALEXANDER T. GALT,

par ALEXANDER T. GALT, [L.S.]

Signé, scellé et délivré par les sus-nommés A. Gillespie et A. T. Galt, en présence de

WILLIAM H. MACAULAY,

Clerc de Messrs. Swift et Wagstaff,

Solliciteurs.

30, Grande rue George, Westminster.

~~~~~  
CHEMIN DE FER DE TORONTO A SARNIA.—Longueur, 172 Milles.

—  
**DEVIS GENERAL pour les TRAVAUX de CONSTRUCTION.**  
—

**VOIE PERMANENTE.**—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale.

**RAILS.**—63 lbs par verge courante; coussinets en fer battu aux joints, poids 8 lbs chacun. Chevilles de fer battu; traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur.

**BALLAST.**—Quatre verges cubes par verges courante, et clôtures de pieux et de perches où besoin sera.

**TRANCHÉES.**—Largeur au niveau de formation, deux pieds au dessous des rails, 24 pieds; talus dans les terrains ordinaires, 1½ sur 1, et dans le roc, ¼ sur 1; largeur, dans le roc, 20 pieds.

**REMBLAIS.**—Dix-huit pieds de large au niveau de formation; talus, 1½ sur 1; avec du roc pour matériel, les talus du remblai pourront, quand la chose sera praticable, être réduits à un sur un.

**LES PONCEAUX OU PETITS PONTS**, au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, ou grandes structures sous la voie seront composés de piliers et de culées en maçonnerie ou en brique, et soit avec des arches de même nature ou surmontés de poutres en fer battu.



DES PASSAGES A NIVEAU seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

STATIONS INTERMÉDIAIRES, une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela.

Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités.

Les bâtiments devront être construits en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs.

A cinq des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires; aussi des réservoirs et des hangars à bois, aux stations où il sera jugé nécessaires d'en avoir.

LES STATIONS EXTRÊMES, à Toronto à Sarnia consisteront d'une remise pour les chars, convertie pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre du bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remises à marchandises couvertes, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs. Les bâtiments devront être en brique ou en pierre.

La station de Guelph devra avoir les mêmes commodités, et être bâtie en pierre et couverte comme ci-dessus.

L'usage libre des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux.

Tous les pouvoirs de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

LE MATÉRIEL ROULANT, à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:—

- 16 Locomotives à passagers, avec tenders.
- 7 Locomotives à marchandises.
- 15 Chars de première classe.
- 15 Chars de seconde et troisième classe.
- 75 Wagons à marchandises.
- 75 Chars couverts pour marchandises sèches.
- 50 Wagons à bois.
- 50 Chars à bétail.
- 25 Wagons à ballast.
- 25 Chars à bras.
- 5 Herses à neige.
- 5 Plaques tournantes de 45 pieds.

Les remises à locomotives à Toronto à et Sarnia, avec les ateliers nécessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

## CHEFS DU PROJET DE CONTRAT SUPPLEMENTAIRE.

(Copie.)

GRANDE RUE GEORGE, No. 32.

Westminster, 24 juillet 1855.

Cher monsieur,—Je vous envoie copie des chefs du contrat supplémentaire concernant le Grand Tronc, tels qu'ils ont été adoptés.

Les mots " et en actions," dans la 10<sup>e</sup> clause ne se trouvent pas dans l'original tel que signé, mais on a l'intention de les y insérer et de faire signer le contrat de nouveau.

Tout à vous,

(Signé,) JNO. WM. WAGSTAFF.

C. CHRISTIAN, Ecuyer.

(Copie.)

LONDRES, 23 juillet 1855.

Chefs du projet du contrat supplémentaire entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada (ci-après appelée " la compagnie ") et Sir Samuel Peto, Thomas Brassey, Edward Ladd Betts et William Jackson, (ci-après appelées " les entrepreneurs.")

1. La balance, exclusivement du fonds de réserve, due aux entrepreneurs ce jour relativement aux certificats de l'ingénieur, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1855, débit fait de ces certificats avec la proportion d'intérêt payable par les entrepreneurs au 30 juin, et avec les versements arriérés sur les demandes et l'intérêt au 11 juin, sur les actions qu'ils possèdent, et déduction faite de £24,664 pour ouvrages additionnels qu'il a été convenu de payer en argent, s'élève à £203,214 10s. 10d., et il est convenu que cette balance sera acquittée par l'émission de

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| Débentures B de la Compagnie, pour..... | £135,500 0 0   |
| Actions B pour.....                     | 67,700 0 0     |
| Argent .....                            | 14 10 10       |
|                                         | £202,214 10 10 |

2. L'hypothèque des débentures de la province, par rapport à la série B sera confirmée, et les entrepreneurs, comme actionnaires B abandonneront toute réclamation contre ces débentures que les directeurs vendront aux prix qu'ils jugeront à propos, donnant aux entrepreneurs le choix de les acheter pour le prix que les directeurs se proposent de les vendre.

3. Les entrepreneurs recevront les primes que produira la vente des débentures provinciales de la série B. (déduction faite sur ces primes de la proportion qui consiste dans l'intérêt courant,) progressivement dans la proportion des paiements qui se feront pour les ouvrages en débentures et en actions de la série B. La prime restante de 15 pour cent sur les débentures B du contrat original de...

4. Les travaux depuis St. Thomas jusqu'aux Trois-Fistoles, et depuis Brockville jusqu'à Peterbourg, seront suspendus jusqu'au 1er septembre 1856, lorsque la compagnie décidera quelle proportion des travaux suspendus devra en être reprise, et la compagnie aura alors le choix de suspendre d'une manière permanente aucune partie des travaux ci-dessus mentionnés, sans compensation, dans l'entente que les entrepreneurs auront le choix de fournir toute quantité additionnelle de matériel et de faire tous travaux additionnels sur ou en rapport avec la section comprise dans leurs contrats que la compagnie pourra requérir durant cinq années à partir du 1er septembre 1856, aux prix qui seront fixés par M. Robert Stephenson qui aura, autant que faisable, à donner pour les nouveaux travaux des prix équivalents aux prix des travaux suspendus.

5. Les travaux depuis Montréal jusqu'à Toronto, et depuis Québec jusqu'à St. Thomas seront continués avec activité. Les travaux du Pont Victoria ne seront continués qu'à la condition ci-après mentionnée.

6. L'on évalue la somme qui sera requise après le 1er mai 1855 pour ouvrir la ligne dans toute son étendue depuis Toronto jusqu'à St. Thomas, à £1,600,000, que l'on répartit comme suit :

|                                                 |            |                |
|-------------------------------------------------|------------|----------------|
| Toronto à Montréal,.....                        | £1,392,161 |                |
| Québec à St. Thomas.....                        | 116,000    |                |
| Pont Victoria.....                              | 10,000     |                |
| Balance de prime sur débetures de la province.. | 32,000     |                |
|                                                 |            | £1,600,161 0 0 |

Les entrepreneurs seront payés de cette somme comme suit :—

|                                 |          |                |
|---------------------------------|----------|----------------|
| Argent.....                     | £800,000 |                |
| B Débeture de la compagnie..... | 400,000  |                |
| B Actions £12 10s. payées.....  | 400,000  |                |
|                                 |          | £1,600,000 0 0 |

7. Sur les paiements en argent la compagnie déduira les demandes sur les actions qui appartiennent aux entrepreneurs, ainsi que les sommes qui, en vertu des dispositions du contrat originaire, doivent être payées par les entrepreneurs aux porteurs de débetures et aux actionnaires, comme intérêt.

8. Chaque certificat, relativement aux choses mentionnées au sixième article, devra se payer, en autant que le montant le permettra, comme suit, savoir :—

- 50 pour cent en argent ;
- 25 pour cent en débetures B de la compagnie rentrées ;
- 25 pour cent en actions B de la compagnie, de £25 chacune ;

£12 10s. sur chaque action devant être crédités comme payés, et nulle demande ne devant être faite quant aux autres £12 10s. avant le 1er mai 1857.

9. Si entre le 1er mai 1855 et le 31 décembre 1856, les certificats à l'égard du Pont Victoria excèdent £60,000. L'excédant sera payé soit en inscrivant comme payés les £12 10s restant non payés sur la quantité d'actions B, au choix des entrepreneurs ; et, après le 31 décembre 1856, tous les paiements faits à l'égard du Pont le seront en Actions B et en débetures B de la compagnie dans les proportions qui resteront après la mise à exécution du présent arrangement.

10. Les ouvrages additionnels, y compris le matériel roulant de surplus, seront payés en débetures et en actions de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, calculées au pair, et la compagnie retiendra des débetures et actions jusqu'à concurrence de £200,000 pour pourvoir à un fonds pour ces ouvrages de surcroît.

11. Le contrat pour la construction du Pont Victoria sera sujet à toute réduction.

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative du 28 Mars 1856, demandant Copies de tous les Plans qui ont rapport aux études qui ont été faites pour le Canal du St. Laurent et du Champlain et pour l'amélioration des Rapides du St. Laurent.

Par Ordre.

GEO. ET. CARTIER.

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 20 Mai 1856.

---

N.B.—Il a été ordonné que les Plans mentionnés dans la Réponse ci-haut ne formeraient point partie de l'Appendice des Journaux, mais qu'ils seraient reliés séparément en forme d'Atlas, avec couverts de carton.

(Page 674 des Journaux.)

---

tion ou modification que M. Robert Stephenson pourra déterminer, en conséquence de tout changement de plans.

12. M. Robert Stephenson décidera de tout différend entre la compagnie et les entrepreneurs, quand à savoir si les entrepreneurs devront payer l'intérêt sur le montant dépensé de temps à autre pour le Pont Victoria jusqu'à son achèvement.

13. Comme le présent arrangement entrainera l'émission d'une plus grande quantité de débetures que d'actions B, par rapport au capital B, qu'il n'avait été anticipé par le prospectus et par le contrat original, les entrepreneurs paieront à la compagnie la différence du dividende sur les actions B de la compagnie jusqu'à concurrence de tel excédant. Etant entendu que le 1er de septembre 1856, la compagnie approuvera l'exécution de tous nouveaux travaux qui pourront rétablir la dite proportion des débetures et des actions de la compagnie, ou qu'à défaut par elle de ce faire l'obligation des entrepreneurs de payer cet excédant d'intérêt cessera.

14. Le présent arrangement sera sujet à l'approbation des actionnaires auxquels il devra être soumis à la prochaine assemblée de Londres, et aussi à l'assemblée générale du Canada.

15. Sauf les présents changements, le contrat original demeurera valide et obligatoire, et le contrat supplémentaire ne saura lui porter atteinte qu'en autant qu'il est par les présentes changé.

Approuvé.

|         |                     |
|---------|---------------------|
| (Signé) | JNO. ROSS.          |
| "       | THOMAS BARING.      |
| "       | GEORGE CARR GLYN.   |
| "       | KIRKMAN D. HODGSON. |
| "       | ROBERT M. CALMONT.  |
| "       | H. WOLLASTON BLAKE. |
| "       | F. HINCKS.          |
| "       | S. MORTON PETO.     |
| "       | THOMAS BRASSEY.     |
| "       | EDW. L. BETTS.      |
| "       | WM. JACKSON.        |

# RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 9 courant, demandant à son excellence de faire mettre devant cette chambre "une liste des noms des 'ingénieurs habiles' nommés sous l'autorité de l'acte de la dernière session, chap. 174, sect. 4, intitulé "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du Canada ;" avec une copie des "instructions données à tels ingénieurs, la date de leur nomination, et le rapport de tels ingénieurs, s'il y en a."

Par ordre,

GEORGE ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, }  
Toronto, 21 avril 1856. }

~~~~~

Liste des noms des "habiles ingénieurs" nommés sous l'acte 18 Vict., chap 174, sect. 4, intitulé "Acte pour accorder une aide additionnelle, par voie de prêt, à la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada," et la date de leur nominations :

NOMS DES HABILES INGÉNIEURS.	DATE DE LEUR APPOINTEMENT.
R. G. Benedict.....	4 février 1856,
J. C. Street.....	12 février 1856.

MÉMOIRE.

Pour expliquer la différence dans les dates de la nomination des messieurs ci-haut nommés, je dois dire que la charge avait été offerte en premier lieu à M. G. L. Reid, conjointement avec M. Benedict. Ce monsieur cependant fit réponse qu'il était hors de son pouvoir d'accepter la charge, et on l'offrit sub-séquemment à M. Street qui accepta.

GEORGE ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 21 avril 1856.

(Copie.)

TORONTO, 10 avril 1856.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous apprendre, pour l'information de son excellence le gouverneur-général, que le 7 du mois dernier, nous nous sommes rencontrés au bureau du département des travaux publics en cette cité, conformément à l'invitation des commissaires qui nous avaient requis d'entrer le plus tôt possible dans l'exécution des devoirs de la charge à laquelle il avait plu à son excellence nous nommer, pour faire un examen général de la ligne du chemin de fer du grand tronç en conformité au 4e paragraphe de la première section du statut de la 18 Vict., ch. 174.

Nous étant consultés et arrangés avec M. Killaly sur l'ordre que nous avions à adopter pour faciliter davantage les moyens d'obtenir les informations nécessaires et une connaissance des détails, nous ajournâmes au bureau des entrepreneurs, où l'on mit à notre disposition une chambre pour nos réunions, et tous les plans, profils, spécifications, estimations mensuelles, contrats, et autres documents indiquant l'état et le progrès des travaux, furent mis devant nous sans réserve.

Sachant que le gouvernement désirait avoir notre rapport et nos calculs le plus tôt possible, nous avons travaillé assidûment et nous sommes maintenant en état de soumettre le résultat de nos recherches.

D'après les documents dont nous avons parlé plus haut et les données qui nous ont été fournies par l'ingénieur en chef de la compagnie, nous commençâmes par faire le calcul de ce qu'il en coûterait pour finir et équiper la ligne de cette cité à Brockville, étant la partie à laquelle la lettre d'instruction des commissaires attirait plus particulièrement notre attention.

Il appert par ces données, qui donnent en détail la quantité d'ouvrage de toutes classes qu'il restait à faire le premier de février dernier, y inclus les stations et autres bâtisses, le tout calculé sur une échelle libérale, que le coût de l'achèvement de la ligne de Toronto à Brockville, non compris le fonds roulant et les dépenses contingentes, se montera à £363,044, cours d'Halifax.

Ayant fait ce calcul, nous nous rendîmes à Montréal pour faire l'inspection du matériel roulant fini et en voie de se faire, pour ensuite nous en revenir par la ligne et prendre connaissance nous-mêmes de la nature et de l'état des travaux et de la manière dont ils étaient faits, et aussi, pour examiner les excavations, les remblais et autres ouvrages, et les comparer avec les profils qu'on nous avait fournis pour nous mettre en état de constater jusqu'à quel point on pouvait s'y fier pour baser notre évaluation du coût de l'achèvement.

A Montréal nous avons passé trois jours à faire avec soin l'inspection du terrain de la station et des bâtisses que nous avons trouvées construites d'une manière solide et qui fait honneur à la compagnie, et quand elles seront achevées elles n'en céderont à aucunes que nous ayons vues sur ce continent.

Les différents ateliers sont aussi admirablement bien fournis, et l'on y trouve tout ce qu'il faut pour faire les ouvrages de la meilleure description.

Nous avons aussi donné au fonds roulant toute l'attention qu'exige une branche aussi importante des opérations de chemin de fer; le résultat de notre examen a été des plus satisfaisants, tant sous le rapport du genre de construction que sous celui de la qualité des matériaux.

Après avoir pris compte du montant du matériel roulant fini et non fini et de la valeur des matériaux préparés, nous avons calculé le montant qu'il faut pour équiper la ligne de Toronto à Brockville suivant le contrat, à £80,100 courant.

Il faut remarquer que nous n'avons point porté au crédit de la compagnie un grand montant de fonds roulant (vingt-deux locomotives) qu'on nous dit être en route d'Angleterre.

Ayant terminé nos examens à Montréal, nous revînmes à Brockville par les chars, et de là nous suivîmes la ligne jusqu'à Toronto, et après avoir consacré

six jours à cette partie du chemin, examiné tous les points d'importance, et avoir comparé l'état des travaux avec nos profils, nous avons été satisfaits que ces derniers représentent fidèlement les progrès de l'ouvrage du dehors, et nous croyons qu'on peut compter sans crainte sur l'exactitude des calculs faits sur ces profils pour baser notre estimation.

Ce qui précède fait voir que nous sommes d'opinion qu'il en coûtera pour achever les ouvrages et les bâtisses de la ligne de Toronto :

à Brockville,	£363,044
Ajoutez pour dépense contingentes et l'intérêt sur cette	
somme, 10 par cent	36,304
De plus pour compléter le fonds roulant sur la même portion	80,100

Coût total pour compléter la ligne de Toronto à Brockville £479,448 Ct.

Dans la vue d'estimer le coût de l'achèvement de cette portion du chemin, à l'ouest de Toronto, en autant que les dispositions de l'acte 18 Vict., ch. 174, s'y rapportent, c'est-à-dire, jusqu'à Stratford, nous avons demandé des documents et les pièces justificatives qui s'y rattachent de la même manière que celles qu'on nous avait fournies pour la partie de Toronto à Brockville, et nous en avons déduit que l'achèvement des travaux de la section de Toronto à Stratford exigera la somme de..... £33,683

Ajoutez pour dépenses contingentes..... 3,368

£37,051

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'examiner nous-mêmes cette partie du chemin de fer et d'en comparer l'état avec les profils sur lesquels nous avons formulé notre estimation des travaux, cependant, d'après la vérification satisfaisante de nos calculs, jointe au fait que M. Killaly en avait fait l'inspection tout dernièrement, et que les documents sont parfaitement corrects, à notre idée, nous n'avons aucun doute qu'on doive s'en rapporter à l'exactitude de cette évaluation pour son achèvement.

Pour atteindre le chiffre total du coût entier de l'achèvement et de l'équipement du chemin depuis Stratford à Brockville, il faut encore ajouter une autre somme pour la portion qui fait front à cette cité. Disant que la voie graduée, que devra fournir la cité, coûte £10,000, et que la pose des lisses en coûte £5,000, l'estimation de toute la ligne sera :

De Toronto à Brockville.....	£479,448
De Toronto à Stratford	37,051
En face de la cité de Toronto.....	15,000

Grand total..... £531,499 Crs. d'Halifax.

En terminant, nous pensons qu'il est de notre devoir de dire, pour l'information de son excellence, que nous sommes d'avis que les travaux sur cette partie du chemin, en autant qu'ils sont avancés, sont conformes aux spécifications et aux conditions du contrat; que les ponts, les viaducs et les bâtisses des stations d'importance, sont construits de la manière la plus stable et la plus solide, et que la quantité de matériaux dont on s'est pourvu et que l'on a préparée fait voir que les entrepreneurs ont l'intention de finir le chemin d'une manière qui leur fera honneur ainsi qu'à la province.

Nous sommes, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé)

“

ROSWELL G. BENEDICT,
JAMES C. STREET.

L'hon. George E. Cartier,
Secrétaire provincial.

Le soussigné a pris part avec MM. Benedict et Street aux calculs et aux estimations dont il est fait mention dans la lettre qui précède, et il croit sincèrement à leur exactitude. Il n'a pas accompagné ces messieurs dans leur visite des travaux entre Toronto et Brockville, à cause de ses occupations d'ailleurs, et parce qu'il en avait fait l'inspection lui-même avec beaucoup de soin peu de temps auparavant. Il a est parfaitement d'accord avec MM. Benedict et Street sur la nature des travaux. Il eu pareillement l'occasion dernièrement de visiter la partie du chemin de Toronto à Stratford, et il ne doute nullement de l'exactitude de l'estimation du coût de l'achèvement de cette section aussi, dont les ouvrages ne sauraient être surpassés pour la solidité et la durabilité de leur construction.

(Signé) HAMILTON H. KILLALY,
Assistant commissaire des travaux publics.

Département des travaux publics,
TORONTO, 8 avril 1856.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS,
TORONTO, 5 février 1856.

MONSIEUR,—On a notifié ce département qu'il avait plu à son excellence le gouverneur-général de vous nommer comme un des deux ingénieurs à être choisis conformément au quatrième paragraphe de l'acte 18 Vict., chap. 174, pour visiter conjointement avec l'ingénieur du gouvernement les travaux qui sont en voie de progrès, et estimer la valeur de ce qu'il en reste encore à faire, sur les diverses sections du chemin de fer du grand tronc. Les commissaires sont de plus informés que le secrétaire provincial vous a donné avis de votre nomination et que vous avez été requis de vous mettre en rapport avec eux sur le sujet.

J'ai ordre en conséquence de vous prier de vouloir avoir la bonté, aussitôt que vous vous serez entendu avec M. Reid, ingénieur du grand chemin de fer occidental, l'autre monsieur nommé sous l'acte ci-dessus cité, de fixer le jour le plus prochain qu'il vous sera possible à tous deux de vous rencontrer à ce bureau, pour vous organiser et prendre tels arrangements pour vous mettre en état d'entrer dans les fonctions de la commission, le gouvernement voulant avoir un rapport sur le sujet prêt à mettre devant le parlement le plus tôt possible après sa prochaine réunion.

Lorsque vous vous rencontrerez ici on vous aura préparé et l'on vous fournira telles autres instructions qui pourront être nécessaires.

(Signé,) T. A. BEGLEY,
Secrétaire.

R. G. Benedict, écuyer, ingénieur civil,
et G. L. Reid, écuyer, ingénieur civil.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS,
TORONTO, 5 mars 1856.

MONSIEUR,—J'ai instruction de vous annoncer qu'une copie d'un ordre en conseil, en date du quatre décembre dernier, a été transmise aux commissaires de ce département, leur apprenant, qu'en conformité du quatrième paragraphe de la première clause du statut 18 Vict., chap. 174, son excellence le gouverneur général avait nommé deux ingénieurs " qui, de concert avec les commissaires des travaux publics, devront recevoir instruction d'estimer les travaux qu'il reste encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc entre la cité de Toronto et la ville de Brockville et en faire rapport, suivant les contrats et spécifications relatifs à ce chemin."

Par une copie d'un ordre en conseil subséquent, en date du onze janvier 1856, les commissaires ont été informés que R. G. Benedict et G. L. Reid, écuyers, ingénieurs civils, avaient été nommés, avec les commissaires des travaux publics, pour examiner et faire rapport sur les "travaux en voie d'exécution, et pour évaluer ce qu'il en reste encore à faire dans les différentes sections du chemin de fer du grand tronc, conformément au quatrième paragraphe de la première clause du statut 18 Vict., chap. 174,"—et de plus par une copie d'un ordre en conseil, en date du neuf février dernier, les commissaires ont été informés "que M. Reid ayant été dans l'obligation de renoncer à agir comme un des ingénieurs adjoints aux commissaires des travaux publics pour examiner les travaux qu'il reste encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc, et faire rapport, M. J. C. Street avait été choisi à la place de M. Reid."

J'ai ordre de vous prier de venir rencontrer les commissaires des travaux publics à Toronto, au jour le plus prochain possible, pour entrer immédiatement dans les fonctions qui vous sont assignées par les ordres en conseil sus-mentionnés et pour procéder conformément à la clause de l'acte cité, "à examiner les travaux en voie d'exécution et en faire rapport, et à évaluer de temps à autre les travaux restant encore à faire dans les différentes sections du dit chemin de fer."

Les commissaires sont d'avis que les ingénieurs donnent d'abord leur attention "à évaluer les travaux restant encore à faire entre la cité de Toronto et la ville de Brockville, et à en faire rapport;" et ensuite ils pourront, à leur loisir et suivant que le temps le leur permettra, examiner les travaux restant encore à faire dans les autres sections et en faire rapport.

(Signé,)

T. A. BEGLY,
Secrétaire.

R. G. Benedict, écuyer, ingénieur civil,

et

J. C. Street, écuyer, ingénieur civil.

(Copie.)

TRAVAUX PUBLICS,
TORONTO, 14 avril 1856.

MESSIEURS,—J'ai instruction de vous faire savoir qu'en examinant votre rapport du dix courant, sur les travaux encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc, les commissaires pensent qu'il ne particularise pas assez la date à laquelle vos calculs s'étendent, et ils vous prient en conséquence d'avoir la bonté de compléter votre rapport jusqu'au premier du présent mois.

(Signé,)

T. A. BEGLEY,
Secrétaire.MM. Benedict et Street,
Ingénieurs civils.

TORONTO, 14 avril 1856.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre de ce jour, nous informant que notre rapport du 9 courant sur les travaux encore à faire sur le chemin de fer du grand tronc, n'est pas jugé par les commissaires des chemins de fer suffisant en ce qu'il "ne particularise pas assez la date à laquelle nos calculs s'étendent," et nous priant de "compléter notre rapport jusqu'au premier d'avril courant."

Nous prenons la liberté d'exposer respectueusement que cette date est clairement donnée à la troisième page de notre rapport comme étant le premier jour de février dernier.

En calculant d'une manière aussi positive que nous avons fait quelle était la valeur des travaux restant à faire à partir du premier de février, on ne peut pas supposer que nous y ayons compris la valeur des travaux qui y ont été faits dans le cours du mois de février ou de mars.

Quant à compléter notre rapport jusqu'au premier d'avril, nous prenons la liberté de dire qu'il nous a fallu plusieurs semaines d'un travail assidu pour établir nos estimations et formuler notre rapport jusqu'au premier de février, comme nous avons fait, et pareillement pour nous mettre en état de fournir un rapport et une estimation semblables, qui s'étendront jusqu'au premier d'avril, il nous faudra faire une autre série de calculs qui nous prendra quelque temps, quoique pas autant que lors de notre premier rapport, où nous avons eu à prendre en considération toutes les estimations depuis le commencement.

Nous trouvons dans la cédule maintenant soumise par la compagnie que la somme de £120,225 sterling y est portée comme étant le montant de la dépense faite dans le cours des mois de février et mars.

A moins d'un autre examen et de nouveaux calculs on ne peut s'attendre, comme de raison, que nous puissions certifier d'une manière définitive le montant de cette dépense, mais à en juger par la quantité de monde que nous avons trouvé employé sur plusieurs points à rendre les matériaux sur les lieux, pour lequel ouvrage ces mois ont été des plus favorables, et en considérant les progrès rapides qui se faisaient à quelques-uns des endroits les plus importants, nous sommes d'avis qu'il a dû se faire une bien grande dépense depuis le premier de février à venir au premier de ce mois, et la somme ci-dessus mentionnée ne nous paraît pas excessive; ce montant pourrait en conséquence être déduit de notre évaluation de £531,499 courant, ce qui laisserait, pour compléter les travaux, une balance de £316,590 sterling, à partir du premier d'avril.

Comme il paraît que les commissaires désirent que nos rapports finissent aux dates les plus récentes possibles, nous vous serons obligés de nous faire savoir jusqu'à quel jour notre prochain rapport devra s'étendre.

Nous prendrons la liberté, cependant, de faire observer que par nos arrangements, il nous serait difficile de le faire pour un jour plus prochain que le premier juin, et encore ne pourrions-nous promettre de fournir un rapport et une évaluation jusqu'à cette date avant le milieu du mois, au plus tôt.

Nous sommes

Vos obéissants serviteurs,

(Signé)

ROSWELL G. BENEDICT,
JAMES C. STREET.

R É P O N S E

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative du 14 du courant, pour un état relatif aux demandes de la compagnie du grand tronc de chemin de fer pour remises de débetures provinciales,— et pour copie de tout mémoire de la compagnie depuis le 1er janvier 1856.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER.

Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Toronto, 30 avril 1855.

BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER,

Toronto, 23 avril 1856.

MONSIEUR,—Conformément aux ordres de son excellence le gouverneur-général transmis dans votre lettre du 15 du courant, les documents demandés sont transmis ci-joint, tel qu'indiqué dans l'état qui accompagne la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

A l'honorable Geo. Et. Cartier,
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.

Etat des documents transmis en conformité d'une adresse de l'honorable assemblée législative relativement à la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Documents du grand tronc.

Lettre de l'assistant secrétaire, datée 23 juillet 1855, avec incluses.

Do	do	do	do	21 aout 1855,	do	do
Do	do	do	do	25 sept. 1855,	do	do
Do	do	do	do	8 nov. 1855,	do	do
Do	do	do	do	27 nov. 1855,	do	do
Do	do	do	do	20 déc. 1855,	do	do
Do	do	Vice-Président,	do	20 déc. 1855,		
Do	do	Assistant-Séc.,	do	30 jan. 1856,	do	do
Do	do	Président,	do	2 fév. 1856,	do	do
Do	do	Assistant-Séc.,	do	12 avril, 1855,	do	do

Documents adressés au grand tronc.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant secrétaire du grand tronc, datée 19 septembre 1855.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 13 novembre 1855.

Lettre du secrétaire des travaux public à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 27 décembre 1855.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 5 février 1856.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 16 avril 1856.

Lettre du secrétaire des travaux publics à l'assistant-secrétaire du grand tronc, datée 17 avril 1856.

Etat indiquant le montant des débetures remises à la compagnie du grand tronc de chemin de fer depuis le 19 mai 1856.

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Bureau des directeurs-gérants,

Québec, 23 juillet 1855.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les sections du grand tronc de chemin de fer, de Montréal et Toronto, de Québec et Trois-Pistoles et de Toronto et Sarnia, jusqu'au 1er juillet de la présente année, et j'ai à vous prier de vouloir bien engager l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que des ordres nécessaires, pour remettre à la compagnie le montant des débetures provinciales maintenant dû sur ces travaux, puissent être transmis aux agents de la province à Londres.

Dans le cas actuel, je prends la liberté de faire une demande de quarante pour cent sur les sommes suivantes dues le 1er du courant, avec l'entente qu'après que la compagnie aura accepté les conditions du dernier acte de la législature qui garantit des débetures provinciales pour une autre somme de £900,000, j'aurai à me mettre en communication avec vous, pour les autres trente-cinq pour cent qui seront dus sur tous les travaux faits et matériaux fournis, subséquemment au premier jour de mai dernier.

Ainsi que vous le verrez les sommes totales certifiées sont comme suit :

Montréal et Toronto.....	£1,740,759
Québec et Trois-Pistoles.....	267,810
Toronto et Sarnia.....	888,262
Pont Victoria (déjà envoyé).....	259,175

1er juillet, sommes totales certifiées.....£3,156,006

A 40 pour cent, faisant.....£1,262,402

Sur cette somme, la compagnie a reçu en à compte des sections de Montréal et Toronto, de Québec et Trois-Pistoles, de Toronto et Sarnia et du Pont Victoria.....£1,058,768

Total des débetures dues à la compagnie le 1er juillet.....£203,634

Sollicitant votre attention la plus prompte sur cette communication,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.)

JOHN M. GRANT,

Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer,

Secrétaire du bureau des travaux publics.

Québec,

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Bureau des directeurs-gérants,

Montréal, 21 août 1855.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-joints des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les divers sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au 1er du présent mois, et j'ai à vous prier de vouloir bien engager l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que des ordres nécessaires pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certificats, puissent être transmis aux agents de la province à Londres ; lesquels certificats sont comme suit :

£284,223 jusqu'au 1er du courant, savoir : 40 pour cent jusqu'au 1er mai	
sur £2,889,100.....	£1,155,640
75 pour cent, depuis le 1er mai jusqu'au 1er août, £413,150.....	309,862
Total des débentures dues à la compagnie, le 1er août.....	£1,465,502
Total des débentures reçues par la compagnie, do	1,181,279
Balance due.....	£284,223

On se rappellera que ces chiffres ne comprennent pas les octrois faits aux compagnies du St. Laurent et de l'Atlantique ou de Québec et Richmond.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN M. GRANT,

J. A. Begly, écuyer.

1er Août 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc des chemins de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Montréal à Toronto, et payé à l'entrepreneur, est d'un million huit cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEX. M. ROSS,

Ingénieur.

£1,847,697.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er août 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	1,032,662	450,085
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	1,114,716	625,600	488,916
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, bouti, plaques tournantes et terrains pour le site des sta.	179,595	94,535	85,060
FONDS ROULANT — Y compris engins, chars à passagers et à marchandises, wagons à bagages, et hersees à neiges etc.....	222,942	94,700	128,242
	£ 3,000,000	1,152,303
Montant certifié jusqu'au 1er août 1855.....	£	1,847,697	

1er Août 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Toronto à Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent dix-sept mille deux cent vingt-huit louis onze chelins et demi sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé,) **ALEX M. ROSS,**
 Ingénieur.

£917,228 11s. 6d.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er aout 1855	Montant pour compléter.
	£	£ s. d.	£ s. d.
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépen. pour travaux sous le lit de la voie.....	832,775	604,056 1 6	228,718 18 6
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	348,766	187,980 0 0	160,786 0 0
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes et terrain pour site de stations.....	65,000	20,650 0 0	44,350 0 0
FONDS ROULANT—Y compris, engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest, et herses à neige, etc.	129,025	104,542 10 0	24,482 10 0
	£ 1,375,566	458,337 8 6
Montant certifié jusqu'au 1er aout 1855.....		£ 917,228 11 6	

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Bureau des directeurs gérants,

Montréal, 28 septembre 1855.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-joint des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au premier du présent mois et j'ai à vous prier de vouloir bien engager votre honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que les ordres nécessaires, pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certificats, soient transmis aux agents à Londres; le dit montant est de £171,308 comme suit :

50 pour cent jusqu'au 1er mai en	£2,840,424.....	£1,100, 3 6061
75 do depuis le 1er mai jusqu'au 1er septembre,	£555,218....	416,413 0 0
Total des débentures dues à la compagnie le 1er septembre.	£1,552,582	0 0
Do do reçues par la compagnie	do do.....	1,881,279 0 0
Balance due le 1er septembre.....		£171,803 0 0

Vous remarquerez une différence entre le montant donné dans cet état et le dernier qui vous a été envoyé sur le total des travaux faits jusqu'au 1er mai. J'en ai fait rapport au dernier mois comme de £2,889,100, pendant qu'il aurait dû être de £2,840,414, tel qu'il est maintenant chargé. Vous voudrez bien substituer ces chiffres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé,) JOHN M. GRANT,
 Secrétaire.

T. A. Begly,
 Secrétaire des travaux publics,
 Québec.

1er Septembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, de Québec à St. Thomas, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec à Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé) ALEX. M. ROSS,
 Ingénieur.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES.

De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er sept. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	169,552	148,089	21,463
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, et pose de la voie.....	187,875	118,855	19,020
STATIONS—Y compris édifices à engins et fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains pour sites de station.	15,598	12,350	3,248
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest, et herse à neiges, etc.....	26,975	14,200	12,775
	850,000		56,506
Montant certifié jusqu'au 1er septembre 1855.....		298,494	

Cet état comprend les arpentages et les terrains achetés à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut reçu.

1er Septembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Montréal à Toronto, et payé aux entrepreneurs, est d'un million neuf cent trente-six mille et vingt-sept louis stelling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé) ALEX. M. ROSS,
 Ingénieur.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er sept. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	1,074,042	408,705
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous lest et pose de la voie.....	1,114,716	654,850	459,866
STATIONS—Y compris édifices à engins et fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains pour sites de station.....	179,595	104,985	74,610
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest et herse à neige.....	222,942	102,150	120,792
	£ 3,000,000		£ 1,063,973
Montant certifié jusqu'an 1er septembre 1855.....	£	1,936,027	

1er Septembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au premier du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Toronto et Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent cinquante-trois mille cent vingt-un louis neuf chelins et six deniers sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

ALEX M. ROSS,

Ingénieur.

£953,121 9s. 6d.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.			Montant certifié jusqu'au 1er septembre, 1855.			Montant pour compléter.		
	£	s	d	£	s	d	£	s	d
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.	832,775	0	0	624,003	19	6	208,771	0	6
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets clous, lest, traverses, et pose de la voie.....	348,766	0	0	201,925	0	0	146,841	0	0
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, et terrains, etc.	65,000	0	0	22,650	0	0	42,350	0	0
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest, herses à neige, etc.....	129,025	0	0	104,542	10	0	24,482	10	0
	£1,375,566	0	0		£	422,444	10	6	
Montant certifié jusqu'au 1er septembre 1855....	£	953,121	9	6					

Montréal, 8 novembre 1855.

Département du secrétaire.

Compagnie du grand tronc de chemin de fer.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis dans les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au premier jour d'octobre dernier. J'ai à vous prier de vouloir bien engager l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer d'en faire rapport afin que des ordres nécessaires pour remettre à la compagnie le montant des débentures provinciales maintenant dues sur ces certi-

ficats soient transmis aux agents de la province à Londres; le montant est de £304,536 10s. comme suit :

40 pour cent jusqu'au 1er mai sur £2,840,424.....£1,136,169 0 0
75 pour cent jusqu'au 1er octobre sur £732,862... .. 549,646 10 0

Total des débetures dues le 1er octobre.....£1,685,815 10 0

Reçues..... 1,381,279 0 0

Balance..... £304,536 10 0

Puis-je solliciter votre attention sur cette communication.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. A. Begly, écuyer,
Travaux publics,
Toronto.

JOHN M. GRANT,
Assistant-secrétaire

1er Octobre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au premier du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec à St. Thomas et de Québec aux Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent cinq mille deux cent quarante-quatre louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX M. ROSS,
Ingénieur.

£305,244.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES.

De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er octobre, 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	164,292	150,889	13,403
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	140,275	124,855	15,420
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes et terrains pour site....	15,598	13,300	2,298
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest et herse à neige, etc.....	26,975	16,200	10,775
	£347,140	41,896
Montant certifié jusqu'au 1er octobre 1855.....	£305,244	

Cet état comprend les terrains achetés, les arpentages et travaux faits à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut reçu.

1er Octobre 1855

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux ju-qu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer du Canada de Montréal à Toronto, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions soixante et onze mille sept cent trente-cinq louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. ROSS,
 Ingénieur.

£2,071,735.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er oct. 1855.	Montant pour compléter.
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	£ 1,482,747	£ 1,140,841	£ 341,906
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	1,114,718	705,420	409,296
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, terrains pour sites, etc...	179,595	120,274	59,321
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à bagages et herses à neige.....	222,942	105,200	117,7
	£ 3,000,000	£2,071,735	£92842

1er Octobre 1855.

Au secrétaire du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Toronto à Sarnia, et payé aux entrepreneurs, est de neuf cent quatre-vingt trois mille trois cent sept louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

£985,307 11s.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er oct. 1855.	Montant pour compléter.
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	£ 832,775	£, s. d. 645,190 1 0	£ s. d. 187,584 19 0
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	318,776	202,425 0 0	146,341 0 0
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret, boutiques, plaques tournantes, terrains pour sites, etc...	65,000	31,150 0 0	33,850 0 0
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons à lest et herses à neige, etc.....	129,025	104,542 10 0	24,482 10 0
	£1,375,566	392,258 9 0
Montant certifié jusqu'au 1er octobre 1855.....	£983,307 11 0	

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada,

Bureau des directeurs gérants,

Montréal, 27 novembre 1855.

MONSIEUR,—L'honorable H. H. Killaly ayant, ainsi que j'en suis informé, terminé son inspection des travaux dans les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, je prends maintenant la liberté de vous transmettre des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur ces sections jusqu'au premier jour du présent mois; et j'ai à vous prier de vouloir bien, aussitôt que vous le pourrez convenablement, en conséquence des longs retards survenus depuis la dernière émission, engager votre honorable bureau des commissaires des chemins de fer à en faire rapport afin que les ordres nécessaires pour remettre à la compagnie le montant des débetures maintenant

dû à la compagnie sur ces certificats soient transmis aux agents de la province à Londres; le dit montant étant comme suit :

40 pour cent jusqu'au 1er mai sur £2,840,224..... £1,136,168 1 0
75 pour cent jusqu'au 1er novembre sur £973,034.... 729,775 10 0

Total des débetures dues le 1er novembre... £1,865,944 10 0

Total des débetures reçues le 1er novembre.. 1,381,279 0

Balance due le 1er novembre..... £484,665 10 0

Sollicitant de nouveau votre prompt attention sur cette communication,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN W. GRANT,

Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer,
Travaux publics,
Toronto.

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour travaux et matériaux jusqu'au 1er du courant sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec et Trois-Pistoles et payé aux entrepreneurs, est de trois cent douze mille deux cent quatre-vingt-neuf louis sterling, dont les particularités sont comme suit :

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. GRANT.

Ingénieur.

£312,289.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES.

Québec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er nov. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	164,292	153,589	10,703
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc.....	140,275	128,500	11,775
STATIONS—Y compris édifices à engins et à fret boutiques, plaques tournantes et terrains pour sites, etc.....	15,598	14,000	1,598
FONDS ROULANT—Y compris engins, chars à passagers et marchandises, wagons de lest, herse à neige, etc.....	26,973	16,200	10,775
	£ 347,140	34,851
		£ 312,289	

Cet état comprend les arpentages, terrains achetés et travaux faits à l'est de St. Thomas, avant que l'ordre de les suspendre fut reçu.

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions deux cent soixante-quatorze louis huit cent soixante mille sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. GRANT,
Ingénieur.

£2,274,860 sterling.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE MONTRÉAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er nov. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	1,191,071	291,676
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, pose de la voie, etc.....	1,114,716	850,105	264,611
STATIONS—Y compris les édifices pour l'ingénieur, les passagers, boutiques, plaques tournantes et terrains pour les sites de stations.....	179,595	127,484	52,111
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, les chars à passagers et marchandises, mobilier, wagons à lest, herses à neige, etc.....	222,942	106,200	116,742
	3,000,000		725,140
Montant certifié jusqu'au 1er novembre 1855....	2,274,860	

1er Novembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc de chemin de fer du Canada, par MM. Gzowski et Cie., est d'un million treize mille trois cent dix louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

£1,013,310 1s.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.			Montant certifié jusqu'au 1er novembre 1855.			Montant pour compléter.		
	£	s	d	£	s	d	£	s	d
NIVELLEMENT ET PONTS.—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie...	832,775	0	0	666,440	1	0	166,334	19	0
SUPERSTRUCTURE.—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses et pose de la voie.....	348,766	0	0	212,720	0	0	136,046	0	0
STATIONS.—Y compris les édifices pour les locomot. et le fret, les bout., plaq. tour. et ter. pour les sites	65,000	0	0	29,150	0	0	35,850	0	0
FONDS ROULANT.—Locomotives, chars à passagers et à marchand. wagons à gravier, herses à neige.	129,025	0	0	105,000	0	0	24,025	0	0
	£1,375,566	0	0				£362,255	19	0
Montant certifié jusqu'au 1er novembre 1855.....	£1,013,310			1			0		

La compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Toronto, 20 décembre 1855,

MONSIEUR,—En vous transmettant des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis, jusqu'au premier jour du présent mois, sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, je suis chargé par le bureau des directeurs de vous dire, pour l'information de votre honorable bureau des commissaires des chemins de fer, que les retards survenus dans la remise des débetures provinciales maintenant dues à la compagnie sur ses travaux ont causé des embarras très sérieux et j'ai en conséquence à demander que votre honorable bureau veuille bien aussitôt que possible donner les ordres nécessaires afin que les agents de la province à Londres soient autorisés à remettre à la compagnie le montant des débetures provinciales maintenant dues et qui se montent à £612,829.

40 pour cent jusqu'au 1er mai, £2,840,424..... £1,136,167 0 0
75 pour cent jusqu'au 1er décembre, £1,143,919..... 857,939 0 0

Total des débetures dues le 1er décembre..... 1,994,108 0 0

Total des débetures dues le 1er décembre..... 1,381,279 0 0

disons six cent douze mille huit cent vingt-neuf louis. £612,829 0 0

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

T. A. Begly, écuyer,

JOHN M. GRANT,

Bureau des Commissaires des travaux publics, Assistant-Ingénieur.

Toronto.

1er Décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au premier du courant, sur la section de Québec et Trois-Pistoles du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt six louis sterling dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN M. GRANT,
Ingénieur.

£329,886.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUEBEC ET DES TROIS-PISTOLES.

Québec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er décembre. 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONTS—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.	164,292	162,139	2,153
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc.	140,275	133,407	6,868
STATIONS— Y compris les édifices pour locomot., les passag. et le fret, bout., plaques-tourn., terrains pour sites, etc.	15,598	15,299	299
FONDS ROULANT—Y compris les locomot., chars à passag. et à marchandises, wagons à gravier, herse à neiges, etc.	26,975	19,041	7,934
	£347,140	17,254
Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855.		£329,886	

1er décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Montréal et Toronto, et payé aux entrepreneurs, est de deux millions, quatre cent quatre mille huit cent quatrevingt-quatre louis sterling.

ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

£2,404,884.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONTS—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	1,244,115	238,633
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, pose de la voie, etc.....	1,114,716	902,955	211,761
STATIONS—Y compris les locomotives, édifices pour le fret, boutiques, plaques tournantes, sites.....	179,595	135,214	44,381
FONDS ROULANT.....	222,942	122,600	100,342
	£3,000,000	595,116
Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855.....		£2,404,884	

1er décembre 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section du grand tronc de chemin de fer du Canada de Toronto et Sarnia, par les entrepreneurs, MM. Gzowski et Cie., est d'un million trente-six mille cinq cent soixante et quatorze louis, dix chelins sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

(Signé,)

ALEXR. M. ROSS,
Ingénieur.

£1,036,574 10s.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er. décembre 1855.	Montant pour compléter.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
NIVELLEMENT ET FONTS—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	832,775 0 0	378,586 11 0	454,188 9 0
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses et pose de la voie.....	348,766 0 0	213,488 0 0	135,278 0 0
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et le fret, les bout., plaques tourn., terrain pr. sites,	65,000 0 0	39,500 0 0	25,500 0 0
FONDS-ROULANT—Locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons à gravier, herse à neige, e'tc.	129,025 0 0	15,000 0 0	24,025 0 0
	£ 1,375,566 0 0	338,991 9 0
Montant certifié jusqu'au 1er décembre 1855.....	£ 1,036,574 10 0	

Toronto, 20 décembre 1855.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre officielle que M. Grant, assistant secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, a ce jour transmis au bureau des commissaires du chemin de fer transmettant des certificats des ingénieurs de la compagnie pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, et demandant la remise des dében-tures provinciales dues sur iceux, et ayant appris que la balance de la somme originellement accordée, se montant à £112,000, ne sera émise que lorsque les conditions de l'acte récemment passé pour accorder £900,000 auront été remplies bien qu'il soit actuellement dû à la compagnie plus de £600,000,—j'ai à vous prier de vouloir bien engager votre honorable bureau à remettre en à compte, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'inspection nécessaire des travaux exigés par le statut de la dernière session ait été faite, disons, deux cent cinquante mille louis.

Comme M. Grant mentionne dans sa lettre que les retards apportés dans la remise des débetures maintenant dues à la compagnie ont causé de grands embarras, j'espère en conséquence, que cette demande sera accueillie par le bureau des commissaires des chemins de fer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) BENJAMIN HOLMES,
Vice-président.

T. A. Begly, écuyer, etc., etc.
Toronto.

La compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada.

Bureau des directeurs gérants.

Montréal, 30 janvier 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint des certificats de notre ingénieur en chef pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer, jusqu'au 1er janvier 1856, et de vous prier de vouloir bien, aussitôt que vous le pourrez convenablement, les soumettre à votre honorable bureau des commissaires de chemins de fer.

Je demande à vous transmettre un état indiquant dans quelle position se trouvent la compagnie et le gouvernement provincial dans la remise des débetures; vous verrez que le premier du courant il était dû une balance de £311,224 à la compagnie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) JOHN M. GRANT,
Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer,
Travaux publics,
Toronto.

	Montant pour compléter, 1er. janvier 1856.
	£
St. Thomas à Québec	10,654
Montréal à Brockville	6,364
Brockville à Kingston	127,517
Kingston à Grafton	218,595
Grafton à Toronto	149,149
Toronto à Stratford	23,050
	£535,329

Dr. Le gouvernement provincial en compte avec la compagnie du grand tronc de chemin de fer pour émission de débentures. Av.

1855.	Montant des débentures, ancienne garantie.....	£	1856.	Montant des travaux restant à faire à cette date depuis Stratford jusqu'à St. Thomas	£
1er mai.....	Nouvelle garantie.....	435,231	1er janvier.....	75 pour cent. sur £535,329.....	535,329
		900,000		Montant à être émis.....	401,496
		£1,335,231			933,735
1856.	Montant au crédit de la compagnie du grand tronc de chemin de fer.....	933,735	1855.	Remise.....	£1,335,231
1er janvier.....			22 juillet.....	Remise.....	132,511
			17 septembre.....	Remise.....	200,000
			24 décembre.....	Remise (par télégraphe).....	300,060
				Balance due jusqu'au 1er janvier 1856.....	311,924
		£933,735			£933,735

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—Je prends la liberté de dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux sur la section de Québec et des Trois-Pistoles du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de trois cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-six louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

ALEX. M. GRANT,

Ingénieur;

£336,486.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER.

SECTION DE QUEBEC ET TROIS-PISTOLES.

Québec et St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er jan. 1856.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	164,292	163,945	347
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc.....	140,275	135,900	4875
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives les passagers et le fret, boutique, plaques tournantes, etc.	15,598	15,299	299
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons à gravier, herses à neige, etc.....	26,975	21,342	5633
	£ 347,140		10,654
Montant certifié jusqu'au 1er janvier 1856.....	£	336,486	

(Copie.)

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux jusqu'au 1er du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer du Canada, par les entrepreneurs, MM. Gzoroski et Cie., est de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante et quinze louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé,) ALEX. M. ROSS.
 Ingénieur.

£2,498,375

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er jan. 1856.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	1,296,134	186,613
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, pose de la voie, etc.....	1,114,716	942,814	171,902
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et le fret, plaques tournantes, sites, etc.....	179,595	136,380	43,215
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, mobilier, wagons des bagages, herses à neige, etc.....	222,942	123,047	99,895
	3,000,000	501,625
Montant certifié jusqu'au 1er janvier 1856.....	£	2,498,375	

1er Janvier 1856.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc du chemin de fer du Canada, par les entrepreneurs MM. Gzoroski et Cie., est de un million cinquante-quatre milles six cent quatre-vingt-dix louis, onze chelins sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. M. ROSS,

Ingénieur.

£1,054,690 11s.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE TORONTO ET SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 1er janv. 1856	Montant pour compléter.
	£	£ s.	£ s.
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	832,775	688,946 11	143,828 9
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest, traverses, etc.....	348,736	216,494 0	132,272 0
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives, et fret, boutiques, plaques tournantes, terrains, etc.	65,000	43,750 0	21,250 0
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, les chars, à passagers et à marchandises, wagons à bagages, herses à neige, etc.....	129,025	105,500 0	23,525 0
Montant certifié jusqu'au 1er janvier 1855.....	£ 1,375,566	£ 1,054,690 11	320,875 9

Toronto, 2 février 1856.

Au président du bureau des commissaires des chemins de fer :

MONSIEUR,—La compagnie du grand tronc de chemin de fer a éprouvé de sérieux embarras à défaut de la balance de la garantie. Puis-je donc demander au bureau de prendre les mesures nécessaires pour avoir la remise de la balance due à la compagnie sur les actes de garantie, qui accordent l'aide provinciale au grand tronc.

Votre obéissant serviteur,

JOHN ROSS,
Président du G. T.

Je puis dire que des travaux pour plus de deux cent mille louis sterling ont été faits depuis notre dernière demande.

Compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Toronto, 12 avril 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre que j'ai reçue de l'ingénieur en chef de cette compagnie transmettant un état correct du montant des débetures provinciales qui doivent être remises à la compagnie le 1er du courant, et dont je vous transmets ci-joint copie. Je suis chargé par le bureau des directeurs de vous prier de vouloir bien soumettre les incluses et la présente communication à l'honorable bureau des commissaires des chemins de fer, aussitôt que l'occasion s'en présentera, de manière qu'il ne survienne aucun autre retard pour obtenir l'ordre en conseil nécessaire pour avoir la remise du montant des débetures maintenant dues, se montant comme vous le verrez à £310,278 sterling.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN M. GRANT,
Assistant-secrétaire.

T. A. Begly, écuyer,
Etc., etc., etc.,
Travaux publics,
Toronto.

(Copie.)

Toronto, 11 avril 1856.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre un compte corrigé indiquant le montant des débetures qui doivent être remises le 5 du courant.

Ce montant est fondé sur des chiffres extraits du rapport fait ce jour par MM. Killaly, Benedict et Street, au gouvernement provincial; j'y ai ajouté le montant des travaux faits durant les mois de février et mars, se montant à £120,258. Le montant des débetures auquel nous avons droit est comme vous voudrez bien le remarquer, de £310,278, jusqu'au 1er avril.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

(Signé,)

ALEX. M. ROSS.

Ingénieur.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-Secrétaire,
Toronto.

DR. Le gouvernement provincial en compte d'émission de débetures avec la compagnie du grand tronc du chemin de fer. CR.

1855.	1856.	1855.	1856.	1855.	1856.	1855.	1856.
17 Septembre..	Montant de débetures non émises à cette date—	£	1855. Décembre 24...	Par émission.....	£	300,000	
	Sur l'ancienne garantie.....	112,730	1856. Février 4.....	" Emission.....	165,000		
	" Montant de la nouvelle garantie.....	900,000		" Balance entre les mains du gouv. provinc.	547,720		
		<u>£1,012,730</u>			<u>£1,012,720</u>		
4 Février.....	Montant des débetures rapportées comme non-émises.....	£547,730	1856. Février 1.....	Par somme de travaux restant à faire suivant le rapport de MM. Benedict et Siret au gouvernement provincial, £531,499 et..... stg.	436,848		
				" 75 pour cent sur £436,848.....	327,636		
				" Balance à émettre le 1er février.....	220,084		
					<u>£547,720</u>		
				" Montant des travaux exécutés et certifiés du 1er février au 1er avril inclusivement.	120,258		
				" 75 pour cent sur £120,258.....	90,194		
				" Montant dû au 1er février.....	220,084		
					<u>£310,278</u>		

Bureau des commissaires de chemins de fer,

Château St. Louis, Québec, 19 septembre 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande du 21 dernier pour une autre remise de débetures en faveur de la compagnie du grand tronc, pour travaux faits sur les diverses sections des chemins qui y sont désignées, et de vous informer que les commissaires du chemin de fer ayant fait à son excellence en conseil un rapport suggérant que le receveur-général ait autorité de remettre en la manière ordinaire des débetures pour le montant de £200,000,—en conséquence son excellence le gouverneur-général a bien voulu en autoriser l'émission.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

A J. M. Grant, écuyer,

Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer.

Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer,

Toronto, 13 novembre 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant transmettant des certificats de l'ingénieur en chef, pour travaux faits et matériaux fournis sur les diverses sections du grand tronc de chemin de fer jusqu'au 1er octobre dernier, et priant de faire remise à la compagnie du montant des débetures provinciales dues sur icelles. En réponse j'ai à dire que l'assistant commissaire des travaux publics est maintenant occupé à examiner le chemin et aussitôt qu'il sera de retour l'affaire sera réglée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,

Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer,

Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer,

Toronto, 27 décembre 1855.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires des chemins de fer tenue le 21 du courant, recommandant qu'il soit émis en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer des débetures au montant de trois cent mille louis sterling, et que toute autre avance ne se fera qu'après la présentation du rapport sur les travaux restant à finir sur cette ligne de chemin de fer; aussi de vous dire que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu approuver que le montant susdit soit remis à la compagnie ainsi que suggéré.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,

Assistant-secrétaire,

Compagnie du grand tronc de chemin de fer,

Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer,
Toronto, 5 février 1856.

MONSIEUR,—En réponse à votre communication du 30 ultimo, transmettant des certificats de l'ingénieur en chef pour travaux faits, etc., jusqu'au 1er janvier 1856, aussi un état indiquant une balance due à la compagnie, j'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires de chemins de fer tenue en leur bureau hier le 4 du courant, il a été recommandé en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer une remise de £165,000 sterling de la garantie provinciale et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu la sanctionner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-secrétaire,
Compagnie du grand tronc de chemin de fer.
Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer,
Toronto, 16 février 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires des chemins de fer tenue samedi le 12 du courant, il a été recommandé qu'une somme de £110,000 sterling soit remise à la compagnie du grand tronc, et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu le sanctionner.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-secrétaire,
Compagnie du grand tronc de chemin de fer,
Montréal.

Bureau des commissaires de chemins de fer,
Toronto, 17 avril 1856,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'à une assemblée du bureau des commissaires tenue mardi le 15 du courant les commissaires ont recommandé qu'en sus de la somme de £110,000 sterling dont la remise a été autorisée par un ordre en conseil du 12 du courant, en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, une autre remise de £120,000 sterling soit maintenant sanctionnée et que son excellence le gouverneur-général en conseil a bien voulu l'approuver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

John M. Grant, écuyer,
Assistant-secrétaire.
Compagnie du grand tronc de chemin de fer,
Montréal.

Etat indiquant les périodes auxquelles les commissaires du bureau des chemins de fer ont recommandé l'émission de débetures provinciales à la compagnie du grand tronc de chemin de fer et les montants :

		£
1855	Juillet 23.....	122,511
"	Septembre 13.....	200,000
"	Décembre 21.....	300,000
1856	Février 4.....	165,000
"	Avril 12.....	110,000
"	" 14.....	120,000

(Copie.)

LETTRE de Benjamin Holmes, écuyer, vice-président de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, à l'honorable inspecteur-général des comptes publics, datée Toronto, 10 avril 1856.

MONSIEUR,—En l'autre part j'ai l'honneur de vous transmettre un extrait des minutes de l'assemblée des directeurs de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, tenue ce jour, relativement aux embarras dans lesquels se trouvent actuellement les affaires de la compagnie, et demandant que les intérêts dus et devenant dus sur les débetures émises par le gouvernement en faveur de cette compagnie soient payés par les agents de la province à Londres.

J'ai à vous prier instamment de soumettre le plus prochainement possible cette communication à l'honorable conseil exécutif afin qu'action puisse être immédiatement prise pour que les ordres nécessaires soient transmis aux agents à Londres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obeissant serviteur,

(Signé,)

BENJAMIN HOLMES,

A l'honorable William Cayley,
Inspecteur-général, etc., etc.

Toronto.

Toronto, 10 avril 1865.

A une assemblée des directeurs de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du Canada, tenue ce jour dans cette cité, les directeurs suivants étant présents :

L'honorable JOHN ROSS, président ;

L'hon. William Cayley,

L'hon. Sir Allan McNab,

L'hon. L. T. Drummond,

L'hon. Col. Taché,

James Beaty, écuyer,

E. F. Whitmore, écuyer,

G. Crawford, écuyer,

W. H. Ponton, écuyer,

Et Benjamin Holmes, vice-président, il a été

Résolu,—Que vu que l'état de gêne dans lequel se trouvent les affaires financières de la compagnie obligera la compagnie, le premier jour de janvier prochain, à demander des avances à ses banquiers pour faire honneur au crédit de la province et de la compagnie en payant ponctuellement l'intérêt dû sur les débetures provinciales, et vu aussi l'incapacité où la dite compagnie sera de rencontrer les paiements à l'avenir jusqu'à ce que toute la ligne soit complétée y compris le pont Victoria, il est ordonné que le vice-président adresse une communication à l'honorable inspecteur-général demandant qu'il soit donné instruction aux agents de la province à Londres de pourvoir au paiement de l'intérêt pour le semestre

dû en janvier dernier et pour le présent semestre devenant dû en juillet prochain sur les débetures émises par la province en faveur de cette compagnie et se montant en tout à la somme de £111,500.

Je certifie que le présent est un extrait correct du livre de minutes de la compagnie.

(Signé,)

JOHN M. GRANT,

Assistant-secrétaire.

10 Avril, 1856.

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GENERAL,

Toronto, 30 avril 1856.

MONSIEUR,—Conformément aux ordres de son excellence le gouverneur-général, transmis dans votre lettre du 15 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un état indiquant les sommes demandées au nom de la compagnie du grand tronc de chemin de fer pour l'émission des débetures provinciales, et la date et les sommes et quand elles ont été remises, depuis le 1er janvier 1855, le département ne pouvant donner les dates des demandes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM DICKINSON,

Député inspecteur-général,

Pro tempore.

L'honorable secrétaire provincial,

Etc., etc., etc.

Etat indiquant les sommes demandées par le bureau des commissaires des chemins de fer, pour la remise de débetures provinciales, en faveur de la compagnie du grand tronc de chemin de fer, et les dates et les sommes, quand elles ont été remises, depuis le 1er janvier 1855.

Montant demandé. Sterling.	Montant émis. Sterling.	Date de l'ordre en conseil autorisant l'émission des débetures.
£ s. d.	£ s. d.	
203,634 0 0	122,511 0 0	23 Juillet, 1855.
200,000 0 0	200,000 0 0	15 Sept. “
300,000 0 0	300,000 0 0	21 déc. “
165,000 0 0	165,000 0 0	4 Février 1856.
110,000 0 0	110,000 0 0	13 Avril “
£978,634 0 0	£897,511 0 0	Montants émis, sterling.
	£1,091,971 14 4	Egal sur courant.

N. B.—Les dates des demandes ne peuvent être fournies par ce département.

WILLIAM DICKINSON,

Inspecteur général *pro tempore.*

Bureau de l'inspecteur-général,
Toronto, 30 avril 1856.

2 Juillet 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section de Toronto et Sarnia du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est de huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante et deux louis sterling, dont suivent les particularités.

(Signé,)

ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

£888,262.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE TORONTO A SARNIA.

Description des travaux.	Montant du contrat	Montant certifié jusqu'au 1er juillet 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET FOND—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	832,775	604,132	228,643
SUPERSTRUCTURE—Rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	348,766	186,480	162,286
STATIONS—Edifices pour les locomotives et le fret, boutiques, plaques tournantes, terrain pour sites, etc...	65,000	10,650	54,350
FONDS ROULANT—Locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons à gravier, herses à neige, etc.	129,025	87,000	42,025
	£ 1,375,566	487,304
Montant certifié jusqu'au 2 juillet 1855.....	£	888,262	

2 Juillet 1855.

Au secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à vous apprendre, pour la direction du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au 1er du courant, sur la section de Montréal et Toronto du grand tronc de chemin de fer, et payé aux entrepreneurs, est d'un million sept cent quarante mille sept cent cinquante-neuf louis sterling, dont suivent les particularités :

(Signé,)

ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE MONTREAL ET TORONTO.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 2 juillet 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	1,482,747	972,154	510,593
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, lest et pose de la voie.....	1,114,716	597,700	517,016
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et fret, boutiques, plaques tournantes, terrains, etc....	179,595	82,905	96,690
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et à marchandises, wagons, herSES, etc....	222,912	88,000	134,912
	£ 3,000,000	1,259,241
Montant certifié jusqu'au 1er juillet 1855..... £	1,740,759	

2 Juillet 1855.

Al secrétaire de la compagnie du grand tronc de chemin de fer :

MONSIEUR,—J'ai à dire, pour l'information du bureau, que le montant total certifié pour matériaux et travaux, jusqu'au premier du courant, depuis Québec jusqu'à St. Thomas, sur la section du grand tronc de chemin de fer de Québec et Trois-Pistoles, et payé aux entrepreneurs, est de deux cent soixante et sept mille huit cent dix louis sterling, dont suivent les particularités.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,
(Signé,) ALEX. M. ROSS,
Ingénieur.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA.

SECTION DE QUEBEC ET TROIS-PISTOLES.

De Québec à St. Thomas.

Description des travaux.	Montant du contrat.	Montant certifié jusqu'au 2 juillet 1855.	Montant pour compléter.
	£	£	£
NIVELLEMENT ET PONT—Y compris toutes les dépenses pour travaux sous le lit de la voie.....	142,552	139,110	3,442
SUPERSTRUCTURE—Y compris les rails, coussinets, clous, traverses, lest et pose de la voie.....	134,875	103,750	31,125
STATIONS—Y compris les édifices pour les locomotives et fret, boutiques, plaques tournantes, terrain, etc.	15,598	10,950	4,648
FONDS ROULANT—Y compris les locomotives, chars à passagers et marchandises, wagons, herses à neige, etc.	26,975	14,000	12,975
	£320,000	52,190
Montant certifié jusqu'au 1er juillet 1855.....	£267,810	

RAPPORTS

DES

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

No. 1.—Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et du Lac Champlain, pour les années 1854 et 1855.

No. 2.—Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, jusqu'au 1er mars 1856.

No. 3.—Compagnie du Chemin de Fer d'Ontario, Simcoe et Huron, pour l'année 1855.

No. 4.—Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Industrie, pour l'année 1855.

No. 1.

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES du CHEMIN de FER du CHAMPLAIN et du ST. LAURENT, et de ses dépendances, avec ensemble montant de tonnage et le nombre des passagers transportés sur ce chemin durant l'année 1854 ; tel que requis par la 49me section de l'acte 2, Guill. IV, chap. 58.

RECETTES.			DÉPENSES.			TONNAGE.	PASSAGERS.
£	s.	d.	£	s.	d.		
40277	17	11	28933	9	8	25,877	78,244

G. IRVING, *Comptable.*

Montréal, 31 mars 1856.

Je, George Irving, fais serment que l'état ci-dessus est correct et fidèle, dans toutes ses particularités, au meilleur de ma connaissance et croyance.

G. IRVING, *Comptable.*

Assermenté devant moi, à Montréal,
ce 10me jour d'avril 1856.

T. BOUTHILLIER, *J.P.*

No. 1.—(Continuation.)

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES du CHEMIN de FER du CHAMPLAIN et du ST. LAURENT et de ses dépendances, avec ensemble le montant de tonnage et le nombre des passagers transportés sur ce chemin durant l'année 1855 ; tel que requis par la 49me section de Pacte 2, Guill. IV, chap. 58.

RECETTES.			DÉPENSES.			TONNAGE.	PASSAGERS.
£	s.	d.	£	s.	d.		
41894	16	5	21988	13	7	26,191	61,782

G. IRVING, Comptable.

Montréal, 31 mars 1856.

Je, George Irving, fais serment que l'état ci-dessus est correct et fidèle, dans toutes ses particularités, au meilleur de ma connaissance et croyance.

G. IRVING, Comptable.

Assermenté devant moi, à Montréal,
ce 10me jour d'avril 1856.

T. BOUTILLIER, J.P.

No. 2.

ÉTAT des RECETTES et des DÉPENSES de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de COBourg et PETERBOROUGH, depuis le premier jour de juin 1855, jusqu'au premier jour de mars 1856. Le premier jour de juin 1855, étant l'époque de la date de l'ouverture permanente du chemin.

RECETTES.	—	Montant.
	\$ cts.	\$ cts.
Pour 13,411 passagers		11873.69
Pour fret de 6,225 barrils de fleur	1057.89	
Pour do 21,881 minots de blé	1075.44	
Pour do 12,357,935 pieds de bois de construction	18772.69	
Pour marchandises générales	13788.39	
		34694.41
<i>Porté en l'autre part</i>	\$	46568.10

No. 2.—(Continuation.)

RECETTES.	—	Montant.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>Rapporté de l'autre part</i>		46568.10
Pour service de la malle.....		750.00
Emprunts à courte échéance d'individus, banques, etc.		29071.85
Total.....	\$	76389.95
DÉBOURSÉS.		
Pour la mise en opération du chemin, y compris les taxes, assurance, intérêt sur emprunts à courte échéance, réparations au mécanisme, rôles de paiement, etc.....		38094.69
Pour fonds roulant additionnel.....		32600.00
Pour mécanisme additionnel dans les ateliers.....		6695.26
Total.....	\$	76389.95

H. COURT,

*Président.*BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE COBOURG ET PETERBOROUGH.
1er mars 1856.Assermenté devant moi, ce 22me
jour de mars 1856.

ASA A. BURNHAM, J. P.

No. 3.

ÉTAT des TRANSACTIONS du CHEMIN de FER d'ONTARIO, SIMCOE et
HURON, pour l'année expirant le 31 décembre 1855

Longueur ouverte le 15 mai 1853.....	30 milles.
do do le 13 juin do.....	12 do
do do le 11 octobre do.....	21 do
do do le 2 janvier 1854.....	31 do
Longueur des embranchements en la possession de la compagnie, construits.....	94 milles.
do de double voie.....	1.5 do
	3.3 do
Poids du rail, par yard, sur la voie principale.....	57 lbs.
Minimum du rayon de courbe.....	1432 pieds.
Maximum d'inclinaison allant au Nord, par mille.....	60 do
do do allant au Sud do.....	52.8
Nombre de stations sur la voie.....	10
do do de signal.....	5
do de hangars pour les machines.....	2
do d'ateliers pour mécanisme.....	1

No. 3.—(Continuation.)

Nombre et qualité des engins.

Nombre d'engins.	ROUES MOTRICES.		Longueur de Piston.	Diamètre du Cylindre.	Connections.
	No.	Diamètre.			
		Pieds.	Pouces.	Pouces.	
1	4	5	20	14	En dedans.
1	4	5½	22	16	En dehors.
4	6	4½	20	18	En dedans.
5	4	5	20	17	do
1	4	6	20	17	do
1	4	5	20	16	En dehors.
3	4	5½	20	17	En dedans.
1	4	4½	22	16	En dehors.
Total, 17					

Nombre de chars à passagers, 8 roues 1re classes.....	14
do do do 8 do 2me do	6
do do à bagage 8 do 2me do	11
do do à fret 8 do 2me do	145
do do à plateforme 8 do 2me do	180
do do à gravier 4 do 2me do	40
do do à mains 4 do 2me do	20
do do charrues à neige 6 do 2me do	3

Transactions pour l'année.

Nombre de milles parcourus par les trains à passagers	119468
Distance en milles, par un char du train à passagers—Passager.....	301648
do do do do Bagage.....	128225
Milles parcourus par les trains de fret.....	429873
Distance en milles par un char du train de fret—Boite.....	85879
do do do Plateforme.....	343766
Milles parcourus par les trains de bois.....	333353
Distance en milles par un char du train de bois.....	679109
Milles parcourus par les trains employés à la construction à part le lest.....	15435
Distance en milles par un char employé à la construction.....	96579
Milles parcourus par les trains à gravier	10850
Dist. en m. par 1 char employé à lester—chars à plateforme à 8 roues.....	70000
do do do à gravier, à 4 do	19785
do do do à gravier, à 4 do	95611
do do do à gravier, à 4 do	141586
Equivalent à la distance en milles par un char à 8 roues.....	237197

Parcours en milles des engins.

Engins pour trains de passagers.....	125348
do pour fret.....	88050
do pour bois	16017
do pour construction	9981
do pour lest.....	22481
do pour évitement.....	261877

No. 3.—(Continuation.)

Nombre de passagers de toutes classes transportés dans les chars.

Adultes.	} Parcours de la voie	27356	202193
		} Sur la voie	
Enfants			
Gratis et transportés pour la construction.....		9906	

Nombre de milles parcourus par des passagers de toutes classes, ou nombre des passagers transportés la distance d'un mille.

Adultes.	} Parcours de la voie.....	2571464	8607987
		} Sur la voie	
Enfants			
Gratis et transportés pour la construction.....		367358	
Taux de passage, moyenne par mille.....			\$2.12 cents.
Moyenne du montant reçu de chaque passager parcourant la voie			\$1.23 cents.
Moyenne du montant reçu de chaque passager sur la voie.....			\$0.86 cents.

Nombre de tonneaux (2000 lbs.) de fret transportés.

MOUVEMENT.		1ère classe.	2de classe.	3me classe.	Blé.	Fleur.	Divers charge-ments.	Total.
Nord.	} Local.....	3082	3128½	5047½	5½	9½	3939½	15212½
	} Parcours de la voie.	294	4284	4578
Sud.	} Local.....	746½	754½	4463½	6408½	8163½	40375½	60911½
	} Parcours de la voie.	18	144	6910	2201	2833½	12106½
Total, No. de tonneaux.....								92808½

Moyenne de la charge sur le fret par tonneau	} Local	\$3.89 cents.
par mille.		} Parcours de la voie..
Moyenne du montant reçu pour chaque tonneaux de fret local.....		\$1.61 cents.
do do do parcours de la voie do.....		\$2.35 cents.

Mouvement total du fret ou nombre de tonneaux,	} Local	3145097½	4724546½
transportés la distance d'un mille.		} Parcours de la voie..	

Moyenne de la vitesse adoptée pour les trains ordinaires de passagers		20 milles.
(y compris les arrêts), par heure.....		25 do
Taux de la vitesse, lorsqu'en mouvement.....		25 do
Moy. du taux de la vitesse de "l'Express," (y compris les arr.) par h.....		30 do
Taux de la vitesse, lorsqu'en mouvement.....		19 do
Moy. du taux de la vitesse des trains de fret, (y compris les arr.) par h.....		16 do
Taux de la vitesse, lorsqu'en mouvement.....		

No 3.—(Continuation.)

Classification du fret en tonneaux de 2000 lbs.

DESCRIPTION DU FRET.	Tonneaux allant vers le nord.	Tonneaux allant vers le sud.	Total tonneaux.
Des produits forestiers. { Local.....	4549½	41060½	45630
{ Parcours de la voie.....			
Des produits des animaux. { Local.....	145½	566	711½
{ Parcours de la voie.....		4013½	4013½
Des végétaux, y compris 290541 minots { Local.....	296½	17828	18124½
de blé, et 128250½ barrils de fleur. { Parcours de la voie.....		7854½	7854½
Des autres produits agricoles. { Local.....	42½	391½	434
{ Parcours de la voie.....		24½	24½
Des manufactures. { Local.....	160½	220	380½
{ Parcours de la voie.....		76½	76½
Des marchandises. { Local.....	10638½	86½	10744½
{ Parcours de la voie.....	4578	137½	4715½
Des autres articles. { Local.....	42	157	189
{ Parcours de la voie.....		½	½
Total.....			92908½

Profits.

PROVENANCE.	Trafic local.	Trafic du parcours de la voie.	Total des profits de toutes sources, depuis le 1er. janv. au 31 déc. 1855.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Passagers.....	139138.58	33516.56	172655.14
Fret.....	123374.90	39181.51	161556.41
Autres sources.....			6000.00
Emmagasinage.....			1254.05
Total.....			\$ 341465.60

Dépenses pour entretenir et faire fonctionner le chemin.

	PORTÉ A			Total.
	Construction	Trafic des passagers.	Trafic du fret.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Papeterie, impression et annonces.....	2472.66	2212.67	4685.33	
{ Répar. aux bâties, etc.....	147.99	294.12	442.11	
{ Aiguilleurs, etc.....	4917.33	6764.09	11681.42	
Dépenses de station. { Maîtres de station.....	4315.46	4315.47	8630.93	
{ Bois de chauffage.....	1193.75	1193.75	2387.50	
{ Divers.....	658.90	7014.99	7673.89	
Porté en l'autre part.....	\$ 13706.09	21795.09	35501.18	

No. 3.—(Continuation.)

Dépenses pour entretenir et faire fonctionner le chemin.—(Continuation.)

	PORTÉ A			Total.	
	Construction.		Trafic des passagers.		Trafic du fret.
	\$	cts.	\$		cts.
<i>Rapporté de l'autre part</i>			13706.09	21795.09	35501.18
Dépenses de bureau {					
Secrétaire.....					
Surintendant.....					
Commis.....			5664.71	4314.57	9979.28
Divers.....					
Dépenses au train {					
à passagers. {					
Conducteurs, maîtres de bagage et garde-freins.....			8432.83		8432.83
Huile et usure.....			659.15		659.15
Réparations aux chars.....			6174.07		6174.07
Divers.....			3292.53		3292.53
Dépenses au train {					
de fret. {					
Conduct. et garde-freins.....				13622.63	13622.63
Huile et usure.....				1776.68	1776.68
Réparations aux chars.....	1587.07			8078.70	9165.77
Main d'œuvre et domag.....				2054.64	2054.64
Taxes sur biens-fonds.....			846.00	675.87	1521.87
Approvisionnement d'eau.....	542.74		2938.63	2194.87	5676.24
Bois, et frais de préparation.....	4136.33		15731.59	12977.73	32845.65
Entretien de la voie permanente.....			22864.91	18231.16	41096.07
Entretien de la force lo-					
comotive... {					
Réparations aux locomotives.....	3500.50		20174.26	15323.81	38998.57
Ingénieurs, chauffeurs, etc.....			7541.24	7162.51	14703.75
Huile et usure.....	660.14		2651.04	2059.70	5370.88
Frais d'emmagasinage.....				1267.15	1267.15
Divers déboursés.....			3998.65	3149.65	7148.30
Demurrage.....				40.00	40.00
Total.....	10426.78		114675.70	114724.76	239827.24
A déduire du grand total, la proportion allouée pour construction.....					10426.78
					\$ 229400.46

ACCIDENTS.—Il n'est pas arrivé d'accidents aux passagers jusqu'à la date du présent rapport.

CITÉ DE TORONTO. } ALFRED BRUNEL, de la cité de Toronto, écuyer,
Savoir: } A surintendant en chef de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, est assermenté et déclare que le rapport ci-joint des transactions de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron, durant l'année expirée le 31 décembre 1855, est authentique au meilleur de la connaissance, information et croyance du déposant.

A. BRUNEL, *Surintendant.*

Assermenté devant moi, à Toronto,
ce 7me jour de mars 1856.

JOHN HUTCHISON,
Echevin, cité de Toronto.

No. 4.

RAPPORT de la COMPAGNIE du CHEMIN de FER du ST. LAURENT et de l'INDUSTRIE, indiquant le montant de fret et le nombre de passagers, ainsi que les recettes et les dépenses sur le dit chemin, durant l'année expirant le 31me jour de décembre 1855.

Recettes.			Dépenses.			FRET.				Passagers.
£	s.	d.	£	s.	d.	Tonnaux.	Quintaux.	Quarts.	lbs.	
1829	5	2½	1724	12	2	2640	13	1	18¾	5900

Je, soussigné, certifie par ces présentes, que le rapport ci-dessus est correct, au meilleur de ma connaissance et croyance.

C. W. W. PANNETON,
*Secrétaire-trésorier de la Compagnie du chemin de fer
 du St. Laurent et de l'Industrie.*

Assermenté devant moi,
 au village de l'Industrie,
 ce 28me jour de mars 1856.

G. DELANAUDIÈRE, J.P.

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Au sujet du Bill No. (65) pour l'incorporation de la Compagnie
du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron.

Jeudi, 27 mars 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BELLINGHAM,
M. BUREAU,
L'HON. M. CARTIER,
M. CLARKE,
M. CRAWFORD,
L'HON. M. le Proc. Génl. DRUMMOND,
L'HON. M. le Proc. Génl. MACDONALD,
L'HON. M. J. S. MACDONALD,
M. MONGENAI, S
M. PAPIN.

L'honorable M. *Cartier* est appelé au fauteuil en l'absence du président.

Le comité prend en considération le bill (No 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Le greffier soumet au comité les réquisitions suivantes de la part de *James Stewart* et *William Cook* (par l'entremise de leur agent) demandant à être entendus par conseil contre le bill.

TORONTO, 27 mars 1856.

Au comité des chemins de fer, etc.

Je soussigné, *James Stewart*, actionnaire de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, demande par le présent la permission de comparaître et d'être entendu par mon conseil, *Oliver Nowat*, écuyer, contre le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

(Signé,) JAMES STEWART.

TORONTO, 27 mars 1856.

Au comité des chemins de fer, etc.

Je soussigné, *William Cook*, l'un des créanciers de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, et ayant des intérêts considérables dans le fonds social de la dite compagnie, demande par le présent la permission de comparaître et d'être entendu par mon conseil, *Henry Eccles*, écuyer, contre le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

(Signé,) WM. COOK.

Ordonné, Que permission soit accordée à toutes parties pour ou contre la mesure d'être entendues par conseil.

Skeffington Connor, écuyer, L.L. D. et C. R., comparait comme conseil en faveur du bill et s'adresse au comité au soutien des allégations contenues dans le préambule.

Henry Eccles, écuyer, comparait comme conseil de *Wm. Cook*, créancier de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, et s'adresse au comité contre le bill.

Le comité délibère, et

S'ajourne à demain, à 11 h. A. M.

Vendredi, 28 mars 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BELLINGHAM,
 M. BUREAU,
 L'HON. M. CARTIER,
 M. CLARKE,
 M. CRAWFORD,
 L'HON. M. le Proc. Génl. DRUMMOND,
 M. FOLEY,
 L'HON. M. le Proc. Génl. MACDONALD,
 L'HON. M. J. S. MACDONALD,
 M. MONGENAI,
 M. JOSEPH C. MORRISON,
 M. PAPIN.
 M. RANKIN.

L'honorable *J. S. Macdonald* est appelé au fauteuil *pro tem*.

Les minutes sont lues.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Oliver Mowat, écr., C. R., comparait et est entendu comme conseil de la part de *William Stewart*, fondateur, pétitionnaire contre le Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Ordonné, Que le marché mentionné dans le bill soit imprimé pour l'usage du comité.

Le comité délibère, et

S'ajourne à lundi prochain, à 10½ heures, A. M.

Lundi, 31 mars 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BELLINGHAM,
M. BUREAU,
M. CRAWFORD,
L'HON. M. le Proc. Gén'l MACDONALD,
L'HON. M. J. S. MACDONALD,
M. MONGENAIS,
M. JOSEPH C. MORRISON,
M. PAPIN.

A midi, le greffier ajourne le comité, faute de quorum, jusqu'à demain à 10 heures, A. M.

Mardi, 1er avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE

PRÉSENTS :

L'HON. GEORGE E. CARTIER, au fauteuil.
M. BELLINGHAM,
M. BUREAU,
M. CLARKE,
M. CRAWFORD,
L'HON. M. le Proc. Gén'l DRUMMOND,
M. FOLEY,
L'HON. M. le Proc. Gén'l MACDONALD,
L'HON. M. MERRITT,
M. MONGENAIS,
M. JOSEPH C. MORRISON,
M. RANKIN,
M. JAMES SMITH.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Ordonné, Que le conseil en faveur du bill soit maintenant entendu.

L'Hon. M. *Merritt* obtient la permission de s'absenter durant l'allocution, n'ayant point entendu celle du conseil contre le bill.

Le Dr. *Connor* s'adresse alors au comité.

Thomas Galt, écr., comparait comme conseil des actionnaires et directeurs de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Ordonné, Que M. Galt soit entendu.

M. Galt s'adresse alors au comité.

Sur motion de M. Crawford, la chambre est vidée.

Le comité délibère, et

Résolu, Que la preuve relative à la solvabilité ou non solvabilité de la compagnie et à sa capacité ou non capacité de procéder à l'exécution des travaux qu'elle a entrepris soit produite devant le comité, accompagnée d'un état des affaires de la compagnie.

Les parties sont alors appelées et la décision du comité leur est communiquée.

Sur quoi les promoteurs du bill se déclarent prêts à produire leur preuve immédiatement.

Thomas B. Winter, écr., trésorier de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, est interrogé :

*Ques. 1.—Le Conseil de la part de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.]—*QUEL est le montant des débentures dues par la compagnie ?

[Le conseil contre le bill s'oppose à ce que cette question ne soit pas mise sans la production des débentures.

[Le comité décide que la question est dans l'ordre, et elle est lue de nouveau au témoin.]

Rép. Le montant des débentures vendues, portant intérêt à six pour cent, est de \$2,243,533.

2.—Y a-t-il maintenant des intérêts de dus, et s'il y en a, veuillez en indiquer le montant ?—Oui, pour un montant considérable,—environ \$110,000 à venir jusqu'à la fin de février dernier.

3.—Quel est le montant de la dette flottante de la compagnie, et dites de quoi elle se compose ?—La dette flottante de la compagnie est de \$880,472,—consistant en jugements, \$105,165 ; garantie, \$557,122 ; non garantie, \$218,185.

4.—Avez vous préparé quelque état des affaires de la compagnie, et si vous en avez préparé, pouvez-vous assurer qu'il soit correct ?—Les obligations de la compagnie sont comme suit :

Actions.....	\$1,084,843
Débentures.....	2,443,533
Dette flottante.....	880,472
Total.....	\$4,208,848

L'actif consiste dans le chemin, le fonds roulant et autres effets.

5.—Quel est le revenu actuel de la compagnie ?—Aucun.

Et alors il se retire.

Le comité enjoint au conseil de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich d'avoir à tenir prêt, pour être soumis demain au comité, un état des affaires actuelles de la compagnie, avec un bilan.

Le comité s'ajourne alors à demain à 10 heures, A. M.

Mercredi, 2 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

L'HON. GEORGE E. CARTIER, au fauteuil.

M. BELLINGHAM,

M. BUREAU,

M. CLARKE,

M. CRAWFORD,

M. FOLEY,

L'HON. M. le Proc. Gén. MACDONALD,

L'HON. M. J. S. MACDONALD,

L'HON. M. MERRITT,

M. MONGENAIIS,

M. JOSEPH C. MORRISON,

M. PAPIN,

M. RANKIN,

M. JAMES SMITH,

L'HON. M. SPENCE.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

M. *Galt*, comme conseil de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, soumet le bilan des affaires de la compagnie tel que requis par le comité.

John Galt, écuyer, de Goderich, est interrogé.

6.—*Par le conseil de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.*]—ETES-vous officier de la compagnie, et quel est votre emploi?—Je suis le président de la compagnie.

7.—Avez-vous examiné les affaires et ressources de la compagnie, et dites ce qu'elles sont, et quels sont aujourd'hui ses moyens de rencontrer ses dettes?

M. Clarke objecte à cette preuve, attendu qu'elle n'est pas pertinente.

Sur motion de *M. Morrison*, la chambre se vide.

Le comité délibère, et

Résolu, Que le président informe les parties que la preuve doit être réglée d'après la résolution d'hier, savoir:

“ *Résolu*, Que la preuve relative à la solvabilité ou non solvabilité de la compagnie, et à sa capacité ou non capacité de procéder à l'exécution des travaux qu'elle a entrepris, soit produite devant ce comité, accompagnée d'un état des affaires de la compagnie.”

Les parties sont alors appelées et informées de la décision du comité.

L'on procède à l'examen des témoins.

La 7^e Question est lue de nouveau—

Rép. Quand je fus nommé président de la compagnie je trouvai ses affaires bien embarrassées. Je n'avais aucuns fonds quelconques pour rencontrer ses obligations; il y avait une dette flottante considérable, et des billets étaient constamment présentés à la compagnie, et elle n'avait aucun moyen de les payer. Bref, messieurs, tel était la position de la compagnie. Elle n'avait aucune garantie à sa disposition excepté une somme d'environ \$19,000, que *M. Brown* avait emportée en Angleterre, et c'était tout ce qu'elle avait pour rencontrer ses obligations, ou pour construire son chemin. Les \$19,000 étaient à peine suffisants pour rencontrer l'intérêt exigible sur les débetures en Angleterre. Telle était la position de la compagnie quand je fus nommé président. Elle est pire aujourd'hui qu'elle était alors. Comme de raison l'intérêt s'accumulait sur cette dette flottante et sur les débetures, et nous n'avons aucuns moyens quelconques de rencontrer une partie considérable de cet intérêt qui est maintenant dû. Le fonds roulant et les autres biens de la compagnie sont hypothéqués.

8. *M. Foley*]—CE Bilan donne-t-il un état correct des affaires de la compagnie?—J'ai examiné ce Bilan, et il est correct à l'exception des \$19,000 d'intérêt accru depuis le 1^{er} mars dernier, qui devraient y être ajoutés.

9.—Avez-vous fait l'évaluation de l'actif de la compagnie, et pouvez-vous la produire?—Je n'en ai pas fait d'autre que cet état, qui est fondé sur les informations obtenues de *M. Shanley* et autres qui pouvaient donner une évaluation convenable du chemin, et qui sont ici prêts à être interrogés. Je ne suis pas un ingénieur, et ne prétends pas être capable de dire ce que vaut le chemin.

10.—*Le conseil pour la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.*]—LE chemin est-il maintenant en opération, et si non, y a-t-il quelque source de revenu pour payer l'intérêt et les dépenses courantes?—Le chemin n'est pas actuellement en opération. J'ai trouvé que tenir le chemin ouvert, au lieu d'être un profit était une perte pour la compagnie, et que vu le mauvais état de ce chemin, les voyageurs qui s'en servaient s'exposaient à de très grands dangers. Un état des affaires de la compagnie jusqu'au moment où l'on a cessé de se servir du chemin une fois préparé, et ses obligations constatées, je craignais que si l'on continuait à s'en servir, le public en souffrît beaucoup, et que la position des affaires

de la compagnie n'empirât, et de plus, que les directeurs ne devinssent responsables criminellement, s'il arrivait des accidents dans l'état où se trouvait alors le chemin, et où il se trouve encore aujourd'hui.

11.—*M. Smith*]—DEPUIS combien de temps le chemin est-il fermé?—Depuis, je crois, le commencement de janvier; autant que je me le rappelle, depuis le milieu de janvier.

12.—Lorsque le chemin était en opération, payait-il ses frais, et si non, indiquez le déficit?—Non. Je ne puis indiquer exactement le déficit. Le chemin ne payait pas. Je ne puis rien en dire de mémoire dans le moment, mais nous avons les états de *M. Stockton*, notre surintendant, qui seront voir qu'il ne donnait aucun profit à la compagnie. Il nous endettait, au contraire. Je puis répondre cela généralement, mais ne puis rien spécifier particulièrement.

13.—La compagnie a-t-elle en perspective des moyens de terminer le chemin?—Non.

14.—Quelle est la longueur du chemin qui est terminé, combien en reste-t-il à faire, et quel sera le montant nécessaire pour le terminer?—Le chemin n'est fini dans aucun endroit. Il est fait depuis Fort Erié jusqu'à Paris, mais une grande partie de cette section n'est pas empierrée. De Paris à Stratford, il y a beaucoup d'ouvrage de fait. Cette partie comprend une distance de trente-deux milles; et de Stratford à Goderich, distance d'environ quarante-cinq milles, il y a bien peu d'ouvrage de fait, quelques terrassements, et le bois sur le chemin abattu, c'est tout. Les rails ne sont posés entre Paris et Stratford qu'en partie.

15.—*M. Foley*]—ET le chemin est-il tout nivelé de Paris à Stratford?—Non, il ne l'est pas.

16.—*Le conseil de la compagnie du chemin de fer de B. B. et G.*]—L'ancienne compagnie a-t-elle cessé d'avoir l'espérance de pouvoir terminer le chemin avec ses propres ressources, ou connaissez-vous quelque moyen par lequel la présente compagnie puisse prélever des fonds pour continuer le chemin ou le terminer avec ses propres ressources?—Non, elle n'a aucun espoir de prélever des fonds avec ses propres ressources. Je ne lui connais aucun moyen de le faire. Le chemin est maintenant grevé d'un montant si considérable d'hypothèques, et il est si peu avancé qu'il ne donnerait qu'une bien pauvre garantie aux prêteurs, et les municipalités, dans les circonstances actuelles, ne voudraient certainement pas prêter leur appui à la compagnie.

17.—*L'Hon. J. S. Macdonald.*]—AVEZ-vous les livres de la compagnie en votre possession, et pouvez-vous maintenant les consulter?—Les livres sont ici, et le trésorier, qui est présent, pourrait mieux y voir que moi.

18.—Les livres font-ils voir la nature des différentes transactions par lesquelles la compagnie a contracté des obligations?—Oui, de même que l'état préparé par *M. Lewis Hope*, de Londres, l'agent de la compagnie, lequel les transactions relatives aux ventes de partie des débentures, et lequel nous sommes prêts à soumettre au comité. Cet état de *M. Hope* prouve la manière dont on a disposé des débentures.

19.—Pouvez-vous dire comment les débentures ont été émises, à qui elles ont été envoyées, et pour quelles dettes?—Non. Je puis seulement dire que les débentures actives sont au montant de \$2,243,533. La partie possédée comme sûreté collatérale est de \$671,113: elle n'est que collatérale. Le montant des débentures actives est comme je l'ai dit.

20.—Pouvez-vous donner quelque explication, en examinant les livres ou autrement, quant aux dettes qui ont été payées au moyen de l'émission de débentures?—Oui, l'état que je sou mets actuellement (celui de *M. Hope*) fera connaître toute l'affaire.

Etat de l'appropriation de la seconde émission de débetures donnant la 1ère hypothèque. Montant £180,000.

£36,200	Vente à MM. Foster et Braithwaite; et prix moyen réalisé, 83 pour cent. Régée par	
	Coupons	£1086 0 0
	2½ pour cent sur la vente	905 0 0
	Charges	5 0 0
	Argent, 3 mars 1854	1110 0 0
	10 " "	4375 0 0
	21 " "	13250 0 0
	31 " "	4375 0 0
	22 juin "	6750 0 0
£35,000	Vente à MM. Heseltine et Powell,—garantie par le dépôt de même montant de débetures donnant la 2e hypothèque comme sûreté collatérale. Prix, 90 pour cent réglé par	
	2½ pour cent sur £15,000.....	375 0 0
	1½ pour cent sur £15,000.....	187 17 0
	Coupons sur £20,000.....	600 0 0
	2½ pour cent sur £20,000.....	500 0 0
	Frais.....	20 9 7
	Balance d'intérêt.....	145 4 0
	Argent, 25 mai 1854.....	4250 0 0
	27 " "	4250 0 0
	7 juin "	1700 0 0
	21 " "	2644 12 8
	6 juillet "	3400 2 8
	18 " "	3407 0 9
	17 août "	1712 2 11
£7,700	Vente par James Wadsworth, écuyer,—reçu à compte en argent, 10 mai 1854.....	957 0 0
£46,100	£15,000 Vente par diverses personnes par l'entremise de L. Hope,—prix moyen réalisé, 80 pour cent:	
	Débetures donnant la 2e hypothèque vendues par M. Lance,—prix moyen réalisé, 65 pour cent, la vente de £46,100, 1e hypothèque, et de £15,000, 2e hypoth., réglée par	
	Coupons sur £46,100.....	1388 0 0
	2½ pr. ct. sur £46,100.....	922 0 0
	Coupons sur £15,000.....	450 0 0
	2½ pr. ct. sur £15,000.....	300 0 0
	Frais.....	10 0 0
	Argent, 15 nov., 1854.....	4470 0 0
	31 mars 1855.....	1850 0 0
	28 mai "	5055 0 0
	30 juin "	8013 0 0
	30 " "	24177 0 0
£20,000	Vente à la Banque de l'Amérique du Nord Britannique, réglée par contra. Recettes et paiements à compte, 30 décembre, 1854.....	17500 0 0
£35,000	A la Banque de l'Amérique du Nord Britannique.	
£180,000	£15,000 Première hypothèque, seconde émission.	
	Seconde hypothèque.	
	RECAPITULATION—£145,000 de débetures donnant la 1e hypothèque, vendues.	
	£ 35,000 " " " déposées.	
	£ 15,000 de débetures donnant la 2e hypothèque, vendues.	

20.—[Répétée.] *M. Lewis Hope* fera voir comment il a été disposé des débentures.

21.—Vous soumettez cet état comme étant la réponse à cette question?—Oui. Il se rapporte à la seconde série de débentures donnant la 1ère hypothèque. Les détails de la 1ère transaction se trouvent dans nos livres comme je l'ai déjà dit. [Cet état se rapporte à la seconde série, et la 1ère et 3e séries se trouvent dans vos livres.]

(*Transquestionné par le conseil contre le bill.*)

22.—Y a-t-il eu des débentures d'émissions en faveur d'aucun des directeurs comme garantie ou en paiement de dettes contractées par les dits directeurs dans l'intérêt de la compagnie?—Pas durant le temps que j'ai été président.

23.—Mais les livres le font-ils voir?—Les minutes le font voir.

24.—Mais les livres le font-ils voir. Vous dites: "les bons émis pour du fer, ainsi de suite," cela comprend-il toutes les débentures?—Je ne pourrais le dire. Elles furent offertes en vente et achetées, et l'on en a obtenu de l'argent; une grande partie de ces débentures, au montant de £125,000 sterling, furent vendues par *Foster* et *Braithwaite*.

25.—*L'hon. J. S. Macdonald.*]—Y a-t-il eu des débentures d'émissions en faveur d'aucun des directeurs comme garantie ou en paiement de dettes contractées par les dits directeurs dans l'intérêt de la compagnie?—Oui, du moins les minutes dans les livres le font voir.

26. Voulez-vous examiner les livres et nous montrer cela?—J'ai déjà dit que *M. Winter*, notre trésorier, entendait cela mieux que moi.—Je dis qu'il y a eu des débentures d'émissions en faveur des directeurs comme garantie pour des sommes qu'ils avaient avancées pour la compagnie, d'après ce que les livres font voir.

27.—Pour quel montant?—Je ne puis le dire. Les livres et les transactions le feront voir.

28.—*Le conseil contre le bill.*]—Quand avez-vous été informé de l'insolvabilité de la compagnie?—Peu de temps après en avoir été nommé le président, en juillet dernier.

29.—Qu'entendez-vous par peu de temps?—Presqu'immédiatement. Je mentionnerai un cas qui m'en fit bien apercevoir. Un nommé *Batchelor* avait intenté une action contre la compagnie pour dommages qu'il en avait souffert. Il obtint jugement pour £6,000, je crois. La cour nous permit d'avoir un nouveau procès en par nous déposant £500. J'essayai en vain de prélever cette somme sur le crédit de la compagnie, pour en faire le dépôt. Ceci eut lieu, je crois, immédiatement après notre première assemblée à Brantford, et il me fut impossible, comme président, de me procurer cette somme d'aucune banque ou autrement sur le crédit de la compagnie pour en faire le dépôt.

30.—En quel mois ceci eut-il lieu?—Ceci eut lieu, je crois, dans le mois d'août, et conséquemment le verdict resta tel qu'il était contre la compagnie, et nous fûmes privés d'avoir un nouveau procès. J'allai à la banque du Haut-Canada, et à la compagnie du Canada, et trouver d'autres parties, pour tâcher de me procurer la somme en question, mais ce fut en vain.—*M. Widder* me dit bien nettement "qu'il n'avait aucune confiance dans la compagnie."

31.—*M. Smith.*—Quand cela?—Le dépôt devait être fait vers le mois d'août, et c'était avant cela. Ceci n'est que matière d'opinion, mais je puis mentionner qu'en conversant avec *M. Ridout* et avec *M. Widder*, agent de la compagnie du Canada, ils me dirent tous deux qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi, et je n'étais point prêt à leur faire voir que nous étions en état de leur donner des sûretés. Nous n'en avions point à offrir.

32.—Quand vous-êtes vous assuré que l'arrangement avec la nouvelle compagnie était le seul possible pour terminer le chemin. Est-ce que la compagnie n'a pas contracté de dettes depuis?—Depuis quand?

33.—Depuis le temps que vous venez de mentionner, lorsque vous avez cherché à vous procurer £500?—Le jugement, comme je l'ai mentionné, est devenu obligatoire, et l'intérêt sur nos débetures s'est accumulé comme de raison, et il y a eu des dépenses de bureau et beaucoup de frais de justice qui se sont accumulés pareillement contre la compagnie, et nous n'avons prélevé aucuns fonds pour rencontrer ces dettes. Je puis mentionner une autre circonstance qui fera voir l'insolvabilité de la compagnie. M. *Brown* qui fut envoyé en Europe par les directeurs pour prélever des fonds, ne put en obtenir, et il eut à déposer les débetures de la compagnie pour assurer le paiement de l'intérêt à échoir. L'intérêt s'est accumulé, et l'on a obtenu jugement contre nous pour nos dettes.

34.—M. *Crawford*.]—Ce n'est pas là contracter une nouvelle dette?—Oui car il y avait à se défendre contre l'action et à payer des intérêts.

35.—L'hon. M. *Merritt*.]—Ce n'était que des dépenses courantes?—Ce n'était que des dépenses courantes.

36.—*Le conseil contre le bill*.]—Ceci prouve-t-il autre chose que le mauvais crédit de la compagnie?—C'est matière d'opinion.

37.—La compagnie n'a-t-elle pas contracté de dettes depuis?—Pas d'autres que celles que je viens de mentionner.

38.—Quelle est la dette encourue depuis le 1er d'aout à part l'intérêt et les salaires?—Aucune que je me rappelle dans le moment. Des frais de poursuites, comme je l'ai déjà dit.

39.—Quand M. *Brown* est-il allé en Europe?—A la fin de mai, je crois, ou au commencement de juin, avant que je fusse président.

40.—Quand en est-il revenu?—En septembre, je crois.

41.—Est-il à Toronto actuellement?—Non. Je pense qu'il est à Goderich.

42.—Quelles sont les tentatives qu'on a faites depuis le retour de M. *Brown* pour prendre d'autres arrangements que ceux pris avec la compagnie qui demande aujourd'hui une charte?—M. *Brown*, lorsqu'il était en Angleterre, a vu des membres de la compagnie du grand chemin de fer occidental. La correspondance de M. *Brown* fera voir tout ce qu'il a payé. C'est tout.

43.—Quand vous êtes-vous convaincu que l'arrangement avec la nouvelle compagnie était le seul praticable pour parvenir à terminer le chemin?—Quand la proposition me fut d'abord soumise, j'ai entretenu des doutes à ce sujet jusqu'à ce que j'aie connu l'état réel des affaires de la compagnie, peu de temps avant l'assemblée du 19 décembre dernier. Avant cette assemblée, je me suis convaincu qu'aucun arrangement que celui proposé ne pouvait être plus avantageux à la compagnie et à ses créanciers.

44.—Combien de temps avant cette assemblée vous êtes-vous convaincu de cela?—Je prenais des informations, j'examinais les affaires de la compagnie, et j'ai fini par arriver à la conclusion qu'il n'y avait rien de mieux que cet arrangement. Je ne puis indiquer aucune date précise.

45.—A venir jusqu'au milieu de novembre, n'étiez-vous pas opposé à l'arrangement avec la nouvelle compagnie?—A une assemblée des directeurs, la proposition de la compagnie anglaise avait été acceptée avec certains changements, lesquels furent envoyés en Angleterre pour être approuvés. Ils nous furent renvoyés avec quelque modification, et à une autre assemblée des directeurs, laquelle je crois eut lieu au commencement de novembre, la modification fut acceptée par la compagnie avec des additions faites par moi même et qui furent adoptées par les représentants de la compagnie anglaise, et depuis ce temps j'ai considéré que

notre compagnie ne pouvait point reculer devant cet arrangement, et que si elle eût essayé autre chose ensuite en Angleterre elle n'aurait pu rien faire. J'en vins alors à la conclusion que c'était le meilleur arrangement que pouvait prendre la compagnie.

46.—Quel était le jour où s'est faite cette assemblée à laquelle vous vous êtes trouvé satisfait de l'arrangement de la nouvelle compagnie?—C'était au commencement de novembre, je crois. Je ne puis exactement dire le jour; en examinant les livres, je vois que c'était le 10 de novembre.

47.—C'est alors que vous avez fait vos additions et changements?—Oui.

48.—Les modifications que vous fîtes alors furent-elles adoptées par la nouvelle compagnie?—Oui, par ses agents, *M. Brown* et *M. Robson*.

49.—Quels étaient ces changements?—Ils avaient pour objet d'assurer le paiement de l'intérêt à échoir en Angleterre durant l'assemblée qui devait avoir lieu le 19 décembre, et aussi d'obliger la nouvelle compagnie, sous des peines sévères, à faire le chemin dans un temps donné.

50.—La nouvelle compagnie ne fit-elle pas proposer par *M. Robson* un arrangement beaucoup plus favorable à l'ancienne compagnie que celui qui avait été définitivement adopté?—Je n'en sais rien.

51.—L'arrangement que proposa *M. Robson* était-il le même que celui adopté en définitive par *M. Barlow*?—C'était à peu de chose près le même. Il pouvait y avoir quelque peu de différence. Le projet de *M. Robson* étant produit, je le lus à l'assemblée du 19 décembre, et il fut adopté par les actionnaires alors présents.

52.—Où est ce projet maintenant?—Je ne puis le dire.

53.—Qu'en est-il devenu?—Je ne puis pas dire.

54.—Est-ce que vous n'avez pas une opinion sur ce sujet?—Aucune.

55.—N'y en a-t-il pas d'entrée dans aucun des livres de la compagnie?—Aucune. Le capitaine *Barlow* m'informe dans le moment qu'il a été envoyé en Angleterre. Il forme la base de l'arrangement imprimé, qui est maintenant devant le comité.

56.—Ne pouvez-vous pas donner d'autre information au sujet de l'arrangement avec *M. Robson*?—Aucune autre.

57.—Quelles sont les différences entre cet arrangement et celui adopté entre *M. Barlow* et la nouvelle compagnie?—L'arrangement adopté à l'assemblée pourvoit à une pénalité de £250,000 dans le cas de la non confection du chemin dans un temps donné. J'ai été informé par un avocat qu'une pareille somme ne peut-être recouvrée comme dommages, et l'arrangement a été changé de manière à ce qu'il soit payé une pénalité de tant par jour dans le cas de la non confection du chemin, au lieu d'une somme ronde comme je viens de le mentionner. C'est là le principal changement qui me frappe dans le moment.

58.—Est-ce que le projet qui est maintenant en Angleterre est le seul document qui fut lu aux actionnaires, et auquel, il est dit dans le préambule du bill, qu'ils donnèrent leur consentement à l'assemblée de Stratford?—Oui. Les minutes de l'assemblée des directeurs convoquant cette assemblée furent lues pareillement. Maintenant je me rappelle que c'est là tout ce qui fut lu.

59.—L'arrangement proposé par *M. Robson* ne contenait-il pas une disposition à l'effet d'obliger la nouvelle compagnie à payer quelque chose aux actionnaires de la compagnie, après qu'une somme de 6 pour cent aurait été réalisée sur les avances de la nouvelle compagnie?—Non, j'ai déjà dit que l'arrangement imprimé était à peu près une copie du projet.

60.—Alors, bien que l'arrangement actuellement signé diffère en réalité du projet en question, doit-on comprendre que le document ainsi signé n'a jamais été soumis aux actionnaires?—Le document ainsi signé?—Non. Il n'y a réellement pas de différence, et il fut adopté à l'assemblée et je ne fus autorisé par cette assemblée à le signer que lorsqu'elle se fut déclarée satisfaite. Je le signai donc conformément à ses instructions. Il n'y avait point réellement de différence.

(Réponse objectée par le conseil.)

Le témoin.—J'ai dit qu'il y avait des différences dans les mots et dans la forme, mais qu'il n'y avait point de différence importante. Je ne puis répondre à cette question telle que posée.

Le comité décide que la question est irrégulière.

Le conseil alors se retire.

61.—L'arrangement tel que signé a-t-il jamais été soumis aux actionnaires?—L'arrangement tel que signé,—non.

62.—*M. Robson* n'a-t-il pas proposé un arrangement qui devait dans tous les cas rapporter quelque chose aux actionnaires de l'ancienne compagnie?—Pas que je sache—Je ne connais que la seule proposition qui a été acceptée.

63.—Ne l'avez-vous jamais entendu dire?—Jamais.

64.—N'est-il pas à votre connaissance qu'une représentation à cet effet ait été faite à quelques-uns des actionnaires de l'ancienne compagnie?—Non. Il devrait suffire de dire que bon nombre de questions n'ont été faites sur des choses que j'ignore parfaitement. J'étais dans le Bas-Canada quand la première négociation eut lieu, et je n'ai aucune connaissance des transactions dont veut parler le conseil.

65.—*M. Foley.*]—VOUS dites que vous étiez dans le Bas-Canada quand ces choses se sont passées?—Non; j'ai dit lors de la première négociation.

66.—Vous n'admettez pas par là que les questions qui vous ont été faites sous la forme affirmative devraient être répondues, supposé que les choses auxquelles elles se rapportent soient à votre connaissance?—Si elles eussent été à ma connaissance, j'aurais répondu à ces questions comme y étant tenu. Elles paraissent se rapporter à des choses qui auraient eu lieu en mon absence.

67.—*Le conseil contre le bill.*—EN QUEL temps dites-vous que vous étiez dans le Bas-Canada?—Je partis d'ici en août, et ne fus de retour, si je me le rappelle bien, qu'en septembre ou octobre. Je ne puis dire en quel temps précisément.

68.—N'est-il pas à votre connaissance ou n'avez-vous pas entendu parler de quelque proposition de *M. Robson* qui avait été rejetée par la nouvelle compagnie?—Je n'ai connaissance que de la proposition dont j'ai parlé.

69.—A-t-il été échangé aucune correspondance entre *M. Robson* et l'ancienne compagnie, et la proposition de *M. Robson* se trouverait-elle dans quelque lettre ou minute en la possession de l'ancienne compagnie?—J'ai déjà répondu à cette question. Je ne sache pas qu'aucune autre proposition de *M. Robson* que celle de la part de *Heseltine* et *Powell* nous ait été soumise, et qui est la base de la présente division.

70.—Y avait-il quelque correspondance?—Non.

71.—N'y avait-il pas quelque papier qui indiquât ce qui avait été proposé, et dont copie vous aurait été demandée, il y a une quinzaine de jours, par *M.*

Stewart ?—Je n'ai jamais eu aucun papier de la sorte. *M. Stewart* m'a demandé copie de la minute de la proposition de *M. Robson*, laquelle je n'ai jamais vue. Je lui dis qu'il n'y avait aucun droit, supposé que pareille chose existât. Je ne connaissais point qu'il existât aucun tel papier.

72.—N'avez-vous pas donné pour raison que *M. Robson* n'était point autorisé à faire la proposition qu'il avait faite ?—*M. Mathews* vient justement de m'informer que *M. Robson*, à l'assemblée à laquelle il se trouvait présent, avait dit aux directeurs qu'il n'avait aucune autorisation quelconque de *Heseltine* et *Powell* pour faire des propositions et qu'il n'en avait point fait. C'est toute la réponse que je puis faire. Ceci eut lieu en mon absence et je n'en connaissais rien. *M. Stewart* vint me trouver et me demanda copie d'un document dont je n'avais aucune connaissance. *M. Wilkes* fait la même remarque que *M. Mathews* à propos de ce qu'à dit *M. Robson*.

Sur motion de l'hon. *J. S. Macdonald*,

Ordonné, Que les délibérations de chaque jour sur le bill pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron soient imprimées pour l'usage des membres du comité.

Ajourné à demain à 10 heures, A. M.

Mardi, 3 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BELLINGHAM,
 M. BUREAU,
 M. CLARKE,
 M. CRAWFORD,
 M. FOLEY,
 L'HON. M. MERRITT,
 M. MONGENAIS,
 M. JOS. C. MORRISON,
 M. PAPIN,
 M. RANKIN,
 M. JAMES SMITH.

M. Morrison est appelé au fauteuil *pro. tem.*

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et pour d'autres objets.

Continuation des transquestions posées à *James Galt*, écuyer.

74.—*Le conseil contre le bill.*]—A quoi attribuez-vous le discrédit dans lequel la compagnie est tombée ?—A l'impossibilité pour elle de payer ses dettes.

75.—Était-ce la raison qui vous détermina à accepter l'arrangement avec la nouvelle compagnie, savoir, que vous étiez convaincu que les négociations avec cette compagnie empêcheraient tout autre arrangement pour prélever des fonds pour terminer le chemin ?—La principale raison pour accepter la présente proposition est qu'il me paraît que c'est la seule qui puisse mettre cette compagnie en état de payer un dividende raisonnable à ses créanciers.

[Le conseil contre le bill objecte à cette réponse, comme n'étant pas une réponse à sa question.

La question est posée de nouveau.]

Réponse.—Non. Je n'avais pas compris correctement la question. Les directeurs avaient consenti à la proposition, et naturellement cet arrangement aurait été un obstacle. Ils avaient consenti à cette proposition et elle aurait été un obstacle à tout autre arrangement.

76.—Quand prétendez-vous dire que les directeurs avaient donné ce consentement?—En septembre, je crois. Je l'ai dit hier. C'était durant mon séjour dans le Bas-Canada.

77.—Avez-vous alors désapprouvé l'arrangement?—Je ne l'ai ni approuvé ni désapprouvé, car j'étais alors absent.

78.—Etiez-vous opposé à cet arrangement, bien que vous n'avez pas eu occasion d'exprimer votre approbation ou désapprobation?

[Le comité objecte à cette question et elle n'est pas posée.]

79.—Qui a préparé l'état que vous soumettez des affaires de la compagnie dont vous êtes le président?—Il a été fait aussitôt après avoir reçu l'ordre du comité de le produire. Il est de l'écriture du capitaine *Barlow*, mais il a été aidé par le trésorier et moi-même. La raison pour laquelle il est de l'écriture du capitaine *Barlow* est qu'il écrit vite.

80.—Cet état est-il pris des livres de la compagnie?—En partie de ces livres et en partie d'un état de l'agent anglais. La liste des dettes flottantes a été faite à mesure que nous recevions les réclamations des créanciers. Nous leur avons donné avis à cet effet. Le montant de la dette flottante a été pris de cette liste. L'état des actions est pris du livre des actions. L'avoir est pris de l'estimation de M. *Shanley*.

81.—Voulez-vous maintenant produire la liste des dettes flottantes dont vous parlez, l'état de l'agent et l'estimation de M. *Shanley*?—Nous les produirons si le comité le décide.

[Le comité objecte à la question.]

Sur motion de M. *Crawford*, la chambre se vide.

Le comité délibère.

La pétition de *James Stewart*, demandant que le bill ne soit pas passé sans une clause pour pourvoir à la garantie des actions qu'il possède dans la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, est lue.

Ordonné, Que les livres de la compagnie soient placés sur la table du comité, ouverts à l'inspection des parties intéressées.

Résolu, Que le pétitionnaire contre le bill soit requis de se borner à un strict examen du témoin.

Résolu, Que toutes les questions soient posées par l'entremise d'un membre du comité.

Les parties sont alors appelées, et la décision du comité leur est communiquée.

(*Transquestions continuées.*)

82.—Ce que vous connaissez des affaires de la compagnie ne vient-il pas de ce que vous avez consulté les livres ou d'informations qui vous ont été données par d'autres parties?—Oui, nous avons employé tous les moyens pour obtenir des informations.

83.—Avez-vous en votre possession les obligations hypothécaires mentionnées dans les états produits ou des copies d'icelles?—Non.

84.—La compagnie n'en a-t-elle pas des copies?—Je n'en sais rien.

85.—Pas à votre connaissance?—Pas à ma connaissance.

86.—Quels sont les nommés *Heseltine* et *Powell* mentionnés dans l'état produit; sont-ils, ou étaient-ils agents de l'ancienne compagnie, et pour quel objet?—Ils sont possesseurs de débentures de la compagnie.

87.—Étaient-ils agents de l'ancienne compagnie?—Ils n'étaient pas agents. Ils ont été depuis faits agents pour le règlement du compte de *Hope*; c'est tout ce que j'en sais.

88.—*M. Morrison.*]—ETES-vous parfaitement convaincu que la compagnie est dans une position tellement critique qu'elle ne puisse terminer son chemin?—Oui.

89.—Pensez-vous qu'il y ait d'autre moyen de la retirer d'embarras?—Je ne le crois pas.

90.—*M. Foley.*]—CONNAISSEZ-vous les parties qui demandent le bill, et qu'est-ce que vous connaissez de leur responsabilité, d'après ce que vous savez d'elles, pouvez-vous dire qu'elles sont en état de terminer le chemin?—Personnellement, je ne connais rien des parties. J'ai vu des lettres d'elles qui font voir qu'elles ont payé un montant considérable sur leur actions, et je n'entretiens aucun doute sur leur capacité de terminer le chemin. Je ne connais rien que par mon ami le capitaine *Barlow*,

Robert Hilario Barlow, écuyer, interrogé :

Ques. 90 posée au témoin.

Rép.—Je connais presque toutes les parties qui demandent le bill. Elles sont quelques-unes d'elles les plus grands capitalistes de Londres. Leur responsabilité comme de raison dépend de leur position. Comme je l'ai dit, quelques-unes d'elles sont les plus grands capitalistes de Londres. D'après ce que je connais d'elles il n'y a pas le moindre doute sur leur capacité de prélever l'argent pour terminer le chemin. Toutes les actions qui ont été offertes ont été acceptées, et 25 pour cent a été payé et est déposé dans la banque commerciale de Londres depuis six mois. Il y a environ £100,000 sterling de déposé dans cette banque depuis six mois.

M. Foley propose, secondé par *M. Merritt*, qu'il est prouvé *prima facie* que la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich est en mauvaises affaires, et qu'il reste aux pétitionnaires contre le bill à détruire cette preuve par les moyens contraires qu'ils peuvent avoir en leur pouvoir.

Sur ce, le comité se divise :

Pour :

MM. CARTIER,
CLARKE,
FOLEY,
MERRITT,
MACDONALD, J. S.
MONGENAIS,
J. C. MORRISSON—7.

Contre :

MM. BUREAU,
PAPIN,
JAMES SMITH—3.

Ainsi la proposition est résolue affirmativement.

Ajourné à demain, à 10 heures, A. M.

Vendredi, 4 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BUREAU,
 M. CLARKE,
 M. CRAWFORD,
 M. FOLEY,
 L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,
 L'hon. M. J. S. MACDONALD,
 L'hon. M. MERRITT,
 M. MONGENAI,
 M. JOS. C. MORRISON,
 M. RANKIN,
 M. JAMES SMITH.

M. *Smith* est appelé au fauteuil *pro. tem.*

Le comité reprend la considération du bill (No. 65.) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Le conseil pour les parties adverses au bill sont invités à produire des témoignages pour renverser le fait de l'insolvabilité de la compagnie.

Sur quoi le conseil exprima que les livres de la compagnie avaient été examinés, et qu'on avait trouvé qu'il fallait au moins six semaines pour en comprendre quelque chose—et, qu'en conséquence, il était incapable de procéder à la preuve avant cet époque.

Sur motion de M. *Morrison*, la chambre se vide.

Le comité délibère, et il est

Résolu, Que Messieurs *Crawford*, *Foley* et *Rankin* forment un comité spécial, pour s'enquérir généralement de la nature des bons et mortgages dont l'ancienne compagnie est responsable, et des détails et des items dont les bons sont formés, et des causes qui ont entraîné la création de ses dettes, et généralement des affaires de la dite compagnie, et de l'administration et de la gestion de ses affaires par les directeurs, et de faire rapport sur ces sujets avec toute la diligence possible.

Les parties sont alors appelées et informées que le comité est maintenant préparé à procéder à la considération du bill, et qu'il avait adopté une résolution nommant un sous comité, laquelle résolution est alors lue.

Le comité procède alors à la considération du bill.

Le préambule est lu et adopté.

La première clause est lue et adoptée.

La seconde clause étant lue,

L'hon. *J. S. Macdonald* propose d'en remettre la considération ultérieure.

Le comité se divise :

Pour :

M.M BUREAU,
 J. S. MACDONALD,
 RANKIN—3.

Contre :

MM. CLARKE,
 CRAWFORD,
 FOLEY,
 Proc. Gén. MACDONALD,
 MERRITT,
 MONGENAI,
 JOS. C. MORRISON—7.

Ainsi la motion est négativee, et

La dite clause est adoptée.

Ajourné à lundi prochain, à 10 heures, A. M.

Lundi, 7 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BUREAU,
 M. CRAWFORD,
 M. FOLEY,
 L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,
 L'hon. M. MERRITT,
 M. MONGENAI.

A midi, le greffier ajourne le comité faute de quorum à demain, 10 heures,
 A. M.

Mardi, 7 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BUREAU,
 L'hon. M. CARTIER,
 M. CRAWFORD,
 L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,
 L'hon. M. MERRITT,
 M. MONGENAI,
 M. PAPIN,
 M. RANKIN,
 L'hon. M. ROBINSON,
 L'hon. M. SPENCE.

M. Papin est appelé au fauteuil *pro. tem.*

Le comité reprend la considération du bill (No. 65.) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

Les troisième et cinquième clauses sont lues et adoptées.

La sixième clause étant lue est amendée comme suit :

Page 3, ligne 23, après "actions," insérez "ou tout marché fait."

Page 3, même ligne, après "cet acte," insérez "ou rien de contenu dans cet acte."

Page 3, même ligne, après "incorporé," ajoutez "mais la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron sera tenue de solder tout emprunts, garanties, obligations hypothécaires, suivant les fins, termes et conditions y attachés, de la même manière, et avec la même force et le même effet que si les dits emprunts, garanties ou obligations hypothécaires avaient été originairement faits et exécutés par et au nom de la dite compagnie."

La dite clause ainsi amendée est adoptée.

La septième jusqu'à la dix-huitième clauses sont lues et adoptées.

La dix-neuvième clause étant lue, est amendée comme suit :

Page 7, ligne 38, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 7, ligne 42, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou personnes."

Page 7, ligne 50, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 7, ligne 53, après "Myron P. Bush" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 5, après "*Myron P. Bush*" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 7, avant "personne" insérez "ou autre."

Page 8, ligne 17, après "*Myron P. Bush*" insérez "ou aucun deux d'entre eux."

Page 8, ligne 23, après "fait" ajoutez à la clause "pourvu toujours, que rien de ce qui a été par les dits *James Kerby, David Christie* et *Myron P. Bush*, ou par tous ou aucun d'eux, en leur qualité de porteurs d'hypothèques ou de syndics, en vertu de quelque pouvoir contenu dans le présent acte, ou que rien de ce qui a été fait par eux ou aucun d'eux, en leur dite qualité de syndics ou porteurs d'hypothèques, ne sera interprété comme les rendant en aucune manière personnellement responsable."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingtième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 8, ligne 28, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou personnes."

Page 8, ligne 31, après "compagnie" insérez "ou autre personne ou personnes."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingt-et-unième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 8, ligne 39, après "à la" effacez les mots "le dit chemin de ou aucune chose s'y rapportant, ou aux droits, privilèges, ou."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les vingt-deuxième et vingt-troisième clauses furent lues et adoptées.

La vingt-quatrième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 9, ligne 12, après "possédant" effacez "actions dans ou."

Page 9, ligne 13, après "tel" effacez "actions ou."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

La vingt-cinquième clause étant lue, fut adoptée comme suit :

Page 9, ligne 19, après "bons" effacez "ou actions."

Page 9, ligne 24, après "bons" effacez "ou actions."

Page 9, ligne 25, après "bons" effacez "ou actions."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les vingt-sixième et vingt-neuvième clauses furent lues et adoptées.

La trentième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 10, ligne 32, après "*Black Rock*" insérez "traverse."

La dite clause ainsi amendée fut adoptée.

Les trente-unième et trente-deuxième clauses furent lues et adoptées.

La trente-troisième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 11, ligne 1, après "dispositions générales," effacez "exceptez la douzième section des dispositions générales."

La dite clause ainsi amendée, fut adoptée.

La trente-quatrième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 11, ligne 19, après "Geo. Brown," insérez "Fayette Rumsey."

La dite clause ainsi amendée, est adoptée.

Les trente-cinquième et trente-huitième clauses furent lues et adoptées.

La trente-neuvième clause étant lue, fut amendée comme suit :

Page 12, ligne 22, après "marqué A," effacez les mots "et tout tel transport investira la compagnie du titre de la personne ou des personnes qui l'auront fait, et il ne sera pas nécessaire pour aucune femme mariée d'être partie au dit transport dans le but de garantir son douaire ou son droit à un douaire sur les terres mentionnées au dit transport, mais toute femme mariée dont le mari sera partie au dit transport, sera absolument forclosé de tout douaire et droit à douaire sur ces terres, nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraires."

La dite clause ainsi amendée, fut adoptée.

La quarantième clause fut lue et adoptée.

Ordonné, Que la considération du dit bill soit remise à demain, à 10 heures et demie.

Ajourné à demain à 10 heures et demie.

Mercredi, 9 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BUREAU,
 L'hon. M. CARTIER,
 M. CLARKE,
 M. CRAWFORD,
 M. FOLEY,
 L'hon. M. le Proc. Gén. MACDONALD,
 L'hon. M. J. S. MACDONALD,
 L'hon. M. MERRITT,
 M. MONGENAI,
 M. JOSEPH C. MORRISON,
 M. PAPIN,
 M. RANKIN,
 L'hon. M. ROBINSON,
 M. JAMES SMITH.

M. *Morrison* fut appelé au fauteuil *pro tem*.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65,) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres fins.

Le comité chargé de s'enquérir généralement de la nature des bons et mortgages dont l'ancienne compagnie est responsable, et des détails et des items dont ses bons sont formés, et des causes qui ont entraîné la création de ses dettes, et généralement des affaires de la dite compagnie, et de l'administration et de la gestion de ses affaires par les directeurs,—

Presente le rapport suivant :

Votre comité a fait un examen munitieux des affaires monétaires de la compagnie, et soumet l'état suivant pour l'information du comité :

ETAT MONTRANT LES BONS ET MORTAGES DONT LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BUFFALO, BRANTFORD
ET GODERICH EST RESPONSABLE.

Montant des bons émis.	Taux par cent.	Montant Sterling.	Montant en dollar et cents.	Etat.	Par contre.
Emis à diverses personnes à.....	Pair.	£ 108400 0 0			Actif et propriétés de la compagnie et excédant d'obligations, tel que d'après le bilan soumis au comité le 2 courant, (cote, p. 6.)..... \$4912418 00
	65	7200 0 0			
	77½	500 0 0			
	75	4800 0 0			
	60	500 0 0			
	70	31200 0 0			
	20	2000 0 0			
	30	2000 0 0			
	50	900 0 0			
	80 et 55	9000 0 0			
	Taux inconnus.	24500 0 0			
Bons—1er mortgage, 1ème série.....		£191000 0 0	\$929532 00	No. 4.	
Bons — 1er mortgage, 2de série.....		£125000 0 0	\$608333 00	No. 2	
Bons — Déposé comme garantie collatérale à la banque du nord de l'Amérique Britannique.....		£180000 0 0			
Montant de la dette flottante.....		*£35000 0 0			
Mon. de bons hypothécaux comme garantie collatérale.....		£145000 0 0	\$705668 00	No. 3.	
Montant des actions non payées (portées du côté du crédit).....			880472 00	No. 9.	
Capital.....			671113 00	No. 5.	
			28262 00	Côté du crédit	
			1089038 00	au grand liv.	
			\$4912418 00		\$4912418 00
• Montant des bons possédés par les directeurs et ex-directeurs de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.....		£35000 0 0	\$140000 00	No. 8.	

Cédule de documents expliquant les états précédents.

- 1.—Etat général de mortgages et bons.
- 2.—Extrait des livres de la compagnie indiquant le compte des premiers bons hypothéqués.
- 3.—Etat des premiers bons hypothéqués, 2de série.
- 4.—Etat des seconds bons hypothèques émis.
- 5.—Etat des bons possédés comme garantie collatérale.
- 6.—Liste des bons hypothéqués (explication des précédents.)
- 7.—Liste des directeurs ou ex-directeurs de la compagnie qui ont eu des bons de la compagnie.
- 8.—Etat de la dette flottante de la compagnie garantie par des bons.
- 9.—Etat de toute la dette flottante.

No. 1.

Etat général des mortgages et bons.

La compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich a consenti trois mortgages aux syndics pour garantir trois émissions diverses de bons, savoir :

Mortgages sur le chemin depuis Fort Erié jusqu'à Paris pour £125,000 sterling. Tous les bons en vertu de ce mortgage ont été négociés en Angleterre, et les produits ont été employés pour acheter du fer.

Un mortgage sur le chemin de Paris à Goderich pour £180,000 sterling.

L'emploi de bons en vertu de ce mortgage se trouve indiqué dans l'état préparé par *Lewis Hope*, l'agent de la compagnie en Angleterre, lequel état a été soumis au comité le 2 du courant, (*plus haut*, p. 10.)

Un second mortgage sur toute la ligne de Fort Erié à Goderich, £300,000.

Montant total des mortgages, £605,000, sterling.

Le montant des bons vendus suivant les états est.....	£461,000
Bons hypothéqués.....	137,900

£598,900

Non appropriés.....	6,100
---------------------	-------

Faisant un montant de.....	£605,000
----------------------------	----------

No. 2.

Extrait des livres de la compagnie, indiquant le compte des 1ers bons hypothéqués.

Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich,

Bureau du trésorier,

Brantford, Canada, 1855.

Appropriation des premiers bons hypothéqués, 1ère série, £125,000, sterling.

Par James Wadsworth.....	\$ 71,111,11
“ Fer	395,416,66
“ Intérêt.....	80,363,87
“ En argent.....	61,441,67

\$608,333,31

No. 3.

Etat des bons du 1er mortgage, 2me série.

Montant.....	Stg.
.....	£180,000
*Déposé comme garantie collatérale.....	35,000
	<hr/>
	£145,000

Négocié en Angleterre pour achat de fer, etc., \$705,668.

Pour plus amples détails voir l'état de *Lewis Hope* soumis au comité (*ante*, p. 10.)

*Les £25,000 déposés comme garantie collatérale chez Heseltine et Powell sont portés au crédit du bilan, \$170,332.

No. 4.

Etat des seconds bons émis.

		Stg.	
Ville de Brantford.....	par	£82,200	0 0
“ “ Goderich	par	5,600	0 0
“ “ Stratford	par	20,600	0 0
Williams et Butler.....	65 par cent.....	7,200	0 0
David Kissock.....	\$2,000 pour.....	500	0 0
Mock et Wakeler	75 par cent.....	300	0 0
C. E. Young	“ “ “	200	0 0
—Bidwell	“ “ “	1,300	0 0
Cameron et McKay	“ “ “	300	0 0
Sydney Sheppard	“ “ “	500	0 0
McPherson et Crane.....	“ “ “	1,000	0 0
Van Brocklin, Winter et Cie.....	75 par cent.....	200	0 0
C. Sprague.....	“ “ “	100	0 0
A. McPherson.....	“ “ “	300	0 0
I. S. Newton.....	“ “ “	200	0 0
R. Mulligan.....	60 par cent.....	500	0 0
Mellish, Morrell, Russell et Cie.....	70 “	24,200	0 0
James Wadsworth	“ “	7,000	0 0
H. N. Farnham.....	75 “	400	0 0
Alvah Church.....	20 “	2,000	0 0
Reuben Cousins.....	30 “	2,000	9 0
Hiram Phelps.....	50 “	900	0 0
A. Cleghorn.... partie 80 par cent et 55	“	9,000	0 0
Lewis Hope.....	inconnu	22,000	0 0
Thomson et McFarlane	“	400	0 0
A. Gilkison.....	“	300	0 0
A. Brownson.....	“	1,200	0 0
John Oldfield.....	“	600	0 0

(\$929,533)—£191,000 0 0

No. 5.

Etat des bons possédés comme garantie collatérale.

	Stg.
1er mortgage, 2me série ;	
Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	£35,000
2e mortgage :	
Université de Toronto.....	£24,700
Heseltine et Powell.....	35 000
Do	7,000
Wm. Smith, (vice-président).....	600
Blanchard et Kimbal.....	3,500
Geo. Gardiner et Cie.....	2,000
P. C. Van Brocklin, ex-directeur.....	5,400
James Wilkes, directeur.....	4,400
George S. Wilkes, ex-directeur.....	300
George Brown, directeur.....	1,900
Hiram Capron.....	3,500
Compagnie d'Assurance Métropolitaine.....	3,000
James Wadsworth, ex-président.....	4,600
A. Ely, (supposé).....	6,000
A. Gilkison, ex-secrétaire (supposé).....	1,000
	£102,900
	(\$671,113,33)—£137,900

No. 6.

Liste des bons hypothéqués, pour expliquer ce qui précède.

	Stg.
Possédés par la banque de l'Amérique Britannique, comme garantie pour avances, montant à \$111,472.....	£35,090
Université de Toronto, comme garantie d'un prêt des \$60,000.....	24,700
Heseltine et Powell, des seconds bons hypothéqués comme garantie pour un parcel montant des 1er bons hypothéqués, 2me série, lequel 1er mortgage est sur la section non complétée du chemin, savoir, de Paris à Goderich.....	35,000
Heseltine et Powell, comme garantie pour intérêt payé ou à être payé	7,000
William Smith, comme garantie pour un billet promissoire fait par la compagnie	600
Blanchard et Kimball, comme garantie pour billets promissoires de la compagnie	3,500
Geo. Gardiner et Cie., do	2,000
P. C. Vanbroeklin et Jas. Wilkes, comme garantie pour leur endossement sur les billets de la compagnie.....	9,800
Geo. S. Wilkes, comme garantie pour avances faites par lui.....	300
Geo. Brown, do	1,900
Hiram Capron, comme garantie pour endossement et avances.....	3,500
James Wadsworth, do	4,600
Compagnie d'Assurance Métropolitaine, pour l'indemniser contre les réclamations pour dommages.....	3,000
A. Ely, (supposé.) do	6,000
A. Gilkison, pour garantir une dette.....	1,000
	Total, £137,900

No. 7.

Liste des directeurs ou ex-directeurs de la compagnie qui ont eu des Bons de la compagnie. Sig.

L'hon. James Wadsworth, vendu à soixante par cent.	£7,000
Possédés comme collatéral.....	4,600
A. Cleghorn, vendu partie à quatre-vingt par cent et à cinquante par cent, réalisant £5,500.....	9,000
Ce compte de vente n'est pas encore admis par les directeurs.	
Hiram Phelps, vendu à cinquante par cent, laissant une balance due à M. Phelps.....	900
A Brownson. (Pas de compte rendu).....	1,200
John Olfield. Ditto.....	600
P. C. Van Brocklin, et James Wilkes, possédant encore comme garantie pour leur endossement de \$20,740, aux banques.....	9,800
Geo. S. Wilkes.....	300
Geo. Brown.....	1,900
	£35,300

No. 8.

Etat de la dette flottante de la compagnie garantie par des bons ou autrement.

Banque du Haut-Canada.....	\$14,660.00
Banque de Gore.....	6,080.00
Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	112,542.00
Université de Toronto.....	60,000.00
Locomotives de Schenectady.....	20,000.00
Blanchard et Kimball.....	12,500.00
William et Butler.....	6,135.00
George Brown.....	4,528.00
George S. Wilkes.....	1,655.00
George Gardiner et Cie.....	5,622.54
William Smith.....	2,786.00
Seconds coupons hypothéqués, 1er déc. 1855.....	27,887.00
do. do. 1er juin 1855.....	1,470.00
Premiers coupons hypothéqués, 2e série, 1er janvier 1856.....	15,621.00
Un mois d'intérêt sur £125,000 bons.....	3,041.00
Intérêt.....	9,337.00
	\$303,864.54

Garantie par bons.....

Mellish, Morrell, Russell et Cie.....	\$104.100
Heseltine et Powell.....	42,777
Compte du Surintendant.....	20,000
Salaires d'office.....	1,750
Compte du trafic du chemin de fer.....	12,000
Droit de réclamation sur la voie.....	15,000
Réclamation de Alfred Ely.....	20,000
Droits et charges.....	4,000
Devoirs sur le fer.....	3,280
Intérêt.....	20,351
Contingens, disons.....	10,000
	\$253,258.00

Garantie par préférence.....

Total garanti.....\$557,122.54

No. 9.

Etat de toutes les dettes flottantes.

Inventaire des réclamations demandées	\$474,411	
Montant déduit depuis réglé par bons et transféré à une dette hypothéquée.....	20,440	
		\$453,971
Lettres de change payables, non comprises plus haut.....	\$106,387	
L'université, prêt de.....	60,000	
Divers comptes du grand livre	10,784	
Ville de Buffalo.....	10,240	
Intérêt sur bons au 29 février	110,159	
Droit de voie	15,000	
Action pour dommages.....	20,050	
Arrérages de gages et dépenses pour travaux.....	33,750	
Intérêt sur la dette flottante et dépenses contingentes.....	60,181	
		426,501
		\$880,472

Le comité délibère et

Ajourne jusqu'au lendemain à 10½ heures A. M.

Jeudi, 10 avril 1856.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

PRÉSENTS :

M. BUREAU,
 L'hon. M. CARTIER,
 M. CLARKE,
 M. CRAWFORD,
 M. FOLEY,
 M. GALT,
 L'hon. M. J. S. MACDONALD,
 L'hon. M. MERRITT,
 M. MONGENAIS,
 M. JOS. C. MORRISON,
 M. PAPIN,
 L'hon. M. ROBINSON,
 M. JAMES SMITH,
 L'hon. M. SPENCE.

M. *Morison* est appelé au fauteuil, *pro tem*.

Le comité reprend la considération du bill (No. 65) pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et pour d'autres objets.

La pétition de *Peter Gibbons* et autres créanciers de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, demandant qu'aucun pouvoir ne soit accordé à la dite compagnie de transférer par vente ou autrement, la dite ligne de chemin de fer, jusqu'à ce que leurs réclamations contre la compagnie ne soient justifiées et satisfaites, est lue.

M. *Galt* ayant été nommé par la chambre membre du comité, prend son siège.

M. Galt dit : que n'ayant pas eu occasion d'entendre les arguments du conseil relativement à ce bill, aux assemblées précédentes, il désire se retirer jusqu'à ce que le comité eut prononcé sa décision finale—

Et en conséquence il se retire avec la permission du comité.

M. Morrison propose : Que la question suivante soit soumise aux votes du comité, savoir : Si une clause ne devrait pas être insérée dans le bill à l'effet de nommer des commissaires pour aider à régler les affaires de la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.

Sur quoi le comité se divise :

Pour :
MM. BUREAU,
FOLEY,
J. S. MACDONALD,
MERRITT,
MONGENAIS,
PAPIN—6.

Contre :
MM. CARTIER,
CLARKE,
CRAWFORD,
J. C. MORRISON,
ROBINSON,
JAMES SMITH,
SPENCE—7.

Ainsi la motion est négative.

Sur motion de M. Cartier,

Résolu, Que la clause A qui suit soit ajoutée au bill à la suite de la quarantième clause.

(Clause A.)

“ Rien de ce qui est contenu dans le présent acte ni dans le dit marché y mentionné, ne donnera ni ne sera interprété comme donnant à aucun créancier ou porteur de quelque obligation ou obligations ou autre sûreté de la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich aucun droit ou préférence ou autre droit d'action ou titre, que ceux qu'aurait eus ce créancier ou porteur, si le présent acte n'eût pas été passé ; et rien de contenu dans les dits acte ou marché, ne privera aucun propriétaire ou occupant de terres de son droit de passage, ni des dommages qu'il peut avoir à recouvrer de la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, mais ce droit de réclamation existera et continuera de même contre la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.”

La quarante-et-unième (et dernière) clause est lue et adoptée.

La cédule A étant lue, est amendée comme suit :

Page 13, ligne 2. Après “ Forme de transport ” effacez “ qu'il soit notoire par les présentes que je, A. B., de de en considération de (établissez la somme) ou autre considération à moi payée par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, dont je donne reçu par les présentes, accorde, donne, vends, transporte et confirme à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours (ou établissez la durée de l'octroi selon le fait,) tout ce morceau ou lopin de terre situ (ici décrivez le terrain) le dit terrain ayant été choisi et marqué par la dite compagnie, ou la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich (selon le cas) pour les fins de leur chemin de fer ; pour par elle avoir et possède les dites terres et terrains avec toutes et chacunes leurs dépendances appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours (ou selon le terrain octroyé : ”) et insérez

“ Sachez tous par ces présentes que je, (insérez ici le nom de la femme, aussi, si elle doit abandonner son douaire, ou si elle a quelque autre raison pour devenir partie au transport,) pour la considération de

“ à moi payé (*ou suivant le cas*) par la compagnie du chemin de fer de
“ Buffalo et du lac Huron, et dont j'accuse ici la réception, donne, accorde, vends,
“ transporte et confirme à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du
“ lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours (*ou établissez la durée de*
“ *l'octroi selon le fait,*) tout ce lopin ou cette partie de terrain situé (*décrivez-le,*)
“ le dit terrain ayant été choisi et tracé par la dite compagnie, (*ou la compagnie*
“ du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, *selon le cas*) pour les
“ besoins de son chemin de fer ; pour par elle posséder et jouir du dit terrain et
“ de toutes les dépendances appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de
“ Buffalo et du lac Huron, ses successeurs et ayants-cause à toujours, (*si le douaire*
“ *est abandonné, établissez le fait,*) et je (*nom de la femme*) me délaise de mon
“ douaire sur le dit terrain.”

La dite cédule telle qu'amendée est adoptée.

Ordonné, Que le président *pro tem.* fasse rapport à la chambre du dit bill tel qu'amendé ainsi que des délibérations du comité à cet égard.

(*Premier rapport.*)

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE YONGE.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'honorable assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 8 avril 1856, demandant copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée avec le gouvernement durant la présente année, relativement à la construction du canal du lac Champlain et à l'élargissement du canal Welland.

Par ordre,

GEO. ET. CARTIER,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Toronto, 11 avril 1856.

TORONTO, 27 février 1856.

MONSIEUR,—Prenant un grand intérêt au développement du commerce de la province et à la diversion à créer en faveur du St. Laurent pour une partie du trafic immense et toujours croissant des Etats de l'Ouest, nous désirons appeler votre attention sur l'importance qu'il y a à compléter, aussitôt que possible, la construction du canal reliant notre système de navigation intérieure à celle de New-York par Caughnawaga et le lac Champlain ainsi que l'élargissement du canal Welland, de manière à permettre à la classe des vaisseaux des plus grandes dimensions de passer du lac Supérieur à l'Océan.

Ces sujets ont été si souvent exposés devant le public et le gouvernement que nous ne désirons pas argumenter sur les faits qui s'y rattachent. Nous pouvons dire avec certitude qu'il n'y a que deux causes qui peuvent empêcher le gouvernement de commencer immédiatement ces travaux importants. La première difficulté, indubitablement, pourrait être qu'on ne désire pas augmenter les demandes de la province sur le marché monétaire, à une époque où elles ont été nécessairement si considérables. La seconde difficulté vient probablement du peu de succès qui résulte du système général des canaux, et de la crainte qui en découle d'augmenter les charges du pays, sans aucun avantage équivalent, soit pour son commerce soit pour son revenu.

Tenant fortement aux opinions que nous entretenons au sujet du commerce par la voie du St. Laurent, nous ne partageons pas les craintes que le gouvernement et le public peuvent avoir à l'égard des améliorations en question; mais connaissant les difficultés dont nous venons de dire un mot, nous avons mis toute notre attention à chercher d'autres moyens d'atteindre ce but si désirable.

Nous prétendons que la construction du canal Caughnawaga et du lac Champlain et l'élargissement du canal Welland forment la partie la plus essentielle de notre navigation du St Laurent,—que ces améliorations une fois terminées agiront très favorablement sur le système des canaux, et qu'il est impossible, en face des intérêts de la province, de les séparer. Nous trouvons, en réléant aux comptes publics, que le système actuel des canaux ne rapporte pratiquement aucun revenu à la province; et nous pensons qu'avec les améliorations projetées, on pourra obtenir un résultat bien différent et, ce qui est d'une bien plus

grande importance, que le commerce reviendra au débouché naturel du St. Laurent, et que l'union politique entre le Canada Est et le Canada Ouest sera cimentée par les intérêts et les relations réciproques du commerce.

Au soutien de notre opinion et de notre ferme croyance, que les canaux offrent eux-mêmes les moyens de construire les travaux nécessaires pour mettre notre système au complet, — nous soumettons aujourd'hui un projet au gouvernement, et nous ne craignons pas de le dire, ce projet peut être réalisé avec succès — et dans le cas contraire nous sommes prêts à en supporter tout le blâme.

Nous proposons, avec certains associés, de prendre à bail les canaux actuels y compris les canaux Welland, du St. Laurent et de Lachine, ainsi que les pouvoirs d'eau qui s'y trouvent à bail ou qui ne sont pas encore occupés, pour le terme de vingt-cinq années aux conditions suivantes :

La construction immédiate du canal du lac Champlain, par les locataires, à être commencée dans douze mois et terminée dans trois ans à compter du commencement ;

L'élargissement, par les locataires, du canal Welland, à être commencé dans deux ans après le parachèvement du canal Champlain, et terminé dans cinq ans ;

Les canaux actuels seront maintenus dans un état convenable de réparations par les locataires et ils devront les agrandir, si la chose est nécessaire.

Dans le cas où le gouvernement désirerait hâter l'époque de l'élargissement du canal Welland, les locataires s'y conformeront, sur avis que la province est prête à payer les deux tiers du coût, sur laquelle avance pourra être chargé un intérêt de six pour cent.

Il ne sera pas demandé de rentes avant que les locataires n'aient reçu un dividende de dix pour cent sur le capital placé, et ensuite la rente se montera à la moitié de l'excédant au-dessus de dix pour cent, jusqu'à ce que le dit excédant se monte à cinquante mille louis par année.

Il sera permis aux locataires de fixer les taux de péage, tant que leur dividende n'excèdera pas dix pour cent ; ensuite le gouvernement pourra les modifier, pourvu que ces modifications n'affectent pas les intérêts des locataires de manière à diminuer leur dividende convenu.

Les travaux retourneront au gouvernement à l'expiration du bail, sur paiement du capital placé, ou le bail continuera encore pendant 25 ans, à une rente de cent mille louis par année, aux choix des locataires.

Quand les locataires déposeront cent mille louis dans une des banques incorporées, dans le but d'exécuter les travaux, et qu'ils notifieront le gouvernement de leur désir de procéder, les canaux actuels leur seront délivrés en bon ordre de réparation.

Si la preuve du dit paiement et du désir de procéder n'est pas faite à la satisfaction du gouvernement dans douze mois, le présent contrat expirera.

Les pouvoirs et privilèges actuellement possédés par le bureau des travaux seront accordés par acte du parlement aux locataires, ainsi que par un acte d'incorporation donnant les pouvoirs nécessaires.

Si le gouvernement est disposé à adopter l'idée générale qui vient d'être exprimée, nous serons heureux de communiquer, soit verbalement soit par écrit, toutes les autres explications qui pourraient être nécessaires.

Nous avons, etc.,

(Signé,)

JOHN YOUNG,
A. D. Galt.

A l'hon. William Cayley,
Inspecteur général, Toronto.

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN, LOVELL, YONGE STREET.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 28 du mois dernier, pour un état des sommes obtenues des municipalités dans le Haut et le Bas-Canada, en vertu de l'acte du fonds d'emprunt municipal, 16 Vic., chap. 22, ensemble avec certains renseignements qui y ont rapport.

Par ordre,

GEO. E. CARTIER,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 5 mars 1856.

No. 545.

DEPARTEMENT DU RECEVEUR-GENERAL,
TORONTO, 3 mars 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une adresse de l'assemblée législative, datée le 28 du mois dernier, relativement aux actes du fonds d'emprunt municipal, renvoyée le 29 du mois dernier à ce département pour les renseignements qu'il peut donner.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre ci-joint, un état du dit fonds pour le Haut et le Bas-Canada, indiquant pour chaque province :

Les municipalités qui ont obtenu des emprunts en vertu des dits actes.

Le montant de l'emprunt.

Pour quel objet l'emprunt a été obtenu.

Le montant des arrrages d'intérêt à 8 pour cent par année, dû par diverses municipalités le 1er février 1856.

Memorandum des parties des dits arrrages qui ont été payées depuis le 1er février 1856.

Aussi, un état indiquant d'autres municipalités qui ont demandé des emprunts, mais qui n'en ont pas obtenu, et les raisons.

Les renseignements qui suivent, quant aux fonds en question, aussi demandés par l'adresse, ne sont pas en la possession de ce département.

Quel intérêt et principal a été payé par d'autres moyens que ceux prescrits par les actes.

Des renseignements quant à savoir si les objets pour lesquels l'emprunt a été effectué ont été mis à effet.

Le montant prélevé par taxe dans toute municipalité aux fins de payer l'intérêt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

E. P. TACHÉ,
R. G.

Hon. George E. Cartier,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc., Toronto.

Etat des emprunts demandés en vertu de l'acte des fonds consolidés de Pemprunt municipal du Haut-Canada, (16 Vic., chap. 22, et 16 Vic., chap. 123,) et non sarctionnés par son excellence le gouverneur-général.

MUNICIPALITES.	MONTANTS.	OBJET DE L'EMPRUNT.	POURQUOI LES EMPRUNTS N'ONT PAS ETE SANCIONNES.
Townships unis dans le comté de Bruce.....	£ s. d. 2,500 0 0	Construire un havre à Penetangore.....	{ Parce que le nom collectif de la municipalité qui a passé le règlement n'a pas été désigné, que les noms des townships ne sont pas mentionnés, et pour d'autres défécueusités.
Ville de Brantford.....	2,500 0 0	Actions dans la compagnie du gaz de Brantford.....	{ Parce que le règlement était défécueux.
Township de Goderich.....	3,000 0 0	Niveler et empierrier le chemin de Huron.....	{ Parce que nulle municipalité de township n'a le pouvoir d'obtenir un emprunt en vertu de l'acte passé à ce tic fin, le pouvoir n'étant accordé qu'aux corporations de cité ou comté.
Village de Caledonia.....	800 0 0	Friger l'hôtel de ville, marcher et prison publique, acheter des pompes à incendie, bâtir une maison de pompe	{ Parce que ce règlement était informe et mauvais en substance.
Ville de Peterborough.....	5,000 0 0	Prison, aqueduc, ponts, chemins planchés, etc.....	{ Parce que le pouvoir de construire des ponts au moyen d'emprunts, contractés en vertu de l'acte, est limité expressément aux cités et comtés seulement, et non aux villes incorporées.
Village de Thorold.....	750 0 0	Actions dans la compagnie du chemin macadamisé de Thorold et Beavertan	{ Parce que la somme de £1,500,000 sfg., que le pré-ent acte autorise à emprunter, est entièrement appropriée.
Comté de Hastings.....	10,000 0 0	Pour finir et améliorer les chemins dans le comté.....	{ N'a pu être obtenu parce que la somme de £1,500,000 sfg., que le pré-ent acte autorise à emprunter, est entièrement appropriée.
	24,550 0 0		

E. P. TACHÉ,
Receveur-Général.

Bureau du Receveur-Général,
Toronto, 3 mars 1856.

Etat des emprunts demandés en vertu de l'acte du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada, (18 Vict. chap. 13.) avec particularité conformément à l'adresse de l'assemblée législative, datée le 28 février 1856.

MUNICIPALITES.	MONTANTS SANCTIONNES.		OBJET DE L'EMPRUNT.	Montant de l'intérêt à s. p. d. le 1 ^{er} janvier 1856, et non payé le 1 ^{er} février 1856.		REMARKES.
	£	s. d.		£	s. d.	
Cité de Montréal.....	100,000	0 0	Aqueduc.	1981	14 2	£325 à émettre encore.
Comté de l'Outaouais, No. 2.....	23,225	0 0	Actions du chemin de fer de Montréal et Bytown.....	1410	0 0	£2500 "
Comté de Terrebonne.....	26,000	0 0	Do. do.	267	13 5	£17500 "
Comté de Shefford.....	25,000	0 0	Actions du ch. de fer de Shefford, Stanstead et Chambly	£16050 "
Comté de Stanstead.....	17,750	0 0	Do. do.	58	8 0	£3540 "
Comté de Mégantic.....	5,000	0 0	Actions de la compagnie du chemin de fer de Jonction et de navigation de Mégantic.....	"
Ville de St. Hyacinthe.....	4,000	0 0	Canalisation et macadamisage des rues.....	"
Ville de Sherbrooke.....	20,000	0 0	Gaz et aqueduc, canalisation, po. ts, etc.....	"
Township d'Acton.....	£ 230,975	0 0	Intérêt dû.....	3817	15 7	Rejeté pour informalités.
Township de Roxton.....	6,000	0 0	Chemins et ponts.....	"
St. Romuald de Farnham.....	7,500	0 0	Do. do.	"
Township de Roxton.....	7,500	0 0	Actions du ch. de fer de Shefford, Stanstead et Chambly.....	A être renvoyé à l'hon pro-général..
Township de Roxton.....	7,500	0 0	Chemins et ponts.....	"

E. P. TACHÉ,
Receveur-Général.

Bureau du Receveur Général
Toronto, 3 mars 1856.

Etat de l'emprunt, etc.—Continuation.

MUNICIPALITES.	MONTANT SANCIONNE.	OBJET DE L'EMPRUNT.	Montant de l'intérêt payé par les municipalités au 1er janv. 1856, et payé au 1er fév. 1856
	£ s. d.		£ s. d.
Comtés de Norflumberland et Durham*.	115,000 0 0	Pour la construction de principales branches de chemins dans les dits comtés, £60,000 seulement ont été émis.	Intérêt payé jusqu'au 1er janv. 1856.
Township de Ope.	20,000 0 0	Actions du chemin de fer de Peterborough et Port Hope.	800 0 0
Comté d'Elgin.	20,000 0 0	Actions dans la compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley.	" " "
Cité de London.	93,850 0 0	£50,000 actions " " et £43,850 pour terminer le dit chemin.	Payé depuis 1er février 1856.
Township de Wingham.	25,000 0 0	Prêt à la compagnie du chemin de fer et havre de Wexvick et du lac Erié.	2,000 0 0
Ville de Simcoe.	25,000 0 0	" " " " " "	2,000 0 0
Comtés de Lanark et Renfrew†.	200,000 0 0	Prêt sous forme de gar. à la c. du ch. de fer de Brockville et d'Utawa, £48,666 13 4 émis.	2,000 0 0
Ville de Brookville.	100,000 0 0	" " " " 24,333 6 8 "	2,433 6 8
Township d'Elizabethtown.	50,000 0 0	" " " " 12,166 13 4 "	1,946 13 4
Village de Stratford.	25,000 0 0	Pour venir en aide pour compléter le chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.	973 6 8
Ville de Goderich.	25,000 0 0	Pour aider à construire et compléter le ch. de fer de Buffalo, Brantford et Goderich.	2,000 0 0
Comté de Hastings.	29,400 0 0	Faire et améliorer les chemins de comté.	2,745 4 1
Ville de Barrie.	3,600 0 0	Faire, prolonger et compléter le chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.	1,578 14 9
			Intérêt payé jusqu'au 1er janvier 1856.

Comté d'Essex.	8,000 0 0	Pour construire une prison et une cour de justice dans la ville de Sandwich.	" " "
Ville de Chatham.	25,000 0 0	£6,500 dans la compagnie du chemin planchéié de St. Clair et Kenderu; £2,000 dans la compagnie du chemin planchéié de Chatham et Camden, et le résidu devant servir à faire macadamiser les chemins, à avoir du gaz, un aqueduc et un drainage.	" " "
Ville de Dundas.	13,000 0 0	Pour faire face aux obligations du grand chemin de fer occidental comme caution pour la compagnie du canal Desjardins.	" " "
Ville de Guelph.	20,000 0 0	Pour aider à terminer le chemin de fer de Galt et Guelph.	" " "
Township de Wolford.	25,000 0 0	Prêt comme garantie à la compagnie du chemin de fer de Brockville et de l'Outaouais.	Payé depuis le 1er février 1856.
Montant total sanctionné.	£ 1,825,000 0 0		Pas d'intérêt, le capital n'étant pas émis.
			76,302 9 7

* Sur cette somme, il y a encore à émettre

£55,000 0 0 (a)
151,333 6 8
75,666 13 4
27,833 6 8
25,000 0 0 (b)
344,833 6 8

Montant total émis.....£ 1,480,166 13 4

(a) Sur cette somme £7,500 ont été émis depuis.

(b) Cette somme n'est pas encore émise.

Bureau du Receveur-Général,
Toronto, 3 mars 1856.

E. P. TACHÉ,
Receveur-Général.

TORONTO: .

IMPRIMEE PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

ETAT relatif aux BIENS des JESUITES, jusqu'au 31 Janvier 1856.

Produit conformément aux dispositions de la 5me Section de la
16me VICTORIA, Chapitre 163.

ÉTAT relatif aux BIENS des JÉSUITES, transmis par le soussigné à l'honora-

Noms des propriétés.	Nombre d'acres originairement concédés et date de la concession.		Nombre d'acres concédés, et le taux par acre.	Arrérages.		
				£	s.	d.
Sillery	* 8479 arpents en superficie.....	23 octobre 1699.	En entier.....
St. Gabriel	* 119720 do ..	11 avril 1647.	70714 arpents en superficie.....
Notre-Dame-des-Anges.....	28224 do ..	17 janvier 1652.	En entier.....	16895	17	4½
Belair	14112 do ..	24 novembre 1682.	En entier.....
Biens dans Québec do Lauzon ..	Pas exactement connu.....
Bastican	282240 do ..	13 mars 1639.	91804 arpents en superficie.....	5191	9	3
Cap de la Magdeleine Isle de St. Christophe.....	80 do ..	20 do 1651.	91755 do ..	3432	10	8
Fief Côteau St. Louis do Pachevini.....	96 arpents en super. tel que d'après le plan Environ 3 arpents en superficie.....	16 février 1634. do do do ..	31 arpents tel que d'après le plan.. 2½ arpents.....	247	17	0
Banlieu des Trois-Rivières.....	575 do ..	8 août do ..	En entier.....	35	2	3
Tadoussac.....	6 do ..	1 juillet 1656.
Sur la rivière Miamis Laprairie.....	400 do ..	do octobre 1686.
	56448 do ..	do avril 1647.	53712 arpents.....	4800	0	0

* D'après un calcul que vient de faire Joseph Bouchette, écuyer.

† Taux ordinaire sur toutes les terres concédées dans les biens des jésuites, 1d. par arpent en superficie par année, de cens et rentes.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 31 janvier 1856.

ble Secrétaire Provincial tel que requis par la 5me sect. de la 16e Vic., ch. 163.

REVENU DE LA DERNIÈRE ANNÉE, DE QUELLES SOURCES, MONTANT DÉPENSÉ, ET POUR QUELLES FINS, EN DÉTAIL.

RECETTES.						DÉPENSES.	
Lods et ventes.	Cens et Rentes.	Constituts de commutation, moulins et fermes, etc.	Rentes foncières constituées, etc.	Deniers de commutation.	Total.	—	Montant.
							£ s. d.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.
116 6 3	31 5 8½	562 10 0	95 9 6	139 6 9	944 18 2½	Payé à N. Le-françois, arp. dans S. Gabriel	136 13 3
48 3 0	148 19 7½	567 17 6	121 0 10	43 15 0	929 15 11½	Payé pour impression, papeterie et annonces	19 15 2
266 0 5½	90 5 5½	466 13 0	145 13 6	88 0 7	1056 13 0½	Payé pour commissions des agents	285 4 9
4 8 9	15 0 6½	19 9 3½	Payé pour déboursés des agents	387 2 1
.....	362 11 11	124 1 0½	486 12 11½	Payé, proportion des salaires de bureau	250 8 4
6 5 0	0 1 5	1 10 0	5 0 9	12 17 2	Balance	3602 3 3
31 8 6	185 8 5½	62 0 0	1 15 6	2 9 4	283 1 9½		
35 2 9½	165 11 8	74 1 3	274 15 8½		
.....		
2 0 0	... 9 9	0 12 6	12 10 0	15 12 3		
.....		
.....	9 1	29 13 6	30 2 7		
227 16 11½	330 12 8½	65 0 0	3 18 3	627 7 11		
737 11 8½	968 4 5	2161 6 2	493 8 7½	320 15 11	4681 6 10		£ 4681 6 10

(Signé,) JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

É T A T

DES

Commutations de tenure effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon et ailleurs, dans les biens des Jésuites et le domaine de la couronne.

État des commutations de tenure effectuées dans la censive de la seigneurie de Lauzon, en vertu de la 10^{me} et 11^{me} Victoria, chap. CXL, du 1^{er} septembre 1854 au 31 décembre 1855, et de janvier à juillet 1854, omis dans le dernier tableau par suite du décès de l'agent qui, durant sa maladie, n'a pu fournir ses états mensuels que ce département a faits depuis.

Nom de la partie commuant.	Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé.	Arérages de droits seigneuriaux.	Deniers de commutation payés.	Deniers de commutation laissés à Constit.
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Foisy, Frs. Odile.	Aubigny, paroisse de Notre Dame	2 Mars 1854.			12 10 8
Biais, Frs. Xavier.	Con. Jean Guerin P. de St. Anselme	Do		35 2 9	
Gaden, Geo. Oldes.	1 ^{er} Rang paroisse de Notre Dame.	3 Mars 1854.		14 12 4	
Bégin, Michel.	Do do	13 Mars 1854.			25 0 0
Paradis, Ignace.	Con. Belair N., P. St. Jean Chrys.	31 Mars 1854.			30 16 4
Atkinson, Henry.	1 ^{er} R. N. E. Etchemin, P. St. Henry	Do		8 9 5	
Bourassa, Pierre.	Con. N. L. Etchemin, do	Do		12 11 4	
Robertson, Thomas.	P. de Notre Dame de la Victoire.	Do			90 10 4
Labonté, Augustin.	6 lots dans différentes places	Do			12 10 0
Masceau, Cyrille.	Con. Ste. Catherine, P. St. Lambert	Do			1 3 4
Audet, Thomas.	Con. St. Patrick, S. E., do	Do			9 14 6
Caldwell, Sir Henry John.	Con. Jean Guerin, P. St. Anselme	3 Avril, 1854.			
Trepannier, Joseph.	Aubigny, paroisse de Notre Dame	20 Avril, 1854.			
Bruilot, veuve Chs.	1 ^{er} Rang paroisse de St. Joseph.	20 Septembre 1854.			
Guay, Chs. G.	Do do	Do		11 14 8	
Guay, Louis G.	Do do	Do		1 19 7	
Bourget, Chs. et ux.	Do do	Do		4 10 5	
Montminy, Odile.	Do do	Do		3 2 6	
Lemieux, Pierre.	Do do	Do		3 2 6	
L'Abbé, François.	Do do	Do		8 6 8	
	Do do	Do		1 8 4	
	Do do	Do		4 10 10	
	Do do	Do		3 2 6	
	Do do	Do		4 8 4	
	Do do	Do		25 0 0	
	Do do	Do		66 13 4	
	Do do	Do			1 16 4
	Do do	Do			18 3 8
	Do do	Do			17 7 2 1/2
	Do do	Do			8 6 8
	Do do	Do			19 17 0

Desrocher, Gabriel.	1 ^{er} Rang St. Nicholas.	23 Décembre 1854.			
Bourget, Pierre.	Notre Dame de la Victoire	1 ^{er} Février 1855.		14 16 8	35 0 0
Vallerand, J. Bte. et J. et al.	Do do	Do			15 0 0
Roubeau, Ignace.	Con. Penin, Par. St. Jean Chrysos-	Do		15 2 0	
Robertson, Charles.	3 lots Con. St. J. Bte. P. St. Henry	21 Février 1855.		27 19 8	
Mitchell, Robert.	Notre Dame de la Victoire	28 Février 1855.		60 0 0	
	Do do	Do		2 10 0	
Bourget, J. Bte., sen. et jun	Con. Jean Bte. P. de Notre Dame.	Do			38 13 0
Jolicœur, Luce Contremine	Paroisse de St. Henry.	11 Janvier 1855.			12 10 0
Dechene, J. Bte. Miville [dit	P. de St. Isidore, con. St. Rom.	25 Janvier 1855.			27 10 0
Tardif, Jean Mathias.	P. de St. Isidore, con. St. Patrick	2 Mars 1855.			22 15 4
Samson, Michel.	P. St. J. Chrysos-tôme, con. St. Rom.	Do		2 10 0	
Tellier, Joseph.	P. de St. Henry, con. St. Patrick	Do			25 0 0
Paradis, François.	P. de St. Henry, 1 ^{er} con. N. L. Riv.	3 Avril 1855.			24 5 0
Bilodeau, Pierre.	Paroisse de St. Henry [Etchemin]	11 Avril 1855.			3 3 1 1/2
James, Hubert.	Do St. Isidore, con. St. Hilaire	18 Avril 1855.			15 17 0
Carrier, Louis.	Do N. D. de la Victoire, 1 st con.	20 Avril 1855.			10 0 0
Lemieux, Benjamin.	Do St. Lambert, con. St. André	Do			16 10 0
Patton, Hor. Nelson.	Do Notre Dame de la Victoire	18 Avril 1855.			39 15 9
Huard, Jules.	Do do do	4 Mai 1855.			5 0 0
Samson, Joseph.	Do do do	Do		10 0 0	
Rhodes, William.	Do do do	Do		30 0 0	
Lefevre dit Boukanger, Paul	Do St. Jean Chrysos-tôme	3 Mai 1855.			10 0 0
Vermette, Amable [Lauroix	Do do do	18 Mai 1855.			19 9 4
Biner Henriette, veuve Jos.	Notre Dame de la Victoire	5 Juillet 1855.			23 13 7
Roubeau, François.	Do St. Henry, con. St. Felix.	26 Juillet 1855.			54 15 4
Redmond, Thomas.	Do St. Jean Ch., con. Belair	21 Juillet 1855.			17 0 0
Roy, Féréol.	Do St. Isidore	27 Août 1855.	1 11 3		9 5 0
Roberts, Pierre [Buchanan	Do St. Joseph, 1 st Range.	11 Octobre 1855.			10 0 0
Crawford Martha, fem. de R.	Do Notre Dame de la Victoire	23 Novembre 1855.			10 0 0
Couture, George.	Do do do	Do			10 0 0
Dussault, Marcel.	Do St. Bernard	13 Décembre 1855.			15 11 8
Noël, Frs. fils.	Do St. Henry.	19 Décembre 1855.			35 4 2
Turgeon, David.	Do St. Isidore	25 Décembre 1855.			50 17 0

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 1^{er} mars 1856.

Etat des commutations de tenure effectuées dans la censive du ci-devant ordre des Jésuites, dans le district de Québec, en vertu de 10^{me} et 11^{me} Victoria, chapitre CXL, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Nom de la partie commuante.	Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé.	Arrangés de droits seigneuriaux.		Deniers de commutation payés.		Deniers de commutation laissés à Constitut.		
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Gowan, Hammond	Notre Dame des Arges, 2 lots.	4 Septembre 1854.					85	10	8
Winder, William	St. Gabriel, 1 lot.	16 do			1	13	4		
Smith, T. R.	Notre Dame des Arges, 1 lot.	7 Octobre						215	0
Jones, H. N.	Notre Dame des Arges, 1 lot.	12 do						292	19
Russell, William	Belair, 1 lot.	12 do						3	16
Campbell, Mad. Archibald.	St. Gabriel, 1 lot.	20 do						25	1
Deslaurier, Antoine.	Notre Dame des Arges, 1 lot.	31 do						3	3
Hill, J. S.	Notre Dame des Arges, 4 lots.	7 Novembre						48	5
Ross, Daniel	Sillery, 1 lot.	9 do							
Valléau, William B.	Sillery, 2 lots.	10 do						46	18
Société de construc., Québec	St. Gabriel, 1 lot.	20 Décembre						14	12
Hill, J. S.	Notre Dame des Arges, 1 lot.	15 Janvier 1855.						26	0
Freeman, Richard	St. Gabriel, 1 lot.	10 Février							
Falarneau, Joseph	St. Gabriel, 1 lot.	16 do							
Stuart, George O'Kill.	Sillery, 1 lot.	20 do						58	4
Martel, Jean	St. Gabriel, 1 lot.	22 do						12	10
Payment, Révérend Et curé	Notre Dame des Arges, 1 lot.	24 do						29	10
Paradis, Louis	Notre Dame des Arges, 1 lot.	6 Mars						15	4
Société de construc., Québec	Notre Dame des Arges, 1 lot.	3 Avril						3	0
DeFoy, François	Sillery, 1 lot.	7 do						20	1
Galarneau, Jos. Jacques.	Notre Dame des Arges, 1 lot.	16 do						7	12
White, William	St. Gabriel, 1 lot.	18 Mai						12	11
Dubois, Euproisine, (veuve Pierre Cantin)	Pointe Levy, 1 lot.	11 do							
Moisan, Michel	Sillery et St. Gabriel, 2 lots.	3 Septembre						5	0
Tremblay, J. Richard	Notre Dame des Arges, 1 lot.	16 do						64	15
Tessier, Yves	St. Gabriel, 1 lot.	20 do						6	11
Roche, Alf. Robert.	St. Gabriel, 1 lot.	4 Octobre						4	9
Artus, Philippe	Notre Dame des Arges, 1 lot.	12 do						8	15

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 1er mars 1856.

Etat des commutations de tenure effectuées dans la censive du ci-devant ordre des Jésuites, dans le district des Trois Rivières, en vertu de 10^{me} et 11^{me} Victoria, chapitre CXI., depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Nom de la partie commuant	Où la propriété est située.	Date du titre, et nom du notaire qui l'a passé.	Arrérages de droits seigneuriaux.	Deniers de commutation payés.	Deniers de commutation la's és à <i>Constitut.</i>
			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Trépannier, Hubert.....	Paroisse de St. Stanislas.....	4 Septembre 1854.....	8 0 5
Quesy, Elzéard.....	do.....	do.....	9 14 8½	9 16 10
Hale, George C.....	Paroisse de St. Geneviève.....	18 do.....	10 13 3
St. Arnaud, Joseph.....	do.....	28 do.....	2 2 5
Gouin, François Xavier.....	do.....	4 Octobre do.....	2 10 9
Massicotte, Marcel.....	Paroisse de St. François Xavier.....	6 do.....	14 12 10½	11 6 5
Fé-hette, Révd. Winceslas.....	Paroisse de St. Geneviève.....	23 do.....	3 5 0	11 2 11
McNair, Lewis James.....	Paroisse de St. François Xavier.....	23 Novembre do.....	12 10 0
Massicotte, George.....	Trois-Rivières.....	16 Decembre do.....	2 0 9
Trépannier, Hubert.....	St. Geneviève.....	30 do.....	0 8 7½
Lanouette, Gaspard Rivard.....	do.....	20 do.....	1 5 9
Hart, veuve Alexr. T.....	Batiscan.....	20 Février 1855.....
	Ville des Trois-Rivières, Cottaux St. Louis.....	7 Mars, do.....	12 10 0	17 0 3½
Mongrain, Isidore.....	St. Stanislas.....	19 do.....	2 12 10
Dupont, Louis.....	Ville des Trois-Rivières, En Pief.....	25 do.....	29 13 6
Adam, Napoléon.....	St. Stanislas.....	25 Avril do.....	11 17 6

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 1er mars 1856.

JOSEPH CAUGHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

NULLE COMMUTATION de tenure n'a été effectuée dans la censive du ci-devant ordre des Jésuites, dans le district de Montréal, en vertu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXL, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Bureau des Terres de la Couronne,
Toronto, 1er mars 1856.
JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

NULLE COMMUTATION de tenure n'a été effectuée dans la censive des Trois-Rivières, en vertu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXL, depuis le 1er septembre 1854, jusqu'au 31 décembre 1855.

Bureau des Terres de la Couronne,
Toronto, 1er mars 1856.
JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

Etat des commutations effectuées dans la censive de Québec, en vertu de 10 et 11 Victoria, chapitre CXL, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 décembre 1855.

Nom de la partie commuant.	Où la propriété est située.	Date du titre et nom du notaire qui l'a passé.	Arrrages de droits seigneuriaux.			Deniers de commutation payés.			Deniers de commutation laissés à Constit.		
			£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Munn, John.....	Près-de-Ville, Québec	16 Novembre 1855	0	6	8	0	0	0	250	3	10
Archer, Joseph.....	St. Roch	10 Décembre 1855	0	13	3	28	1	1	0	0	0
Darveau, Grégoire	Faubourg St. Jean.....	12 Décembre 1855	7	11	4	17	6	8	0	0	0
Peters, Simon	St. Roch	13 Décembre 1855	31	9	9	0	0	0	27	9	4
Lemieux, veuve Charles <i>et al.</i>	St. Roch	14 Décembre 1855	0	5	8	0	3	10	27	15	6
Corriveau, Etienne.....	Banlieue St. Roch	24 Décembre 1855	16	2	6	0	0	0	97	13	10

N. B.—Le dernier agent de cette censive n'a point fourni de rapport, depuis mai 1854 jusqu'à l'époque de sa destitution, en septembre 1855.

Département des Terres de la Couronne,
Toronto, 1er mars 1856.

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Terres de la Couronne.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 25 février 1856, pour un "Etat des ventes de seigneuries sur lesquelles le droit de quint était dû, le montant du dit droit—et, s'il n'a pas été payé, pour quelles raisons."

Par ordre,

E. A. MEREDITH,
Assistant-secrétaire,

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 3 juin 1856.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 2 juin 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport reçu de M. Laurin, agent du domaine de la couronne, sur l'adresse de l'assemblée législative du 25 février dernier, pour un état des droits de quint dus à la couronne;—aussi, copie d'un état donné par le ci-devant inspecteur-général des domaines de sa majesté, daté le 5 septembre dernier, indiquant le montant des droits de quint qui, à sa connaissance, étaient devenus dus à la couronne pendant les 10 années précédentes. A l'exception du quint dû par M. Fraser sur son achat de la seigneurie de Contrecoeur et pour le recouvrement duquel les officiers en loi de la couronne ont été chargés d'intenter des poursuites en justice, c'est le premier renseignement que le département ait eu sur les divers montants dus, et l'agent actuel a reçu instruction d'exiger paiement des parties respectives.

La balance du droit de quint de M. le juge Mondelet, mentionnée à la fin du rapport de M. Laurin, a depuis été remise par ordre en conseil; cette balance est le tiers du quint que l'on a l'habitude de remettre à la partie qui paie sous un certain délai (six mois) après l'achat.

Je suis, monsieur,

Voire obéissant serviteur,
JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des terres de la couronne.

A l'honorable secrétaire provincial, etc., etc.
Toronto.

P. S. Je transmets pareillement un état détaillé du quint payé depuis que ce département a le contrôle du domaine. Je voudrais ajouter que la couronne a une réclamation pendante encore pour la somme de £434 8s. 10d. comme droit de quint sur la seigneurie St. Ours; les propriétaires ont demandé du délai pour transmettre des documents qui, prétendent-ils, les mettront en état d'établir qu'ils ont droit à être exemptés du paiement du droit de mutation en question.

(Copie.)

CHATEAU ST. LOUIS.

Bureau de l'agent du domaine de la couronne,

Québec, 26 avril 1856.

MONSIEUR,—En parcourant les livres qui contiennent les actes de la foi et hommage des propriétaires de fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada, depuis l'année 1780, j'ai pu recueillir les informations suivantes que j'ai l'honneur de vous communiquer en réponse à une adresse de la chambre d'assemblée à son excellence le gouverneur-général, en date du 28 février dernier, ayant rapport aux mutations des seigneuries et au droit de quint.

Le 29 février 1780, monsieur Chartier de Lotbinière a payé au député receveur-général Wm. Grant £651 17s. pour le droit de quint dû à sa majesté (déduction du tiers) sur son acquisition de la seigneurie de Rigaud, suivant le contrat passé à Paris, le 2 avril 1763, devant notaire, entre monsieur de Vaudreuil, ancien gouverneur de Montréal, et Michel Chartier de Lotbinière, père.

Le 12 mai 1798, le même seigneur a payé au receveur-général Henry Caldwell, £129 10s. 6d. (le tiers déduit) pour le quint sur son acquisition de la seigneurie de Lotbinière.

Le 10 octobre 1798, l'honorable Chartier de Lotbinière a payé au même receveur-général £100 à compte de quint dû sur les seigneuries de Vaudreuil et Rigaud.

Le 15 octobre 1798, le même seigneur a payé £50, à compte du quint dû sur les mêmes seigneuries.

Le 5 novembre 1808, Josias Wurtele, écuyer, a payé au receveur-général £195 pour le quint sur son acquisition du fief et seigneurie de la rivière David.

Le 21 décembre 1808, William Yule, écuyer, a payé £204, pour le quint sur son acquisition du fief et seigneurie de Beaulac, (un quart remis.)

Le 25 septembre 1809, M. Patrick Langan et autres, ont payé £100 pour le droit de quint sur leur acquisition du fief et seigneurie de Mingan (le tiers rabattu.)

Le 1er mars 1810, Pierre de Sales Laterrière, écuyer, a payé £133 6s. 4d. pour quint sur le fief et seigneurie des Eboulements, (le tiers déduit.)

Le 11 juin 1810, John Blackwood, écuyer, a payé le quint de son acquisition du fief et seigneurie de la rivière La Magdeleine. Le montant de ce quint n'est pas mentionné.

Le 13 avril 1811, Joseph Couillard Dupré, écuyer, a payé £3, pour le quint de son acquisition d'une partie du fief et seigneurie de Notre Dame de l'Islet de Bonsecours.

Le 10 septembre 1811, Jean Baptiste Lozeau, écuyer, a payé le quint sur son acquisition d'environ $\frac{1}{4}$ de la seigneurie de Nicolet. Le montant de ce quint n'est pas mentionné.

Le 4 février 1812, James Johnson, écuyer, a payé le quint sur son acquisition de toute la continuation du fief et seigneurie de Gatineau, (le tiers déduit.) Le montant non mentionné.

En 1812, messieurs Joseph et Jean Baptiste Talbot dit Gervais, ont payé le quint sur leur acquisition d'une partie de la seigneurie de la rivière du Sud. Le montant non mentionné.

Le 9 novembre 1813, Jean Baptiste Noël, écuyer, a payé le quint sur son acquisition des fiefs et seigneuries de Tilly, Bonsecours, Duquet et Belle Plaine. Le montant non mentionné.

Le 3 octobre 1814, Mathew Stuart, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Shoobrod.

Le 2 avril 1814, Toussaint Pothier, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné sur son acquisition du fief et seigneurie de Masquinongé, actuellement nommée de Lanaudière.

Le 1er mars 1817, Louis Proulx, écuyer, a payé £260 4s. 1d. pour le quint, sur son acquisition du fief et seigneurie de St. François.

Le 11 septembre 1815, George Pozer, écuyer, a payé au receveur-général £110, pour le quint, sur son acquisition de la seigneurie d'Aubert.

Le 14 Juin 1819, Samuel Hatt, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Chambly.

En 1819, l'honorable John Hale a payé le quint sur son acquisition du fief et seigneurie de Ste. Anne, (montant non mentionné.)

Dans l'acte de la foi et hommage de John McNider, écuyer, en date du 6 juin 1821, il est constaté qu'il a payé le quint de son acquisition du fief Métis et des Trois Isles St. Barnabé, mais le montant et la date du paiement ne sont pas mentionnés.

Le 6 mars 1821, Kenelm Conor Chandler, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition des deux tiers de la seigneurie de Nicolet.

Le 19 novembre 1821, Charles Grant, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition du fief Bruyer.

Le 24 avril 1823, Azariah Pritchard a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie du Bic.

Le 14 octobre 1828, Alexandre Fraser, écuyer, a payé £56 1s. 3d. pour le quint sur son acquisition du fief Madawaska.

Le 21 juin 1805, Charles Robin, écuyer, a payé £48 2s. 7d. pour le quint sur son acquisition de la seigneurie de la Grande Rivière dans la Baie des Chaleurs.

Le 1er décembre 1801, Jean Baptiste Lozeau, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la plus grande partie des fiefs et seigneurie de la Baie St. Antoine et Godfroy, de la totalité du fief et seigneurie de Rocquetaille, de dix-huit arpents de front démembrés de la seigneurie de Nicolet et d'un sixième indivis de la dite seigneurie de Nicolet.

Le 25 mai 1829, Joseph Lozeau, écuyer, au nom et comme tuteur à Dlle. Marie Josephite et Louise Lozeau, filles mineures et héritières du dit feu Jean Baptiste Lozeau, a déclaré que la somme de £114 7s. 4 $\frac{1}{2}$ était due à sa majesté par les dites mineures pour droits sur les acquisitions faites de parts et portions des dites seigneuries.

Le 1er décembre 1801, Joseph Lozeau, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition d'une petite partie de la seigneurie de Courval.

Le 20 mai 1829, Louis Bertrand, écuyer, a payé le quint £36 14s. 4 $\frac{1}{2}$ d. sur son acquisition de certaines parts et portions de la seigneurie de l'Isle-Verte.

Le 15 juillet 1794, Louis Hertel de Chambly et *uxor*, ont vendu à Simon Frazer, écuyer, M.D. la quatrième partie de la seigneurie de Milles Isles communément appelée Blainville, pour la somme de six mille livres ancien cours dont le quint dû à sa majesté est de £50, tel qu'appert par l'acte de la foi et hommage rendu au chateau St. Louis à Québec, le 25 mai 1829.

Le 22 août 1794, le dit Sieur Simon Frazer a vendu à M. Jacob Jordan la susdite quatrième partie de la dite seigneurie des Milles Isles, pour la somme de sept mille huit cent livres ancien cours dont le quint dû à sa majesté est de £75, tel qu'il appert par le susdit acte de la foi et hommage.

Le 10 octobre 1795, le dit sieur Jacob Jordan a vendu à M. William Claus, la susdite quatrième partie de la seigneurie, pour le prix de cinq cents louis sterling, dont le quint est dû à sa majesté £136 2s. 1d.

Le 25 mai 1820, les héritiers du dit feu Wm. Claus ont obtenu un délai de trois ans pour payer les trois quints susmentionnés.

Le 31 octobre 1814, Jean Baptiste Hérigault, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie des Isles Bouchard.

Le 5 mars 1801, l'honorable Pierre Louis Panet a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la dite seigneurie des Isles Bouchard.

Dans l'acte de la foi et hommage de Marc Pascal de Sales Laterrière, écuyer, seigneur de presque la totalité du fief et seigneurie des Eboulements, en date du 28 mai 1829, il appert qu'un quint de quatre-vingt-dix-sept livres, dix sols, ancien cours, a été payé £4 1s. 3d.

Le 30 mai 1829, il a été accordé un an de délai à Henry DesRivières, écuyer, pour payer le quint sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Montarville £200.

Le 13 juin 1829, Hugues Lemoine de Martigny, écuyer, a obtenu un délai de trois ans pour payer le quint sur son acquisition des seigneuries de Ramsay et Bourchemin £400.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Kenelm Connor Chandler, écuyer, en date du 19 juin 1829, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de cinq sixième indivis du fief et seigneurie de Nicolet.

Le 7 mars 1817, Paul Lussier, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie de Varennes.

Le 24 mars 1821, Louis Gauvreau, écuyer, a payé le quint £56 5s. sur son acquisition d'une partie du fief et seigneurie de L'Isle Verte.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Jean Roch Rolland, écuyer, en date du 16 novembre 1829, qu'un an de délai lui a été accordé pour payer la balance du quint £733 6s. 8d., sur son acquisition de la seigneurie de Monnoir.

Le 16 novembre 1829, John Donegani, écuyer, a payé £405 pour le quint sur son acquisition de la seigneurie de Foucault.

Le 12 décembre 1829, Jean Bte. Couillard Dupuis, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de la rivière du sud.

Il appert par l'acte de foi et hommage, en date du 8 mai 1830, qu'un délai de trois ans a été accordé à dame Geneviève Wills, veuve de feu Nicolas Montour, écuyer, pour le paiement du quint £748 sur l'acquisition du dit sieur Montour de la seigneurie Tonnancour dite Pointe du Lac et de partie de Gatineau.

Le 21 juillet 1781, Malcolm Fraser, écuyer, a payé le quint £41, 19 6d., sur acquisition du fief et seigneurie de L'Islet du Portage.

Le 3 mars 1829, l'honorable Mathew Bell a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie des Monts Louis.

Le 24 mai 1830, Pierre Weillbrenner, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Boucherville.

Le 14 août 1820, Joseph Rioux, écuyer, a payé le quint sur son acquisition d'une grande partie de la seigneurie des Trois-Pistoles.

Il appert par l'acte de foi et hommage de François Pierre Bruneau, écuyer, en date du 27 septembre 1830, qu'un délai d'un an lui a été accordé pour le paiement du quint dû sur acquisition de la moitié de la seigneurie de Montarville, (montant non mentionné.)

Le 30 octobre 1830, Charles Panet, écuyer, a payé le quint £52, 10s. sur son acquisition du fief Monceaux.

Le 17 mai 1831, Charles Bossé, écuyer, a payé le quint £30 sur son acquisition du fief St. Joseph.

Le 2 septembre 1831, Pierre Beauregard dit Champagne, écuyer, a payé le quint, (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie des Isles Saint Pierre.

Le 22 octobre 1830, Patrick Langan, écuyer, a payé le quint sur son acquisition du fief et seigneurie de L'Isle d'Anticosti £35.

Le 15 juin 1831, Henry Black, écuyer, a payé le quint £240 15s., sur son acquisition du fief et seigneurie de Deschambault.

Le 13 mars 1832, Joseph Boucher Chevalier de Ninerville, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition du fief de Ninerville.

Le 27 mars 1798, Ignace Aubert de Gaspé, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de huit neuvièmes de la seigneurie de L'Isle à la Peau.

Le 29 juillet 1819, le même a payé le quint sur son acquisition d'un neuvième de la dite seigneurie (montant non mentionné.)

Il appert par l'acte de foi et hommage du 20 octobre 1832, qu'un délai de trois ans a été accordé à dame Félix Leduc, veuve de feu sieur François Clément, pour le paiement du quint dû à sa majesté sur l'acquisition par le dit feu Frs. Clément d'une partie de la seigneurie de L'Isle Perrot, £208 6s. 8d.

Le 29 juillet 1819, dame Thérèse Dubord dit Lafontaine, veuve de feu François Eno, écuyer, a payé le quint sur son acquisition des fiefs de l'Isle du Pas et Chicot, £100.

Le 3 avril 1834, Joseph Masson, écuyer, a payé le quint £313 2s. 6d. sur son acquisition du fief et seigneurie de Terrebonne.

Le 7 mai 1834, Aimé Massue, écuyer, a payé le quint £246 sur son acquisition de la seigneurie Saint Charles.

Le même jour, le même seigneur a payé le quint £327 6s. 8d. sur son acquisition de la seigneurie Bourg Marie Ouest et de la moitié de la seigneurie de Bourchemin.

Il appert par l'acte de la foi et hommage de Jonathan Wurtele, écuyer, en date du 19 mars 1836, que les droits de quint ont été payés (montant non mentionné) sur l'acquisition des fiefs et seigneuries de la Rivière David et de Bourg Marie l'Est.

En 1830, 32 et 35, Amable Dionne, écuyer, a payé les droits de quint (montant non mentionné) sur ses diverses acquisitions de la seigneurie de Ste. Anne de la Pocatière et des $\frac{7}{8}$ du fief St. Denis y attenant.

Le 11 juin 1810, John Blackwood, écuyer, a payé le quint £15 18s. sur son acquisition de la seigneurie de la Rivière La Magdelaine.

Le 3 septembre 1808, le même a payé le quint £229 2s. 6. sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Mille Vaches et de la terre ferme de Mingan.

Le 3 juin 1826, Pierre Dominique Debartch, écuyer, a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition de la seigneurie de St. François Le Neuf.

Il appert par l'acte de foi et hommage des dames Debartch, en date du 8 octobre 1845, qu'un délai de six mois à dater du 29 septembre 1845, leur a été accordé pour le paiement du quint £600 dû à sa majesté sur l'acquisition faite par l'honorable Pierre Dominique Debartch, du fief et seigneurie de Cournoyer.

Le 20 juin 1845, trois des syndics et exécuteurs testamentaires et administrateurs de la succession et des biens délaissés par William Yule, écuyer, décédé, ont payé le quint, (montant non mentionné) sur l'acquisition du fief et seigneurie de Chambly Ouest.

Il appert par l'acte de foi et hommage de Thomas Edmund Campbell, écuyer, en date du 26 août 1846, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur son acquisition du fief et seigneurie de Rouville.

Il appert par l'acte de foi et hommage de John Yule, écuyer, en date du 26 avril 1852, qu'il a payé le quint (montant non mentionné) sur l'acquisition d'une partie du fief et seigneurie de Chambly Est.

L'honorable F. W. Primrose, mon prédécesseur en office, ayant refusé et négligé jusqu'à ce jour, de me remettre trois livres et autres documents qui appartiennent à mon département, il m'est impossible de constater si les seigneurs susnommés, qui ont obtenu un délai pour le paiement des droits de quint, ont payé ces droits et si ceux qui ont payé comme susdit des sommes à compte des droits de quint, ont payé la balance qu'ils devaient.

Par un document qui m'a été transmis dernièrement, il paraît être dû à sa majesté pour droits de quint, les sommes ci-après mentionnées :

En 1845—Ths. Hart, écuyer, Bruyères.....	£300
1846—T. Fraser, do Contreccœur.....	800
“ —M. Richer, do Grosbois.....	165
1850—T. Fraser, do Cournoyer.....	490

J'ignore si le paiement de ces diverses sommes a été exigé.

Par un extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les affaires d'état, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 18 février 1853, il appert qu'il a été accordé au colonel Guky, un délai de trois ans pour le paiement de la somme de £280, dû pour le droit de quint sur son acquisition du fief Grosbois. Ce délai étant expiré en février, le quatre mars dernier, j'ai notifié le colonel Guky de vouloir bien me payer la susdite somme de £280, et j'en attends le paiement.

L'honorable juge Dominique Mondelet doit une somme de £516 13s. 4d. pour la balance du quint, sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Saint Hyacinthe. Une demande pour la remise de cette somme est sous la considération du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.)

JOS. LAURIN,

Agent du domaine de la couronne.

L'honorable commissaire des
Terres de la couronne,
Toronto.

ETAT détaillé des droits de quint payés à l'inspecteur-général des domaines de la reine, depuis le jour où il a commencé à rendre ses comptes à ce département, "le 1^{er} juillet 1848."

1848.—M. Ramsay, "à compte de quint".....	£ 8 0 0
1849.—L'hon. L. M. Viger, "seigneurie de Repentigny".....	166 13 4
Aimé Massue, "St. Michel et la Trinité".....	306 13 4
D. F. Martin, "Bonsecours".....	1 10 0
	<hr/>
	474 16 8
1850.—M. Ramsay.....	24 0 0
Wm. Yule.....	586 13 4
Ayants-cause DeMontigny.....	301 4 0
	<hr/>
	911 17 4
1851.—"Nil."	
1852.—Donald Ross. Valeur du souverain au lieu de quint.....	1 4 4
M. Bertrand	60 0 0
F. Boucher, écuyer.....	£202 0 0
	60 18 0
	<hr/>
	262 18 0
	<hr/>
	262 18 0
	<hr/>
	324 2 4
1853.—"Nil."	
1854.— "	
1855.—L'hon. Dom. Mondelet, "partie de St. Hyacinthe".....	1033 6 8

Bureau des terres de la couronne,
Toronto, 2 juillet 1856.